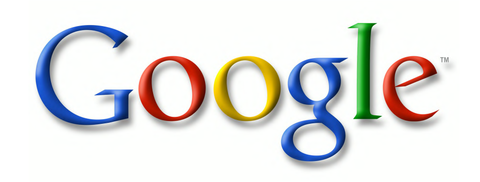
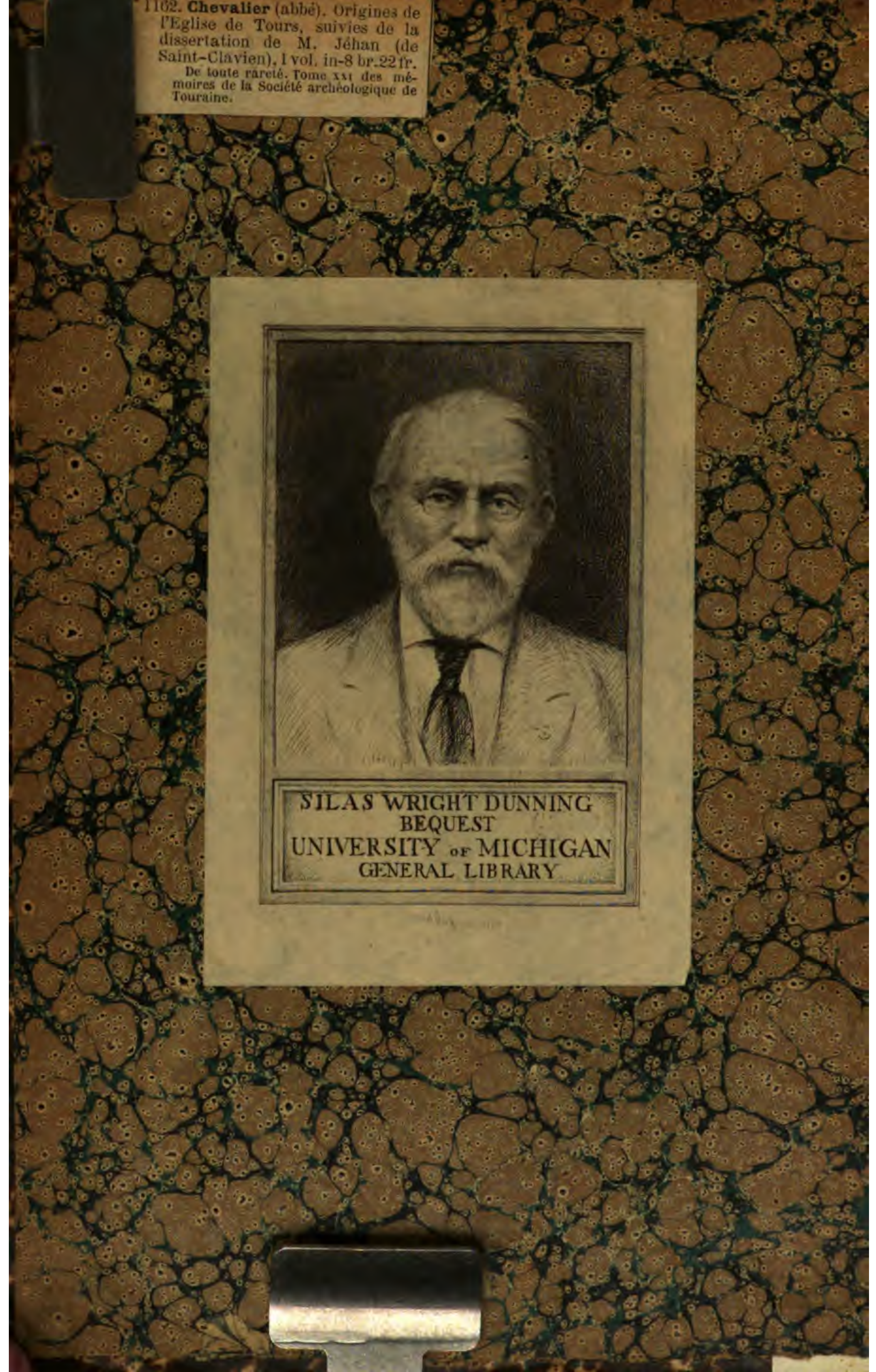
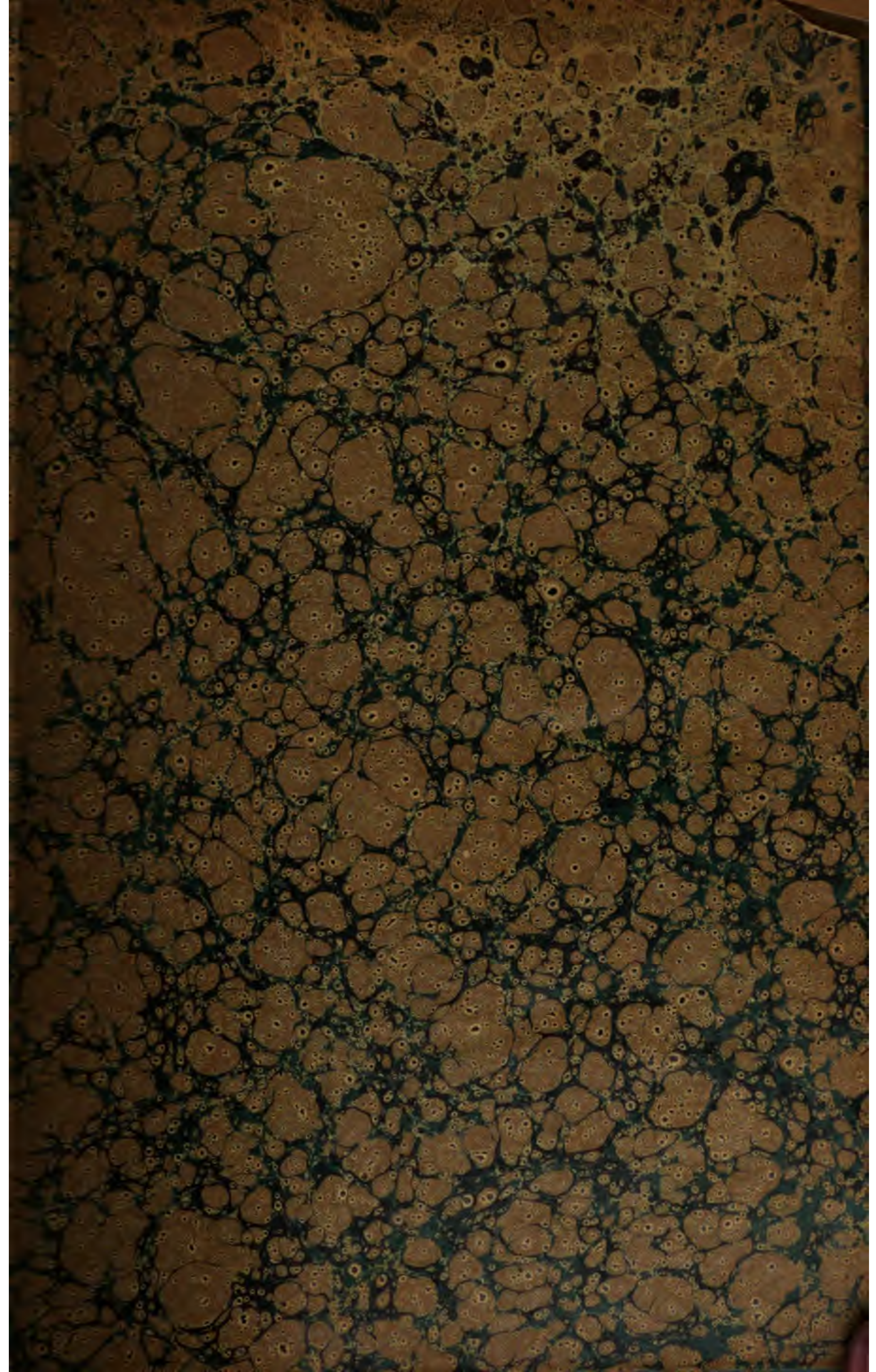
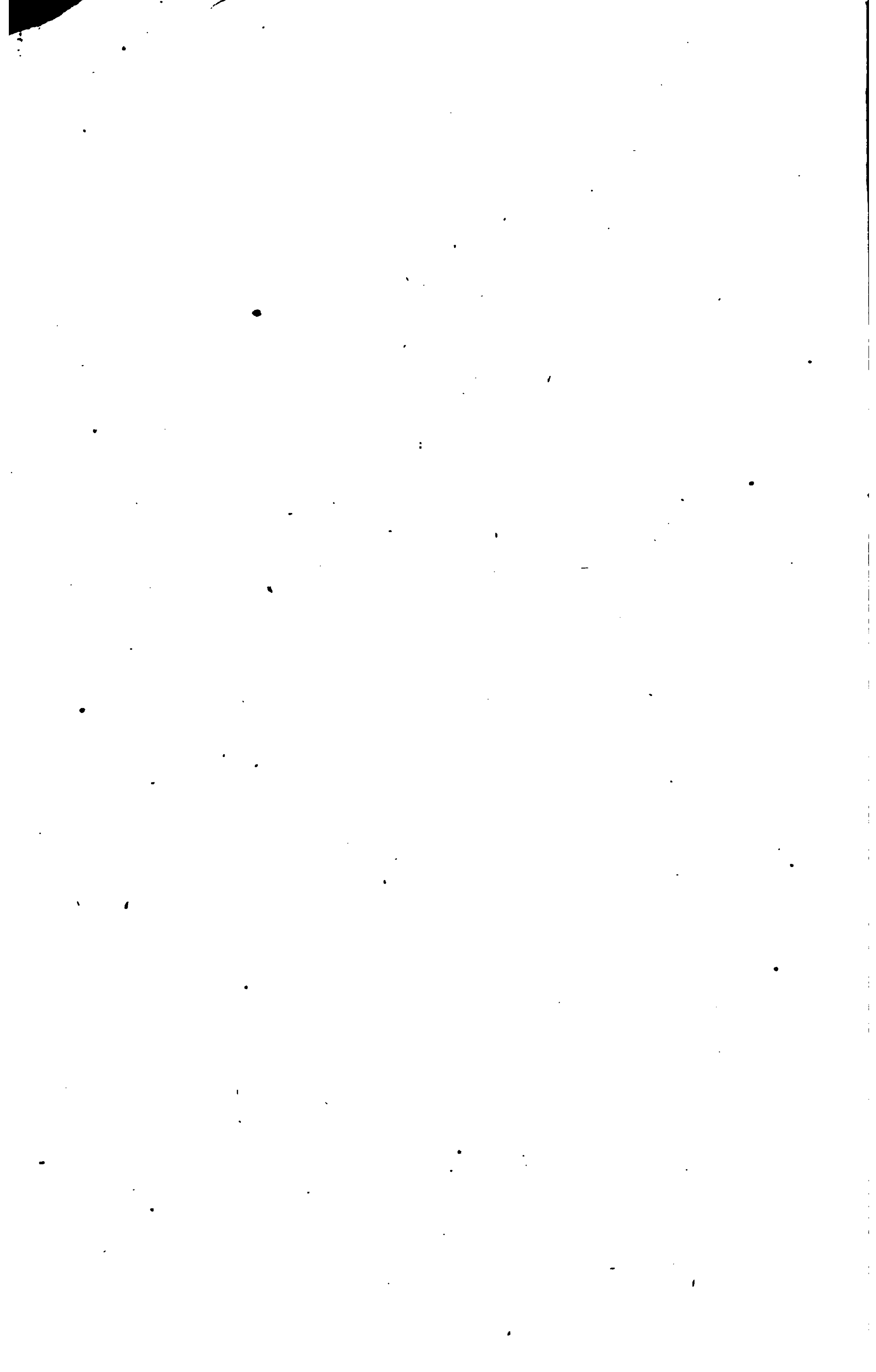


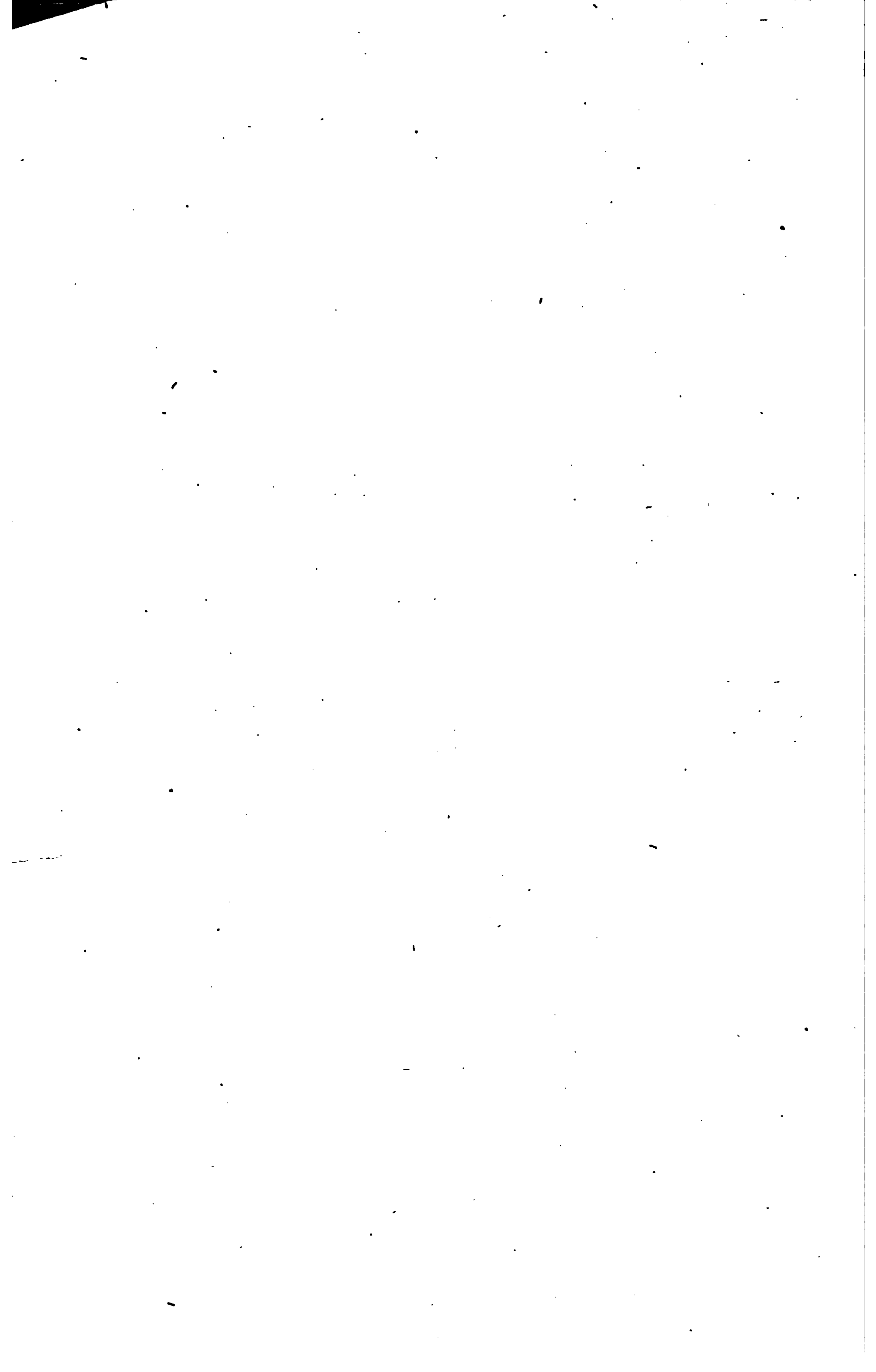




1162. **Chevalier** (abbé). Origines de l'Eglise de Tours, suivies de la dissertation de M. Jéhan (de Saint-Clavien). 1 vol. in-8 br. 22 fr.
De toute rareté. Tome XXI des mémoires de la Société archéologique de Touraine.
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY










# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

## DE TOURAINE

---

TOME XXI

---

**I. — ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS**

Par M. l'abbé C. CHEVALIER.

**II. — S. GATIEN, époque de sa Mission dans les Gaules**

Par M. JÉHAN (de Saint-Clavien).

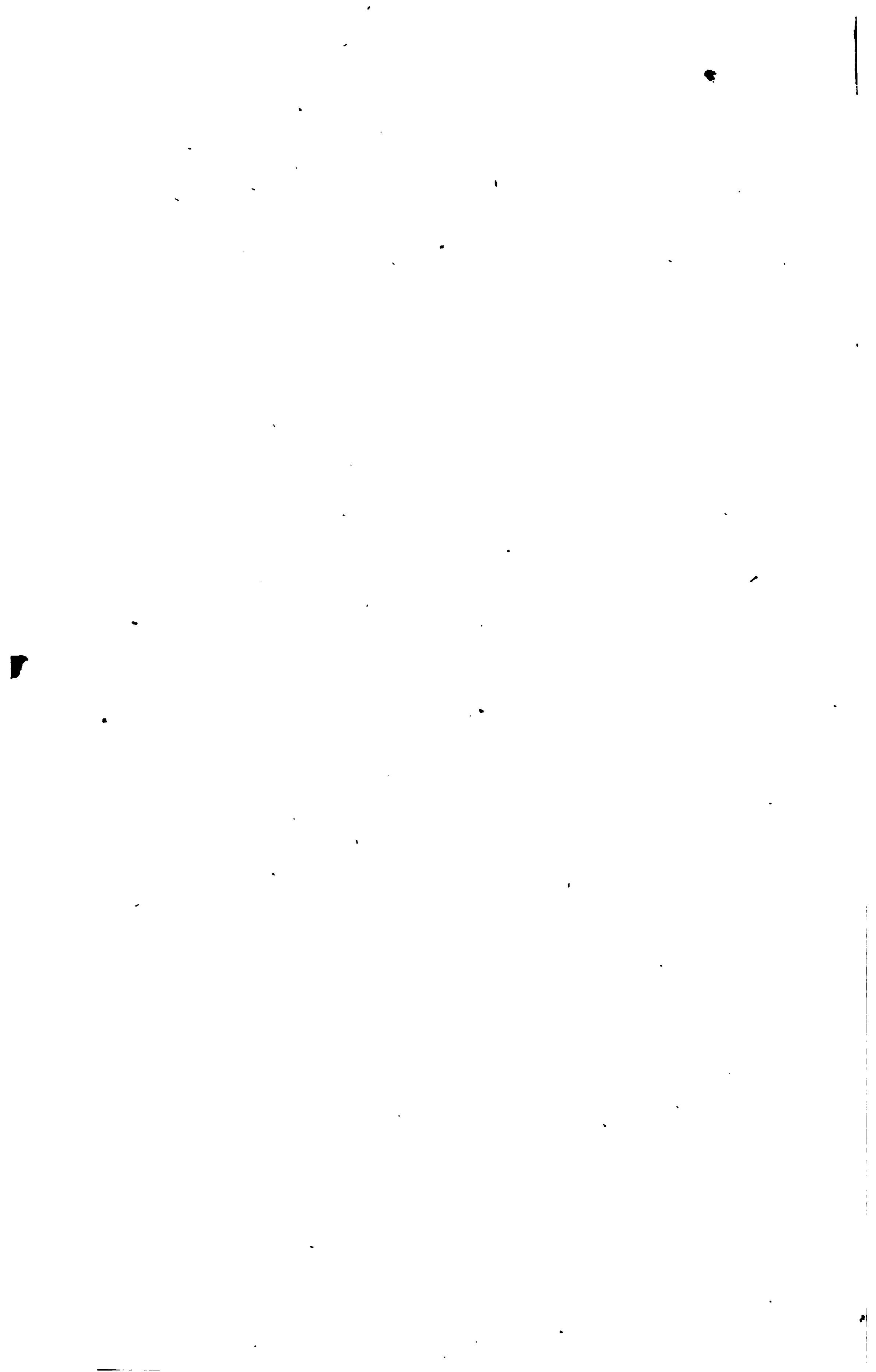

TOURS

GUILLAND-VERGER | GEORGET-JOUBERT
Rue Royale, 45. | Rue Royale, 13.

M.DCCCLXXI







# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

## DE TOURAINE

---

TOME XXI

---

## I. — ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS

Par M. l'abbé C. CHEVALIER.

## II. — S. GATIEN, époque de sa Mission dans les Gaules

Par M. JÉHAN (de Saint-Clavien).




TOURS

GUILLAND-VERGER
Rue Royale, 43.

GEORGET-JOUBERT
Rue Royale, 13.

M.DCCCLXXI

# LES ORIGINES

DE

# L'ÉGLISE DE TOURS

## D'APRÈS L'HISTOIRE

AVEC UNE

ÉTUDE GÉNÉRALE SUR L'ÉVANGÉLISATION DES GAULES
ET DE NOMBREUSES PIÈCES JUSTIFICATIVES

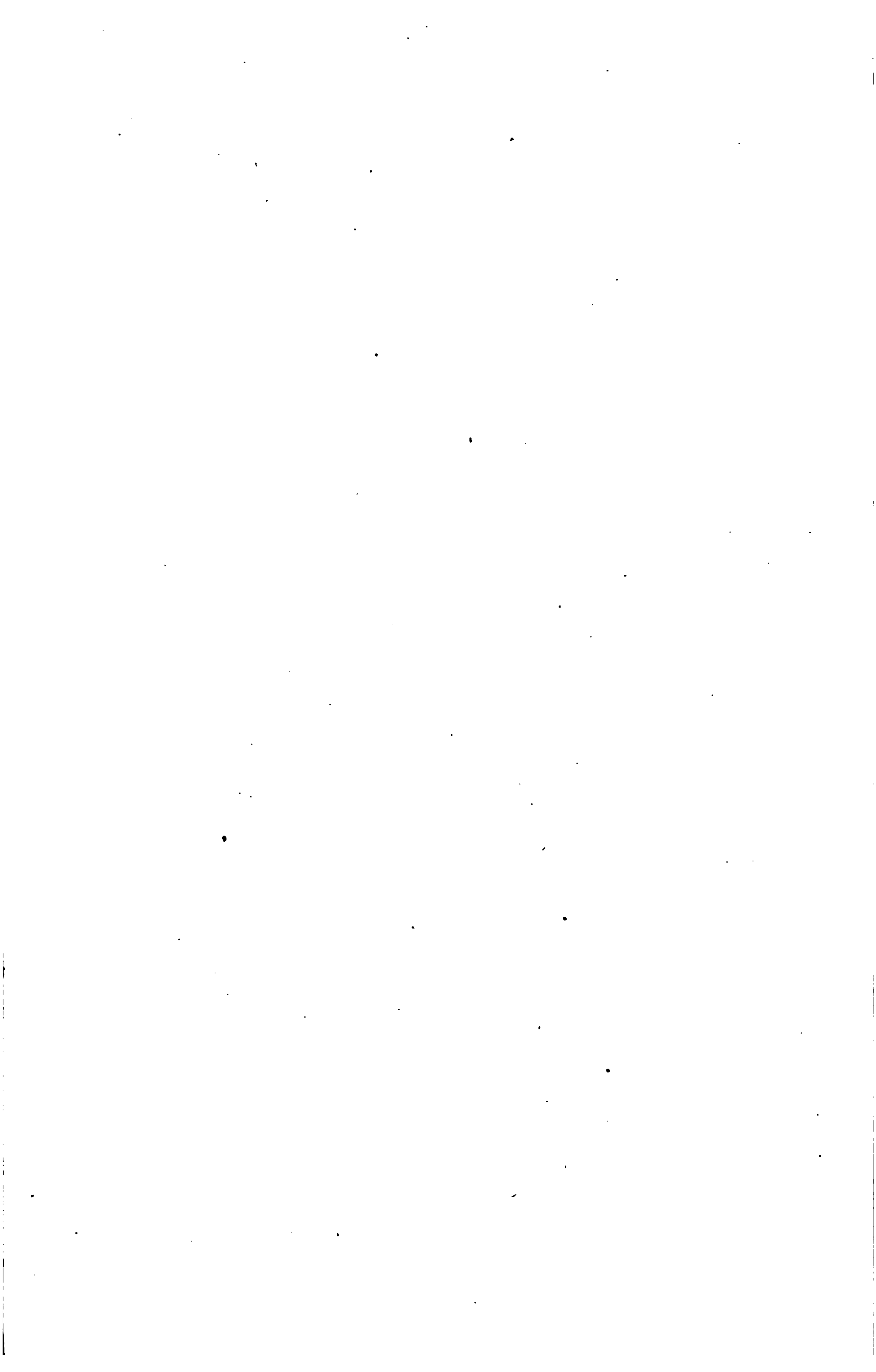
PAR


M. L'ABBÉ C. CHEVALIER

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER D'ACADÉMIE,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS
ET BELLES-LETTRES D'INDRE-ET-LOIRE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCADES DE ROME, ETC., ETC.


Porro hæc metropolis habet inter cætera quod primi episcopi accuratius omnibus aliis Galliarum memoriæ conscripti sunt a divo Gregorio Turonensi antistite, primo Francorum historiographo.

SAMMARTH., *Gallia christ. vetus.*



# PRÉFACE

> **Absit a me mendacium scribere. Nam qui veritatem pro viribus veraciter colo, commentum fallaciæ non admitto.**
>
> **S. Petrus Damian., *in Vita S. Dominici Loricati*.**

*La question des origines de l'Église de Tours, malgré le caractère restreint qu'elle présente au premier abord, est d'un intérêt beaucoup plus large qu'il ne semble, et d'une importance capitale pour notre histoire tourangelle.*

*Dans les autres diocèses de France, ces problèmes des origines des diverses Églises peuvent s'agiter sans sortir du cadre étroit où ils sont renfermés, et se trancher dans un sens ou dans l'autre sans ébranler les bases de l'histoire locale. Qu'on fasse remonter la fondation de leurs siéges épiscopaux aux temps apostoliques, suivant les doctrines de l'école légendaire, ou qu'on la rattache au* III^e^ *siècle, selon le sentiment commun de l'école historique, tout se réduit, en dernière analyse, à affirmer ou à nier la vérité de quelques légendes particulières. L'erreur, de quelque côté qu'elle se trouve, ne saurait exercer aucune influence sérieuse sur l'ensemble de l'histoire.*

*Il n'en est pas de même en Touraine, où la question de l'âge de saint Gatien, notre premier évêque, se lie de la manière la plus étroite avec l'autorité historique de Grégoire de Tours. On ne saurait trop le faire remarquer : l'autorité du pieux écrivain, en ce qui touche notre histoire locale, repose principalement sur la valeur qu'on doit attribuer à son témoignage en ce qui concerne la date de la mission de saint Gatien, date assignée par lui au règne de l'empereur Dèce, c'est-à-dire à l'année 250. Notre premier apôtre a-t-il été l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ? A-t-il été envoyé en Touraine par saint Pierre lui-même, comme plusieurs écrivains voudraient nous le persuader? S'il en est ainsi, si Grégoire de Tours s'est trompé aussi grossièrement sur le fait capital de l'histoire de son propre siége, s'il a ignoré ou méconnu si complétement la tradition de sa propre Église, c'est-à-dire ce qu'il devait le mieux savoir, quelle confiance peut-on attacher à son affirmation sur des points tout à fait secondaires? Détruire son autorité à propos de saint Gatien, ce n'est donc pas seulement biffer un chapitre de nos annales ecclésiastiques, c'est ébranler en même temps trois siècles de notre histoire diocésaine, déchirer les pages les plus saintes de notre vieille liturgie, et jeter l'incertitude sur l'existence ou du moins sur les actes de nos premiers évêques et de ces pieux personnages dont Grégoire de Tours nous a raconté la vie et les œuvres.*

*Tel serait le résultat le plus sûr atteint par les critiques de l'école légendaire, s'ils parvenaient à faire triompher leur opinion. Cette opinion, prenant pour règle le mépris de notre vieil historien, ne peut asseoir sa doctrine de la prétendue apostolicité de notre Église que sur les ruines de notre antique hagiographie.*

*Une telle conséquence serait si déplorable, religieusement et historiquement parlant, qu'on ne saurait accepter à la légère les principes qui la produisent. Il n'est point difficile, d'ailleurs, de voir la faiblesse des arguments qu'on apporte à l'appui de ce système. De misérables chicanes, plus dignes de la procédure que de la critique, soulevées contre Grégoire de Tours; des considérations sentimentales substituées aux faits, comme si l'histoire ne se basait pas essentiellement sur des témoignages; quelques textes dont on outre le sens à propos de l'universalité de l'évangélisation primitive, et avec lesquels, ainsi entendus, on prouverait sans peine que la Chine elle-même a reçu une organisation épiscopale dès les temps apostoliques; enfin une légende enfantine, semée d'erreurs manifestes et de grossières inexactitudes chronologiques, voilà tout ce que nos adversaires sont parvenus à nous opposer.*

*Le sentiment de l'école historique, que nous avons cherché à mettre ici en pleine lumière, a des bases bien autrement sérieuses.*

*Dans une première partie, nous nous sommes attaché à*

*établir solidement l'autorité de Grégoire de Tours, et à venger notre historien des critiques téméraires qu'on a fait peser sur lui. En jugeant saint Grégoire par lui-même et par ses sources, nous avons eu presque toujours à constater l'inconsistance, la légèreté, l'ignorance et même la mauvaise foi de ces attaques passionnées. Cette étude critique, beaucoup plus complète que toutes celles qu'on a essayées jusqu'à ce jour, ne laissera subsister, du moins nous l'espérons, aucun doute dans l'esprit du lecteur.*

*Nous recherchons ensuite tous les témoignages de la tradition locale, et, jusqu'au* XIV*e siècle, nous les trouvons constamment conformes à saint Grégoire de Tours, sans aucune déviation, dans de nombreux monuments d'une haute valeur. Si cette tradition historique s'éclipse un moment, sans cependant disparaître tout à fait, elle s'affirme de nouveau après le règne passager de la légende pour se perpétuer jusqu'à nos jours.*

*La troisième partie est consacrée à l'examen détaillé de notre légende liturgique, et des circonstances littéraires et morales au milieu desquelles elle est née, tardivement du reste, puisque son apparition ne date que des premières années du* XIV*e siècle. Un caractère si moderne ne nous permet point d'y voir l'écho de la tradition. L'étude intrinsèque de la légende nous amène en outre à y constater l'intervention d'une imagination déréglée, qui ne tient aucun compte même des faits évangéliques les plus clairement affirmés, ce qui enlève à cette production toute valeur historique.*

*Notre travail se complète par une étude générale, en forme d'introduction, sur l'évangélisation des Gaules, et par de nombreuses pièces justificatives qui reproduisent toute l'antique liturgie de saint Gatien.*

*Nous croyons avoir donné à notre thèse, par l'appui d'une multitude de documents de premier ordre, toute la force d'une démonstration irréfutable. Les esprits sincères qui voudront nous lire sans préventions et peser nos preuves dans la balance d'une critique impartiale et sévère, ne tarderont pas à être de notre avis, et reconnaîtront avec nous que Grégoire de Tours a été, en ce qui concerne les origines de sa propre Église, l'organe le plus fidèle et le plus autorisé de la tradition locale.*

*Nous ne nous flattons point d'obtenir le même succès auprès des écrivains poétiques de l'école légendaire, ou plutôt, pour dire toute notre pensée, nous nous attendons de ce côté à plus d'injures que d'adhésions. Par un étrange excès de zèle, on a voulu intéresser la Religion dans des débats d'un caractère purement chronologique, et, pour certains esprits, la thèse légendaire de l'apostolicité de nos Églises est devenue comme une vérité de foi à laquelle on ne saurait toucher sans être rationaliste. Nous serons donc condamné par plusieurs avant même d'être lu. Une telle perspective ne nous émeut guère, et, pour toute réponse à ces critiques outrés, nous insérerons ici les sages paroles qu'un savant jésuite écrivait récemment à propos des prétendues traditions sur l'apostolicité des Églises de France :*

« *Nous ne voyons pas, dit le P. de Smedt, à quel titre certains écrivains modernes se croient permis d'ériger l'objet d'une pareille tradition en* vérité catholique, *et de ranger parmi les rationalistes tous ceux qui ne partagent pas leur intrépide assurance à affirmer cette vérité (1). De tels excès de langage sont regrettables à tous égards, et c'est compromettre une thèse, fût-elle excellente d'ailleurs, que de vouloir la défendre avec des armes de cette trempe. Du reste, la vraie science ne se laisse pas effrayer par ces gros mots; elle demande des preuves concluantes. Jusque-là, elle se garde bien d'affirmer ou de nier; elle suspend son jugement ou elle continue ses recherches. S'il est un ordre de faits où cette réserve est particulièrement de rigueur, ce sont assurément ceux qui nous sont transmis par la tradition, surtout lorsque la tradition se manifeste chez un peuple et dans un siècle naturellement disposés à lui faire bon accueil, sans se préoccuper d'examiner de trop près la valeur des titres qui la recommandent à leur attention (2).* »

*Ces sages paroles du docte critique nous ont soutenu dans tout le cours de cet immense travail; et persuadé,*

(1) Nous n'exagérons pas, hélas! Voici ce qu'on lit textuellement dans la nouvelle *Histoire générale de l'Église*, t. X, (Paris, Vivès, 1867), p. 344 : « Les rationalistes que nous avons jusqu'ici rencontrés sur notre chemin ne manquent pas d'opposer à la vérité catholique sur l'apostolicité de nos Églises un texte fort laconique et très-mal compris de Sulpice-Sévère. » — (Note du P. de Smedt).

(2) Le P. Ch. de Smedt, *Études sur la critique historique*, dans les *Études religieuses, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus, avril 1870, p. 532.

*avec l'Église, que la piété de l'histoire, c'est la vérité, nous n'avons rien négligé pour arriver à la vérité sur ce point délicat, et pour l'entourer d'une pleine et vive lumière. A nos lecteurs de dire si nous avons atteint notre but.*

*Avant de clore cette préface, nous avons à remplir un devoir envers deux de nos collaborateurs, devoir bien doux, puisque l'amitié n'y a pas moins de part que la justice.*

*M. l'abbé Bourassé, qui s'occupait de la même question depuis longues années, nous a communiqué toutes les notes liturgiques qu'il avait recueillies sur la matière. Ces notes précieuses ont formé le fonds du chapitre V de la troisième partie. Notre cher maître et ami n'a pas borné là sa collaboration, et en plus d'une occasion ses connaissances si sûres et si abondantes, sa critique si grave et si judicieuse, ont été pour nous d'un secours inappréciable.*

*M. l'abbé Verger, membre de la Société archéologique de Touraine, a mis aussi à notre disposition, avec l'abnégation la plus complète, un ouvrage important qu'il avait terminé sur le même sujet, et dans lequel il avait fait entrer le résultat vraiment considérable de ses recherches. Nous nous sommes largement servi de ce travail, et nous lui avons emprunté la division générale en trois parties et plusieurs chapitres presque entiers, sans compter une foule de textes, d'arguments et de solutions. En bonne justice, M. l'abbé Verger pourrait signer ce livre avec nous; mais si sa modestie l'en empêche, c'est une obligation*

*pour nous de déclarer bien haut tout ce que nous devons à sa collaboration si intelligente et si dévouée.*

*A ces précieuses ressources, nous avons ajouté, avec la forme, le résultat de nos propres recherches, poursuivies, pendant trois ans, à travers tous les écrivains ecclésiastiques des sept premiers siècles, et complétées à Paris par l'examen sérieux de l'immense dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le lecteur trouvera donc ici condensés les travaux de trois hommes et de dix années, et une enquête consciencieuse sur tous les éléments historiques de l'évangélisation des Gaules. Éclaircir un certain nombre de points douteux, faire mieux connaître saint Grégoire de Tours, montrer toute la suite de notre tradition religieuse, étudier le curieux mouvement légendaire qui s'est développé du IX[e] au XIV[e] siècle, introduire dans le problème quelques données toutes nouvelles, écarter du débat quelques documents d'une valeur surfaite, tel a été notre but. Nous avons la confiance d'avoir rempli ce programme d'une manière digne de la Société archéologique de Touraine, dont nous avons l'honneur d'être le président, digne aussi de l'Église de Tours, dont nous sommes un des enfants les plus respectueux et les plus dévoués.*

*Tours, septembre 1871.*

*L'abbé C. CHEVALIER.*

# L'ÉVANGÉLISATION DES GAULES

Sensim et gradatim in omnem terram
Evangeliorum sonus exivit.

ACTES DE S. SATURNIN.

I. Première mission générale en Gaule. — II. Opinions et arguments de l'école légendaire. — III. Sentiment de l'école historique. — IV. La mission de saint Trophime, disciple de saint Paul, dans la Narbonnaise. — V. La mission gallo-grecque de Lyon. — VI. Témoignages de saint Irénée et de Tertullien. — VII. Témoignages directs et indirects de la tradition gauloise. — VIII. Absence de mouvement chrétien dans les Gaules. — IX. Silence des martyrologes du VIII<sup>e</sup> et du IX<sup>e</sup> siècle. — X. Valeur de l'argument négatif. — XI. Données de la science épigraphique. — XII. Les traditions orientales. — XIII. Les traditions de l'Église Romaine.

La question des origines des Églises de France, qui se lie si intimement avec l'histoire de la civilisation dans notre pays, provoque en ce moment une foule de publications fort intéressantes. Commencé il y a vingt ans par M. Faillon, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, accentué un peu plus tard par M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire de Limoges (1), ce

(1) FAILLON, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée*. Paris, Migne, 1848. — ARBELLOT, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Églises de France*. Paris et Limoges, 1855. — ARBELLOT, *Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial*. Paris et Limoges, 1860.

mouvement prend depuis quelques années une véritable importance. Presque tous nos diocèses ont tenté de dissiper les ténèbres qui couvraient leur passé le plus lointain, et un grand nombre, avec plus de zèle que de critique, abandonnant les conclusions de la savante école historique du XVII[e] siècle, cherchent à se rattacher aux temps apostoliques. Cette doctrine, qui flatte les sentiments de la piété, semble gagner du terrain dans le clergé français, et nous-mêmes en Touraine, qui nous croyions fermement assis, comme sur un roc inébranlable, sur les textes de notre saint Grégoire, nous venons d'être atteints par le mouvement général.

I.

Tout le monde est d'accord sur un point fondamental. Il n'est pas douteux qu'une première mission chrétienne ait été envoyée en Gaule du temps même des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats, et particulièrement de saint Clément, troisième successeur de saint Pierre, qui gouverna l'Église de l'an 91 à l'an 100. Il avait été dit aux Apôtres : *Allez, enseignez toutes les nations, et prêchez l'Évangile à toute créature* (1) ; et nous savons qu'ils remplirent cette mission avec un zèle incomparable, et par eux-mêmes, et par les disciples qu'ils avaient associés à leur ministère. Saint Paul, saint Crescent et saint Luc ont été nommés à cette occasion par les anciens (2). A défaut de textes, le sentiment chrétien suffirait

(1) MATTH., XXVIII, 19. — MARC., XVI, 15.

(2) *Crescens in Galatiam,* dit saint Paul dans sa seconde Épître à Timothée. — Saint Épiphane, invoquant une mauvaise leçon de ce passage, leçon qui n'a pas prévalu dans le texte canonique des Saintes-Écritures, est le plus précis des écrivains qui attribuent à saint Crescent et à saint Luc une mission dans la Gaule, car il distingue nettement la Gaule de la Galatie : *Non in Galatia, sed in Gallia.* Eusèbe a aussi distingué la Gaule de la Galatie. Mais s'agit-il ici de la Gaule cisalpine ou de la Gaule celtique? Théodoret nous apprend en outre que le mot de Galatie était souvent pris pour la Gaule, ce qui achève d'augmenter la confusion et nous rend hésitants sur le sens précis qu'on doit attacher à ce mot. — S. EPIPHANII *Adversus hæreses*, lib. II (Hæres. LI), cap. 11. Patrol. gréco-latine, t. XLI, col. 910. — THEODOR. *In Epistol.* II *ad Timoth.*, cap. IV, 10. Patrol. gr., t. LXXXII, col. 854. —

pour nous dire que la Gaule ne put être entièrement négligée au milieu de cette immense prédication, qui, selon l'ordre du divin Maître, se proposait de porter la *bonne nouvelle* à l'univers entier.

Les vraisemblances historiques confirment pleinement cette vue première. Et ici nous ne saurions mieux faire que de laisser la parole à l'éminent critique qui nous a donné récemment une nouvelle édition d'une grande œuvre bénédictine, *l'Histoire littéraire de la France*, à laquelle nous ferons plus d'un emprunt dans le cours de notre travail (1) :

« Bien qu'ici l'opinion particulière du nouvel éditeur n'ait aucune autorité, dit M. Paulin Paris, il se croit obligé d'avouer qu'il a longtemps professé les mêmes sentiments que Sirmond, Tillemont et Dom Rivet sur les origines asiatiques du christianisme dans les Gaules. Mais les nouveaux arguments présentés par les soutiens de l'opinion contraire l'ont complétement ramené à la conviction que Rome, où le christianisme faisait chaque jour de nouveaux progrès depuis le règne de Néron, Rome qui avait déjà fait aux partisans de la foi nouvelle quatre grandes persécutions successives, Rome était dans un rapport trop immédiat, trop continuel avec les Gaules, pour que les prêtres et les confesseurs chrétiens, obligés de lutter dans le cirque contre les lions et les tigres ou de se réfugier dans les catacombes, n'eussent pas fréquemment passé dans les Gaules, pépinières constantes de rhéteurs, de philosophes et de grammairiens qui ne cessaient d'aller et venir de Rome à Lyon, Arles, Marseille, Toulouse, Nîmes et Narbonne. Non, cela nous semble aujourd'hui moralement impossible ; car nos grandes cités gauloises vivaient de la vie, des sentiments, des mœurs de la Rome impériale ; et supposer que le christianisme, qui avait déjà envahi les Germanies

EUSEBII *Histor. Eccles.*, lib. III, cap. 4. Patrol. grec., t. XX, col. 220-222. — *Chronicon paschale*. Patrol., t. XCII, col. 610. — Nous citerons généralement les saints Pères d'après l'édition de l'abbé Migne, qui comprend l'ensemble de la Patrologie grecque et latine.

(1) *Histoire littéraire de la France*, par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Nouvelle édition, publiée sous la direction de M. P. Paris. Paris, Victor Palmé, 1865, tome Ier, Ire partie, note XXII, p. 441.

et l'Espagne, n'eût pas alors assez de retentissement pour que le bruit en arrivât dans les Gaules, c'est aller contre le sentiment de Sénèque, de Pline et de Tacite, c'est fermer les yeux à la lumière de l'histoire. »

Nous partageons volontiers le sentiment du savant membre de l'Institut de France. Nous croyons avec lui que la Gaule Narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome par la Méditerranée, dut être éclairée la première des lumières de la Foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler du grand événement qui allait bientôt changer toutes les conditions sociales. Les persécutions elles-mêmes contribuèrent sans aucun doute à la diffusion de la notion du christianisme, et par la proclamation générale des édits sanglants, et par le retentissement inévitable de ces horribles supplices dont les empereurs épouvantaient l'univers. Au milieu de la mollesse épicurienne dont il allait mourir, le monde païen pouvait-il demeurer insensible à ces exécutions en masse qui jetaient aux bourreaux tant de victimes de tout sexe et de tous âge? Plus d'un cœur amolli s'informa sûrement des forfaits de ces étranges criminels qui savaient braver la mort la plus affreuse avec plus de sang-froid que les gladiateurs saluant César dans l'arène. Une curiosité tout humaine d'abord, puis la pitié pour les victimes, puis l'horreur pour les bourreaux, puis je ne sais quel sentiment confus de la grandeur chrétienne, furent comme les étapes successives par lesquelles on s'approchait insensiblement de la Foi; la touche secrète de la grâce faisait le reste. Ce spectacle prodigieux arrachait à Tertullien son mot sublime: Le sang des martyrs est une semence féconde de chrétiens! *Semen est sanguis christianorum* ! (1).

Quelques textes authentiques et précis nous permettront d'apporter une base historique à cette opinion. Nous les emprunterons spécialement à saint Grégoire de Tours, pour montrer que notre illustre historien, comme l'ont déjà remarqué plusieurs savants critiques, n'a jamais méconnu la première mission des temps apostoliques. « J'ose affirmer, dit D. Rui-

(1) TERTULLIANI *Apologet.*, cap. 50. Patrologie latine, t. Ier, col. 535.

nart, que ceux-là se trompent, qui pensent que saint Grégoire, en parlant des martyrs lyonnais du temps de Marc-Aurèle, ou des sept évêques venus sous Dèce, ait nié qu'il y ait eu antérieurement dans les Gaules des martyrs ou des prédicateurs de la parole divine. Non, ajoute-t-il, en invoquant l'autorité de l'érudit Jacques Sirmond, Grégoire n'est point tombé dans cette erreur capitale ; ses écrits en font foi. *Quod quidem ex ipsis ejus verbis certum est* (1). »

Saint Grégoire nous raconte, en effet, que dès les premiers temps, une dame gauloise éleva un temple à Bazas, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, à la décollation duquel elle avait assisté, et dont elle avait rapporté du sang avec elle (2) ; ce récit, sans présenter aucune circonstance impossible, n'offre peut-être pas tous les caractères de la vraisemblance, mais nous en concluons (et c'est le seul point important à noter ici), que, selon la pensée de notre historien et la tradition dont il se faisait l'interprète, il y avait eu une église au Ier siècle, sur les bords de la Garonne (3). Il mentionne aussi saint Eutrope de Saintes, évêque et martyr, envoyé, dit-on (*fertur*), dans les Gaules, par le pape saint Clément, à la fin du Ier siècle, et

(1) Id affirmare ausim, nusquam cum sese de istis missionibus scribendi obtulit occasio, Gregorium sibi contrarium exstitisse; fallique eos qui illum existimant ita de martyribus Lugdunensibus, aut de septem episcopis quos sub Decio adventasse scripsit, locutum fuisse, ut ante illos aut martyres, aut alios verbi divini præcones, in Gallias advenisse negaverit. « Non enim, ut scite observavit summæ eruditionis vir Jacobus Sirmondus, in hac hæresi fuit Gregorius, ut episcopos in Gallia his septem antiquiores nullos fuisse existimaret : » quod quidem ex ipsis ejus verbis certum est. RUINART, *Gregor. Turon. opera,* præf. n° 61. — SIRMOND, *Opera varia,* IV, 361, *Dissertat. de duobus Dyonisiis.*

(2) *De gloria Martyrum,* lib. I, cap. 12. — L'ancienne cathédrale de Bazas était sous le vocable de saint Jean-Baptiste, et, à la fin du XVIIe siècle, selon le témoignage de D. Ruinart, on prétendait y conserver encore du sang du saint Précurseur.

(3) Saint Jérôme, invoquant l'autorité de saint Irénée, déclare que l'hérésie des Gnostiques, propagée par l'Égyptien Marcus, avait infecté les bords de la Garonne. Si ce fait était certain, il en résulterait que des chrétientés subsistaient dans le midi de l'Aquitaine vers la fin du IIe siècle; mais le passage de saint Jérôme s'appuyant sur une citation inexacte (nous le montrerons plus loin), ce témoignage demeure douteux. HIERONYM. *Epistol.* 75 *(alias 29) ad Theodoram viduam.* Patrol., t. XXII, col. 685-687.

saint Ursin, de Bourges, ordonné évêque par les disciples des apôtres pour évangéliser les Gaules (1). Nous savons de plus, par le témoignage de sept évêques gallo-francs écrivant à sainte Radégonde, et dont Grégoire nous a conservé la lettre intégrale, que la foi chrétienne avait commencé à respirer dans les provinces gauloises dès la naissance même de la religion catholique, *cum ipso catholicæ religionis exortu cæpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare* (2). Enfin il nomme les saints martyrs Timothée et Apollinaire, que l'historien Flodoard, en citant leurs Actes, fait mourir à Reims sous Néron, avec le prêtre Maurus et plusieurs autres chrétiens ; et quoiqu'il n'exprime pas la date de leur passion, nous pouvons présumer qu'il ne l'ignorait pas (3). Ces divers passages démontrent clairement que Grégoire de Tours ne méconnaissait pas la première mission évangélique des Gaules, celle que nous pouvons appeler proprement *la mission apostolique* ; et s'il ne nous en a pas appris plus long à ce sujet, c'est sans doute, dit Ruinart, qu'il n'en savait pas davantage (4).

## II

Mais cette première mission admise comme un fait indubitable, il surgit aussitôt plusieurs problèmes importants. Quels ont été les hérauts de cette prédication ? Quelle en a été l'étendue et l'intensité ? Quels en ont été les fruits ? C'est ici que les écrivains sont profondément divisés.

(1) Eutropius quoque martyr Santonicæ urbis, a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias, ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est. *De gloria Martyr.*, lib. I, cap. 56. — Bituriga vero urbs primum a sancto Ursino, qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus in Gallias destinatus est, verbum salutis accepit, atque ecclesiam Biturigensem primum instituit rexitque. *De gloria Confessorum*, cap. 80.

(2) *Historia Francorum*, lib. IX, cap. 39.

(3) *De gloria Martyr.*, lib. I, cap. 55. — Bollandd., *Acta SS.*, 23 august. — Flodoardi *Histor. Eccles. Remensis*, lib. I, cap. 3 et 4. Patrol. t. CXXXV, col. 32.

(4) At tacuit eorum missiones, quod nihil de illis, ut conjicere est, compertum haberet. Ruinart, *Gregor. Turon. opera*, Præf., num. 61.

Deux écoles sont en présence. L'une veut que presque tous nos diocèses aient été fondés dès le premier siècle par des évêques prédicateurs qui tenaient leur mission avec un poste fixe, soit de saint Pierre lui-même, soit de saint Clément. Les résultats de cette prédication auraient été assez abondants pour que des Églises constituées fussent établies partout dès l'origine, avec une organisation cléricale complète. Environ soixante de nos diocèses devraient ainsi leur création aux ouvriers évangéliques de la première heure. On se fonde, pour étayer ce sentiment, sur quelques textes des saints Pères, où la diffusion de la foi est peinte comme s'étant opérée universellement avec une rapidité merveilleuse, et comme par une sorte d'explosion. « Il n'est pas, écrivait saint Justin vers le milieu du IIe siècle, une seule race de mortels, grecs ou barbares, ou de quelque nom qu'on puisse les appeler, soit des peuplades Scythes qui habitent leurs chars errants, soit des tribus nomades qui n'ont point de demeures fixes, soit des peuples pasteurs qui vivent sous la tente, il n'en est pas une au sein de laquelle des prières et des actions de grâces ne soient adressées au Père et Créateur de toutes choses, au nom du crucifié Jésus (1). »

« Aucune nation, disait Tertullien vers la fin du même siècle, n'est maintenant privée de la connaissance de Dieu, l'Évangile ayant brillé dans toute la terre et jusqu'aux confins du monde (2). »

Quelques années plus tard, Origène exprimait la même pensée, et, pour montrer la puissance du Sauveur, se laissait séduire par un vers de Virgile sur l'éloignement de la Bretagne. « Voyez, s'écriait-t-il, voyez la grandeur du Seigneur; le bruit de sa doctrine s'est répandu dans tout l'univers, et ses paroles ont atteint les extrémités du globe. Le Seigneur Jésus, qui est la vertu de Dieu, est répandu dans tout le monde... La vertu du Sauveur est avec ceux qui, au fond de la Bretagne, sont séparés de notre continent, *qui ab orbe nos-*

(1) JUSTINI *Dialogus cum Triphone Judæo*, cap. 117. Patrol. grecque, t. VI, col. 747-750.

(2) TERTULL. *De Anima*, cap. 49. Patrol. lat., t. II, col. 733.

*tro in Britannia dividuntur* (1), et avec ceux qui vivent en Mauritanie, et avec tous ceux qui croient en son nom sous le soleil. Admirez la puissance du Sauveur répandue dans tout l'univers (2). »

Lactance, dans son livre *Sur la mort des persécuteurs*, parlait dans le même sens. Après Domitien, « l'Eglise, dit-il, devint plus florissante, et se répandit en Orient et en Occident (3), en sorte qu'il n'y eut aucun coin de la terre si reculé où la religion du vrai Dieu ne pénétrât, aucune nation si barbare dont elle n'adoucit les mœurs. Mais, dans la suite, cette longue paix fut troublée. Après de nombreuses années, on vit surgir l'exécrable Dèce, bête féroce qui persécuta l'Eglise (4). »

Eusèbe de Césarée confirme en ces termes ces données générales : « Comme les rayons du soleil illuminent tout-à-coup l'horizon, ainsi, par un effet de la puissance céleste, la parole de Dieu porta à la fois sa splendeur à l'univers entier. La prophétie des Saintes Ecritures s'est vérifiée au pied de la lettre : « La voix des Évangélistes et des Apôtres s'est fait « entendre au monde, et leur parole a retenti jusqu'aux ex- « trémités de la terre (5). »

(1) Et penitus toto divisos orbe Britannos (*Eclog.* I).

(2) Vide magnitudinem Domini : in omnem terram exivit sonus doctrinæ ejus et in fines orbis terrarum verba illius. Dominus noster Jesus, qui virtus est Dei, in omnem diffusus est orbem... . Virtus Domini Salvatoris et cum his est qui ab orbe nostro in Britannia dividuntur, et cum his qui in Mauritania, et cum universis qui sub sole in nomine ejus crediderunt. Vide ergo magnitudinem Salvatoris, quomodo in toto orbe diffusa sit. ORIGEN. *In Lucam homilia* VI. Patrol. gr., t. XIII, col. 1816.

(3) L'Orient, qui dut être plus promptement éclairé que l'Occident, avait encore, au milieu du IIIe siècle, des régions où le christianisme était à peine connu. Saint Grégoire de Nysse nous apprend que saint Grégoire le Thaumaturge, ayant été ordonné évêque de Néocésarée en Asie-Mineure, l'an 240, ne trouva dans son diocèse que dix-sept chrétiens. « Illam ei civitatem destinans atque attribuens quam contigerat ad illa ipsa usque tempora adeo simulacrorum errori deditam esse, ut cum infiniti essent qui ipsam urbem et regionem circumacentem incolerent, non plus quam septemdecim invenirentur, qui sermonem fidei recepissent. » S. GREGORII NYSSENI *De vita S. Gregorii Thaumaturgi*. Patr. gr., t. XLVI, col. 910-914.

(4) LACTANT. *De mort. persecutor.*, cap. 3 et 4. Patrol. lat., t. VII, col. 200.

(5) EUSEB. *Histor. Ecclesiast.*, lib. II, caput 3. Patrol. gr., t. XX, col. 142. — Psalm. XVIII, 4, 5. — *Rom.*, X, 18.

Quoi qu'en dise Eusèbe, ces divers textes et d'autres semblables ne doivent point être pris absolument au pied de la lettre. Ce sont des phrases oratoires et des tours poétiques, où se retrouve l'emphase naturelle au génie oriental, et dont il ne faut point presser rigoureusement le sens, l'expression dépassant évidemment la juste mesure de la pensée. On peut en conclure que la *bonne nouvelle* fut disséminée partout dès l'origine, comme nous l'avons dit plus haut, par une prédication universelle, nécessairement rapide et nomade, vu le petit nombre des missionnaires; mais il n'en résulte pas que des Églises, ou même de simples chrétientés, fussent organisées partout dès le premier siècle. Ce même Eusèbe, qui vient de comparer la diffusion de la foi chrétienne à la diffusion de la lumière du soleil, parle ici en littérateur; mais quand il voudra parler en historien, il nous montrera, dans le cours du second siècle, les successeurs des Apôtres « étendant de plus en plus l'empire de Jésus-Christ, prêchant à ceux qui n'avaient pas encore entendu parler de l'Évangile, jetant les fondements de la foi chez les nations barbares, et, après y avoir constitué des pasteurs, confiant à ces ministres le soin de ces nouvelles plantations, avant de poursuivre ailleurs leur mission (1). »

Il en est de même de la pensée d'Origène. Aux cris d'admiration qui lui échappent à la vue des progrès du christianisme, on peut opposer un passage du même écrivain où il juge plus froidement les choses, en parlant de la prédication de l'Évangile dans tout l'univers, qui doit précéder les derniers temps. « Beaucoup de peuples, dit-il, non-seulement parmi les barbares, mais aussi parmi les nôtres, n'ont point encore entendu la parole du salut, mais alors ils seront évan-

(1) Prædicationem Evangelii magis ac magis promoventes, et salutaria regni cœlestis semina per universum terrarum orbem late spargentes... Munus obibant Evangelistarum, iis qui fidei sermonem nondum audivissent, Christum prædicare et sacrorum Evangeliorum libros tradere ambitiose satagentes. Hi postquam in remotis quibusdam ac barbaris regionibus fundamenta fidei jecerant, aliosque pastores constituerant, et novellæ plantationis curam iisdem commiserant, eo contenti ad alias gentes ac regiones, comitante Dei gratia ac virtute, properabant. Euseb. *Histor. Eccles.*, lib. III, cap. 37, *De Evangelii prædicatoribus qui adhuc ea ætate florebant.* Patrol. gr., t. XX, col. 291, 294.

gélisés... l'Évangile n'a point encore été prêché dans tout le monde et il n'est point parvenu chez tous les Éthiopiens...Que dirons-nous des Bretons ou des Germains qui habitent les bords de l'Océan, ou des barbares Daces, Sarmates et Scythes, dont la plupart n'ont point encore entendu la parole évangélique?... Ce serait une témérité d'affirmer que l'Évangile a déjà été annoncé dans tout l'univers en témoignage pour tous les peuples (1). » Ces paroles ne sauraient être plus formelles, et nous montrent avec quelle prudence il faut admettre les phrases oratoires d'Origène lui-même et des autres Pères sur l'extension du christianisme au IIe ou au IIIe siècle. Rien de plus commun, du reste, dans toutes les langues, surtout dans les langues orientales, que ces expressions hyperboliques, et ce serait méconnaître grandement les tendances naturelles de l'esprit humain, que de vouloir les prendre dans leur sens littéral.

Saint Augustin est tout aussi formel qu'Origène, et il nous apprend que de son temps (il mourut en 430) toutes les nations n'avaient point été évangélisées. Quelques unes, dit-il, avaient reçu la foi peu à peu, et les autres, en petit nombre, avaient été subitement éclairées, *nonnullas non paulatim sed subito ad fidem Christi fuisse conversas* (2). L'évêque d'Hippone

(1) Multi non solum barbararum, sed etiam nostrarum gentium usque nunc non audierunt christianitatis verbum, tunc autem prædicabitur... nondum est prædicatum Evangelium regni in toto orbe. Non enim fertur prædicatum esse Evangelium apud omnes Æthiopas, maxime apud eos qui sunt ultra flumen; sed nec apud Seras, nec apud Orientem audierunt christianitatis sermonem. Quid autem dicamus de Britannis, aut Germanis qui sunt circa Oceanum, vel apud barbaros, Dacos et Sarmatas et Scythas, quorum plurimi nondum audierunt Evangelii verbum, audituri sunt autem in ipsa seculi consummatione... Si autem vult quis temere dicere prædicatum esse jam Evangelium regni in toto orbe in testimonium omnibus gentibus, consequenter dicere poterit et quod ait Christus) : *Et tunc erit finis,* jam finem venisse : quod dicere temeritatis est magnæ. ORIGEN. *In Matth. Tractat.* XXXIX. Patrol. gr., t. XIII, col. 1654-1655.

(2) AUGUSTIN. *Epistol.* CXCVII (alias LXXVIII), *Hesychio Salonitano episcopo : de die supremo mundi non inquirendo.* « Quod si propter quædam loca inaccessibilia et inhospita fieri posse non creditur, ut a servis Dei peragretur orbis, et quot quantæque sint adhuc gentes sine Christi Evangelio, fideliter renuntietur; multo minus existimo in Scripturis posse comprehendi, quanta usque ad finem futura sint tempora. » *Patrol.*, t. XXXIII, col. 900.

ne prenait donc pas à la lettre le fameux texte de saint Justin, et il nous autorise à dire avec Eusèbe que l'Evangile, s'il a illuminé soudainement certaines régions, s'est étendu ailleurs pas à pas, graduellement, et a poursuivi ses conquêtes de peuple en peuple, par une progression assez lente, dans l'intervalle de plusieurs siècles.

Ce tableau est fidèle et conforme à tout ce que nous apprenons par l'histoire, surtout par l'histoire de notre propre pays; car, si Dieu a attaché un caractère divin à l'établissement prodigieux du christianisme, il n'en a pas moins soumis la prédication évangélique, dans une certaine mesure, à la marche ordinaire des choses en ce monde. « La nature, » dit Pascal, avec cet inimitable style qui peint si bien tous les mouvements de la vérité, « la nature agit par progrès: *itus et reditus*. Elle passe et revient, puis va plus loin, puis deux fois moins, puis plus que jamais... Le flux de la mer se fait ainsi; le soleil semble marcher ainsi. (1) » Ainsi a marché le christianisme.

Ce n'est point l'avis de l'école que nous combattons. A l'en croire, le monde entier, et la France en particulier, auraient reçu de la main même des Apôtres, des prédicateurs spéciaux, et auraient été enveloppés, dès la première heure, dans les mailles du filet de ces pêcheurs d'hommes. Plus privilégiée que toutes les autres nations, la Gaule pourrait revendiquer les héros les plus illustres de l'Église naissante. Il semble, dit M. l'abbé Bernard, professeur à la Sorbonne (2), que, pour composer la gerbe de nos Apôtres, la divine Providence ait moissonné la fleur de l'Evangile et du livre des Actes, réservant, pour évangéliser notre pays, les noms les plus doux et les plus vénérés. Irrités de voir le nombre des chrétiens croître de jour en jour, les Juifs, dit-on, jetèrent dans une barque sans voiles Lazare le Ressuscité, l'hôte et l'ami de Notre-Seigneur, avec ses deux sœurs, Marie-Madeleine, la grande

(1) Pascal, *Pensées*, édition Faugère, t. I^er^, p. 202. — Nicolas, *Études philosophiques sur le christianisme*, III^e^ partie, ch. 6.

(2) Bernard, *Les origines de l'Église de Paris*. Paris, Jouby et Roger, 1870.

pénitente, et Marthe de Béthanie, que suivaient ses deux servantes, Marcelle et Syntique, Maximin, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, et plusieurs autres saints personnages; le souffle de la Providence les poussa sur les côtes de la Provence, et c'est ainsi que Marseille, les déserts de la Sainte-Baume, Aix et Tarascon reçurent les premières semences de la foi. Trois disciples de saint Paul, Trophime, Crescent et le proconsul Sergius Paulus évangélisèrent Arles, Vienne et Narbonne. Les autres diocèses ne sont pas moins bien partagés et revendiquent pour leurs fondateurs, à Béziers, saint Aphrodise, qui donna pendant sept ans l'hospitalité à la Sainte Famille en Égypte; à Autun, saint Amator, serviteur de l'Enfant Jésus et de la Sainte Vierge à Nazareth; à Bourges, saint Ursin ou Nathanaël, le *bon Israélite*, chargé par Notre-Seigneur de faire la lecture à la dernière Cène; à Cahors, Zachée le Publicain, sous le nom de saint Amadour; à Saint-Paul-Trois-Châteaux, saint Restitut, l'aveugle-né de l'Évangile; au Mans, saint Julien, qui ne serait autre que Simon le Lépreux; à Limoges, saint Martial, l'enfant qui portait les cinq pains d'orge et les deux poissons, et que Notre-Seigneur bénit en le présentant à ses disciples comme un modèle d'humilité; à Avignon, saint Rufus, fils de Simon le Cyrénéen; à Vienne, Zacharie, successeur de Crescent, qui avait fourni la nappe eucharistique, et qui en dota son Eglise des Gaules; à Tours, saint Gatien, dont la tradition fait l'homme portant une cruche, qui conduisit les Apôtres au Cénacle; à Paris, saint Denis l'Aréopagite; enfin douze ou quinze des soixante-douze disciples, sans parler de Joseph d'Arimathie, qui passa par les Gaules lorsqu'il porta dans la Grande-Bretagne le saint graal ou vase sacré qui contenait le sang précieux de Jésus, recueilli par une main pieuse pendant que l'Homme-Dieu était attaché à la croix. Telles seraient, suivant l'école légendaire, les origines illustres de la plupart de nos diocèses.

### III.

Les écrivains de l'école historique (et nous nous rangeons volontiers à leur opinion), tout en écoutant d'une oreille charmée ces pieuses et naïves légendes, inspirées par l'ardent

amour du clocher, les regardent comme très-invraisemblables, et, tout en les respectant, n'y attachent aucune valeur historique. Écoutons à ce sujet M. P. Paris, dont le jugement en ces matières est d'une si grande autorité ; car personne en France ne connaît mieux que lui la littérature et l'histoire du moyen âge, et ne porte dans l'examen des vieux textes une critique plus pénétrante :

« Je suis assurément plus persuadé que jamais que les premiers missionnaires de l'Évangile en France doivent être assignés au Ier siècle de l'ère chrétienne; mais je penche grandement à croire que les légendes mises en vogue plus tard sur le nom, la vie et les miracles de ces saints précurseurs, sont parfaitement fabuleuses. C'est là ce que j'écris au bon curé de Chaspuzac, l'abbé Frugère, qui m'a, de son côté, envoyé son livre sur l'*Apostolicité de l'Église du Velay*. Il rassemble dans ce livre toutes les inductions qui peuvent appuyer l'opinion de la date très-primitive des premières prédications ; mais pour ce qui touche à la légende des SS. Georges et Front, on ne peut plus le suivre. A plus forte raison ne pourrait-on reporter saint Gatien au Ier siècle, contre le témoignage du pieux historien qui ne pouvait s'être mépris sur ce qui touchait aux origines de sa propre Église. Il est d'ailleurs une réflexion qui devrait arrêter le zèle ardent de ceux qui veulent absolument que saint Martial, saint Lazare, sainte Marie-Madeleine soient venus du fond de l'Asie se fixer dans les Gaules. Assurément rien de plus miraculeux que ces émigrations, de plus frappant que les circonstances dont on les accompagne. Et cependant on n'en verrait pas la moindre mention dans les historiens ecclésiastiques antérieurs au IXe siècle! Eusèbe de Césarée, Orose, n'en auront pu rien savoir! Le bruit que cela dut faire en France aura échappé aux oreilles de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours! Non, cela est absolument impossible, et le silence de ces historiens essentiellement ecclésiastiques suffit pour faire rejeter ces légendes, en y joignant encore celle de saint Denis l'Aréopagite.

« Vous avez dû remarquer combien l'amour du clocher obscurcissait la vue de la plupart de nos confrères en archéologie. Il en a été de même des nations et surtout de la nation française. Elle a voulu concentrer en elle toutes les traditions

religieuses. Elle a le juge que saint Paul avait converti; elle a le petit enfant qui avait présenté sur la montagne les cinq pains et les deux poissons; elle a la Madeleine et Lazare le Ressuscité, etc. La seule chose qu'elle ait bien véritablement, c'est la loi de l'Évangile qui lui fut connue dès les premiers temps par de pieux citoyens venus de Rome ou d'Asie, mais dont on n'a pas conservé les noms. Car les Églises ne durent être constituées que longtemps après ces premières prédications. Il n'a pas été tout de suite établi que du moment où une population admettait la *bonne nouvelle*, elle élisait un évêque pour diriger sa croyance. Mais arrivèrent les persécutions; le paganisme reprit une partie de son influence et l'on ne garda souvenir que des prêtres qui purent, sans être inquiétés, rester au milieu de leur troupeau plus ou moins nombreux. Saint Gatien ne fut peut-être pas le premier convertisseur de la Touraine, mais il fut le premier accepté comme chef de l'Église de ce pays. L'inflexibilité de l'administration romaine pouvait-elle, au temps des Néron, des Commode, et même des Marc-Aurèle, tolérer une magistrature aussi contraire aux formules du culte romain, que celle d'un évêque stationnaire? Il n'y eut donc en réalité avant Constantin que des évêques régionnaires dont les cités ne gardèrent pas toujours la mémoire.

« Je pense que tous les bons esprits finiront par s'entendre : on peut laisser au Puy, à Limoges, à la Sainte-Baume les origines légendaires; on peut respecter des traditions maintenues pendant un millier d'années, quoique probablement mal fondées; mais il faut les respecter sans essayer de les défendre, car alors, à défaut de preuves, on se voit, pour ainsi dire, entraîné à recourir à des injures, à des violences antichrétiennes (1). »

Dans cette lettre, l'illustre académicien nous paraît exprimer parfaitement la seule opinion qui s'appuie sur des bases historiques sérieuses. Avec lui, nous pensons que la première

(1) Lettre du 3 octobre 1869, adressée à M. l'abbé P. Verger. *Études sur les critiques anti-grégoriens et sur l'apostolat de saint Gatien*, nos 2 et 3. Tours, Bouserez, 1870.

mission apostolique des Gaules ne laissa que de faibles traces, sauf dans la Narbonnaise, qui se trouvait en relations plus étroites avec Rome. Notre pays avait été sillonné par des missionnaires errants, qui avaient semé sous leurs pas, dans les vastes territoires confiés à leur zèle, les semences de la parole divine, et y avaient fondé, non des Églises organisées, mais de simples chrétientés peu nombreuses, comme on le voit encore aujourd'hui dans les contrées soumises au régime des missions (1). Les persécutions étouffèrent ces premiers germes, et, un siècle plus tard, il fallut qu'une seconde mission partît d'Asie pour venir évangéliser l'est de la Gaule. L'intérieur du pays ne fut guère abordé avec fruit que vers 250, sous l'empire de Dèce, par les sept évêques que mentionne Grégoire de Tours, Gatien, Trophime (2), Paul, Saturnin, Denis, Austremoine et Martial; la foi se propagea lentement, malgré ce troisième effort, et c'est seulement à la fin du IVe siècle que la Gaule fut véritablement conquise à Jésus-Christ. Voilà ce que nous apprend l'histoire sérieuse par de nombreux monuments. Et si nous voulons projeter une vive lumière sur les ténèbres de ces âges reculés, et éclairer le passé par le présent, tournons les yeux vers ces contrées de l'extrême Orient, où les intrépides conquérants de la Foi luttent depuis trois cents ans, sans que la Chine et le Japon puissent se dire chrétiens. Cette vue nous fera mieux comprendre ce qui s'est accompli chez nous.

## IV.

Nous allons exposer les arguments qui démontrent la lente propagation de l'Évangile dans les Gaules, son rayonnement successif, d'abord par la Narbonnaise, puis par Lyon, et la tardive organisation des Églises de l'intérieur.

Il serait difficile de nier que la ville d'Arles ait été évangélisée du temps même des Apôtres par saint Trophime, disciple

(1) Les anti-grégoriens sont forcés eux-mêmes de reconnaître que cette première mission obtint peu de résultats, et par là ils infligent un démenti catégorique à toutes leurs légendes, qui nous parlent d'innombrables conversions dans les Gaules dès le premier siècle.

(2) Il s'agit ici d'un second Trophime, comme nous le montrerons plus loin.

de saint Paul. En 417, à l'occasion d'un conflit survenu pour la prééminence entre les Eglises d'Arles et de Vienne, le pape Zozime écrivait à tous les évêques établis dans les Gaules et les sept provinces, *per Gallias et septem provincias* (1) : « Il ne faut point déroger aux priviléges de la métropole d'Arles, vers laquelle le souverain pontife Trophime a été envoyé en premier lieu par ce siége apostolique; car c'est de lui, comme d'une source, que toutes les Gaules ont reçu les ruisseaux de la Foi... Trophime, de sainte mémoire, a été envoyé par le siége apostolique pour être l'évêque de la ville d'Arles; il inspira le premier à ces régions le respect du nom de Dieu, et le transmit aux autres avec l'autorité qu'il avait reçue (2). »

Dans ces lettres, le Pape n'indique point la date de l'apostolat de saint Trophime, et parle en termes généraux d'une mission donnée par le *saint Siége*. Mais, quelques années plus tard, en 450, tous les évêques de la province d'Arles, au nombre de dix-neuf, écrivant au pape saint Léon pour revendiquer les priviléges de leur métropole, se réclamaient d'une origine apostolique : «Toutes les provinces de la Gaule savent, disaient-ils, et l'Église romaine ne l'ignore pas, que la cité d'Arles est la première ville des Gaules qui ait mérité de recevoir pour pontife saint Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre saint Pierre, et que, de là, le bienfait de la foi s'est répandu peu à peu (*paulatim*) dans les autres provinces des Gaules ; il est manifeste que les autres cités ont reçu leurs évêques (*sacerdotes*) (3) de ce siége d'Arles, avant la ville de

(1) Les sept provinces, qui sont ici distinguées des autres provinces gallicanes, sont, d'après la *Notice des cités de la Gaule,* la Viennoise, les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les deux Narbonnaises et les Alpes maritimes. Cette division venait d'être créée au v<sup>e</sup> siècle par Petronius, préfet du prétoire dans les Gaules sous l'empire d'Honorius. Patrol., t. XX, col. 641.

(2) Sane metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum ex hac sede Trophimus summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est... Nam sanctæ memoriæ Trophimus, sacerdos quondam Arelatensi urbi ab apostolica sede transmissus, ad illas regiones tanti nominis reverentiam primus exhibuit, et in alios non immerito ea quam acceperat auctoritate transfudit. SIRMOND, *Concilia antiqua Galliæ,* I, 43, 45. — Patrol., t. XX, col. 645, 666, 667.

(3). Le mot *sacerdos,* dans le langage de l'antiquité ecclésiastique, désigne très-souvent un évêque. Saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin, Grégoire de Tours, Fortunat de Poitiers, l'ont fréquemment employé dans ce sens.

Vienne, qui réclame aujourd'hui avec impudence une primatie à laquelle elle n'a aucun droit. Au contraire, les droits de la cité d'Arles sont incontestables, car elle a reçu en saint Trophime les prémices de notre religion, et ensuite elle les a répandus dans les Gaules (*intra Gallias*). En raison de cet honneur, tous nos prédécesseurs ont toujours regardé l'Église d'Arles comme leur mère... Comme la sainte Église romaine occupe le premier rang parmi toutes les autres Églises du monde à cause du bienheureux Pierre, prince des Apôtres; ainsi dans les Gaules (*intra Gallias*), l'Église d'Arles, qui a mérité de recevoir des Apôtres même (*ab apostolis*) saint Trophime pour pasteur, revendique le pouvoir d'ordonner les évêques... Elle a reçu ce degré d'honneur et de dignité, qu'elle gouverne non-seulement ces provinces en vertu de son autorité propre, mais encore toutes les Gaules (*omnes Gallias*) en vertu d'une délégation du siége apostolique (1). »

(1) Omnibus etenim Gallicanis regionibus notum est, sed nec sacrosanctæ Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum, quod prima intra Gallias Arelatensis civitas, missum a beatissimo Petro Apostolo S. Trophimum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum; priusque alia loca ab hoc rivo fidei, quem ad nos Apostolicæ institutionis fluenta miserunt, meruisse manifestum est sacerdotes, quam Viennensem civitatem, quæ sibi nunc impudenter ac notabiliter primatus exposcit indebitos. Jure enim ac merito ea urbs semper apicem sanctæ dignitatis obtinuit, quæ in S. Trophimo primitias nostræ religionis prima suscepit, ac postea intra Gallias hoc, quod divino munere fuerat consecuta, studio doctrinæ salutaris effudit. Cujus honoris obtentu, Ecclesiam Arelatensem omnes decessores, prædecessoresque nostri, velut matrem debito semper honore coluerunt, tenentesque traditionem totam, ab hac sibi civitatis nostræ sede Episcopos postularunt... Ut sicut per beatissimum Petrum Apostolorum principem sacrosancta Ecclesia Romana teneret supra omnes totius mundi Ecclesias principatum, ita etiam intra Gallias Arelatensis Ecclesia, quæ S. Trophimum ab Apostolis missum sacerdotem habere meruisset, ordinandi pontificium vindicaret. His secundum religionem utitur privilegiis Ecclesia memorata... Cui id etiam honoris dignitatisque collatum est, ut non tantum has provincias potestate propria gubernaret; verum etiam omnes Gallias, sibi Apostolicæ sedis vice mandata, sub omni ecclesiastica regula contineret. *Preces missæ ab universis comprovincialibus Episcopis metropolis Arelatensis ad Leonem papam.* Sirmond, *Concil. antiq. Galliæ,* I, 89. — Patrol., t. LIV, col. 882. — Le pape Anastase IV a confirmé, en l'an 1153, les prétentions de l'Église d'Arles à une origine apostolique. Patrol, t. CLXXXVIII, col. 1012-1013.

Nous savons que ces pièces ont paru suspectes à plusieurs écrivains. Des soupçons se sont élevés sur l'authenticité de ces lettres, émanées toutes des seules archives d'Arles, si intéressées à les produire. On s'étonne à bon droit qu'un argument de cette valeur, regardé comme décisif dans la question, n'ait pas été porté tout d'abord devant le concile de Turin, en 401, et qu'on ait attendu cinquante ans pour en parler, ou que le concile n'en ait tenu aucun compte quand le Pape s'en montre si touché. Quoi qu'il en soit, après avoir exprimé ce doute par scrupule pour notre rôle de critique, nous ne refuserons point d'admettre l'authenticité des documents que nous venons d'analyser, et nous reconnaîtrons sans peine que Trophime, celui-là même que saint Paul désigne dans sa seconde épître à Timothée, a été le fondateur de l'Église d'Arles.

La sincérité de ces lettres étant admise, il en découle plusieurs conséquences fort intéressantes. Remarquons que saint Zozime ne semble pas avoir l'idée de cette grande mission apostolique qui, dès le premier siècle, aurait embrassé la Gaule entière sous l'effort d'un nombre imposant de disciples immédiats de Jésus-Christ et des Apôtres : pour lui, il n'y a qu'un centre d'action, qu'un foyer d'irradiation, ou, pour emprunter son image, qu'une source unique de laquelle *toutes les Gaules* ont reçu les ruisseaux de la Foi, Trophime ayant été le véritable initiateur de notre pays à la connaissance de la religion chrétienne.

Les suffragants de la métropole arlésienne expriment la même pensée avec non moins de netteté, et même avec une certaine solennité, puisqu'ils invoquent à ce sujet le sentiment général des provinces gauloises. Pour eux, saint Trophime est véritablement, et par lui-même et par ses délégués, l'apôtre de toute la Gaule; et en raison du caractère *métropolitain* de l'Église d'Arles, ils demandent pour elle une primauté de juridiction dans leur province, une primauté d'honneur dans le reste de la Gaule. Évidemment, en écrivant ces paroles, les dix-neuf évêques du concile d'Arles ne soupçonnaient pas qu'un jour la plupart des Églises de France revendiqueraient l'honneur d'avoir été fondées par des missionnaires apostoliques ayant reçu leur mission de saint Pierre, tout comme saint Trophime, ou même de Jésus-Christ en personne,

en qualité de membres du collége des soixante-douze disciples; ils n'ont pas l'air de savoir que les évêchés du voisinage, Marseille, Aix, Narbonne, Béziers, Vienne, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, le Puy, peuvent se prévaloir d'une origine aussi illustre, et plusieurs signent ainsi d'une manière anticipée la condamnation des futures prétentions de leurs siéges épiscopaux. N'est-ce pas une preuve manifeste que ces prétentions ne s'étaient pas encore déclarées?

Aussi concevons-nous des doutes sérieux sur la fondation, au premier siècle, des Églises de Narbonne et de Vienne par saint Paul et saint Crescent, tous deux disciples de l'apôtre saint Paul. On nous oppose, il est vrai, le petit martyrologe romain du VIIIe siècle, dans lequel Paul de Narbonne est qualifié « disciple des Apôtres », sans être présenté toutefois comme le proconsul Sergius Paulus (1). Cette mention, amplifiée par Adon, qui, le premier parmi les hagiographes, voit dans l'évêque de Narbonne le proconsul de l'île de Cypre converti par le grand Apôtre, a passé de son martyrologe dans ceux de Notker et d'Usuard (2). Mais il faut ajouter que les martyrologes plus anciens sont muets à ce sujet : Bède n'en dit pas un seul mot; Florus n'a qu'une phrase banale, applicable à tous les évêques, et il est évident qu'il ignore l'origine apostolique de Paul de Narbonne; quant à Raban-Maur, il a une annonce non moins insignifiante (3). Ces trois témoignages, par leur silence même, concordent avec le texte de Grégoire de Tours et avec la déclaration synodique des

(1) *Vetus Romanum martyrologium :* 22 martii, Narbonæ, sancti Pauli episcopi, discipuli apostolorum. — 29 decemb., Trophimi episcopi, discipuli apostolorum. — 27 junii, Apud Galatiam, Crescentis discipuli Pauli apostoli. Patrol., t. CXXIII, col. 151 et seqq.

(2) ADONIS *Libellus de festivitatibus SS. Apostolorum,* 22 martii. — ADONIS *Martyrol.,* 22 martii. Patrol., t. CXXIII, col. 194 et 241. — NOTKERI *Martyr.,* 22 mart. Patrol., t. CXXXI. — USUARDI *Martyr.,* 12 decemb. Patrol., t. CXXIV.

(3) BEDÆ *Martyr. cum addit. Flori :* 22 martii, Vacat Beda. — Florus ajoute : Civitate Narbona, natale S. Pauli episcopi, quem ita labor domesticus et tribulatio exercuit, ut eum verum Domini famulum approbaret. Patrol., t. XCIV. — In Arbona (Narbona) civitate natalis Pauli confessoris. RABANI *Martyr.,* 22 martii. Patrol., t. CX.

dix-neuf évèques d'Arles. Nous pouvons donc dire que les témoins les plus nombreux et les plus anciens ne connaissent point le caractère apostolique de Paul de Narbonne, et par conséquent la question reste au moins fort douteuse.

On nous oppose aussi l'autorité du bienheureux Adon, archevêque de Vienne, attribuant en deux de ses écrits la fondation de son siége à saint Crescent, qui, après s'être substitué son disciple Zacharie, serait retourné mourir en Galatie (1). Ce grave document du IXe siècle mérite un profond respect, et nous n'hésiterions pas à y ajouter une foi entière (2), si nous n'étions gênés par les déclarations des dix-neuf évêques d'Arles, bien plus rapprochés des événements. Comment auraient-ils revendiqué la primauté sur Vienne, en raison seulement du caractère apostolique de saint Trophime, si l'Église de Vienne avait pu si facilement rétorquer cet argument, et opposer à ses contradicteurs saint Crescent, non moins apostolique que Trophime? Comment, surtout, auraient-ils osé affirmer, comme un fait manifeste, que les autres cités avaient reçu leurs pasteurs de la main de Trophime *avant que Vienne eût un évêque*, si cette Église avait été créée en l'an 59, au moment où, selon Adon, saint Paul traversa les Gaules pour se rendre en Espagne, et y laissa deux de ses disciples, Trophime et Paul de Narbonne? Le silence de l'Église de Vienne devant cet argument infirme beaucoup, il faut en convenir, l'autorité du bienheureux Adon, si bien placé, d'ailleurs, pour nous parler des origines de son propre siége. Adon, il est vrai est suivi en ceci par les hagiographes postérieurs, Notker et Usuard, qui ne font que le copier; mais les martyrologes plus anciens, celui de Bède complété par Florus, celui de Raban, et le petit martyrologe romain, ou se taisent absolument à ce sujet, ou rattachent Crescent à la Galatie. Ajoutez que l'Église de Mayence dispute le même apôtre à l'Église de Vienne, et prétend que Crescent, après l'avoir gouvernée pendant vingt-

(1) Adonis *Martyrologium,* 27 junii. Patrol., t. CXXIII, col. 293. — Adonis *Chronicon,* ad ann. 59 et 101. Patrol., t. CXXIII, col. 79 et 81.

(2) Plusieurs critiques craignent que le bienheureux Adon, dans le désir bien naturel de relever l'honneur de son siége, n'ait accueilli avec trop de facilité certaines légendes douteuses. *Gallia christ.,* t. XVI.

deux ans, y mourut sous l'empereur Trajan, en l'an 103 (1). De son côté, l'Église grecque en fait un évêque de Chalcédoine. Ce conflit d'opinions nous laisse fort perplexes; mais nous constatons que les témoignages les plus nombreux et les plus anciens ne favorisent point les prétentions des Viennois.

## V.

Nous venons d'entendre les évêques de la province d'Arles déclarer que la foi ne s'était répandue que *peu à peu* dans les Gaules. Le rayonnement du foyer évangélique dont Arles fut le centre au premier siècle, ne paraît pas, en effet, s'être étendu bien loin. Au milieu du IIe siècle, la ville importante de Lyon, capitale de la Gaule celtique, n'avait point encore d'évêque, preuve que le nombre des chrétiens ne s'y était guère multiplié jusqu'alors. Son premier pasteur (c'est un point admis sans conteste par toute la tradition) lui fut envoyé des rivages de l'Asie (2) : ce fut le bienheureux Pothin, disciple de saint Polycarpe, qui lui-même était disciple de saint Jean. L'illustre évêque de Smyrne, étant venu à Rome vers l'an 158 pour s'entendre avec le Pape sur le jour de la célébration de la Pâque (3), demanda sans doute à saint Anicet de bénir les ouvriers évangéliques amenés à sa suite et sur le point d'être envoyés dans les Gaules. Avec saint Pothin se trouvait, suivant une antique tradition consignée dans les martyrologes, le prêtre Bénigne, apôtre de Dijon, de Langres et d'Autun,

(1) *Gallia christ.*, t. V. — La ville de Mayence, *Mogontiacum*, amoureuse comme tant d'autres des origines illustres, prétend avoir été fondée par Magog, fils de Japhet, ou par le Troyen Magantius, ou enfin par les Mages.

(2) Greg. Turon. *Histor. Franc.*, lib. I, cap. 27 : Ex quibus et ille primus Lugdunensis Ecclesiæ Photinus episcopus fuit, qui plenus dierum, diversis affectus suppliciis, pro Christi nomine passus est. Beatissimus vero Irenæus, hujus successor martyris, qui a beato Polycarpo ad hanc urbem directus est, admirabili virtute enituit : qui in modici temporis spatio, prædicatione sua maxime in integro civitatem reddidit christianam.

(3) Eusebii *Histor. Eccles.*, lib. IV, cap. 14. Patrol. gr., t. XX, col. 338. — *Chronicon paschale sive Alexandrinum*, ad ann. 158. Patrol. gr., t. XCII, col. 626. — Gorini, *Défense de l'Église*, t. IV, p. 261, 3e édit.

avec ses deux compagnons, le prêtre Andoche et le diacre Thyrse; il s'y trouvait aussi le sous-diacre Andéol, qui évangélisa le Vivarais, et sans doute plusieurs autres prédicateurs dont les noms ne nous sont pas parvenus (1). Cette seconde mission, d'origine gallo-grecque, s'attacha principalement à l'est de la Gaule.

Et ici nous ne pouvons nous défendre d'une réflexion. Si déjà, un siècle auparavant, la conversion de la Gaule avait été tentée en grand par un nombre considérable de missionnaires, comment avait-on pu négliger à ce point tout l'est de la Gaule? S'il y avait chez nous, dès le premier siècle soixante siéges épiscopaux, et surtout s'il y en avait un à Vienne, comment Lyon, la capitale du pays, avait-il été oublié? Et au milieu de cette foule d'évêques qui portaient partout la parole de Dieu, comment l'Asie avait-elle senti la nécessité de nous députer une mission? Ce sont là autant de problèmes insolubles pour l'école légendaire, et le fait seul de la mission asiatique de Lyon au milieu du IIe siècle, démontre péremptoirement que la majeure partie des Gaules avait échappé jusque-là à l'action de l'Église (2).

Bientôt une affreuse persécution vint entraver les efforts des apôtres gallo-grecs, sous le règne de Marc-Aurèle, en l'an 177. Cinquante chrétiens, des plus distingués des Églises de Lyon et de Vienne, furent jetés dans les fers, et parmi eux nous devons signaler saint Pothin, Sanctus, diacre de Vienne, et Vectius Epagathe, un des ancêtres de Grégoire de Tours.

(1) BEDÆ *Martyrol. cum Addit. Flori:* 17 januar., 24 septemb., 1 novemb. (Nous citons le martyrologe de Bède d'après l'édition sincère des Bollandistes [t. II martii], rééditée en Angleterre et annotée par Smith en 1722, et reproduite par l'abbé Migne dans la Patrologie, t. XCIV. C'est la seule où le texte authentique de Bède soit distingué des additions de Florus et des additions postérieures; le texte de l'édition de Cologne de 1616 a été remanié). — ADONIS *Martyrol.:* 17 januar.. 1 maii, 24 septemb., 1 novemb.

(2) Les *Actes* du martyre de saint Symphorien nous montrent à cette date la ville d'Autun encore entièrement idolâtre : « Erat tunc Ædua civitas antiquæ nobilitatis, titulis et sacrilegæ religionis referta cæremoniis, atque errori gentilium famulans, diversis idolorum templis, et vanæ superstitionis amore tenebatur. Nam Berecinthiæ, Apollinis et Dianæ cultum speciali dilectione venerata est. » RUINART. *Acta martyrum sincera et selecta*, p. 69. — GREGOR. TURON., *Liber de gloria Confessor.*, cap. 77.

Quarante-huit furent martyrisés à Lyon, et deux autres, Marcel et Valérien, qui réussirent à s'échapper, subirent la mort à Châlon-sur-Saône et Tournus, où il paraît, d'après les martyrologes, que bien peu de chrétiens existaient alors, puisque Marcel fut obligé de demander asile à des païens (1). La plupart des autres missionnaires asiatiques périrent dans la même persécution, et le nom chrétien parut presque anéanti dans toute cette région (2).

Une chose nous frappe en ceci: c'est la dépendance dans laquelle semble se trouver l'Église de Vienne par rapport à l'Église de Lyon, quoique la première, si nous en croyons Adon, puisse revendiquer la priorité d'origine. Dans la lettre écrite aux frères d'Asie par les frères des Gaules, lettre qui nous a été conservée par Eusèbe (3), il est bien question de l'évêque de Lyon, mais il n'est pas question de l'évêque de Vienne, et l'on mentionne seulement le diacre Sanctus, tout en déclarant que les chefs des deux Églises, *ex utraque præstantissimi*, ont été arrêtés par le préfet de Lyon. Adon raconte, il est vrai, que Justus, évêque de Vienne, était alors en exil depuis

(1) Adonis *Martyrol.* : 4 septemb., Cabilone, S. Marcelli, qui temporibus Antonini Veri, ex numero quinquaginta martyrum qui Lugduni in ergastulum trusi fuerant, cum Valeriano patefactis custodiæ, cui mancipati erant, divinitus claustris aufugit. Et cum Latinum quemdam, a quo hospitio susceptus erat, cum omni domo sua ad fidem Christi convertisset, Cabilonensium expetens civitatem Priscum quemdam præsidem, diis suis immolantem incurrit. — 15 septemb. : In territorio Cabilonensium, castro Trenortio, natale S. Valeriani martyris... Cumque ad præfatum castrum pervenisset, et Domini Jesu Christi nomen prædicans, plurimos ipse inspirante, ad ejus fidem convertisset... præsidi Prisco delatus est. *Patrol.*, t. CXXIII.

(2) Post vastissimam martyrum stragem et sævientium passionum crudelitatem, de qua etiam Christi famuli, quos tunc illustrissimæ urbes Vienna et Lugdunum tenebant, ad ecclesias Asiæ et Phrygiæ scripta miserunt, cum pene ad integrum Christi nomen a gentilibus crederetur extinctum. Ruinart, *Acta martyrum*, p. 63; *Passio SS. Epipodii et Alexandri.* — Eusèbe déclare aussi que la persécution de Marc-Aurèle enleva la majeure partie, *maxima pars*, des chrétiens lyonnais. Patr. gr. t. XX, col. 1519.

(3) Eusebii Cæsar. *Histor. eccles.*, lib. v, cap. 1 et seqq. Patrol. gr., t. XX, col. 407. — Euseb. *Antiquor. martyrior. collectio*, Patr. t. XX, col. 1522. — Gregor. Turon. *Histor. Franc.*, lib. i, cap. 26; *De gloria Martyr.*, cap. 49 et 50. — Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 48. — Patrol, gr. t. V, col. 1410.

longtemps(1). Cela est possible ; mais l'Église de Vienne, si elle a existé avant celle de Lyon, ne paraît pas s'être étendue au dehors, et si l'on consulte l'état de toutes les Églises de la région orientale de la Gaule à la même époque, on arrive à cette conclusion, d'ailleurs très-rationnelle, que Lyon fut le foyer d'où la foi rayonna sur tout le voisinage à la fin du IIe siècle.

Le bienheureux Irénée, successeur de saint Pothin sur le siége de Lyon, fut un des promoteurs de ce grand mouvement qui conquit au Christ tout l'est de la Celtique et une partie de la Narbonnaise et de la Viennoise. Aussi les saints Pères l'appellent-ils avec raison, « la lumière des Gaulois occidentaux, l'homme apostolique qui éclaira l'Occident, l'apôtre qui convertit et illumina les Celtes (2). » Ces éloges ne s'adressent pas seulement à l'écrivain, mais surtout au missionnaire. Non content de gagner à la foi chrétienne la plus grande partie de la ville de Lyon, il envoya à Besançon le prêtre Ferréol et le diacre Ferrution ou Fergeux, et à Valence, ville que l'historien Ammien Marcellin place parmi les quatre principales de la Viennoise (3), le prêtre Félix, et les diacres Fortunat et Achillée : ces prédicateurs convertirent autour d'eux une multitude de païens et fondèrent des chrétientés dans les lieux qui leur avaient été assignés (4).

(1) Marcus Antoninus Verus cum fratre Lucio Aurelio Commodo Antonino, annis decem et novem mense uno imperium tenuit... In Galliis quoque plurimi gloriose pro Christo sanguinem fuderunt. Justus Viennensis episcopus, longo tempore exilio maceratus, martyr gloriosus efficitur. ADONIS *Chronicon*, ad ann. 161. Patrol., t. CXXIII, col. 83.

(2) Irenæus Polycarpi auditor et discipulus fuit, lumenque occidentalium Gallorum... Irenæus Celticas gentes excoluit et illuminavit... Irenæi, viri apostolici, qui Occidentem illustravit, proferam testimonium. THEODORET. *Dialog.* I. — Idem in præfat. et in lib. V, cap. 5, *Hæreticarum fabularum compend.* Patrol. gr., t. LXXXIII, col. 82, 339, 351.

(3) Viennensis civitatum exultat decore multarum : quibus potiores sunt Vienna ipsa et Arelate, et Valentia, quibus Massilia jungitur. AMM. MARCELL. *Rerum gestarum* lib. XV, cap. 11.

(4) ADONIS *Martyrol.*, 23 april., 16 junii.— Eodem tempore, cum sacerdos et martyr ecclesiæ Lugdunensium, S. Irenæus episcopus, missus fuisset, jubente S. Joanne evangelista, ab Epheso; ducente Domino una cum discipulis suis, Lugdunum civitatem pervenit... S. vero Ferreolum presbyterum et S. Ferrutium diaconum, Vesontionensem civitatem, vere ut fundamentum fortissimum

Ces détails donnent à Irénée la physionomie d'un véritable évêque régionnaire, gouvernant par de simples prêtres et des diacres un vaste territoire où plusieurs Églises autonomes devaient bientôt être constituées. On a cependant prétendu, sur la foi de témoignages relativement récents (IXe siècle), que saint Irénée avait réuni deux conciles, l'un de douze évêques, l'autre de treize, mais ces documents sont peu certains. « Je n'ignore point, dit Sirmond, qu'on parle de deux conciles tenus par saint Irénée, mais j'ai cru devoir les omettre, la mémoire en étant bien obscure (1). » « Nous voudrions pouvoir montrer par l'histoire, dit Tillemont, qu'il y avait alors effectivement plusieurs évêques dans les Gaules. Mais nous ne trouvons rien sur quoi nous nous puissions appuyer pour cela avec quelque solidité. Le Synodique (2) où l'on trouve deux conciles de Lyon sous saint Irénée, l'un de douze évêques, l'autre de treize, n'a pas une autorité assez grande pour être produit dans des choses si anciennes (3). » Malgré l'arrêt de ces deux graves critiques, il ne nous répugnerait point d'admettre cette réu-

ad fundandam supra petram Christi ecclesiam, misit... Eorumque prædicatione multi ad baptismatis gratiam convolabant... Similiter etiam S. Irenæus Felicem presbyterum, Fortunatum atque Achilleum diaconos, ex suo latere segregatos, ante gloriosum martyrium suum ad Valentiam direxit urbem. Quibus ingressis tantam Dominus athletis suis contulit gratiam, ut illa Paganorum multitudo, quæ in tenebris subjacebat, eos plenissimo affectu diligeret. BOLLANDD. *Acta sanctorum,* t. III junii, *Acta S. Ferreoli;* SURIUS, *de probatis SS. vitis,* 16 juin. — Igitur beatissimus Irenæus, Lugdunensis urbis episcopus, consequenti tempore martyr, in quo, dispositione divina, instituendæ fidei fundamenta mirabili locata firmitate constabant; Felicem presbyterum..., Fortunatum..., et Achilleum diaconum, Valentinæ urbi, pro imbuendæ prædicationis seminario, destinavit. Quos illic gentilium posita multitudo spiritalis gratiæ suscepit studio... Gentilium multitudinem ad baptismatis gratiam, exhortationis ac fidei pia laudabilique violentia rapiebant. BOLLANDD, 23 april. — SURIUS, 23 april.

(1) Non eram nescius antiquiores alias Galliæ synodos memorari, atque in his Lugdunenses duas S. Irenæi episcopi... sed aptissimum visum est, his omissis, quarum obscurior erat memoria, synodos nostras ab eo capite inchoari, unde originem ducunt etiam œcumenicæ. SIRMOND, *Concilia antiqua Galliæ*, præfat.

(2) LABBE, *Concilia*, t. I, p. 599.

(3) TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* t. III, p. 621.

nion d'évêques gaulois autour de saint Irénée. Cette concession n'impliquerait pas une large diffusion du christianisme, car on sait qu'à l'origine, quand les fidèles furent assez nombreux, on institua des évêchés dans toutes les agglomérations qui avaient le titre de cité romaine. C'est ainsi qu'au v<sup>e</sup> siècle nous voyons des évêques dans une foule de localités peu importantes de la région méditerranéenne, Apt, Riez, Vence, Cavaillon, Vaison, Senez, Usez, Cimiès, Glandèves, etc. Mais, pour demeurer fidèle à notre rôle de critique, nous devons déclarer que rien dans les documents anciens n'autorise cette opinion pour la région lyonnaise, à la fin du II<sup>e</sup> siècle, et que le témoignage d'Eusèbe à ce sujet y serait plutôt opposé (1).

## VI.

Saint Irénée lui-même se charge, pour ainsi dire, de nous faire connaître indirectement l'état ecclésiastique des Gaules de son temps. Dans son grand Traité contre les hérésies des Gnostiques, l'illustre Père invoque non-seulement l'Ecriture sainte, mais aussi la Tradition, parce que la Tradition vient des Apôtres, *ea quæ est ab apostolis traditio,* et il veut qu'on la cherche à Rome et dans les autres Eglises qui peuvent s'honorer d'une fondation apostolique, la succession des évêques légitimes étant comme le canal par où a coulé l'enseignement des Apôtres (2). A ce sujet, il invoque d'abord l'Église de Rome, dont il énumère les pontifes depuis saint Pierre jusqu'au pape

(1) « Epistola quoque ecclesiarum Galliæ exstat, quibus præerat Irenæus, » dit Eusèbe. Ce texte semble nous représenter l'évêque de Lyon comme l'évêque unique des Églises au nom desquelles il écrivait. Le mot *præerat* ne traduit pas convenablement le texte d'Eusèbe, où nous lisons : τῶν κατὰ Γαλλίαν δὲ παροικιῶν ἃς Ειρηναῖος ΕΠΕΣΚΟΠΕΙ. *Hist. eccles.*, lib. v, cap. 23. Patrol. gr., t. XX, col. 494.

Il est bon d'ajouter ici que des chrétientés pouvaient être constituées sous le nom d'*Églises,* sans avoir pour cela un évêque à leur tête. saint Ambroise, en deux passages de ses commentaires sur les Epîtres de saint Paul, est formel à ce sujet : « Propterea ecclesiæ scribit (Paulus), quia adhuc singulis Ecclesiis rectores non erant constituti. » S. Ambrosii *Comment. in Epist.* I *ad Corinth.* Patrol. t. XVII, col. 184, 212.

(2) Irenæi *Contra hæreses*, lib. III, capp. 3 et 4. Patrol. gréco-lat., t. VII, col. 848 et seqq.

Eleuthère, sous lequel il écrit; puis les Eglises d'Ephèse et de Smyrne, fondées par saint Jean et saint Polycarpe, et en général les Églises d'Asie. Chose singulière, il ne songe à invoquer aucune de ces nombreuses Églises des Gaules dont l'institution remonterait, dit-on, aux temps apostoliques; il néglige Narbonne, Arles, et surtout Vienne, sa voisine, qui avait eu, si nous en croyons le bienheureux Adon, une succession régulière de pasteurs depuis saint Crescent, en l'an 59. Cet oubli a d'autant plus lieu d'étonner que saint Irénée écrivait, non-seulement pour les hérétiques d'Orient, mais aussi pour les Marcosiens, dont les erreurs, dit-il, avaient infecté la région du Rhône dans le voisinage de Lyon (1). N'est-ce pas à ceux-là surtout qu'il fallait opposer la tradition Viennoise ?

On nous objectera sans aucun doute le fameux passage de saint Irénée où l'évêque de Lyon célèbre l'unité de croyance des diverses Eglises répandues dans le monde : « Malgré la diversité des idiomes, dit-il, la tradition chrétienne a conservé son unité. Les Eglises fondées dans la Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition différente de celles qui existent chez les Ibères, ou chez les Celtes, ou dans l'Orient, ou dans l'Egypte, ou dans la région qui est située au centre de la terre. Mais comme le soleil est le même dans tout l'univers, ainsi la lumière de la vérité luit partout et illumine tous les hommes qui veulent arriver à la connaissance de la vérité (2). »

(1) Iren. *Contra hæres.*, lib. I, cap. 13, n° 7. Patrol., t. VII, col. 591 : Talia autem dicentes et operantes, et in iis quoque, quæ sunt secundum nos regiones Rhodanenses, multas seduxerunt mulieres. — Saint Jérôme a cité deux fois ce passage de saint Irénée, d'abord dans son commentaire sur Isaïe (cap. 64), puis dans sa lettre (75, *alias* 29) *ad Theodoram viduam ;* mais dans ce dernier passage, trompé sans doute par sa mémoire, il affirme à tort, nous l'avons déjà fait remarquer, que l'hérésie de l'égyptien Marcus s'était propagée sur les bords de la Garonne. « Refert Irenæus, vir apostolicorum temporum, et Papiæ, auditoris evangelistæ Joannis, discipulus, episcopusque ecclesiæ Lugdunensis, quod Marcus quidam, de Basilidis Gnostici stirpe descendens, primum ad Gallias venerit, et eas partes per quas Rhodanus et Garumna fluunt, suâ doctrina maculaverit... Hoc ille scripsit ante annos circiter trecentos. » — Saint Jérôme se trompe ici d'un siècle environ en assignant l'âge de saint Irénée. Patrol., t. XXII, col. 687 ; t. XXIV, col. 623.

(2) Nam etsi in mundo loquelæ dissimiles sunt, sed tamen virtus traditionis una et eadem est. Et neque hæ quæ in Germania sunt fundatæ ecclesiæ aliter credunt, aut aliter tradunt ; neque hæ quæ in Iberis sunt, neque hæ quæ in

Nous ne connaissons point les Eglises de la Germanie auxquelles saint Irénée veut faire allusion, et il ne nous semble point invraisemblable qu'il y eut alors quelques Eglises sur la rive droite du Rhin; peut-être faut-il y comprendre l'Eglise de Reims, située dans la Gaule belgique, car nous savons par César que la plupart des Belges étaient des Germains venus anciennement d'Outre-Rhin, appelés par la fertilité du pays; et à cause de cela la Gaule belgique porte chez les géographes anciens, particulièrement chez Ptolémée, le nom de Germanie mineure (1).

Quant aux Eglises des Celtes (sous cette dénomination générale il faut comprendre avec les historiens et les géographes anciens (2), toutes les populations assises entre le Rhin et les Pyrénées), Lyon, Vienne, Viviers, Arles, Valence, Dijon, Langres, Autun, Besançon, nous paraissent répondre suffisamment à la pensée de saint Irénée. On violerait les lois les plus élémentaires de la critique historique, si l'on voulait tirer des conclusions précises d'un texte aussi vague, en prétendant que toute la Celtique était chrétienne, et que Tours en particulier avait une Église constituée.

Nous en dirons autant d'un autre texte non moins célèbre de Tertullien. L'illustre écrivain connaissait les ouvrages d'Irénée, car il les loue avec enthousiasme (3), et il paraît leur

Celtis, neque hæ quæ in Oriente, neque hæ quæ in Egypto, neque hæ quæ in Libya, neque hæ quæ in medio mundi constitutæ : sed sicut sol, creatura Dei, in universo mundo unus et idem est, sic et lumen, prædicatio veritatis, ubique lucet et illuminat omnes homines qui volunt ad agnitionem veritatis venire. IRENÆI *Contra hœres.*, lib. I, cap. 10. Patrol. t. VII, col. 554. — En parlant de la région située au centre de la terre, saint Irénée veut désigner Jérusalem, que plusieurs des saints docteurs ont cru, comme l'on sait, être le point central du globe.

(1) Plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent expulisse. *De bello gallic.*, lib. II, cap. 4. — PTOLEM., lib. II, cap. 9.

(2) Voyez à ce sujet les nombreuses autorités alléguées par HADRIEN DE VALOIS, *Notitia Galliarum,* v° Lugdunensis Gallia, 295.

(3) Nec undique dicemur ipsi nobis finxisse materias quas tot jam viri sanctitate et præstantia insignes, nec solum nostri antecessores, sed ipsorum hæresiarcharum contemporales, instructissimis voluminibus et prodiderunt, et retuderunt,... ut Irenæus omnium doctrinarum curiosissimus explorator. TERTULL. *Liber advers. Valentinianos,* cap. 5. Patrol., t. II, col. 548.

avoir emprunté la phrase précédente en la traduisant avec toute la fougue de son génie africain. Que l'on compare les deux passages, et l'on ne verra dans le second qu'une amplification outrée du premier : « Les familles variées des Gétules, dit-il, les nombreux pays des Maures, tous les rivages des Espagnes, les diverses nations des Gaules, et même les Iles-Britanniques, inaccessibles aux Romains, et cependant soumises au Christ (1), les Sarmates, les Daces, les Germains, les Scythes, de nombreuses nations inconnues, des provinces et des îles ignorées de nous et qu'il serait impossible d'énumérer, tous reconnaissent l'empire du Christ (2). » Qui ne sent, en lisant ces phrases pompeuses, toute l'emphase oratoire dont elles sont gonflées ? Elles trouvent, du reste, si on les restreint à leur juste proportion, une explication suffisante dans les faits incontestables signalés par nous : Arles, Bazas, Saintes, Bourges, Reims, Lyon et sa région représentent *les diverses nations des Gaules*, et il n'est permis à aucun critique sérieux de presser davantage le texte de l'écrivain africain.

## VII.

A ce témoignage unique et si vague d'un écrivain étranger à la Gaule, nous pouvons opposer plusieurs témoignages pré-

(1) Si nous en croyons le vénérable Bède, un certain Lucius, roi des Bretons, aurait envoyé un ambassadeur au pape Eleuthère, vers l'an 180, pour demander des missionnaires, et ce serait là l'origine de l'évangélisation de la Bretagne : « Misit ad eum Lucius Britanniarum rex epistolam, obsecrans ut per ejus mandatum christianus efficeretur : et mox effectum piæ postulationis consecutus est, susceptamque fidem Britanni usque in tempora Diocletiani principis inviolatam integramque quieta in pace servabant. » — Tertullien, qui écrivait vingt ans après cette première démarche de Lucius, était-il bien fondé à dire que « la Bretagne, inaccessible aux Romains, était soumise au Christ? » Ce simple rapprochement des dates ne suffit-il pas pour ramener à sa juste valeur une expression évidemment outrée? BEDÆ *Histor. eccles.* lib. I, cap. 4. Patr. t. XCV, col. 30.

(2) Ut jam Getulorum varietates, et Maurorum multi fines, Hispaniarum omnes termini, et Galliarum diversæ nationes, et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita, et Sarmatarum, et Dacorum, et Germanorum, et Scytharum, et abditarum multarum gentium, et provinciarum et insularum multarum nobis ignotarum, et quæ enumerare minus possumus ; in quibus omnibus locis Christi nomen, qui jam venit, regnat. TERTULL. *Liber adv. Judæos,* cap. 7. Patrol. t. II, col. 611.

cis, provenant d'écrivains nationaux, et prouver péremptoirement que les diverses nations des Gaules ne pouvaient être chrétiennes à la fin du IIe siècle.

Le premier qui se présente à nous dans l'ordre des temps, est celui des Actes authentiques de saint Saturnin de Toulouse. Ce précieux document plaçant à une cinquantaine d'années avant sa rédaction, *ante annos quinquaginta* (1), des évènements arrivés sous le consulat de Dèce et de Gratus, en l'année 250, ou peu de temps après, remonte donc au commencement du IVe siècle, et en raison de son antiquité, il a une importance toute spéciale dans la question présente. Or, que dit-il? Il nous apprend « qu'après l'Ascension de Jésus-Christ, le soleil de justice s'étant levé dans les ténèbres commença à éclairer les régions occidentales; la bonne nouvelle de l'Évangile se répandit peu à peu, graduellement, *sensim et gradatim*, dans toute la terre, et la prédication des Apôtres pénétra chez nous avec la même lenteur, *parique* (variante *tardoque*) *progressu*; il n'y avait dans quelques cités que de rares églises et un petit nombre de chrétiens; les temples des païens répandaient partout la fumée de leurs sacrifices, quand, sous le consulat de Dèce et de Gratus, la ville de Toulouse eut pour premier pontife saint Saturnin. » (Pièces justificatives, I).

Ce tableau nous montre en peu de mots où en était, au milieu du IIIe siècle, le midi de l'Aquitaine, pourtant si rapproché de la Narbonnaise, où nous avons admis l'existence d'un premier foyer évangélique, d'une influence évidemment peu étendue. Ces données reçoivent une pleine confirmation d'une phrase célèbre de Sulpice Sévère, laquelle se rapporte à un état de choses un peu antérieur. Parlant des martyrs lyonnais exécu-

(1) Un seul manuscrit, celui de Saint-Maur-des-Fossés, le plus ancien de tous, remontant au VIIIe siècle, porte cette mention chronologique. Les autres manuscrits, au lieu d'exprimer la date *ante annos L*, présentent les deux variantes *ante annos plures, ante annos satis plurimos*, qui s'expliquent sans peine. La mention chronologique étant devenue promptement inexacte sous cette forme, *il y a cinquante ans*, on y substitua la formule plus vague, *il y a un assez grand nombre d'années*. La plupart des critiques ont porté sur cette pièce le même jugement que D. Ruinart, et d'ailleurs il est certain qu'elle existait au VIe siècle, puisque Grégoire de Tours en cite textuellement un passage.

tés sous Marc-Aurèle, dans la cinquième persécution, l'an 177, il déclare « qu'on vit alors pour la première fois des martyres dans les Gaules, la religion chrétienne ayant été embrassée en deçà des Alpes plus tardivement qu'ailleurs, *serius* (1). » Ces paroles ont une très-grande importance dans le débat. Né vers 363, dans l'Aquitaine, aux environs de Toulouse, disciple de Phébade, évêque d'Agen, puis de saint Martin de Tours, Sulpice Sévère devait assurément connaître les traditions religieuses du midi et de l'ouest de la Gaule; et ce qui ajoute une haute valeur à son affirmation, c'est que cette phrase a été écrite, non incidemment, mais dans une *Histoire sacrée*, ouvrage spécial ayant par conséquent une autorité spéciale dans la matière.

Le même écrivain ne se contente pas d'affirmer, il nous donne encore des preuves manifestes que de son temps, dans la seconde moitié du IVe siècle, si les villes étaient déjà chrétiennes, les campagnes étaient encore toutes païennes. Il nous montre saint Martin, tout en ayant un diocèse propre, menant à travers la Gaule la vie d'un véritable missionnaire, convertissant les idolâtres par sa prédication et ses miracles, renversant leurs temples et élevant sur ces ruines des églises ou des monastères. Un jour le grand évêque de Tours, parcourant les régions du centre (on croit qu'il s'agit du Berry), avait fait abattre un pin sacré, et touché par un prodige le cœur de ces paysans (*pagani*) qui, par leur obstination dans leurs vieilles erreurs, méritaient de donner leur nom au paganisme. « Avant saint Martin, dit notre hagiographe, très-peu d'hommes, ou pour mieux dire presque personne dans ces régions n'avait embrassé la religion du Christ. » Dans une autre de ses courses apostoliques, l'illustre thaumaturge, allant à Chartres, ressuscita un enfant en présence d'une foule immense, tout entière composée de Gentils. « Dans ce bourg très-populeux, ajoute Sulpice Sévère, témoin oculaire du miracle, personne ne connaissait le Christ (2). » Ce témoi-

(1) Sub Aurelio Antonini filio persecutio quinta agitata. Ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta. SULPIT. SEVER. *Historia sacra*, lib. II. cap. 32. Patrol. t. XX, col. 147.

(2) Et vere ante Martinum, pauci admodum, immo pene nulli in illis regionibus Christi nomen receperant : quod adeo virtutibus illius exemploque

gnage d'un écrivain gaulois, parlant de ce qu'il voyait de ses propres yeux, l'emporte de beaucoup sur celui de Tertullien, et nous démontre sans réplique que les diverses nations des Gaules n'étaient point encore chrétiennes à la fin du IIe siècle.

Aussi Sulpice Sévère pouvait-il avec raison regarder saint Martin comme l'apôtre véritable de la Gaule, et comparer ses travaux à ceux du grand apôtre des nations. « Heureuse la Grèce, disait-il, puisqu'elle a eu le bonheur d'entendre la prédication de saint Paul! Mais la Gaule n'a rien à lui envier, puisque Dieu lui a envoyé saint Martin (1). » Paulin de Périgueux traduisait en vers la même pensée, et en reconnaissant que la foi chrétienne n'avait point encore touché nos populations, il proclamait que saint Martin avait reçu du Ciel la mission spéciale de les convertir (2).

convaluit, ut jam ibi nullus locus sit, qui non aut ecclesiis frequentissimis, aut monasteriis sit repletus. Nam ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat. SULP. SEV. *De vita B. Martini*, 13. — Dum vicum quemdam habitantium multitudine frequentissimum præterimus, obviam nobis immanis turba processit, quæ erat tota gentilium : nam nemo in illo vico noverat Christianum, verum ad famam tanti viri campos omnes late patentes confluentium multitudo contexerat... Martinus sæpius ingemiscens cur tanta Dominum Salvatorem turba nesciret. SULP. SEV. *Dialog.* II, 4. Patrol. t. XX, col. 168, 204.

Le savant P. Mamachi, parlant des prétentions de nos Eglises, regarde comme un fait certain qu'il y avait très-peu de chrétiens dans nos régions aux temps apostoliques. « Alii aliis discipulis apostolorum institutoribus gloriantur. Hoc certum est : perpaucos floruisse primis temporibus in ea regione qui christianam religionem profiterentur. » *Origin. et antiquit. christian.*, t. II, lib. II, c. 22, p. 247.

(1) Felicem quidem Græciam, quæ meruit audire Apostolum prædicantem; sed nequaquam a Christo Gallias derelictas, quibus donaverit habere Martinum. SULPIC. SEV. *Dialog.* III., Patrol., t. XX, col. 222.

(2) Sparserat in toto lumen venerabile mundo
Christus Evangelii reserans mysteria regni.
Sed quia non omnes virtutum operatio gentes
Moverat, et fragili dubitarent credere sensu
Quidquid ab æternis vulgasset nuntius oris,
(Nam verbis comperta movent præsentia rebus,
Suadentur non visa quidem, sed visa probantur).
Ille ergo in totum cui par miseratio mundum,
Sevit et in nostris miracula plurima terris,
Donans extremis Martini insignia Gallis.

B. PAULINI PETRICORD., *De vita S. Martini*, lib. I. Patrol. t. LXI, col. 1010.

Cette lenteur de la propagation de la foi et l'action considérable de saint Martin sur la conversion de la Gaule, à la fin du IV^e siècle, sont encore affirmées dans un document authentique du milieu du VI^e siècle. Sept de nos évêques écrivaient à sainte Radégonde : « Dès la naissance même de la religion catholique, la foi commença de respirer sur les frontières de la Gaule, mais la connaissance des ineffables mystères ne parvint qu'à un petit nombre, *ad paucorum notitiam*; pour que notre pays ne fût pas moins favorisé que le reste de l'univers honoré de la prédication des apôtres, la Providence daigna nous envoyer saint Martin pour l'illumination chrétienne de notre patrie, *ad illuminationem patriæ*. S'il n'a pas vécu du temps des apôtres, il n'en a pas moins obtenu la grâce du caractère apostolique; et ce qui a pu lui manquer du côté de la prééminence, a été suppléé en fruits de bénédiction (1). » Les signataires de cette lettre étaient saint Germain, de Paris; Prétextat, de Rouen; Victorius, de Rennes; Félix, de Nantes; Domitien, d'Angers; Domnolus, du Mans; et saint Eufrone, prédécesseur immédiat de Grégoire de Tours. Ces sept noms représentent la tradition d'une partie importante de la Gaule, et leur concert donne un grand poids à leur affirmation. Cette affirmation n'était d'ailleurs que la traduction de cette admirable prose de notre vieille liturgie

(1) Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta; ne quid hic minus acquireret, quam in orbis circulo prædicantibus apostolis obtineret, beatum Martinum peregrina de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus est dirigere, misericordia consulente, qui licet apostolorum tempore non fuerit, tamen apostolicam gratiam non effugit. Nam quod defuit in ordine, suppletum est in mercede : quoniam sequens gradus illi nihil subtrahit, qui meritis antecellit. GREG. TURON. *Hist. Franc.*, lib. IX, cap. 39.

La reconnaissance de nos populations avait dicté ces vers, inscrits au-dessus du tombeau de saint Martin :

Confessor meritis, martyr cruce, apostolus actu,
Martinus cœlo, prœminet hic tumulo.
Sit memor, et miseræ purgans peccamina vitæ,
Occultet meritis crimina nostra suis.

GERVAISE, *Vie de saint Martin*, p. 283. — QUICHERAT, *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours*, p. 26.

gallicane, où saint Martin est proclamé le père commun de tous les peuples de la Gaule, sans qu'aucun puisse le revendiquer plus spécialement comme son évêque : *Pannonia lœtetur genitrix talis filii, Italia exsultet altrix tanti juvenis, et Galliæ trina divisio sacro certet litigio cujus esse debeat præsul; sed pariter habere se patrem omnes gaudeant, Turonici soli ejus corpus foveant* (1). Magnifique chant de triomphe que, par un privilége spécial, nous voudrions entendre retentir de nouveau, après une interruption de plus de mille ans, sous les voûtes de la basilique de Saint-Martin !

Trois siècles plus tard, Notker-le-Bègue, moine de Saint-Gall, exprimait le même sentiment. Dans un chapitre consacré à établir que l'Église occidentale n'est point inférieure à l'Église d'Orient pour la multitude des saints, il considère nos régions comme n'ayant donné, pour ainsi dire, aucun signe de vie et d'activité chrétienne jusqu'au milieu du IVe siècle : « L'Occident lui-même, écrit-il, a fini, quoique tardivement, par produire un germe vigoureux. Je veux parler de saint Martin, qui, non-seulement a illuminé par sa présence la Germanie, l'Italie et les Gaules, mais encore a surpassé tous les Orientaux, de leur propre aveu, par l'éclat de ses œuvres... Je crois que notre retard (*tarditas*) a égalé leur antériorité, quand je considère Ambroise, Jérôme, Augustin, etc. (2). »

La Gaule a conservé pendant longtemps ce caractère des pays de missions, où l'action religieuse est confiée, moins à des pasteurs sédentaires qu'à des prédicateurs errants sur

(1) Ruinart, *Gregorii Turon. opera*, col. 1140, *Prosa de S. Martino*. Patrol., t. LXXI, col. 1007.—Cette même Prose se retrouve dans un manuscrit du XIIIe siècle de la Biblioth. municipale de Tours, (n° 975, fol. 116 verso), ayant appartenu à Saint-Martin.

(2) Occidens etiam ipse, licet sero, tandem tamen aliquando in germen erupit, Martinum Pannoniis ortum, et non solum Germaniam vel Italiam seu Gallias sua præsentia illuminantem, sed etiam omnes Orientales, ipsis testibus, claritate luminis superantem... Credo quia æquiparaverit nostra tarditas eorum prioratum, cum intueor Ambrosium, Hieronymum, Augustinum, etc. Notkeri Balbuli *De interpretibus Divin. Scriptur.*, cap. XII, *Ecclesiam Occidentalem sanctorum multitudine nequaquam inferiorem esse docet*. Patrol. t. CXXXI, col. 1003.

toute la surface d'un vaste territoire. Nous pourrions en indiquer ici de nombreuses preuves; nous nous contenterons de citer, d'après les martyrologes, saint Lucien, prêtre, qui, parti de la ville de Rome, vint à Beauvais, y convertit par ses prédications un peuple nombreux, et fut martyrisé sous l'empereur Julien; saint Quentin, illustre apôtre du Vermandois sous Maximien (286-305); saint Firmin, évêque et martyr, qui, abandonnant sa patrie et ses parents, parcourut la Gaule en missionnaire, évangélisa l'Auvergne, l'Anjou, le Beauvaisis où il gagna beaucoup de monde à J.-C., et souffrit la mort à Amiens, au temps des empereurs Dioclétien et Maximien; saint Victoric et saint Fuscien, autres prédicateurs de l'Amiénois à la même date (1); et enfin au milieu du IVe siècle, saint Marcellin, ordonné premier évêque d'Embrun par saint Eusèbe de Verceil. Le bienheureux Adon de Vienne, qui devait connaître les traditions de cette contrée, nous apprend que Marcellin vint d'Afrique avec ses compagnons Vincent et Domnin, et convertit la plus grande partie des Alpes maritimes. Ce détail important, qui ne saurait être suspect dans la bouche d'Adon, partisan des missions apostoliques dans la Narbonnaise, nous montre une fois de plus que l'action des centres religieux d'Arles et de Vienne n'avait pas porté bien loin, puisque les Alpes maritimes étaient encore toutes païennes en 350 (2). L'évangélisation des provinces du nord de la

(1) BEDÆ *Martyrol. cum addit. Flori*, 8 januar., 24 septemb., 31 octob., 11 décemb. Patrol. t. XCIV. — RABANI MAURI *Martyr.*, 4 januar. Patrol. t. CX.

(2) Marcellinus igitur, Africanæ provinciæ civis, primus sanctæ Ebredunensium Ecclesiæ constitutus Antistes, fuit non infimis, ut fertur, oriundus parentibus... Divino admonetur spiritu ut Gallias, quas tunc dæmonum cultura fœdaverat sancta sollicitudine visitaret... Ad venerabilem Eusebium (*a*) Vercellensis Ecclesiæ egregium confessorem, peculiaris B. Marcellini fama, quæ latere non poterat, rumore est currente perlata... Universa illa civitas (Ebredunensis) idolorum referta ferebatur ceremoniis. BOLLANDD. *Acta Sanctorum*, 20 april. — In Galliis, civitate Ebredunensi, sancti Marcellini, primi ejusdem urbis episcopi et confessoris, qui divino jussu, cum sanctis sociis Vincentio et Domnino ex Africa veniens, maximam partem Alpium maritimarum et signis admirandis, quibus usque hodie refulget, ad fidem Christi convertit. ADONIS *Martyr.*, 20 april. Patrol. t. CXXIII.

(*a*) Saint Eusèbe fut consacré évêque de Verceil vers 340, et souffrit le martyre vers 371.

Gaule ne fut guère tentée qu'aux siècles suivants, et particulièrement au VII[e] siècle. « On ne saurait précisément dire pourquoi, écrit D. Rivet, tant de saints et zélés prélats qu'avait eus l'Église gallicane aux siècles passés, avaient pu voir d'un œil tranquille des peuples innombrables habitués pour la plupart dans leurs diocèses, encore ensevelis dans les ténèbres du paganisme, sans leur communiquer la lumière de l'Évangile. Cette grande œuvre était réservée à ce VII[e] siècle, qui tout dépourvu de science qu'il est ordinairement regardé, fournit néanmoins pour son exécution beaucoup plus d'hommes apostoliques que plusieurs siècles précédents les plus éclairés (1). »

Cet argument a été parfaitement résumé en une page et appuyé de très-nombreuses autorités par un savant membre de l'Institut, M. Edm. Le Blant, si connu par ses belles recherches épigraphiques. Nous ne saurions mieux faire que de lui donner ici la parole :

« L'école historique n'admet point chez nous un christianisme fait, comme on l'a dit, par explosion. L'auteur des Actes de saint Saturnin, Sulpice Sévère, sept évêques du nord écrivant à sainte Radégonde, répètent, et c'est aussi la persuasion de Grégoire de Tours, que la foi se répandit tardivement dans la Gaule. De Rome, où elle grandit, nous la voyons venir et apparaître d'abord dans la Viennoise et la première Lyonnaise, c'est-à-dire dans les provinces où la vie romaine a le mieux pénétré. C'est là son premier pas et le plus puissant. Le centre se montrera moins docile. Saint Martin n'y fera prévaloir la vraie croyance que vers la fin du IV[e] siècle. Les textes le disent, et les conciles, les Vies des Saints, nous apprennent que deux cents ans plus tard la lutte contre le paganisme n'était point éteinte dans ces contrées.

« Au nord, l'évangélisation se fera plus tardivement encore. Nous le voyons par une série de textes dont tous n'ont point la même valeur, mais dont le nombre, la concordance, sont, à coup sûr, bien dignes de remarque. Je veux parler des Vies des Saints.

(1) *Histoire littéraire,* t. III, *État des lettres dans les Gaules au VII[e] siècle,* n° 50.

« Si l'on interroge, en effet, l'immense collection des Bollandistes, et les suppléments que peuvent fournir nos autres recueils hagiographiques, un fait important se dégage : aux v^e^, vi^e^, vii^e^ et viii^e^ siècles, c'est-à-dire presque aussi longtemps que dans la Grande-Bretagne et les pays d'outre-Rhin, de nombreux apôtres parcourent le nord de notre sol ; la deuxième, la troisième Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Séquanaise, qui, au vi^e^ siècle, gardait encore des temples païens, voient de longs combats contre l'idolâtrie conservée par des mœurs sauvages ou ramenée par la conquête barbare ; et le nord-est, si lent à recevoir ou à recouvrer la foi du Christ, demeurera longtemps prêt à la laisser faiblir.

« Voilà ce que nous enseigne l'histoire ; les grands traits de ma carte épigraphique répondent à toutes ces données (1). »

## VIII.

Des faits d'un autre ordre viennent corroborer ces témoignages directs et indirects sur la lenteur de la propagation de la foi dans nos contrées.

Pendant longtemps la Gaule n'a donné aucun signe de vie chrétienne. Quatre grandes persécutions avaient versé dans le reste de l'empire des flots de sang, lorsque chez nous nous comptions à peine, à Saintes et à Reims, quelques témoins du nom de J.-C. ; c'est seulement sous Marc-Aurèle, l'an 177, que la cinquième persécution nous atteignit, et elle sévit particulièrement dans la région lyonnaise, où la foi commençait à se développer par le zèle de saint Pothin.

Ailleurs, il y avait eu déjà d'assez nombreuses hérésies, et des docteurs et des écrivains ecclésiastiques pour les réfuter ; chez nous l'erreur ne commence à se montrer que vers la fin du ii^e^ siècle, et seulement sur les bords du Rhône aux environs de Lyon, où saint Irénée, notre premier docteur, la combat avec force. Vigilance, hérésiarque qui dogmatisait au commencement du v^e^ siècle, fut même, au dire de saint

(1) Edm. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule.* Paris, 1869, p. 98.

Jérôme, le premier monstre que les Gaules aient produit (1).

Le monde chrétien avait déjà vu se réunir en Orient, en Italie, en Afrique, trente-quatre conciles provinciaux, lorsque le premier concile authentique de la Gaule (les deux conciles de Lyon, sous saint Irénée, étant fort douteux), fut convoqué à Arles, en 314, par l'empereur Constantin. Tout semble donc sommeiller chez nous, tandis que nous constatons dans les autres régions un mouvement chrétien très-marqué.

Ce concile d'Arles mérite de nous arrêter un instant; car les souscriptions des évêques gaulois vont nous permettre de prendre une idée exacte de l'état ecclésiastique des Gaules au commencement du IV^e siècle. Constantin avait tenu à donner à cette assemblée un caractère imposant, et il y avait appelé des évêques de toutes les provinces occidentales de son empire, en leur fournissant les moyens de transport et les vivres (2). L'Italie, la Sicile, l'Afrique, l'Espagne, la Bretagne, y avaient député quelques-uns de leurs pasteurs. Or, nous n'y trouvons que seize évêques gaulois, soit en personne, soit représentés par des prêtres ou même de simples diacres. La région méditerranéenne y compte huit siéges, Arles, Marseille, Vienne, Mende, Vaison, Orange, Apt et Nice; le reste des Gaules en compte huit aussi, Lyon, Autun, Reims, Trèves, Cologne, Rouen, Bordeaux et Eause; toute la région comprise entre la Seine et la Garonne n'y figure à aucun titre (3). On voit par là que le nombre des siéges épiscopaux n'était pas encore très-multiplié, et que des vacances nombreuses s'y étaient produites, en raison du petit nombre des fidèles. La Gaule, où de rares chrétiens étaient disséminés çà et là dans les villes, était encore comme les pays de mission, et

(1) Multa in orbe monstra generata sunt... Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortibus et eloquentissimis abundavit. Exortus est subito Vigilantius...., qui immundo spiritu pugnet contra Christi spiritum. S. HIERONYM. *Liber contra Vigilantium*. Patrol., t. XXIII, col. 339.

(2) SIRMOND, *Concilia antiq. Galliæ*, t. I^er. — LABBE, *Concil.*, t. I^er. p. 1423. — EUSEB. *Histor. eccles.*, lib. X, cap. 5. Patrol. gr., t. XX, col. 890.

(3) C'est le moment de la vacance du siége de Tours entre saint Gatien et saint Lidoire (300-337.)

comme l'Angleterre était elle-même il y a vingt ans, c'est-à-dire sans hiérarchie ordinaire sur une partie de son territoire.

A ce propos nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur le tableau des premiers évêques de nos principaux siéges, en empruntant les noms et les dates au *Gallia christiana nova*. On y verra que presque partout le troisième ou quatrième évêque est contemporain de notre saint Martin, troisième évêque de Tours, vers la fin du IVe siècle; preuve frappante que l'origine des siéges n'était pas encore bien éloignée à cette date.

TOURS. — 1, S. Gatien, 250-300.— Vacance du siége, 300-337. — 2, S. Lidoire, 337. — 3, S. Martin, 371 - 397.

LE MANS. — 1, S. Julien. — 2, S. Thuribius. — 3, S. Pavace. — 4, S. Liboire (seconde moitié du IVe siècle).

ANGERS. — 1, Defensor (seconde moitié du IVe siècle).

RENNES. — 1, Athenius, 461.

NANTES. — 1, S. Clair. — 2, Ennius. — 3, S. Similien. — 4, Eumelius, 374.

QUIMPER. — 1, S. Corentin. — 2, S. Guennoc, 461.

VANNES. — 1, S. Paterne Ier, 440. — S. Paterne II, 462.

SAINT-POL-DE-LÉON. — 1, Litharedus, 511. — 2, S. Pol, 529.

SAINT-MALO. — 1, S. Malo, 600.

DOL. — 1, S. Samson, 557.

SAINT-BRIEUC. — 1, Adam, 1032.

TRÉGUIER. — 1, Léotheric, 848.

PARIS. — 1, S. Denis. — 2, Mallo. — 3, Massus. — 4, Marcus. — 5, Adventus. — 6, Victorin, 346.

CHARTRES. — 1, Adventus. — 2, Optatus. — 3, Valentinus (seconde moitié du IVe siècle).

ORLÉANS. — 1, Altin. — 2, Diopetus, 346.

REIMS. — 1, S. Sixte. — 2, S. Sinice. — 3, Amantius. — 4, Imbetausius, 314.

ROUEN. — 1, S. Nicaise. — 2, S. Mello (commencement du IVe siècle). — 3, Avitianus, 314.

BAYEUX. — 1, S. Exupère. — 2, S. Rufinien. — 3, S. Loup, 458.

BOURGES. — 1, S. Ursin. — 2, Sinicien. — 3, S. Etherius, 296-307.

POITIERS. — 1, S. Hilaire, 355.

LIMOGES. — Dates incertaines pour les huit évêques successeurs de S. Martial. Le dixième siégeait en 506 au concile d'Agde, en même temps que le huitième évêque de Tours.

ANGOULÊME. — 1, S. Ausone. — 2, Dynamius, 450. — 3, Aptonius, 500.

BORDEAUX. — 1, Orientalis, 314. — 2, Delphinus, 380.

SAINTES. — 1, S. Eutrope. — 2, Bibianus. — 3, Ambroise. 4, Gregorius, 510.

TOULOUSE. — 1, S. Saturnin. — 2, S. Honorat, 287. — 3, S. Hilaire. — 4, Rhodanius, 356.

CLERMONT. — 1, S. Austremoine. — 2, Urbicus. — 3, Legontius. — 4, S. Allyre, 370.

PÉRIGUEUX. — 1, S. Front. — 2, Anianus. — 3, Chronopius. — 4, Paternus, 356.

Il nous serait facile de multiplier beaucoup ces exemples ; mais ce tableau parle assez éloquemment. Si l'origine de la plupart de nos siéges remontait aux temps apostoliques, on s'expliquerait difficilement comment tant de foyers de propagande religieuse se seraient éteints à la fois, sans laisser nulle part même un nom d'évêque ou de martyr comme souvenir de leur existence éphémère.

## IX.

A l'appui de cette liste, nous pouvons invoquer le silence de tous nos anciens écrivains occidentaux, chroniqueurs, hagiographes, historiens ecclésiastiques, moralistes, etc. Pas un d'eux ne soupçonne cette grande mission du Ier siècle, qui, par un privilége inouï, aurait député à la seule Gaule environ soixante-quinze des personnages les plus illustres des temps apostoliques. Il est à remarquer que toute l'antiquité chrétienne, jusqu'au IXe siècle, et même jusqu'au XIe, a complétement ignoré des faits d'une si haute importance. Les Pères de l'Église latine n'en font jamais mention, même quand les noms de ces saints personnages, comme il arrive fréquemment, se rencontrent sous leur plume en commentant les Livres sacrés. Saint Jérôme, Paul Orose, Sulpice Sévère, Sidoine-Apollinaire, Grégoire de Tours, Paulin de Périgueux,

Fortunat de Poitiers, n'en disent pas un seul mot. Pouvaient-ils ignorer ou méconnaître ce privilége singulier accordé par la Providence à notre pays? Non, cela est absolument impossible; et, comme l'a dit très-bien M. P. Paris, le silence absolu et général de tous ces écrivains suffit à faire rejeter les pieuses légendes inventées après eux.

Il est une autre classe d'écrivains ecclésiastiques dont le silence sur ces matières est encore plus significatif, s'il est possible. Nous voulons parler des auteurs de nos antiques martyrologes, qui entreprirent, au VIII[e] et au IX[e] siècle, de condenser en un volume portatif tout ce qu'on savait de leur temps sur les passions des martyrs et les œuvres des simples confesseurs. Leurs martyrologes sont comme des Vies de saints abrégées pour chaque jour de l'année, suivant l'ordre du calendrier. Ce sont, par conséquent, des ouvrages spéciaux, où l'on doit trouver tout ce qui peut rehausser la gloire des pieux personnages qui y sont mentionnés. A ce titre, ils méritent toute notre attention. Nous allons leur demander tous les renseignements qu'ils possèdent sur la première mission de la Gaule, abstraction faite de saint Ursin de Bourges et de saint Eutrope de Saintes, et des missions de la Narbonnaise et de la région lyonnaise, sur lesquelles nous nous sommes déjà suffisamment étendus.

Le plus ancien des martyrologes occidentaux est celui que Bède-le-Vénérable rédigea vers l'an 720. L'auteur nous déclare lui-même qu'il s'était proposé de composer un catalogue des martyrs, et d'y insérer avec le plus grand soin, à chaque *natalice* (1), le nom de tous ceux qu'il aurait pu trouver, avec le jour de leur mort, le genre de leur supplice et le nom du juge qui les aurait condamnés (2). Ce programme nous indique

(1) Le jour de la mort des Saints est appelé leur jour de naissance, dit Guillaume Durand, parce que ce jour-là ils naissent pour la vie éternelle. « Natalis vero, vel natale vel natalium dicitur, migratio sanctorum ab hoc sæculo; quia tunc nascuntur Deo et sæculo ad gloriam ea nativitate quæ tendit ad vitam æternam. » GULIELMI DURANDI *Rationale divinorum officiorum*, lib. VII, cap. 1, n. 17, *De sanctorum festivitatibus*.

(2) Martyrologium de natalitiis sanctorum martyrum diebus; in quo omnes quos invenire potui, non solum qua die, verum etiam quo genere certaminis, vel sub quo judice mundum vicerint, diligenter adnotare studui. BEDÆ *Histor. eccles. Anglorum*, lib. V, cap. 24. Patrol. t. XCV, col. 290.

clairement que Bède avait fait des recherches étendues, et l'on doit espérer qu'il nous fera connaître les traditions de l'Église gallicane au commencement du VIII[e] siècle sur ses premiers évêques et ses premiers martyrs. Or, que nous apprend-il? Le vénérable écrivain, qui connaît fort bien la mission gallo-grecque de Lyon, ne mentionne qu'un seul des apôtres de la mission gallo-latine du III[e] siècle, que l'école légendaire voudrait reporter aux temps apostoliques : saint Denis de Paris est simplement nommé, sans indication de date, avec ses compagnons Rustique et Eleuthère; et saint Quentin est indiqué comme ayant souffert le martyre sous l'empereur Maximien, à la fin du III[e] siècle (1). Voilà tout, et c'est en vain qu'on chercherait dans Bède le moindre souvenir d'une mission apostolique dans les Gaules.

Le martyrologe de l'hagiographe anglais est loin d'être complet, il est vrai, et beaucoup de jours y sont vacants. Un diacre de l'Église de Lyon, nommé Florus, écrivain très-érudit (2), qui écrivait vers 830, entreprit de le compléter. Aux indications précédentes, il ajouta : saint Lucien de Beauvais, qui, martyrisé sous l'empereur Julien, porta sa tête dans ses mains jusqu'au lieu marqué pour sa sépulture; saint Martial de Limoges, un des soixante-douze disciples, envoyé de Rome

(1) BEDÆ *Martyrol.*, 9 octob., 31 octob. Patrol. t. XCIV.

(2) Wandelbert dit de lui, dans la préface de son Martyrologe en vers : « Ope et subsidio præcipue usus sum sancti et nominatissimi Flori, Lugdunensis Ecclesiæ subdiaconi, qui ut nostro tempore revera singulari studio et assiduitate in Scripturæ scientia pollere, ita librorum authenticorum non mediocri copia et varietate cognoscitur abundare. » Patrol., t. CXIX, col. 9; t. CXXI, col. 577. — Quelques écrivains, Cave, Fabricius, etc., ont voulu faire de Florus un moine de Saint-Trond, au diocèse de Liége, en 760, mais il nous semble bien difficile d'éluder le texte de Wandelbert, contemporain du diacre de Lyon. « On a peine à comprendre, dit D. Rivet, après toutes les preuves qui adjugent ce martyrologe à Flore de Lyon, comment des écrivains, et M. Cave entre autres, veulent le transporter à un autre Flore qu'ils supposent sans preuves moine de Saint-Tron au diocèse de Liége, un siècle entier avant celui dont nous discutons les écrits. On fait venir à l'appui de ce sentimen. Adon et Usuard, qui assurément ne disent pas un mot qui puisse le favorisert Il est visible au contraire qu'ils n'entendent point parler d'autre Flore, que celui dont Wandalbert fait l'éloge, et qu'il reconnaît disertement pour être de l'Église de Lyon. » *Histoire littér.*, V, 227.

dans les Gaules par saint Pierre (1); saint Firmin d'Amiens, martyrisé sous Dioclétien et Maximien (286-305); saint Saturnin de Toulouse, immolé au temps de Dèce (250); et saint Victoric avec saint Fuscien, décapités à Amiens, sous Maximien, par le préfet Rictiovarus, et portant aussi leurs têtes dans leurs mains justqu'à la demeure du bienheureux Gentien.

Dans cette énumération, où les légendes commencent déjà à apparaître, un seul nom, celui de saint Martial, se trouve reporté du IIIe siècle à l'ère apostolique. Il ne faut pas s'en étonner. Nous montrerons plus loin le rôle considérable que les fausses décrétales ont joué dans le remaniement de nos vieilles légendes. Or, ces pièces fameuses étaient déjà fort répandues et acquéraient une grande autorité; des lettres, faussement attribuées aux premiers papes et vulgarisées depuis cinquante ans, assignaient à saint Pierre et à saint Clément la mission de tous les évêques du monde et l'établissement des juridictions ecclésiastiques. L'Église de Limoges fut une des premières à s'emparer de cette donnée pour grandir son origine; mais bientôt elle fut suivie dans cette voie par les autres Églises, et nous verrons les prétentions rivales s'accuser de plus en plus dans les martyrologes postérieurs.

Ces inexactitudes ne déparent point le vieux martyrologe qu'on appelle communément le petit romain, *Romanum parvum*. Ce livre vénérable nous fut apporté d'Italie par le bienheureux Adon, qui l'avait trouvé à Ravenne, provenant de l'Église d'Aquilée, à laquelle un pape l'avait autrefois envoyé. Adon le déclare très-ancien, *perantiquum*, et il remonte certainement à la première moitié du VIIIe siècle (2) : on l'attribue généralement au pape Grégoire III, vers l'an 740. En raison de son origine et de son antiquité, ce document a presque la valeur d'un acte officiel. Or, en dehors des saints évêques Trophime, Paul et Irénée, il ne relate qu'un seul de nos

(1) Lemovicas civitate, depositio Martialis episcopi, qui fuit unus de septuaginta duobus, qui a Romana urbe a B. Petro in Gallias missus, in urbe Lemovicina prædicare exorsus est; eversisque simulacrorum ritibus, repleta jam urbe Dei credulitate, migravit a sæculo. BEDÆ *Martyr. cum addit. Flori*, 30 junii, 8 januar., 24 septembr., 31 octob., 9 novemb., 29 novemb., 11 décemb. Patrol. t. XCIV.

(2) *Vetus Romanum Martyrologium*. Patrol. t. CXXIII, col. 144.

premiers missionnaires, saint Denis de Paris, mis à mort sous Fescenninus, et il le distingue soigneusement de saint Denis l'Aréopagite, martyrisé à Athènes sous Adrien (117-138), selon le témoignage de l'écrivain Aristide (1); Marthe et Marie-Madeleine sont mentionnées simplement, sans que rien fasse soupçonner leur apostolat en Provence. C'est là tout ce que le petit martyrologe romain enregistre sur les fondateurs de nos premières Églises, et il ne sait absolument rien de la prétendue mission qui nous aurait amené un si grand nombre des disciples du Sauveur.

Vient ensuite le martyrologe de Raban-Maur, composé vers l'année 845. Avant d'embrasser la vie religieuse au monastère de Fulde, le futur archevêque de Mayence était venu étudier à Tours, vers l'an 800, sous la direction du célèbre Alcuin, et par conséquent il devait connaître les traditions, non-seulement de la Germanie, mais aussi du centre et du nord de la France. Son ouvrage se compose d'éléments empruntés à Bède et à Florus, complétés par ses recherches personnelles. « Vous m'avez demandé, écrivait-il à Ratleicus, abbé de Seleginstadt, de composer un martyrologe pour toute l'année, et d'y inscrire toutes les fêtes de saints que je pourrais trouver. Je l'ai fait autant que possible, et j'y ai inséré chaque jour les noms des bienheureux notés par les écrivains plus anciens; et tout ce que j'ai appris sur la mort et le martyre des saints, je l'ai marqué en peu de mots (2). »

Malgré ces promesses, la science de Raban est promptement épuisée en ce qui concerne les origines chrétiennes dans la

(1) Athenis, Dionysii Areopagitæ, sub Adriano diversis tormentis passi, ut Aristides testis est in opere, quod de christiana religione composuit: hoc opus apud Athenienses inter antiquorum memorias clarissimum tenetur. — Parisiis, Dionysii episcopi cum sociis suis a Fescennino gladio animadversi. *Vetus Roman. Martyrol.*, 3 et 9 octob.

(2) Quia rogasti me, frater amantissime, ut martyrologium per totum annum tibi conscriberem, atque sanctorum festa, quæcumque potuissem invenire, ibidem insererem; feci quantum potui, et singulis diebus nomina sanctorum, quæ scripta sive notata ab antecessoribus in libellis reperi, ibidem inserui; et cujuscumque sancti obitum, sive martyrium, qualiter vitam finierint, legi, breviter, prout valui, notavi. RABANI MAURI *Martyrol.* Patrol. t. CX, col. 1121.

Gaule. Nous ne trouvons à relever dans son livre que cinq noms rattachés par lui au Ier siècle : saint Memmie ou Menge, de Châlons-sur-Marne, évêque et confesseur, dont il attribue la mission à saint Pierre, avec saint Denis (désigné plus loin comme un envoyé de saint Clément), saint Sixte (de Reims), et saint Euchaire (de Trèves); — et saint Saturnin de Toulouse, ordonné, dit-on (*ut fertur*), par les disciples des apôtres (1). En citant ces faits, Raban emploie des formules dubitatives, *legitur*, *referunt*, comme pour dégager sa responsabilité. Il subissait sans doute en partie, mais toutefois sans aller jusqu'à l'aréopagitisme, les idées que l'abbé Hilduin s'efforçait, depuis dix ans, de faire prévaloir en France au sujet de saint Denis.

Parmi les autres évêques missionnaires, Martial de Limoges est simplement qualifié confesseur; saint Quentin du Vermandois et saint Lucien de Beauvais sont placés sous l'empereur Maximien et le césar Julien; saint Front, dont les clercs de Périgueux essaient déjà de faire un envoyé direct de saint Pierre, et l'un des soixante-douze disciples, est représenté comme un indigène du bourg de Lanquais, sur les confins du Périgord, élevé parmi les moines avant de devenir un missionnaire; enfin notre saint Gatien n'obtient même pas, au 18 décembre, l'honneur d'une simple mention, et il est clair que Raban n'avait point appris à l'école de Tours les choses merveilleuses qu'on devait attribuer, cinq siècles plus tard, à notre premier apôtre (2).

(1) In civitate Catalaunice depositio Memmei episcopi et confessoris, de quo legitur quod a beato Petro apostolo in Romana urbe episcopus ordinatus missus fuisset in Galliam simul cum sancto Dionysio et sancto Sexto, atque sancto Euchario ad prædicandum verbum Dei, qui etiam virtutes multas fecit, et novissime nobiliter vitam præsentem finiens, ad requiem migravit æternam. — In Parisio passio Dionysii episcopi et martyris, Eleutherii presbyteri et Rustici diaconi : quos referunt a Clemente papa in Galliam ad prædicandum verbum Dei missos et ibidem martyrisatos. RABANI *Martyr.*, 5 august., 9 octob., 29 novemb.

(2) RABANI MAURI *Martyr.*, 22 martii, 30 jun., 31 octob., 4 jan. — Natale Fronti episcopi et confessoris, terminis urbis Petrocoricæ ex loco qui dicitur Linicasio felix luminis sumpsit exordium. Sicque devotus in servitio inter monachos habitans multis virtutibus claruit, et multos ad fidem Christi convertit. *Ibid.*, 1 octob. — M. l'abbé Faillon, dont ce texte dérange la thèse, assure que Raban confond ici saint Front de Périgueux avec un autre saint

A peu près vers le même temps (858), le bienheureux Adon composait un autre martyrologe, en ajoutant au *petit romani*, qu'il avait apporté d'Italie, les précieuses notes de Bède et de Florus, complétées par ses propres travaux. Dans la préface, il déclare qu'il a été sollicité à l'écrire par plusieurs saints personnages, et aussi par l'abondance des Vies de saints qu'il avait colligées de toutes parts (1). Ses différents séjourst d'abord à l'abbaye de Ferrière-en-Gatinais, au diocèse de Sens, puis à l'abbaye de Prum, non loin de Trèves, et enfin à Lyon. près de l'évêque Remi, avant de monter, en 860, sur le siége archiépiscopal de Vienne, lui avaient permis de connaître toutes nos traditions. Cependant, il n'en consigne qu'un très-petit nombre, relatives à la mission du Ier siècle. Il mentionne, comme nous l'avons déjà dit, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne et Crescent de Vienne (2), mais il ne sait absolument rien de la fameuse évangélisation de la Provence, opérée par saint Lazare, ses sœurs Marthe et Marie (3), et

Front, abbé de Nitrie, dont la fête se célèbre le 14 avril ; ce reproche n'est par fondé, car l'abbé de Nitrie figure à sa date avec de nombreux détails qui lui sont tout personnels. M. Faillon affirme aussi que l'annonce des deux saints Front a été insérée « après coup » au martyrologe de Raban ; malheureusement le docte Sulpicien n'a pas cru devoir donner la moindre preuve de son assertion. *Monum. inéd.*, t. II, col. 390.

(1) Primum fuit imperium ac jussio sanctorum virorum, ut supplerentur dies, qui absque nominibus martyrum in martyrologio (quod venerabilis Flori studio in labore domini Bedæ accreverat), tantum notati erant. Deinde collecti undecunque passionum codices animum in tantum suscitaverunt, ut non solum præteritas dierum festivitates, verum et aliorum, qui per totum annum ibi notatim positi erant, latius et paulo apertius describerem, infirmioribus fratribus, et minus legere valentibus serviens. ADONIS *Martyrol. præfat.* Patrol. t. CXXIII, col. 143.

(2) Nous ferons remarquer incidemment que le bienheureux Adon rattache à l'année 59 la mission de Crescent, que saint Paul, allant en Espagne, aurait laissé en Gaule en même temps que Trophime. « Quo tempore (anno 59) creditur Paulus ad Hispanias pervenisse, et Arelatæ Trophymum, Viennæ Crescentem discipulos suos ad prædicandum reliquisse. » S. ADONIS *Chronicon*, ætas VI. Patrol., t. CXXIII, col. 79. — Ce témoignage contredit formellement celui de la lettre des dix-neuf évêques, revendiquant la prééminence pour le siége d'Arles, en raison de la priorité de la mission de saint Trophime. Voir plus haut, pp. 16-17.

(3) Notre Grégoire de Tours ne sait rien non plus de la mission de la famille de saint Lazare en Provence, et il nous donne même un renseignement tout à fait opposé à la sépulture de sainte Madeleine dans la ville de Saint-

saint Maximin d'Aix. Bien plus, quand il parle de ces saints illustres, il se borne à rattacher leur mémoire (*memoriam*, c'est-à-dire leur sépulture), au bourg de Béthanie, et il est évident qu'il ignore les écrits attribués à Syntique, disciple ou suivante de Marthe, écrits, s'il fallait s'en rapporter aux hypothèses de M. Faillon, déjà anciens au IXe siècle (1). Adon place aux temps apostoliques Savinien et Potentien de Sens, et Front de Périgueux avec son compagnon Georges, premier évêque du Puy en Velay; mais il n'assigne aucune date, ni à Memmie de Châlons, ni à Martial de Limoges, ni à Denis de Paris, qu'il distingue nettement de l'Aréopagite

Maximin. Il nous apprend, en effet, que le tombeau de Marie-Madeleine se voyait à Ephèse. *De Glor. Martyr.*, cap. 30. — Ce renseignement important est confirmé par un écrivain oriental du VIIe siècle, Modeste, évêque de Jérusalem, et par l'auteur de la Vie de saint Willibald, dans le récit du pèlerinage que l'évêque d'Eichstat, au VIIIe siècle, fit à Jérusalem. Les écrivains orientaux ajoutent que le corps de sainte Madeleine fut transporté au IXe siècle à Constantinople sous l'empereur Léon le Philosophe. — PHOTII PATRIARCH, *Myriobiblon sive Bibliotheca.* cod. 275. Patrol. gr. t. CIV, col. 239. — MABILLON, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, pars II sæculi III, p. 384. *Vita S. Willibaldi episcopi*, n. 5.

Quant à saint Lazare, il est certain qu'au IXe siècle, on en montrait le tombeau à Béthanie. Nous apprenons cette particularité importante d'un contemporain de saint Adon, qui fit un pèlerinage aux Lieux saints en 870. « Lorsque Bernard, moine français du IXe siècle, dit D. Rivet, mit la main à son *Itinéraire de Jérusalem*, on n'avait point encore fabriqué la légende de saint Lazare de Béthanie, qui le fait venir avec ses saintes sœurs dans les Gaules, et qui l'établit premier évêque de Marseille. La tradition portait alors au contraire qu'il l'avait été à Éphèse pendant quarante ans. « Inde perrexerunt a Bethania, quæ est ad meridiem, distans a monte Oliveti milliari uno, in descensu illius montis, in quo est monasterium, cujus ecclesia sepulcrum monstrat Lazari: juxta quod est piscina ad aquilonem, in qua jussu Domini lavit se ipse Lazarus resuscitatus, qui dicitur postea exstitisse episcopus in Epheso quadraginta annis. » BERNARDI *Itinerarium in loca sancta*, cap. 15. Patrol., t. CXXI, col. 573. — MABILLON, *Acta SS. Ordinis S. Benedicti*, sæc. III pars II, t. IV, p. 523.— *Histoire littéraire*, t. V, p. 376.

(1) ADONIS *Martyr.*, 22 julii, Natalis S. Mariæ Magdalenæ. Et beatæ Syntyches, quæ Philippis dormit sepulta. — 17 octob., Marthæ, sororis Lazari. — 17 décemb., Beati Lazari, quem Dominus Jesus in Evangelio legitur resuscitasse a mortuis; item beatæ Marthæ sororis ejus, quorum venerabilem memoriam exstructa ecclesia non longe a Bethania (ubi e vicino domus eorum fuit) conservat. — FAILLON, *Monum. inédits*, t. II, col. 125.

d'Athènes, et il inscrit Saturnin de Toulouse à l'époque de Dèce (1).

Outre son martyrologe, le bienheureux Adon a composé un livre beaucoup plus important à notre point de vue, car c'est un véritable traité « sur les fêtes des apôtres et de ceux qui ont été leurs disciples ou leurs proches successeurs (2). » C'était, pour le pieux auteur, une occasion favorable de raconter les traditions religieuses de notre pays qui pouvaient se rattacher aux apôtres, et il n'y manque point à propos de saint Trophime d'Arles et du proconsul Sergius Paulus, devenu évêque de Narbonne; mais il se borne à ces deux noms, et s'il parle de saint Denis l'Aréopagite et de Marie-Madeleine, c'est sans faire la moindre allusion à leur apostolat dans la Gaule. Ce silence de notre auteur, dans un ouvrage spécial, n'est-il pas la preuve manifeste que les légendes de nos Églises n'étaient pas encore nées? Ce petit livre, dit M. l'abbé Bernard, d'une importance égale à peu près à celle du vieux Martyrologe romain, dont il n'est que le développement, semble avoir été composé pour défendre l'entrée du collége apostolique contre les invasions du moyen âge (3).

Notker-le-Bègue, moine de Saint-Gall, contemporain de saint Adon, n'a guère fait, dans son Martyrologe, que reproduire les annonces de l'archevêque de Vienne, en y ajoutant saint Valère, évêque de Trèves, disciple de saint Pierre, et en

(1) Adonis *Martyr.*, 9 novemb., 30 april., 21 decemb., 30 junii, 3 et 9 octob.. 29 novemb.— 31 décemb., Apud Senonas, natale beatorum Sabiniani et Potentiani, qui a beatis apostolis ad prædicandum directi, præfatam urbem martyrii sui confessione illustrem fecerunt. — 25 octob.. Petragoricas civitate, natalis S. Frontonis episcopi, qui Romæ a beato Petro ordinatus, cum Georgio presbytero ad prædicandum Evangelium missus est. Cumque tertio die itineris idem Georgius esset mortuus, mœrens Fronto reversus est ad Apostolum, acceptoque ejus baculo, et super corpus defuncti posito, socium de morte recepit. Sicque ad prædictam civitatem veniens, magnam gentis illius magnitudinem ad Christum convertit, et multis miraculis clarus, in pace quievit.

(2) *Libellus de festivitatibus SS. Apostolorum, et reliquorum qui discipuli aut vicini successoresque ipsorum apostolorum fuerunt.* Patrol. t. CXXIII, col. 182, 194, 195.

(3) Bernard, *Les Origines de l'Église de Paris*, p. 54.

empruntant à Raban la mention relative à saint Memmie de Châlons (1).

Nous terminerons cette revue des hagiographes du IXe siècle par l'examen du martyrologe d'Usuard, moine de St-Germain-des-Prés, qui écrivait vers 875. Notre auteur a fondu dans son livre les martyrologes antérieurs, il les a corrigés et complétés, et il a composé ainsi un ouvrage qui a promptement fait oublier les autres du même genre, et a régné sans partage dans la liturgie jusqu'à la correction du martyrologe romain par Baronius, en 1584. En dédiant son livre à Charles le Chauve, à l'invitation duquel il l'avait entrepris, il lui disait : « Prince, l'étude de l'antiquité nous invite à corriger, dans les récits des gestes des saints, ce qui nous parait moins conforme aux vérités chrétiennes, et à suppléer, selon nos forces, à ces imperfections, ou du moins à tenter de le faire. Ce sentiment, joint à l'ordre que vous avez daigné m'en donner, m'a déterminé, malgré mon insuffisance, à réunir avec une pieuse sollicitude en une certaine unité, d'après les martyrologes des anciens Pères, les fêtes sacrées des saints qui doivent se célébrer chaque année. Dans les annonces qui leur sont consacrées, je relevais, de nombreuses erreurs échappées à la négligence des auteurs, et je désirais les faire disparaître... Si l'on remarque dans cet ouvrage, en dehors du fonds que j'ai reçu de mes devanciers, des additions ou des corrections, on voudra bien reconnaître que je ne les ai introduites qu'après des recherches sérieuses (2). »

(1) NOTKERI BALBULI *Martyr.*, 29 jan., 5 august. Patrol. t. CXXXI. — Le Martyrologe de Notker est interrompu au 26 octobre.

(2) Minime vestram latet celsitudinem, ô sapientissimo princeps, qualiter monemur imitandis antiquorum studiis, ut quidquid in ontis præcipue ecclesiastico dogmati congruis minus perfectum inventum fuerit, debeamus vel pro posse supplere, vel certe suppleri optare. Quæ res pia quidem sollicitudine (vestro, si recordamini, jussu dignanter admoto), me ad hoc, etsi indignum, compulit, quatenus sanctorum sacras atque anniversario recolendas festivitates ex quibusdam præcedentium Patrum Martyrologiis in quamdam colligerem unitatem. Recolebamque in ipsis eorumdem solempnitatibus quam multos propriæ negligentiæ excessus, quos etiam purgari tali cupiebam officio... At si quid præter quod ab illis accepi in hoc opere actum vel mutatum est, sagaci a me indagine id perquisitum agnosci poterit. USUARDI *Martyrologium. Prologus ad Carolum Calvum.* Patrol., t. CXXIII, col. 600.

Ces paroles doivent nous inspirer une grande confiance dans les énonciations du moine de Saint-Germain-des-Prés, nous promettant de compléter et de rectifier ses prédécesseurs, par des recherches où présidera la sagacité de la critique, *sagaci a me indagine perquisitum.* Aussi son livre peut-il passer pour le résumé le plus complet et le plus sûr de la science hagiographique de son temps, mêlé pourtant de quelques légendes contestables qui commençaient dès lors à s'introduire. Usuard emprunte à ses devanciers l'annonce des trois missions apostoliques de saint Valère de Trèves, de saint Front de Périgueux et de saint Georges du Puy, et il y ajoute celle de saint Aphrodise de Béziers, ordonné par Paul de Narbonne, qui lui-même avait reçu des mains de l'apôtre saint Paul le caractère épiscopal (1); mais il n'assigne aucune date à Martial de Limoges, à Memmie de Châlons, à Sixte de Reims, à Saturnin de Toulouse, à Savinien et Potentien de Sens, et à Denis de Paris (qu'il distingue de l'Aréopagite), corrigeant ainsi par son silence les énonciations des martyrologes antérieurs (2) ; enfin il ne donne non plus aucune date aux bienheureux Julien du Mans et Gatien de Tours (3); et il place Privat de Mende sous Valérien et Gallien (253-260), Firmin d'Amiens sous le préfet Rictiovare (par conséquent sous l'empereur Maximien), et Quentin du Vermandois sous le même Maximien (4).

Dans cette étude, nous avons écarté à dessein deux monuments hagiographiques du même genre, c'est-à-dire le martyrologe attribué à saint Jérôme, lequel n'a pas été écrit au point de vue des Occidentaux, et le martyrologe métrique que Wandelbert composa au IXe siècle d'après celui de Florus. Ces deux ouvrages n'ajoutent absolument aucun nom à ceux qui précèdent, et nous ne les citons ici que pour mémoire, et pour ne paraître négliger aucune source d'information.

Le dépouillement scrupuleux des six martyrologes du VIIIe et du IXe siècle nous fournit donc au total, le nom de

(1) USUARDI *Martyrol.*, 29 januar., 25 octob., 22 martii, 12 décemb. Patrol., t. CXXIII et CXXIV.

(2) *Ibid.*, 30 junii, 5 aug., 1 septemb., 29 nov., 31 déc., 21 januar., 3 et 9 octob.

(3) *Ibid.*, 28 januar., 23 april., 18 decemb.

(4) *Ibid.*, 21 august., 25 septemb., 31 octob.

huit villes de la Gaule (la Narbonnaise exceptée), qui auraient été évangélisées dès le premier siècle par des disciples ou des envoyés des Apôtres, savoir, Limoges, Châlons, Paris, Reims, Trèves, Sens, Périgueux et le Puy. Encore est-il bon d'ajouter que les six écrivains ne sont concordants ni entre eux, ni avec eux-mêmes. Nous n'ignorons point que plusieurs critiques, en faisant le même dépouillement des anciens monuments hagiographiques, sont arrivés à un autre résultat et présentent une liste beaucoup plus longue de missionnaires apostoliques. Cette discordance tient aux interpolations nombreuses qui ont promptement surchargé les martyrologes primitifs, tels qu'ils étaient sortis de la main de leurs auteurs: chaque Église particulière, chaque écrivain pour ainsi dire, y a introduit de siècle en siècle des annonces nouvelles et amplifié les anciennes. La critique a eu fort à faire pour débrouiller ce chaos, retrancher les excroissances parasites, et rétablir ces vénérables monuments dans leur sincérité originale. Nous avons suivi en cette matière les travaux les plue récents et les plus autorisés de la critique, et nous n'avons cité les martyrologes que d'après les éditions *sincères* publiées par l'abbé Migne, sous la direction des savants Bénédictins de Solesmes. D'autres, moins scrupuleux, ont grossi leurs listes d'après des éditions suspectes et certainement surchargées : on nous permettra de ne pas nous préoccuper des résultats fallacieux auxquels ils sont arrivés par cet habile procédé.

Pour nous résumer, nous dirons : il est possible que plusieurs de ces huit cités que nous venons de mentionner, aient reçu la foi dès les temps apostoliques par les missionnaires qui traversèrent nos régions ; mais quand bien même on admettrait sans critique les dires des martyrologistes, nous sommes bien loin de compte avec les prétentions de nos Églises. Sans doute nos hagiographes n'attachaient pas une grande importance à la date des saints dont ils résumaient la vie en quelques lignes, et ils ont négligé de nous en instruire pour un grand nombre ; mais ils ne pouvaient avoir la même indifférence pour le caractère évangélique ou apostolique de nos premiers évêques, et si, dans les légendes qu'ils abrégeaient pour l'usage des fidèles et des églises, ils avaient trouvé quelques pieux personnages

mentionnés dans l'Évangile ou quelque disciple immédiat de Jésus-Christ, il est certain qu'ils n'auraient point passé sous silence une circonstance aussi capitale. La preuve, c'est qu'ils n'ont point manqué de donner ces indications en huit ou dix cas.

X.

Le silence des martyrologes au sujet de la grande mission du premier siècle dans l'intérieur des Gaules nous semble une forte preuve en faveur de notre thèse. Cependant les écrivains de l'école légendaire, ne voyant là qu'un *argument négatif*, refusent d'y attacher aucune valeur, et, marchant sur les traces du docteur de Sorbonne, J.-B. Thiers, ils exigent dans ce débat des témoignages positifs et contraires à ceux qu'ils produisent.

L'*argument négatif*, nos lecteurs le savent, est celui qui se déduit, non pas d'une dénégation plus ou moins formelle et explicite opposée par un écrivain à l'assertion de l'un de ses confrères, ni d'une assertion contradictoire relativement au fait rapporté par celui-ci : — on aurait là un témoignage des plus positifs contre la vérité de ce fait ; — mais du silence gardé à son sujet dans les documents contemporains et dans ceux d'un âge peu éloigné de l'époque où il doit s'être passé.

Pendant les deux derniers siècles, on a fait un grand usage de l'argument négatif dans la question qui nous occupe. Quelques écrivains en ont certainement exagéré la valeur, et le gallican Launoy, entre autres, l'a poussé à des extrémités qu'on ne saurait accepter sans renverser les traditions les plus respectables. Nous sommes loin d'approuver cette critique téméraire et déréglée ; mais nous croyons avec les meilleurs juges, qu'il est impossible de refuser une grande importance à cette forme de preuve, tout indirecte qu'elle soit. Le R. P. Ch. de Smedt a formulé récemment à ce sujet des règles très-sages que nous adoptons sans aucune réserve. Voici le sentiment du savant jésuite, juge si compétent en matière de critique :

« Il est temps d'en venir à la détermination de la règle qui nous semble devoir réunir les suffrages de tous les amis de la science. Nous n'avons qu'à consulter pour cela la pratique des

grands maîtres dans les occasions où ils se sont servis de l'argument négatif pour combattre victorieusement une erreur historique longtemps accréditée. Toujours nous observerons qu'ils se sont attachés à mettre en lumière ces deux points. D'abord, que l'auteur dont le silence est invoqué par eux comme une preuve de la fausseté du fait en question, n'aurait pu ignorer ce fait, s'il s'était réellement passé comme on le raconte. En second lieu, que s'il ne l'avait pas ignoré il n'aurait pas manqué de le citer dans tel ouvrage que nous possédons de lui. Plus ces deux points semblent certains, plus l'argument négatif a de force. S'il ne peut y avoir aucun doute à leur égard, on se juge pleinement en droit d'attribuer au silence d'un écrivain la même valeur qu'aurait un témoignage formel émané de lui et niant la vérité du fait.

« Rien de plus rationnel que ce procédé, continue le critique. Tous les jours il est mis en œuvre dans nos cours de justice. Quoi de plus commun, dans les débats juridiques, que de voir renverser une imputation ou un moyen de défense par un témoignage purement négatif? Des hommes honorables sont cités, qui ont certainement dû avoir été témoins des faits allégués par une des parties adverses. S'ils affirment n'en avoir aucune connaissance, leurs dépositions sont regardées à bon droit comme des preuves positives de la fausseté des allégations. Eh bien ! quelle différence peut-on marquer entre la valeur des témoignages de ce genre et celle de l'argument négatif dans les conditions que nous avons indiquées? Aucune, nous semble-t-il, si ce n'est que dans le premier cas les témoins disent formellement qu'ils ne savent rien, tandis que dans le second nous ne l'apprenons que par leur silence; mais ce silence, dans les circonstances données, est aussi significatif qu'une parole expresse...

« Comment s'expliquer après cela la confiance de ceux qui prétendent qu'un argument négatif ne peut jamais prévaloir contre un texte formel ? Cette assertion ne nous semble pas même admissible par rapport à un texte fourni par un contemporain. Si celui-ci ne présente pas des garanties complètes et incontestables de science et de véracité, son autorité pourra très-bien être affaiblie ou même détruite par le silence d'un écrivain plus sûr et plus prudent. Reprenons notre comparaison de tout à l'heure. Combien de fois n'arrive-t-il pas,

devant les tribunaux, que la déposition d'un témoin oculaire ou auriculaire est mise en suspicion ou même complétement écartée, à cause de la déposition d'un autre témoin qui, s'étant trouvé tout aussi bien ou mieux que le premier à portée de tout voir et de tout entendre, déclare n'avoir rien vu, rien entendu ? Il doit en être de même dans les procès historiques, chaque fois que, par un concours de circonstances bien constatées, le silence d'un auteur équivaut à une déclaration de ce genre (1). »

Qu'on nous permette d'ajouter une comparaison à celle du docte jésuite, et de la tirer de la critique scientifique. Prenez un traité de physique rédigé dans la première moitié de ce siècle par un professeur éminent, dans le dessein de donner au public un résumé fidèle de l'état de la science au moment de la publication. Si vous n'y trouvez pas un seul mot sur le télégraphe électrique, par exemple, ne serez-vous pas autorisé à conclure que ce merveilleux appareil n'était pas encore inventé à la date de l'impression du volume ? Votre conclusion, quoique tirée d'un argument négatif, serait parfaitement juste, car il n'est pas admissible qu'un maître de la science, dans un livre spécial, ait pu négliger de signaler une invention si considérable, si elle était déjà connue de son temps. Dans ce cas, son silence équivaut à une déclaration positive.

Ces règles, dont personne ne saurait contester la justesse, s'appliquent parfaitement aux martyrologistes. Ces écrivains ne pouvaient ignorer les traditions au milieu desquelles ils vivaient, parce qu'ils en avaient fait une étude particulière, et qu'ils s'étaient entourés de tous les documents historiques ou traditionnels dont la science de leur âge pouvait disposer. Ce sont des auteurs spéciaux sur la matière, ayant la prétention avouée de nous donner le résumé des opinions, des traditions et de la science hagiographique de leur temps. Leurs livres ont par-là même une haute autorité, et leur silence peut être regardé à bon droit comme une preuve positive dans la question présente. Il en résulte que l'opinion et la science étaient

(1) *Études religieuses, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus; avril 1870, p. 520. *Études sur la critique historique; l'argument de tradition et l'argument négatif,* par le P. de Smedt.

d'accord au IXe siècle pour ignorer, sauf sur quelques points, légendaires, l'établissement de soixante siéges épiscopaux dans les Gaules par des missionnaires apostoliques.

## XI.

Les manuscrits, en traversant les siècles, sont exposés à bien des périls. Un récit, parti sincère de la main de son auteur, rencontre parfois une autre main, inattentive, ignorante ou coupable, qui le dénature, l'amplifie de détails nouveaux, le surcharge de fourrures, ou en modifie les énonciations chronologiques. Il n'a fallu rien moins que la savante critique des deux derniers siècles, pour rétablir en une foule de points les droits de la vérité pure, sans pourtant y réussir partout avec un égal succès, et nous aurons à lutter nous-même contre des livres évidemment altérés ou apocryphes, trop souvent invoqués dans la discussion présente.

Mais il est une autre sorte de monuments historiques qui ne sauraient subir les mêmes atteintes de falsification ou d'interpolation. Nous voulons parler des inscriptions gravées sur le marbre ou sur le bronze, et qui, en raison de leur antiquité et de leur sincérité absolue, ont bien le droit de prendre la parole dans cette grave question. Aussi l'épigraphie vient-elle de s'introduire avec une haute autorité dans ce débat, avec la prétention d'y apporter un élément nouveau, dont l'importance ne saurait être méconnue. Laissons notre éminent épigraphiste, M. Edm. Le Blant, exposer lui-même avec une sage réserve, à quels résultats il se croit parvenu :

« Chacun, dit M. Le Blant, sait combien de discussions ont soulevées les origines de notre Église.

« Doit-on admettre, avec Sulpice Sévère et d'autres, que le christianisme se répandit tardivement dans la Gaule? Faut-il, avec la tradition, faire remonter aux âges apostoliques cette diffusion de la foi? Deux opinions opposées se sont produites, soutenues avec une même chaleur, un même talent; et le débat, que plusieurs ont jugé sans issue, est déjà bien des fois centenaire.

« L'épigraphie, ce témoin si fidèle de ce qui fut aux premiers siècles, ne saurait demeurer, dans ce litige, un élément

inerte et sans valeur. Saint Cyprien, saint Irénée, Tertullien, les papes Innocent Ier et Zozime, Fortunat, Sulpice Sévère, l'auteur des *Actes de saint Saturnin*, Grégoire de Tours, ne sont pas seuls en possession de nous apprendre comment la foi vint et grandit dans la Gaule. À côté de leurs témoignages, tenus d'ailleurs pour si contradictoires, il en surgit un autre dont il ne faut ni s'exagérer ni méconnaître l'importance : c'est celui qu'apportent le nombre, la distribution, l'âge comparatif des anciennes inscriptions sorties de notre sol, comme pour nous montrer où et vers quelle époque se formèrent les chrétientés des anciens jours...

« Qu'il me soit donc permis d'introduire dans le champ de la discussion l'élément nouveau de l'épigraphie.

« Si l'on s'arrête aux traditions, dont plusieurs, je le sais, datent d'une époque ancienne, l'origine de presque toutes nos Églises remonterait aux âges primitifs. La Gaule, pour ainsi dire dans toute son étendue, aurait reçu de saint Pierre, de saint Paul et de saint Clément, des ouvriers évangéliques. Et pourtant, à interroger les monuments originaux laissés par les premiers fidèles, des différences considérables apparaissent entre nos provinces.

« Ici, les inscriptions sont antiques; elles appartiennent ailleurs à une basse époque ; — sur quelques points, on les trouve en grand nombre; sur d'autres, elles sont rares ou manquent absolument. Devant de telles dissemblances, j'imagine difficilement qu'une condition commune ait apporté la foi dans notre patrie, qu'une semence jetée en même temps sur un sol soumis à une même loi ait rencontré des chances si diverses. L'inégalité dont témoigne l'aspect de ma carte m'engage donc à chercher ailleurs que dans les traditions et les légendes le secret de nos origines chrétiennes...

« Les provinces que le Rhône relie à la Méditerranée, la première Lyonnaise, la Viennoise surtout, possèdent les monuments les plus anciens, les plus nombreux; et, parmi ces marbres, les premiers en date appartiennent exclusivement à des localités voisines de la mer, Marseille, Aubagne, Arles, c'est-à-dire à celles que durent parcourir d'abord les ouvriers évangéliques. L'antiquité, le nombre, font en même temps défaut dans le Centre, où la foi ne se développa qu'en second lieu, et l'itinéraire des missions tardives dont nos provinces

du Nord furent le théâtre donne, pour ainsi dire, l'exacte contre-partie de ma carte, si peu remplie dans ces contrées. Pour le Sud-Ouest, de même si pauvre en inscriptions chrétiennes, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'au vᵉ siècle, d'après les Vies des saints, un évêque d'Auch, Orientius, aurait eu, comme les apôtres du Nord, à convertir des populations, à renverser des temples et des idoles, et qu'un disciple de saint Martin fut tué vers le même temps par les païens de Brives.

« Une série d'autres monuments laissés par les premiers fidèles, leurs sarcophages, ornés de symboles et de figures, apportent un même résultat, en confirmant, au double point de vue de l'antiquité et de la richesse, la haute prépondérance de la Viennoise.

« Il serait sans doute téméraire de conclure, d'après ces concordances, à un rapport étroit du nombre, de l'âge des inscriptions, avec la marche, l'extension du christianisme. Je ne me dissimule pas, en effet, que les coutumes, la richesse relative des provinces ont dû influer, dans une certaine mesure, sur la production des légendes lapidaires ; que les lieux les plus féconds en marbres païens ont pu devenir par cela même, et sans supériorité dans l'évangélisation, mieux dotés que d'autres en épitaphes chrétiennes...

« Si je ne m'abuse, les légendes lapidaires fournissent le moyen d'éclairer une époque inconnue dans l'histoire de l'Église. C'est, à mes yeux, une preuve nouvelle à l'appui de ma thèse, que les inscriptions des premiers fidèles représentent l'état du christianisme.

« Je me résume :

« Il est certes impossible de préjuger ce que l'avenir nous réserve de lumières inattendues. L'épigraphie, les monuments figurés, les textes anciens eux-mêmes étudiés plus complétement, peuvent infirmer la déclaration des sept évêques, celles de Sulpice Sévère et des *Actes de saint Saturnin*, montrer que le christianisme se répandit en même temps et partout dans la Gaule, que l'antiquité de notre foi n'a même rien à envier à celle de Rome; mais, dans l'état des faits acquis, l'accord des grands traits de ma carte avec les assertions de l'école historique me semble un argument puissant en leur faveur.

« Nous venons de le voir : l'absence, la suppression, le nombre, le degré d'ancienneté des marbres de notre sol, répondent exactement aux données de l'histoire sur l'époque, le développement, les vicissitudes de l'évangélisation. Un tel accord, dont on pourrait difficilement, à mon sens, méconnaître la valeur, semblera peut-être à d'autres, comme à moi, permettre de tirer des textes épigraphiques un élément sérieux pour estimer l'âge relatif de nos Églises (1). »

## XII.

Nous n'avons interrogé jusqu'ici, sur l'origine de nos Églises, que les documents nationaux. Il nous semble utile d'interroger à leur tour les traditions orientales, et de leur demander ce qu'elles peuvent savoir sur ces pieux personnages évangéliques, sur ces nombreux disciples de J.-C., qui auraient quitté la Judée pour venir fonder des Églises dans notre pays et en être les premiers évêques.

Il serait vraiment étrange que l'Orient ne connût rien de cette grande mission qui l'aurait dépouillé de tant de saints illustres au profit exclusif d'un pays lointain. Et cependant l'Orient n'en soupçonne rien. A l'exception de quelques textes où saint Paul est représenté comme ayant traversé le midi de la Gaule pour aller prêcher en Espagne (2), et de trois ou quatre passages douteux relatifs à saint Crescent, il est impossible de trouver un seul témoignage qui appuie, même faiblement, les hautes prétentions de nos Églises. Les Pères grecs, les historiens, les hagiographes se taisent absolument sur un sujet si intéressant. Il y a plus : nous pouvons produire ici plusieurs témoignages, d'inégale valeur, absolument contraires à ces prétentions.

(1) Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, pp. 96-104, 115, 121.

(2) S. Clementis Romani *Epistola* I *ad Corinthios*, cap. V. Patrol. græco-lat., t. Ier, col. 219. — S. Cyrilli Hierosolym. *Catechesis* XVII *de Spiritu sancto*. Patrol. gr., t. XXXIII, col. 998. — S. Joannis Chrys. *In Epist.* II. *cap.* IV *ad Timoth. Homilia* X. Patrol. gr., t. LXII, col. 659.

Le plus ancien est emprunté aux fameuses *Constitutions apostoliques*, faussement attribuées au pape saint Clément. Ce livre est apocryphe, nous ne l'ignorons pas, et nous ne le citons qu'avec la juste réserve commandée au critique en pareille circonstance. Mais ce livre a été fabriqué au moins au IIIe siècle, car saint Épiphane en parle avec de grands éloges vers l'an 350 (1), et en raison de son âge il ne doit pas être complétement dédaigné comme document historique : les traditions, en effet, étaient encore trop près de leur source pour avoir pu s'altérer beaucoup, et le faussaire, désireux de faire accepter son œuvre comme authentique, s'appliqua sans aucun doute à ne pas trop heurter les opinions reçues. Or, dans un chapitre consacré à faire connaître ceux qui furent ordonnés et envoyés par les saints Apôtres, nous trouvons les noms d'une trentaine d'évêques, tous étrangers à la Gaule, parmi lesquels nous remarquons Denis, présenté comme évêque d'Athènes, et Crescent, apôtre de la Galatie. « Tels sont ceux, ajoute saint Clément au nom supposé de saint Pierre, auxquels nous avons confié le soin des diocèses (2). »

L'historien Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, si bien placé pour connaître les traditions du berceau du christianisme, nous apporte un témoignage beaucoup plus important. Dans son *Histoire ecclésiastique*, il déclare que de son temps, au commencement du IVe siècle, on ne trouvait nulle part la liste des soixante-dix disciples : *Quod vero ad septuaginta discipulos attinet, eorum series nullibi perscripta reperitur* (3).

(1) In apostolorum Constitutionibus divino sermone ac dogmate præscribitur... S. Epiphanii *Adversus hæreses*, lib. III, hæres. 80, cap. 7. Patrol. gr. t. XLII, col. 767.

(2) S. Clementis Romani *Constitution. Apostol.* lib. VII, cap. 46 : *Quosnam sancti apostoli miserunt et ordinarunt.* De episcopis vero qui a nobis in vita nostra ordinati sunt, indicamus vobis, quod hi sunt... Dionysius Athenis, Ecclesiarum Galatiæ Crescens... Hi sunt quibus paræciarum cura a nobis concredita est. Patrol. gr. t. I, col. 1047.

(3) Eusebii *Histor. Eccles.* lib. I, cap. 12. Patrol. gr. t. XX, col. 118. — Les manuscrits des Évangiles ne sont pas tous uniformes sur le nombre des disciples du Sauveur, les uns portant soixante-dix, et les autres soixante-douze. La plupart des anciens auteurs ecclésiastiques ont adopté ce dernier nombre, qui paraît le plus certain. Au reste la substitution du premier chiffre

Cette déclaration précise, venue d'un écrivain tout local, qu d'ailleurs a dû se livrer à d'immenses recherches, doit nous mettre en garde contre les différents catalogues qui ont été si facilement accueillis plus tard par les auteurs ecclésiastiques. La conclusion la plus claire qui en découle pour nous, c'est que l'Orient ignorait à cette date la merveilleuse mission partie du fond de la Palestine pour aller évangéliser la Gaule.

Malgré la déclaration d'Eusèbe, plusieurs écrivains orientaux, Dorothée et Hippolyte de Tyr, Siméon Logothète, Épiphane de Chypre, et la *Chronique paschale*, entreprirent de dresser la liste des soixante-douze disciples de J.-C. Ces cinq catalogues, à peu près copiés les uns sur les autres, n'ont été écrits ni avec une science suffisante, ni peut-être avec une entière bonne foi, et nous ne les produisons dans ce débat qu'avec une extrême réserve, et uniquement comme un témoignage vraisemblablement conforme aux opinions courantes à la date de ces documents.

Le moins contestable (nous ne disons pas le plus sûr), est celui de la *Chronique paschale*, ouvrage commencé sous l'empereur Constance, vers l'an 354, et continué plus tard. De même que dans tous les autres, il n'y est fait aucune allusion à nos premiers missionnaires. L'auteur se borne à nommer Trophime et Crescent, sans les rattacher à la Gaule, et c'est en vain qu'on y chercherait les noms des apôtres que revendiquent nos Églises (1).

Un autre catalogue, à peu près contemporain du précédent, est celui qu'on attribue, à tort ou à raison, à Dorothée, évêque de Tyr, martyrisé, dit-on, à l'âge de 107 ans, sous Licinius, ou peut-être sous Julien l'Apostat. C'est une œuvre informe, pleine d'incohérences et d'anachronismes, où nous n'avons à relever que deux noms : Crescent, évêque de Chalcédoine en Gaule, c'est-à-dire en Galatie (2), et Trophime, décapité à

au second semble provenir de l'usage adopté parfois de substituer le nombre rond au nombre irrégulier. C'est ainsi que les Anciens disaient les *Septante*, sans ignorer pourtant qu'il y avait eu soixante-douze interprètes grecs de la Bible.

(1) *Chron. paschale*, Patrol. gr., t. XCII, col. 522, 523, 543, 546.

(2) « Crescens, cujus meminit Apostolus, episcopus Chalcedonis in Gallia fuit. » Ce texte nous démontre que chez les écrivains orientaux la Galatie

Rome sous Néron, en même temps que saint Paul. Pour dresser sa liste, l'auteur s'est borné à appliquer indistinctement la qualité de disciple du Sauveur à tous les personnages mentionnés dans les Épîtres canoniques. Il a rédigé ce travail avec une telle ignorance que, trouvant le passage de l'Épître de saint Paul où l'Apôtre salue les Philippiens de la part des chrétiens de Rome, et principalement de ceux qui étaient dans le palais même de Néron : *Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt*, il a pris celui-ci pour un disciple de J.-C., et, sous le nom de saint César, il en a fait un évêque de Dyrrachium : *Cæsar, cujus meminit Apostolus, qui Dyrrachii fuit episcopus* (1). Saint Néron, évêque, et martyr peut-être! L'Orient pouvait-il nous envoyer, sous une forme plus étrange, un témoignage plus convaincant de l'ignorance absolue dans laquelle il était du nom et de la mission des soixante-douze disciples de Jésus-Christ?

## XIII.

Notre étude sur l'évangélisation des Gaules serait incomplète, si après avoir recherché sous toutes leurs formes les traditions gauloises et orientales, nous négligions d'interroger aussi les saintes traditions de l'Église romaine sur le même sujet. Nous allons leur demander ce qu'elles savent sur la diffusion de la foi, le développement graduel de la hiérarchie épiscopale et l'extension progressive des missions catholiques pendant les cinq premiers siècles.

Nous emprunterons nos renseignements à une précieuse chronique des pontifes romains, connue sous le nom de Catalogue de Félix IV, parce qu'elle fut rédigée sous ce pape, qui gouverna l'Église de 526 à 530. L'auteur inconnu de cette chronique s'est approprié un catalogue plus ancien, le Catalogue du pape Libère, compilé vers le milieu du IVe siècle, probablement par le diacre saint Damase, qui devait monter

était parfois désignée sous le nom de Gaule. C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter le texte de la Chronique paschale, où il est dit que saint Crescent prêcha dans les Gaules et y mourut. *Chron. pasch.*, col. 610.

(1) *Chron. pasch. Append.* Patrol. gr., t. XCII, col. 519, 1060-1075.

bientôt sur le siége pontifical (1). A ce premier fonds, d'ailleurs assez bref, notre anonyme a ajouté une foule de particularités intéressantes sur le nom patronymique de chaque pontife, la région de Rome ou le pays d'où il était sorti, l'indication du lieu de sa sépulture, les ordinations qu'il célébra, les actes des martyrs et quelques-uns des événements ecclésiastiques mémorables de son temps, etc.

Ces détails doivent nous inspirer la plus grande confiance. On ne saurait disconvenir que l'auteur n'ait appartenu à l'Église de Rome, du temps de Félix IV, et tout porte même à penser qu'il a occupé une charge dans l'administration ou la garde des archives de cette métropole du christianisme (2) : la connaissance minutieuse de la topographie de la ville éternelle, de fréquentes allusions aux archives de l'Église romaine et la précision des détails le démontrent suffisamment. Ajoutez-y les caractères intrinsèques de sincérité qui brillent dans toutes ces pages à la fois succinctes et positives, la modération et la simplicité de la rédaction, des lacunes volontaires quand le narrateur manquait de documents précis, et cette délicatesse de bonne foi qui fait qu'on laisse sciemment dans son travail des vides qu'on pourrait aisément remplir par des conjectures : voilà la pierre de touche infail-

(1) Bolland., t. I april., p. iv. *Catalogi veteres antiquiorum Pontificum.* — Nous ajouterons que le catalogue du pape Libère paraît composé lui-même de deux parties distinctes, dont la plus ancienne serait l'œuvre de saint Hippolyte, auteur d'un Cycle pascal, savant écrivain qui se trouvait à Rome vers le milieu du IIIe siècle. C'est ce qu'ont admis sans hésitation M. J.-B. de Rossi (*Roma sotterranea*, t. II, p. III), et le P. V. de Buck (*Études religieuses*, 3e série, t. VI, p. 338, note 2), sur les preuves fournies par M. Mommsen, et ce qu'admet après eux le P. de Smedt (*Études religieuses*, 4e série, t. V, avril 1870, p. 529). — *Origines de l'Église romaine*, t. I, p. 101.

(2) Le catalogue de Félix IV et le *Liber Pontificalis* mentionnent l'institution des sept notaires de l'Église de Rome par le pape saint Clément, à la fin du premier siècle, et la réorganisation de ces fonctionnaires par saint Fabien, vers 240. « Hic (B. Clemens) fecit septem regiones, et dividit notariis fidelibus Ecclesiæ, qui gesta martyrum sollicite et curiose unusquisque per regionem suam diligenter perquireret. » *Catalogue de Félix* IV. — Hic (Fabianus) regiones divisit diaconibus, et fecit septem subdiaconos, qui septem notariis imminerent, ut gesta martyrum in integro colligerent. *Liber Pontificalis.*

lible à l'aide de laquelle on pourra toujours juger la sincérité des récits antiques; voilà l'épreuve redoutable à laquelle tout faussaire succombera nécessairement.

Le Catalogue de Félix IV, dans son ensemble, est donc digne de foi. Mais que faut-il penser en particulier des ordinations d'évêques, de prêtres et de diacres attribuées à chacun des papes dont parle cette chronique? Cette question est pour nous d'un grand intérêt, car c'est de ces détails précieux que nous espérons faire jaillir une vive lumière sur l'évangélisation progressive de l'univers.

Les modernes bénédictins de Solesmes se sont proposé le même doute à propos de ce même catalogue, et ils le résolvent en ces termes : « La conservation authentique de ces détails est d'autant moins difficile à expliquer que leur importance est plus considérable. Les ordinations, à cette époque, se célébraient beaucoup plus rarement qu'aujourd'hui, à raison du système d'administration ecclésiastique alors en vigueur, et du petit nombre des titres auxquels on pouvait affecter tel ou tel ministre; elles étaient de véritables événements dans la vie d'un évêque, dans la mémoire d'un peuple et du clergé. Si, aujourd'hui encore, on prend un si grand soin de les consigner sur un registre qui forme le plus précieux trésor d'un diocèse, comme le seul moyen d'assurer la validité des fonctions sacerdotales sur le peuple fidèle, de quel intérêt la conservation des mêmes détails ne devait-elle pas être pour ces premiers chrétiens qui n'avaient pas de vie plus précieuse que celle qu'ils puisaient dans l'usage de ces secours divins dont les ordinations sont la source. Ces ordinations comprenaient tantôt les évêques destinés à la fondation des Églises lointaines que Rome enfantait chaque jour, tantôt les prêtres et les diacres nécessaires pour le service de la ville elle-même et de ses environs. Il est aisé de comprendre dès lors jusqu'à quel point les fidèles se devaient intéresser au résultat de l'imposition des mains du pontife, et quel zèle le collége des prêtres devait mettre à en perpétuer la mémoire.

« On ne saurait donc douter que l'Église de Rome ne tînt note fidèle de ces ordinations qui faisaient son titre de commandement spécial sur les Églises qu'elle fondait, et, en même temps, la page la plus importante de ses annales domestiques. En cela, elle trouvait encore des usages tout formés dans les

mœurs romaines qui l'environnaient. A Rome, l'initiation au sacerdoce païen, soit qu'elle concernât le prince, soit qu'elle fût celle d'un simple particulier, n'avait presque jamais lieu sans qu'on en érigeât quelque monument commémoratif. ...... Concluons que rien n'est moins suspect, dans les catalogues pontificaux, que le compte des ordinations faites par les pontifes romains, puisque, d'un côté, les chrétiens de Rome avaient en main tous les moyens d'assurer cette conservation, et que, de l'autre, on doit bien leur supposer autant de zèle pour la vérité dont ils étaient perpétuellement les martyrs, qu'on en remarque pour la superstition dans les prêtres de Cérès et de Mithra (1). »

L'autorité de la Chronique de Félix IV étant ainsi établie par les savants critiques de Solesmes, il ne reste plus qu'à la consulter et à voir si nous y trouverons la trace de cette grandiose mission épiscopale, qui, dès la première heure de la prédication évangélique, aurait couvert le monde entier de ses pacifiques conquérants.

Qu'y lisons-nous ? Saint Pierre, y est-il dit, fit trois ordinations dans le mois de décembre, mais le nombre des évêques n'est pas indiqué; un catalogue un peu plus récent porte six évêques, dix prêtres et huit diacres. Saint Lin n'est point marqué dans la Chronique de Félix IV, comme ayant fait des ordinations, mais le second catalogue lui attribue quinze évêques et dix-huit prêtres consacrés en deux ordinations. Saint Clet, d'après l'ordre de saint Pierre, aurait seulement ordonné vingt-cinq prêtres pour la ville de Rome; et saint Clément, dix prêtres, deux diacres et cinq évêques missionnaires destinés à divers lieux, *per diversa loca* (2).

(1) *Origines de l'Église Romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes, t. Ier, p. 290. Paris, Debécourt, libraire-éditeur, 1836

(2) B. Petrus fecit ordinationes III, diaconos VII per mensem decembrim. — Cletus ex præcepto B. Petri XXV presbyteros ordinavit in urbe Roma mense decembri. — Clemens fecit ordinationes III, presbyteros X, diaconos II, episcopos per diversa loca V. *Catalogue de Félix IV* dans les *Origines de l'Église romaine*, p. 212. — B. Petrus fecit ordinationes per menses decembrios, episcopos VI, presbyteros X, diaconos VIII. — S. Linus fecit ordinationes duas, episcopos XV, presbyteros XVIII. ANASTASII BIBLIOTHECARII *Historia de Vitis Romanorum Pontificum*. Patrol. t. CXXVII, col. 1004 et suiv. — LABBE, *Concilia*, tom. I, II, III et IV. — BOLLANDD., t. I april.

Voici donc, d'après un monument authentique, vingt-six évêques seulement partis de Rome, dans la seconde moitié du Ier siècle, pour aller annoncer l'Évangile à diverses provinces dans tout le monde romain. Sans doute ce chiffre ne représente pas tout l'épiscopat des temps apostoliques, et il est bien certain que les apôtres avaient dû instituer d'autres évêques dans les régions lointaines évangélisées par eux, et que ceux-ci avaient dû multiplier autour d'eux leurs collaborateurs, à mesure que la foi s'étendait. Mais il n'est pas moins certain aussi, d'après ce grave document, que ni saint Pierre, ni saint Clément n'ont ordonné et envoyé chez nous les soixante-quinze évêques dont la Gaule se glorifie.

Le tableau des évêques missionnaires envoyés de Rome *per diversa loca*, pendant les cinq premiers siècles, nous donne les résultats suivants que nous recommandons à toute l'attention du lecteur :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Ier siècle | 4 | papes, | 26 | évêques. |
| IIe siècle | 11 | — | 109 | — |
| IIIe siècle | 16 | — | 95 | — |
| IVe siècle | 11 | — | 256 | — |
| Ve siècle | 11 | — | 580 | — |
| 499 - 530 | 4 | — | 142 | — |

Ces chiffres témoignent, d'une manière frappante, de la marche progressive, d'ailleurs assez lente, du christianisme. Pendant les persécutions, c'est à peine si l'Église romaine peut envoyer au loin une centaine d'évêques par siècle. Le IIIe siècle, si cruellement éprouvé, ne compte que 95 missionnaires, dont 7, selon Grégoire de Tours, ont été destinés à la Gaule par le pape saint Fabien (1). Avec le IVe siècle, s'ouvre l'ère de la paix, et l'Église romaine, poursuivant sa mission, consacre 256 ouvriers évangéliques, dont 65 sont dus au pape saint Silvestre, et 54 au pape saint Damase. Le Ve siècle est encore plus fécond, et sur les 580 apôtres qu'il envoie à l'univers, le grand pape saint Léon peut en revendiquer 475 pour

(1) Anterus (235-236) ordinavit I episcopum. — S. Fabianus (236-250) fecit ordinationes V per mensem decembris, presbyteros XXII, diaconos....., episcopos per loca XIV. — Cornelius (251-252) fecit ordinationem unam, presbyteros VII. *Catalogue de Félix IV.*

sa part. Ces chiffres ne disent-ils pas hautement que le monde n'était pas encore généralement chrétien ?

Le Catalogue de Félix IV, auquel nous empruntons ces intéressants détails, ne tarda pas à passer tout entier dans une chronique plus étendue, le *Liber pontificalis*, rédigée vers le VII[e] siècle par un ou plusieurs des notaires, archivistes ou bibliothécaires du Saint-Siége, et complétée, vers 870, par Anastase, à qui on l'attribue vulgairement. Cette origine lui donne une valeur en quelque sorte officielle : aussi l'Église romaine a-t-elle toujours regardé ce livre comme sa propre chronique domestique, et elle y a attaché une véritable consécration en l'insérant en partie dans le bréviaire, aux fêtes des souverains Pontifes. « Soit que cet ouvrage appartienne à Anastase le Bibliothécaire ou au pape Damase, écrivait Benoît XIV, soit qu'il ait été composé par divers auteurs, selon les divers sentiments des érudits, il n'en est pas moins d'une grande autorité et il faut le tenir en grande estime (1). »

C'est cette grave autorité que nous invoquons ici, pour démontrer, par les antiques traditions romaines, que la foi s'est propagée lentement dans la Gaule, et qu'il est impossible d'attribuer au I[er] siècle, cette mission considérable à laquelle veulent se rattacher la majeure partie de nos Églises.

---

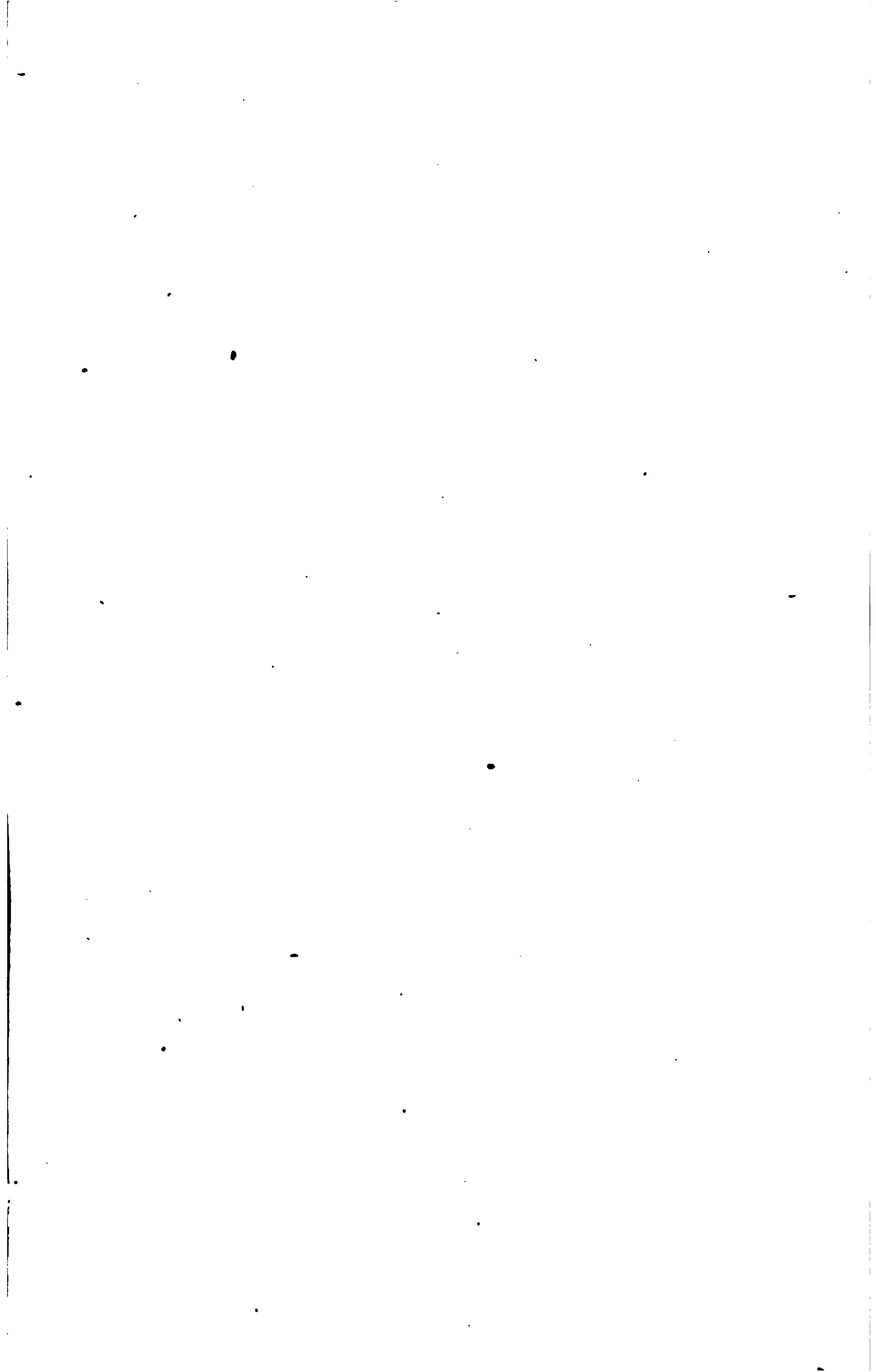
Si nous ne nous abusons, une forte démonstration de notre thèse ressort de tout ce que nous venons de soumettre aux méditations du lecteur. Cet ensemble de témoignages, de faits, de documents de toute sorte, compose un faisceau que ne sauraient rompre quelques vagues passages des saints Pères, trop rigoureusement interprétés, et quelques pieuses légendes dont l'authenticité est au moins douteuse. Plusieurs textes précis

(1) Sive enim liber ille sit Anastasii, sive Damasi, sive fuerit a variis auctoribus collectus, juxta varias eruditorum sententias, magnæ nihilominus est auctoritatis et magno in prætio habetur. BENEDICT. XIV *De serv. Dei beatificatione et beatorum canonizatione*, lib. III, n° 2.

de notre tradition locale, la marche graduelle du christianisme dans les Gaules, constatée par des faits nombreux, la lenteur certaine des progrès de la foi, l'absence de tout mouvement chrétien dans les régions centrales pendant plus de deux siècles, le silence des martyrologes, les données de la science épigraphique, les traditions orientales, les antiques traditions de l'Église romaine, tous ces témoignages, si divers d'origine, d'âge, de nature et d'importance, se lient, s'enchaînent, se confirment mutuellement, tendent au même but, et nous déclarent par cent voix que l'évangélisation des Gaules s'est faite lentement et progressivement, d'abord par la mission apostolique de la Narbonnaise, puis par la mission gallo-grecque de Lyon, et enfin, dans le Centre, par la mission gallo-latine du IIIe siècle.

C'est au milieu de cet ensemble imposant que nous avons voulu placer saint Grégoire de Tours, afin de prouver par une démonstration irréfutable qu'il n'est point isolé, comme on l'a prétendu, au milieu de la tradition universelle; mais, au contraire, qu'il est pleinement d'accord avec cent documents historiques de premier ordre. Cette étude préliminaire nous a paru indispensable pour aborder, avec notre pieux historien, l'examen des origines de l'Église de Tours : c'est la question qui va devenir maintenant l'objet de nos recherches et de notre critique.

---



PREMIÈRE PARTIE

—

# LES
# ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS
## D'APRÈS SAINT GRÉGOIRE.

> Gregorius, florens in studiis, et sacra in lege fidelis.
>
> S. FORTUNAT DE POITIERS.
>
> Gregorius Turonensis, fidelis historicus.
>
> LE CARDINAL BONA.

## CHAPITRE Ier.

### FIGURE HISTORIQUE ET MORALE DE SAINT GRÉGOIRE DE TOURS.

I. Notice biographique. — II. Instruction littéraire, sens politique et grand caractère de saint Grégoire. — III. Sainteté de l'évêque de Tours. — IV. Grégoire de Tours, écrivain et historien.

### I.

Georgius Florentius Gregorius naquit à Clermont le 30 novembre 539, disent les uns, ou 544, disent les autres (1), d'une de ces grandes familles aristocratiques de la Gaule que les Romains avaient honorées de la dignité sénatoriale des

(1) D. Ruinart, l'*Histoire littéraire* et B. Hauréau ont adopté l'année 544, qui est la date la plus généralement acceptée. Lévesque de la Ravalière, se fondant sur un passage mal interprété de saint Grégoire, veut qu'il ait été ordonné à l'âge de trente-quatre ans, et fait remonter sa naissance à l'année 539. L'*Art de vérifier les dates* a suivi l'opinion de la Ravalière. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXVI, p. 598; Paris, 1759. *Nouvelle Vie de S. Grégoire de Tours*, par LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE. — *De Mirac. S. Martini*, lib. III, cap. 10.

provinces, et dont les membres étaient associés à l'administration des municipes et des cités, comme gouverneurs, juges et magistrats suprêmes. D'immenses propriétés territoriales à Lyon, en Bourgogne, en Berri, en Auvergne, et jusque dans la Provence, avaient donné à cette maison une situation considérable, et par conséquent une influence prépondérante, avec laquelle les étrangers vainqueurs, Romains ou Francs, avaient dû nécessairement compter.

L'illustration civile et politique n'était pas le seul mérite de cette famille, et la noblesse religieuse était à ses yeux un titre plus précieux encore. Du côté de sa mère Armentaria, notre Grégoire était l'arrière-petit-fils de saint Grégoire, comte d'Autun, puis évêque de Langres, et le petit-neveu de saint Nizier, évêque de Lyon, pieux personnages dont il a raconté les œuvres (1); du côté de son père, le sénateur Florent, il était le neveu de saint Gall, évêque de Clermont, et par son aïeule Léocadia, il descendait de Léocadius, le donateur de l'église de Bourges, et du saint martyr Vectius Epagathe, qui avait versé son sang pour Jésus-Christ dans la persécution de Marc-Aurèle, à Lyon, en 177.

Telles sont les traditions et les influences dont fut entouré le berceau de Grégoire de Tours. Avec le lait maternel l'enfant suçait le sentiment de l'honneur qui fait les hommes, cette piété qui fait les saints, et même cet héroïsme qui fait les martyrs ; à cette première école qui se tient sur les genoux de la mère, il apprenait à demeurer digne de ses aïeux, à être un caractère, et à devenir un grand seigneur chrétien.

Quand il sortit des mains des femmes, son oncle paternel, saint Gall, le prit avec lui pour l'élever et le faire instruire dans toutes les sciences du temps. Cette sollicitude tendre et empressée manqua bientôt au jeune homme ; mais le bienheureux Avit qui avait succédé à saint Gall sur le siége de Clermont, lui continua ses soins et acheva l'éducation de Grégoire :

(1) *Vitæ Patrum*, capp. 7 et 8.

il l'agrégea plus tard à la cléricature, et l'ordonna diacre de son Eglise. A la mort de saint Eufrône, en 573, Grégoire fut élu évêque de Tours; il n'avait alors que vingt-neuf ans (1).

La charge épiscopale avait à cette époque une haute mission de politique et de civilisation, en raison de l'état de la société civile; et nos évêques, comme des abeilles industrieuses, suivant l'expression de Gibbon, commençaient déjà à faire cette ruche qui devait être le royaume de la France chrétienne. La société gallo-franque, mêlée d'éléments informes, confus et hostiles, cherchait à sortir du chaos et à s'organiser en nation. Tout en bas, la masse du peuple, ruinée par un siècle entier de dévastations successives, n'avait pu se relever d'une misère profonde, et regrettait peut-être ces Romains qui lui avaient donné trois siècles de sécurité et de prospérité matérielle; au-dessus d'elle, l'aristocratie gauloise, délivrée d'une servitude dorée, songeait sans doute à reconstituer à son profit une patrie nouvelle; enfin, à la tête du gouvernement, les Francs vainqueurs et maîtres du pays depuis trois-quarts de siècle, sortes de barbares se disant chrétiens, avaient surtout besoin de devenir des hommes. L'histoire de ces Francs, pendant le VI[e] siècle, n'est qu'un long tissu d'horreurs, d'assassinats, de violences sans nom, de pillages, d'incendies, de guerres intestines, de crimes de toute sorte. Partout règne la force brutale, les vainqueurs ne songeant encore qu'à opprimer les vaincus; et devant les princes mérovingiens la civilisation chrétienne qui venait de naître en Gaule eût rétrogradé, si l'Eglise ne l'eût sauvée par tout le déploiement de sa puissance morale.

Un des ouvriers de cette grande œuvre fut saint Grégoire de Tours, évêque vraiment digne de l'Eglise de France, malgré sa jeunesse, et tout à fait à la hauteur de sa mission dans ces

(1) *Histor. Franc.*, lib. X, cap. 31. — *Vitæ Patrum*, cap. 2. — *De Mirac. S. Martini*, lib. I, cap. 35; lib. II, cap. 1.

temps troublés. Ses contemporains, à l'exception de Fortunat de Poitiers, ne nous ont point parlé de lui ; mais sans s'en douter, il s'est peint lui-même naïvement dans ses livres. Etudions donc notre Grégoire sous ses divers aspects, tel qu'il se dégage de ses écrits.

## II.

C'était d'abord un esprit éclairé pour son temps. Ses études, il nous l'apprend lui-même, s'étaient surtout dirigées du côté des sciences ecclésiastiques; et, s'il n'avait pas approfondi les grammairiens et les auteurs profanes, il avait au moins lu Salluste, Pline l'Ancien, Suétone, Aulu-Gelle, Martianus, et goûté Virgile (1). Il déplore dans la préface de son *Histoire des Francs* la décadence des lettres et des arts libéraux (2). « La culture des bonnes lettres, s'écrie-t-il, disparaît de nos cités. Malheur à nous, qui laissons dépérir le goût de la littérature ! » Ailleurs il s'excuse de son style rustique et grossier, de l'incorrection de sa langue, et de son ignorance de la grammaire, qui ne lui permet de distinguer ni les genres ni les cas (3). Ces défauts, qui sont moins les siens que ceux de son siècle, se remarquent en effet dans ses livres ; mais il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre ce qu'il dit de son ignorance par modestie. Le poëte Fortunat, dans son langage imagé, l'appelle une lumière brillante, *lumen opimum*, *lumen generale*, un homme nourri dans l'étude, *florens in studiis*, un phare éclatant descendu des montagnes de l'Auvergne pour

(1) *Vitæ Patrum*, Prol. et cap. 2. — *Hist. Fr.*, lib. II, cap. 29 ; lib. IV, capp. 13, 30 et 47.

(2) Decedente, atque immo potius pereunte ab urbibus Gallicanis liberalium cultura litterarum... Væ diebus nostris, quia periit studium litterarum a nobis, nec reperitur in populis qui gesta præsentia promulgare possit in paginis !

(3) *Liber de Gloria confessorum*, prologus.

éclairer les peuples, un esprit plus élevé que les Alpes elles-mêmes (1) :

> Lumen ab Arvernis veniens feliciter arvis,
> Qui inlustrans populos spargeris orbe pharus,
> Alpibus ex illis properans mens altior ipsis.

Sans doute il faut faire ici la part de l'emphase naturelle aux poëtes et surtout à Fortunat; mais l'on ne saurait nier que notre évêque ait été un des hommes brillants de son époque. « Saint Grégoire, disent les Bénédictins, acquit une érudition peu commune en son siècle; et l'on peut dire qu'il mérita de passer pour savant, si l'on a égard à l'ignorance qui régnait alors... Les siècles postérieurs au sien ont fait tant d'estime de ces relations (les relations de quelques discussions qu'il eut avec un juif et divers hérétiques), qu'on les a insérées dans un corps d'ouvrage avec le symbole attribué à saint Athanase et quelques autres, pour en former avec les canons des conciles une espèce de manuel pour l'instruction des prêtres. On voit encore manuscrit un de ces recueils fait sous Charlemagne (2). » Ce dernier trait nous montre en quelle estime le siècle d'Alcuin tenait notre auteur.

Cet esprit distingué était aussi un esprit politique. Par sa naissance, il appartenait à cette grande aristocratie territoriale qui était une des institutions de son temps. Il en parle toujours avec respect, non par la sotte vanité d'appartenir à cette caste, mais parce qu'il voit clairement la mission sociale qui lui est dévolue pour la protection des petits et des faibles. Il a un vif sentiment de la patrie gauloise, et il se garde bien de nommer Tours ou Clermont par les noms de *Cæsarodunum* ou d'*Augustonemetum*, qui sentent la conquête et l'étranger : pour lui, il semble que les populations celtiques ont repris leur autonomie, et les Turones, les Arvernes, les Cénomans,

(1) FORTUNAT., *Miscell.*, lib. v, capp. 9, 15; lib. VIII, capp. 20 et 21. Patrol., t. LXXXVIII, col. 198, 200, 290 et 291.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 391 et suiv.

les Carnutes, les Parisii, etc., nous apparaissent dans ses récits mérovingiens comme si nous étions revenus au temps de César. Il a entrevu le rôle réservé à la royauté française, et quand il décrit avec complaisance Clovis honoré par l'empereur Anastase du titre de consul et d'auguste, faisant à Tours une entrée solennelle avec la pourpre et le diadème, il nous montre évidemment en lui l'héritier légitime de l'empire romain. Sans doute, il appelle encore les Francs des ennemis et des barbares, et il n'a pas tout à fait tort, car ils sont bien loin de la politesse et de la civilisation gallo-romaine (1); mais il les a acceptés comme ses maîtres, comme les maîtres de l'avenir, et il les sert avec dévouement, sans servilité et sans bassesse, sachant au besoin leur résister virilement.

C'est que notre Grégoire est surtout un grand caractère, composé de droiture, d'honneur et de fermeté. Dès la première année de son épiscopat, Fortunat avait deviné dans cet évêque de trente ans un homme vraiment fort, et il adressait un poème aux habitants de Tours pour les féliciter. En sa personne, disait-il, vont revivre les Athanase, les Hilaire, les Grégoire de Nazianze, les Ambroise, les Martin, les Augustin, les Basile, les Césaire (2). Notre évêque ne faillit point à ce redoutable programme, et le comprit selon les besoins de son époque. Il s'attacha à maintenir inébranlable l'autorité morale de l'Église, seule gardienne du droit, et à gagner au christianisme ces Francs sauvages que le baptême n'avait fait que teindre sans pénétrer jusqu'à l'âme. Vaincu, il allait travailler à la conquête de ses propres vainqueurs : lutte terrible, où il joua plus d'une fois sa vie.

Nous le trouvons tout d'abord en face d'une armée de barbares. Sigebert avait été assassiné en 575, et son jeune fils Childebert, arraché des mains de Chilpéric par le duc Gonde-

(1) *Histor. Francor.*, lib. III, cap. 15 ; lib. VII, cap. 29.

(2) FORTUNAT., *Miscellan.*, lib. V, cap. 3. Patr., t. LXXXVIII, col. 184-185.

baud, avait été proclamé roi d'Austrasie par les soins de Gontran Boson. Telles n'étaient point les vues de Chilpéric, roi de Soissons, et de Frédégonde, sa femme, qui avaient voulu s'emparer du royaume de Sigebert, et n'avaient réussi qu'à en démembrer quelques lambeaux, entre autres la Touraine. Ce fut pourtant à Tours, dans la basilique de Saint-Martin, sous la main de l'évêque Grégoire, que le duc Gontran vint se réfugier contre la vengeance de Chilpéric et de Frédégonde. Roccolène accourut avec une troupe et assit son camp sur la rive droite de la Loire. Vainement on exigea du saint évêque qu'il livrât Gontran ; vainement on ravagea les terres de l'évêché et de la province, Grégoire fut inébranlable devant des bandits capables de tout.

Peu de temps après, l'asile de Saint-Martin recueillit un fugitif plus illustre et plus important, qui n'avait pas eu moins de confiance dans l'inviolabilité de la basilique et dans la fermété de l'évêque. Mérovée, fils de Chilpéric, avait quitté ses parents pour épouser Brunehaut, veuve de Sigebert, et devenir tuteur du jeune Childebert et gouverneur d'Austrasie. Poursuivi par la colère de son père et de Frédégonde, il vint se réfugier près du tombeau de saint Martin. Le roi furieux s'avança à la tête de son armée, menaçant de mettre tout le pays à feu et à sang, si Grégoire ne chassait le coupable de la basilique. L'évêque se contenta de répondre avec la simplicité de la force : « Il est impossible de faire sous le règne des princes chrétiens ce qu'on n'a pas fait sous le règne des hérétiques. » Cette réponse entraîna l'incendie et la dévastation de la Touraine ; mais Grégoire pensait avec raison que ces calamités étaient moindres que toutes celles qui découleraient de la destruction de la force morale de l'Eglise. Il tint bon, et Mérovée fut sauvé.

La fureur du roi se tourna contre Prétextat, évêque de Rouen, qui avait consacré le mariage de Mérovée. Quarante-cinq évêques furent assemblés à Paris en 577 pour le juger ou plutôt pour le condamner. Au milieu de l'intimidation

générale, Grégoire, méprisant également les menaces, les caresses et les présents, osa seul défendre l'accusé. Il eut sauvé Prétextat, si celui-ci, obéissant à d'imprudents conseils, n'eut eu la fatale inspiration de s'en remettre à la clémence royale : la clémence royale se traduisit par l'exil, et enfin par deux coups de couteau au pied de l'autel, le jour de Pâques. Tels étaient les princes dont l'évêque de Tours, poussant jusqu'à l'héroïsme le sentiment du devoir, osait braver la colère et les embûches (1).

Cette fermeté tout apostolique se manifesta encore en d'autres circonstances. La figure de saint Grégoire, on peut le dire, est la plus grande figure de ce temps, et sa vie nous offre le plus bel et le plus grand exemple de cette influence salutaire exercée par les évêques au milieu d'un temps de barbarie, où il n'y aurait pas eu un seul élément d'ordre, de police et d'administration sans l'épiscopat.

## III.

Cette grandeur de caractère s'expliquerait mal si nous ne voyions en Grégoire un homme orné d'éminentes vertus, c'est-à-dire un saint. Sa piété est complète et embrasse le Ciel et la terre, Dieu et les hommes. Sa modestie nous a caché ses œuvres ; mais quand il célèbre la charité des saints, l'amour des pauvres et des petits, le mépris des biens terrestres, on sent qu'il n'écrit pas en rhéteur, mais en homme qui sait payer de sa bourse et de sa personne. Nous le trouvons indulgent pour les coupables, tolérant pour les infidèles, miséricordieux pour ses ennemis.

On avait arrêté à Bordeaux des voleurs sacriléges qui n'avaient pas craint de dépouiller le tombeau de saint Martin de

(1) *Histor. Francor.*, lib. v, capp. 4, 14, 19.

ses ornements les plus précieux, et, en se partageant le butin, avaient tué un de leurs complices : Grégoire obtint leur grâce de Chilpéric, ne voulant pas, dit-il, que des hommes fussent condamnés à mort pour celui qui, de son vivant, avait souvent cherché à sauver la vie des coupables (1). Il approuva aussi la tolérance de son maître saint Avit, qui ne voulait pas contraindre les Juifs de l'Auvergne à entrer de force dans l'Église, et bornait son action sur les infidèles aux moyens de persuasion (2). Enfin il poussa la générosité jusqu'à intercéder pour son clerc Riculfe qui, par d'infâmes calomnies, l'avait exposé à toute la vengeance de Frédégonde ; mais il ne put lui épargner la torture, et il ne parle qu'avec émotion des souffrances de ce misérable (3).

Avec le Ciel, sa confiance est absolue ; sa tendresse toute filiale n'hésite pas à voir partout la main du Père céleste, à reconnaître presque en toutes choses l'intervention incessante et miraculeuse de Dieu et de ses élus. Dans ce penchant à croire aux choses merveilleuses, les modernes ont voulu trouver de la simplicité. Oui, dit Ruinart ; mais c'était la simplicité des saints, qui ne s'étonne point de voir Dieu descendre familièrement jusqu'à nous, et non la simplicité de la sottise, qui croit tout sans examen. Grégoire n'était point crédule ; il voulait s'assurer par ses propres yeux des merveilles qu'on lui racontait, et quand il ne le pouvait, il exigeait des témoignages et des serments, rejetant d'ailleurs sur le narrateur la responsabilité de ses récits (4). Il a sans doute

(1) Ego metuens, ne ob illius causam homines morerentur, qui vivens in corpore pro perditorum vita sæpius deprecatus est, epistolam regi precationis transmisi. *Hist. Franc.*, lib. VI, cap. 10.

(2) Vi ego vos confiteri Dei Filium non impello, sed tamen prædico, et salem scientiæ vestris pectoribus trado. *Hist. Fr.*, lib. V, cap. 11.

(3) *Histor. Franc.*, lib. V, cap. 50.

(4) Ruinart, *Gregorii Turon. opera*, Præfat., n. 64-70. — Tamen juxta stultitiam mentis duræ nunquam ad hæc credenda movebar, donec brutam

attribué à une intervention miraculeuse un certain nombre de faits qui s'expliquent naturellement, et on ne saurait toujours le suivre sur ce terrain ; mais si parfois son interprétation ne peut être acceptée par la critique, le fait lui-même, dépouillé de tout miracle, n'en subsiste pas moins dans les termes où saint Grégoire l'a posé, et avec le genre de témoignage, personnel ou étranger, dont il l'a entouré. Dans le dernier cas, le fait restera toujours discutable; mais quand Grégoire l'appuiera de son témoignage personnel, il sera bien difficile de le contester, car sa bonne foi est au-dessus de tout soupçon, et sa sincérité éclate à chaque ligne de ses écrits.

Un écrivain allemand, que nous rencontrerons plus d'une fois dans notre critique de Grégoire de Tours, n'a point compris cette grandeur de sainteté qui éclate dans toute la vie de notre illustre évêque ; et, avec ses étroits préjugés protestants, il l'a accusé d'avoir manqué de sens moral en plusieurs circonstances (1). Si, de concert avec Ragnemode, évêque de Paris, Grégoire consent à accorder les eulogies (non la communion eucharistique) à Mérovée qui venait de s'échapper du monastère de Saint-Calais, dans la crainte fondée que ce prince, irrité de l'affront, ne portât une main homicide sur les serviteurs de l'Eglise, on taxe cette condescendance de faiblesse coupable, comme si un évêque pouvait risquer la vie d'un seul homme par le refus d'un acte de pieuse courtoisie (2). S'il loue saint Nizier d'avoir cherché à éviter tout

segnitiem ad præsens ipsa quæ ostensa est virtus argueret; ideoque quæ oculis propriis viderim explicabo. *De Glor. Martyr.*, cap. 5. — *De Mirac. S. Martini*, lib. II, c. 32.

(1) Kries, *De Gregorii Turonensis episcopi vita et scriptis*, p. 20. *De Gregorii notionibus ac moribus*.

(2) Veritus autem sum, ne dum unum a communione suspendebam, in multos existerem homicida. Minabatur enim (Merovechus) aliquos de populo nostro interficere, si communionem nostram non meruisset. *Hist. Fr.*, lib. V, cap. 14.

scandale, c'est-à-dire à n'être pour aucun de ses frères une cause, même involontaire, de chute, on y voit la proclamation de ce principe anti-chrétien, qu'il suffit de sauver les apparences (1). S'il rappelle aux clercs cette antique prescription canonique qui ne leur permet d'attacher à leur service que des femmes placées par leur âge et leur conduite au-dessus de tout soupçon, on trouve dans cette règle si sage une tolérance criminelle qui permet l'immoralité couverte par une sorte de décence extérieure (2). Est-il besoin de défendre Grégoire de Tours contre les imputations odieuses d'un écrivain qui n'a compris ni les saintes lois de l'Église, ni les textes de notre auteur, ni la belle âme qu'il prétendait juger ?

A nous, qui entretenons depuis plusieurs années un commerce assidu avec notre Grégoire, l'évêque de Tours est apparu sous une autre figure qu'au critique allemand. Nous avons rencontré en lui un esprit éclairé, d'une érudition supérieure à celle de son temps ; un véritable sens politique qui lui permet d'entrevoir la vitalité de la race celtique, et les rôles divers de l'aristocratie gauloise et de l'aristocratie franque jusqu'à l'assimilation complète de cette dernière ; un grand caractère, droit et inflexible dans l'honneur ; un sentiment du devoir poussé jusqu'à l'héroïsme ; une admirable conception de la mission sociale de l'épiscopat ; une attitude sublime en face de la force barbare ; et, avec ces traits si fiers, une âme douce, aimante, charitable, indulgente, simple, et tendre avec Dieu comme celle d'un enfant dans les bras de sa mère : en un mot, un grand homme complété par un grand saint. Telle est, entrevue sous ses divers aspects, la noble figure qui s'appelle Grégoire de Tours, cette figure que ses livres nous ont appris à vénérer et à aimer.

(1) *Vitæ Patrum*, cap. 8, n. 3.

(2) Ideoque documentum sit hæc causa clericis, ne contra canonum statuta extranearum mulierum consortio potiantur, cum hæc et ipsa lex canonica et omnes scripturæ sanctæ prohibeant: præter has feminas, de quibus crimen non potest æstimari. *Histor. Fr.*, lib. VIII, cap. 19.

## IV.

Jusqu'ici nous avons étudié l'homme; il est temps d'étudier l'écrivain et l'historien.

Son style, nous l'avons dit, se ressent trop de la décadence des lettres au VI[e] siècle, et il porte d'une manière irrécusable le cachet de son temps. La langue en est grammaticalement incorrecte; la phrase s'y traîne parfois languissamment, sans avoir toujours le relief et la netteté désirables; les matières y sont confusément entassées; les transitions y sont rares, et il en résulte un certain décousu dans la narration; enfin l'expression en est terne, et l'écrivain ne s'anime que devant les effroyables calamités dont il était le témoin. « Néanmoins, selon l'abbé Rohrbacher, l'*Histoire* de Grégoire de Tours est encore mieux écrite que toutes les biographies impériales de Lampride, de Jules Capitolin, de Trebellius Pollion (1). »

« Malgré tous ses défauts, disent les Bénédictins, on ne saurait néanmoins assez estimer sa sincérité et sa naïveté dans le récit des faits, sa piété dans la manière de les rapporter à la religion, son désintéressement et la liberté qui lui faisait écrire sans crainte et sans passion ce qu'il croyait vrai ou ce qu'il jugeait être utile (2). » « C'est un vrai phénomène, ajoute de son côté M. de Barante, que de trouver à la naissance d'une nation un historien véridique, impartial, plus éclairé qu'on ne l'est communément à de telles époques. Grégoire de Tours est un guide sûr dans la connaissance de l'état des peuples et de l'Eglise de France jusqu'au temps où il vivait..... Ce qu'on remarque toujours dans ses écrits, c'est un caractère de bonne foi, et un jugement libre et courageux

(1) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. V, col. 217. 4[e] édit. Paris, Gaume et Duprey, 1865.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 391.

des princes faibles ou féroces qui mêlaient leur nom aux malheurs de la France (1). » « L'*Historia Francorum,* écrit à son tour M. B. Hauréau, est un ouvrage aussi important pour l'histoire de l'ancienne Gaule que celui d'Hérodote l'est pour l'histoire de l'ancienne Grèce. Il n'y a pas à parler du style et de la méthode de l'auteur : c'est un homme sans lettres, qui a raconté naïvement dans une langue barbare les faits dont il a été le témoin. Mais que ce témoignage est instructif ! En effet, Grégoire ne se contente pas, ainsi que le plus grand nombre des anciens chroniqueurs, d'esquisser à larges traits les faits principaux de l'histoire contemporaine : c'est un narrateur plein de rudesse et d'une franchise souvent indiscrète, qui dit tout, décrit tout, apprécie au point de vue de ses idées, de ses passions personnelles, tous les événements qui s'accomplissent sous ses yeux, et fournit ainsi à chaque page les renseignements les plus curieux, les plus utiles à l'érudition, les plus propres à faire naître dans l'esprit du lecteur ces heureuses conjectures qui sont le germe fécond de la science (2). »

On a reproché à Grégoire de Tours d'avoir professé une sorte de fatalisme historique, et de raconter avec une égale indifférence le bien et le mal. C'est là une pure calomnie. Il a pris la plume, il le déclare lui-même, pour raconter les vertus et les crimes des hommes politiques, pour peindre la barbarie des races étrangères et la fureur des rois ; la guerre civile lui arrache des cris de douleur, et il conjure les princes de la faire cesser au plus tôt pour tourner contre leurs propres vices la guerre intestine recommandée par l'Apôtre (3) ; enfin les portraits de ses personnages sont souvent le seul châtiment qu'il leur inflige, mais quel châtiment ! « L'évêque de

(1) *Biographie universelle* de Michaud, t. XVIII.

(2) *Biographie générale* de F. Didot, publiée par Hœfer, t. XXI.

(3) Cum nonnullæ res gererentur, vel recte, vel improbe, ac feritas gentium desæviret, regum furor acueretur, etc. *Hist. Franc.*, Præf.; lib. v, prolog.

Tours dans ses écrits, dit Gorini, blâme quelquefois les coupables; parfois aussi il se borne à raconter le crime, à le mettre en saillie, et à le présenter dans toute sa difformité devant la conscience des lecteurs; il attache pour ainsi dire en silence le coupable au pilori et ne discute pas (1). »

On a aussi accusé Grégoire de Tours de partialité et d'aveuglement pour le corps dont il faisait partie. Il faut l'avoir bien mal lu pour porter ce jugement, car cent textes viennent le démentir. Sans doute Grégoire aime l'Eglise avec passion, mais sa piété ne lui ferme pas les yeux sur les vices de quelques ecclésiastiques et même de quelques évêques de son temps. Il en parle en toute liberté, il les stigmatise sans ménagement, il dévoile à tous leurs hontes et leurs turpitudes, nous donnant ainsi la mesure de sa haute impartialité, de sa sincérité absolue. Ses prédécesseurs eux-mêmes ne sont pas épargnés dans les pages qu'il leur a consacrées, et si quelques-uns d'entre eux ont eu des faiblesses, il ne sait point les cacher. Il fait passer la vérité de l'histoire avant l'honneur de sa propre Eglise, et l'on peut affirmer que chez lui la véracité de l'écrivain n'est égalée que par la sainteté de l'évêque.

On a également fait un crime à notre historien d'avoir parfois suivi les ouvrages apocryphes. Il est facile de distinguer dans son livre, et de supprimer, si l'on veut, les quelques faits empruntés à des documents sans valeur; mais il ne faut pas oublier que la plupart des Pères de l'Église, durant les cinq premiers siècles, ont puisé aux mêmes sources, sans avoir paru jusqu'ici trop simples ni trop crédules (2) : l'ab-

(1) Gorini, *Défense de l'Église*; 3e édit., t. Ier, p. 428.

(2) Nous citerons en particulier S. Justin, S. Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, Eusèbe, S. Hilaire, S. Epiphane, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jérôme, Arator, Arnobe, S. Ambroise, les légats du pape Libère, S. Isidore de Péluse, Théodoret. Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique*, t. Ier, p. 191.

sence de la critique, à ces époques reculées, explique suffisamment l'importance donnée à ces pièces dédaignées aujourd'hui. Mais quand saint Grégoire parle des faits de l'histoire des Francs ou déroule les annales de sa propre Église, il n'a recours qu'à des documents ou à des témoignages de la plus haute valeur, et son récit prend alors une autorité de premier ordre, parce qu'on y voit briller à chaque ligne les premières qualités de l'historien : la droiture, la sincérité, la candeur, l'impartialité, le dédain des mensonges brillants et le courage de la vérité.

Terminons cette esquisse du Père de l'Histoire de France par un portrait dérobé à la plume d'un maître. C'est à M. Augustin Thierry, admirateur enthousiaste de Grégoire de Tours, qu'il appartient de donner le dernier coup de pinceau à cette belle physionomie :

« Par une coïncidence fortuite, dit M. Aug. Thierry, mais singulièrement heureuse, cette période (de 500 à 550) si complexe et de couleur si mélangée est celle-là même dont les documents originaux offrent le plus de détails caractéristiques. Elle a rencontré un historien merveilleusement approprié à sa nature dans un contemporain, témoin intelligent et témoin attristé de cette confusion d'hommes et de choses, de ces crimes et de ces catastrophes au milieu desquelles se poursuit la chute irrésistible de la vieille civilisation. Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissart pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule avait mis en regard et en opposition sur le même sol, les races, les classes, les conditions diverses, figurent pêle-mêle dans ses récits, quelquefois plaisants, souvent tragiques, toujours vrais et animés. C'est comme une galerie mal arrangée de tableaux et de figures en relief ; ce sont de vieux chants nationaux, écourtés, semés sans liaison, mais capables de s'ordonner ensemble et de former un poème.

si ce mot, dont nous abusons trop aujourd'hui, peut être appliqué à l'histoire (1). »

Tel est l'homme, tel est l'historien à qui nous devons les renseignements les plus précieux sur les origines de la nation française, et, ce qui doit nous toucher particulièrement, sur les origines de l'Eglise de Tours. Malgré leur naïveté et leur sincérité, ses récits ont été vivement critiqués et contestés, moins toutefois au point de vue de l'histoire civile, qu'au point de vue de l'histoire ecclésiastique. On a représenté saint Grégoire comme un écrivain ignorant ou mal informé, recueillant au hasard les bruits populaires pour les consigner dans ses livres, n'ayant aucune idée de la chronologie, et par conséquent ne méritant aucune confiance dans tout ce qu'il nous raconte des origines de sa propre Eglise.

Nous avons voulu venger notre pieux historien de ces dédains injustes, et, par une critique impartiale et approfondie des textes, replacer nos annales religieuses sur une base désormais inébranlable, celle de Grégoire de Tours.

(1) August. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, préf.

## CHAPITRE II.

### LES ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX DU RÈGNE DE DÈCE.

I. Le premier livre de l'Histoire des Francs. — II. Erreurs reprochées à Grégoire de Tours. — III. Date du martyre des SS. Sixte, Laurent et Hippolyte. — IV. Les hérétiques Valentinien et Novatien. — V. Durée du règne de Dèce.

### I.

Le premier livre de Grégoire de Tours, où se trouve, au chapitre 28, le célèbre passage relatif à la mission des sept évêques du IIIe siècle, n'est qu'une introduction à son *Histoire des Francs*. Avant d'aborder l'objet principal de son travail, l'auteur a voulu esquisser en quelques pages rapides les grands traits de l'histoire du monde depuis la création jusqu'au ve siècle de notre ère, et pour cela il a puisé dans les chroniques d'Eusèbe et de saint Jérôme, et dans l'ouvrage d'Orose, comme il le déclare lui-même avec beaucoup de simplicité (1). Il résume d'abord les phases capitales de l'histoire des Juifs jusqu'à Jésus-Christ, puis, après un court abrégé de l'histoire évangélique, il aborde les empereurs romains, et poursuit sa brève narration jusqu'à la mort de saint Martin, en s'attachant aux faits qui pouvaient spécialement intéresser la Gaule.

(1) Après avoir mentionné les écrits historiques d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'Orose, Grégoire ajoute : « Ergo et nos scriptorum supra memoratorum exemplaria sequentes, cupimus a primi hominis conditione, si Dominus dignabitur suum commodare auxilium, usque ad nostrum tempus cunctam annorum congeriem computare. » *Histor. Francor.*, prologus.

Dans ce premier livre, les critiques ont relevé un certain nombre d'erreurs historiques, la plupart futiles. Nous ne nous arrêterons point à les discuter une à une, quoique cela puisse se faire souvent avec avantage pour saint Grégoire, voulant nous renfermer dans le cadre tout local que nous nous sommes tracé. Nous nous bornerons à dire d'une manière générale, pour la décharge de notre historien, que ce livre n'est point une œuvre originale, mais une compilation avouée, et qu'il est juste de rejeter ces fautes, d'ailleurs légères, sur les auteurs où saint Grégoire a puisé et dont il a prétendu faire un simple abrégé. Il a trop facilement accueilli les récits de ses devanciers, dira-t-on. Nous en convenons sans peine; mais si l'on veut bien réfléchir à l'état du VIe siècle, à la décadence littéraire de cette époque, à l'absence de toute critique, à la pénurie des livres et des documents authentiques, on sera indulgent pour un écrivain qui ne pouvait faire mieux. Les ouvrages qu'il suivait lui étaient en outre recommandés pour leur mérite historique par un concile de soixante-dix évêques, tenu à Rome sous le pape Gélase, en 494 ; et aux yeux des juges les plus sévères, cette haute recommandation doit être une excuse suffisante (1).

Le passage du premier livre qui a soulevé, depuis deux siècles les objections les plus vives et les plus multipliées, est

(1) Ad ædificationem nostram, eadem sancta Romana Ecclesia post illas Veteris vel Novi Testamenti, quas regulariter suscepimus, etiam has suscipi non prohibet scripturas, id est....

Item Chronica Eusebii Cæsariensis et ejusdem ecclesiasticæ Historiæ libros: quamvis in primo narrationis suæ libro tepuerit, et postea in laudibus atque excusatione Origenis schismatici unum conscripserit librum ; propter rerum tamen notitiam singularem, quæ ad instructionem pertinent, usquequaque non dicimus renuendos.

Item Orosium virum eruditissimum collaudamus; quia valde nobis necessariam adversus paganorum calumnias dignam ordinavit historiam, miraque brevitate contexuit. — *Ex Concilio Romano* I, *quo a* LXX *episcopis libri sacri et authentici ab apocryphis sunt discreti, sub Gelasio, anno 494.* LABBE, *Concil.*, t. IV, col. 1262. — Patrol., t. LIX, col. 161.

celui qui relate la mission des sept évêques. Avant de les exposer, nous allons reproduire le texte de saint Grégoire :

« Sous l'empereur Dèce, dit-il, de nombreuses persécutions furent suscitées contre le nom chrétien, et il y eut un si grand carnage qu'on ne saurait compter les martyrs. Babylas, évêque d'Antioche, avec trois petits enfants, Urbain, Prilidan et Epolone ; Sixte, évêque de l'Eglise de Rome ; Laurent, archidiacre, et Hippolyte furent martyrisés pour avoir confessé le nom du Seigneur. Valentinien et Novatien, qui étaient alors les principaux chefs des hérétiques, attaquèrent notre foi, à l'instigation du démon. Dans ce temps, sept hommes, ordonnés évêques, furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, comme le rapporte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin ; on y lit, en effet : Sous le consulat de Dèce et de Gratus, ainsi qu'on en garde le fidèle souvenir, la ville de Toulouse reçut son premier et grand évêque Saturnin. Voici les noms de ceux qui furent envoyés : à Tours, l'évêque Gatien ; à Arles, l'évêque Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul ; à Toulouse, l'évêque Saturnin ; chez les Parisiens, l'évêque Denis ; chez les Arvernes (Clermont), l'évêque Austremoine ; à Limoges, l'évêque Martial. De ces pontifes, Denis, évêque de Paris, souffrit divers tourments pour le nom de Jésus-Christ, et termina sa vie sous le tranchant du glaive. Saturnin, déjà assuré du martyre, dit à deux de ses prêtres : « Voici que je vais être immolé et que ma fin approche. Je vous en prie, jusqu'à ce que j'aie terminé ma vie, ne m'abandonnez pas. » Il fut saisi, on le conduisit au Capitole, les deux prêtres l'abandonnèrent, et il fut emmené seul. Se voyant ainsi délaissé, on raconte qu'il fit cette prière : « Seigneur Jésus-Christ, exaucez-moi du haut de votre sainte demeure : que cette Eglise n'obtienne jamais d'avoir un évêque pris entre ses citoyens. » Nous savons que jusqu'à présent sa prière a été exaucée. Attaché aux pieds d'un taureau furieux, il fut précipité du Capitole et trouva la mort dans ce supplice. Gatien, Trophime, Austremoine, Paul et Martial

s'élevèrent à la plus haute sainteté, et après avoir conquis des peuples à l'Église et étendu par tous les moyens possibles le règne de Jésus-Christ, moururent en confessant paisiblement le Seigneur. Ils ont ainsi quitté la terre, les uns en martyrs, les autres en confesseurs, pour se trouver ensemble réunis dans les cieux (1). » (*Pièces justificatives, II.*)

## II.

Les écrivains qui ont voulu échapper à l'autorité de ce texte, n'ont pas manqué de le battre en brèche aux points qui leur ont semblé vulnérables, et ils ont tenté de démontrer que tout ce qui se rapporte à l'empire de Dèce est entaché d'erreur. Le P. Noël Alexandre est un des premiers qui ait soulevé cette objection. Il est complétement inexact, dit-il, que la passion du pape saint Sixte doive être rattachée au règne de Dèce (250-251), ainsi que celle de saint Laurent et de saint Hippolyte; car il est certain, par une lettre de saint Cyprien (2), que saint Sixte fut martyrisé sous l'empereur Valérien (en 258); et comme saint Laurent souffrit trois jours plus tard et fut suivi de près par saint Hippolyte, selon les calendriers ecclésiastiques, il est nécessaire de placer ces deux martyrs sous le même Valérien. De plus, Grégoire de Tours assigne au temps de Dèce l'hérétique Novatien, dont le schisme éclata seulement sous les empereurs Gallus et Volusien (251-253), au témoignage de la chronique d'Eusèbe (3); quant à Valentinien, que l'historien associe à Novatien, aucun écrivain de l'antiquité ne connaît cet hérétique. Saint Grégoire a peut-être voulu parler de Valentin, *Valentinum forsan intellexit Gregorius*; mais il est indubitable que celui-ci était

(1) *Histor. Franc.*, lib. I, c. 28.
(2) S. CYPRIANI *Epistol.* LXXXII. Patrol., t. IV, col. 430.
(3) S. HIERONYMI *Interpret. Chronic. Eusebii.* Patrol., t. XXVII, col. 650.

bien antérieur, puisqu'il a été réfuté par saint Irénée et Tertullien. « Or, conclut Noël Alexandre, si dans une seule page relative à l'empire de Dèce, Grégoire de Tours a commis tant d'erreurs, quelle confiance mérite-t-il pour la date assignée par lui à la mission des sept évêques (1)? »

Cette objection, ainsi formulée, était trop spécieuse pour être négligée par les critiques anti-grégoriens, quoique l'erreur maximum de six à sept ans relevée par le savant dominicain ne dépasse guère la limite des incertitudes qu'il convient de permettre aux chronologistes anciens. Aussi a-t-elle été reproduite avec empressement par MM. Faillon, l'abbé Darras, Ch. Salmon d'Amiens, et les copistes qui les ont suivis (2). Et, comme il arrive toujours aux copistes, l'objection a été amplifiée et même un peu dénaturée. Le P. Noël Alexandre avait jeté le nom de Valentin avec une formule dubitative, *forsan*: le doute disparaît pour nos modernes critiques, et ils reprochent à saint Grégoire d'avoir parlé sous Dèce de l'hérétique Valentin, quoiqu'il ait écrit Valentinien ; bien plus, du martyr saint Hippolyte, que le P. Noël Alexandre associe justement à l'archidiacre saint Laurent, on veut faire un saint Hippolyte, évêque de Porto, mis à mort sous l'empereur Claude le Gothique, en 269 : moyen facile d'aggraver l'erreur de plus de dix ans, et d'infirmer davantage l'autorité du pieux écrivain (3). Il y a ici, s'écrie

(1) Cum itaque vel in una pagella de imperio Decii, toties lapsus sit S. Gregorius Turonensis, non est ipsi, circa epocham missionis septem episcoporum memoratorum adhibenda fides. NATALIS ALEXANDER, *Historia ecclesiastica*, seculi I pars II, dissert. XVI, *De prædicationis Evangelicæ in Galliis exordio*, p. 170.

(2) FAILLON, *Monuments inédits*, t. II, col. 352. — DARRAS, *Saint Denis l'Aréopagite*, ch. 2. — CH. SALMON, *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1865, p. 367. — Voyez aussi PAGI, *Critica in Annal. Baronii*, ad ann. 255, n. 5-8.

(3) DARRAS, *Saint Denis l'Aréopagite*, p. 38-39.

M. l'abbé Darras, en faisant allusion aux cinq noms cités plus haut, « cinq erreurs historiques parfaitement constatées et relevées depuis longtemps. » Le grand crédit qui s'attache à de telles autorités nous oblige à reprendre en sous-œuvre chacune de ces imputations, et à justifier dans toutes ses parties le texte de saint Grégoire. La tâche est très-facile.

Une chose nous étonne en ceci : ce n'est pas la médiocre bonne foi qui préside à certaines critiques, c'est l'incurie avec laquelle on répète pendant deux siècles les mêmes imputations, sans prendre la peine de les vérifier. Si l'on veut bien remonter aux sources, comme l'exige la véritable critique, on se convaincra facilement que Grégoire de Tours a été trompé, sur un point seulement, par des auteurs dont il ne pouvait suspecter l'autorité et dont il lui était impossible de contrôler le témoignage. Nous allons entreprendre cette étude, qui justifiera pleinement notre historien.

## III.

Ecartons tout d'abord du débat le nom du grand évêque de Porto. Saint Grégoire ne le désigne certainement pas. Deux martyrs du même nom ont versé leur sang pour la foi, vers le milieu du IIIe siècle : l'un, prêtre d'Antioche, honoré le 30 janvier, souffrit durant la persécution de Dèce, d'après les hagiographes (1) ; l'autre était un docteur de l'Eglise, métropolitain d'Arabie, au rapport du pape saint Gélase. On ne sait pas au juste, disent les hagiographes, de quelle ville il était évêque, et la date même de son martyre n'est pas absolument certaine ; mais « l'opinion la plus probable est qu'il souffrit le martyre pendant la persécution de Dèce, et non sous Alexandre Sévère, comme le disent quelques martyrologes qui le font en outre évêque de Porto en Italie, confondant cette ville

(1) *Dictionnaire hagiographique* publié par Migne.

avec Aden, en Arabie, qui s'appelait alors *Portus Romanus*, de même que Porto en Italie (1). » Cette confusion nous explique pourquoi la date du 22 août est à la fois revendiquée pour la fête du métropolitain d'Arabie et pour celle de l'évêque de Porto.

Quoi qu'il en soit, voilà donc deux saints du même nom auxquels pourrait se rapporter le texte de saint Grégoire; cependant, nous tenons pour certain, avec Noël Alexandre, qu'il s'agit ici d'un autre Hippolyte, dont le nom se trouve associé partout, comme dans notre historien, à ceux des saints Sixte et Laurent. Tous les martyrologes mentionnent sa fête au 13 août; ils nous apprennent qu'après avoir été converti à la foi et baptisé par saint Laurent, il fut martyrisé trois jours après lui avec toute sa famille, comme le saint archidiacre l'avait été lui-même trois jours après le Souverain Pontife. De même notre antique missel gallican, antérieur à Charlemagne, a trois messes à la suite l'une de l'autre pour les saints martyrs Sixte, Laurent et Hippolyte, et fait de celui-ci le compagnon du précédent (2). En associant ces trois noms dans la même persécution, et en leur donnant pour date l'empire de Dèce, Grégoire de Tours n'a donc commis qu'une seule erreur logique. Cette erreur est de nos jours « parfaitement constatée, » mais nous pouvons démontrer facilement, en critiquant les sources historiques, que la responsabilité n'en doit point retomber sur saint Grégoire, mais sur Eusèbe et saint Jérôme qu'il a suivis dans tout son premier livre, et que notre auteur ne pouvait parler autrement qu'il l'a fait.

Il semble qu'Eusèbe dût être bien informé sur ce point, puisqu'il était né moins de vingt ans après les événements ; et cependant, par suite d'une méprise, il a inscrit le martyre

(1) *Dictionnaire hagiographique*. Migne, tom. I, col. 1357-1358.

(2) Deus, qui beatum Yppolitum, tyrannicis adhuc obsequiis occupatum, subito fecisti Laurentii socium..... Et adepta palma martyrii, vita perpetua cum lucratore et magistro Laurentio coronatur. MABILLON, *De liturgia Gallicana*, lib. III, n. 58, 59, 60.

de saint Laurent sous l'empire de Dèce : *Decius... persecutionem in Christianos movet, qua diaconus Laurentius Romæ martyrium duxit* (1). Ce texte, il est vrai, ne se trouve pas dans plusieurs manuscrits, et D. Ruinart a supposé (2), après Scaliger et Pontac (3), qu'il a pu être interpolé ; mais saint Jérôme a reproduit le même texte dans son interprétation de la chronique d'Eusèbe, preuve que l'interpolation, s'il faut en reconnaître une, est bien ancienne et de beaucoup antérieure à Grégoire de Tours (4).

Ce n'est pas tout. L'auteur des *Actes de saint Laurent* n'a pas été mieux inspiré, et il a aussi rattaché ce saint martyr au règne de Dèce (5). Cette erreur s'explique facilement. On

(1) Eusebii Cæsariensis *Chronicorum* lib. II. Patrol. gr., t. XIX, col. 573, 574.

(2) Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, p. 182, n. 4.

(3) Arnaldi Pontaci *Castigationes et notæ in Eusebii Pamphili Chronicon*. Patrol. lat., t. XXVII, col. 1095-1096.

(4) Saint Jérôme pourrait bien être lui-même l'auteur de cette addition, car l'illustre docteur, en traduisant en latin la chronique d'Eusèbe, s'est donné toutefois la liberté d'ajouter beaucoup de faits, principalement sur l'histoire romaine, et même sur celle de l'Église. « Sciendum enim est me et interpretis et scriptoris ex parte officio usum : quia et græca fidelissime expressi, et nonnulla quæ mihi intermissa videbantur adjeci, in Romana maxime historia.... A Troja usque ad vicesimum Constantini annum, nunc addita, nunc mixta sunt plurima. » S. Hieronymi *Interpretatio Chron. Eusebii*, præfat. et ann. 254. Patrol., t. XXVII, col. 39 et 647.

Il convient, en outre, de faire remarquer, avec le P. Honoré de Sainte-Marie, que saint Jérôme, en deux autres passages de ses écrits, a joint ensemble les persécutions de Dèce et de Valérien, comme si elles n'en faisaient qu'une seule, le second prince ayant peut-être simplement renouvelé les édits du premier. Telle serait la cause de l'erreur et de la confusion. — *Sub Decio et Valeriano persecutoribus*, dit saint Jérôme. S. Hieron. *Vita S. Pauli. primi eremetœ*, cap. 2 ; *Liber de viris illustribus*. cap. 83. Patrol., t. XXIII, col. 19 et 691. — P. Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique*, t. II, p. 66.

(5) Surius, *Vitæ Sanctorum*, 10 augusti. — Adonis *Martyrolog.*, 10 aug. — Bollandd. *Acta Sanctorum*, 10 aug. — Manuscrit du X°-XI° siècle de la biblioth. municip. de Tours (n° 92 du fonds Marmoutier), fol. 27.

sait que Dioclétien avait fait détruire par le feu les livres sacrés, les titres et les archives de plusieurs églises, et qu'un grand nombre de documents précieux avaient péri dans cette persécution. On s'attacha plus tard à réparer tant de pertes, et le nouveau rédacteur des *Actes*, trompé sans doute par des notes inexactes ou par des souvenirs confus, inséra dans cette pièce, qui revêtit bientôt un caractère authentique, une fausse mention chronologique. Nous retrouvons cette mention dans l'histoire romaine d'Eutrope, écrivain de la seconde moitié du IVe siècle (1), et dans un catalogue des consuls romains rédigé vers la fin du Ve siècle (2). Enfin nous la retrouvons, au commencement du VIe, dans le Catalogue pontifical de Félix IV, dont nous avons démontré la valeur en quelque sorte officielle (3).

Toute l'antiquité chrétienne a donc cru que saint Laurent avait été martyrisé sous Dèce, et les chroniqueurs, les Actes officiels, les historiens l'ont répété tour-à-tour. De bonne foi, peut-on reprocher à saint Grégoire d'avoir été induit en erreur par des documents si graves qu'il n'avait aucun moyen authentique de contrôler ? Nous le demandons à tout esprit impartial: notre historien pouvait-il tenir un autre langage?

Il est assez intéressant de constater que l'erreur dont Grégoire de Tours s'est rendu l'écho, a persévéré jusqu'à la fin

(1) Inter cæteros beatum levitam et martyrem Laurentium igne excoxit Decius. EUTROPII *Histor.* lib. IX, cap. 5.

(2) *Natales aliquot sanctorum ex fastis consularibus excerpti :* 250, Decio et Grato. His coss. persecutio fuit christianorum ut sacrificarent idolis. — 251, Decio II et Rustico. His coss. passus S. Laurentius III idus Augusti. Patrol., t. XIII, col. 689.

(3) Xistus fuit temporibus Valeriani et Decii.... Quo tempore fuit magna persecutio sub Decio. Et post passionem B. Xisti, post tres dies passi sunt Laurentius ejus archidiaconus, et Claudius, etc. *Origines de l'Église romaine*, t. I, p. 224. — LABBE, *Concilia*, t. I, p. 817. — ALOYSI LIPPOMANI *Liber de Vitis Sanctorum,* pars II, p. 69. Lovanii, apud Mart. VERHASSELT, 1568.

du XVIe siècle. Bède le Vénérable l'a introduite dans les annonces de son martyrologe au mois d'août (1), et il a été suivi par tous les martyrologistes postérieurs, Raban-Maur, Adon, Notker et Usuard, et les divers hagiographes (2). Nous ne connaissons dans le cours des siècles qu'un seul écrivain qui, d'après une meilleure supputation des temps, ou peut-être d'après la lettre de saint Cyprien, rétablit saint Laurent à sa date véritable: c'est Péan Gatineau, chanoine de Saint-Martin, dans la *Grande Chronique de Tours* (3). Cette rectification passa inaperçue, et la faute, selon l'anglais Smith, ne fut corrigée qu'en 1584 par le docte cardinal Baronius, au moment de la révision du martyrologe romain (4).

Saint Grégoire de Tours s'est donc trompé avec tout le monde, et à l'époque où il vivait, il lui était bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'échapper à cette erreur. Il serait donc souverainement injuste de condamner notre historien pour une faute chronologique dont il n'est pas l'auteur, et qui, à cause de son peu d'importance, a pu tromper la critique pendant plus de douze cents ans.

## IV.

Les deux autres erreurs signalées dans le même passage de l'historien sont encore moins fondées. Voici le texte et l'ob-

(1) BEDÆ *Martyrol.:* VIII idus Augusti, Romæ S. Xysti episcopi, Felicissimi et Agapiti diaconorum, qui decollati sunt sub Decio.— IV idus, Natale S. Laurentii sub Decio. — Id., Romæ S. Ypoliti, qui tempore Decii, ligatus pedes, etc.— Voyez la note de Smith à ce sujet. Patrol., t. XCIV., col. 1002.

(2) Voyez les divers Martyrologes aux trois dates indiquées. — Voyez aussi Siméon Métaphraste, *apud* Lippomani, IIe parte, pp. 84, 85, 86.

(3) Nam passi sunt (Decio imperante)... Sixtus papa, et Laurentius, et Hippolytus, secundum Gregorium Turonensem et secundum legendam eorum; sed secundum computationem eorum aunorum sub Valeriano imperatore passi sunt. MARTÈNE, *Amplissima collectio,* t. V, col. 920. *Chronicon Turonense.* — Biblioth. nation., fonds latin, ms. n° 4991.

(4) *Martyrol. Roman.*, 10 august. Note de Baronius.

jection : *Sub Decio,.... Valentinianus et Novatianus, maximi tunc hæreticorum principes, contra fidem nostram inimico impellente grassantur*. Or, dit-on, « l'hérésiarque Valentin et non Valentinien, — il n'y a pas eu d'hérésiarque de ce dernier nom, — vivait, non pas sous Dèce, en 249, mais cent dix ans auparavant, sous le règne d'Antonin le Pieux, en 141. » De plus, « le prêtre romain, Novatien, premier anti-pape, résista à la légitime autorité du pape saint Corneille, sous le règne de Gallus et de Volusien (251-253). »

La réponse est très-simple. Sous le règne d'Antonin (138-161), saint Grégoire nous signale très-clairement l'hérésie de Valentin qu'il associe, d'après Eusèbe et saint Jérôme, à l'hérésie de Marcion, *Sub Antonini imperio Marcionita et Valentiniana hæresis insana surrexit* (1) ; puis, sous le règne de Dèce, il mentionne une autre hérésie soutenue et propagée, non pas par *Valentin*, mais par *Valentinien*, dont le nom se trouve associé à celui de Novatien, *Valentinianus et Novatianus... contra fidem nostram... grassantur*. Puisqu'il s'agit d'une hérésie nouvelle, n'est-il pas évident que saint Grégoire a voulu désigner un personnage nouveau, distinct du précédent? Pourquoi d'ailleurs faire violence à son texte et lire *Valentin* là où il dit *Valentinien*? Pourquoi surtout prétendre, sur un prétexte si faible, que l'auteur s'est grossièrement contredit à trente lignes d'intervalle? A la vérité, selon Noël Alexandre et ceux qui l'ont copié, il n'y a pas eu d'hérésiarque du nom de Valentinien, mais qui pourrait affirmer que tous les noms des hérésiarques ont survécu?

Le schisme des libellatiques et celui de Novatien comptaient beaucoup de partisans vers le milieu du IIIe siècle : c'est à peine s'il nous en reste quelques noms. Celui de Valentinien, recueilli par saint Grégoire, ne se trouve pas, il est vrai, dans les écrits antérieurs parvenus jusqu'à nous ; mais combien de sources historiques dont nous avons perdu la

(1) *Histor. Franc.*, lib. I, cap. 28.

trace ! Et puis, s'il fallait répudier tous les noms inscrits pour la première fois dans l'*Histoire des Francs* et qui reposent aujourd'hui sur la foi seule de saint Grégoire, la liste en serait longue : il faudrait supprimer plus d'une page glorieuse dans nos annales hagiographiques, et se résoudre à toujours ignorer les premiers siècles de notre histoire.

Du silence de la tradition sur l'hérésiarque Valentinien, on ne peut donc pas, on ne doit donc pas conclure à sa nonexistence.

Quant à Novàtien, nos adversaires prétendent qu'il se révolta contre l'autorité du pape Corneille, non pas sous Dèce (250-251), mais sous Gallus, son successeur immédiat (251-253). C'est une erreur.

Tout le monde sait que Novatien, poussé par Novat, le fougueux artisan du schisme de Carthage, se sépara du pape Corneille, à l'occasion même de son élection (1). Nous trouvons la date précise de cette élection dans tous les historiens, et notamment dans l'*Art de vérifier les dates;* elle eut lieu, après seize mois de vacance, le mercredi 4 juin 251. Or, à cette date, nous le savons positivement par la correspondance de saint Cyprien et du pape Corneille (2), un premier concile, réuni par saint Cyprien à Carthage après Pâques, s'était prolongé. L'élection du pape saint Corneille y fut examinée et confirmée, et les légats que Novatien avait envoyés en Afrique y furent excommuniés. Sur la demande de saint Cyprien, le pape réunit un autre concile à Rome au mois d'octobre de la même année : Novatien y fut condamné de nouveau pour son schisme, et parce qu'il refusait la communion aux Tombés,

(1) ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, Edit. Gaume, tom. III, p. 285 et suiv.

(2) Voyez surtout les lettres de saint Cyprien classées sous les numéros 41, 42, 43, 44, 52, 55. Patrol., t. III, col. 700 et suiv. ; t. IV, col 339 et suiv. — LABBE, *Concil.*, t. I, col. 714. — Voir aussi dans Eusèbe la lettre du pape Corneille à Fabius, évêque d'Antioche. EUSEBII *Hist. Eccles.*, lib. VI, cap. 43. Patrol. gr., t. XX, col. 615-618.

quelque pénitence qu'ils fissent. Ces événements s'accomplissaient du vivant même de Dèce; car ce prince ne fut tué, disent les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qu'à la fin de novembre 251, et il fut témoin, par conséquent, des premiers développements du schisme de Novatien et des premières condamnations portées contre lui. Grégoire de Tours est donc ici parfaitement d'accord avec les meilleurs critiques et les plus habiles chronologistes (1).

Un document beaucoup plus ancien que notre historien, nous voulons dire le Catalogue pontifical du pape Libère, lui donne encore pleinement raison. Ce vieux document nous apprend en effet, dans l'article consacré au pape Fabien, qu'un an environ après la mort de ce pontife, c'est-à-dire à la fin de janvier 251, Novat était arrivé d'Afrique et avait séparé de l'Église romaine, Novatien et plusieurs confesseurs. L'ambitieux Novatien commençait donc déjà à dogmatiser, et sans doute il préparait ses intrigues électorales pour s'asseoir sur le siége de Rome. Mais quand son espoir fut déçu par l'élection du pape Corneille, en juin 251, sous le consulat des deux Décius (c'est au même Catalogue que nous empruntons cette note chronologique), il se fit ordonner schismatiquement par Novat et prétendit occuper le siége de Rome. Il est donc certain que tous ces événements ont commencé à s'accomplir plusieurs mois avant la mort de Dèce (2).

## V.

Le P. Noël Alexandre nous oppose, il est vrai, l'autorité d'Eusèbe, rattachant au règne de Gallus et de Volusien le

(1) L'*Art de vérifier les dates*, édit. 1750, pp. 225, 410.— Pagi, *Critic. in Annal. Baronii*, ad ann. 251.

(2) *Catalogue du pape Libère*: Fabianus... fuit... usque Decio II et Grato... Post passionem ejus Moyses et Maximus presbyteri et Nicostratus diaconus

schisme de Novatien ; mais ici le critique a été induit en erreur par Eusèbe, comme saint Grégoire et tous les autres historiens et hagiographes l'avaient été sur le premier point par le même historien. Eusèbe, tout rapproché des événements qu'il était, s'est indubitablement trompé, et la cause de son erreur gît dans le peu de temps qu'il assigne au règne de Dèce. Selon lui, ce prince aurait régné seulement un an et trois mois, et serait mort par conséquent vers la fin de l'année 250 ; mais Eutrope, Aurelius Victor et Orose lui donnent deux et même trois ans (1), et « il avait certainement commencé la troisième année de son règne, dit l'*Art de vérifier les dates*, comme on le voit par ses médailles. » Les inscriptions ne sont pas moins formelles à ce sujet, et nous citerons particulière-

comprehensi sunt, et in carcerem missi. Eo tempore supervenit Novatus ex Africa, et separavit de Ecclesia Novatianum et quosdam confessores, postquam Moyses in carcere defunctus est : qui fuit ibi menses XI, dies XI. — Cornelius annos II, menses III, dies X, a consulibus Decio II et Decio, usque Gallo et Volusiano. Sub episcopatu ejus Novatus extra Ecclesiam ordinavit Novatianum in urbe Roma, et Nicostratum in Africa. Hoc facto, confessores qui se separaverant a Cornelio, cum Maximo presbytero, qui cum Moyse fuit, ad Ecclesiam sunt reversi. *Orig. de l'Église rom.*, t. I, p. 114. — ANASTASII BIBLIOTH. *Histor. de Vitis Rom. Pontif.* Patrol., t. CXXVII, col. 1342, 1354. — *Liber Pontificalis*, ap. Lippomani, II parte, 51.— LABBE, *Concil.*, t. I, pp. 635, 664. — Le martyrologe romain, dans l'annonce de saint Moyse, au 25 novembre, suit exactement la donnée chronologique du *Liber pontificalis*, et après avoir représenté le saint martyr comme un adversaire déclaré des Novatiens, il le fait mourir sous Dèce.

(1) Cum biennio Decius et filius imperassent, uterque interfecti sunt. EUTROPII *Breviar. histor. Romanæ*, lib. IX, cap. 4. — Decius, e Pannonia Bubalia natus, imperavit menses XXX. AUREL. VICTOR. *De Vita et moribus imperator. Romanor.*—Anno ab Urbe condita MIV, Decius, quintus et vigesimus ab Augusto, invasit imperium, tenuitque annis tribus. P. OROSII *Histor.* lib. VII, cap. 22. Patrol., t. XXXI, col. 1116. — Is namque (Decius) post eum (Philippum) factus imperator, minus quam finitis tribus regnavit annis. BOLLANDD., 17 januar., *Secunda Vita S. Genulphi*, cap. 2, n. 10.

ment, d'après Gruter et Pagi, deux monuments de ce genre trouvés à Feltre et à Vence (1) :

IMP. CÆS.
C. MESSIO
QUINTO. TRA
JANO. DECIO
PIO. FŒLICI. AUG.
PONTIFICI. MAX.
TRIB. POT. III. COS. II.
PP. PR. COS.
ORDO. FELTR.

IMP. CÆS.
C. MESSIO. QUIN
TO. TRAJANO. DE
CIO. PIO. FEL. INVIC
TO. AUG. P. M. TRIB.
POT. III. COS. II.
PROC.
CIVIT. VINT.

Comme on le voit, Dèce exerçait pour la troisième fois la puissance tribunitienne, et par conséquent il était dans la troisième année du pouvoir souverain (c'est-à-dire en 251), puisque ce titre se renouvelait annuellement, et qu'il l'avait pris en 249, en arrivant à l'empire. Mais on suivait un tout autre mode de supputation pour les consulats des empereurs. Selon l'*Art de vérifier les dates*, leur premier consulat ordinaire se comptait pour un second consulat, lorsqu'il avait été précédé d'un consulat subrogé, et les empereurs gardaient souvent ce titre plusieurs années sans le renouveler. Or, en 249, au temps des Philippe, Dèce avait été substitué dans le consulat, comme nous l'apprenons par la légende de saint Genou, évêque de Cahors (2); le consulat qu'il prit en 250 avec Gratus fut compté pour le second, et ce chiffre persista en 251 (comme nous le lisons dans le *Liber pontificalis* et dans les deux inscriptions précédentes), quand Dèce eut associé son fils au pouvoir consulaire. Baronius, dit Pagi,

(1) Gruteri *Inscriptiones antiquæ totius orbis Romani*, p. 273. — Pagi, *Critic. in Annal. Baronii,* ad ann. 251.

(2) Philippo itaque cum filio Augustalem agente dignitatem, Decius in consulatu Cæsaream agebat procurationem. Bollandd., *Vita S. Genulphi episc.*, 17 januar.

ayant pris le consulat subrogé de 249 pour un consulat ordinaire, l'a introduit dans les fastes consulaires, ce qui a fait un an de trop; et comme il avait déjà compté deux ans de trop, à partir de 250 il est en avance de trois ans sur l'ère vulgaire, et il marque à l'an 253 les événements de l'an 250. Nous ne sommes pas fâché d'emprunter à Pagi cette remarque critique; car si Baronius, entouré de toutes les ressources de l'érudition, a pu se tromper ainsi, comment ne serait-on pas indulgent pour saint Grégoire de Tours?

Il demeure donc établi d'une manière indubitable par les monuments, que le règne de Dèce s'est prolongé jusqu'à la fin de 251, et non jusqu'en 250 seulement, comme l'a pensé Eusèbe. Cette première erreur commise, Eusèbe s'est trouvé fatalement entraîné à en commettre une autre, et à rattacher au règne de Gallus et de Volusien l'élection du pape Corneille, et, par une suite logique, le schisme de Novatien. Cette inexactitude est aujourd'hui parfaitement démontrée (1).

Ainsi nos critiques sont précisément tombés dans l'erreur qu'ils reprochent à Grégoire de Tours, et en raison de laquelle ils veulent réduire à néant son autorité. Nous n'en ferons point un reproche au P. Noël Alexandre, car de son temps la science chronologique n'avait point été fixée par les admirables travaux des Bénédictins, et il y avait encore beaucoup d'incertitudes sur une foule de points. Mais ses copistes, placés de nos jours au milieu des sources abondantes de l'érudition moderne, n'auraient pas dû lui emprunter sans vérification une objection vieillie, réfutée par le progrès de la

(1) Romanorum XXV, Decius, regnavit anno I, menses III. — Romanorum XXVI, Gallus et Volusianus Galli filius regnaverunt annis II, mensibus IV. Romanæ Ecclesiæ episcopatum, post Fabiani gloriosam mortem, XX suscepit Cornelius.... Novatus, presbyter Cypriani, Romam veniens, Novatianum et cæteros confessores sibi sociat, eo quod Cornelius pœnitentes apostatas recepisset. S. Hieronymi *Interpr. Chron. Eusebii.* Patrol., t. XXVII, col. 647—650.

science. Nous ne voulons point cependant triompher de leur erreur, sachant par expérience que la critique est un art difficile, plein de périls et d'embûches, et qu'il faut être indulgent pour les critiques, même munis de toutes les armes de l'érudition, aussi bien que pour les chroniqueurs anciens, souvent dépourvus de tout moyen de contrôle et de vérification.

Telles sont, réduites à leur juste valeur, les cinq erreurs prétendues de Grégoire de Tours. Nous nous sommes étendu un peu longuement sur ce sujet, parce qu'on a semblé y attacher beaucoup d'importance. Nous tenions aussi à montrer combien de lumières peut apporter sur un point obscur la discussion approfondie des sources, et mettre le lecteur en garde contre des objections élevées trop précipitamment. Toutes les erreurs reprochées au premier livre de l'*Histoire des Francs* peuvent subir le même examen. Nous engageons les critiques vraiment dignes de ce nom à le faire sérieusement : ils ne tarderont pas à voir que les imputations manquent de base, et que l'autorité de saint Grégoire n'a point à redouter un contrôle impartial et sévère.

---

## CHAPITRE III.

### LA CHRONOLOGIE DE GRÉGOIRE DE TOURS.

I. Examen de la chronologie générale d'après les sources. — II. Chronologie particulière des empereurs romains; tableau des empereurs. — III. Grégoire de Tours connaissait-il le siècle de Dèce? — IV. Un mot de Baronius au sujet de la science chronologique de Grégoire de Tours. — V. Chronologie de saint Martin.

Parmi les objections élevées contre le premier livre de l'*Histoire des Francs*, il en est une dont nos critiques modernes ont fait grand bruit, parce qu'elle leur semblait saper par la base l'autorité du chapitre 28. On a tenté de démontrer que notre saint Grégoire n'avait aucune notion précise de la chronologie, et que par conséquent il ne fallait attacher aucune valeur à la date assignée par lui à la mission des sept évêques. Ce point étant fondamental dans la question, nous allons l'étudier avec soin.

### I.

Personne n'ignore que pendant longtemps la chronologie a été une science extrêmement confuse. Bien des causes avaient contribué à cette confusion. D'abord la différence des points de départ, les uns datant les événements de l'origine du monde, les autres de la fondation de Rome, d'autres de l'ère Césaréenne d'Antioche ou de l'ère Julienne, ou de l'ère d'Espagne, en avance respectivement de 48, de 45 et de 38 ans sur notre ère vul-

gaire (1) ; d'autres enfin comptant par olympiades, sans qu'il fût toujours facile de rattacher entre eux ces divers systèmes chronologiques. De plus, on n'était pas d'accord partout sur la supputation des mêmes ères. Ainsi, en Orient, suivant les lieux, la première année de Jésus-Christ répondait aux années 5493, 5503 ou 5509 de l'ère mondaine d'Antioche, d'Alexandrie ou de Constantinople; en Occident, la date de la fondation de Rome ne variait pas moins; et suivant les calculs divers de Varron, des Fastes Capitolins, de Frontin et de Fabius Pictor, il faut, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, la placer aux années 753, 752, 751 ou 747 avant Jésus-Christ (2).

A ces premières difficultés, inhérentes au fond même du sujet, se joignent celles qui proviennent de l'ignorance, de l'inattention ou du défaut de méthode des historiens. Les plus fidèles d'entre eux n'ont pas toujours apporté tout le soin nécessaire à bien marquer le temps. Beaucoup commencent l'année, tantôt à une époque, tantôt à une autre, sans prévenir le lecteur de cette diversité ; plusieurs affectent de compter par nombres ronds, en négligeant les fractions, soit en dessus, soit en dessous, et il en résulte que des années incomplètes sont supprimées ou supputées indûment. « Cette observation sur les années *caves* ou incomplètes, disent les Bénédictins, sert souvent à concilier les dates (3). » Enfin

(1) L'ère Césaréenne d'Antioche est un monument qu'érigea la ville d'Antioche à Jules César, en mémoire de la victoire de Pharsale, l'an 48 avant J.-C. Evagre, dans son *Histoire ecclésiastique*, fait usage de cette ère. — L'ère Julienne, qui précède de 45 ans notre ère vulgaire, a pour point de départ la réforme du calendrier romain opérée par Jules César. *Art de vérifier les dates*, Introd.— L'ère d'Espagne fut attachée à la victoire que Domitius remporta sur les peuples de la Tarraconaise, l'an 38 avant J.-C. LABBE, *Concil.*, t. II, p. 70.

(2) *Art de vérifier les dates, Chronologie des consuls romains.*

(3) *Nouveau Traité de Diplomatique,* t. III, p. 524 ; t. V, p. 389.

d'autres chroniqueurs, déclare Mabillon, confondent les années de l'Incarnation avec celles de la Passion (1), et fixent la mort de Jésus-Christ à une époque variable, à 30, 32, 33 ou même 34 ans de son âge (2).

A toutes ces causes de complication, ajoutez les erreurs matérielles provenant du fait des copistes. L'inattention des scribes, la similitude des caractères numériques, l'habitude d'écrire les nombres, non en toutes lettres, mais en signes, le désir de concilier plusieurs exemplaires discordants, enfin la manie trop fréquente chez les copistes de corriger les additions d'après les éléments qui les constituent, ou de remanier ceux-ci pour les mettre en harmonie avec les sommes, voilà les sources multiples des erreurs qui déparent tant de manuscrits.

Nos Livres saints eux-mêmes, malgré le scrupule religieux apporté à leur conservation, ne sont pas exempts de ces défectuosités, et présentent d'étonnantes discordances dans les chiffres, à tel point que le P. Riccioli, jésuite, juge compétent en ces matières, donnait déjà, en 1669, le catalogue raisonné de soixante-dix systèmes chronologiques différents sur l'âge du monde, tous plus ou moins soutenables, tous établis sur le texte de l'Écriture adopté comme le plus authentique à cet égard, hébreu, grec ou samaritain, selon le choix des auteurs. Aujourd'hui on connaît plus de cent quarante opinions sur la seule date de la création du monde, depuis le chiffre 4004 avant J.-C., admis par Usserius et la chronologie vulgaire, et reproduit par Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle*, jusqu'à celui de 4963, calculé par les Bénédictins et adopté de nos jours. Eusèbe de Césarée est encore allé plus loin, tout en restant bien en-deçà de la date de 6,000 ans assignée par quelques écrivains, entre autres par

(1) Mabillon, *De Re Diplomatica*, lib. I, 23.

(2) *Art de vérifier les dates*; Introd.

Hesychius (1). La supputation d'Eusèbe, dit l'*Art de vérifier les dates*, varie dans les différents exemplaires manuscrits de sa Chronique; mais la leçon la plus autorisée place en l'an du monde 5199 la naissance du Sauveur. C'est l'époque que plusieurs écrivains du moyen âge ont préférée, et qu'on a jugé à propos de suivre jusqu'à nos jours dans le martyrologe romain; du reste, cette date est conforme à la version des Septante (2).

En présence d'une telle confusion, il serait vraiment extraordinaire que Grégoire de Tours, par un privilége unique, eut échappé à toute faute dans sa chronologie générale des événements antérieurs à notre ère. Nous ne nous étonnerons donc point de rencontrer dans ses œuvres, telles que nous les possédons aujourd'hui, quelques erreurs de chiffres, soit qu'elles proviennent de lui-même, soit qu'il faille les attribuer aux copistes d'Eusèbe et de saint Jérôme ou à ses propres copistes. Et cependant sa chronologie n'est pas aussi défectueuse qu'on l'a prétendu. Le vénérable historien a pris pour base de ses calculs Eusèbe, saint Jérôme, Orose et Victorius d'Aquitaine, auteur d'un cycle pascal, et quand il n'adopte pas entièrement leurs indications, il ne s'en écarte que d'une manière fort légère. Pour le démontrer, nous allons mettre ici en regard le tableau comparatif des six âges du monde, selon saint Grégoire et selon Eusèbe :

(1) *In anno vero* VI. M. *omnes accurati scriptores conveniunt.* Hesychius.

(2) Anno a creatione mundi, quando in principio Deus creavit cœlum et terram, quinquies millesimo centesimo nonagesimo nono; a diluvio vero anno bis millesimo nongentesimo quinquagesimo septimo; a nativitate Abrahæ anno bis millesimo quintodecimo; a Moyse et egressu populi Israel de Ægypto, anno millesimo quingentesimo decimo; ... ab urbe Roma condita anno septingentesimo quinquagesimo secundo, ... Jesus Christus ... in Bethlehem Judæ nascitur. *Martyrol. Roman.*, xxv decemb.

| | S. GRÉGOIRE. | EUSÈBE. |
|---|---|---|
| 1° D'Adam au Déluge (1) | 2,242 | 2,242 |
| 2° Du Déluge à Abraham (2) | 942 | 942 |
| 3° D'Abraham à la sortie d'Égypte (3) | 462 | 505 |
| 4° De la sortie d'Eg. à la construction du Temple (4) | 480 | 480 |
| *A reporter* | 4,126 | 4,169 |

(1) S. Grégoire, *Histor. Francor.*, lib. iv, cap. 52 : A principio usque ad diluvium bis mille ducenti quadraginta duo. — *Ibid.* lib. x, cap. 31, n° 19 : A principio usque ad diluvium anni MMCCXLII. — Le chap. 4 du livre 1er porte seulement 1242, par une erreur de copiste.—Eusèbe, *Chronic.*, lib. i, cap. 16, n° 18, Patrol. gr., t. XIX, col. 159 : Itaque, secundum Septuaginta Interpretes, ab Adamo ad diluvium anni numerantur MMCCXLII.

La Version des Septante, S. Jérôme, Jules Africain, le *Liber Generationis ab Adam* attribué à S. Hippolyte de Porto, la Chronique pascale, Cassiodore, S. Isidore de Séville, S. Adon de Vienne, la Chronique du prêtre Arménien Samuel, et en dernier lieu le Martyrologe romain, suivent exactement le même calcul.

(2) S. Grégoire, *Histor. Franc.*, lib. i, cap. 7 : A Noe usque ad Abraham inveniuntur anni 942. — *Ibid.*, lib. iv, cap. 52 : A diluvio autem usque ad Abraham, anni nongenti quadraginta duo.— Eusèbe, *Chron.* lib. i, cap. 16, n° 18, Patrol. gr., t. XIX, col. 159 : Secundum Septuaginta Interpretes, a diluvio ad primum annum Abrahami CMXLII (942). — Les Septante, le texte Samaritain, et plusieurs chronologistes sont d'accord, sauf S. Jérôme qui écrit 1072, mais son addition n'est juste qu'autant que l'on conserve les 942 ans d'Eusèbe.

(3) S. Grégoire, *Histor. Franc.*, lib. i, cap. 10 : A nativitate ergo Abrahæ usque ad egressum filiorum Israel ex Ægypto,.... supputantur anni numero 462. — *Ibid.*, lib. iv, cap. 52 : Ab Abraham vero usque ad egressum filiorum Israel ex Ægypto, anni quadringentis exaginta duo.—Eusèbe, *Chron.*; lib. i, cap. 16, n° 19, Patrol. gr., t. XIX, col. 159 - 160 : A primo anno Abraham ad Mosem egressumque Judæorum ab Ægypto, consensu omnium interpretum, anni fiunt DV (505). — Période très-obscure. Scaliger remarque que plusieurs chronologistes antérieurs à Eusèbe, Clément, l'Africain, Tatien et autres, avaient introduit beaucoup d'erreurs dans la supputation de cet âge. Saint Grégoire a peut-être suivi l'un de ces antiques calculs.

(4) S. Grégoire, *Histor. Franc.*, lib. i, cap. 13 : Ab egressu ergo filiorum Israel ex Ægypto usque ad ædificationem templi,... inveniuntur anni 480, sicut Regum testatur historia. (lib. iii, cap. vi, 1). — Même note, *ibid.*, lib. iv, cap 52.— Eusèbe, *Chronic.*, lib. i, cap. 16, n° 30, Patrol. grec., t. XIX, col. 168 : Summa a Mose egressuque ab Ægypto usque ad templi structuram anni CDLXXX (480). — Toutes les chronologies sont d'accord, sauf la Chronique pascale, qui porte 630 ans.

| | S. GRÉGOIRE. | EUSÈBE. |
|---|---|---|
| *Report*. . . . . . . . . . . | 4,126 | 4,169 |
| 5° Du Temple à la captivité de Babylone (1) . | 390 | 442 |
| 6° De la captivité à la Passion (2) . . . . . . | 668 | 621 |
| D'Adam à la Passion . . . . . . . . . . . | 5,184 | 5,232 |

(1) S. Grégoire, *Histor. Franc.*, lib. iv. cap. 52 : Ab ædificatione ergo templi usque ad desolationem ejus et transmigrationem in Babyloniam, anni trecenti nonaginta. — *Ibid.*, lib. i, cap. 14 : A David autem usque ad desolationem templi et transmigrationem in Babyloniam,... anni inveniuntur 361, (Variantes, *Bec.* 340, *Corb.* 390). Les manuscrits de saint Grégoire, comme on le voit, ne sont pas concordants et on y lit 340, 361, 390. Le vrai chiffre est sans doute 390 : il a, du reste, sous la forme adoptée par trois manuscrits, une grande conformité avec 361 : CCCLXL (390) — CCCLXI (361).

Eusèbe, *Chronic.* lib. i, cap. 17, n° 61, Patrol. gr., t. XIX, col. 173 : Nostra vero chronologia quam subteximus, a quarto Salomonis anno videlicet temploque condito, usque ad eum locum a Babylonis eversum annos colligit CCCCXXXII.— Ce chiffre est inexact : il faut lire CCCCXXXXII. L'erreur vient de ce que, dans une première liste des rois de Juda (lib. i, col. 174), Eusèbe ou son copiste ne donne à Amos que 2 ans de règne au lieu de 12. Il corrige cette erreur au livre ii de sa Chronique (col. 445), et plus loin (lib. ii, col. 481), il compte 442 ans de la construction du Temple à la captivité. C'est aussi le chiffre de saint Jérôme. — Les chronologies sont loin d'être d'accord sur la durée de ce cinquième âge du monde : la Chronique pascale porte 425 ans ; Pezron, 471 ; la Bible de Vitré, 405, etc., etc. Eusèbe déclare expressément qu'il compte ici à partir de la 4ᵉ année du règne de Salomon qui fut l'année même de la fondation du temple ; mais la plupart des chroniqueurs et saint Grégoire lui-même, voulant déterminer cette même époque, se servent de cette expression inexacte : *A Davide*, depuis David. Saint Grégoire n'aurait-il pas supposé qu'Eusèbe, induit en erreur par des chroniques plus anciennes, avait indûment calculé les années écoulées *depuis David jusqu'à l'achèvement du temple* et les avait fait entrer dans l'intervalle qui sépare la 4ᵉ année de Salomon, et la captivité de Babylone ? Ce qui donne à cette hypothèse beaucoup de vraisemblance, c'est qu'en retranchant du chiffre d'Eusèbe (442) les 40 ans du règne de David et les 12 années de Salomon qui précédèrent l'achèvement du temple, nous obtenons juste le chiffre de saint Grégoire, 390.

(2) S. Grégoire, *Histor. Franc.*, lib. iv, cap. 52 : A transmigratione igitur usque ad passionem Domini, anni sexcenti sexaginta octo. — *Ibid*, lib. i, cap. 22, note identique. — Les manuscrits de saint Grégoire portent 668 et 648 ans. Si les additions n'ont pas été remaniées, le vrai chiffre est 668.

Ainsi, sur un ensemble de plus de cinq mille ans, il n'y a donc au total qu'une différence de 48 ans entre les calculs de notre historien et ceux d'Eusèbe. Nous prions le lecteur de remarquer ce chiffre de 48 ans, parce qu'il nous donnera plus loin la clef d'une autre difficulté.

De bonne foi, ces discordances minimes peuvent-elles être reprochées à Grégoire de Tours? Que sont-elles en présence des énormes discordances qui séparent le plus grand nombre des systèmes chronologiques? Le véritable critique ne s'en étonnera point, et il adoptera à ce sujet le sentiment de saint Augustin, touchant aux mêmes difficultés dans la *Cité de*

—Eusèbe, *Chronic.* lib. II, *Proemium,* n° 7, Patrol. gr., t. XIX, col. 324 : A secundo Darii anno et instauratione templi usque ad quintum decimum annum Cæsaris anni DXLVIII (548). — Le point de départ n'est pas le même chez les deux historiens : S. Grégoire compte à partir de la captivité, Eusèbe à partir de la restauration du temple ou du retour de la captivité qui, suivant Eusèbe et tous les chronologistes, dura 70 ans : « Colligitur omne tempus captivitatis Judæorum anni LXX. (Eusèbe, *Chron.* col. 465-466). » De plus, saint Grégoire compte jusqu'à la Passion, Eusèbe jusqu'à la prédication de N.-S., 15e année de Tibère; la Passion, suivant Eusèbe, se rattache à la 18e année de Tibère; si donc nous ajoutons aux 548 ans calculés par Eusèbe les 70 ans de la captivité et les 3 années qui s'écoulèrent de la prédication de N.-S. à sa Passion, il en résulte que, suivant Eusèbe, il y avait un intervalle de 621 ans de la captivité à la Passion.

Cette donnée est-elle plus exacte que celle de saint Grégoire? Nous l'ignorons; sur ce point, comme sur plusieurs autres, les chronologies sont extrêmement confuses. Toutefois, pour récuser les 668 ans dont parle saint Grégoire, il ne suffirait pas de dire avec un critique : mais que fait-il des 70 semaines de Daniel? Les semaines de Daniel ne commencent ni à la captivité, ni à la restauration du temple sous Darius, mais à l'édit porté longtemps après par Artaxercès Longuemain, la 20e année de son règne.

Le total des sommes partielles indiquées par saint Grégoire donne 5184, d'Adam à la Passion; Eusèbe, dans sa Chronique, (lib. II, col. 324), fixe la naissance de J.-C. à l'an du monde 5198 (Ab Adam usque ad Christum quinque millia ducenti duo minus), et la Passion par conséquent à l'an 5231; mais il y a ici une petite erreur, ainsi que l'ont remarqué les chronologistes. En additionnant les différentes sommes qui composent ce total, on voit qu'il faut compter 5199 ans jusqu'à la Nativité, et 5232 jusqu'à la Passion.

*Dieu.* « Lorsque, disait le grand docteur, les nombres ne rendent pas attentifs à quelque vérité facilement intelligible, ou manifestement utile à apprendre, on les écrit avec négligence et on les corrige avec plus de négligence (1). » Saint Jérôme, de son côté, traitait ces problèmes avec un certain dédain : « Relisez, disait-il, tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; vous y trouverez un tel désaccord, une telle confusion dans les années et dans les nombres, que s'arrêter sur de telles questions est le fait d'un homme oisif, non d'un homme studieux... Vu la multitude des leçons discordantes et la série incalculable des transcriptions inexactes, il serait difficile de trouver des chiffres certains, et si on les trouvait, ils ne serviraient à rien (2). » Ces paroles nous paraissent la meilleure justification des prétendues erreurs de Grégoire de Tours dans sa chronologie générale.

## II.

La chronologie particulière des empereurs romains n'a pas été moins attaquée, et toujours avec aussi peu de véritable critique. On a fait remarquer que saint Grégoire donne le

(1) Itaque illa diversitas numerorum aliter se habentium in codicibus græcis et latinis, aliter in hebræis,... scriptoris tribuatur errori, qui de bibliotheca supradicti regis (Ptolemæi) codicem describendum primus accepit. Nam etiam nunc, ubi numeri non faciunt intentum ad aliquid quod facile possit intelligi, vel quod appareat utiliter disci, et negligenter describuntur, et negligentius emendantur. S. AUGUST. *De civitate Dei,* lib. XV, cap. 13. *An in dinumeratione annorum, Hebræorum magis quam Septuaginta interpretum sit sequenda auctoritas.* Patrol., t. XLI, col. 453.

(2) Relege omnes et Veteris et Novi Testamenti libros, et tantam annorum reperies dissonantiam, et numerum inter Judam et Israel, id est, inter regnum utrumque confusum, ut hujuscemodi hærere quæstionibus, non tam studiosi quam otiosi hominis esse videatur ..... Et multa istius modi, quæ aut difficile est invenire propter librorum varietatem, et (dum paulatim de inemendatis inemendata scribuntur) errores inolitos : aut etiam si invenIremus magno studio et labore, nihil profutura cognovimus. B. HIERONYM. *Epistol.* LXXII (alias CXXXII) *ad Vitalem presbyt. — Commentar. in Epistol. ad Titum,* cap. 3. Patrol., t. XXII, col. 676; t. XXVI, col. 596.

numéro 33 à Dioclétien, tandis que, selon M. Darras (1), ce prince était le 78e qui s'asseyait sur le trône impérial, preuve, assure-t-on, que la liste des empereurs de notre historien renfermait d'énormes lacunes ; de même il assigne le numéro 34 à Constantin, sans tenir compte des princes intermédiaires, Maximien-Hercule, Constance-Chlore et Galérius (2). Ces lacunes, conclut-on, démontrent que la chronologie de notre historien était tout à fait brouillée.

Il nous a été impossible, nous l'avouons humblement, de découvrir par suite de quels calculs on peut obtenir le résultat marqué par M. Darras, et reproduit avec une pleine confiance par M. Ch. Salmon (3). Nous avons consulté un grand nombre d'historiens, Eusèbe, saint Jérôme, Paul Orose, Zozime, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, etc. ; nous avons compté minutieusement tous les personnages décorés du nom d'Auguste, et séparé les règnes simultanés : nous sommes resté beaucoup au-dessous du chiffre indiqué. Enfin, contrairement à tous les historiens, nous avons introduit dans la liste les trente tyrans qui se sont élevés dans l'empire sous Valérien et Gallien, et ceux qui, plus tard, ont troublé le règne de Probus : mais alors, si l'on compte les *personnes*, le chiffre est dépassé ; il reste inférieur, si l'on ne compte que les *règnes* ; en sorte que le numéro d'ordre assigné à Dioclétien nous semble, en toute hypothèse, absolument injustifiable.

(1) Darras, *Saint Denis l'Aréopagite, premier évêque de Paris*, ch. 2.

(2) Sub Diocletiano, qui tricesimo tertio loco Romanum rexit imperium. — Romanorum tricesimus quartus imperium obtinuit Constantinus. *Hist. Franc.*, lib. I, capp. 33 et 34.

(3) Ch. Salmon, *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie et sur le temps du martyre de saint Firmin, premier évêque d'Amiens et de Pampelune;* travail inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* 2e série, t. X, 1865. —Ch. Salmon, *Origines de l'Église de Tours,* brochure extraite de la *Revue de l'art chrétien,* t. XIII. Arras, typographie Ve Rousseau-Leroy, rue des Onze-mille-Vierges, 1869.

Au reste, que les calculs de M. Darras soient exacts ou erronés, peu nous importe. Notre tâche, d'ailleurs très-simple, est de justifier Grégoire de Tours.

Pour nous, la règle la plus élémentaire, la plus rationnelle de toute critique sérieuse, est de commenter un auteur par lui-même d'abord, puis par ses sources, dans tous les points obscurs. Ainsi commentés, les chiffres de l'historien s'expliquent d'eux-mêmes sans aucun effort. Il est certain, en effet, que saint Grégoire dans sa supputation des empereurs, comptait non par *personnages*, mais par *règnes*, et la preuve, c'est qu'il donne un seul numéro d'ordre, le n° 27, à Valérien et à son fils Gallien associé à l'empire (1). Il suivait en ceci Eusèbe, saint Jérôme et Paul Orose. Ces écrivains, dans leur classification, nomment tous les empereurs et dans l'ordre légitime de succession, sans omettre un seul nom, sauf celui de Gète qui ne se trouve point dans Eusèbe et dans saint Jérôme; mais ils n'ont assigné un rang spécial, ni à ceux qu'ils considèrent comme des usurpateurs, ni à tels empereurs éphémères qui n'ont fourni qu'un règne dérisoire, ni aux princes associés au pouvoir et exerçant l'autorité comme par une sorte de délégation. Et, remarquons-le bien, ils les ont écartés volontairement, systématiquement. C'est ainsi que nous lisons dans Orose : « *Titus*, SEGREGATIS A NUMERO PRINCIPUM OTHONE ET VITELLIO, *ab Augusto octavus* (2). Eusèbe et saint Jérôme procèdent de même. Ce système est parfaitement logique, et nous ne voyons pas trop en quoi on pourrait le blâmer. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'Eusèbe, qui écrivait sous Constantin, ne devait pas trop s'écarter de l'usage commun en assignant le numéro d'ordre de ce prince, et la critique anti-grégorienne nous paraît avoir mauvaise grâce en le redressant sur ce point. Qu'on en juge par le tableau suivant :

(1) Vigesimo septimo loco, Valerianus et Gallienus Romanum imperium sunt adepti. *Hist. Franc.*, lib. I, cap. 30.

(2) PAULI OROSII *Histor.* lib. VII, cap. 9. Patrol., t. XXXI, col. 1986.

# LES EMPEREURS ROMAINS D'APRÈS

| | EUSÈBE. *Chron.*; Patrol. gr.; t. XIX. | | | St. JÉROME *Interpr. Chronic. Euseb.* Patrol. t. XXVII. | PAUL OROSE *Hist.* lib. VI. c. 21 et lib. VII. *Patrol.* t. XXXI. | CASSIODORE *Chronicon.* | Chronique pascale. Patr. gr. t. XCIII. | EUTROPE *Hist. Rom.* édit. Gruter 1611. | SAMUEL, d'Ania en Arménie. XII[e] siècle. *Chron.* Patrol. gr. t. XIX, col. 644 et seqq. | S. GRÉGOIRE DE TOURS. *Hist. Franc.*, I. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Lib. I, c. 49. 287—312. | Lib. II, 346 — 347 | Canon Chronic. 519 et seqq. | | | | | | | |
| Jules César | 1 | 1 | 1 | 1 | » | 1 | 1 | | Samuel, dans sa chronique, n'indique pas le numéro des empereurs; mais en les comptant, on arrive au même résultat : Dioclétien occupe le 32[e] rang et Constantin le 33[e]. Tacite a été omis. | Jules César. |
| Auguste | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | | Auguste. |
| Tibère | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 2 | | Tibère. |
| Caius Caligula | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 | 4 | 4 | 3 | | » |
| Claude I | 5 | 5 | 5 | 5 | 4 | 5 | 5 | 4 | | Claude. 4us ab Augusto. |
| Néron | 6 | 6 | 6 | 6 | 5 | 6 | 6 | 5 | | Néron. 1re persécution. |
| Galba | Post Neronem, imperavit in Hispania | | | » | (6) | » | reproduit ici la note d'Eusèbe sur Galba, etc. | 6 | | » |
| Othon | Galba, Vitellius in Germania. | | | » | Segregatis a numero principum Othone et Vitellio... | » | | 7 | | » |
| Vitellius | Otho Romæ | | » | » | | » | | 8 | | » |
| Vespasien | 7 | 7 | 7 | 7 | (7) | 7 | 7 | 9 | | Vespasien. |
| Titus | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 10 | | » |
| Domitien | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 11 | | Domitien. 2me persécution. |
| Nerva | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 12 | | » |
| Trajan | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 13 | | Trajan. 3e persécution. |
| Adrien | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 14 | | Adrien. |
| Antonin le Pieux | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 15 | | Antonin. |
| Marc-Aurèle et L. Aur. Commode | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 16 | | » |
| Commode | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 17 | | » |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pertinax . . . . . . . . . . | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 18 | | » |
| Julien . . . . . . . . | 17 | » | » | » | » | » | 17 | 19 | | » |
| Niger . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » | | » |
| Sévère . . . . . . . . . . . | 18 | 17 | 17 | 17 | 17 | 17 | 18 | 20 | | » |
| Caracalla . . . . . . . . . . | 19 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 19 | 21 | | » |
| Gète . . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » | | » |
| Macrin . . . . . . . . . . . | 20 | 19 | 19 | 19 | 19 | 19 | 20 | 22 | | » |
| Héliogabale. (Marc. Aurel. Anton) . . . . . . . . . | 21 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 21 | 23 | | » |
| Alexandre . . . . . . . . . | 22 | 21 | 21 | 21 | 21 | 21 | 22 | 24 | | » |
| Maximin . . . . . . . . . | 23 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 23 | 25 | | » |
| Gordien. . . . . . . . . . . | 24 | 23 | 23 | 23 | 23 | 23 | 24 | 26 | | » |
| Puppien et Balbin. . | » | » | » | » | » | » | » | » | | » |
| Philippe . . . . . . . . . . | 25 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 25 | 27 | | » |
| Dèce . . . . . . . . . . . . | 26 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 26 | 28 | | Dèce. |
| Gallus et Volusien. . . . . | 27 | 26 | 26 | 26 | 26 | 26 | 27 | 29 | | » |
| Emilien . . . . . . . | » | » | » | » | » | » | » | » | | » |
| Valérien et Gallien. . . . . | 28 | 27 | 27 | 27 | 27 | 27 | 28 | 30 | | 27 Valérien et Gallien. |
| Claude II . . . . . . . . . . | 29 | 28 | 28 | 28 | 28 | 28 | 29 | 31 | | » |
| Quintille. . . . . . . | frère de Claude, règne 17 jours. . . . . . . . . . . . . . . | | | | | | » | » | | » |
| Aurélien. . . . . . . . . . . | 30 | 29 | 29 | 29 | 29 | 29 | 30 | 32 | | » |
| Tacite. . . . . . . . . . . . | omis. | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | omis. | 33 | | » |
| Florien . . . . . . . | rég. 97 jours. | rég. 80 jours | 31 | règne 80 jours. | règne 3 mois. | règne 84 jours. | rég. 97 jours. | 34 | | » |
| Probus . . . . . . . . . . . | 31 | 31 | 32 | 31 | 31 | 31 | 31 | 35 | | » |
| Carus . . . . . . . . . . . | 32 | 32 | 33 | 32 | 32 | 32 | 32 | 36 | | » |
| Carin . . . . . . . . | associés à Carus, leur père. | id. | id. | id. | id. | » | id. | » | | » |
| Numérien . . . . . . | | id. | id. | id. | id. | » | id. | » | | » |
| Dioclétien. . . . . . . . . . | 33 | 33 | 34 | 33 | 33 | 33 | 33 | 37 | | 33 Dioclétien. |
| Max. Hercule . . . . | associés à l'empire et Césars. | id. | id. | id. | id. | id. | id. | » | | » |
| Constance Chlore . . | | id. | id. | id. | id. | id. | id. | » | | » |
| Galère . . . . . . . . | | 34 | 35 | id. | id. | 34 | id. | » | | » |
| Constantin . . . . . . . . . | 34 | 35 | 36 | 34 | 34 | 34 | 34 | 38 | | 34 Constantin |

Saint Grégoire est donc conforme aux auteurs qu'il abrégeait, et de ses chiffres on ne saurait conclure à aucune lacune dans sa liste, puisqu'il empruntait ces mêmes chiffres à une liste complète. Avant lui, Eusèbe, saint Jérôme, Orose donnent les numéros 27 à Valérien et Gallien, 33 et 34 à Dioclétien et Constantin, et ils ont été suivis fidèlement par Cassiodore, par la *Chronique pascale* d'Alexandrie, calquée sur celle d'Eusèbe pour les consuls et les empereurs romains, et avec quelques légères différences par Eutrope, qui croit devoir compter Galba, Othon, Vitellius et Florien (1).

Ces exemples nous prouvent qu'on ne doit pas juger un auteur, en faisant abstraction complète des sources où il a puisé. Agir autrement, c'est s'exposer de gaîté de cœur à ne pas le comprendre; c'est s'exposer volontairement à lui reprocher des fautes qu'il n'a point commises, et à tomber soi-même, par la juste punition d'une critique trop légère et trop précipitée, dans les erreurs dont on croit devoir le rendre responsable. Toute critique qui ne s'appuie pas sur une discussion

(1) Ces mêmes chiffres ont été adoptés par plusieurs autres chroniqueurs. Ainsi le Vénérable Bède, toujours comme Eusèbe, saint Jérôme et Paul Orose, donne à Marc-Aurèle, à Sévère et à Dioclétien, les numéros 14, 17 et 33: *Marcus Antoninus Verus, decimus quartus ab Augusto; Severus, decimus septimus ab Augusto; Diocletianus, trigesimus tertius ab Augusto.* — BEDÆ *Histor. eccl. Angl.*, lib. I, capp. 4, 5, 6. Patrol., t. XCV, col. 30, 31. — Puisque nous en trouvons l'occasion, nous ferons remarquer que Marc-Aurèle, chez les historiens anciens, (par exemple chez Eusèbe), porte ordinairement le nom de Marc-Antonin, ou tout simplement d'Antonin. Il prit ce nom en montant sur le trône, en raison de son adoption par Antonin le Pieux, et il transmit son nom d'Aurelius à son cousin Lucius Commodus, associé à l'empire. Ce nom d'Antonin a pu induire en erreur plusieurs chroniqueurs qui ont attribué au règne d'Antonin le Pieux des faits arrivés sous Marc-Aurèle: c'est une ambiguïté que nous recommandons à l'attention des critiques, en leur signalant à ce sujet le livre de Capitolin, où se trouve relatée l'histoire de toutes les transformations du nom de Marc-Aurèle. — *Historia Augusta*, édit. Gruter, 1611, pp. 261 et seqq. JULIUS CAPITOLINUS *in Vita Marci Antonini philosophi et Veri imperatoris.* — EUSEBII *Hist. eccles.* lib. V, cap. 9. Patrol. gr., t. XX, col. 454.

approfondie des sources, est donc par là-même une critique suspecte. Si M. Ch. Salmon avait suivi cette règle élémentaire, il se serait bien gardé d'affirmer, en faussant le sentiment de Grégoire de Tours et de ses défenseurs, « qu'aucun homme instruit ne pourrait dire que Constantin doit être compté pour le successeur immédiat de Dioclétien, et que le règne de Constance-Chlore doit être regardé comme non avenu (1). »

## III.

M. l'abbé Darras a essayé de démontrer par un autre argument que saint Grégoire n'avait aucune idée précise de la supputation des temps. Il a remarqué que notre historien a nommé seulement six empereurs du règne de Claude Ier à celui de Dèce (54-251), et, supposant gratuitement que l'évêque de Tours n'en a pas connu d'autres, il a calculé la somme de leurs règnes pour tenter d'établir que « dans sa pensée, » Dèce vivait 101 ans après Claude, par conséquent en l'année 155 de notre ère. Voici le calcul de M. Darras (2) :

| | |
|---|---|
| Néron a régné. . . . . . . . . . | 14 ans. |
| Vespasien. . . . . . . . . . . . | 10 |
| Domitien . . . . . . . . . . . . | 15 |
| Trajan. . . . . . . . . . . . . | 19 |
| Adrien. . . . . . . . . . . . . | 20 |
| Antonin. . . . . . . . . . . . . | 23 |
| Total des six règnes. . . . | 101 ans. |

« Qu'on veuille donc prendre acte, dit M. Darras, de cette lacune de 150 ans dans la liste des empereurs romains fournie par saint Grégoire de Tours. Quelque incroyable qu'elle puisse nous paraître dans l'état actuel de la science, elle n'existe pas moins, et il est indispensable de la constater pour l'intelligence de ce qui va suivre. Du règne de Claude à celui

(1) *Journal d'Indre-et-Loire*, 6-7 décembre 1869.
(2) DARRAS, *Saint Denis l'Aréopagite*, p. 46.

de Dèce (54-251), saint Grégoire de Tours ne compte que *six empereurs*.... Il est donc incontestable qu'aux yeux de saint Grégoire de Tours, Dèce n'était séparé de Claude Ier que par six empereurs. Or, Claude avait vu terminer son règne et sa vie par le poison d'Agrippine, l'an 54 de l'ère chrétienne. Les six empereurs que Grégoire de Tours lui donne pour successeurs régnèrent pendant 101 ans; par conséquent, dans la pensée de Grégoire de Tours (en supposant qu'il sût exactement la durée de chacun de ces règnes), l'empire de Dèce se rapportait non pas à l'année 250 de notre ère, mais à l'année 155. »

M. l'abbé Darras regarde cette observation comme « décisive, » et il fait remarquer avec une certaine complaisance qu'elle « avait jusqu'ici échappé aux critiques qui l'ont précédé. » « Nous avons ainsi, je crois, dit-il, la clef des nombreuses erreurs qu'on s'est plu à signaler dans le premier livre de l'*Histoire des Francs ;* car elles l'ont été avec une sévérité parfois cruelle par tous les écrivains. »

Nous ne serons point cruel pour M. Darras, et nous nous bornerons à lui dire qu'il aurait dû (c'était son premier et plus élémentaire devoir) contrôler l'écrivain par lui-même et par ses sources. N'a-t-il pas remarqué que saint Grégoire, en donnant le numéro 27 à Valérien, le second successeur de Dèce, n'a cependant nommé que dix empereurs avant lui, omettant ainsi volontairement le nom de seize princes? Notre historien, qui ne se proposait pas de faire un abrégé complet de l'histoire romaine, a voulu signaler seulement les empereurs dont l'histoire se lie intimement à celle de l'Église : Auguste et Tibère, à cause de la naissance et de la mort de J.-C.; Claude, sous l'empire duquel saint Pierre établit son siége à Rome ; Néron, l'auteur de la première persécution ; Vespasien, l'exécuteur des prophéties divines contre la nation juive ; les autres enfin, comme persécuteurs des chrétiens. Il s'est tû sur tous les autres, dont l'histoire était plus étrangère à son plan.

De ce silence, volontaire et calculé, comme il ressort évidemment des textes mêmes de Grégoire de Tours, comment peut-on conclure à son ignorance? Comment n'a-t-on pas vu, en consultant les sources, que ces numéros d'ordre 27, 33 et 34, étaient empruntés à des catalogues complets que notre historien avait sous les yeux, comme il le déclare expressément? Nous ne nous étonnons pas, tant cette observation est singulière et dépourvue de critique, qu'elle ait échappé jusqu'ici à tous les autres écrivains (1).

Si l'on adoptait le système de M. Darras, il en résulterait, dans l'*Histoire des Francs*, la plus étrange confusion chronologique qu'on puisse imaginer. La date de Dèce, en effet, n'est

(1) Pour donner une idée de la critique de M. l'abbé Darras, nous signalerons ici une autre découverte fort curieuse de notre écrivain, laquelle a échappé également à tous ses prédécesseurs. Il s'agit de l'étymologie du nom de Marmoutier, anciennement Mairemoustier, abbaye fondée par saint Martin à la porte de Tours, et que nos pères avaient désignée comme le *grand monastère* par excellence. « Nous savons, dit M. Darras, qu'on fait généralement dériver le nom de Marmoutier de *Majus Monasterium ;* mais nous déclarons que cette étymologie nous paraît contraire à toutes les règles de la linguistique. Jusqu'à preuve décisive nous persisterons à croire que la véritable leçon est *Martini Monasterium.* » — Au lieu de faire de la linguistique, M. Darras aurait mieux fait de lire plus attentivement les livres de saint Grégoire, et il y aurait trouvé six ou sept fois la preuve décisive qu'il réclame, car Grégoire de Tours, si rapproché des temps de saint Martin, désigne constamment l'abbaye de Marmoutier sous le nom de *Majus Monasterium : In monasterio quod nunc Majus dicitur,* écrit-il dans le catalogue des évêques. En outre, notre critique anti-grégorien est-il en mesure de démontrer, contre tous les étymologistes, que le mot français *maire* ne vient pas du latin *major,* et que cette origine est « contraire à toutes les règles de la linguistique ? » Jusqu'à preuve décisive nous persisterons avec tout le monde dans l'opinion commune sur ces deux points, et nous renverrons le critique à la lecture de Grégoire de Tours et d'une foule de documents anciens. — DARRAS, *Histoire générale de l'Église,* t. X, p. 349, note. — *Histor. Francor.,* lib. x, cap. 31, n. 3 et 7. — *De Mirac. S. Martini,* lib. I, cap. 2 ; lib. III, cap. 42. — *Vitæ Patrum,* cap. 20. — Voir à ce sujet l'opinion du moine Jean de Marmoutier, écrivain du XII[e] siècle, dans les *Chroniques de Touraine,* p. XCIX et 304.

pas isolée, et saint Grégoire la rattache à tout un ensemble d'autres dates qui se lient et s'enchaînent étroitement entre elles. Ainsi, après avoir assigné à la première année du règne de Dèce (250), la venue de saint Gatien à Tours, il attribue 50 ans à la durée de l'épiscopat de notre premier apôtre, ce qui nous amène à l'année 300 (18 décembre); un interrègne de 37 ans s'écoula ensuite (jusqu'en 337, 18 décembre), et saint Lidoire, élu la première année de l'empereur Constant, (ce qui répond parfaitement à l'an 338), gouverna l'Église de Tours pendant 33 ans, c'est-à-dire jusqu'en 371 (1). Saint Martin lui succéda la huitième année de Valens et de Valentinien, soit en 371, et, après 26 ans et quelques mois (397), il rendit le dernier soupir sous le consulat d'Atticus et de Césaire, que les chronologistes fixent à cette même année 397 (2). Nous le demandons : n'y a-t-il pas, dans cet ensemble parfaitement concordant de mentions chronologiques, la preuve évidente que le point de départ est exact? A cette date première de 250, substituez celle de l'an 155, comme le veut M. Darras, et vous verrez dans quelle inextricable confusion chronologique vous allez tomber, sans pouvoir d'ailleurs expli-

(1) Constantin étant mort le 22 mai 337, ses trois enfants, Constantin le Jeune, Constance et Constant, furent proclamés Empereurs et Augustes par le Sénat; mais ils ne prirent ces titres que le 9 septembre 337. La première année de leur règne dura donc jusqu'au 22 mai ou jusqu'au 9 septembre 338. — Valentinien 1er fut élu empereur le 25 février 364, et Valens fut fait Auguste par son frère Valentinien le 28 mars suivant. La huitième année de ces princes commença donc au mois de mars 371, et c'est le 4 juillet que saint Martin fut ordonné. —*Art de vérifier les dates.*

(2) In hac urbe sub tali conditione, ut ferunt, annos quinquaginta commoratus, obiit in pace (Gatianus),..... et cessavit episcopatus triginta septem annis. — Secundus, anno imperii Constantis primo, Litorius ordinatur episcopus..... Sedit autem annos triginta tres. — Tertius, sanctus Martinus, anno octavo Valentis et Valentiniani, episcopus ordinatur..... Sedit autem annos viginti sex, menses quatuor, dies viginti septem. — Transiit autem media nocte, quæ Dominica habebatur, Attico Cæsarioque consulibus. *Histor. Franc.*, lib. x, cap. 31; lib. I, cap. 43.

quer l'admirable concordance des dates de Grégoire de Tours.

Notre historien nous a d'ailleurs donné, dans ses propres textes, un moyen facile de contrôle pour savoir à quel siècle, « dans sa pensée, » il plaçait le règne de Dèce. Il a assigné en effet, d'une manière très-précise, l'intervalle qui sépare l'arrivée de saint Gatien à Tours de la mort de saint Martin, et comme ce dernier événement est rattaché par lui à l'ère chrétienne, le premier s'y trouve par là-même rattaché indirectement. Voici les bases très-simples de ce calcul :

| | |
|---|---|
| Episcopat de saint Gatien. . . | 50 ans. |
| Vacance du siége. . . . . . | 37 |
| Episcopat de saint Lidoire. . . | 33 |
| Episcopat de saint Martin. . . | 26 |
| Total. . . . . | 146 ans. |

La première année du règne de Dèce se trouve donc séparée de la mort de saint Martin par un intervalle de 146 ans. Or, selon Grégoire de Tours en trois passages de son *Histoire* (1), saint Martin mourut 412 ans après la résurrection de Jésus-Christ. En déduisant de ce chiffre les 146 années qui précèdent, nous remontons à la date 266 après la Résurrection. Il y a de l'exagération dans ce résultat, mais cette inexactitude, sur laquelle nous allons nous expliquer bientôt, n'en prouve que mieux, ce nous semble, que saint Grégoire n'entendait pas placer le règne de Dèce au milieu du IIe siècle, et le rattachait, « dans sa pensée, » à la seconde moitié du IIIe.

Ainsi croule par la base tout le système imaginé par M. l'abbé Darras pour établir que l'historien de notre Eglise n'avait aucune notion de la science chronologique. Le critique avait pourtant dit, avec une confiance exagérée dans son système : « Si le père de notre histoire nationale pouvait répondre lui-même à ceux qui abusent de son autorité pour

(1) A Passione Domini usque transitum sancti Martini, anni 412 computantur. Lib. I, cap. 43; lib. IV, cap. 52; lib. X, cap. ultim.

reculer à l'an 250 l'époque de nos origines chrétiennes, il s'inscrirait en faux contre cette date qui n'était pas plus dans sa pensée qu'elle ne ressort de son texte même. » Saint Grégoire a répondu lui-même à M. Darras, et, par ses textes et ses chiffres, il s'est inscrit en faux contre des hypothèses toutes gratuites.

## IV.

Les critiques qui battent en brèche la chronologie de Grégoire de Tours, ne manquent pas de se prévaloir d'un mot assez dur de Baronius : « Je m'étonne singulièrement, a écrit le savant cardinal en discutant une date, que saint Grégoire se soit trompé sur les événements de son temps (1). » En citant ce mot, nos critiques se gardent bien de citer les considérants sur lesquels s'appuie Baronius. Ils ont pour cela de très-bonnes raisons qu'il importe de dévoiler ici, pour montrer la tactique de nos adversaires.

Baronius, discutant la date du martyre d'Herménégilde, la fixe à l'année 584, et relevant les chiffres donnés par divers chroniqueurs, il prétend qu'ils se sont tous trompés sur ce point de chronologie, saint Grégoire plus que tous les autres, puisque l'évêque de Tours assigne la mort du prince visigoth à la dixième année du règne de Childebert, c'est-à-dire, selon Baronius, à l'année 588. De là l'étonnement profond du critique à propos de l'ignorance de Grégoire de Tours sur les faits contemporains. Or, il se trouve que c'est précisément Baronius qui se trompe ici, tout en prétendant donner aux

(1) Qui omnes in his, quæ sunt temporis errare noscuntur, ac plus cæteris Gregorius Turonensis, dum de Hermenegildi cæde agens, recenset eam factam anno decimo Childeberti regis, qui est annus Christi 588. Miror admodum hominem in his, quæ suis temporibus facta sunt, errasse, atque res gestas ejusdem Hermenegildi adeo parum caluisse. *Martyrol. Roman.*, *Baronii notæ*, 13 april.

autres des leçons de chronologie. En effet, les meilleurs juges en cette matière, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, les savants historiens du Languedoc, D. de Vic et D. Vaissete, et le P. Pagi, invoquant les données chronologiques des Actes du troisième concile de Tolède, d'une ancienne épitaphe rapportée par Ruinart, et des chroniques de Jean de Biclar et d'Isidore de Séville (1), établissent parfaitement que saint Herménégilde fut martyrisé en 585, un an avant la mort de son père Leuvigilde. Childebert étant monté sur le trône en 575, d'après l'*Art de vérifier les dates*, cet événement eut lieu la dixième année de son règne, dont Baronius fixe mal à propos le commencement à l'année 578. Grégoire de Tours est donc pleinement justifié sur ce point par quatre monuments contemporains que rien ne contredit, et la phrase sévère de Baronius, appuyée sur une base ruineuse, n'a aucune raison d'être. Néanmoins nos critiques anti-grégoriens ne cessent de répéter ce jugement, qu'une science plus approfondie a cassé, mais ils ont la prudence d'en taire les motifs. On nous permettra de trouver ce procédé plus digne d'un avocat habile que d'un critique sincère (2).

## V.

La mort de saint Martin a été une époque de la plus haute importance, et pour l'Église de Tours, et pour la Gaule en-

(1) *Concilia Hispaniæ; Concil. Toletan.* III. Patrol., t. LXXXIV, col. 341. — D. Ruinart, *Gregor. Turon. opera;* append., col. 1393. — Joannis abb. Biclarensis *Chronicon*. Patrol., t. LXXII, col. 867-869. — S. Isidori Hispal. *Historia de regibus Gothorum*, capp. 49-51. Patrol., t. LXXXIII, col. 1071. — *Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. 28. — *Art de vérifier les dates*, édit. 1783. — D. de Vic et D. Vaissete, *Hist. génér. du Languedoc*, l. VI, ch. 43 et note LXXV. — Pagi, *Critica historico-chronol. in Annales Baronii*, t. II, pp. 673, 676, 677.

(2) Voyez M. Ch. Salmon, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n° 1, 1870, p. 335.

tière. Le tombeau de l'illustre thaumaturge devint en peu de temps le centre d'un immense mouvement chrétien, et comme un intense foyer de lumière et de chaleur qui rayonnait au loin. Grâce à ce pèlerinage qui appelait les peuples des extrémités du monde, la ville de Tours prit bientôt un développement nouveau et vit s'élever à l'ombre de la basilique une jeune cité active et opulente, qui devait un jour se confondre avec elle. Cette mort est aussi une date pour la Gaule. Par les merveilleux travaux apostoliques de saint Martin, elle avait été gagnée presque tout entière à Jésus-Christ, et, désormais chrétienne, elle allait entrer dans une phase nouvelle. Les Barbares pouvaient venir; elle était prête à les recevoir, et à conquérir ses propres vainqueurs par ce don étonnant du prosélytisme qu'elle possède à un si haut degré. Baptisée par saint Martin, elle allait à son tour baptiser la nation des Francs et en faire la fille aînée de l'Église. Nous ne nous étonnerons donc point que Grégoire de Tours, frappé sans doute de tant d'événements importants dont la mort de saint Martin était le point de départ, ait fait de la date de cette mort comme une ère vraiment nationale à laquelle il entendait rattacher, à défaut des consulats désormais abolis pour la Gaule, les principaux faits de son *Histoire des Francs*.

La date précise de cette mort, si nécessaire pour fixer la chronologie ultérieure de Grégoire de Tours, a été l'objet de nombreuses discussions, et les chronologistes ont varié entre les années 396 et 402. Avec le P. Le Cointe et l'*Art de vérifier les dates*, nous adoptons l'année 397 sans entrer dans le fond du débat (1). Sulpice-Sévère, il est vrai, donne des éléments

(1) On peut consulter à ce sujet : P. Petavii *De Doctrina temporum*, pars altera, lib. xi, cap. 44: *De obitu S. Martini Turon. episcopi*, p. 374. — Gervaise, *La Vie de S. Martin, évêque de Tours*, p. 355. *Dissertation sur le temps de la mort de S. Martin.* — D. Housseau, *Collection Anjou et Touraine*, tome XIX, p. 7. — Le Cointe, *Annales ecclesiastic. Francor.*, t. I, p. 202, ad ann. 498. — Le P. Lelong, *Biblioth. histor.*, t. I, nos 10290-10297, a indiqué les écrivains qui ont discuté ce point de chronologie.

de calcul qui nous amènent à un résultat un peu différent, mais nous croyons devoir nous en tenir aux six mentions chronologiques fixées par saint Grégoire et parfaitement concordantes entre elles. Le pieux écrivain nous dit, en effet, que saint Martin naquit la onzième année du règne de Constantin, c'est-à-dire en 316 ou 317 (1), qu'il fut ordonné la huitième année de Valens et de Valentinien (371), et qu'il mourut dans sa 81e année, après vingt-six ans quatre mois et quelques jours d'épiscopat, sous le consulat d'Atticus et de Césaire (397), la seconde année du règne simultané d'Arcadius et d'Honorius (2). Ces deux princes, depuis longtemps associés à l'empire par leur père Théodose, avaient été déclarés empereurs le 17 janvier 395 : ils étaient réellement dans la troisième année de leur règne; mais saint Grégoire ne tient pas compte ici de l'année *cave* ou incomplète, ce qui arrive fréquemment aux historiens, comme l'ont constaté les Bénédictins. Nous ferons remarquer à la décharge de notre écrivain, qu'il employait dans sa chronologie le canon pascal dressé en 457 par Victorius d'Aquitaine, et recommandé en 541 par le quatrième concile d'Orléans pour le

(1) Constantin fut proclamé Auguste à Yorck, par l'armée, le 25 juillet 306, aussitôt après la mort de son père et sur sa désignation. La XIe année de son règne s'étend donc du 25 juillet 316 au 25 juillet 317. — « L'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable est que saint Martin naquit l'an 317 avant Pâques, qu'il reçut l'ordination épiscopale le 3 juillet de l'an 371, qu'il mourut un dimanche 8 novembre de l'an 397, à Cande, d'où il fut porté à Tours et enterré le 11 du même mois. Grégoire de Tours nous fournit l'année de sa mort en disant qu'il mourut sous le consulat de Fl. Cæsarius et de Nonius Atticus; et remarquez que c'est presque la seule fois qu'il emploie la date des consuls, ce qui montre qu'il avait tiré celle dont il s'agit des archives de son Église. » — *Art de vérifier les dates*, Catalogue des Saints.

(2) Hujus (Constantini) imperii anno undecimo, ... beatissimus præsul Martinus apud Sabariam Pannoniæ civitatem nascitur. — Arcadii vero et Honorii secundo imperii anno, S. Martinus Turonorum episcopus, ... octogesimo et primo ætatis suæ anno, episcopatûs autem vigesimo sexto apud Condatensem diœcesis suæ vicum excedens a seculo feliciter migravit ad Christum. — *Hist. Fr.*, lib. I, capp. 34, 43.

règlement de la fête de Pâques dans l'Église gallicane (1). Ce canon est une sorte de table où figurent, avec les fastes consulaires, l'âge de la lune, l'indiction et diverses indications propres à fixer la marche des fêtes mobiles. Or, l'indiction y retarde de trois années, ce qui introduit une erreur de trois ans pour les dates inscrites sous cette forme (2). De plus, les consulats y sont quelquefois marqués à leur véritable place chronologique, mais souvent ils sont avancés ou retardés d'un an dans la série. Ainsi, par exemple, le consulat de Gallicanus et de Bassus, qui répond à l'an 317, date très-probable de la naissance de saint Martin, se trouve remonté indûment à l'an 316 (3). Cette erreur d'un an, à laquelle Grégoire de Tours ne pouvait pas échapper, nous explique très-bien l'incertitude, très-légère d'ailleurs, qui peut subsister dans la chronologie de saint Martin, par l'indication de sa mort à la seconde année d'Arcadius, au lieu de la troisième. Sauf cette minime difficulté (si c'en est encore une aux yeux du lecteur), les six éléments de calcul s'enchaînent étroitement entre eux pour déterminer l'année 397 de l'ère chrétienne comme celle de la mort de saint Martin, et cette concordance de chiffres

(1) Orosius, diligentissime hæc inquirens, omnem numerum annorum ab initio mundi usque ad suum tempus in unum collegit. Hoc etiam et Victorius, cum ordinem Paschalis solemnitatis inquireret, fecit. Ergo et nos scriptorum supra memoratorum exemplaria sequentes... *Hist. Franc.*, lib. I, prolog.; lib. V, cap. 17; lib. X, cap. 23. — *Ex Concilio Aurelianensi IV, anno* 541 *celebrato, canon* I : Placuit itaque, Deo propitio, ut sanctum Pascha secundum laterculum Victorii ab omnibus sacerdotibus uno tempore celebretur. Quæ festivitas annis singulis ab episcopo Epiphaniorum die in ecclesia populis denuntietur. LABBE, *Concil.*, t. V, col. 381.

(2) Les indictions sont une révolution de quinze années qu'on recommence toujours par l'unité lorsque le nombre de 15 est fini. On ne sait ni l'origine de cette période, ni quand, ni pourquoi elle fut établie. On la fait remonter au temps de Constantin. Saint Athanase est le premier auteur ecclésiastique qui ait employé la date de l'indiction. Ce fut Victorius qui l'introduisit dans les Gaules, avec une erreur de trois ans. *Art de vérifier les dates*, introd.

(3) ÆGIDII BUCHERII *In Victorii Aquitani canonem paschalem commentarius*. Antuerpiæ, ex officina Plantiniana, 1633.

n'est pas une des moindres preuves de la sincérité et de l'autorité historiques de Grégoire de Tours.

Pour affaiblir cette autorité, on a prétendu que saint Grégoire se contredisait lui-même et variait sur la durée de l'épiscopat de saint Martin. Nous ne nous attacherons pas à réfuter cette objection, qui prouve une grande inexpérience des manuscrits et des variantes multipliées qu'on y rencontre dans la transcription des chiffres. Au dernier chapitre du livre x, par exemple, les divers manuscrits portent xxvi ans, iiii mois et xxvii jours, — ou iii mois et xvii jours, — ou iiii mois et xvii jours. Il est bien évident que saint Grégoire n'a pas écrit ces trois chiffres à la fois, et de toute nécessité il faut rejeter ces variantes sur l'inattention des copistes. Ailleurs, il nous donne cette même date sous une autre forme dont l'exactitude peut être tout aussi facilement altérée par la suppression d'un simple signe, comme nous le montrons dans la phrase suivante où l'erreur possible est marquée par des crochets : *per quinquennia quinque* [i], *bis insuper geminis mensibus cum decem diebus*, *octogesimo primo ætatis suæ anno*, *Cæsario et Attico consulibus* (1). Avant d'accuser Grégoire de Tours, il serait donc nécessaire d'établir la leçon authentique, et c'est ce que ne permettent point de faire les variantes des manuscrits.

Ces méticuleuses supputations de mois et de jours ne méritent pas un examen plus prolongé ; mais il n'en est pas de même de la date 412 après la Passion que Grégoire de Tours assigne à la mort de saint Martin. Cette date est certainement inexacte, puisque, en y ajoutant les 33 années de la vie de Jésus-Christ, la mort se trouverait reculée de 48 ans et rejetée à l'an 445 de notre ère. Que faut-il penser de ce chiffre?

Plusieurs explications ont été proposées par les chronologistes. Scaliger, au livre vi *De Emendatione temporum*, voit là une erreur de scribe, et propose de lire 362 au lieu de 412,

(1) *De mirac. S. Martini*, lib. i, cap. 3.

chiffre qui, complété par les 33 ans de la de vie Jésus-Christ, nous reporte à l'année 395. Cette transformation se comprend facilement, quand on compare la double forme sous laquelle ces chiffres se présentent à nos yeux, surtout avec les caractères carrés qui régnèrent du VII[e] au XI[e] siècle. Le lecteur peut en juger par le spécimen suivant :

CCCLXII (362).
CCCCXII (412).

D'autres écrivains nous font remarquer que le mot de Passion a souvent été pris par les chronologistes pour l'Incarnation ou la Nativité, parce que l'année commençait à Pâques chez les Francs, sans aucun doute par suite de l'usage alors introduit du cycle de Victorius qui commençait la nouvelle année à Pâques. Nous empruntons cette observation au docte Mabillon : « On ne voit pas, disent les Bénédictins, que l'ère chrétienne ait été employée dans les actes pendant le VI[e] siècle. Néanmoins les années de l'Incarnation sont marquées dans le cycle de Victorius; mais elles y sont prises de la Passion. Cette époque est confondue avec celle de l'Incarnation dans Grégoire de Tours. Cet auteur dit, en trois endroits différents, que depuis la Passion de Jésus-Christ jusqu'à la mort de saint Martin il y a 412 ans. Or, il est visible que par la Passion il entend l'Incarnation : autrement saint Martin, selon lui, ne serait mort que l'an 445, en comptant les 33 ans de la vie de Jésus-Christ (1).

Le tourangeau Pierre Menard a proposé une troisième explication. Après avoir rappelé que l'ère d'Antioche est plus forte de 48 ans que l'ère vulgaire, il constate que l'année 412 après la Passion (445 après l'Incarnation), surpasse de 48 ans la date véritable de la mort de saint Martin, et il en infère que vraisemblablement saint Grégoire a suivi l'ère d'Antioche

(1) *Nouveau Traité de Diplomatique,* t. V, p. 389. — D. Bouquet, *Histor. de France,* t. III, p. 708. *Dissert. de Mabillon.* — Mabillon, *Vetera Analecta,* t. III, p. 514. — Mabillon, *De Re Diplomat.,* lib. I, cap. 23.

dans cette supputation. Le chanoine Maan a adopté ce sentiment (1).

Menard nous paraît avoir touché à la vraie solution de ce problème chronologique, mais sans l'entrevoir complétement. Nous partons de sa donnée pour proposer une explication qui nous semble écarter toutes les difficultés.

Grégoire de Tours n'a trouvé nulle part l'intervalle écoulé entre la Passion de Jésus-Christ et la mort de saint Martin, et s'il a fixé un chiffre, c'est uniquement par voie de calcul. Or, quels sont les éléments de son calcul?

Saint Grégoire, nous l'avons dit déjà, en assignant 5484 ans à l'âge du monde au moment de la Passion, donnait un chiffre inférieur de 48 ans au chiffre du système chronologique d'Eusèbe (5232); notre historien avait sans doute été trompé en ceci par un manuscrit d'Eusèbe altéré sous l'empire du système chronologique d'Antioche. C'est là le premier élément de son calcul. — Le second lui a été fourni par un écrivain qui avait assigné à l'an 5596 l'âge du monde au moment de la mort de saint Martin (2), ce qui est exact selon la véritable supputation eusébienne, comme on le voit par l'addition suivante :

| | |
|---|---|
| Age du monde à la Passion. . . . . . . . . . . | 5232 |
| Intervalle entre la Passion et la mort de S. Martin (3). | 364 |
| Age du monde à la mort de S. Martin. . . . . . . | 5596 |

Saint Grégoire, ayant les deux chiffres 5596 et 5184 pour

(1) Menard, *Nouvelle science des temps ou moyen général de concilier les chronologues,* p. 19. Paris, 1675. — Maan, *Sancta et Metropolitana Ecclesia Turonensis,* pp. 2, 215, 226.

(2) Dans l'édition de Ruinart, la somme totale des divers âges est bien 5596 (DMDLXLVI), mais le texte porte seulement 5546 (DMDXLVI), par une erreur évidente de copiste. Le manuscrit de Corbie, presque contemporain de Grégoire de Tours, porte 5596. *Hist. ecclés. des Francs*, trad. Guadet et Taranne, t. I, p. 447. Paris, Renouard, 1838.

(3) En ajoutant à 364 les 33 ans de la vie de Jésus-Christ, on obtient 397, date de la mort de saint Martin.

l'âge du monde à la mort de saint Martin et à la Passion, n'avait qu'à faire la différence entre ces deux données numériques pour établir l'intervalle des deux époques. Il y est arrivé par la soustraction suivante :

| | |
|---|---|
| Age du monde à la mort de S. Martin. . . . . | 5596 |
| Age du monde à la Passion. . . . . . . . . . | 5184 |
| Intervalle entre la Passion et la mort de S. Martin. | 412 ans. |

C'est donc par voie de déduction logique que saint Grégoire a obtenu ce chiffre 412, et comme le second élément de la soustraction était trop faible de 18 ans, la différence se trouve trop forte dans la même proportion. Cette erreur est bien excusable, car l'historien n'avait pas la prétention de faire lui-même sa chronologie, et il la prenait toute faite dans les auteurs approuvés de son temps. Heureusement il nous a fourni lui-même le moyen de le corriger, en assignant la mort de saint Martin au consulat de Césaire et d'Atticus. Ces noms propres, que les scribes ne pouvaient pas altérer comme ils altèrent trop souvent les chiffres, nous donnent d'une manière indubitable l'année 397.

Nous croyons avoir démontré que la chronologie de Grégoire de Tours n'est point défectueuse, eu égard à l'état de la science au VIe siècle, et que ses erreurs proviennent des copistes d'Eusèbe ou de ses propres copistes. « A l'égard des fautes de chronologie où il est tombé, dit D. Rivet, elles ne regardent que d'anciennes histoires qu'il a tirées d'autres écrivains, et il est facile d'y remédier par d'autres monuments. Ainsi elles ne diminuent rien du mérite de ses ouvrages, par rapport au fond de notre histoire qui en est le but principal (1). »

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. III.

## CHAPITRE IV.

### LES SOURCES DE SAINT GRÉGOIRE DE TOURS.

I. La tradition orale des Églises de France, première source de Grégoire de Tours. — II. Les traditions écrites, les légendes et les Vies des Saints, seconde source d'information. — III. Examen de la légende de saint Ursin. — IV. Les Actes sincères et les Actes falsifiés de saint Saturnin.

Après avoir écarté les objections élevées contre les faits accessoires indiqués dans le 28e chapitre et contre la chronologie de Grégoire de Tours, nous devons rechercher les sources de notre historien, pour apprécier l'autorité de son récit, quand il parle de l'origine de nos Églises. Nous ne dirons rien ici de l'Église de Tours, la question de notre premier apôtre demandant une étude spéciale.

### I.

A notre avis, la source principale de saint Grégoire gît surtout dans la tradition orale ou écrite des Églises de France sur leurs origines, tradition qu'il ne pouvait ignorer, au moins pour les Églises dont il nous a parlé. Enfant de l'Auvergne, rattaché à cette province par une longue suite d'aïeux jouissant de la dignité sénatoriale, neveu de saint Gall, évêque de Clermont, élevé près de cet oncle et près de son successeur, saint Avit, ordonné prêtre dans cette Eglise et ne

l'ayant quittée que vers l'âge de trente ans, comment saint Grégoire aurait-il pu ne pas connaître les traditions des Arvernes au sujet de leur premier évêque? Lui, si curieux des Vies des saints, si diligent investigateur des choses merveilleuses, il dut recueillir sans aucun doute tout ce que l'Auvergne savait sur l'apostolat de saint Austremoine; et si quelques faits singuliers ou miraculeux étaient alors racontés à son sujet, ils ne purent lui échapper. Il est un point surtout à propos duquel la méprise était impossible à un prêtre de l'Église de Clermont : nous voulons parler du titre de martyr ou de simple confesseur attribué à saint Austremoine, titre nécessairement consacré par la liturgie locale. Saint Grégoire, en donnant le second titre à saint Austremoine, devait d'autant moins l'ignorer, qu'il avait lui-même ajouté une préface au missel que Sidoine Apollinaire avait composé pour son Église de Clermont (1). Ces diverses circonstances nous permettent d'affirmer hautement que notre historien ne pouvait rien ignorer des traditions arvernes au sujet de saint Austremoine.

Nous en dirons autant de Paris, où notre Grégoire fit de nombreux voyages, et dont les traditions durent lui demeurer d'autant moins inconnues, qu'il était étroitement lié avec saint Germain, évêque de Paris, et avec l'archidiacre Ragnemode, qui fut le successeur de Germain : il donna plusieurs fois l'hospitalité à ces deux personnages, lorsqu'ils venaient en Touraine (2) visiter leur villa de *Severiacum* (Civray-sur-Cher), et l'on peut présumer que leurs pieux entretiens roulèrent souvent sur les saints évêques dont ils étaient les héritiers spirituels. Il nous paraît moralement impossible que saint Grégoire, voulant écrire l'histoire religieuse des Francs, ait négligé de consulter ceux qui pouvaient le mieux l'éclai-

(1) Quod in præfatione libri, quem de missis ab eo (Apollinari Sidonio) compositis conjunximus, plenius declaravimus. *Hist. Franc*, lib. II, cap. 22. — *De Glor. Martyr.*, cap. 86.

(2) *De Mirac. S. Martini*, lib. II, cap. 12. — Fortunat. Pictav. *Vita S. Germani*, cap. 65. Patrol., t. LXXXVIII, col. 474.

rer, et, de parti pris, ait suivi dans ses récits sa seule imagination.

Nous ignorons si notre historien alla à Limoges, mais nous savons qu'il traversa l'Aquitaine, et nous voyons par ses livres qu'il s'appliqua à en recueillir les traditions. Nous le trouvons plusieurs fois à Poitiers : il y était appelé, et par ses relations avec sainte Radégonde, et par sa tendresse pour sa nièce Justine, disciple de la pieuse reine et plus tard abbesse du monastère de Sainte-Croix, et enfin par son amitié pour le poëte Fortunat, avec lequel il entretenait un commerce littéraire (1). Nous le trouvons aussi à Angoulême, où, assisté de saint Germain de Paris, il consacra la basilique de Saint-Cibar et ordonna l'évêque Marachaire (2). Il descendit même jusqu'à la Garonne, à Blaye, et il y vénéra l'église de Saint-Romain, bâtie sur le tombeau où saint Martin avait enterré le saint prêtre (3). Est-il possible que les traditions de l'Aquitaine aient échappé à ses investigations pendant ces voyages, où l'évêque de Tours portait avec lui cette pieuse et ardente curiosité qui est un des traits les plus marqués de son caractère?

Il nous est également facile d'indiquer comment saint Gré-

(1) *Histor. Franc.*, lib. IX, capp. 33, 34, 35; lib. X, cap. 15. — *De Gloria Martyr.*, cap. 5. — *De Gloria Confessor.*, cap. 106.

(2) Anno 581. Eo tempore S. Gregorius archiepiscopus Turonensis magnis virtutibus fulgebat. Per idem tempus S. Germanus Parisiorum episcopus, missus a rege Chariberto Egolismam civitatem, consecravit basilicam S. Eparchii, ubi ipse nuper sepultus fuerat; adfuit cum eo venerabilis Gregorius episcopus Turonensis, et in ipsa basilica multa pignora reliquiarum S. Martini episcopi collocantes, dedicaverunt eam in ejusdem S. Martini honore. Denique in altare ipsius ab eodem S. Germano atque S. Gregorio consecrato sanctæ crucis actenus apparent impressa signacula ... Ordinaveruntque in ipsa civitate episcopum nomine Mererium (Maracharium), qui in Francia capellanus regis fuerat. ADEMARI S. CIBARDI MONACHI *Histor.* lib. I, cap. 29. Patrol., t. CXLI, col. 20, 21. — *Histor. Franc.*, lib. V, cap. 37. — *De Glor. Confess.*, cap. 101.

(3) *De Glor. Confess.*, cap. 46.

goire connut les traditions religieuses de la Narbonnaise, où sa famille paraît avoir possédé une résidence. Après avoir visité Lyon, où il était attiré par un respect affectueux pour saint Nizier, son grand-oncle maternel, évêque de cette ville, et surtout par les grands souvenirs de famille qu'il trouvait parmi les martyrs d'Ainai, il descendit jusqu'à Vienne, vénérer les reliques du saint martyr Ferréol, et il poussa jusqu'à Cavaillon, où demeurait sa mère (1). Les pieux souvenirs qu'il rapporta de ce double pèlerinage n'étaient point contraires, on ne saurait en douter, à ceux qu'il a consignés dans ses ouvrages.

Nous retrouvons encore saint Grégoire à Reims, où il était allé une première fois recevoir la consécration épiscopale des mains de l'évêque Égidius; à Châlons-sur-Marne, où s'étant arrêté pendant quelque temps, il n'oublia pas de saluer le tombeau de saint Memmie; à Metz, à la cour des rois d'Austrasie; en Bourgogne, où il visita sa mère; à Langres et à Dijon, dont son bisaïeul maternel avait été évêque; et enfin au concile de Braine, où, en présence d'un grand nombre d'évêques, il fit une si noble figure (2). Grégoire de Tours a donc parcouru une partie importante de la Gaule, et il a été en communication avec la plupart des évêques de son temps. Sans même sortir de sa ville épiscopale, les relations lui arrivaient de toutes parts, le tombeau de saint Martin, le plus illustre pèlerinage des Gaules, appelant à Tours une foule de pieux personnages de tout ordre et de tout rang. Il n'est pas possible d'admettre qu'un historien, placé au milieu d'une pareille source d'informations, ait négligé de recueillir les

(1) *De Mirac. S. Juliani,* cap. 2. — *Vitæ Patrum,* capp. 6 et 8. — *De Glor. Martyr.,* cap. 49. — *De Mirac. S. Martini,* lib. III, cap. 60.

(2) *Vita S. Gregorii per Odonem abbatem,* cap. 11. Patrol., t. LXXI, col. 115. — FORTUN. PICTAV. *Miscell.,* lib. V, carm. 3. Patrol. t. LXXXVIII, col. 184. — *Hist. Franc.,* lib. IX, cap. 13. — *De Glor. Conf.,* cap. 66. — *De Mirac. S. Martini,* lib. I, cap. 36. — *Hist. Fr.,* lib. III, cap. 19; lib. V, cap. 50.

renseignements traditionnels ou historiques que tant de hautes relations devaient lui apporter nécessairement; et il serait inexplicable que dans un tel courant, il fût demeuré étranger à la tradition générale de nos Églises.

## II.

De plus, la nature même de ses travaux l'obligeait à consulter beaucoup et à s'entourer des écrits antérieurs; l'imagination ne pouvait lui fournir les nombreux faits de la vie des saints qu'il nous rapporte; il avait sous les yeux, par conséquent, leurs légendes, leurs Actes historiques confirmés par des traditions vivantes, alors beaucoup mieux informées qu'aux plus beaux jours du moyen âge. S'il n'avait eu sous la main ni légendes, ni chroniques, ni témoignages traditionnels, où donc aurait-il puisé ce qu'il raconte en plusieurs endroits de quelques-uns des évêques missionnaires? S'il avait, au contraire, des documents écrits (ce qui est incontestable), il n'est pas possible qu'il ait voulu les fausser : ceux qui lui font l'injure de le supposer méconnaissent son caractère et sa sincérité. On pourrait dire seulement que ces documents étaient dépourvus de dates; mais l'hypothèse est bien peu vraisemblable. Comment parler d'un fondateur d'Église, de ses œuvres, de sa mission, ou même de son martyre, sans éveiller au moins une date? Les mœurs, les usages, les circonstances diverses, les noms d'un consul, d'un préfet, le langage même, toutes ces choses trahissent une époque et la révèlent au moins approximativement.

Outre la tradition orale, invoquée par lui en tant de passages, notre historien avait donc entre les mains (il le déclare lui-même), une foule de documents écrits, particulièrement les Actes des martyrs et les Vies des Saints. Il suffit de lire la partie hagiographique de ses ouvrages, pour voir qu'il avait composé une pieuse bibliothèque, et qu'il avait amassé

toutes les pièces qu'il lui avait été possible de se procurer en ce genre (1). Ne serait-il pas vraiment singulier et tout à fait extraordinaire que les légendes, où la constitution de la plupart de nos Églises aurait été rattachée aux temps apostoliques, aient précisément échappé à ses recherches ?

Parmi les documents où il a puisé, nous devons mentionner particulièrement les Actes de saint Saturnin de Toulouse, dont il donne une brève analyse au chapitre 28, et qui lui ont fourni la date de Dèce et peut-être la mention de la mission des sept évêques. « Au temps de Dèce, dit-il, sept hommes, ordonnés évêques, furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, comme le raconte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin. *Hujus* (Decii) *tempore septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat.* » (Pièces justif., II). M. Arbellot a fait remarquer que cette légende ne dit point cela

(1) Ut in passione (Clementis) legitur .... Ut historia passionis (Chrysanti) declarat .... Multi quidem sunt martyres apud urbem Romam, quorum historiæ passionum nobis integræ non sunt delatæ. De Joanne tamen episcopo, quoniam agon ejus ad nos usque non accessit scriptus, quæ a fidelibus comperi, tacere nequivi...... Ut per relationem fidelium cognovimus, quia nondum ad nos historia passionis (Agricolæ et Vitalis) advenit .... Sicut ipsa passionis (SS. Gervasii et Protasii) narrat historia ... Et quæ super his, quodam referente, audivi, absurdum non putavi inserere lectioni, quia non continetur in historia passionis .... De S. vero Nazarii ac Celsi pueri artubus, quos apud Ebredunensem Galliarum urbem passos lectio certaminis narrat.... De B. vero Marcelli Cavillonensis martyris virtutibus pauca ad nos mittenda memoriæ monimenta venerunt .... Ex hoc quod martyr esset (Eutropius) innotuit populis, quia non aderat historia passionis .... Ut historia passionis (Amarandi) declarat .... *De Glor. Martyr.*, capp. 35, 38, 40, 44, 47, 53, 56 et 57. — Ut liber Vitæ ejus (Maximi) docet, quam versu conscriptam legimus .... Legitur in ejus (Simeonis) Vitæ libro ... Non puto absurdum duci, si de illorum vita memoremus aliqua, de quibus nulla cognovimus esse conscripta.... Vitam tamen hujus (Severini), postquam hæc scripsimus, a Fortunato presbytero conscriptam cognovimus .... Ut fertur per antiquam relationem .... Sicut sancti martyris Symphoriani passionis declarat historia .... Ut in ejus Vita (Marcelli Parisiensis) legitur. *De Glor. Confess.*, capp. 22, 26, 45, 52, 77 et 89.

et qu'elle se borne à mentionner le nom seul de l'évêque de Toulouse, en se taisant absolument sur les six autres. « Pourquoi donc Grégoire de Tours, ajoute-t-il, s'appuyant sur cette légende, lui fait-il dire ce qu'elle ne dit pas ? Si la citation est fausse, si le fondement est nul, l'autorité de ce texte est ruinée par la base : ainsi ce passage n'a aucune autorité, parce qu'il s'appuie sur une citation inexacte (1). »

Il est vrai que les manuscrits de cette légende parvenus jusqu'à nous ne contiennent pas le nom des sept évêques, mais celui de saint Saturnin seulement. Ces manuscrits, collationnés par D. Ruinart, ne remontent pas au-delà du VIII[e] siècle ; comment prouver qu'ils reproduisent intégralement le texte primitif, le texte que notre historien avait sous les yeux ? Ne peut-on pas admettre que saint Grégoire avait entre les mains un texte plus complet, qui, outre la mention chronologique, énumérait les noms des sept évêques. Trois raisons nous paraissent appuyer cette opinion : d'abord, saint Grégoire l'affirme, et cette affirmation, ce nous semble, doit être comptée pour quelque chose ; puis il raconte le martyre de saint Saturnin en des termes et avec des détails qui ne se retrouvent pas non plus dans les copies conservées des Actes, preuve qu'il avait puisé à une source plus riche ; enfin un chroniqueur tourangeau du XIII[e] siècle, en relatant la mission des sept évêques au temps de Dèce, se fonde, non sur le fameux passage de Grégoire de Tours, mais sur l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin, *Sicut dicitur in historia passionis sancti Saturnini martyris* (2). La question est donc au moins douteuse, et, avant de reprocher à saint Grégoire une citation inexacte, les critiques ont le devoir de démontrer que la légende qu'il avait sous les yeux n'a pas été abrégée par les copistes. C'est une tâche que nous ne craignons pas de déclarer impossible.

(1) Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, p. 9.

(2) André Salmon, *Recueil de Chroniques de Touraine*, p. 65. Tours, 1854, public. de la Société archéol. de Touraine. — Martène, *Ampliss. collectio*, t. V, col. 920 ; *Chronicon Turonense*.

Au reste, fût-il établi que la légende de Toulouse nous est parvenue dans son intégrité, et que notre auteur, en la citant, avait seulement en vue de confirmer, par la date de saint Saturnin, celle des six autres évêques, la question subsisterait tout entière; il faudrait encore discuter l'affirmation si précise et si catégorique de notre historien, et ne point la rejeter sans de très-bonnes raisons. Pour nous, si Grégoire de Tours n'a pas puisé ce sentiment dans des écrits authentiques, il l'a puisé dans la tradition au milieu de laquelle il vivait. En raison du caractère de son esprit et de la nature de ses travaux, cette tradition, quelle qu'elle fût, ne pouvait lui échapper, et son indiscutable bonne foi ne permet à personne de dire qu'il l'ait altérée : cela nous suffit amplement.

## III.

Quelques critiques, méconnaissant ces incontestables sources de notre historien, refusent de voir en lui l'écho de la tradition, et produisent deux documents d'où il aurait tiré inexactement tout ce qu'il a inséré aux chapitres 28 et 29. Selon M. Faillon, il aurait pris dans la légende de saint Ursin de Bourges les noms et la mission simultanée des sept évêques, en négligeant d'y prendre la date de leur mission, assignée au premier siècle par le légendaire; et il aurait emprunté aux Actes de saint Saturnin la date bien postérieure du consulat de Dèce et de Gratus (1). Or, comme on prétend que ces derniers Actes étaient déjà falsifiés au VIe siècle, et qu'au lieu du nom de Dèce, il faut y lire celui de Claude, successeur de Caligula, répondant au milieu du premier siècle, le récit de saint Grégoire s'écroulerait tout entier. Nous allons discuter ces deux allégations.

Saint Grégoire de Tours a parlé en deux endroits des origines de l'Église de Bourges. Dans son livre de la *Gloire des*

(1) FAILLON, *Monuments inéd.*, t. II, pp. 371, 406 et suiv.

*Confesseurs*, il raconte que saint Ursin, ordonné évêque par les disciples des apôtres et envoyé dans les Gaules, fonda et gouverna le premier l'Église de Bourges. Le saint évêque fut enterré au milieu des sépultures profanes, et comme le peuple chrétien ne savait pas encore quel respect on devait aux prêtres du Seigneur, son tombeau fut oublié jusqu'au milieu du VIe siècle (560), époque à laquelle le corps, révélé miraculeusement, fut transféré dans la basilique Saint-Symphorien par l'évêque Probianus, assisté de saint Germain de Paris (1). Ce long oubli ne semble-t-il pas indiquer que la famille chrétienne était encore bien peu nombreuse à la mort d'Ursin, et qu'après lui il y eut interruption dans la suite des pontifes?

Au premier livre de l'*Histoire des Francs*, saint Grégoire nous donne une autre idée de l'Église de Bourges, mais à une époque plus récente. Après avoir parlé de la mission des sept évêques du IIIe siècle, il raconte qu'un de leurs disciples (il ne le nomme pas), alla à Bourges prêcher Jésus-Christ. Un petit nombre, parmi les pauvres, crurent en sa parole; des clercs furent ordonnés, apprirent à honorer Dieu par le chant des psaumes, et songèrent à bâtir une église. Des démarches furent faites près de Léocadius, premier sénateur des Gaules, descendant de ce Vectius Épagathe qui avait été martyrisé à Lyon sous Marc-Aurèle, en 177. Quoique païen, Léocadius voulut bien abandonner aux chrétiens la maison qu'il possédait à Bourges, et refusant les trois cents

(1) Biturìga vero urbs primum a S. Ursino, qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus in Gallias destinatus est, verbum salutis accepit, atque Ecclesiam Biturigensem primum instituit rexitque, qui migrans a sæculo, in campo inter reliqua sepulcra populorum sepulturæ locatus est. Non enim adhuc populus ille intelligebat sacerdotes Domini venerari, eisque reverentiam debitam exhibere. Unde factum est ut, increscente terra, plantata desuper vinea, omnem memoriam de primo urbis sacerdote convelleret, et usque ad tempus illud quo Probianus episcopus urbis ejus est subrogatus, nullus de eo sermo haberetur. *De Glor. Confess.*, cap. 80.

pièces d'or qu'on lui offrait dans un plateau d'argent pour cette acquisition, il se contenta d'en prendre trois comme remerciment (*pro benedictione*). Cette générosité lui mérita la grâce de la conversion. Devenu chrétien, il transforma son palais en église. « C'est maintenant, dit Grégoire de Tours, la première église de Bourges, magnifiquement bâtie, et enrichie des reliques du premier martyr saint Étienne (1). »

En face de ce récit, M. l'abbé Faillon place une légende de saint Ursin, peinte dans le cours du XIe siècle (2), dans laquelle se retrouvent, appliquées au premier évêque de Bourges, les circonstances essentielles marquées par saint Grégoire pour le second, avec des modifications importantes quant à la date. Selon la légende, saint Ursin, un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, aurait été envoyé de Rome par les saints apôtres avec plusieurs compagnons, Denis, Saturnin,... Trophime, Paul,... Austremoine et Gatien (deux noms ont été raturés dans le manuscrit). Par ses prédications, il convertit une foule innombrable. Or, il y avait alors en Gaule un illustre sénateur, nommé Léocadius, qui exerçait la souveraine puissance en Bourgogne et en Aquitaine sous l'autorité de l'empereur, sans pourtant oser prendre le titre de roi, parce qu'il était soumis aux Romains. Il abandonna d'abord aux chrétiens des écuries qu'il possédait aux portes de la ville de Bourges : cet édifice fut purifié et changé en une basilique où l'évêque célébrait les saints mystères, en présence de presque tout le peuple de Bourges converti par ses soins. Enhardi par ses succès, saint Ursin demanda à acheter le propre palais de Léocadius pour trois cents pièces d'or. Celui-ci, tout païen qu'il était, répondit par un verset de l'Écriture : Plaise au Dieu Très-Haut, dit-il, que ma maison devienne une maison de prière! *Utinam placuisset Altissimo*

(1) Hæc est nunc ecclesia apud Biturigas urbem prima, miro opere composita, et primi martyris Stephani reliquiis illustrata. *Hist. Fr.*, lib. I, cap. 29.

(2) Nous avons fait déterminer l'âge de ce manuscrit par un des plus savants paléographes de la Bibliothèque nationale.

*Domino, ut domus mea domus orationis fuisset!* Et il se contenta de prendre trois pièces d'or *quasi pro benedictione.* Léocadius se convertit bientôt, reçut le baptême avec son jeune fils Lusor ou Ludre, et donna à l'Église de Bourges la plupart des anciens bourgs du Berri, où il avait d'immenses possessions, avec les familles de colons qui les cultivaient. La première basilique fut convertie en baptistère (1).

Il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup pour montrer les caractères suspects présentés par le récit légendaire. La conversion presque totale du Berri au premier siècle, quand nous savons par Sulpice Sévère que saint Martin n'y trouva guère que des païens; ce sénateur qui commande presque en roi en Bourgogne (trois siècles avant l'arrivée des Burgundes) et en Aquitaine; ces basiliques consacrées et dédiées dès les temps apostoliques; ce baptistère isolé, établi dès le premier siècle; enfin ces propriétés ecclésiastiques qui embrassent une grande partie du *pagus* berruyer et des serfs qui l'habitaient, tout cela ne saurait être admis au temps des apôtres, même par la critique la plus indulgente (2). L'ensemble du récit ne trahit pas moins la surcharge; ce n'est qu'une amplification maladroite, chargée de fourrures, d'un récit plus simple et plus véridique.

(1) Qui (Leocadius) sub potestate Romani imperatoris constitutus in Burgundiam atque Aquitaniam potentissime principabatur: Et quia Romanis erat subjectus, ideo regem se non ausus erat appellare .... Illic missarum sacra sollemnia ab eodem sacrosancto Pontifice celebrabantur, vigiliæ ac puræ orationes indesinenter Deo persolvebantur, corporaque credentium sacro baptismate tingebantur. Tantaque ibidem catholicæ religionis fama excrevit, ut pene cunctæ Biturigensium incolæ ad audiendum Dei suæque salvationis verbum sua sponte illuc convolarent .... Catholicus denique effectus tanto fidei calore exarsit (Leocadius), ut pene omnes antiquissimos Biturigensis pagi vicos, ubi proprias possidebat aulas, cum rebus ibidem deservientibus universis ac familiis Deo ac sancto protomartyri Christi Stephano delegasset. FAILLON, *Monum. inéd.*, t. II, 424, 426. — Ms. de la Biblioth. nat., fonds latin, n° 13220, (St-Germain, fonds Harlay, n° 369), 2ᵉ pièce.

(2) Voir à ce sujet une excellente critique de M. l'abbé BOURASSÉ, *Bibliographie catholique,* t. XV, 1855, p. 68.

M. l'abbé Faillon n'en a pas moins entrepris de démontrer que cette légende est un écrit original, antérieur à Grégoire de Tours, et où notre historien a puisé le fond de sa narration. Les arguments qu'il invoque à l'appui de cette thèse sont d'une telle faiblesse qu'il nous suffira de les exposer et d'y répondre en peu de mots.

1° La légende, dit-il, ne parle point de la découverte du corps de saint Ursin faite en 560, circonstance que l'auteur n'eût certainement pas omise, s'il eût eu connaissance des écrits de saint Grégoire. — Mais qui prouve qu'il avait entre les mains le livre de la *Gloire des Confesseurs*, le seul où se trouve relatée la translation de saint Ursin ?

2° La légende ne dit point que Léocadius fût de la famille de Vectius Epagathe, autre circonstance qu'elle n'aurait pas dû omettre. — Mais pouvait-elle dire que Léocadius fût un descendant du martyr lyonnais (177), puisqu'elle le faisait vivre au premier siècle? Cette suppression n'était-elle pas commandée par la date même qu'on voulait assigner au récit?

3° Il est invraisemblable que le païen Léocadius fût le descendant d'un martyr, et il est plus naturel de le rattacher au premier siècle. — Mais l'histoire ecclésiastique ne nous montre-t-elle pas à chaque page, dans les temps de persécution, des familles ainsi divisées et appartenant aux deux cultes? Et de plus le récit de la Passion des héros lyonnais ne dit-il pas positivement que les proches parents des martyrs étaient les plus emportés contre eux (1)?

4° Le don que Léocadius fit de son palais pour le transformer en église n'a rien d'invraisemblable au premier siècle; mais cette histoire, rapportée aux temps troublés de l'empe-

(1) Omnes continuo in nos adeo efferati sunt, ut si qui forte cognationis causa, moderati erga nos hactenus exstitissent, tunc acerbissima indignatione commoti adversus nostros infremerent. Complebatur itaque id quod a Domino prædictum fuerat his verbis : Veniet tempus, cum quicumque vos occiderit, cultum offerre videbitur Deo. RUINART, *Acta martyrum sincera*, p. 50.

reur Dèce, devient tout à fait invraisemblable. — Il nous semble au contraire que l'invraisemblance s'attache tout particulièrement à la première période, troublée pendant deux siècles par plusieurs grandes persécutions, qui n'auraient pas laissé debout un édifice chrétien aussi important. Qui nous prouve d'ailleurs que cet édifice fut consacré au culte pendant les trois années du règne de Dèce, et non à une époque postérieure plus tranquille?

5° On ne voit rien dans le style de cette légende, qui accuse nécessairement une origine plus récente que le v[e] ou le vi[e] siècle. — Mais le style est-il différent de celui du xi[e] siècle, date du manuscrit? C'est ce qu'il faudrait démontrer.

6° On n'y trouve aucune des circonstances apocryphes attribuées plus tard à saint Ursin (1), et qui avaient fait mépriser sa Vie par les critiques. — En quoi cette absence de circonstances fabuleuses prouve-t-elle que la légende n'a pu être composée au xi[e] siècle?

Tels sont les seuls appuis sur lesquels repose toute l'argumentation de M. Faillon. Ce ne sont, comme on le voit, que des remarques sans portée sérieuse, ou des hypothèses purement gratuites. Cela ne saurait suffire pour renverser le témoignage d'un homme tel que Grégoire de Tours, au profit d'un écrivain anonyme, dont la moralité nous est inconnue, dont l'âge est problématique, et dont les sources d'information nous échappent.

Trois raisons majeures nous déterminent au contraire à admettre la véracité du récit du saint évêque de Tours. D'abord l'auteur devait être bien informé. Ses voyages entre l'Auvergne et la Touraine l'avaient nécessairement amené à Bourges; il parle de la cathédrale de cette ville comme s'il l'avait vue de ses propres yeux, et l'on comprendra comment il ne put négliger d'aller la visiter et de recueillir les traditions qui s'y rattachaient, quand on saura qu'elle était due à la piété d'un

(1) Labbe, *Nova biblioth. Manuscript*, t. II, p. 455.

de ses ancêtres (1). Aussi s'étend-il avec une complaisance bien naturelle sur la fondation de l'Église de Bourges, à laquelle sa famille avait si largement contribué. C'est une histoire domestique qu'il nous raconte ici, et s'il ne l'avait pas tirée des archives de sa maison, il avait dû certainement la trouver dans l'héritage de souvenirs et de traditions qui lui venait de ses pères. Ces circonstances donnent à son affirmation une autorité toute particulière.

En second lieu, si l'on admettait avec M. Faillon que saint Grégoire a puisé dans la légende, il faudrait mettre à la charge du saint évêque une série d'altérations volontaires, indignes d'un si grand caractère. Après avoir nommé ailleurs saint Ursin comme le premier missionnaire de Bourges, envoyé en Gaule par les disciples des apôtres, il aurait « affecté » de ne pas le désigner ici par son nom, pour ne pas « contredire si ouvertement », dit le docte Sulpicien, les Actes de saint Ursin ou ses propres écrits, et, dit M. l'abbé de Lutho, « pour dissimuler son embarras et rendre moins choquante la contradiction où il se trouve avec lui-même (2). » On ne saurait accuser plus nettement le grand évêque d'une falsification volontaire et calculée. Puis, au lieu de faire de saint Ursin, avec la légende un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, il n'en aurait plus fait qu'un disciple secondaire des évêques de la mission du IIIe siècle, comme pour diminuer la gloire de l'apôtre du Berri; et, afin de donner à son récit plus de vraisemblance, altérant sa propre généalogie, il aurait représenté Léocadius comme un descendant de Vectius Epagathe, tandis que, selon M. Faillon, mieux instruit sans doute des choses domestiques de saint Grégoire, Léocadius serait un des ancêtres du martyr lyonnais. Enfin, pour mettre le comble à tant d'inexactitudes singulières, Grégoire de Tours,

(1) L'aïeule paternelle de saint Grégoire, Léocadia, descendait de ce Léocadius, et c'est par elle que le saint évêque se rattachait à Vectius Epagathe.

(2) De Lutho, *Saint Ursin, apôtre du Berri*, p. 37, Bourges, 1858.

trouvant dans un écrit auquel il attribuait assez de valeur pour le piller, la mention précise de la mission apostolique de saint Gatien, n'en aurait tenu compte, et, tout en empruntant à la légende le nom des sept évêques, les aurait rattachés au III^e siècle, découronnant ainsi son Église de ses propres mains!

Voilà toutes les invraisemblances morales de la thèse hypothétique de M. Faillon; voilà toutes les falsifications qu'il faut imputer à saint Grégoire, pour les épargner à la mémoire d'un écrivain dont on ne peut nous dire ni le nom ni la moralité!

Si maintenant l'on s'attache à l'examen littéraire de la légende, on sera frappé de la conformité qu'elle présente avec le texte de notre historien, en le développant ou en le forçant sur tous les points. La phrase de Grégoire de Tours, simple, nette, naturelle, s'amplifie dans le légendaire et se charge d'ornements accessoires; c'est un canevas qui reçoit une broderie étrangère. Nous en donnons en note plusieurs exemples. Après avoir fait la comparaison attentive des deux textes, on demeurera convaincu que saint Grégoire, dans sa sobriété, est le point de départ incontestable de la légende : il y a là une filiation littéraire qui ne saurait échapper aux yeux exercés (1).

(1) Nous prions le lecteur de comparer parallèlement les passages suivants :

*S. Grégoire:* De horum vero discipulis quidam Biturigas civitatem aggressus, Salutare omnium, Christum Dominum populis nuntiavit. — *La légende:* Sanctissimus igitur ac de septuaginta Domini Jesu Christi, discipulus Ursinus, Biturigæ urbis primus fuit episcopus, qui.... cum Evangelii semina sparsurus Galliis directus fuisset, Biturigensium fines ingressus est.

*S. Grégoire:* Ex his ergo pauci admodum credentes ... Senatores vero, vel reliqui meliores loci, fanaticis erant tunc cultibus obligati; qui vero crediderant, ex pauperibus erant. — *La légende:* Succedentibus itaque diebus, Evangelii semina quibus potuit dare studuit, Christi gratia imbutus. Cœpere namque ad ejus prædicationem, primum pauperes ac veterani utriusque sexus convenire, dehinc mediocres; et post, adjuvante eum Domini protectione crescente, majus (majoris) dignitatis viri ac feminæ per eum fidem Christi suscipientes, baptizabantur sacro in fonte.

*S. Grégoire:* Leocadium quemdam primum Galliarum Senatorem, ... repe-

Ajoutons qu'un passage a été évidemment copié sur la légende de saint Martial, écrit du x[e] siècle (1).

Une dernière considération nous paraît décisive. M. l'abbé Faillon a prétendu, sans donner la moindre preuve de son assertion, que la légende de saint Ursin représentait la véritable tradition de l'Église de Bourges et faisait même partie de sa liturgie au commencement du xi[e] siècle. Or, au concile de Limoges, en 1031, l'archevêque de Bourges déclarait solennellement que saint Ursin ne pouvait être regardé comme un des soixante-douze disciples du Sauveur, et que cet honneur appartenait exclusivement à saint Martial. Aurait-il tenu un pareil langage, s'il avait eu entre les mains une légende accréditée, vieille de cinq siècles, et introduite dans l'office de son Église? Cela est impossible, et la déclaration de l'archevêque

rerunt .... Cum adhuc esset in errore idololatriæ implicitus....— *La légende :* Erat itaque illo in tempore quidam nobilissimus Senator Leocadius nomine, qui licet paganus religiosam tamen gerebat vitam. Audierat quidem Dei Omnipotentis ac fidei aliquid salutare, sed nondum ad ejus meruerat pervenire fidelitatem.

*S. Grégoire :* Cui cum petitionem suam et fidem pariter intimassent, ille respondit : Si domus mea, quam apud Biturigam urbem habeo, huic operi digna esset, præstare non abnegarem. — *La légende :* Ait sane beatus Ursinus : Si facere volueris quod expeto, aulam quam in Bituriga possides urbe, Altissimo Omnipotentique Deo, et ejus primo martyri Stephano tribue, ubi ejus reliquias magno cum honore collocem. Metu autem Domini ejus pia voluntas preces beati Ursini suscipiens, ita clementer respondit : Utinam placuisset Altissimo Domino, ut domus mea domus orationis fuisset!

*S. Grégoire :* Christianus factus (Leocadius), domum suam facit ecclesiam. — *La légende :* Quia ergo viam fidei catholicæ mitissimus princeps audiens certissime Deum credidit, seque baptizari in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti poposcit.

(1) Nous citerons surtout la phrase suivante qu'on peut rapprocher de celle où il est parlé du pouvoir quasi royal de Léocadius : « Ingrediens Stephanus denominatæ virginis sponsus et dux, tenens principatum a fluvio Rhodani usque ad mare Oceanum, Vasconum atque Gothorum gentem regendi habens potestatem usque ad montes Pyreneos .... » Surius, 30 junii, *Vita S. Martialis.* — Voyez au sujet de cette mention manifestement fabuleuse, une note du P. Papebrock, Bollandd., *Acta SS.*, 30 junii.

de Bourges nous autorise à affirmer que la légende de saint Ursin, ou n'existait pas encore, ou n'avait aucune valeur pour l'Église berruyère.

De toutes ces considérations nous conclurons que saint Grégoire de Tours n'a point puisé dans la légende suspecte de saint Ursin la mention des sept évêques, en en faussant la date, et qu'il a emprunté cette mention à la tradition orale ou écrite des Églises de France.

## IV.

Après avoir avancé que saint Grégoire avait emprunté à la légende de saint Ursin la mission simultanée des sept évêques, on a prétendu que, ne tenant aucun compte de la tradition locale si formellement exprimée touchant l'origine apostolique de cette mission, il avait été chercher à l'extrémité de la France, dans la légende de saint Saturnin, la date du consulat de Dèce et de Gratus; et comme cette légende, assure-t-on, était déjà falsifiée, notre historien aurait ainsi été induit en erreur de bonne foi. Examinons cette assertion à laquelle on a voulu attacher une certaine importance.

La *Passion de saint Saturnin*, telle que nous la connaissons par les éditions de Surius et de Ruinart (1), faites sur de nombreux manuscrits fort anciens, se compose de deux parties: la première, racontant l'histoire du martyre de l'apôtre toulousain, semble avoir été écrite au commencement du IVe siècle, car elle rattache les événements à une cinquantaine d'années auparavant, au consulat de Dèce et de Gratus, *ante annos quinquaginta*, *Decio et Grato consulibus*, c'est-à-dire à l'année 250; la seconde, où il est fait mention de saint Exuperius, évêque de Toulouse au commencement du Ve siècle, à propos de la translation des reliques de saint Saturnin, serait postérieure à la première d'un peu plus d'un siècle.

(1) Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, p. 107. — Surius, 29 novemb., *Historia S. Saturnini.*

Mais on nous oppose d'autres Actes de saint Saturnin, extraits d'un manuscrit *unique* du XI[e] siècle appartenant à la bibliothèque Riccardi de Florence (1), et découverts en 1795 par deux érudits espagnols. Ces Actes sont entièrement conformes, sauf la mention chronologique, à ceux de Ruinart, et de plus ils présentent des additions considérables. La première partie du récit, la seule qu'ils reproduisent, est coupée en deux; après avoir mentionné l'arrivée de saint Saturnin à Toulouse, le copiste florentin insère de longs détails nouveaux sur saint Saturnin, puis sur ses disciples saint Honestin et saint Firmin, et enfin, reprenant le texte interrompu, il termine par le martyre du saint sur les degrés du Capitole toulousain. Ces additions ne comprennent pas moins des deux tiers de la légende Riccardi, de sorte que les Actes de saint Saturnin n'y sont guère qu'un accessoire.

La différence capitale des deux versions, quant à leur partie commune, réside, comme nous l'avons dit, dans la mention chronologique. Selon le manuscrit de Florence, le martyre du saint aurait eu lieu sous l'empire de Claude, successeur de

(1) Deux autres bibliothèques de Florence possèdent deux autres Vies de saint Saturnin, ou plutôt deux notes de dix lignes écrites au XV[e] siècle, et où il est dit que l'apôtre de Toulouse fut envoyé en Gaule par les disciples des apôtres, *ab apostolorum discipulis*. Sans parler du sens trop indéterminé de cette dernière expression, ces pièces ne sauraient être invoquées sérieusement, car elles ne sont que la reproduction d'un passage de la *Légende dorée* de Jacques de Vorage (Pièces justificatives, I). Cela n'a pas empêché plusieurs critiques de présenter ces deux notes fort courtes comme un abrégé fidèle de la longue légende Riccardi, écrit au X[e] siècle : autant d'erreurs que de mots. Corblet, *Origines de la Foi chrétienne dans les Gaules*, p. 80. Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, Paris et Amiens, 1870. Note de M. Ch. Salmon. — D. Piolin, en invoquant ces deux notes, les oppose aux manuscrits de Ruinart. « Nous voyons, dit-il, que le principal argument allégué par D. Ruinart en faveur de la parfaite intégrité de son texte, argument qui tire toute sa force de la conformité des manuscrits, se trouve complétement anéanti. » — Le savant Bénédictin oublie qu'on ne saurait comparer une note de dix lignes à une légende de dix pages, quant à l'intégrité et à la conformité du texte. D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, introd., p. LXIII.

Caïus Caligula, *sub Claudio qui Gaio vita defuncto subrogatus imperium Romanæ reipublicæ obtinendo ministrabat*, c'est-à-dire vers le milieu du Ier siècle, Claude étant monté sur le trône en l'année 41. La partie introduite dans l'ancien texte ajoute que « saint Saturnin, légitime cohéritier des apôtres, parfait disciple de l'apôtre Pierre, fut élu pontife de Dieu, après l'Ascension du Sauveur, au commencement de la prédication apostolique (1). » (Pièces justificatives, I.)

Entre ces deux textes si discordants pour la date, quelle est la version authentique?

La version publiée par Surius et Ruinart ne saurait manquer de nous frapper par son caractère de sincérité. Plusieurs, parmi les érudits, ont attribué ces Actes à saint Paulin de Nole, d'autres à Sulpice Sévère ou à l'un des disciples de saint Exupère (vers 425 ou 430.) Mais, disent les Bénédictins, « quel qu'ait été cet auteur, l'on convient qu'il ne peut être qu'un grand génie et un homme qui avait beaucoup d'éloquence, d'érudition et de piété. L'histoire qu'il nous a laissée est très-constante et tout à fait conforme à ce que saint Sidoine et Fortunat de Poitiers disent de saint Saturnin... Le style avec lequel cette histoire est écrite, plein d'une éloquence aussi sainte qu'elle est grave, suffirait, et pour nous assurer de l'antiquité de la pièce et pour lui mériter l'applaudissement que toutes les personnes habiles lui donnent (2). »

Malgré l'avis de ses savants prédécesseurs, D. Piolin n'hésite point à reconnaître l'unique manuscrit de Florence pour le seul bon (3), et la preuve, dit-il, c'est que ce manuscrit ne contient pas la seconde partie du texte de Ruinart (le récit de la translation des reliques au Ve siècle), démonstration

(1) Ch. Salmon, *Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens*. Arras et Amiens, 1861.

(2) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 162.

(3) D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans;* introd., p. lxv. — Faillon, *Monuments inédits*, t. II, col. 366.

évidente à ses yeux que le texte florentin a été copié sur un manuscrit antérieur à cette translation, bien antérieur, par conséquent, à Grégoire de Tours, et digne de toute confiance. Cette prétendue démonstration n'est qu'une pure hypothèse. Qui empêche, en effet, qu'un manuscrit du IVe siècle, ne contenant point le récit de la translation, ait donné lieu de siècle en siècle à toute une filiation de copies incomplètes, et que le scribe florentin se soit servi au XIe siècle d'une copie fort récente? Ce n'est point là une simple supposition, car Ruinart a eu entre les mains un de ces textes incomplets, datant du VIIIe siècle (celui de Saint-Maur-des-Fossés), avec la mention *Decio et Grato consulibus*. Qui empêche surtout que le copiste florentin ait altéré le manuscrit original? Toute la question est là, et puisque l'une des deux versions a été falsifiée, il faut rechercher à quelle date et par qui a été opérée la falsification.

Constatons d'abord que les manuscrits les plus nombreux et les plus anciens portent la mention chronologique *Decio et Grato consulibus*. Saint Grégoire nous la donne au VIe siècle; Bède (ou plutôt Florus) et Adon la répètent dans leurs martyrologes (1); le moine Letalde la reproduit vers la fin du Xe siècle en se référant à Grégoire de Tours (2); la légende de

(1) FLORUS : Tolosa, passio S. Saturnini episcopi, qui tempore Decii Germanici et Grati .... — ADON : Apud Tolosam, natalis S. Saturnini episcopi, qui temporibus Decii .... — Nous devons expliquer ce nom de Germanicus inexactement attribué à Dèce. Cet empereur s'appelait Caius Messius, mais les numismates avaient lu sur des monnaies grecques et latines, et les copistes sur les manuscrits, GNEIUS, au lieu de Caius, et ce nom a pu être facilement pris pour l'abréviation de GERMANICUS (GNCUS). Le cardinal Noris, au XVIIe siècle, est le premier qui ait rectifié le nom de Dèce. PAGI, *Critica historica-chronologica in Annales Baronii*, ad ann. 250.

(2) De tempore quidem quo magnus ille (Julianus Cenomanensis) floruerit, ex libro Gregorii Turonensis per conjecturam sumpsi, qui in historiarum suarum lib. I, sub Decio et Grato Coss. a Xisto Romanæ Sedis Apostolico, plurimos episcopos ordinatos asseruit, et in Gallias ad prædicandum verbum Dei directos. LETALDUS, *Prologus in Vitam S. Juliani*, apud BOSQUETUM, *Ecclesiæ Gallic. histor.* t. I, pars 2a, p. 74. — Patrol., t. CXXXVII, col. 783.

saint Genou, composée à la même époque, l'enregistre de son côté (1); Adhémar de Chabannes, moine de Saint-Cibar d'Angoulême, écrivain du commencement du XIe siècle, la redit en invoquant l'autorité de Bède (2); au concile de Limoges, en 1031, un clerc érudit d'Angoulême, citant les Actes de saint Saturnin, le rattache au temps de Dèce, puis, discutant un texte de la passion de saint Marcel, où, par une étrange confusion chronologique, le nom de saint Clément se trouve mêlé à ceux de Dèce, de saint Sixte et de saint Laurent, il établit que le premier évêque de Toulouse ne pouvait avoir été ordonné par saint Pierre, 182 ans auparavant (3); Surius a publié le premier les Actes de saint Saturnin d'après plusieurs manuscrits conformes, dit-il, aux plus anciens martyrologes, et où on lit toujours les noms de Dèce et de Gratus (4); Bosquet complète Surius en introduisant, d'après plusieurs autres manuscrits qui avaient échappé au savant chartreux, une variante dans la mention chronologique, *sub Decio Germanico et Grato coss* (5); enfin, pour ne pas parler de plusieurs autres légendes composées d'une manière

(1) His præterea Decii temporibus alii etiam a Sede apostolica æque Gallias directi traduntur. Ex quibus præstantissimus atque sanctissimus Saturninus, urbis Tholosanæ primus episcopus fuit, qui post aliquod tempus sui adventus, ibidem martyr emicuit gloriosus. Bollandd., *Secunda Vita S. Genulphi*, cap. 3, n. 14, 17 januar.

(2) Licet autem Saturninus summus episcoporum Tolosæ fuerit, quis prudentium dicit ipsum primum ibi fuisse episcopum; cum et in suis gestis jam ibi Ecclesia esse consecrata legatur, eumque temporibus Decii subiisse martyrium Beda referat. Ademari *Epistol. de S. Martiali*. Patrol., t. CXLI, col. 99.

(3) *Acta Concilii Lemovicensis*. Patrolog., t. CXLII, col. 1366. — Labbe, *Nova biblioth.*, t. II, p. 774.

(4) Exstat in pervetustis mss. codicibus. Consentiunt antiquissima martyrologia. Surius, 29 novemb.

(5) Bosquet, *Eccles. Gallic. hist.* pars 2a, p. 89. — Le manuscrit no 5365 (fonds latin) de la Biblioth. nat. nous donne, au fol. 156, une variante du nom de Gratus, par une erreur évidente de copiste : « Ante annos plurimos, id est sub Decio et Gaio consule, sicut fideli relatione retinetur. »

grossière, et où le nom de Dèce est associé à celui de Claude (1), D. Ruinart a édité les mêmes Actes, sincères et purs de toute altération, d'après huit manuscrits, dont l'un du VIIIe siècle, toujours avec la même date (2), et le martyrologe romain révisé par Baronius a adopté la même leçon (3). Nous pouvons donc affirmer que personne, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, n'a produit ces Actes avec une autre note que celle-ci : *Decio et Grato consulibus* (4).

Or, d'après toutes les règles de la critique, on doit préférer les leçons du plus grand nombre des manuscrits, surtout quand ils sont plus anciens, à la leçon d'un manuscrit unique plus récent. Dans quel but, d'ailleurs, et sous l'empire de quelles fausses idées aurait-on falsifié la date au Ve ou au VIe siècle? Et comment cette falsification, opérée sur un ou deux manuscrits, aurait-elle changé toute la tradition?

Pour nous, nous ne doutons point que le copiste florentin du XIe siècle ait altéré la date de son manuscrit. Il nous avoue lui-même qu'il avait recueilli sur les travaux apostoliques de saint Saturnin plusieurs relations orales et écrites, et qu'il leur avait fait quelques emprunts, *ut multorum rela-*

(1) BOSQUET, Ibid., lib. I, cap. 18, p. 34.

(2) RUINART, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*. Paris, 1689.

(3) Extant ejus (Saturnini) martyrii Acta, in quibus cum habeatur passus Decio et Grato coss., hoc anno accidisse oportuit. BARONII *Annal. eccles.*, ad ann. 254, p. 454.

(4) D. PIOLIN, dans son *Histoire de l'Église du Mans*, avoue que cette version s'établit presque universellement dans les Gaules. « Cependant, ajoute-t-il, le missel gothique a conservé l'antique tradition et rapporte la mission de ce saint martyr à saint Pierre. » — C'est là une interprétation inexacte. Le missel gothique, antérieur à Charlemagne, se borne à comparer saint Saturnin à saint Pierre, et à dire de lui qu'il fut pour Toulouse, cette Rome de la Garonne, ce que Pierre était pour la capitale du monde romain. Du reste voici le texte : « *Ipse Pontifex tuus ab Orientis partibus in urbem Tolosatium destinatus, Roma Garonnæ* IN VICEM PETRI TUI, *tam cathedram quam martyrium consummavit.* » MABILLON, *De liturgia gallicana*, p. 220.

*tione didicimus*, *vel etiam quibusdam scriptorum documentis comperimus*, *pauca de pluribus colligentes*. Il n'en faut pas davantage pour nous mettre en garde contre les altérations qu'il a pu faire subir aux originaux, et dès lors qu'il n'est pas conforme à l'unanimité des manuscrits plus anciens, nous n'hésitons pas à rejeter l'erreur sur son compte (1).

Il y a plus : le faussaire (c'est le nom que M. d'Ozouville (2) ne craint pas de donner au rédacteur des Actes de Florence), s'est trahi lui-même maladroitement. Il n'a songé qu'à la correction des mots *Decio et Grato consulibus*, sans remarquer que c'était le passage tout entier qu'il fallait altérer. Examinons de plus près ce passage. L'auteur dit : « Après l'avénement corporel de N.-S. J.-C., la parole évangélique s'étant répandue pas à pas (*sensim et gradatim*) sur toute la terre, n'avait pénétré que tardivement (*tardo processu*) dans nos régions ; il y avait chez nous peu de chrétiens et peu d'églises, et les autels des faux dieux fumaient encore partout, lorsque, sous le règne de Claude, successeur de Caïus Caligula, saint Saturnin arriva à Toulouse. » Ainsi, vers le milieu du premier siècle, lorsque le christianisme était à peine sorti de la Judée et des contrées voisines, lorsque saint Pierre venait de quitter l'Orient, il y avait déjà chez nous des chrétiens et des églises ! ! Est-ce admissible ? Et l'auteur nous parle étourdiment des lents progrès de l'Évangile ! Douze ou quinze ans, vingt ans tout au plus après la Passion ! ! Et devant cette marche à pas de géant, le copiste s'oublie assez

(1) Nous pouvons indiquer une des sources du copiste florentin dans un office manuscrit du XI$^e$ siècle, contenant les antiennes et les répons de la fête de saint Saturnin. Cet office, écrit sous l'influence du mouvement légendaire, ne porte plus le nom de Dèce, et renferme un certain nombre de phrases caractéristiques introduites textuellement dans le manuscrit de Florence. Voir le ms. (fonds latin) de la Biblioth. nat. n° 14301 (ancien fonds St-Victor, n° 371), au folio 96.

(2) D'OZOUVILLE, *Origines chrétiennes de la Gaule. Lettres au R. P. Dom Paul Piolin*, p. 107-108, Paris, 1855.

pour écrire que l'Évangile s'avançait pas à pas! Est-il besoin d'insister davantage? Non; ces expressions démontrent jusqu'à la dernière évidence qu'il ne s'agit point ici des premiers temps de la prédication évangélique; elles ne sauraient donc à aucun titre s'appliquer au règne de Claude (41-54), et cette contradiction flagrante suffirait à elle seule pour dénoncer la supercherie du faussaire jaloux de rehausser l'honneur de l'Eglise de Toulouse.

Grégoire de Tours n'a donc point été trompé par un texte falsifié. Il a bien lu *Decio et Grato consulibus*, et c'est avec raison qu'il citait les Actes sincères de saint Saturnin, pour donner une base historique aux faits qu'il puisait dans la tradition.

## CHAPITRE V.

### LA MISSION DES SEPT ÉVÊQUES.

I. Le temps de Dèce était favorable à une mission. — II. Saint Saturnin de Toulouse. Les disciples des apôtres. — III. Saint Trophime d'Arles. — IV. Saint Paul de Narbonne. — V. Saint Austremoine de Clermont. — VI. L'Aréopagitisme de saint Denis de Paris. — VII. Saint Denis a-t-il été envoyé par saint Clément? Les compagnons de saint Denis. — VIII. Saint Martial de Limoges. — IX. Autres missions dans les Gaules au IIIe siècle. — X. Résumé.

Nous entrons ici dans le cœur de la question et nous rencontrons devant nous une foule d'écrivains de l'école légendaire, attaquant saint Grégoire sur les sept points à la fois. Dans cette attaque, il y a quelques arguments sérieux, dignes d'être discutés sérieusement; mais il y a aussi beaucoup de sophismes et d'affirmations gratuites, et trop souvent un oubli complet des règles de la critique. Nous allons passer en revue ces divers arguments, en apportant à leur examen un grand esprit de modération, sans oublier jamais qu'ils ont été accueillis avec faveur par quelques bons esprits dont nous respectons les lumières, le caractère et la bonne foi. Nous placerons les pièces loyalement sous les yeux du lecteur, et, sans dissimuler notre opinion, nous lui laisserons le soin de formuler lui-même son jugement.

Nous tenons à déclarer que nous n'avons aucun parti pris dans ce problème. Puisque nous avons admis aux temps apostoliques une première évangélisation des Gaules, on comprendra qu'il ne nous répugnerait point d'assigner tel ou tel

nom à quelques-uns de ces premiers missionnaires, le nom n'étant là qu'un côté tout à fait accessoire dans la question. Si nous croyons devoir rattacher ces noms au IIIe siècle, c'est que le témoignage de Grégoire de Tours nous paraît très-grave, et que nous ne rencontrons point de témoignages opposés, assez graves pour le renverser. Le lecteur en jugera.

## I.

Ecartons d'abord une objection générale.

Le temps de Dèce, a-t-on dit, n'était guère propre pour envoyer une mission en Gaule. La persécution fut si violente que le clergé de Rome ne put se réunir pour procéder à l'élection d'un pape, et que le siége pontifical resta vacant pendant seize mois. Quant au pape Fabien, ajoute-t-on, il n'avait guère eu le loisir de s'occuper d'une si grave affaire, puisqu'il fut martyrisé le 20 janvier de l'an 250.

Nos adversaires supposent ici, contre toute vraisemblance, que la mission aurait été conçue, étudiée, préparée, organisée et expédiée dans l'intervalle des quelques jours qui précédèrent la mort de saint Fabien. Grégoire de Tours n'a jamais dit une chose aussi singulière, et en assignant l'année 250, il n'a voulu parler que du départ des missionnaires ou de leur arrivée dans les Gaules. Sans blesser les textes, et en respectant comme il convient les lois de la vraisemblance, on peut dire que les sept évêques, préparés de longue main à leur redoutable ministère pendant la paix dont l'Église avait joui sous le règne des Philippe, furent ordonnés au mois de décembre (249), suivant l'usage de ces temps, environ deux mois après la mort de Philippe, ou peut-être même un peu plus tôt, et partirent pour la Gaule au commencement de l'année suivante. Il n'y a là aucune hypothèse, et cela est parfaitement conforme à la prudence et à la sage lenteur de

la cour de Rome, non moins qu'à la marche nécessaire des choses (1).

Du reste, le temps de la persécution n'était pas aussi défavorable qu'on a voulu le dire pour le départ des missionnaires. Diligemment recherchés à Rome et dans les centres importants, les prêtres durent songer à fuir et à porter en d'autres villes l'activité de leur ministère, suivant le précepte de l'Évangile : *Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam* (2). Ce n'est point là une simple présomption; nous le savons d'une manière positive par le catalogue pontifical de Félix IV, qui, après avoir raconté la mort de saint Fabien et l'arrestation de plusieurs confesseurs de l'Église romaine, ajoute que beaucoup de chrétiens s'enfuirent, *et sic multi christiani fugerunt* (3). Cet exemple fut suivi par plusieurs personnages considérables, saint Cyprien, saint Denis d'Alexandrie, saint Paul ermite, et l'on peut

(1) Le *Propre* actuel du bréviaire de Tours, conforme aux légendes des anciens bréviaires de Tours (1784) et de Marmoutier (1776), n'a pas voulu dire autre chose en citant le nom de Philippe : « Cujus (pacis) firmandæ spes affulgebat plurima, obtinente imperium Philippo. In hoc rerum articulo, dilatandæ religionis studio inflammatus sanctus Pontifex Fabianus, viros elegit apostolicos.... » *Fest. S. Gatiani.* — Voyez aussi le Rituel de 1785.

(2) MATTH., x, 23.

(3) *Origines de l'Église romaine,* p. 222. — LABBE, *Concil.*, t. I, p. 636. Note de Bini. — ANASTASII BIBLIOTH., *De Vitis Roman. Pontif.* Patrol., t. CXXVII, col. 1342. — Une légende écrite à une époque fort ancienne, et reproduite partiellement ou analysée dans une légende postérieure, traduit parfaitement la même pensée. Saint Genou, évêque de Cahors, fut envoyé dans les Gaules par le pape saint Sixte II, précisément à cause de la persécution suscitée contre les chrétiens en vertu des édits de l'empereur Dèce : « Ut sicut opportune pugnamus, opportune quoque, sed Regis nostri salva fide, cedamus, secundum ipsius præceptum dicentis : *Si vos persequuti fuerint in una civitate, fugite in aliam.* Quod non ad ipsius detrimentum militiæ, quin potius ad augmentum ejus nobis observandum est. » BOLLANDD., *Vita S. Genulphi episc.*, 17 januar. — Voir à ce sujet une lettre de S. Augustin. D. AUGUSTINI *Epistol.* CCXXVIII, *Honorato, an episcopis vel clericis fugere liceat in persecutione.* Patrol., t. XXXIII, col. 1013.

croire que la religion retira quelque fruit de ces circonstances douloureuses. Nous avons vu nous-mêmes en France, au moment de la Révolution, nos prêtres dispersés et forcés de s'expatrier, aller porter à l'étranger, dans la protestante Allemagne, en Angleterre, en Amérique, le précieux dépôt de la foi dont ils étaient chargés.

Ce serait donc oublier notre propre histoire contemporaine, que de voir dans la persécution de Dèce un obstacle à la mission envoyée par le pape saint Fabien. C'est peut-être au contraire à cette même persécution que nos pères de la Gaule centrale ont dû le bienfait d'une évangélisation plus rapide. La Providence se sert de tous les moyens.

## II.

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà parlé de saint Saturnin, et nous avons montré par l'ensemble de toute la tradition, que l'apôtre de Toulouse doit être placé sous le règne de Dèce. On a prétendu que saint Grégoire s'était contredit à son sujet, et, dans un autre passage de ses écrits, l'avait placé à la fin du premier siècle ou au commencement du second, en le faisant ordonner par les disciples des apôtres : *Saturninus vero martyr, ut fertur, ab apostolorum discipulis ordinatus, in urbem Tolosatium est directus* (1).

Si Grégoire de Tours a voulu parler ici des apôtres proprement dits, des douze Apôtres, il est évidemment en contradiction avec lui-même; mais le mot *apôtre* a dans la langue ecclésiastique une signification beaucoup plus large, et il ne saurait être permis aux critiques d'en restreindre le sens à leur gré sans y être autorisés par le contexte, ce qui n'est point le cas. Ce n'est point ici une argutie, comme on nous l'a reproché; car les Bollandistes et D. Ruinart,

(1) *De Gloria Martyr.*, cap. 48.

assez difficiles en fait de critique, n'ont point dédaigné cet argument (1).

En dehors des douze, en effet, l'antiquité chrétienne a attribué le nom d'apôtre à ceux qui avaient été associés à leur ministère, comme Epaphrodite, Luc, Silas et plusieurs autres. Les soixante-douze disciples en furent honorés, parce que Notre-Seigneur leur avait dit : Allez, je vous envoie; *Ite, ecce ego mitto vos* (2), le mot apôtre signifiant *envoyé.* Plus large encore, saint Jérôme, dans ses Commentaires sur l'Ecriture sainte, donne le même titre à tous ceux qui, ayant vu Jésus-Christ de leurs yeux, l'avaient ensuite prêché (3). Aussi saint Ambroise, expliquant un passage de saint Paul : *Et ipse dedit quosdam quidem apostolos*, déclare-t-il que par apôtres il faut entendre les évêques : *Apostoli episcopi sunt* (4). Ce nom d'apôtre fut donc l'apanage des évêques dans les premiers temps; mais peu à peu il se modifia légèrement et prit la forme d'un adjectif, *apostolicus*, appliqué à la personne des évêques ou à leur siége, comme on peut le voir dans Grégoire de Tours lui-même (5). Enfin, le mot

(1) RUINART, *Gregor. Turon. opera,* Præf., n. 61.— BOLLANDD., *Acta SS.*, 30 junii.

(2) LUC., x, 3.

(3) Quod autem exceptis duodecim, quidam vocentur apostoli, illud in causa est : omnes qui Dominum viderant, et eum postea prædicabant, fuisse apostolos appellatos, ut ad Corinthios scribitur (I *Cor.*, xv, 5 seqq). Paulatim vero tempore procedente, et alibi ab his quos Dominus elegerat, ordinati sunt apostoli, sicut ille ad Philippenses sermo declarat dicens : *Necessarium autem existimavi Epaphroditum fratrem, cooperatorem et commilitonem meum, vestrum autem apostolum, et ministrum necessitatis meæ mittere ad vos.* (*Philip.*, II, 25). Et ad Corinthios de talibus scribitur : *Sive apostoli Ecclesiarum, gloria Dei.* (II *Cor.*, VIII, 23). Silas quoque et Judas ab apostolis, apostoli nominati sunt. D. HIERONYMI *Commentar. in Epistol. ad Galatas*, lib. I, cap. 1, vers. 19. Patrol., t. XXVI, col. 330.

(4) S. AMBROSII *Comment. in Epistol. ad Ephesios.* Patrol., t. XVII, col. 387.

(5) Sedes enim apostolica (*il s'agit ici du siége de Bordeaux*), eminentiæ tuæ salutem mittit uberrimam. *Histor. Franc.*, lib. IV, cap. 26. — Domino vere sancto,... Bibiano orthodoxo, Augustinus Dei servorum servus, salutem. Litteras apostolatus vestri ... ad nos pervenisse comperite. D. AUGUST. *Epist. ad Bibianum, Sanctonicæ civitatis antistitem,* apud MABILLON,

*apostolicus*, que la langue du moyen âge traduisait en français par celui d'*apostole*, fut réservé uniquement au Souverain Pontife, et c'est un des titres qu'il porte encore de nos jours, *Domnus Apostolicus.*

Le mot *disciple* n'a pas une signification moins large, et loin de se restreindre exclusivement à ceux qui ont été formés par les leçons personnelles d'un maître, il s'étend encore à ceux qui s'inspirent de ses exemples et de sa doctrine. C'est dans ce sens que nous disons aujourd'hui, en parlant des trappistes et des chartreux, sans avoir égard à la distance des temps, les disciples de Rancé, les disciples de saint Bruno. L'antiquité chrétienne en a usé de même, et il nous est facile d'en produire une preuve frappante, appliquée précisément à la Gaule et à ce même IIIe siècle. Saint Irénée, martyrisé en 203, n'est pas seulement, pour saint Jérôme, saint Basile et Théodoret, un homme des temps apostoliques, un homme apostolique, *virum apostolicorum temporum* (1); mais ce même Théodoret lui donne le titre de successeur des apôtres, *successor apostolorum*, et saint Épiphane, ainsi que les Ménées des Grecs, le lui confirment absolument dans les mêmes termes (2). Ici le mot de *successeur* n'est pas employé

*De Liturg. gallic.*, p. 458. — Alii vero Apostolici eosdem apostolica auctoritate ob id excommunicaverunt. *Epistol. Leonis IX ad principes Britannos*, apud MARTÈNE, *Collect. nova*, t. I, p. 54. Patrol., t. CXLIII, col. 648. On pourrait multiplier indéfiniment ces exemples.

(1) Irenæus autem qui vicinus fuit apostolorum temporibus. S. BASILII *Lib. de Spiritu sancto*, cap. 29. Patrol. gr., t. XXXII, col. 202. — Irenæi, viri apostolici, qui Occidentem illustravit, proferam testimonium. THEODORET. *Hæreticar. fabul. compend.*, lib. I, cap. 5. Patrol. gr., t. LXXXIII, col. 351.

(2) Irenæus successor apostolorum. THEODOR. *Hæret. fab. comp.*, lib. II, cap. 2. Patr., col. 390. — Beatus ille apostolorum successor Irenæus subtilius ea de re disputans. S. EPIPHAN. *Adversus hæreses*, lib. I, t. II, hæres. XXIV n. 8. Patrol. gr., t. XLI, col. 315. — Fuit hic (Irenæus) temporibus Marci Antonini imperatoris, homo priscus, beatorum apostolorum successor, Lugdunensium in Gallia creatus episcopus. *Ménées des Grecs*, 23 august.

Les anciens employaient indifféremment, disent les Bollandistes en parlant de saint Ursin, les expressions *disciple* et *successeur des apôtres :* « Jam ostendi promiscue dici *successores* et *discipulos* apostolorum. » *Acta SS.*, 30 junii.

d'une manière banale, mais avec une certaine emphase, pour relever l'autorité de saint Irénée, et on le lui applique comme à un auditeur de saint Polycarpe, qui lui-même avait été disciple de saint Jean.

Saint Saturnin, qui venait d'Orient, aurait donc pu être envoyé, au milieu du IIIe siècle, par un des disciples ou successeurs médiats des apôtres : il n'y a rien, dans cette expression, qui soit contraire au génie de la langue, et elle se trouve confirmée par des écrivains postérieurs en parlant d'un évêque du IIIe siècle.

Au reste fût-il démontré que saint Grégoire a voulu désigner ici les disciples immédiats des douze apôtres et s'est mis en flagrante contradiction avec ses propres écrits, nous ne voyons pas ce qu'on pourrait en conclure contre le fait lui-même ou contre l'autorité de notre historien. Il arrive fréquemment qu'un écrivain, trompé par des documents inexacts, est induit en erreur et se corrige plus tard. Il ne nous répugnerait point d'admettre qu'il en est ainsi dans le cas présent, et nous n'y verrions qu'une preuve nouvelle de la sincérité historique de saint Grégoire. M. Gorini en a jugé de même. « Saint Grégoire de Tours, dans son traité *de la Gloire des martyrs*, dit cet habile critique, plaça saint Saturnin à Toulouse sous les disciples des apôtres. Ayant rencontré plus tard la vie du bienheureux, il s'empressa de le faire descendre au milieu du IIIe siècle (1). » Cette rétractation ne prouverait donc qu'une chose, la bonne foi et l'exactitude de l'écrivain, et elle ne prouverait rien contre le fait lui-même, attesté par un grand nombre de monuments sérieux (2).

(1) Gorini, *Défense de l'Église*, t. IV, p. 265-266, 3e édition in-8°. Lyon, 1864.

(2) M. l'abbé Darras, dont personne ne conteste le savoir, a commis cette même contradiction à propos de saint Saturnin en termes bien plus compromettants, ce qui n'empêche point notre critique de la reprocher durement à Grégoire de Tours.

Nous lisons dans son *Histoire générale de l'Église* (Paris, L. Vivès, 1854,

On oppose cependant aux Actes publiés par Surius et Ruinart, et qui dans leur noble simplicité portent un cachet manifeste de sincérité, d'autres Actes dont nous devons dire un mot (1) Écoutons l'analyse que nous en donne un naïf écrivain qui de nos jours a tenté, avec un grand courage digne d'une meilleure cause, de ressusciter cette étonnante légende où l'on peut prendre plus d'une leçon d'histoire. Nous citons textuellement :

« Saturnin, premier évêque de Toulouse, était fils d'Égée, roi d'Achaïe, en Grèce, et de Cassandre, femme de race arabe et fille de Ptolémée, roi des Ninivites. Il naquit à Patras, ville célèbre dans l'antiquité, et que saint André illustra encore en y consommant son glorieux martyre... A cette même époque, saint Jean-Baptiste vivait en Palestine... La renommée de la sainteté du saint Précurseur franchissant les bornes de la Judée, arriva en Grèce et en d'autres contrées lointaines. Saturnin, touché du récit des prodiges qu'opérait ce saint personnage, résolut de passer en Judée afin de voir et d'entendre ce grand Oracle. . Il se fit l'humble disciple de saint Jean en la vie spirituelle... Jésus fut baptisé de la main de Jean, et Saturnin reçut la même faveur. Il était alors âgé de trente ans. Saint Saturnin fut tellement touché au cœur depuis le baptême de Notre-Seigneur, que se sentant appelé à quelque chose de plus grand, il résolut de quitter saint Jean pour se mettre au service de Jésus-Christ... Il devint le disciple du divin Sauveur. Dans la suite, il se tint toujours

t. I, p. 41), sous le pontificat de saint Clet ou Anaclet (78) : « Les Gaules, cette terre que les armes de César avaient ouverte aux apôtres, virent arriver dans leurs principales cités des messagers de la bonne Nouvelle : S. Gatien à Tours, S. Trophime à Arles, S. Paul à Narbonne, S. SATURNIN à Toulouse.... » — Et plus loin, p. 247, sous le pontificat de S. Sixte II (257-259) : « A Toulouse, dans les Gaules, SAINT SATURNIN était traîné par un taureau furieux et mourait pour la foi. »

La 4e édition de cet ouvrage, publiée en 1859, *revue et corrigée avec soin par l'auteur,* reproduit ces deux passages. — M. Darras croit-il qu'une pareille distraction enlève tout crédit à un écrivain ?

(1) BOSQUET, *Eccles. Gallic. histor.*, lib. I, cap. 18, p. 33.

auprès de sa personne adorable, et il fut le témoin oculaire de toutes ses actions merveilleuses. Le Fils de Dieu le comprit au nombre des soixante-douze disciples, qu'il nomma après avoir choisi les douze Apôtres (1). »

Nous n'entreprendrons pas de discuter sérieusement cette légende ou plutôt ce pieux roman, dans lequel éclate si naïvement le désir d'exalter saint Saturnin au-dessus de tous les autres saints. Quelle valeur peut avoir le témoignage d'un écrivain qui connaît en Grèce, au temps d'Auguste, un royaume d'Achaïe gouverné par Égée? M. l'abbé Maxime Latou, qui réédite de nos jours ces choses étonnantes, a été félicité de haut pour avoir vaincu « les traditions jansénistes, » ces prétendues traditions jansénistes consignées dans le martyrologe romain depuis le XVIe siècle : M. Latou a fait beaucoup plus, il a vaincu l'histoire.

## III.

Nous avons reconnu sans hésitation, sur le témoignage de la lettre synodique des dix-neuf évêques de la province d'Arles, que la foi avait été prêchée dans la Narbonnaise dès les temps apostoliques, et que saint Trophime, disciple de saint Paul, avait été l'apôtre de cette région et avait fixé son siége dans la ville d'Arles. Les documents nous font absolument défaut pour établir l'histoire de cette Église pendant deux siècles, mais ce que nous pouvons affirmer hautement, c'est que ce premier foyer fut bien peu actif, puisque les villes voisines, Embrun, Digne, Valence, Viviers, échappèrent longtemps à son influence. Au milieu du IIIe siècle, le siége d'Arles était occupé par Marcien, qui s'était laissé

(1) LATOU, *Vie de saint Saturnin, disciple de saint Pierre, premier évêque de Toulouse,* p. 201. Toulouse, 1864. Ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque de Toulouse.

entrainer dans le schisme de Novatien, schisme qui éclata, comme nous l'avons établi, dans les premiers mois de l'année 251. Saint Cyprien écrivit à ce sujet au pape Etienne avant le différend qui s'éleva entre eux sur la question du baptême administré par les hérétiques, c'est-à-dire en 254, ou même en 256, suivant les auteurs. « Il est nécessaire, lui disait-il, que vous écriviez à nos collègues les évêques des Gaules de ne plus souffrir les injures de cet orgueilleux et opiniâtre Marcien, qui depuis longtemps (*jampridem*) se vante de suivre le parti de Novatien et de s'être séparé de notre communion... Envoyez des lettres dans la Province et aux fidèles d'Arles pour leur recommander de se séparer de Marcien et de se choisir un autre évêque à sa place... Qu'il suffise que, dans les années précédentes, un grand nombre de nos frères y soient morts sans recevoir la paix (1). »

Les critiques anti-grégoriens se sont emparés de ces textes avec empressement, et supposant que Grégoire de Tours méconnaît l'évangélisation primitive des Gaules, ils ont essayé de le mettre sur ce point en pleine contradiction avec la lettre des dix-neuf évêques du v^e siècle et avec celle de saint Cyprien. On aurait raison si saint Grégoire eût dit que le Trophime du III^e siècle fut le premier prédicateur de la Narbonnaise; mais il n'a jamais rien dit de semblable, ni de près, ni de loin, ni directement, ni indirectement. Nous nous trouvons donc en face d'une affirmation toute gratuite, qui, s'appuyant sur un sentiment individuel, en dehors de

(1) Quapropter facere te oportet plenissimas litteras ad coepiscopos nostros in Galliis constitutos, ne ultra Marcianum pervicacem et superbum, collegio nostro insultare patiantur,.... qui jampridem jactat et prædicat, quod Novatiano studens et ejus pervicaciam sequens a communione se nostra segregaverit ... Dirigantur in Provinciam et ad plebem Arelate consistentem a te litteræ, quibus abstento Marciano alius in locum ejus substituatur ... Sufficiat multos illic ex fratribus nostris annis istis superioribus excessisse sine pace. S. CYPRIANI *Epistol.* LXVII *ad Stephanum papam*. Patrol., t. III, col. 993.

tout argument emprunté à l'histoire ou à la critique, échappe dès lors à toute discussion. Nous respectons trop les sentiments personnels pour les discuter; et nous nous bornons à donner acte à nos contradicteurs de l'opinion qu'il leur plaît d'avoir à ce sujet.

Pour nous, nous ne voyons aucune contradiction entre la phrase de Grégoire de Tours et les faits que nous avons admis. Il y a eu à Arles un premier évêque du nom de Trophime au premier siècle; mais qui empêche qu'un second Trophime ait gouverné la même Eglise en 250? « Il suffit, dit M. l'abbé Bernard, de jeter un regard sur la liste des évêques qui se sont succédé dans les Églises de la Gaule et de la Germanie, durant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, pour constater entre eux une identité de noms capable de déconcerter le moins scrupuleux des historiens. Tantôt ce sont des évêques différents qui portent le même nom, vers la même époque, dans les Églises diverses; tantôt ce sont des évêques de même nom se succédant à des intervalles très-rapprochés dans le gouvernement de la même Église. Cette coïncidence pouvait être l'effet du hasard comme aussi le résultat d'un changement de nom amené de propos délibéré par sympathie, par admiration pour tel ou tel de ses prédécesseurs. L'exemple donné en cela sur la chaire de saint Pierre à Rome fut suivi par les autres Eglises du monde chrétien (1). »

M. l'abbé Bernard énumère ensuite de nombreux exemples de ces coïncidences, et nous ne pouvons que renvoyer à son travail. Nous citerons seulement d'après lui quatre Martin, évêques à Poitiers, Tongres, Autun et Langres, au IVe siècle; cinq Léontius, à Arles, Fréjus, Apt, Autun et Trèves, au Ve siècle; trois prélats du nom de Lupicin, à Poitiers, dans le courant du Ve siècle; deux Esichus sur le même siége, à la même date; deux Palladius à Bourges, au IVe et au Ve siècle;

(1) BERNARD, *Origines de l'Église de Paris*, p. 130-131.

deux Paul à Châlon-sur-Saône, au v[e] siècle, etc., etc. En ce qui touche le nom de Trophime, nous rencontrons un évêque du même nom dans les lettres de saint Cyprien, au temps du pape saint Corneille, mais il nous est impossible, faute d'indications précises, d'assigner son siége (1). On ne saurait donc s'étonner qu'il y ait eu deux Trophime à Arles à deux cents ans d'intervalle.

Ceci admis comme un point dont la vraisemblance est attestée par cent faits du même genre, il est bien facile de concilier tous les textes sans faire violence à aucun. Un évêque, du nom de Trophime, fut envoyé dans les Gaules au commencement de l'année 250, et aurait gouverné l'Église d'Arles jusque vers le milieu de l'année suivante, époque à laquelle Marcien, son successeur, se serait détaché du pape Corneille pour embrasser le schisme de Novatien (2); ou bien, envoyé en Gaule en 250 avec le caractère d'un évêque régionnaire, il aurait été substitué, en 256, à Marcien, déposé pour son schisme. Qu'y a-t-il là d'impossible ou d'invraisemblable, ou de contraire aux textes? Pour combattre notre interprétation, il faudrait établir historiquement l'impossibilité qu'un évêque du nom de Trophime ait occupé le siége d'Arles avant ou après Marcien. Les critiques, pour de bonnes raisons sans doute, n'ont point encore songé à ten-

(1) S. Cypriani *Epistol.* lii *ad Antonianum.* Labbe, *Concil.,* t. I, p. 714. — Patrol., t. III, col. 777.

(2) La date la plus haute à laquelle on puisse faire remonter la révolte de Marcien est celle du mois de juin 251, date de l'élection de saint Corneille et du schisme qui en fut la conséquence. Les critiques anti-grégoriens se servent adroitement de l'affaire de Novatien comme d'une arme à double tranchant. Quand saint Grégoire de Tours dit que le schisme de Novatien éclata sous Dèce, on prétend que ce fut seulement sous Gallus et Volusien, c'est-à-dire de la fin de l'année 251 à 253; mais s'il parle de Trophime, évêque d'Arles en 250, on découvre aussitôt, d'après la lettre de saint Cyprien, que la défection de Marcien « remontait naturellement à l'an 250. » Avec une pareille élasticité dans les mouvements de ses adversaires, saint Grégoire est bien sûr d'avoir tort.

ter cette démonstration, et nous en sommes réduit à leur sentiment individuel, complétement étranger à la critique et à l'histoire.

En attendant cette démonstration, citons ces paroles de M. l'abbé Gorini : « Y aurait-il eu deux Trophime, l'un envoyé par les Apôtres et dont les travaux furent peu remarqués, l'autre contemporain de saint Saturnin et qui développa rapidement l'œuvre commencée? Je l'ignore : toutefois la chose est très-possible. Le nom de Trophime était assez commun : c'était celui d'un martyr de Lyon, celui d'un apostat romain, enfin il fut porté par l'un des évêques d'Arles (1). » Cette simple observation répond suffisamment à toutes les subtilités qu'on a entassées depuis deux siècles sur cette question, et venge saint Grégoire des reproches gratuits que lui adresse une fausse critique.

## IV.

Nous en dirons autant de saint Paul de Narbonne. S'il était démontré qu'il y eut un saint Paul, fondateur de l'Église de Narbonne au premier siècle, nous affirmerions avec saint Grégoire qu'il y eut sur le même siége un autre saint Paul en 250, et nos adversaires seraient dans l'impuissance absolue de nous démentir, puisqu'ils n'ont à nous opposer que leur sentiment personnel, en dehors de toute base historique ou traditionnelle.

Mais l'existence de ce premier saint Paul est loin d'être établie. Le petit martyrologe romain du VIII^e siècle parle, il est vrai, de Paul de Narbonne comme d'un « disciple des apôtres », expression dont nous avons démontré le vague et l'élasticité; et les trois martyrologes d'Adon, de Notker et d'Usuard ont répété la même annonce en l'amplifiant, et en faisant de ce Paul le proconsul Sergius Paulus. Ces trois

(1) GORINI, *Défense de l'Église*, t. IV, p. 270.

témoignages mériteraient d'être pris en sérieuse considération, si, bien longtemps auparavant les dix-neuf évêques de la province d'Arles n'avaient revendiqué la primatie pour leur métropolitain, principalement en raison de son caractère apostolique, excluant par là-même l'origine apostolique des Églises du voisinage. Ce grave témoignage de dix-neuf évêques, si rapprochés des événements dont ils parlent, nous paraît plus imposant que le témoignage d'Adon, source de tous les témoignages postérieurs. Quand bien même on refuserait de lui donner toute la valeur que nous lui attribuons, il serait impossible de le passer complétement sous silence, et de n'y pas voir un auxiliaire indirect du sentiment de Grégoire de Tours. La question resterait donc tout au moins douteuse.

## V.

Nous serons plus affirmatif pour saint Austremoine de Clermont, et nous accorderons une valeur absolue à l'affirmation de saint Grégoire, qui, enfant de cette Église, ne pouvait se méprendre si grossièrement au sujet de son premier apôtre. On a cependant tenté d'ébranler son autorité sur ce point, en prétendant qu'il était mal instruit de la chronologie des évêques de Clermont, ou que son texte a été altéré et mérite peu de confiance. « Dans la série des évêques de Clermont, que plusieurs manuscrits, il est vrai, ne renferment pas, dit M. Lecoy de la Marche, il se présente une irrégularité qui ne peut s'expliquer que par une altération du texte. A Austremoine, premier évêque, Grégoire fait succéder, les uns après les autres : Urbicus, Legonus, Illidius ou Allyre, puis Népotien. Ce dernier est donc le cinquième qui occupa le siége de Clermont : néanmoins il est appelé *quartus episcopus*. Et ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, un chiffre mis par mégarde pour un autre. Car, en poursuivant la série hors du livre Ier, nous

rencontrons le huitième évêque, Rustic, nommé septième; celui qui vint après, Namatius, nommé huitième, et ainsi de suite. C'est donc une différence de compte réelle et fixe (1).»

Le critique se serait épargné cette observation, s'il avait pris la peine de rapprocher les uns des autres les divers passages de Grégoire de Tours, afin d'interpréter l'écrivain par lui-même, comme le demande la critique sérieuse. Nous mettons ce petit travail sous les yeux du lecteur, pour montrer la pensée de notre historien, et nous ferons remarquer en même temps qu'il était bien informé, comme le prouve l'enchaînement chronologique des évêques de Clermont depuis saint Austremoine. Avec une telle précision dans les renseignements, saint Grégoire pouvait-il ignorer la date du premier évêque?

1. Post Stremonium, primus episcopus Urbicus fuit (I, 39).
2. In cujus loco Legonus subrogatur (*Ibid*).
3. Quo defuncto sanctus Hillidius successit (I, 40).
4. Huic sanctus Nepotianus successit. Sanctus Nepotianus quartus habetur episcopus (I, 40, 41).
5-6. Apud Arvernum post transitum sancti Artemii, Venerandus ordinatur (II, 13).
7. (Rusticus) in cathedra positus, septimus in eodem loco pontificatus honorem suscepit (*Ibid*).
8. Sanctus Namatius, post obitum Rustici episcopi, apud Arvernos octavus erat episcopus (II, 16).

(1) Lecoy de la Marche, *De l'autorité de Grégoire de Tours, étude critique sur le texte de l'Histoire des Francs*. Paris, 1861. — M. Lecoy de la Marche, en discutant Grégoire de Tours, ne nous paraît pas apporter toute l'impartialité désirable à l'examen des prétendues erreurs qu'il relève. Ainsi, en parlant de la chronologie, il établit, de la création au déluge, d'après une leçon fautive du livre Ier, 1242 ans, tandis que l'addition des chiffres énumérés dans le même livre produit 2242 ans. Si cette différence de mille ans entre la somme et ses éléments avait été étudiée de plus près, M. Lecoy aurait sans doute vu qu'à la fin des livres IV et X il est dit 2242. Nous nous bornons à constater ces procédés de la critique sans le moindre commentaire, en faisant remarquer simplement que M. Lecoy préfère à deux leçons certaines une leçon douteuse dont l'inexactitude ressort du contexte même.

Comme on le voit, ces divers passages s'éclairent mutuellement, et de leur rapprochement il résulte que saint Grégoire compte les évêques de Clermont en mettant Austremoine en dehors de sa supputation, puisqu'il donne le n° 1 à Urbicus, *post Stremonium primus*. Cette méthode se retrouve ailleurs en notre historien, par exemple dans sa liste des empereurs romains, où, après avoir donné le premier rang à Jules César, *primus Julius Cæsar fuit*, *secundus Octavianus*, il assigne à Claude le quatrième rang à partir d'Auguste, *sub imperatore Claudio*, *quarto ab Augusto*. Le même système de classification a aussi été appliqué par lui à la série des évêques de Tours, comme nous aurons occasion de le dire plus loin.

A ceux qui regarderaient cette méthode comme tout à fait étrange, nous dirons que l'étude des sources donne pleine raison à Grégoire de Tours. Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, et saint Jérôme dans la traduction qu'il en a faite, ne procèdent pas autrement pour la supputation des pontifes romains; et, négligeant de donner un numéro d'ordre à saint Pierre, ils comptent les papes à partir de saint Lin, de la manière suivante (1) :

1. Post Petrum, primus Romanam Ecclesiam tenuit Linus.
2. Romanæ Ecclesiæ secundus constituitur episcopus Cletus.
3. Romanæ Ecclesiæ episcopus tertius præfuit Clemens.
4. Romanæ Ecclesiæ episcopatum quartus suscepit Evaristus.
5. Romanæ Ecclesiæ episcopatum quintus tenet Alexander.

Et ainsi de suite. Le même procédé est appliqué à la classification des évêques d'Antioche, d'Alexandrie, etc. Il n'est donc pas étonnant que saint Grégoire, s'inspirant surtout d'Eusèbe et de saint Jérôme, ait employé le même mode de supputation à l'égard des évêques de Tours et de Clermont.

(1) S. Hieronymi *Interpret. Chron. Eusebii;* Patrol., t. XXVII, col. 590, 598, 602, 606, 607.

Ces misérables difficultés ne sont pas les seules qu'on oppose à Grégoire de Tours au sujet des origines de l'Église de Clermont, et l'on met en face de son récit une longue légende de saint Austremoine, faussement attribuée à saint Priest, évêque de Clermont au VII[e] siècle, et où le premier apôtre de l'Auvergne est représenté comme l'un des soixante-douze disciples, associé aux plus saints mystères des derniers jours de Jésus-Christ. Nous ne nous étendrons pas plus longuement ici au sujet de cette légende, dont l'examen reviendra dans la troisième partie de notre travail. Bornons-nous à dire que son attribution à saint Priest ne saurait se soutenir; que tous les caractères du style accusent le XII[e] siècle, au jugement des Bénédictins; qu'elle est pleine de fables et de rêveries, de l'aveu même de son éditeur le P. Labbe (1); et que saint Grégoire, enfant de Clermont, n'aurait pu ignorer les faits essentiels qui y sont mentionnés, notamment le caractère apostolique de saint Austremoine, et son martyre par l'ordre du prince des Juifs qui, si l'on en croit le malicieux légendaire, occupaient déjà l'Auvergne. Sous le bénéfice de ces observations sommaires, nous laissons ici la question de saint Austremoine pour aborder le chapitre plus délicat de saint Denis de Paris.

## VI.

Le problème de l'âge de saint Denis est un de ceux qui ont été le plus vivement agités entre l'école légendaire et l'école historique. C'est sur ce nom, pour mieux dire, que s'est livrée toute la bataille entre les critiques au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, et nous trouvons devant nous, dans les deux camps, les hommes les plus érudits et les arguments les plus forts. Nous ne songeons point à analyser ici les gros volumes publiés sur cette question, et nous nous bornerons

(1) LABBE, *Nova Biblioth.*, t. II, *Syllabus*, sect. III et p. 482.

à soumettre au lecteur les principales raisons alléguées de part et d'autre.

Le problème, on le sait, n'est pas nouveau, et Hilduin l'a posé au IXe siècle, en voulant faire du premier évêque de Paris Denis l'Aréopagite, converti par saint Paul. On comprend ce zèle de la part d'un abbé de Saint-Denis, qui, non content de l'importance temporelle de son monastère, voulut aussi revendiquer pour lui le lustre religieux que devait lui donner un patronage tout exceptionnel; mais ses documents ne nous paraissent pas pouvoir être acceptés par une saine critique. Dans son livre des *Aréopagitiques*, dédié à Louis le Débonnaire en 837, Hilduin laisse lui-même échapper l'aveu que son opinion est nouvelle, tout en se réclamant de l'antiquité. « Pour remplir le vœu de l'empereur et de plusieurs autres personnes, dit-il, nous entreprenons la tâche, avec l'aide de Jésus-Christ, de remettre au grand jour (*in lucem reducere*) l'histoire de la conversion de saint Denis, sa prédication, son arrivée à Rome, son glorieux martyre, avec les détails que les écrits des Grecs et les ouvrages des Latins tenaient en grande partie cachés et comme ensevelis dans le silence... Il s'agit ici de choses vraies racontées par des auteurs véridiques; nous ne faisons que les rassembler fidèlement en un seul volume. Si l'on blâme notre ignorance, on n'a qu'à recourir aux monuments anciens. Ce que nous rapportons ne vient pas de nous et n'est pas nouveau; ce sont d'antiques traditions recueillies dans des volumes parfaitement ignorés et conservés fidèlement. Aucun homme de bon sens ne croira devoir les rejeter, parce qu'on n'en a pas parlé auparavant (1). »

(1) Visum est mihi, etiam in hac parte quiddam sudoris impendere, ut notitiam ..... quæ maxime Græcorum continetur historiis, et quasi sepulta, antiquorum scriniis apud Latinos non modica portione servabatur obtecta, in lucem Christo juvante reducerem.... Vera itaque a veracibus de eo scripta, et simpliciter in unum collecta fideliter relegant, et si nostræ imperitiæ fuerint indignati, ad veterum monumenta recurrant : quia nos non nostra, nec nova

Hilduin se trompe : le silence absolu des traditions antérieures de l'Église de Paris sur ce point capital de son histoire, suffit à infirmer ou du moins à rendre suspect tout ce qu'il va nous dire. On comprendrait bien difficilement que cette Église, retrouvant chaque jour dans les Actes des Apôtres le nom et le fait de la conversion de son premier évêque, ait pu en perdre totalement le souvenir. Il y aurait dans cet oubli un phénomène inexplicable, et, pour l'admettre, il nous faudrait des preuves bien convaincantes.

Or, quelles sont les preuves d'Hilduin? A l'appui de ses récits, l'abbé de Saint-Denis invoque l'épître du chronographe grec Aristarque au primicier Onésiphore; un écrit du parisien Visbius, découvert à Paris, par une inspiration divine, dans un volume absolument ignoré; de vieux missels gallicans consumés par la vétusté; et une hymne de saint Eugène de Tolède. Qu'on ne s'étonne pas, ajoute le narrateur, de nous voir tant de documents entre les mains. « Sans vouloir offenser la mémoire de nos devanciers, nous devons avouer que nous avons trouvé ces pièces ignorées et abandonnées négligemment, et nous avons la joie d'en posséder d'autres encore inconnues, que nous n'avons pas eu le temps d'étudier à fond (1). » Ces documents, comme on le voit, sortaient fort à propos de la poussière et de l'oubli des

cudimus, sed antiquorum antiqua dicta, de abditis admodum tomis eruimus, et veritatis sinceritate servata, paginis manifestioribus indimus. Cæterum neminem sani capitis hæc minus acceptare putamus, quia anteriori tempore repetita non fuerant. HILDUINI *Epistola ad cunctos Ecclesiæ filios*. Patrol., t. CVI, col. 22-23.

(1) Præcipue tamen conscriptio Visbii, in tomo satis superque abdito Parisiis divino nutu inventa .... Cui astipulari videntur antiquissimi, et nimia pene vetustate consumpti, missales libri continentes missæ ordinem more Gallico .... Hæc, quæ habemus, ut exorata priorum nostrorum venia dicamus, abdita et negligenter relicta reperimus, et alia necdum prolata, quia non adhuc sunt ad liquidum enucleata, nos possidere lætamur. HILDUINI *Rescriptum ad Dominum Ludovicum*. Patrol., t. CVI, col. 16-17.

bibliothèques, pour venir appuyer de leur témoignage la thèse de l'abbé Hilduin.

Cette exhumation extraordinaire nous les rend suspects à bon droit. Le chronographe grec Aristarque est complètement inconnu des critiques. Il est probable qu'il ne parlait point de la translation de l'Aréopagite au siége de Paris ; car dans le fragment qui nous est arrivé par les archives de l'abbaye, il n'en est pas question (1). Visbius est un personnage légendaire, et l'on appréciera la valeur de ce témoin quand on saura que c'est en qualité de descendants directs de ce Visbius, premier chrétien de Paris, que les sires de Montmorency prenaient le titre de premier baron chrétien; du reste le prétendu testament de ce Visbius, en latin barbare, le seul écrit que nous connaissions de lui, fait bien mention de Denis l'Ionien, appelé aussi Macaire, mais sans rien insinuer qui rappelle l'Aréopage (2). Les missels gallicans abandonnés depuis moins d'un demi-siècle, ne devaient pas être plus explicites, car dans ce cas la notion de l'Aréopagitisme ne serait pas si vite tombée dans un oubli complet, et Hilduin n'aurait pas eu tant à lutter pour la faire triompher : il est probable qu'ils rapportaient seulement la mission de saint Denis au pape saint Clément; car Mabillon, en citant un office de saint Denis inséré dans un missel grégorien du temps de Charles le Chauve, regarde cet office comme emprunté à l'ancienne liturgie gallicane, et par conséquent soustrait par son antiquité à l'influence d'Hilduin, qui n'aurait pas manqué d'y introduire le nom de l'Aréopagite (3). Reste donc l'hymne attribuée à saint Eugène, évêque

(1) Bollandd. *Acta SS.* t. IV oct., ad diem 9. *S. Dionys. Areop.* § II, p. 704.

(2) Bollandd., Ibid., § III, p. 706.

(3) Probatur ex officio ecclesiastico in ecclesiis Gallicanis festo die S. Dionysii legi solito regnante Carolo Calvo, quale habetur in Antiphonali Gregoriano, jussu ejusdem Caroli Calvi pro ecclesia Compendiensi litteris partim aureis exarato ..... Porro hoc officium diu ante illud tempus receptum fuisse in Ecclesia Gallicana, nemo jure negaverit. Si enim hujus officii auctor esset Hilduinus, non omisisset Areopagitæ nomen, aliunde sibi probatum, quod in illo officio non comparet. Mabillon, *Vetera analecta,* t. I, p. 63.

de Tolède, sans qu'on sache au juste s'il s'agit ici d'un Eugène Ier, disciple de saint Denis au premier siècle, ou d'Eugène II, ou d'Eugène III, qui florissait vers l'an 640. Même sous le nom de ce dernier, la pièce a paru apocryphe à plusieurs critiques, et ce sera toujours un document douteux dans le débat (1). Quand bien même on en admettrait l'authenticité, ce serait le seul texte à invoquer dans la question, les trois autres échappant aujourd'hui à notre examen, et n'étant connus que d'une manière vague par le seul Hilduin, qui les avait arrachés à l'oubli, grâce à une inspiration divine, *divino nutu*.

Nous n'attacherons pas plus d'importance à la Passion de saint Denis désignée sous le nom de *Martyrion*, et attribuée par l'archevêque Hincmar de Reims à saint Méthode, qui fut patriarche de Constantinople vers 820, après avoir été apocrisiaire de la cour d'Orient à Rome, en 810. Anastase le Bibliothécaire la traduisit du grec en latin, et Hincmar ayant vu cette traduction, y reconnaissait une grande conformité avec une autre Vie de saint Denis qu'il avait lue dans sa jeunesse (2). Hincmar avait raison, car l'écrit attribué à Méthode n'est dans son ensemble qu'une insipide amplification des Actes latins de saint Denis de Paris, et les détails ajoutés à l'ancienne Passion n'en augmentent ni la valeur littéraire, ni l'intérêt historique. Cette relation, dit M. l'abbé Bernard, reproduit, copiées textuellement, presque toutes les phrases des anciens Actes. C'est la même description de Paris, le même éloge de son fleuve et de ses campagnes, le même récit des travaux apostoliques du pon-

(1) EUGENII III EPISC. TOLET. OPERA ; Patrol., t. LXXXVII, col. 402. — NATALIS ALEXANDER, *Histor. Eccles.*, sæcul. I, dissert. XVI, col. 165-166.

(2) Lecta B. Dionysii passione a Methodio Constantinopolim Roma directo græce dictata, et ab Anastasio utriusque linguæ perito, et undecumque doctissimo,.... latine conscripta, sicut in præfatione sua narrat, recognovi his quæ ita scripta sunt, ea quæ in adolescentia legeram, consonare. HINCMARI *Epistola*, apud MABILLON, *Vetera Analecta*, t. I, pp. 59, 63.

tife, de ses succès, de la construction d'une basilique, de l'ordination des ministres de divers ordres, la même peinture des Germains avec leur humeur sauvage, le même ordre de réflexions semées deçà, delà, dans la narration. » Et M. Bernard rapproche un grand nombre de passages, et démontre avec la dernière évidence que le Martyrion n'est qu'une copie amplifiée des anciens Actes latins (1). Cette pièce manque entièrement d'originalité, et par conséquent elle ne peut avoir qu'une très-médiocre importance dans le débat.

Voilà toutes les bases historiques de l'Aréopagitisme : trois ou quatre documents inconnus, apocryphes ou douteux, tous d'une origine suspecte, comme émanant à point nommé des seules archives de Saint-Denis.

En face de ces textes il est facile d'en placer d'autres d'une authenticité certaine, où nous trouverons l'expression claire des antiques traditions en Orient, en Rome et en Gaule, au sujet de saint Denis d'Athènes. Nous ferons abstraction des Ménologes et des Ménées des Grecs, car ces livres, composés après le triomphe des idées d'Hilduin dans l'Église de Paris, en ont subi l'influence : l'un, après avoir allongé la vie de saint Denis d'Athènes de la légende de saint Denis de Paris, le fait mourir à Athènes, et n'oublie pas la circonstance merveilleuse du corps décapité portant sa tête dans ses mains l'espace de deux milles (2); un autre adopte entièrement la version d'Hilduin (3); un autre enfin, préoccupé de concilier tous les textes, montre l'Aréopagite brûlé vif dans Athènes, et l'envoie souffrir un second martyre à Lutèce chez les Parisiens (4). Je n'ajouterai rien à cette ineptie, dit le P. Sirmond, il suffit de la citer.

Nous ajouterons pourtant que les Grecs croyaient toujours

(1) Bernard, *Orig. de l'Église de Paris*, pp. 332 et suiv.

(2) Bollandd., t. IV octob., *S. Dionys. Areop.*, p. 747.

(3) Patrol. gr., t. IV, p. 585.

(4) Sirmond, *Opera varia*, t. IV; *Dissert. de duobus Dionysiis*, cap. 7.

posséder les reliques de l'Aréopagite. Après la prise de Constantinople, entre les reliques insignes distribuées par l'empereur Baudoin aux évêques et aux chefs de la quatrième croisade, se trouvait la tête de saint Denis l'Aréopagite : elle fut offerte à l'évêque-comte de Soissons, Nivelon de Cerisy, qui en fit hommage, vers 1206, à l'abbaye cistercienne de Longpont, où on la conservait encore en 1698 (1). Les moines de Saint-Denis, qui de leur côté prétendaient posséder le corps entier de l'Aréopagite, furent d'abord déconcertés de cet événement, mais ils se tirèrent bientôt d'embarras en soutenant que la tête apportée d'Orient à Soissons, était celle de saint Denis de Corinthe. Quelques années plus tard, la tradition orientale s'affirma de nouveau, et un légat du Saint-Siége transféra de Grèce à Rome le corps d'un saint Denis, qu'on regardait aussi comme l'Aréopagite. Le pape Innocent III en fit présent au monastère de Saint-Denis, dans le but de faire taire tous les doutes, ne voulant d'ailleurs, disait-il, donner aucune atteinte à l'une et à l'autre opinion, *neutri volentes præjudicare sententiæ* (2).

Il faut avouer que le silence des historiens et des Pères orientaux au sujet de la prétendue mission de l'Aréopagite en Gaule, appuie indirectement l'opinion des Grecs. Eusèbe de Césarée a parlé deux fois de ce saint Denis, converti par saint Paul, et institué par lui évêque d'Athènes, et il a cité à son sujet un autre Denis, évêque de Corinthe, écrivain très-ancien; mais dans aucune de ces deux circonstances il ne fait la moindre allusion à un voyage apostolique en Occident (3).

(1) Bolland., ibid., p. 800.

(2) Utrum gloriosus martyr et pontifex Dionysius, cujus venerabile corpus in vestra requiescit Ecclesia, sit ille censendus qui Areopagita vocatur, diversæ sunt sententiæ diversorum. Quidam namque fatentur Dionysium Areopagitam in Græcia fuisse mortuum et sepultum, aliumque Dionysium exstitisse qui fidem Christi Francorum populis prædicavit. Innocentii III *Epistola*. Patr., t. CCXVII, col. 241.

(3) Eusebii *Histor. eccles.*, lib. iii, cap. 4; lib. iv, cap. 23. Patrol. gr., t. XX, col. 222, 386.

On sait cependant avec quel soin Eusèbe a recueilli toutes les traditions des Églises orientales.

Il faut ajouter que jusqu'au IXe siècle, aucun écrivain, en citant les ouvrages de l'Aréopagite, ne donne à l'auteur le titre d'évêque de Paris; tous se bornent à le désigner comme évêque d'Athènes, quoique la gloire de son martyre dût rappeler nécessairement le nom de l'Église que, dit-on, il aurait fondée dans les Gaules. Ainsi le pape saint Martin Ier, dans le concile de Latran de 649; le sixième concile œcuménique célébré à Constantinople en 680; et le pape Agathon, dans une lettre à l'empereur Constantin Pogonat, en invoquant l'autorité des livres (la *Hiérarchie* et les *Noms divins*), attribués au disciple de saint Paul, le nomment constamment évêque d'Athènes. Photius, dans sa Bibliothèque, ne tient pas un autre langage. Enfin le pape Adrien Ier, dans une lettre à Charlemagne à propos du septième concile général, cite aussi l'Aréopagite comme évêque d'Athènes (1). N'était-ce pas le cas cependant de rappeler au roi des Francs que cet Aréopagite avait été évêque de Paris? Ce silence général indique assez clairement, ce nous semble, qu'on ne soupçonnait point encore cette mission dans les Gaules, que l'abbé Hilduin, pour grandir l'honneur de son monastère, devait conférer au disciple de saint Paul.

Le petit martyrologe romain du VIIIe siècle nous apporte un autre document fort important, en faisant la distinction entre les deux Denis : au 3 octobre, l'Aréopagite d'Athènes, martyrisé sous Adrien, au témoignage de l'écrivain Aristide, fort estimé chez les Athéniens; et au 9 du même mois, l'évêque de Paris, décapité par Sisinnius Fescenninus avec ses compagnons (2). Ce préfet Sisinnius est un personnage dont l'existence à la fin du IIIe siècle nous est attestée par

(1) LABBE, *Concil.*, t. VI, col. 179, 657 et 764; t. VII, col 932. — PHOTII *Myriobiblon seu Bibliotheca,* cod. 231. Patrol. gr., t. CIII, col, 1090. — BOLLAND., *Acta SS.,* 9 octobr., no 263.

(2) Voir plus haut, p. 44.

d'autres monuments, par exemple les légendes des trois bienheureux martyrs Cantius, Cantianus et Cantianellus, des saintes femmes Agape, Chionie et Irène, et de saint Chrysole (1). Ces trois témoignages, si divers d'origine, ajoutent une grande force à la distinction établie par le petit martyrologe romain entre les deux Denis.

Le martyrologe de Bède ne parle que du seul évêque de Paris, sans lui assigner aucune date; mais dans son commentaire sur les Actes des Apôtres, l'hagiographe anglais fait de l'Aréopagite un évêque de Corinthe (2). Le bienheureux Adon distingue aussi les deux Denis, malgré l'influence croissante des idées aréopagitiques, et en parlant de Publius, successeur de l'Aréopagite sur le siége d'Athènes, il ne dit pas un seul mot qui ait trait à la mission lointaine de celui-ci (3). Usuard agit de même, et dans la bouche d'un moine de Saint-Germain-des-Prés, ce langage ne laisse pas d'être significatif (4). Enfin Jean Scot Erigène, qui venait de traduire en latin et de dédier à Charles le Chauve les ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite, faisant allusion aux sentiments d'Hilduin, appelait cette invention une idée moderne (5).

(1) Bollandd., *Acta SS.*, 31 maii, 3 april., 7 febr.

(2) Hic est Dionysius (Areopagita), qui post episcopus Corinthiorum gloriose Ecclesiam rexit. Bedæ *Expositio super Acta Apostol.,* cap. 17. Patr., t. XCII, col. 981.

(3) Adonis *Martyrol.*, 21 januar., 3 et 9 octob. — Adonis *Libellus de festivitat. SS. Apostolorum.* Patrol., t. CXXIII, col. 194, 195, 219, 374, 376.

(4) Usuardi *Martyr.*, 21 januar., 3 et 9 octob.

(5) Fertur namque præfatus Dionysius fuisse discipulus atque adjutor Pauli apostoli, a quo Atheniensium constitutus est episcopus .... Hunc eumdem quoque non præfati viri (Lucas evangelista, Dionysius episcopus Corinthi, beatus Polycarpus, Eusebius Pamphili, sanctus papa Gregorius), sed alii moderni temporis asserunt, quantum Vita ejus à fidelibus viris tradita testatur, temporibus papæ Clementis, successoris videlicet Petri apostoli, Romam venisse, et ab eo prædicandi Evangelii gratia in partes Galliarum directum fuisse, et Parisiis martyrii gloria coronatum fuisse. Joannis Scoti *Epistola ad Carolum regem.* Patrol., t. CXXII, col. 1032.

En présence de tant de témoignages authentiques de la tradition première, le lecteur comprendra que le P. Sirmond ait traité un peu durement l'abbé de Saint-Denis (1), et lui ait même reproché d'avoir fait fabriquer toutes les pièces dans son monastère pour les besoins de sa thèse. Il ne faut pas trop s'étonner de cette imputation, si grave qu'elle soit, car nous sommes dans le siècle de la colossale mystification des fausses décrétales, et nous serons amené à démontrer plus tard que les faussaires ont trop souvent mis la main à nos vieilles légendes. Hilduin est d'ailleurs suspect, parce que le but évident de son livre est de donner une prééminence singulière à son patron sur tous les autres saints de notre pays, et d'établir qu'il a été l'apôtre de toute la Gaule. Cette prétention se manifeste dans sa lettre à l'empereur, dans le titre de ses Aréopagitiques, et dans le corps de l'ouvrage, avec un sous-entendu transparent qui tend à dépouiller saint Trophime de son caractère apostolique. En voilà plus qu'il n'en faut pour nous mettre en défiance légitime contre tant de pièces déterrées si à propos.

Nous devons ajouter que Mabillon et les Bollandistes sont moins sévères pour Hilduin, et ne veulent pas qu'on l'accuse de mauvaise foi. « L'abbé de Saint-Denis, dit le savant Bénédictin, a été influencé par les documents qui parlaient de la mission de l'évêque de Paris par le pape saint Clément, et il a réuni de bonne foi tout ce qui pouvait établir sa thèse sur l'aréopagitisme. S'il s'est fait en cela une profonde illusion (*hallucinatus videtur*), il faut le pardonner à cette époque, qui n'avait point encore vu naître la critique. » Les Bollandistes parlent exactement dans le même sens (2).

(1) Quis enim hoc nomen (traditionis) jure tribuat fabulæ, cujus auctor et incentor Hilduinus S. Dionysii abbas agnoscitur? Sirmond, *Opera varia*, t. IV. p. 366, *Dissertatio de duobus Dionysiis*, cap. 4.

(2) Hilduinus in Areopagiticis malæ fidei immerito postulatur. Dionysium a Clemente in Galliam missum esse creditum est ante Hilduinum, ut alias (*Analect.*) ostendi. Quod Areopagitæ nomen eidem Dionysio asserere studuit,

Pour nous, sans vouloir rechercher quel est le faussaire, nous croyons à l'origine apocryphe des documents invoqués par Hilduin. D'ailleurs ces documents, fussent-ils sincères, ne sauraient détruire l'ensemble des témoignages que nous leur avons opposés. La thèse aréopagitique n'a donc aucune base historique sérieuse.

## VII.

On peut nier l'aréopagitisme de saint Denis de Paris, et admettre cependant, sur la foi de plusieurs monuments, sa mission par le pape saint Clément au premier siècle. C'est une thèse beaucoup plus soutenable que la précédente, et digne d'un sérieux examen historique.

Sept pièces sont introduites dans le débat.

La plus ancienne est une Vie de sainte Geneviève, due à un contemporain de la sainte, « écrivain, disent les Bénédictins, grave, judicieux, plein de piété, et ne manquant pas d'érudition pour le siècle où il vivait (1). » On lit dans cette Vie que la vierge de Nanterre aimait à visiter le lieu de la sépulture de saint Denis. « Denis, suivant la tradition, avait été envoyé par Clément, disciple de saint Pierre, pour évangéliser la Gaule. » Certes, ce témoignage serait grave, si, comme on l'assure, il était daté de l'an 530; mais il paraît avoir été interpolé par quelque copiste dans le texte primitif, interpolation bien concevable au VIIIe ou au IXe siècle, quand l'opinion de la mission de saint Denis par saint Clément fut établie dans l'Église de Paris. En effet, les manuscrits les plus estimés ne contiennent pas cette phrase incidente;

non culpandus conatus, multo minus hujus vocandus auctor, qui bona fide argumenta undequaque huc contulit. Porro si qua in re hallucinatus videtur, danda est venia illis temporibus, quibus censoria natio a republica litteraria penitus exsulabat. MABILLON, *De Re Diplom.*, lib. III, cap. 3. — Documenta alia, utut ex dicendis ficlitia, Hilduinus impostorum arte deceptus, pro genuinis habuit. BOLLANDD., *Acta SS.*, t. IV octob., 9 octob., p. 703, n° 30-32.

(1) *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 151.

d'autres la contiennent avec de nombreuses variantes toutes dissemblables qui dénotent clairement un remaniement dans le texte principal. Dans l'opinion la plus indulgente, c'est donc au moins une pièce douteuse.

Vient ensuite une hymne attribuée à Fortunat de Poitiers, sur la foi d'Hilduin, qui semble bien aise d'avoir à opposer un témoignage de cette valeur à celui de Grégoire de Tours. On y lit aussi que Denis avait été envoyé en Gaule par le pape Clément pour évangéliser notre pays (1) :

Clemente, Romæ præsule,
Ab Urbe missus adfuit;
Verbi superni numinis
Ut fructus esset Galliæ.

Mais nous nous trouvons encore ici en face d'un texte suspect, répudié comme apocryphe par de bons critiques, et dès lors il ne saurait obtenir voix délibérative dans la question. L'authenticité en fût-elle démontrée, ce serait un témoignage équivalent, mais non supérieur, à celui de Grégoire de Tours.

Les Actes latins de saint Denis ne sont pas plus recevables. L'auteur avoue lui-même qu'il écrivait longtemps après les événements. « J'ose, disait-il, avec le secours de Dieu, essayer de révéler ce que le temps a couvert d'un long silence; car la vérité est que ces choses nous sont plutôt connues par la tradition orale que par des documents écrits (2). » Dans ce récit, tout dénote le VIII[e] et le IX[e] siècle, particulièrement le passage où l'écrivain, faisant la peinture de Lutèce, la représente comme le rendez-vous des Germains :

(1) FORTUN. PICTAV. *Opera*. Patrol., t. LXXXVIII, col. 98.

(2) Hac ergo consideratione audaciam nimiæ temeritatis assumens, quæ longo tempore fuerant obumbrata silentio, ipsius divinitatis auxilio suscepta sunt revelanda : quia, ut habet testimonium veritatis, plus fidelium sunt relatione comperta, quam probentur ad nos lectione transmissa. BOSQUET, *Histor. Eccles. Gallic.* Pars II, p. 69. — Patrol., t. LXXXVIII, col. 578 et suiv

circonstance parfaitement applicable à l'époque où les Francs austrasiens étaient venus en foule se fixer à Paris, sous le gouvernement de leurs protecteurs, les maires du palais, de la famille des Héristal, et les princes carlovingiens (1). Un mot permet de rattacher au IXe siècle la composition de cette Vie, l'auteur, en parlant de Paul de Narbonne, ayant textuellement emprunté la phrase du martyrologe de Florus : *Quem ita labor domesticæ tribulationis exercuit, ut verum Domini esse famulum approbaret.* (Voir plus haut, p. 19, note 3.)

Quoi qu'il en soit de l'âge du narrateur, le témoignage des manuscrits est rendu suspect par leur diversité. Les uns se bornent à dire que saint Denis fut envoyé en Gaule par les successeurs des Apôtres, *a successoribus apostolorum;* les autres, provenant tous de l'abbaye de Saint-Denis, prononcent le nom de saint Clément, *tradente beato Clemente, Petri apostoli successore.* Cette différence des leçons empêche toute critique sérieuse de s'appuyer sur un document dont le texte authentique est encore un problème.

Deux documents civils du VIIIe siècle paraissent plus certains. Un diplôme de Thierry IV (Thierry de Chelles), donné en 723, attribue la mission de saint Denis au pape saint Clément (2); un autre diplôme de Pépin le Bref, 768, répète

(1) Pierre de Marca a voulu attribuer cette légende à Fortunat de Poitiers, parce qu'elle se trouvait dans un manuscrit de l'Église de Tours avec plusieurs autres Vies de Saints mises sous le nom du même hagiographe. Ce n'est là qu'une simple présomption fort discutable, et cependant elle est devenue un fait indubitable pour les critiques anti-grégoriens. Voici ce que dit de Marca : « Nomen auctoris illius Vitæ deprehendi in codice ms. Turonensis Ecclesiæ, qui complectitur Vitas sanctorum aliquot a Fortunato descriptas, et inter cæteras, Dionysii Parisiensis illam quæ jam, ut dixi, edita est in publicum. Habemus ergo Fortunatum Pictavensem episcopum, æqualem Gregorii Turonensis, qui Dionysii Parisiensis epocham ad tempora Clementis retrahit. » DE MARCA, *Epistola ad H. Valesium, de tempore quo primum in Galliis suscepta est Christi fides.* — Nous n'avons pu retrouver le manuscrit en question parmi les manuscrits de la bibliothèque municipale de Tours.

(2) MABILLON, *De Re Diplom.*, p. 488. *Diploma Theoderici Calensis.* — RUINART, *Gregor. Turon. operum appendix*, col. 1384. Patrol., t. LXXI, col. 1198.

la même phrase. On a contesté, il est vrai, l'authenticité de ces pièces, mais par de faibles arguments, et l'on n'a point lieu de s'étonner d'y trouver la mention de saint Clément, puisque l'antique messe gallicane, selon Mabillon, reproduisait exactement la même idée.

Un témoignage beaucoup plus grave et tout à fait authentique ressort de la conférence tenue à Paris en 824 ou 825. Les Pères, voulant démontrer leur orthodoxie dans la question des saintes images, disaient : « La ligne de la vérité n'a jamais fléchi parmi nous, depuis nos pères dans la foi, c'est-à-dire le bienheureux Denis qui fut envoyé dans les Gaules par saint Clément, le premier successeur de saint Pierre, prêcher l'Évangile à la tête de douze missionnaires; il dispersa ses compagnons dans les diverses régions du royaume, et reçut comme eux la couronne du martyre (1). »

Tout compte fait, sur les sept documents, trois sont douteux, mais les quatre autres, du VIIIe et du IXe siècle, doivent être admis par une saine critique. Ils suffiraient, peut-être, pour trancher la question en faveur d'un saint Denis du premier siècle, s'ils n'étaient contre-balancés par d'autres témoignages également anciens que la critique ne saurait négliger, et si l'on pouvait démontrer que l'influence de certaines circonstances est demeurée étrangère à l'introduction du nom de saint Clément dans les pièces dont nous avons admis le témoignage.

(1) Linea veritatis, quæ ab antiquis Patribus nostris usque ad nos inflexibiliter ducta est, beato Dionysio scilicet, qui a sancto Clemente, beati Petri in apostolatu primus ejus successor extitit, in Gallias cum duodenario numero primus prædicator directus, et aliquod tempus una cum sociis huc illucque prædicationis gratia per idem regnum dispersis, martyrio coronatus est. — Cette assemblée a présenté, dans l'exposé de sa doctrine sur les saintes images, plus d'une étrangeté signalée par Baronius et Bellarmin, et elle a fait preuve, au jugement du P. Longueval, d'une grande ignorance ou au moins d'une grande distraction. Voir à ce sujet : SIRMOND, *Concilia antiqua Galliæ*, t. II, ad ann. 824; — LABBE, *Concilia*, t. VII, col. 1548; — LONGUEVAL, *Histoire de l'Église Gallicane*, liv. XIV, an 824.

Nous venons d'entendre les Pères de la conférence de Paris parler des douze compagnons de saint Denis. Les Actes de saint Fuscien et de saint Victoric, premiers apôtres de la cité des Morins, Actes rédigés au VIIe ou au VIIIe siècle, nous donnent le nom des ouvriers évangéliques associés à la mission de saint Denis : c'étaient Fuscien, Victoric, Piaton, Rufin, Crépin, Crépinien, Valère, Lucien, Marcel, Quentin et Rieul (1), auxquels il faut ajouter saint Chrysole. Cette association des douze missionnaires est encore confirmée par d'autres documents, et c'est la tradition assurée des Églises de la Gaule Belgique. Or, et ceci est fort remarquable, tous ces missionnaires ont souffert le martyre au temps de Maximien et de Dioclétien.

Fuscien et Victoric, compagnons de saint Denis d'après leurs Actes, furent mis à mort par Rictiovarus, préfet d'Amiens au nom de l'empereur Maximien. Le martyrologe de Florus les fait aussi mourir à la même date, et associe le nom de Rictiovarus à celui de Maximien ; le martyrologe romain insère au 11 décembre une annonce toute semblable ; Usuard se borne à nommer Rictiovarus. — Quentin est associé par trois documents à Fuscien et Victoric, et à Lucien de Beauvais : or, d'après les martyrologes de Raban, d'Adon et d'Usuard, et le martyrologe romain, il mourut dans la persécution de Maximien. — Crépin et Crépinien, apôtres du Soissonnais, qu'un concile tenu à Soissons en 866, sous la présidence de l'archevêque Hincmar de Reims, déclare compagnons de saint Denis (2), furent martyrisés sous Dioclétien et Maximien, selon la Vie de saint Sixte de Reims et de saint Sinice (3), et aussi selon Adon, Usuard et le martyrologe ro-

(1) Bosquet, *Eccles. Gallic. Hist.* pars 2ª, p. 156. — Bollandd., 9 octob., p. 897.

(2) Labbe, *Concilia*, t. VIII, col. 841.

(3) Igitur eo tempore, quo Diocletianus et Maximianus imperatores tyrannica dominatione persecutionem in christianos excitaverant, .... sancti Dei Crispinus et Crispinianus, qui quondam cum multis aliis ab urbe Roma

main. - Rufin et Valère, prédicateurs du pays des Rémois, venus dans les Gaules avec le bienheureux Denis, d'après leurs anciens Actes, souffrirent la mort sous Rictiovarus, pendant la persécution de Dioclétien, ainsi que l'attestent Usuard, Paschase-Radbert et le martyrologe romain (1). — Piaton, apôtre de Tournay, est un autre disciple de saint Denis, selon Usuard, et aussi selon Fulbert de Chartres, « la plus grande lumière de l'Église gallicane en son temps (vers 1010), » disent les Bénédictins (2); or Fulbert rattache sa mort à la persécution de Maximien, et par conséquent, dans sa pensée, saint Denis vivait dans la seconde moitié du IIIe siècle (3). — Lucien de Beauvais n'est pas moins inséparable du premier évêque de Paris, selon plusieurs documents (4) : Florus

Gallias pro Dei amore et Evangelicæ prædicationis institutione adierant, in urbe Suessonica verbum vitæ populis annuntiantes morabantur. BOLLANDD., *Acta SS.,* t. I septemb., pp. 121, 125. — *Histoire littéraire*, t. III, p. 646. — Les Bollandistes rattachent cette Vie de S. Sixte et de S. Sinice au Ve ou au VIe siècle, mais D. Rivet la croit seulement du VIIe. Notons ici que Rictiovare est placé par la même pièce au temps de Maximien et Dioclétien.

(1) PASCHASII RADBERTI *De Passione SS. Rufini et Valerii*. Patr., t. CXX, col. 1489-1494. — Paschase-Radbert, gêné par la date assignée à saint Clément, invoque la chronologie pour détacher Rufin et Valère de la mission de saint Denis, en avouant que la tradition les donnait pour compagnons à l'apôtre de Paris, avec Quentin, Victoric, Fuscien, Crépin et Crépinien.

(2) *Histoire littér.,* t. VII, p. 261.

(3) Conjungitur Dionysio suisque sanctis consodalibus;
Tornacum versus se direxit inclytus,
Cum Parisios iret beatus Dionysius :
At Cæsar Maximianus
Ut Piati hausit famam virulentis auribus
Comprehendi jussit eum ad necandum protinus.
FULBERTI CARNOT. *De S. Piato hymnus*. Patrol., t. CXLI, col. 342.

(4) Quem ideo (Lucianum), quia antiquior Christi et Petri fuerat discipulus, ita consociavit (S. Clemens) S. Dyonisio ut ejus esset interpres, et cæteris quasi pater venerabilis et egregius magister in doctrina et religione sanctitatis. ODONIS BELLOVAC. *Sermo in S. Lucianum*. Patr., t. CXXIV, col. 1114. — Le *Gallia christiana* (t. IX), dit de cette Vie de S. Lucien, attribuée à

et Raban assignent son martyre à la date de l'empereur Maximien et du César (ou plutôt du préfet) Julien. — Marcel, si l'on pouvait s'en rapporter à une légende où abondent les inexactitudes chronologiques, aurait vécu sous le pape Sixte II, et, pour échapper à la persécution de Dèce, aurait été envoyé par le diacre saint Laurent en Gaule, où l'avaient précédé, dès le temps de saint Clément (!), ses deux frères Saturnin de Toulouse et Denis de Paris (1). — Chrysole termine la liste des compagnons de saint Denis. Selon une légende écrite à la fin du XIIe siècle, Chrysole, archevêque d'Arménie, mais fuyant la persécution, vint dans les Gaules avec saint Denis, saint Piaton, saint Lucien, saint Quentin, et plusieurs autres missionnaires. Il fut martyrisé à Wrelenghen, près de Lille en Flandres. On ne lui amputa que le sommet de la tête, la partie qui circonscrivait une couronne. Le saint martyr ramassa cette partie amputée et la porta jusqu'à Comines où il rendit le dernier soupir. Une des deux légendes qui lui sont consacrées, nomme Dioclétien l'empereur sous lequel Chrysole fut martyrisé (2).

Comme on le voit, tous ces martyrs, de lieux divers, appartiennent à la persécution de Maximien, et comme les traditions locales les groupent invariablement autour de saint Denis, celui-ci se trouve forcément rattaché d'une manière indirecte au IIIe siècle par vingt documents. « L'argument historique que nous apportons ici à l'appui de notre opinion, dit M. Bernard, est, à nos yeux, du plus grand poids et mérite d'être pris en considération toute spéciale. Il existe entièrement distinct et parfaitement indépendant du témoignage de saint Grégoire de Tours; car il repose sur des tradi-

Odon de Beauvais : « Vitam sane mendosissimam S. Luciani scripsisse creditur a nonnullis. »

(1) *Concilium Lemovic.*, anno 1031. LABBE, *Nova Biblioth.*, t. II, p. 774. — Patrol., t. CXLII, col. 1366.

(2) *Histoire littéraire*, t. XV, p. 622. — BOLLANDD., t. II februar., 7 febr., p. 12.

tions locales acceptées à Rome et en honneur chez les peuples de la Gaule. Rien ne saurait ébranler la force de conviction qui résulte de cette coïncidence si frappante, de ces relations si intimes entre l'apostolat de saint Denis, premier évêque de Paris, et la mission des saints martyrs qui portèrent l'Évangile et fondèrent des Églises dans les villes principales de la Gaule Belgique (1). »

Les trois ou quatre textes authentiques allégués par les anti-grégoriens se trouvent donc tenus en échec par de nombreux documents dont l'authenticité n'est pas moins incontestable. Pour les esprits sérieux, il en résultera tout au moins un grave doute dans la question présente; et, devant cette divergence, personne n'aurait le droit de condamner Grégoire de Tours. Mais quand nous aurons démontré que la plupart des vieux documents ont été altérés, à partir du VIII^e siècle, sous l'influence de trois ou quatre des fausses décrétales et de plusieurs autres circonstances, l'autorité des quatre textes favorables à la mission apostolique de saint Denis en sera singulièrement ébranlée. Nous renvoyons à la troisième partie cette étude, qui demande un chapitre spécial, et jusque-là nous prions le lecteur de vouloir bien réserver son jugement.

## VIII.

Nous ferons la même observation au sujet des quatre documents primitifs apportés par M. l'abbé Arbellot à l'appui de sa thèse sur saint Martial de Limoges.

Le plus ancien et le plus grave, à notre avis, est la Vie assez courte découverte par M. Arbellot à la bibliothèque impériale, et publiée par lui dans ses *Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial*. On n'y voit aucune des circonstances manifestement fabuleuses introduites dans la légende du faux Aurélien, et c'est là une pièce sérieuse et vraiment

(1) BERNARD, *Orig. de l'Église de Paris*, p. 173 et suiv.

digne de l'histoire. On y lit que saint Pierre envoya Martial à la ville de Limoges pour y annoncer l'Évangile. Cette mention serait d'un grand poids, si elle était antique; mais le manuscrit est du xe siècle, c'est-à-dire d'une époque où toutes nos Églises, trompées par des lettres faussement attribuées à saint Clément et à saint Anaclet, se rattachaient sans hésiter à saint Pierre ou à saint Clément. Le fond de la légende fût-il véritablement ancien, comme le prétend M. Arbellot, il resterait toujours à faire la part de l'influence des fausses décrétales sur nos traditions primitives. Cette influence, dont nous donnerons plus loin la démonstration, laissera toujours peser une grande incertitude sur les documents postérieurs au VIIIe siècle, généralement remaniés par des mains indiscrètes, et empêchera qu'on leur donne une valeur absolue dans la question des origines chrétiennes de la Gaule.

Le second témoignage est emprunté au martyrologe de Florus. Il en résulte, si toutefois cette leçon est authentique, qu'au commencement du IXe siècle, on représentait déjà saint Martial comme un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, envoyé dans les Gaules par saint Pierre. Ce serait encore là un grave document, si les fausses décrétales étaient demeurées étrangères à cette opinion, et si les martyrologistes postérieurs, Raban, Adon, Notker-le-Bègue et Usuard, tout en s'inspirant du texte de Florus, n'avaient supprimé cette mention si importante. Il y a dans leur silence une raison sérieuse de douter, et nous en pouvons conclure, puisqu'ils ont affecté de ne point transcrire les deux lignes de l'hagiographe qu'ils copiaient, que l'opinion du caractère apostolique de saint Martial n'avait point encore un crédit suffisant. Cette opinion, toutefois, ne tarda pas à devenir prédominante, et le texte de Florus a été le point de départ des textes similaires qu'on retrouve dans quelques écrivains du IXe et du Xe siècle, avant le concile de Limoges.

La légende qui commençait à poindre sous la plume de Florus prit bientôt un développement inouï, au Xe siècle.

dans le roman religieux qu'un audacieux faussaire mit sous le nom d'Aurélien, successeur immédiat de saint Martial. Nous allons présenter ici, d'après les Bollandistes, une courte analyse de cette trop fameuse légende, que ces savants hagiographes ont refusé de publier, à cause de la supercherie manifeste qui y règne d'un bout à l'autre :

Martial, enfant de la tribu de Benjamin, cousin de saint Pierre, fut baptisé par l'ordre de Notre-Seigneur lui-même avec ses parents Marcel et Elisabeth, qui occupaient un rang distingué parmi les Juifs. Il assista aux principales actions du Sauveur, et notamment au lavement des pieds et à la Cène. Il suivit saint Pierre à Antioche, puis à Rome, et fut envoyé en Gaule pour prêcher l'Évangile, avec ses deux compagnons Alpinien et Austriclinien. Celui-ci étant mort en route près de la rivière d'Else, en Toscane, il le ressuscita avec le bâton du prince des apôtres. Arrivé à Limoges, Martial est jeté en prison par les Flamines, mais la nature entière conspire pour le délivrer : les éclairs, la foudre, les tremblements de terre apprennent au peuple infidèle que le Ciel est irrité; la multitude effrayée court à la prison et brise les fers du captif. Martial, délivré de ses chaînes, prêche le nom de Jésus-Christ, et baptise vingt-deux mille hommes.

Cependant la pieuse Suzanne, qui lui avait donné l'hospitalité, mourut en léguant ses biens à l'Église. Sa fille Valérie, dédaignant l'alliance du duc Étienne qui gouvernait la Gaule du Rhône à l'Océan, et commandait en maître aux Gascons et aux Goths, voua sa virginité au Seigneur. Irrité de ce refus, le duc Étienne lui fit trancher la tête en présence du peuple : on vit monter son âme au ciel dans un globe de feu, au milieu d'un chœur d'anges qui chantaient des hymnes. Cependant, touché de repentir, Étienne reçoit le baptême avec toute son armée, fait des largesses aux églises, établit des revenus pour le clergé, fonde des hôpitaux et bâtit une basilique sur le tombeau de Valérie.

Sur ces entrefaites, le duc Étienne est mandé à Rome par

Néron. Il se rend aux ordres de l'empereur, et va saluer saint Pierre avec toute son armée, en lui offrant deux cents livres d'or que Néron lui avait données. L'Apôtre apprend avec joie les merveilles accomplies par son disciple, et lui envoie les deux cents livres d'or pour bâtir des églises.

Rentré en Gaule, Étienne fit publier des édits chez toutes les nations qui lui étaient soumises, et ordonna de détruire les idoles et d'adorer le Christ. La foi se propagea de plus en plus, et bientôt toute l'Aquitaine fut chrétienne. A la mort de saint Pierre, Martial éleva une église en son honneur et y attacha quarante clercs pour la desservir; il bâtit aussi un hôpital pour cinq cents pauvres. Son zèle s'étendit au-delà des frontières de l'Aquitaine et embrassa la Gaule entière. Il évangélisa la Touraine avec succès, y établit un évêque, et en convertit le comte Hervé. Enfin, après avoir porté un décret pour contraindre tous les Aquitains à visiter quatre fois l'an l'église cathédrale de Limoges et à y apporter des présents, il convoqua une dernière fois le peuple pour lui donner une dernière bénédiction: on vit accourir les Poitevins, les Bituriges, les Arvernes, les Gascons, les Goths et beaucoup d'autres nations, et c'est en leur présence qu'il rendit le dernier soupir. A sa mort, une lumière qui brillait comme sept soleils, éclata près de sa couche, et la voix des anges glorifia celui dont l'âme venait de monter dans le sein d'Abraham. Pendant qu'on portait le corps au sépulcre, le ciel s'ouvrit au-dessus des têtes, et de nombreux prodiges s'accomplirent autour du tombeau.

Ces prodiges posthumes étaient dignes de celui qui avait joui pendant sa vie de priviléges extraordinaires. Martial, au dire de sa légende, était exempt des attaques de la concupiscence; douze anges préposés à sa garde empêchaient qu'il ne souffrît de la faim et de la soif; enfin les douleurs de la mort n'eurent aucune prise sur lui, à cause de la pureté dans laquelle il avait constamment vécu.

Donnons maintenant la parole aux Bénédictins pour juger

cette pièce extraordinaire, qu'ils ne craignent pas de déclarer pleine de suppositions et d'imposture :

« Il ne faut pas séparer des Actes prétendus de saint Ursin, ceux de saint Martial, premier évêque de Limoges, qui y est aussi représenté comme un des soixante-douze disciples. Ils sont à peu près de même fabrique, dans le même goût et très-probablement de même date. M. Bosquet les a crus effectivement des dernières années de ce x[e] siècle, peu avant la translation du même saint, qui se fit en 994 (1). Cette opinion s'accorde à merveille avec celle de M. des Cordes, chanoine de la cathédrale de Limoges, qui ayant examiné à fond ce point de critique, assure qu'aucun auteur, avant le siècle qui nous occupe, n'a cité, ni témoigné avoir connu ces Actes (2). Le premier qui en a fait mention n'écrivait qu'après l'an 1020. Ce même écrivain confirme ce que nous établissons ici, en nous apprenant que les premiers Actes de saint Martial étant péris dans les ravages des Normands, on leur en avait substitué d'autres (3). Il ajoute que ceux qui existaient de son temps, et qui sont les mêmes qne ceux que nous avons, étaient approuvés de tous les savants de l'Europe, et de même autorité dans l'Église catholique, que les livres de l'Écriture sainte (4). Quel

(1) Bosquet, *Eccles. Gallic. histor.*. lib. i, p. 44, 45.

(2) J. Cordesii, *Dissertatio de tempore quo S. Martialis in Aquitaniam missus est, apud* Bosquet, *Eccles. Gall. hist., pars 2[a]* p. 50; et apud Bolland., t. V junii, p. 538.

(3) L'auteur du xi[e] siècle, auquel D. Rivet fait ici allusion, est Adhémar de Chabannes, moine de Saint-Cibar d'Angoulême, le plus fougueux partisan de l'apostolat de saint Martial. Adhémar met dans la bouche de son contradicteur, Benoît de Cluse, les paroles suivantes : « Solent dicere nonnulli Vitam ejus veteranam, quando hic locus arsit, periisse incendio, in qua nihil horum legebatur, nisi duntaxat quod post ascensionem Domini ad Petri prædicationem sit conversus;... et ad solam urbem Lemovicum missus;... quemdam vero monachum hujus loci hanc Vitam mendacio suo finxisse adulatorio; ideo eam non credo. » Ademari *Epistola de apostolatu S. Martialis*. Patrol., t. CXLI, col. 95, 97, 107.

(4) Hanc Vitam et Patres nostri catholici in veritate receperunt, et ego sicut sancta quatuor Evangelia ita eam credo firmiter, et omni dilectione amplector

goût que celui des hommes de ce temps-là, et quelles lumières que celles de leur siècle!...

« L'auteur qui leur a prêté sa plume nous est entièrement inconnu, excepté par le double caractère d'imposteur, en ce que ne débitant que des fictions, il a encore voulu les faire passer pour l'ouvrage d'un Aurélien, disciple de saint Martial même. Mais outre que l'écrivain du XI[e] siècle qu'on vient de citer, le trahit en disant que les Actes du saint qu'on avait alors, n'avaient reçu l'être que depuis les ravages des Normands, son imposture était trop palpable, pour qu'elle ne fût pas reconnue tôt ou tard. Aussi dès presque le milieu du XVI[e] siècle, lorsque l'aurore de la critique ne commençait qu'à paraître, Jean Hessel, docteur de Louvain, fit voir qu'au nom près de saint Martial, ces Actes prétendus ne contenaient que des fables, mêlées d'erreurs contre la religion et d'impertinences d'un ridicule intolérable. MM. Bosquet et des Cordes, déjà cités, en ont porté le même jugement, que les doctes successeurs de Bollandus ont confirmé sans peine : en conséquence de quoi ceux-ci ont refusé avec raison à cet écrit infortuné une place dans leur recueil (1). On le trouve cependant dans le faux Abdias, et dans les dernières éditions de Surius (2) ; mais il n'est point dans la première, ni dans le supplément de Mosander.

« Ces Actes fameux en leur temps donnèrent naissance, ou peut-être même furent faits exprès pour appuyer et répandre dans le public l'opinion de l'apostolat prétendu de saint Martial, qui fit tant de bruit dans les premières années du siècle suivant.

et approbo. Et qui eam negat, inimicum veritatis pronuntio, et ut publicum hæreticum respuo. ADEMARI *Epist. de apost. S. Martialis.* Ibid., col. 96.

(1) Præterita etiam Vita S. Martialis, tam fabulose insulseque compilata, quamvis eam ex variis manuscriptis inter se operose collatam a Rosweido dare possemus. BOLLANDD., t. V junii, p. 537, n. 10.

(2) SURIUS, *De probatis Sanctorum Vitis.* 30 junii ; édit. 1618.

« A là suite des Actes dont il est ici question, le P. Labbe a découvert dans plus d'un manuscrit une Vie de saint Alpinien, disciple de saint Martial, et l'a publiée parmi d'autres manuscrits pour servir à l'histoire d'Aquitaine. Le petit exorde qui se lit à la tête est une preuve non équivoque que l'auteur de cette Vie l'est aussi des Actes de saint Martial. C'est ce qui est confirmé, non seulement par la ressemblance du style, qui n'est pas mauvais pour le temps, mais encore par un endroit de cette même Vie, qui se trouve dans un manuscrit différent de ceux du P. Labbe, dans lesquels il manque. L'auteur y dit expressément, en parlant des Actes de saint Martial, qu'il avait abrégé l'ouvrage d'Aurélien, si excessivement diffus, selon lui, qu'il en était ennuyeux. Témoignage qui le trahit lui-même, et qui a fait dire à quelques modernes que les Actes de saint Martial qui nous restent, ne sont qu'un abrégé de ceux qu'on donne au prétendu Aurélien. L'un n'est pas plus vrai que l'autre; c'est-à-dire qu'il est aussi faux que cet écrivain ait abrégé l'ouvrage d'Aurélien, qu'il est faux qu'Aurélien ait écrit. C'est ordinairement le caractère des imposteurs, que de ne se pas soutenir, et de se démasquer par quelque endroit.

« Il s'en faut toutefois beaucoup que la Vie de saint Alpinien soit chargée de fables, d'erreurs et d'impertinences, comme le sont les Actes. L'auteur n'y a rien fait entrer d'extraordinaire. On pourrait croire ce qu'il y dit, si cela était autorisé. Ce n'est à proprement parler qu'un éloge général des vertus du saint, qu'on pourrait appliquer à tout autre, en y changeant les noms (1). »

C'est sous le patronage de ce roman que l'idée de l'*apostolat* de saint Martial a fait son chemin dans le monde. Aujourd'hui les défenseurs ds saint Martial sont visiblement embarrassés d'un patronage si compromettant; mais, tout en répudiant la plupart des fables grossières dont la légende est farcie,

(1) *Histoire littér. de la France*, t. I, p. 409; t. VI, p. 415-416.

ils croient devoir adopter le témoignage de l'imposteur sur un point, celui de la mission de Martial par saint Pierre. Quelle valeur mérite le témoignage d'un menteur décrié? C'est un problème que nous laissons à nos lecteurs le soin de résoudre.

M. Arbellot a cependant essayé de redonner une certaine valeur à cette pièce apocryphe, justement flétrie par les Bénédictins. Il a, dit-il, la *bonne fortune* d'apporter dans cette discussion un élément nouveau : c'est un petit poème de dix-sept vers composé par Fortunat de Poitiers, si l'on en croit un manuscrit du XII$^{e}$ siècle, et fait, toujours selon M. Arbellot, pour être mis à la tête du roman du faux Aurélien. Pour qu'on ne nous reproche pas d'affaiblir la valeur de ce document, nous en empruntons la traduction au savant chanoine de Limoges avec d'autant plus de plaisir que ces expressions obscures et incohérentes nous paraissent à peu près inintelligibles :

« Le Christ est le principe et la fin de toutes choses; le Christ est la lumière et la voie. C'est en son nom vénérable et toujours digne de louanges que se lisent ici les Actes très-sincères de saint Martial. Quel est l'homme, même le plus docte, qui pourrait dignement, en prose ou en vers habilement mesurés, dire dans une page ornée de quelques paroles, combien est grand le mérite de cet illustre apôtre ? Que Cicéron et Virgile me viennent en aide; que ma langue soit féconde en saillies. Mais, soit qu'elle récite des vers rapides, soit qu'elle compose le miel d'une prose harmonieuse, elle ne pourra jamais, ô vénérable père, célébrer dignement vos actions, vous que Rome et la Gaule honorent, tantôt après Pierre, comme étant son inférieur et plus jeune que lui, tantôt avec Pierre, comme étant son égal dans la prérogative de l'apostolat. La tribu de Benjamin vous vit naître d'un sang illustre ; la ville de Limoges conserve maintenant votre corps sacré. Qu'ainsi louange et gloire vous soient rendues, ô Christ, ô grand roi, Dieu su-

prême! ô Christ, principe et fin sublime, paix, lumière et voie, ô Christ (1)! »

M. Arbellot s'est attaché à démontrer, par toutes sortes de rapprochements ingénieux de mots, que c'est là une œuvre de Fortunat, et il a réussi à prouver que ce pourrait être un pastiche assez grossier du poëte de Poitiers. Aussi d'excellents juges, entre autres M. Quicherat, ont-ils refusé d'adopter cette opinion. Pour nous, le côté littéraire mis à part, nous ne saurions admettre qu'un esprit aussi distingué que Fortunat ait songé à patroner un roman aussi évidemment fabuleux que celui du faux Aurélien.

Mais ces vers fussent-ils de Fortunat, que prouveraient-ils? Détachons-en les quatre principaux :

Quanti sit meriti præclarus apostolus iste.

Cela veut-il dire que Martial est véritablement un *apôtre*, dans le sens strict du mot, c'est-à-dire un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ? Mais cette expression a toujours été employée dans la langue ecclésiastique pour signifier le premier missionnaire d'une contrée, et rien ne nous autorise à enfermer ici ce mot dans les limites de sa signification la plus étroite.

Post Petrum recolunt juniorem parte secunda,
Cum Petro recolunt æqualem sorte priori.

Ces vers nous paraissent susceptibles d'une interprétation bien différente de celle qu'on essaie d'en tirer. Il y a ici évidemment une opposition d'idées marquée par les mots *parte secunda*, *sorte priori*. Les premiers nous semblent désigner dans saint Martial et dans saint Pierre le côté inférieur, la nature humaine; *sorte priori* désigne au contraire le côté supérieur, le caractère épiscopal. On pourrait donc traduire :

(1) ARBELLOT, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, p. 72 et suiv., 234.

« Rome et la Gaule vous honorent après Pierre, vous qui êtes plus jeune et son inférieur par la naissance; elles vous honorent à l'égal de Pierre, parce que vous partagez avec lui la dignité supérieure (*sorte priori*) de l'épiscopat. » Il ne s'agit point ici « d'égalité dans la prérogative de l'apostolat, » comme M. Arbellot traduit adroitement, et l'auteur reconnait que Martial est postérieur à Pierre, *juniorem*, c'est-à-dire plus jeune ou peut-être plus moderne. Ce mot va directement contre la thèse de M. Arbellot. Le sens de ces vers est tellement vague, qu'on pourrait les appliquer à tout autre saint évêque, sans y attacher une idée de contemporanéité ou d'égalité apostolique avec saint Pierre.

Du reste, avec Fortunat de Poitiers il ne faudrait point presser si rigoureusement le sens des mots. Dans un poëme authentique adressé à son contemporain saint Martin, l'apôtre de la Galice, Fortunat compare saint Martin de Tours, l'apôtre de la Gaule, à ces grands prédicateurs apostoliques, Paul, Matthieu, Thomas, Barthélemy, André, qui évangélisèrent les contrées de l'Orient : preuve nouvelle, pour le dire en passant, que saint Martial n'avait point encore au VI[e] siècle ce titre d'apôtre principal de l'Aquitaine qui lui fut décerné plus tard à Limoges. Quant à saint Martin de Galice, notre poëte n'hésite point à proclamer son caractère apostolique et à l'égaler à saint Pierre et à saint Paul : *vir sortis apostolicæ, qui virtute Petrum præbet.* Ces expressions poétiques ne sont pas moins fortes que celles invoquées par M. Arbellot, et cependant on ne saurait les appliquer dans leur sens le plus étroit à un évêque du VI[e] siècle (1).

Lumen apostolicum cum spargeret una Triades
  Exciperetque novum mundus honore diem,..
Redditur, avulsis spinis, urbs Romula princeps,
  Principis egregii vomere culta Petri.

(1) FORTUNAT. PICTAV. *Miscellan.*, lib. V, cap. 2. Patrol., t. LXXXVIII, col. 181.

Paulus ad Illyricos, Scythicas penetrando pruinas,
Dogmate ferventi frigora solvit humi.
Matthæus Æthiopes attemperat ore vapores,
Vivaque in exusto flumina fudit agro.
Bellica Persidis Thomæ subjecta vigori,
Fortior efficitur victa tiara Deo.
Lurida perspicuo datur India Bartholomæo,
Andreæ monitis exstat Achaia seges.
Ne morer accelerans, Martini Gallia prisci
Excellente fide luminis arma capit.
Martino servata novo, Gallicia, plaude,
Sortis apostolicæ vir tuus iste fuit.
Qui virtute Petrum, præbet tibi dogmate Paulum,
Hinc Jacobi tribuens, inde Joannis opem.

Avec de tels vers M. Arbellot ne serait pas embarrassé pour faire du saint Martin de Galice du VI[e] siècle, un contemporain des Apôtres, égal à saint Pierre dans la prérogative de l'apostolat. Mais continuons notre examen :

Benjamita tribus te gessit sanguine claro.

Si Martial était de la tribu de Benjamin, cela ne le rattache point nécessairement au premier siècle, et rien n'empêche, ce nous semble, qu'un juif ait pu se convertir au III[e] siècle. Son origine orientale, reconnue par Grégoire de Tours lui-même, n'est point non plus un argument, comme on paraît le croire. Saint Irénée nous était venu aussi d'Orient, et cependant il vivait au commencement du III[e] siècle; saint Saturnin de Toulouse, d'après le missel gallican, avait la même patrie, et ses Actes authentiques le placent en 250. Saint Séverin, évêque de Bordeaux vers l'an 400, était également originaire des contrées de l'Orient, au témoignage de Grégoire de Tours (1). On ne saurait donc dire qu'un missionnaire d'origine orientale doive nécessairement appartenir au premier siècle.

(1) Sanctus igitur Severinus, ut ipsorum Burdegalensium clericorum fidelis ratio profert, de partibus Orientis ad eamdem destinatur urbem. *De Glor. Conf.*, cap. 45.

Voilà les quatre documents primitifs sur lesquels a été établie toute la thèse relative à saint Martial : une légende d'un âge suspect, à cause du remaniement des légendes sous l'influence d'une idée fausse introduite par des décrétales supposées; une phrase du martyrologe de Florus, mise avec affectation de côté par les quatre martyrologistes postérieurs; un roman, justement flétri par les Bénédictins; et quelques vers insignifiants, dont il faut outrer le sens et la portée pour en tirer quelque chose. Nous le demandons, ces documents peuvent-ils détruire l'autorité si grave et si imposante de Grégoire de Tours?

Nous terminerons par une note fort curieuse empruntée à un savant archéologue du Limousin, et qui tendrait à prouver matériellement l'existence de saint Martial au IIIe siècle.

Parmi les inscriptions et les cippes recueillis et conservés au Moutier-d'Ahun (Creuse) par les soins éclairés des moines de cette abbaye, dit M. de Cessac (1), se trouvait une borne milliaire, récemment déplacée, et portée dans une métairie voisine, où elle sert de support à la toiture d'un hangar. Une antique tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, nous apprend que ce milliaire, objet d'une pieuse vénération pour nos pères, est « la colonne où saint Martial fut attaché et flagellé; » et, comme preuve de ce fait, l'on montre deux anneaux de fer scellés de chaque côté de la borne. Selon Bonaventure de Saint-Amable (2), Adhémar de Chabannes, né vers 988, a consigné cette tradition dans ses écrits, et nous ne voyons rien qui empêche d'admettre une opinion aussi ancienne et aussi respectable.

Or ce milliaire, d'après l'inscription qu'il porte, fut dédié

(1) P. de Cessac, *Les inscriptions des bornes milliaires de Saint-Léger-Magnazeix et du Moutier-d'Ahun,* dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* t. XIX, 1869, p. 39. — De Caumont, *Bulletin monumental,* 4e série, t. VI, nº 5, p. 493.

(2) Bonav. de Saint-Amable, *Histoire de saint Martial,* t. II, p. 173 et 274, in-fº, 1683.

à l'empereur Gordien III l'an 240 de notre ère, date qui concorde parfaitement avec le récit de saint Grégoire. C'est bien à son insu sans doute qu'Adhémar, le plus fougueux partisan de l'apostolat de saint Martial, est venu confirmer le texte de notre pieux historien. Sans vouloir attacher à ce témoignage et à ce monument une valeur exagérée, on ne saurait en méconnaître l'intérêt, et c'est avec plaisir que nous enregistrons ici, avec M. de Cessac, cet accord si nouveau et si inattendu de l'archéologie, de la tradition et de l'histoire au sujet de l'âge de saint Martial.

## IX.

Les témoignages multiples que nous avons cités à propos des compagnons de saint Denis, nous montrent qu'une grande mission avait embrassé, au IIIe siècle, une partie notable de la Gaule celtique. Nous pouvons apporter, à l'appui de cette thèse, plusieurs autres documents importants, et prouver que le texte de Grégoire de Tours n'est point isolé dans la tradition, comme nos adversaires se plaisent à le répéter sur tous les tons.

Deux légendes de saint Genou, composées à la fin du Xe siècle sur des éléments beaucoup plus anciens (1), nous apprennent qu'au temps de Dèce une nombreuse troupe de missionnaires, parmi lesquels on comptait Saturnin, Marcel, Genou et Genitus, avait été envoyée dans la Gaule par le saint Siége (2). Saint Genou, premier évêque de Cahors,

(1) *Histoire littéraire de la France,* t. VI, pp. 519, 705. — LELONG, *Bibliothèque historique de la France,* t. I, p. 566, nos 8,365 et 8,366.

(2) (S. Genulfus) a parentibus traditus B. Sixto papæ romano, qui sub præfato maledicto Decio postmodum pœnas subiit pro cœlesti Domino. — His præterea Decii temporibus alii etiam a sede apostolica æque Gallias directi traduntur. Ex quibus præstantissimus atque sanctissimus Saturninus, urbis Tholosanæ primus episcopus fuit;... Marcellus quoque;... et sancti Genulfus et Genitus. BOLLANDD. *Acta SS.*, 17 januar., t. II januar., pp. 83 et 93.

tenait sa mission du pape saint Sixte II, qui monta sur le trône pontifical en 257. Il y a ici sans doute une légère erreur chronologique, par l'association des deux noms de saint Sixte et de Dèce : nous avons expliqué plus haut (p. 91) les causes de cette erreur, que nous retrouvons dans tous les chroniqueurs et hagiographes anciens, particulièrement dans Hilduin et le moine Letalde (1).

Les Actes de saint Pérégrin, premier évêque d'Auxerre, écrits au VI^e siècle, attribuent aussi sa mission au pape Sixte, mais sans désigner s'il s'agit de saint Sixte I^er (191-127), ou de saint Sixte II. De très-vieux manuscrits de cette légende, ajoutent les Bollandistes, disent que ce fut au temps de Valérien et de Gallien, ce qui répond à l'an 259 et à Sixte II. L'*Histoire des évêques d'Auxerre*, dont Rivet fait remonter la rédaction au IX^e siècle, d'après d'anciens mémoires, nous donne une indication toute semblable en se référant aux Actes, et cette indication est d'autant plus remarquable, que l'auteur est partisan des missions apostoliques (2). Enfin Robert Aboland, moine de Saint-Marien d'Auxerre, qui croit aussi aux missions apostoliques, n'en place pas moins sous saint Sixte II, après le martyre du pape saint Étienne, l'envoi en Gaule de saint Pérégrin et de ses compagnons Marsus, Corcodonus et Jovianus (3).

(1) HILDUINI *Areopagitica*, prolegom., cap. 8. Patrol., t. CVI, col. 18. — LETALDI *Vita S. Juliani Cenoman.*, prolog., apud BOSQUET, *Histor. Eccles. Gallic.*, pars II, p. 72. Patrol., t. CXXXVII, col. 783.

(2) S. Peregrinum, B. Sixti apostolicæ sedis primatis intercessionibus simul et meritis consecratum episcopum, textus passionis ipsius scire cupientibus fideliter edocet... Martyrium suum capitis abscissione complevit, sub die XVI Kalendarum juniarum, imperatoribus Galieno et Valeriano, Æmiliano et Basso consulibus. *Histor. episc. Autissiodorensium,* apud LABBE, *Nova biblioth.*, t. I. pp. 411, 412, 526. — BOLLANDD. *Acta SS.*, t. III maii, p. 563. — *Histoire littéraire de la France,* t. III, p. 42; V, 541; VIII, 325, 326.

(3) Romæ Stephano martyrium passo, Sixtus in pontificatum succedit annis 2. Hic B. Peregrinum presbyterum civemque Romanum ordinavit episcopum, ... et ad Gallias gratia prædicandi direxit. *Chronologia seriem temporum... continens usque ad annum 1200,* fol. 43. Trecis, 1608.

Flodoard, suivant les idées du x[e] siècle, attribue à saint Pierre la mission des saints Sixte et Sinice, apôtres du pays rémois et du Soissonnais (1); mais cette opinion, nouvelle alors, est contraire à l'antique tradition de l'Église de Reims. Une vieille Vie de ces saints, que les Bollandistes croient du v[e] ou du vi[e] siècle, et que D. Rivet rattache seulement au vii[e], place ces deux évêques sous Dioclétien et Maximien, vers l'année 288, après la mort des saints Crépin et Crépinien, martyrisés à Soissons par Rictiovarus. Cette tradition, si opposée aux prétentions apostoliques, s'est maintenue dans toute la suite de la liturgie rémoise, et nous la retrouvons jusque dans le bréviaire de 1543, preuve certaine que le sentiment de Flodoard n'était qu'une opinion particulière et n'a jamais prévalu (2). L'archevêque Hincmar nous parle, il est vrai, du pape saint Sixte, comme ayant envoyé en Gaule Sixte de Reims, sans dire lequel des deux papes de ce nom il entend désigner (3). *B. Sixtus a Sixto sedis Romanæ pontifice primus ad Rhemensem metropolim fuit directus episcopus* (4). Si l'on tient compte de

(1) FLODOARDI *Histor. Ecclesiæ Remensis*, lib. I, cap. 3. Patrol., t. CXXXV, col. 32.

(2) Actis consonat Breviarium Remense anni 1543... Hæc eodem modo in Actis relata ostendunt qualis fuerit Remensium traditio usque ad medium sæculi XVI de primis suis episcopis, evincuntque Flodoardi opinionem non invaluisse, sed potius neglectam fuisse apud Remenses. BOLLANDD. *Acta SS.*, t. I septemb. pp. 121, 122 et 125. — *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 646.

(3) HINCMARI RHEMENSIS *Opusculum* LV *capitulorum adversus Hincmarum Laudunensem*, cap. 16. Patrol., t. CXXVI, col. 334.

(4) Si l'on veut savoir comment un habile homme se débarrasse d'une difficulté, il faut entendre à ce sujet M. Ch. Salmon, invoquant une erreur de copiste. « Hincmar, dit-il, DOIT avoir écrit : *Et postquam Sixtus* a PETRO *sedis Romanæ pontifice*, et l'on aura copié SIXTO. Et ce qui confirme cette supposition, c'est que ces deux noms ont le même nombre de lettres, la même désinence. » — Ce système commode supprime tous les soucis de la critique, en permettant de changer à volonté les noms propres et les dates. Mais, avec des principes si coulants, comment M. Salmon est-il impitoyable pour les difficultés, plus apparentes que réelles, du texte de Grégoire de Tours ? — CH. SALMON, *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 2[e] série, t. X, 1865, p. 435.

la tradition rémoise, Hincmar n'a voulu parler que d'un pontife du IIIe siècle, et, au milieu de l'ignorance chronologique qui régnait alors, il aura pensé à saint Sixte II, dont l'action sur la Gaule était connue par plusieurs de nos vieilles légendes.

Enfin saint Firmin, premier évêque d'Amiens, appartient aussi, selon sa légende, au siècle de Dioclétien et Maximien (1).

A la liste donnée par Grégoire de Tours, nous pouvons donc ajouter Cahors, Auxerre, Reims, Soissons, Amiens, et les divers pays évangélisés par les douze compagnons de saint Denis. Ces noms nous montrent que l'évangélisation de la Gaule centrale a été fort tardive, et confirment indirectement le récit de notre historien sur la mission évangélique du IIIe siècle.

## X.

Si nous résumons en quelques lignes cette longue discussion sur la mission des sept évêques, nous trouvons devant nous :

Les Actes sincères de saint Saturnin, confirmés par toute la suite de la tradition ;

Un second saint Trophime, évêque d'Arles au milieu du IIIe siècle, sans que nos contradicteurs soient en mesure de démontrer qu'il n'y eut pas un évêque de ce nom avant ou après le schismatique Marcien ;

Le passage de Grégoire de Tours relatif à Paul de Narbonne, appuyé indirectement par la lettre des dix-neuf évêques de la province d'Arles, reconnaissant au seul Trophime le caractère de missionnaire apostolique;

La tradition de saint Austremoine d'Auvergne assise sur un témoignage nécessairement éclairé, sans qu'on puisse opposer à ce témoignage autre chose qu'une pièce fabuleuse;

(1) BOSQUET, *Histor. Eccles. Gallic.*, pars II, p. 146, *Gesta S. Firmini.*

La mission de saint Denis, d'un âge plus douteux, à cause de la diversité des documents, mais devant être assignée au IIIe siècle, si l'on tient compte, comme il convient, de l'influence des fausses décrétales ;

Le caractère apostolique de saint Martial appuyé sur des documents ou suspects, ou condamnés par la critique, ou tout à fait insignifiants ;

Enfin d'autres missions évangéliques en Gaule au IIIe siècle, révélées par un grand nombre de pièces historiques et hagiographiques d'une réelle valeur.

L'autorité de Grégoire de Tours nous paraît donc sortir entière de cette discussion sur les six évêques associés à saint Gatien. Elle va nous paraître encore plus grande en ce qui concerne saint Gatien lui-même.

..................

## CHAPITRE VI.

### LA MISSION DE SAINT GATIEN.

I. Une erreur constatée sur un point accessoire détruit-elle le fait principal ? — II. L'argument du bon sens. — III. Les archives liturgiques, administratives et civiles de l'Église de Tours. — IV. Les scrupules d'historien de saint Grégoire. — V. L'anathème protecteur de son livre.

### I.

Nous avons montré, dans le chapitre précédent, que le témoignage de Grégoire de Tours était tenu en échec, sur quelques points seulement, par des témoignages contradictoires d'une certaine valeur, et qu'il pouvait en résulter tout au plus un certain doute. Nos adversaires ne se sont pas contentés de reconnaître une autorité indiscutable à ces derniers textes, en négligeant tous ceux qu'on pouvait leur opposer ; ils ont voulu étendre plus loin le bénéfice de leur prétendue victoire, et, partant de ce qu'ils appellent une erreur *constatée* dans saint Grégoire, ils refusent d'accueillir son témoignage sur tous les autres points sans exception.

Hugues Menard a formulé dans les termes suivants cette singulière argumentation : « Si l'on peut prouver, dit-il, que la vérité de cette narration des sept évêques chancelle à l'é-

gard d'un seul, elle ne mérite plus aucune confiance par rapport aux autres, puisque l'erreur qu'on y découvrira ne s'attachera pas à une circonstance accessoire, mais à la substance du récit. »

N'en déplaise au docte bénédictin à qui l'érudition chrétienne doit de savants travaux, il a formulé ici une règle qui est le renversement même de la critique et de l'histoire, comme les Bollandistes l'ont montré avant nous (1). Un écrivain peut se tromper en un point sur lequel il est mal renseigné et pour lequel ses sources d'information sont lointaines ou peu sûres; mais on ne saurait en conclure qu'il se trompe de même sur des faits à propos desquels il a eu entre les mains la plus grande somme possible de renseignements authentiques. La règle fondamentale de la critique consiste à apprécier le degré d'information et de sincérité de l'historien, et non à supputer les fautes qu'il a commises en des matières qui lui sont moins familières. Si le principe de Menard était admis, il n'y aurait plus d'histoire, tout écrivain étant exposé, par suite de l'infirmité humaine, à une foule d'erreurs dans les choses qu'il sait le moins, et perdant par là même, assure-t-on, toute autorité dans les choses qu'il sait le mieux. Grégoire de Tours, dans le passage où il parle de la mission des sept évêques au IIIe siècle, aurait donc pu se tromper sur saint Trophime ou sur saint Denis, sans que son autorité en fût le moins du monde ébranlée au sujet de saint Gatien qu'il devait infiniment mieux connaître; et, quoi qu'en dise D. Menard, l'erreur ici, si erreur il y avait, ne tomberait point sur la substance du récit, la simultanéité de la mission des sept évêques n'étant après tout qu'une circonstance accessoire, et

(1) Dices-ne forsan Gregorium, ut in missionis S. Trophimi epocha, ita etiam in tempore quo S. Dionysium aliosque supra recensitos episcopos in Gallias missos scribit, esse hallucinatum? Ast, qui res historicas tractans peccat in uno, non illico omnium factus est reus, foretque alioquin fluxa per omnem Historiam Gregorii auctoritas. BOLLANDD., *Acta SS. octobris*, t. IV; *De S. Dionysio*, n° 105.

la notion du fait principal ayant dû parvenir à notre historien par des voies multiples très-diverses, notamment en ce qui touche saint Gatien.

## II.

Pour établir l'autorité du témoignage de saint Grégoire en cette matière, il n'est point nécessaire de faire de grands frais d'érudition, ni d'entasser les autorités historiques ou traditionnelles; c'est un problème facile, qu'on peut résoudre avec le sens commun seulement. Que le lecteur nous permette de faire appel à son jugement et de lui poser les trois questions suivantes, en lui rappelant que Grégoire de Tours a écrit son *Histoire* la vingt-unième année de son épiscopat, comme il le déclare lui-même (1) :

1° Après vingt ans d'épiscopat, saint Grégoire a-t-il pu ignorer les traditions et les monuments de sa propre Église ?

2° Se proposant d'écrire l'histoire de son Église, a-t-il pu négliger d'en consulter les traditions et les archives ?

3° Connaissant les traditions et les archives de son Église, les a-t-il faussées ou altérées ?

Rien de plus élémentaire, comme on voit, et nous sommes ici sur le terrain du simple bon sens. Et qu'on ne s'imagine pas que nous ne fassions pas œuvre de critique en portant la question sur ce terrain. « La critique, dit un maître, est l'art de juger. Son nom signifie proprement jugement, discernement; aussi la principale partie d'un critique, est ce qu'on appelle *bon sens*. Il lui faut beaucoup de lecture, beaucoup de mémoire, bien des connaissances et de la pénétration ; mais surtout il lui faut un discernement fin, un jugement solide, et un goût exquis qui se règle sur la raison et non sur l'incli-

(1) L'abbé Bourassé, *Les Origines de l'Église de Tours*, p. 35. Tours, Bouserez, 1869.

nation et sur le tempérament. Ces qualités sont une espèce de critique naturelle, qui, sans le secours de l'art, et par les réflexions sur ce que la nature trouve en son fonds, juge sainement de certains sujets, dont la vérité ou la fausseté, la bonté ou le défaut se font sentir sans peine (1). »

La critique naturelle du bon sens, comme dit le P. Honoré de Sainte-Marie, suffirait donc à elle seule pour répondre aux trois questions précédentes, et par conséquent pour résoudre le problème. Mais tâchons de mettre cette vérité, s'il est possible, dans un plus grand jour. Montrons que pour les origines de l'Église de Tours, saint Grégoire avait à sa disposition une abondance d'informations et de documents qu'il n'a été donné à aucun autre écrivain de réunir au même degré. Cette démonstration donnera à son récit une valeur incomparable, une autorité tout exceptionnelle.

Notre historien vivait plongé au milieu de la tradition tourangelle, et comme il était à peine séparé de la mort de notre premier évêque (300) par deux siècles et demi, la tradition locale, encore près de son berceau, n'avait pas eu le temps de se perdre ou de s'altérer. Entouré d'un clergé nombreux, vivant au milieu de sa grande famille sacerdotale, se mettant fréquemment en contact, par les tournées pastorales qui étaient dès lors en usage (2), avec les prêtres attachés aux paroisses les plus reculées de son diocèse, saint Grégoire évidemment ne pouvait en ignorer les traditions, surtout au bout de vingt ans de ce commerce assidu avec son clergé et son peuple, quand il entreprit de clore son *Histoire des Francs* par un dernier chapitre relatif à l'histoire de sa propre Église (3).

(1) Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique*, dissert. I, p. 2.

(2) Ecce frater noster Maroveus hujus urbis episcopus non est coram, eo quod illum causa visendarum parœciarum elongaverit. *De Glor. Confess.*, cap. 106.

(3) Hos autem libros in anno vicesimo primo ordinationis nostræ præscripsimus. *Hist. Franc.*, lib. x, cap. 31.

Qui oserait soutenir que Grégoire de Tours, ignorant, ou léger, ou pervers (car dans ce cas il ne saurait échapper à l'une de ces trois injures), a méconnu, ou dédaigné, ou trahi le sentiment public de son temps sur la mission de notre premier apôtre? Qui oserait lui imputer d'avoir découronné sa propre Église de son fleuron le plus glorieux, et d'avoir déchiré de gaité de cœur les titres de sa noblesse et de son antiquité? N'y a-t-il pas, dans cette accusation, quelque chose qui révolte profondément?

Pour excuser saint Grégoire d'une attitude si étrange, on a voulu prétendre que la tradition était muette au VIe siècle sur la date de notre premier évêque, et qu'elle n'avait apporté à notre historien que des notions assez confuses sur ses actions et la durée de son apostolat. Si cette assertion était démontrée, ce serait la condamnation de la légende apostolique du XIVe siècle, laquelle, de l'aveu même de ses prôneurs, manquerait de toute base antique et par conséquent ne serait plus une tradition, la tradition exigeant de toute nécessité une transmission ininterrompue; mais ce ne serait pas la condamnation de Grégoire de Tours, puisque notre historien, au milieu du silence de la tradition orale, aurait pu recueillir dans les témoignages de la tradition écrite et dans les archives de son Église, des éléments chronologiques suffisants pour assigner avec certitude la mission de saint Gatien au règne de Dèce.

## III.

L'Église de Tours, en effet, devait avoir des archives, et saint Grégoire y puisa sans aucun doute des renseignements précieux sur tous ses prédécesseurs. Les diptyques constituaient le monument le plus important et le plus authentique de ce pieux trésor. C'étaient, comme on le sait, des tablettes d'ivoire ou de bois sur lesquelles on inscrivait les noms des prélats avec la durée de leur épiscopat. Si l'on en croit André

Salmon, ces documents n'auraient présenté qu'une médiocre certitude matérielle eu égard à la manière dont on les composait, et le savant archéologue tourangeau y trouve la raison des nombreuses variantes signalées dans les noms des évêques et dans la durée de chaque prélature. « Les deux tablettes, dit-il, étaient enduites de cire à l'intérieur, et se refermaient l'une sur l'autre; et tout le monde comprendra avec quelle facilité l'écriture et les chiffres, écrits avec un style sur une matière aussi molle, devaient s'altérer par l'usage et le temps. Joignez à cela la difficulté de déchiffrer ces caractères à demi effacés, et vous aurez la raison des erreurs que les copistes ont commises, comme aussi des variantes que l'on remarque dans les divers manuscrits, soit pour les noms, soit pour les dates (1). »

Cette description ne répond guère à l'état de ceux de ces vieux monuments que l'on conserve encore aujourd'hui dans les contrées où persiste l'antique usage des diptyques. D'après M. l'abbé Bernard, M. l'abbé Bargès, professeur à la Sorbonne, consulté sur ce passage d'A. Salmon, n'y a vu aucune ressemblance avec les anciens diptyques qui lui ont été montrés dans ses voyages d'Orient (2). Ces documents devaient présenter plus de solidité, en raison de l'usage auquel on les destinait et de l'importance toute spéciale qu'on y attachait.

Les diptyques étaient placés sur l'autel, et, pendant le sacrifice de la messe, après l'oblation, on en faisait la lecture. « Après l'offrande, dit Mabillon, on lisait les diptyques, c'est-à-dire on récitait les noms, tant des saints en mémoire desquels le sacrifice était offert, que des vivants et des morts pour qui on l'offrait..... On faisait au même moment la commémoration des vivants et des morts. Puis on lisait une oraison, appelée à cause de cela *collectio post nomina*. Ces diptyques étaient usités dans toutes les églises, et persistèrent dans la liturgie gallicane jusqu'au XI^e siècle (3). »

(1) A. SALMON, *Recueil de chroniques de Touraine*, Introd., p. XLIII.
(2) BERNARD, *Les Origines de l'Église de Paris*, p. 247, note.
(3) MABILLON, *De liturgia Gallic.*, lib. I, cap. 5, n. 12; lib. III, n. 11 et 12.

En inscrivant les noms et l'ordre de leurs évêques sur les diptyques, les Églises avaient pour but d'établir nettement leur origine, et de montrer par quels liens sacrés, par quelle succession constante de pontifes elles se rattachaient à leur premier pasteur, et par celui-ci au siége apostolique. C'étaient là leurs titres de noblesse, et comme leur glorieuse généalogie. Aussi, dit l'abbé Bernard, le fait de la succession des évêques dans les différents siéges, dans les Églises fondées par les apôtres ou par leurs disciples immédiats, devenait-il contre les hérétiques une arme puissante entre les mains des polémistes chrétiens. Nous avons déjà entendu saint Irénée invoquer contre les Gnostiques cette succession régulière des pontifes dans les Églises apostoliques (1). Tertullien tenait le même langage : « Que les hérétiques nous présentent, disait-il, les annales et les origines de leurs Églises ; qu'ils déroulent la liste de leurs évêques, continuée par succession depuis le commencement, afin que l'on voie duquel des apôtres ou des hommes apostoliques leur premier pasteur a reçu sa mission (2). »

Aussi les Églises veillaient-elles avec un soin jaloux à ne laisser se glisser dans les listes sacrées de leurs diptyques le nom d'aucun intrus, d'aucun indigne canoniquement déposé. On peut lire, dans l'histoire de saint Jean Chrysostome toutes les difficultés que souleva après sa mort, au commencement du v[e] siècle, l'inscription de son nom sur les diptyques du siége de Constantinople et des siéges suffragants de cette métropole. Le pape Innocent I[er] tenait d'une manière absolue à

(1) Voir plus haut, pages 26 et 27.

(2) TERTULLIAN., *De præscriptione*, cap. 32 : Si quæ audent interserere se ætati apostolicæ, ut ideo videantur ab apostolis traditæ quia sub apostolis fuerunt, possumus dicere : Edant ergo origines Ecclesiarum suarum, evolvant ordinem Episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decurrentem, u primus ille episcopus aliquem ex apostolis, vel apostolicis viris qui tamen cum apostolis perseveraverit, habuerit auctorem et antecessorem. Patrol. t. II, col. 44-45.

cette réinscription, parce qu'il y voyait le signe de la réhabilitation de l'illustre archevêque, la reconnaissance de sa légitimité, et la condamnation des actes qui l'avaient chassé de son siége; et il déclarait qu'il ne rendrait point sa communion aux évêques orientaux rebelles à cette mesure réparatrice. Cette exigence faillit prolonger le schisme, tant on attachait d'importance à l'intégrité des diptyques (1).

L'Église de Tours avait donc ses diptyques, comme toutes les autres Églises du monde, et elle y inscrivait religieusement la suite de ses pontifes pour attester la pureté de sa foi et montrer la chaîne traditionnelle qui la rattachait à l'Église apostolique par excellence. Deux vers de Fortunat de Poitiers nous apprennent que de son temps on lisait le nom de saint Martin sur ces tablettes d'ivoire (2):

> Nomina vestra legat patriarchis atque prophetis
> Cui hodie in templo diptychus edit ebur.

Le nom de saint Gatien s'y lisait indubitablement aussi, puisque le but de ces monuments était d'établir la chaîne de la tradition; et si notre premier évêque avait été envoyé en Gaule par saint Pierre ou par saint Clément, nos diptyques, oubliant leur but principal, auraient-ils omis de faire mention de ce fait capital qui eût démontré si clairement l'origine apostolique de notre siége? Cela n'est guère vraisemblable. « C'est ainsi, disait encore Tertullien, que les Églises apostoliques produisent leurs origines. Smyrne présente Polycarpe établi par Jean; Rome montre Clément choisi par Pierre, et ainsi de toutes les autres Églises qui remontent jusqu'à ces hommes élevés à l'épiscopat par les apôtres eux-mêmes, pour

(1) Am. Thierry, *Saint Jean Chrysostome et Eudoxie.* Revue des Deux-Mondes, février 1870.

(2) Fortun. Pictav. *Miscell.,* lib. x, cap. 7. *De S. Martino.* Patrol., t. LXXXVIII, col. 332.

être les propagateurs de la semence évangélique (1). » Grégoire de Tours n'a rien lu de semblable dans ses diptyques, car il n'eût pas manqué de nous le transmettre ; mais il y a trouvé certainement tous les éléments nécessaires pour dresser le tableau exact et complet de ses prédécesseurs.

Aux diptyques sacrés il faut joindre les monuments liturgiques, légendes, oraisons, préfaces ou *contestations*, propres à l'Église de Tours. Nous ne savons point d'une manière indubitable, il est vrai, si saint Gatien avait déjà obtenu un culte dans notre diocèse; mais quand on voit à la même date, non seulement le grand thaumaturge saint Martin, mais d'autres confesseurs bien moins illustres, comme saint Hilaire, saint Martial, saint Mexme de Chinon, saint Austremoine, saint Ursin, saint Julien du Mans, saint Brice, saint Lidoire, etc., etc., honorés comme saints dans des basiliques dédiées sous leur nom, il est bien permis de penser que notre premier apôtre n'avait pu être absolument négligé par son propre peuple. On peut même trouver un premier indice de ce culte dans les fréquentes visites que saint Martin rendait à son tombeau, et dans la translation qu'il fit de son corps dans la basilique de saint Lidoire. Or, si saint Gatien avait un culte au VIe siècle, comme tout porte à le penser, on devait lire à l'office, suivant l'usage alors établi et signalé par Grégoire de Tours lui-même, le récit de ses actions (2). Martène et Mabillon, dans leurs beaux travaux sur la liturgie gallicane, démontrent que dans les fêtes des saints, on lisait alors à la messe, avant l'Epître, les passions des

(1) TERTULL., *De Præscriptione*, cap. 32 : Hoc enim modo Ecclesiæ apostolicæ origines census suos deferunt : sicut Smyrnæorum Ecclesia Polycarpum ab Joanne conlatum refert ; sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum itidem. Perinde utique et cæteræ exhibent quos ab apostolis in episcopatum constitutos apostolici seminis traduces habeant : confingant tale aliquid hæretici. Patrol., t. II, col. 44-45.

(2) *De Glor. Martyrum*, cap. 86. — *De mirac. S. Martini*, lib. II, cap. 29, 49.

martyrs et même les vies des confesseurs (1). Or, dit D. Piolin en parlant de saint Julien, « du jour où un culte public était décerné à saint Julien dans la cité du Mans, les souvenirs sur son apostolat, sur les principaux traits de sa vie, sur sa naissance, sur sa mission, sur sa mort, étaient fixés et ne pouvaient plus varier. A cette époque (vi$^{e}$ siècle), en effet, les usages liturgiques de nos Églises ne permettaient pas que l'on solennisât la mémoire d'un saint sans faire, dans les moments les plus graves de l'office, et même du sacrifice, une mention assez étendue des actions de celui que l'on honorait .... Ces usages subsistèrent dans la Gaule jusqu'au ix$^{e}$ siècle,... jusqu'au moment où Pépin et Charlemagne, de concert avec les Souverains Pontifes, firent adopter à nos Églises les usages romains (2). »

Nous pouvons appliquer ces paroles à saint Gatien, et dire sans hésiter que Grégoire de Tours a puisé dans la liturgie de sa propre Église ce qu'il nous raconte de notre premier apôtre. Il y a même des raisons de penser que les vingt lignes consacrées par notre historien à saint Gatien ont été empruntées par lui, soit à la liturgie, soit aux annales de l'Église de Tours, ces annales ayant été incorporées à la liturgie, comme le *Liber pontificalis* de Rome.

Si l'on compare, en effet, le dernier chapitre de l'*Histoire des Francs* avec les monuments historiques les plus anciens des autres Églises, notamment avec la chronique des Pontifes romains rédigée d'abord sous le pape Libère et complétée sous Félix IV, et avec plusieurs autres monuments similaires, on sera frappé de la ressemblance remarquable de forme que présentent ces divers documents, écrits pourtant à des époques diverses et dans des lieux fort distants. Il semble qu'une même loi de rédaction ait présidé à la composition de ces

(1) Mabillon, *De liturg. Gallic.*, lib. i, cap. 5, n. 7. — Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. III, lib. iv, cap. 5. *De lectionibus et responsoriis.*

(2) D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, Introd.

courtes biographies, où l'on se borne à marquer le rang de chaque pontife dans la série, son origine, ses actes principaux, la durée de son épiscopat, le genre de sa mort et le lieu de sa sépulture. Il y a comme un formulaire arrêté dont on ne se départit guère, et cette similitude donne lieu de croire qu'un usage général régla de bonne heure, sous une forme convenue, la rédaction de ces brèves chroniques où étaient consignés les souvenirs les plus précieux de chaque Église (1). Le dernier chapitre de saint Grégoire aurait donc été emprunté en grande partie au *Liber pontificalis* de l'Église de Tours, et l'on ne saurait guère en douter, quand on lit les détails si précis que l'écrivain nous donne sur les actes de ses prédécesseurs, et sur la fondation de plus de quatre-vingt-dix de nos églises primitives (2). Ces souvenirs n'auraient pu demeurer avec netteté dans la tradition orale, et il est nécessaire de recourir à des documents écrits, à de véritables annales religieuses du diocèse de Tours, pour expliquer l'abon-

(1) Nous établissons ici la comparaison entre la notice consacrée par le catalogue de Félix IV à saint Lin, second évêque de Rome, et la vie de saint Lidoire, second évêque de Tours, par saint Grégoire. Il est impossible de ne pas être frappé du caractère de famille de ces deux récits :

CATALOGUE DE FÉLIX IV.

Secundus, Linus, natione Italus, regionis..., patre Erculano, sedit annos XI, menses III, dies XII. Fuit autem temporibus Neronis a consulatu Saturnini et Scipionis, usque ad Capitone et Rufino consulibus (*sic*). Martyrio coronatur. Hic ex præcepto B. Petri constituit, ut mulier in ecclesia velato capite introiret; qui et sepultus est juxta corpus B. Petri in Vaticano VIII Kal. Octobris.

GRÉGOIRE DE TOURS.

Secundus, anno imperii Constantis primo, Litorius ordinatur episcopus : fuit autem de civibus Turonicis et hic valde religiosus. Hic ædificavit ecclesiam primam infra urbem Turonicam, cum jam multi christiani essent ; primaque ab eo ex domo cujusdam senatoris, basilica facta est. Hujus tempore S. Martinus in Galliis prædicare exorsus est. Sedit autem annos XXXIII, et obiit in pace, sepultusque est in suprascripta basilica, quæ hodieque ejus nomine vocitatur.

(2) Voyez nos *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine, du* VIe *au* XIe *siècle*, dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 1869, série in-4°, t. I.

dance et la précision des renseignements recueillis par notre historien.

Parmi les documents écrits, il convient de placer : les nombreuses inscriptions gravées dans la basilique de Saint-Martin; les épitaphes des évêques de Tours, généralement ensevelis dans la même basilique; les livres qu'ils avaient dû laisser à leur Église; les testaments des prédécesseurs de saint Grégoire, notamment celui de saint Perpet, daté des calendes de mai après le consulat de Léon le Jeune, et ceux de Verus, de Dinifius, d'Ommatius, de Francilion et de son épouse Clara, etc.; les règlements ecclésiastiques dus aux évêques Perpet, Injuriosus et Bauld, et dont au moins le premier était conservé par écrit; les conciles tenus à Tours et dans la province dont elle était la métropole; les instruments d'élection des évêques de Tours et de toute la circonscription; la ratification des élections, soit par le métropolitain, soit par le roi; les correspondances diverses; en un mot toutes ces pièces dont on trouve des spécimens dans le recueil des *Formules de Marculfe* (VIIe siècle) ou des *Formules de Sirmond* (VIIIe siècle). Il faut y ajouter encore les titres de donation, les chartes, les diplômes, et les actes d'acquisition qui avaient constitué de bonne heure d'importantes propriétés ecclésiastiques; ces documents étaient écrits, comme on peut le voir dans Grégoire de Tours lui-même, qui parle des tomes de chartes des rois, de registres, de portefeuilles, *tomi chartarum*, *regesta*, *scrinia* (1). Enfin une autre source de renseignements précieux se trouvait dans les instruments de création d'un nombre déjà considérable de paroisses, dans les actes qui en avaient délimité les juridictions, dans les titres qui en avaient fondé les bénéfices, titres dans lesquels les évêques avaient dû nécessairement intervenir, et peut-être

(1) *Histor. Francor.*, lib. V, cap. 45; lib. VI, capp. 45, 46; lib. VIII, cap. 12; lib. IX, cap. 42; lib. X, cap. 19. — *Vitæ Patrum*, cap. 1, n. 5. — *De mirac. S. Martini*, lib. I, cap. 29. — MABILLON, *De Re diplom.*, lib. I, capp. 2 et 4.

aussi dans les pièces de procédure par lesquelles il avait fallu défendre les biens ecclésiastiques, déjà inquiétés par la rapacité des voisins et la violence des puissants.

Parmi ses titres de propriété, l'Église de Tours possédait sans doute celui du cimetière des pauvres dans lequel saint Gatien avait été inhumé. Le commandeur J.-B. de Rossi a démontré qu'au IIe et au IIIe siècle, l'Église avait fini par être reconnue comme personne civile, et que, grâce à la tolérance des empereurs, elle avait possédé légalement des temples et des cimetières. Profitant de la législation païenne qui permettait aux pauvres gens de s'associer entre eux sous le nom de *collegia tenuiorum* pour se cotiser et pourvoir aux frais de leur sépulture dans un lieu devenu leur propriété particulière, les chrétiens s'étaient groupés en colléges et avaient pu devenir ainsi propriétaires légitimes des lieux consacrés à leur culte et à leurs funérailles. Ce cimetière des chrétiens dont parle notre historien au temps de saint Gatien, *cœmeterium quod erat christianorum*, nous paraît avoir été acheté par une association de ce genre (*collegium tenuiorum*) organisée par notre premier évêque, et nous en trouvons la preuve dans le nom de *cimetière des pauvres* qu'il portait anciennement et qu'il transmit à l'église voisine, celle de Notre-Dame-la-Pauvre. Dans ce cas, saint Gatien serait intervenu naturellement dans l'acte d'acquisition, comme président du collége des chrétiens.

Quoi qu'on pense de cette hypothèse, dont la réalité a été vérifiée pour d'autres lieux, les divers documents que nous avons énumérés plus haut, et dont l'existence ne saurait être révoquée en doute, constituaient un véritable corps d'archives, comme toute administration en possède nécessairement. C'est là, dans ces sources variées, toutes authentiques, que saint Grégoire a puisé tout ce qu'il a dit de saint Gatien et de ses autres prédécesseurs. Sans ces ressources, il n'aurait jamais pu, sur la simple tradition orale, écrire les dix pages où il a consigné tant de noms propres de lieux et de person-

nages, tant de chiffres, tant de détails précis. La précision, voilà le caractère le plus saillant de ces pages, et aussi la démonstration la plus forte de leur autorité.

Cette abondance de détails précis est encore pour nous une preuve que les archives de l'Église de Tours n'avaient point été détruites au moment de l'invasion des Barbares. Lorsque les Visigoths pénétrèrent dans la ville de Tours, le temps du pillage était passé; ils se contentèrent d'exiler deux de nos évêques, Volusien et Verus, soupçonnés d'entretenir des intelligences avec les rois Francs. Les Alains inquiétèrent quelque temps les deux rives de la Loire; mais la ville ne semble pas avoir souffert de leurs incursions. Elle fut, il est vrai, cruellement éprouvée pendant les guerres civiles du VI^e^ siècle; mais rien, dans les récits de notre historien, ne nous laisse soupçonner que l'Église ait perdu le précieux trésor de ses archives. Les faits, d'ailleurs, sont plus éloquents que tous les raisonnements, et cette complication d'événements, de noms de personnes, de noms de lieux, et de chiffres, qui composent l'histoire de l'Église de Tours, serait absolument inexplicable en dehors de l'existence de nombreux documents. Ou ce récit n'est qu'une grossière imposture, ou c'est un extrait fidèle des archives locales. Il n'y a pas d'autre alternative possible; car la tradition orale, nous l'avons dit, était complétement et forcément impuissante à reconstituer avec une telle précision une histoire embrassant plus de trois siècles.

## IV.

Du reste, saint Grégoire nous insinue clairement lui-même qu'il avait sous la main des documents écrits, et même des dates, au moins pour quelques-uns de ses prédécesseurs. En parcourant la liste des évêques de Tours, on remarquera qu'il assigne seulement quatre dates : la venue de saint Gatien en Touraine, à la première année du règne de Dèce; l'ordination

de saint Lidoire, à la première année du règne de Constant; l'ordination de saint Martin, à la huitième année de Valens et de Valentinien; et l'élection de saint Brice, à la seconde année d'Arcadius et d'Honorius. Si Grégoire avait voulu continuer, pour chacun des évèques, ces mentions chronologiques par les années des empereurs et des consuls, il l'eût pu assez facilement, puisqu'il connaissait la durée exacte de chacune des prélatures, et il eût exécuté ce travail tout aussi bien que nos historiens modernes. Mais, par un scrupule d'historien très-remarquable, il n'a pas voulu aborder cette supputation, d'ailleurs assez facile, faute de connaître exactement la vacance entre chaque prélature, quoique les erreurs provenant de ce chef dussent être fort légères. « En notant les années des évêques de Tours, dit-il, je n'ai point indiqué la mention chronologique (*numerus chronicalis*), parce que je n'ai pu trouver pour tous (*integre*) l'intervalle des ordinations. *Annotantes annos eorum, non tamen sequitur ac supputatur numerus chronicalis, quia intervalla ordinationum* INTEGRE *non potuimus reperire.* » On voit ici un historien qui ne veut rien livrer à la conjecture, quelque autorisée qu'elle soit, et son refus d'indiquer approximativement les dates de tous ses prédécesseurs, parce qu'il n'avait pu les trouver POUR TOUS, est une preuve évidente qu'il en avait trouvé quelques-unes. Ce scrupule de saint Grégoire démontre sans réplique qu'il ne donnait, ni par conjecture, ni par approximation, la date de saint Gatien.

Les critiques anti-grégoriens ont été tellement embarrassés de ce petit mot *integre*, où la certitude des dates assignées par Grégoire de Tours est si clairement indiquée, qu'ils ont jugé prudent de le supprimer ou de le traduire à contre-sens. A les en croire, notre historien de son propre aveu n'aurait pu trouver l'époque des ordinations POUR AUCUN de ses prédécesseurs. C'est précisément tout le contraire, et il suffit de placer le texte sous les yeux du lecteur pour faire justice de cette infidélité. Nous insistons sur ce point, parce que depuis Gilles Robiet, moine de Marmoutier, qui l'a produite

le premier (1), cette objection est sans cesse revenue dans les discussions, comme si les critiques n'avaient pas pris la peine de lire le texte incriminé par eux. Rappelons-leur donc, puisqu'ils l'oublient toujours, que si saint Grégoire déclare n'avoir pu trouver les dates pour tous ses prédécesseurs, le bon sens français est d'accord avec la grammaire pour proclamer qu'il en avait trouvé quelques-unes. Nous attachons donc la plus haute valeur à ce mot INTEGRE.

Et, puisque nous nous sommes fait le champion de l'autorité de Grégoire de Tours en ce qui concerne sa propre Église, qu'on nous permette de le dire ici en passant : la simplicité du récit, la modération du narrateur, ce scrupule de bonne foi qui ne lui permet pas de combler une lacune par une conjecture, quelque plausible qu'elle soit, voilà des traits inimitables qui, aux yeux de tout critique, démontreront la sincérité de l'écrivain.

## V.

Aussi sommes-nous convaincu par la netteté et la décision avec laquelle il parle de saint Gatien, et de l'époque de sa mission. « Dans les livres précédents, dit-il, j'ai déjà touché quelque chose des évêques de Tours; il convient maintenant d'y revenir de nouveau pour en établir l'ordre et la supputation, et marquer le temps où la foi fut prêchée pour la

(1) G. ROBIET, *Origine et antiquité de l'abbaye de Mairemoustier*, manuscrit du XVI[e] siècle de la bibliothèque municipale de Tours. « Saint Grégoire, dit Robiet, ne décrit pas certainement la distance et intervalle qui fut entre saint Gatien et saint Lidoire, ce qu'apertement il confesse ignorer au XXXI[e] chapitre du même livre X[e], disant : *Licet in superioribus*, etc., chose qui fait que sois esbahy comment en telle assurance il avait auparavant prononcé qu'il n'y avait que trente-sept ans de cessation d'épiscopat entre saint Gatien et saint Lidoire. » On ne peut qu'être « esbahy » de l'assurance de Gilles Robiet pour traduire à contre-sens, et de la fortune que ce contre-sens a faite chez les copistes de frère Gilles.

première fois en Touraine. Le premier évêque, Gatien, fut envoyé par le pape de Rome, la première année de l'empire de Dèce (1). Il y avait à Tours une multitude de païens adonnés à l'idolâtrie; par ses prédications, il en convertit quelques-uns au Seigneur. Cependant, il se cachait parfois pour se dérober aux attaques des grands qui l'avaient souvent accablé d'injures et d'outrages; il célébrait en secret, dans les cryptes et dans les cavernes, avec le peu de chrétiens qu'il avait convertis, le mystère du saint jour du Seigneur. C'était un homme très-pieux et craignant Dieu; s'il n'eût pas été tel, il n'aurait point abandonné, pour l'amour du Seigneur, sa demeure, ses parents, sa patrie. La tradition rapporte qu'il vécut ainsi cinquante ans à Tours; il mourut en paix, et fut enterré dans un cimetière du faubourg qui appartenait aux chrétiens. Puis le siége épiscopal resta vacant pendant trente-sept ans.

« Le second évêque, Lidoire, fut consacré la première année de l'empereur Constant. C'était un citoyen de Tours, renommé pour sa très-grande piété. Il construisit la première église dans l'intérieur de la ville, alors que les chrétiens étaient déjà nombreux. Un sénateur lui donna sa maison et l'évêque en fit la première basilique. Saint Martin commençait alors ses prédications dans les Gaules. Lidoire gouverna trente-trois ans l'Église de Tours; il mourut en paix et fut inhumé dans la basilique dont nous avons parlé et qui porte aujourd'hui son nom. » (Pièces justif., III).

Dans ces paroles si précises, comment ne pas reconnaître l'accent de la vérité et la certitude de l'affirmation?

Cette certitude, l'historien nous la montre dans l'adjuration solennelle qui termine ses écrits. Après avoir donné

(1) De episcopis Turonicis licet in superioribus libris quædam scripsisse visus sim, tamen propter ordinationem eorum et supputationem, quo tempore primum prædicator ad Turonicam accessit urbem, reciprocare placuit. Primus Gatianus episcopus, anno imperii Decii primo, a Romanæ Sedis papa transmissus est. *Hist. Franc.*, lib. x, cap. 31.

la liste de ses prédécesseurs et énuméré ses divers ouvrages, saint Grégoire place ses livres sous la protection d'un anathème. Il a tellement la conscience de son exactitude, qu'il ne craint pas de dire à ses successeurs : « Quoique ces livres aient été écrits dans un style sans art, cependant, prêtres du Seigneur, qui après moi, humble que je suis, gouvernerez l'Église de Tours (*conjuro omnes sacerdotes Domini qui*, etc.), je vous conjure tous, par la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le jour du jugement, terrible à tous les coupables, si vous ne voulez, au jour de ce jugement, aller remplis de confusion et condamnés avec le diable, ne faites jamais détruire ces livres et ne les faites point récrire, choisissant certaines parties et en omettant d'autres; mais qu'ils demeurent sans altération et en entier, tels que nous les avons laissés, *ita omnia vobiscum integra illibataque permaneant, sicut a nobis relicta sunt.* O évêque de Dieu, qui que tu sois,... quelque grossier que te paraisse notre style, je t'en supplie, n'efface point ce que j'ai écrit (1). »

Ce langage solennel ne nous étonnera pas, nous qui connaissons les bases de cette affirmation. Vivant au milieu de la tradition pendant vingt ans, récitant chaque jour à la messe les diptyques sacrés, connaissant à fond tous les monuments liturgiques de sa propre Église et les annales de son diocèse, gardant entre ses mains les pièces variées et nombreuses qui en constituaient les archives, saint Grégoire a eu à sa disposition la plus grande somme possible de documents et d'informations. On le sent à l'abondance des faits, à la précision des détails, aux caractères du récit, à la vigueur des affirmations. Et quand on voit sa bonne foi hésiter par scrupule devant les conjectures chronologiques les plus plausibles, on attache une valeur tout exceptionnelle à sa parole, la parole d'un saint, quand il assigne au temps de Dèce l'apostolat de saint Gatien.

(1) *Histoire des Francs*, lib. x, cap. 31. Traduction Guizot.

## CHAPITRE VII.

### LA VACANCE DU SIÉGE APRÈS SAINT GATIEN.

I. Date de l'élection de saint Lidoire. — II. Opposition des païens à l'élection d'un nouvel évêque de Tours. — III. L'autel du prétendu martyr. — IV. Travaux de saint Lidoire. — V. Tradition liturgique de l'Église de Tours au sujet de la vacance du siége. — VI. Témoignage du pape Adrien II. — VII. Pérégrinations du corps de saint Gatien.

Saint Gatien, après avoir gouverné pendant cinquante ans l'Église de Tours, encore bien peu nombreuse, mourut le 18 décembre de l'année 300, au moment où une ère de paix allait se lever pour le christianisme. Le siége demeura cependant vacant pendant trente-sept ans, *cessavit episcopatus tringinta septem annis,* et ce fut seulement en 338, la première année du règne de Constant, *anno imperii Constantis primo*, que saint Lidoire, citoyen de la ville, fut ordonné second évêque de Tours. « Si l'on demande, objecte lui-même saint Grégoire, pourquoi après la mort de l'évêque Gatien, il n'y eut qu'un seul évêque, c'est-à-dire Lidoire, jusqu'à saint Martin, il faut savoir que par l'opposition des païens, la ville de Tours fut longtemps privée de la bénédiction

sacerdotale, car ceux qui dans ces temps étaient chrétiens, célébraient l'office divin secrètement et dans des retraites cachées. Ceux qui étaient découverts par les païens, étaient battus de verges ou périssaient par le glaive (1). »

## I.

Ce passage si formel et si catégorique de notre historien a soulevé plus d'une objection mal fondée. Les écrivains qui veulent faire remonter saint Gatien jusqu'aux temps apostoliques, embarrassés de cette longue vacance de deux siècles et demi, ont imaginé entre notre premier évêque et saint Lidoire toute une suite d'évêques inconnus, et pour renverser l'autorité de saint Grégoire sur ce point spécial, ils ont attaqué son texte par divers arguments.

M. Charles Salmon, vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie, qui n'était peut-être en cela que l'écho d'un correspondant mal renseigné, a voulu voir ici une faute chronologique. Son argumentation est trop curieuse pour que nous manquions l'occasion de la reproduire textuellement : « En effet, dit-il, saint Grégoire qui fait arriver saint Gatien sous le règne de Dèce, en 250, lui donne cinquante ans d'épiscopat, et dit qu'après sa mort le siége resta vacant pendant trente-sept ans jusqu'à l'avénement de saint Lidoire, le prédécesseur de saint Martin, qui eut lieu en 313, la première année du règne de Constantin. Comment, si saint Gatien, arrivé en 250, gouverna pendant cinquante ans

(1) Quod si quis requiret, cur post transitum Gatiani episcopi, unus tantum, id est Litorius, usque ad sanctum Martinum fuisset episcopus, noverit quia obsistentibus paganis, diu civitas Turonica sine benedictione sacerdotali fuit. Nam qui christiani eo tempore videbantur, occulte et per latebras divinum officium celebrabant. Nam si qui a paganis reperti fuissent christiani, aut afficiebantur verberibus, aut gladio truncabantur. *Histor. Franc.,* lib. I, cap. 43.

l'Église de Tours, et si après sa mort il y eut une vacance de trente-sept ans, saint Lidoire put-il siéger en 313, treize ans environ seulement après sa mort (1)? » Eh! critique distrait, tâchez de mieux lire, et là où Grégoire de Tours a écrit le nom de Constant, *anno imperii Constantis primo*, ne le traduisez pas par Constantin, et vous épargnerez à notre historien une querelle inutile. N'oubliez pas d'ailleurs, en redressant les prétendues erreurs chronologiques de saint Grégoire, que Constantin a été proclamé Auguste en 306, et non en 313 (2).

## II.

L'opposition faite par les païens à l'élection d'un nouvel évêque après la mort de saint Gatien, fournit une objection plus sérieuse et digne d'être examinée de plus près. Il est impossible, a-t-on dit, que notre diocèse n'ait pas usé de la

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1865, deuxième série, tome X, p. 572. En abordant l'examen des origines de notre Église, M. Ch. Salmon déclare qu'il a été « plus qu'aidé en cette circonstance par les précieuses notes que lui a adressées M. l'abbé H..., professeur d'histoire au grand séminaire de Tours. » — Depuis, M. Salmon a loyalement reconnu son erreur. « Nous nous sommes trompé, dit-il, et nous nous empressons de le déclarer; il nous serait même facile de dire comment cela est arrivé, mais ne désirant nullement rejeter nos fautes sur autrui, nous préférons garder l'erreur pour notre compte. C'est une distraction de notre part... Seulement, nous ferons remarquer qu'elle n'infirme en rien l'argument principal que nous voulions faire en cet endroit. » — Ici nous ne comprenons plus M. Salmon. Il entendait démontrer que saint Grégoire a fait une faute chronologique, et puisqu'il reconnaît lui-même que le calcul est exact, comment cet aveu n'infirme-t-il pas son argument principal? — *Origines de l'Église de Tours,* p. 13, note. — Ch. Salmon, *De quelques contradictions de saint Grégoire de Tours au sujet de ses prédécesseurs,* dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1870, n° 1, p. 337, note. — Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial,* p. 153.

(2) D'après l'*Art de vérifier les dates,* Constantin fut proclamé Auguste le 25 juillet 306.

liberté accordée à l'Église par Constance Chlore et Constantin. Comment expliquer que la ville de Tours, pendant que toutes les Églises jouissaient d'une paix profonde, n'ait pu se donner un évêque, à cause des persécutions dont la communauté chrétienne était l'objet, et fût réduite à célébrer secrètement l'office divin dans d'obscures retraites? Et cela pendant trente-sept ans, sous le règne d'empereurs qu'Eusèbe, Sozomène et les autres historiens nous représentent comme très-favorables au christianisme! Cela, conclut-on, n'est nullement vraisemblable.

Pour nous, nous ne voyons aucune difficulté dans le texte de Grégoire de Tours. Il ne faut pas oublier qu'à la fin de l'année 300, au moment où notre Église devint veuve de son premier pasteur, les chrétiens n'étaient encore qu'en bien petit nombre à Tours, *nonnullos converti fecit, cum paucis christianis* (1), et il n'est point étonnant que cette petite communauté n'ait pas songé à élire un nouveau pontife. Enveloppée d'une multitude de païens hostiles et menaçants, elle n'avait pas toute sa liberté d'action, pas plus que ne l'ont aujourd'hui les chrétiens de Chine, malgré la paix proclamée par l'empereur à la sollicitation de la France. Il n'y avait point alors (300-303), il est vrai, de persécution officielle, ouverte et déclarée; mais les anciens édits qui n'étaient point révoqués, les haines privées qui saisissaient ce prétexte pour se satisfaire, les passions particulières des

(1) Quelques critiques ont essayé de mettre saint Grégoire en contradiction avec lui-même sur ce point, en prétendant qu'ailleurs il avait parlé des grands succès de la prédication de saint Gatien. « Gatien, a-t-il dit en effet, Trophime, Austremoine, Paul et Martial, après avoir gagné des peuples à l'Église et répandu partout la foi chrétienne, *post acquisitos Ecclesiæ populos, ac fidem Christi per omnia dilatatam,* moururent en confessant paisiblement le Seigneur. » Les prédications des cinq évêques auraient donc obtenu en somme un résultat considérable; mais on ne saurait en conclure que chacun d'eux en particulier ait eu une mission aussi fructueuse. Une armée peut remporter une grande victoire, sans que tous les bataillons participent au même degré au succès de la journée.

gouverneurs, la déplorable administration introduite par Dioclétien (1), les clameurs de la foule à qui on voulait plaire, et par-dessus tout les anciennes lois romaines qui proscrivaient toute religion étrangère (2), il n'en fallait pas davantage, dit très-bien Ruinart (3), même au milieu des intervalles de paix tolérés par les empereurs, pour entraîner la punition des chrétiens dénoncés. C'est ce qu'on vit arriver pour le martyr Marin à Césarée en Palestine, dit le docte bénédictin, même après l'édit de paix publié par l'empereur Gallien. Les gouverneurs provinciaux se conformaient ainsi à la lettre de Trajan à Pline le Jeune, où il est dit : « Il ne faut faire aucune recherche contre les chrétiens ; mais s'ils sont dénoncés et convaincus, il faut les punir. »

Bientôt la majorité intolérante des païens, enhardie par le décret de persécution qne Dioclétien signa en 303, opprima d'une manière violente l'infime minorité des chrétiens. Nous savons que les Gaules, l'Espagne et la Bretagne avaient été confiées, dès l'année 292, au César Constance Chlore, prince humain et bienveillant pour les chrétiens; mais il ne faut pas perdre de vue les ménagements que lui imposait sa position subalterne, et l'immixtion de Maximien-Hercule dans son gouvernement, pendant que lui-même était occupé au Nord contre les Barbares. Un grand nombre de nos Églises nous présentent des martyrs mis à mort pendant cette période, et les Actes nous parlent toujours non-seulement de

(1) Ut omnia terrore complerentur, provinciæ quoque in frusta concisæ, multi præsides et plura officia singulis regionibus, ac pene jam civitatibus incubare, item rationales multi et magistri, et vicarii præfectorum, quibus omnibus civiles actus admodum rari, sed condemnationes tantum et proscriptiones frequentes, exactiones rerum innumerabilium, non dicam crebræ, sed perpetuæ, et in exactionibus injuriæ non ferendæ. Lactantii *Liber de morte persecutor.*, cap. 7. Patrol., t. VII, col. 205.

(2) Separatim nemo habessit deos; neve novos, sive advenas, nisi publice adscitos, privatim colunto. *Lois des Douze Tables.*

(3) Ruinart, *Acta martyrum sincera*, præf., xxv.

Dioclétien, mais de Maximien qui se trouvait alors dans les Gaules, et qui exerçait son influence jusqu'en Bretagne (1) Ce dernier avait fait publier dans nos provinces les édits de l'empereur, et Constance Chlore, quoi qu'en disent Eusèbe et Sozomène (2), avait dû en souffrir la publication et l'exécution. Lactance lui-même, tout favorable qu'il est à Constance, avoue que ce prince, afin de ne pas paraître s'écarter des lois anciennes, laissa détruire les églises chrétiennes, qui pouvaient se rétablir, sans poursuivre les personnes. Constance Chlore, proclamé Auguste en 305, ne révoqua pas les édits de sang, et quand Constantin succéda à son père, en 306, il n'eût rien de plus pressé, dit toujours Lactance, que de rendre les chrétiens à leur culte et à leur Dieu, et de sanctionner ainsi pour la première fois la religion chrétienne (3).

Ceci nous explique suffisamment comment les chrétiens de Tours ne purent se constituer en Église particulière par l'élection d'un évêque au moment de la mort de saint Gatien. Sous le règne de Constantin, malgré la paix dont on commençait alors à jouir, au témoignage même de saint Grégoire, le petit nombre des fidèles, l'indolence trop naturelle à notre région, les dispositions peu favorables de la majorité païenne, des persécutions locales qui n'avaient aucun caractère officiel,

(1) Adon, parlant de la persécution décrétée la dix-huitième année de Dioclétien (303), dit: « Nam et Oceani limbum transgressa, Albanum, Aaron et Julium Britanniæ cum aliis pluribus viris ac feminis felici cruore damnavit. » Adonis *Chron.* Patrol., t. CXXIII, col. 90.

(2) Eusebii *Histor. Eccles.*, lib. viii, cap. 13, Patrol. gr., t. XX, col. 779. — Sozomen. *Hist.*, lib. i, cap. 6. Patrol. gr., t. LXVII, col. 871.

(3) Etiam litteræ ad Maximianum atque Constantium commeaverant, ut eadem facerent. Eorum sententia in tantis rebus expectata non erat... Constantius, ne dissentire a majorum præceptis videretur, conventicula, id est parietes qui restitui poterant, dirui passus est : verum autem Dei templum, quod est in hominibus, incolume servavit... Suscepto imperio, Constantinus Augustus nihil egit prius quam christianos cultui ac Deo suo reddere. Hæc fuit prima ejus sanctio religionis restitutæ. Lactantii *De morte persecut.*, cap. 15 et 24. Patrol., t. VII, col. 217 et 234.

la crainte fondée de susciter un conflit dans la cité, firent ajourner le choix d'un pontife. N'avons-nous pas vu des raisons politiques du même ordre faire différer jusqu'à nos jours en Angleterre la reconstitution de la hiérarchie épiscopale catholique? La nature des choses et l'histoire rendent donc un compte suffisant de la vacance du siége de Tours pendant trente-sept ans au commencement du IV$^e$ siècle, et rien n'autorise les critiques à donner un démenti sur ce point à Grégoire de Tours. Du reste cet état de choses ne fut pas particulier à notre diocèse, et si l'on en juge par le petit nombre des évêques qu'on connaisse en Gaule à cette date, il en fut vraisemblablement de même dans la plupart des Églises faibles et peu nombreuses.

## III.

Dans ce débat, on a fait intervenir l'autorité de Sulpice Sévère. L'historien de saint Martin raconte que son héros détruisit, aux portes de la ville de Tours, un autel érigé sur la tombe d'un larron faussement honoré comme martyr, autel qui passait pour avoir été élevé par les évêques ses prédécesseurs. *Erat haud longe ab oppido proximus monasterio locus, quem falsa hominum opinio velut consepultis ibi martyribus sacraverat; nam et altare ibi a superioribus episcopis constitutum habebatur* (1). De ce texte, le chanoine Ouvrard, Gervaise et Ruinart (2) ont conclu, un peu hâtivement à notre avis, qu'il y avait eu plusieurs évêques entre saint Gatien et saint Lidoire, le premier n'ayant pu tomber

(1) SULP. SEVER. *Vita B. Martini*, cap. 11. Patrol., t. XX, col. 166.

(2) GERVAISE, *Vie de S. Martin*, p. 93. — RUINART, in *Histor. Franc.*, lib. I, cap. 43, notul. *g*. — R. OUVRARD, *Défense de l'ancienne tradition des Églises de France sur la mission des premiers prédicateurs évangéliques dans les Gaules, du temps des apôtres ou de leurs disciples immédiats*, p. 103. Paris, 1678.

dans cette erreur, parce qu'il devait connaître tout son troupeau, et le second étant trop rapproché de saint Martin, pour que la tradition fut entièrement oblitérée à ce sujet. D. Liron n'a même pas craint d'écrire dans ses *Singularités historiques et littéraires* (et ce n'est pas la plus forte singularité de ce livre) : On ne peut suivre saint Grégoire pour saint Gatien, « à moins qu'on ne soit étrangement prévenu, puisque Sulpice Sévère, qui écrivait à la fin du IVe siècle, nous a appris qu'il y a eu plusieurs évêques entre saint Gatien et saint Martin (1). » Malheureusement pour le docte bénédictin, Sulpice Sévère n'a rien dit de pareil, et sans même nommer saint Gatien, il s'est borné à écrire que saint Martin avait eu *plusieurs prédécesseurs*, ce qui n'en entraîne pas nécessairement plus de deux.

Un auteur moderne a parfaitement résolu cette objection. « Ne peut-on pas croire sans invraisemblance, dit-il, que cet autel, élevé à une époque reculée, le fut par un évêque qui, de retour au milieu de son troupeau après une persécution violente, ou montant sur le siége épiscopal après une vacance de quelques années, aura été trompé par les récits populaires? On se rend aisément compte d'une pareille confusion, quand on sait qu'il arriva plus d'une fois, dans les Gaules, afin de déconsidérer les chrétiens, que les persécuteurs leur adjoignaient des voleurs avant d'en faire un massacre général. » Ces raisons sont applicables, soit à saint Gatien, rentrant à Tours après une persécution, soit à saint Lidoire, montant sur le siége épiscopal après une vacance de trente-sept ans, et si l'on adjoignit des voleurs à nos premiers martyrs, la confusion était même matériellement inévi-

(1) LIRON, *Singularités historiques et littéraires*, tome IV, p. 81. — Parmi les étrangetés de ce livre, nous devons signaler la suivante, qui ne saurait manquer de révolter les esprits en Touraine : « Dans l'histoire de la mort et des funérailles de saint Martin, dit Liron, Grégoire de Tours a écrit de longues fables, qui ont jeté dans l'erreur tous ceux qui sont venus après lui. »

table. Cet argument nous semble sans réplique. On pourrait ajouter aussi, avec le P. Longueval (1), que peut-être il y avait eu des chrétiens à Tours avant l'arrivée de saint Gatien, et nous ne voyons rien qui nous empêche d'admettre cette hypothèse, quelques chrétiens ayant dû être amenés chez nous par des causes diverses.

Le fait signalé par Sulpice Sévère trouve donc une justification très-plausible dans les explications précédentes, et il est facile de le concilier avec le passage de Grégoire de Tours, sans faire violence à aucun des deux textes. Ce fait ne démontre point, comme on voit, qu'il y ait eu plus de deux évêques avant saint Martin.

## IV.

Saint Lidoire monta donc sur le siége épiscopal de Tours en 338, après trente-sept ans de vacance (2). Son zèle fut récompensé par d'éclatants succès, et notre second évêque eut la consolation de bâtir la première église dans l'intérieur de la cité, lorsque le nombre des chrétiens se fut multiplié, et de transformer en basilique la maison d'un sénateur. *Hic ædificavit ecclesiam primam infra urbem Turonicam, cum jam multi christiani essent; primaque ab eo ex domo cujusdam senatoris basilica facta est.* Dans ce fait important, nous voyons une nouvelle preuve de la vacance du siége; car il serait tout à fait invraisemblable qu'on eût attendu le milieu du IVe siècle pour bâtir la première église, s'il y avait eu toute une série d'évêques entre saint Gatien et saint Lidoire.

Ici encore nous nous trouvons en face d'une objection fu-

(1) LONGUEVAL, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. II, an 371.

(2) Remarquons en passant que saint Grégoire s'est borné à indiquer quatre vacances. Il n'a pas indiqué les autres, parce qu'il n'a pu les retrouver toutes, *integre*. Ce silence volontaire de notre historien quand il ignorait, nous montre qu'il avait trouvé dans ses archives la mention de cette vacance de trente-sept ans, et qu'il ne l'a pas établie par approximation.

tile, appuyée uniquement sur une fausse interprétation du texte de Grégoire de Tours. On signale comme un fait étrange et peu croyable que les chrétiens se soient multipliés pendant la vacance du siége épiscopal, et que saint Lidoire, à son avénement, en ait rencontré un si grand nombre. Ce n'est là qu'un contre-sens manifeste. Il suffit de lire la phrase de saint Grégoire pour se convaincre qu'il n'a rien insinué de pareil : il s'est borné à dire que Lidoire bâtit la première église « quand le nombre des chrétiens se fut multiplié, *cum jam multi christiani essent*, » mais sans fixer à quelle époque de ce long épiscopat de 33 ans eut lieu l'érection du premier édifice chrétien.

Nous ne pouvons nous défendre d'une certaine tristesse, nous l'avouons, en nous voyant forcé de descendre à discuter de pareilles vétilles. Nous rencontrons à chaque instant sous nos pas, non la grande et loyale critique, mais des contre-sens manifestes, des interprétations démenties par les textes les plus clairs de notre historien, des subtilités mesquines, des arguties misérables, de vaines chicanes, des difficultés qu'un peu d'attention aurait éclaircies. Les adversaires de saint Grégoire, au lieu de remplir le rôle de critiques, c'est-à-dire de juges, semblent transformés en accusateurs d'office, et nous entendons sortir de leur bouche, moins des jugements équitables que des réquisitoires passionnés. Aussi notre tâche est-elle singulièrement ingrate et douloureuse.

## V.

En ce qui concerne la vacance du siége après saint Gatien, le rang de saint Lidoire dans la suite des évêques de Tours et la construction de la première basilique, toute la tradition liturgique de notre Église, depuis les temps les plus reculés, est conforme au récit de Grégoire de Tours.

Un manuscrit du fonds latin de la bibliothèque nationale,

catalogué sous le n° 10,848, et écrit dans la première moitié du IXe siècle, renferme divers opuscules relatifs à saint Martin, lesquels paraissent avoir fait partie de la liturgie. On y lit sous ce titre : *Sermo Gregorii episcopi de transitu S. Martini*, le récit de la mort de saint Martin, tel qu'il se trouve à la fin du livre 1er de l'*Histoire des Francs*, avec la conclusion de ce même chapitre, *Quod si quis requiret*, etc., telle que nous venons de le citer (p. 222.) Il y est question de Lidoire, comme unique évêque de Tours entre saint Gatien et saint Martin, et de l'opposition des païens qui empêcha pendant longtemps l'élection d'un second évêque de Tours.

Un lectionnaire du XIe siècle de la collégiale de Saint-Martin de Tours (ms. n° 8,883 de la bibliothèque nationale, fonds latin), renferme les leçons d'un office de saint Martin. La dernière se termine par le même passage de saint Grégoire, *Quod si quis requiret*, etc. On ne soupçonnait donc point à Tours, au IXe et au XIe siècle, cette suite d'évêques inconnus qu'il plaît à nos critiques de donner pour prédécesseurs à saint Lidoire.

Un manuscrit de la bibliothèque municipale de Tours, n° 975, écrit au XIIIe siècle, contient un office de la Subvention de saint Martin. On y lit à la fin des leçons (folio 149, verso) cette note intéressante au sujet de la vacance du siége après saint Gatien : *Et nota quod inter hos duos sanctissimos pontifices vacavit diu sedes Turonica, et duntaxat medius fuit beatus Lidorius, civis Turonicus.*

La grande légende *Liquet* de l'office de saint Gatien, du commencement du XIVe siècle, n'est pas moins explicite. Le rédacteur de cette pièce emprunte aussi les textes de saint Grégoire et les fond ensemble pour établir une vacance de trente-sept ans entre saint Gatien et saint Lidoire, l'érection de la première basilique de Tours par celui-ci et l'élection de saint Martin après la mort de Lidoire. (Voyez pièces justificatives, XI, leçon VIIIe).

Un lectionnaire manuscrit (1) de la seconde moitié du xv^e siècle, ayant appartenu à l'Église de Tours, est tout aussi formel. La septième leçon de la fête de la Translation de saint Lidoire, est textuellement empruntée au dernier chapitre de saint Grégoire : *Secundùs, anno imperii Constantis primo, Litorius ordinatur episcopùs*, etc. Enfin le missel gothique imprimé de 1533 nous donne à la fête de saint Lidoire la prose suivante :

Dat secundus prælatorum
Domus pro ecclesia,
Lidorius Turonorum
Civis et indigena,
Gatiani, patronorum
Primi in Turonia,
Verbo, facto, docens morum
Insequi vestigia.

On le voit, toute la tradition tourangelle est conforme au récit de Grégoire de Tours.

## VI.

Aux monuments liturgiques nous pouvons ajouter un document historique du plus grand intérêt et de la plus grande autorité, puisqu'il remonte au ix^e siècle.

Le corps de saint Gatien, comme nous l'avons dit, avait été enterré dans le cimetière des pauvres, au lieu où une tradition respectable reconnait son tombeau, presque en face du portail occidental de l'église actuelle de Notre-Dame-la-Riche (autrefois la Pauvre). Ce cimetière devint bientôt un centre d'habitations, et saint Lidoire construisit dans le voisinage (rue Saint-Lidoire) une basilique qui porta son nom (2). Il y fut

(1) Bibliothèque municipale de Tours, ms. nº 156, fol. 15.

(2) D. Housseau dit que de son temps (seconde moitié du xviii^e siècle), on en voyait encore les fondements dans la rue Saint-Lidoire, et que cette chapelle avait été réparée et agrandie, environ deux cents ans auparavant, par la

inhumé, la loi romaine, rigoureusement observée en Gaule, comme nous l'apprenons par le concile de Brague de l'an 563, défendant d'établir des sépultures dans l'intérieur des cités (1). Quelques années plus tard, saint Martin, qui avait une vénération particulière pour le premier apôtre de la Touraine, releva son corps et le transféra dans la basilique de saint Lidoire, où, d'après le récit de Grégoire de Tours, il semble qu'il se trouvait encore au VIe siècle.

Les invasions normandes paraissent avoir entraîné, pour les deux précieuses dépouilles de Gatien et de Lidoire, comme pour beaucoup d'autres reliques, des pérégrinations diverses. Nous les retrouvons cependant en 871 dans le monastère de Saint-Médard, bâti en face de Notre-Dame-la-Pauvre, sur l'emplacement de l'ancien cimetière des chrétiens, (c'est l'école actuelle des Frères). A cette date, le pape Adrien II écrivait à Charles le Chauve, pour l'exciter à réparer par ses largesses les désastres causés par les hommes du Nord. « Beaucoup de monastères sont détruits, lui disait-il,

famille d'Argouges, qui, comme celle de l'archevêque Jean de Bernard prétendait être issue de saint Lidoire. Biblioth. nat., *Collection Anjou et Touraine*, tome IX, p. 6. — Voyez aussi l'abbé VICART, *Mémoire sur l'emplacement présumé de la basilique de saint Lidoire,* dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tome III, p. 182. — CHALMEL, *Tablettes chronologiques de Touraine*, t. I, p. 6, an 375.

(1) La vieille loi des Douze Tables avait dit : « Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito. » — Antonin le Pieux renouvela la même loi : « Intra urbes sepeliri mortuos vetuit, » et, après une peste qui décima l'Italie, Marc-Aurèle et Vérus sanctionnèrent cet édit par des peines très-graves : « Tunc autem Antonini leges sepeliendi sepulcrorumque asperrimas sanxerunt ; quandoquidem caverunt ne uti quis vellet fabricaret sepulcrum, quod hodieque servatur. » JUL. CAPITOLIN., *Vita Antonini Pii,* cap. 12 ; *Vita Marci Antonini philosophi,* cap. 13. — Au témoignage de Capitolin, cette règle subsistait de son temps, au commencement du IVe siècle, et le concile de Brague nous apprend qu'elle était en pleine vigueur en Gaule au milieu du VIe siècle : « Item placuit, ut corpora defunctorum nullo modo in basilica sanctorum sepeliantur ; sed si necesse est, deforis circa murum basilicæ usque adeo non abhorret. Nam si firmissimum hoc privilegium usque nunc retinent Galliæ civitates ut nullo modo intra ambitus murorum cujuslibet defuncti corpus humetur, quanto magis hoc venerabilium martyrum debet reverentia obtinere. » *Concil. Bracarense* II, ann. 563, can. XVIII. LABBE, *Conc.*, t. V, col. 842.

comme le monastère de Saint-Médard à Tours, *où reposent les corps des premiers évêques de Tours*, *Lidoire et Gatien*, et Marmoutier, et beaucoup d'autres monastères dans la même ville.... Nous vous conjurons de faire restituer à cette Église les biens qui lui ont été enlevés, et même de l'enrichir de vos biens propres, afin de rendre cette ville vôtre à jamais, de sorte que désormais elle ne soit plus appelée Cæsarodunum, comme dans l'antiquité, mais Karolidunum (1). »

Pour comprendre toute la valeur de ce témoignage, il faut savoir que le pape écrivait ces lettres au roi à la sollicitation et sous les inspirations du vénérable Actard, légat de Charles le Chauve. Né à Tours d'une famille honorable et élevé dans les écoles célèbres de cette ville, Actard avait mérité par sa science et sa piété d'être nommé abbé d'un monastère du même diocèse, dont le nom nous est inconnu. Plus tard, promu à l'évêché de Nantes, il en fut chassé par les violences des ducs de Bretagne, qui poursuivaient par tous les moyens leur projets de se rendre indépendants et de constituer l'évêché de Dol en métropole. Charles le Chauve l'envoya en Italie en 868. Adrien II accueillit fort bien l'exilé, reconnut ses droits à l'évêché de Nantes, lui concéda par exception le pallium à titre de consolation, *miserationis et consolationis affectu* (2), et écrivit à Hérard, archevêque de Tours, pour

(1) Plurima monasteria habentur destructa, siculi monasterium sancti Medardi Turonis, in quo jacent episcoporum primi Turonensium Lidorius et Gatianus: sicut et Monasterium majus, sicut etiam alia in eadem civitate monasteria... Res etiam quæ de eadem ecclesia noscuntur fuisse, et olim sunt abstractæ, precamur vos eidem restituere, et sicut precati jam sumus, ad præsens de vestris rebus propriis per præceptum vestrum eam ditare, construere, et vobis in æternum propriam facere, ut non vocetur, ut antiquitus, Cæsarodunum ulterius, sed Karolidonum (*var.* Karolidunum) in perpetuum. Patrol., t. CXXII, col. 1317, 1319. — On ne contestera pas l'authenticité de cette lettre, publiée pour la première fois par Baronius, d'après les archives romaines, dans ses *Annales ecclesiastici,* ad ann. 871, cap. XCII, XCIII. — LABBE, *Concil.,* t. VIII, col. 936, 938.

(2) Patrol., t. CXXII, col. 1271. ADRIANI PAPÆ *Epistola ad Actardum episcopum*. Cette lettre fut écrite par la main d'Anastase le Bibliothécaire. — L'illustre François Bianchini, en publiant à Rome, sous les auspices des souve-

faire rendre à Actard, privé de toute ressource, le monastère qu'il avait autrefois gouverné dans le diocèse de Tours (1). Trois ans plus tard, Hérard étant mort, Adrien, à la sollicitation du clergé de Tours, l'institua archevêque de cette ville et le renvoya en France (2). Le pieux archevêque, touché des maux de son nouveau diocèse, supplia le pape d'écrire à Charles le Chauve en faveur des monastères détruits, et c'est là l'origine de la lettre que nous avons analysée plus haut. « Nous l'avons vu, disait le pape, fort affligé à cause de la persécution des païens, et comme les biens de son Église sont presque entièrement dévastés, nous nous adressons à votre munificence. *Vidimus eum valde tristem propter persecutionem paganorum; et cum omnes sint pene res ipsius Ecclesiæ depopulatæ, precamur largissimam munificentiam et charitatem vestram.* » C'est donc en quelque sorte sous la dictée d'Actard, enfant et chef de notre diocèse, qu'Adrien II déclarait saint Gatien et saint Lidoire les deux premiers évêques de Tours, *episcoporum primi Turonensium Lidorius et Gatianus.* Nous avons dans cette phrase l'expression authentique de la tradition de l'Église de Tours au sujet de saint Lidoire

rains pontifes Clément XI, Innocent XIII et Benoît XIII, l'édition vaticane des œuvres d'Anastase était donc parfaitement autorisé, dans les Prolégomènes chronologiques qui accompagnent le *Liber pontificalis*, à inscrire à l'année 338, le nom de saint Lidoire comme second évêque de Tours. Ce nom, en effet, avait passé sous la plume du savant bibliothécaire, et cette mention, appuyée sur la lettre d'Adrien II, peut être regardée comme l'expression des traditions de l'Église romaine au IXe siècle : « 338. Anno imperii Constantis primo, Lidorius ordinatur episcopus secundus Turonensium. Hic ædificavit ecclesiam primam infra urbem Turonicam. » Bianchini, *Op. Anastas. Biblioth.*, t. III, 1728. — Patrol., t. CXXVII, col. 618.

(1) Charitatem tuam his hortamur et deprecamur apicibus, ut inter alia beneficiorum tuorum sibi collatorum insignia, monasterium illud quod olim in diœcesi tua tenuisse dignoscitur, nunc consequatur, ob amorem jam memoratorum apostolorum largiente benevolentia : quatenus qui suis valde destitutus esse comperitur, hinc saltem alienis sustentationibus adipisci queat suæ vitæ subsidium. Patrol., t. CXXII, col. 1274. — Martène, *Collect. nova*, tom. I, p. 49. — Maan, *Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis*, p. 240.

(2) Maan, *Sancta et metropolit. Ecclesia Turon.*, p. 64.

au IXe siècle, et en présence d'une tradition si claire et si constante, personne ne pourra douter que saint Lidoire, au milieu du IVe siècle, ait été le second évêque de Tours.

## VII.

Nous ne voulons pas terminer ce chapitre sans dire un mot des vicissitudes des reliques de saint Gatien depuis l'année 871, où nous les trouvons, avec celles de saint Lidoire, dans le monastère dévasté de Saint-Médard.

Il semble que ce monastère ayant eu beaucoup de peine à sortir de ses ruines, l'Église métropolitaine ait revendiqué le corps, ou du moins une portion notable du corps de ses premiers fondateurs. Nous ignorons l'époque précise de cette translation : elle eut lieu peut-être sous Juhel de Mathefelon, vers 1230, lorsque cet archevêque éleva d'un degré les deux fêtes de saint Gatien (2 mai et 18 décembre), et prescrivit de distribuer des sportules de vivres aux membres de la confrérie de Saint-Gatien qui les célébreraient. Il est du moins certain, et nous le savons par toute la suite de nos livres liturgiques, que ces précieuses reliques demeurèrent à la cathédrale depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1562, époque à laquelle elles furent brûlées par les protestants (1).

Il est très-vraisemblable qu'une portion importante des deux corps saints avait été déposée dans l'église de Notre-Dame-la-Pauvre, qui dut à la possession de ce précieux trésor le nom de Notre-Dame-la-Riche. Des circonstances malheureuses, inconnues de nous, amenèrent l'exil de cette portion du corps de saint Gatien : elle fut successivement transportée

(1) MAAN, pp. 135, 190. — Propitiare, quæsumus, Domine, nobis famulis tuis, per horum sanctorum confessorum tuorum atque pontificum Gatiani et Lidorii, qui in præsenti requiescunt ecclesia, merita gloriosa, etc. *Oraison d'un missel de l'Église cathédrale de Tours* (fol. 180 et 188), ms. du XIIIe siècle, n° 10,504, fonds latin, Biblioth. nat.

à Maillezais en Poitou, à Bussière, dans le prieuré de Saint-Priest à Béthune, dans la prévôté de Gorre, et enfin au monastère de Saint-Vaast d'Arras, où nous en constatons la présence au XV[e] siècle. A la mort de Charles le Téméraire, en 1477, Louis XI fit occuper par ses troupes les villes de la Somme et de l'Artois. Ce prince ayant trouvé à Roye les reliques de saint Florent de Saumur, et à Arras, celles de saint Gatien, les fit reporter honorablement, malgré la résistance de ceux qui les détenaient, dans les lieux d'où elles étaient exilées depuis si longtemps. D'après les titres de la confrérie de Saint-Gatien érigée dans l'église de Notre-Dame-la-Riche, dit D. Housseau, à qui nous empruntons les détails précédents, les marguilliers firent refaire la châsse de leur patron, et cette châsse fut bénite le 30 janvier 1497 par Jean, évêque de Bethléem, sub-délégué de Robert de Lenoncourt, archevêque de Tours. Il y eut depuis un procès-verbal de reconnaissance de ces reliques, dressé le 11 janvier 1498 par Jean Brette, chanoine de l'Église de Tours et official de l'archevêque (1), par lequel il était fait foi qu'il y avait encore vingt-deux ossements dans la châsse de saint Gatien, entre autres la moitié du crâne, la mâchoire inférieure avec trois dents, une des vertèbres cervicales, l'humerus et le radius du bras droit avec l'omoplate (2). Ces reliques furent aussi brûlées en 1562. Ouvrard assure cependant que quelques fragments des ossements appartenant à la cathédrale furent sauvés par les habitants du quartier de Notre-Dame-la-Riche, et replacés par eux en leur église après le passage des huguenots (3).

Tout en dépouillant l'abbaye de Saint-Vaast, Louis XI avait

(1) Maan nous apprend (p. 183), qu'un Jean Brotte, chanoine et trésorier de l'Église de Tours, mourut en 1492. Le Brette dont parle D. Housseau est sans doute un des parents du premier.

(2) D. Housseau, tome XVIII, p. 117, *Histoire abrégée des abbés de Saint-Florent;* tome XIX, p. 2 et 3.

(3) Ouvrard, *Défense de l'ancienne tradition*, etc., 2[e] partie, p. 97. *De l'usage des écrits de S. Sulpice Sévère et de S. Grégoire de Tours, et de l'abus qu'on en a fait en plusieurs matières.*

sans doute laissé à Arras une partie des reliques de saint Gatien, comme souvenir de l'hospitalité accordée pendant plusieurs siècles à l'apôtre de la Touraine. Le crâne et quelques ossements furent déposés en 1550 dans un reliquaire de vermeil, avec un authentique qui racontait comment les reliques de saint Gatien, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, *unus de discipulis* LXXII, et premier évêque de Tours, avaient été transportées en divers lieux, et enfin placées au monastère de Saint-Vaast d'Arras au milieu du XVI[e] siècle. Une nouvelle reconnaissance de ces reliques eut lieu en 1602 par les soins de Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast : on trouva dans la chasse l'authentique dont nous venons de parler et qui fut publié à Douai en 1628 par Arnould de Raysse dans son intéressant ouvrage sur les reliques conservées en Belgique (1).

Cet authentique de 1550, où saint Gatien est désigné comme l'un des soixante-douze disciples, a inspiré à un critique moderne une argumentation trop étrange pour que nous ne la

(1) S. Vedasti, totius pene Belgii cantatissimum cœnobium in urbe Atrebatensi, sanctorum pignora et sacras exuvias adservat ac eximio cultu veneratur :

Corpus S. Gatiani, primi Turonensium episcopi, in cujus capsa, anno 1602 prænominatus Dominus Caverel (Philippus de Caverel, hujus cœnobii abbas), litteras hujus tenoris reperit :

« *Beatus Gatianus fuit unus de discipulis* LXXII, *qui ab urbe Roma civitati Turonensi primus directus episcopus, claruit multis miraculis; cujus corpus jacuit in ecclesia B. Mariæ in dicta civitate annis* 540 *usque ad S. Martinum qui illud in cathedralem ecclesiam transtulit* (a). *Unde etiam transportatum postea in monasterium S. Petri situm in territorio Pictaviensi, in civitate Malensi* (Maillezais). *Postea duo monachi ejusdem cœnobii præfatum corpus anno* 1004 *primum in pagum qui Bosseria* (Bussière) *dicitur, deinde in prioratum S. Præjecti situm in villa Bethuniæ transtulerunt. Denique anno* 1151 *in præposituram de Gorra ecclesiæ almi Patris Vedasti subjecta dictum corpus deportatum est. Tandem ob bellum inter reges Franciæ et Angliæ exortum anno* 1546 *translatum fuit corpus prædictum in ecclesiam B. Vedasti Atrebatensis, et ipsius caput cum aliquot ossibus in vase argenteo deau-*

(a) Nous n'avons pas besoin de relever les erreurs manifestes de cette phrase, saint Martin étant mort en 397.

citions pas ici comme une preuve des inexplicables distractions auxquelles un esprit prévenu se laisse facilement entraîner. Après avoir cité tout au long la pièce que nous reproduisons en note, et qui fut trouvée en 1602 par l'abbé Caverel à Saint-Vaast, notre critique ajoute avec un certain enthousiasme : « Sur les reliques de saint Gatien, demeurées dans ce monastère, *l'authentique* portait en toutes lettres qu'il était UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES de Notre-Seigneur. On ne parviendra jamais à faire croire que, dans le pays, les moines se soient entendus avec les Tourangeaux pour *s'abuser mutuellement* sur l'époque de la mission de saint Gatien. *L'authentique* qui existait à Arras au XVI<sup>e</sup> siècle était donc celui qui AVAIT ÉTÉ DÉPOSÉ DANS LA CHASSE DU SAINT SOUS LE RÈGNE DE CHARLES LE CHAUVE. Il me semble que nous avons là une excellente preuve, datant du IX<sup>e</sup> siècle, à la distance seulement de deux siècles de Grégoire de Tours, mettant ainsi à néant cette prétendue tradition grégorienne dont l'imagination a fait tous les frais. »

En vérité notre critique sommeille. Il oublie que cette pièce qu'il veut faire remonter au temps de Charles le Chauve, est datée de 1550.

*rato reconditum, anno Domini* 1550. » — ARNOULD DE RAYSSE, *Hierogazophylacium Belgicum, sive Thesaurus sacrarum reliquiarum Belgii*, p. 524. Duaci, 1628. — DU SAUSSAY, *Martyrol. Gallic.*, t. II, p. 1017, 18 decemb.

C'est d'Arras que nous sont venues, en 1827, les reliques de saint Gatien que possède aujourd'hui l'Église métropolitaine de Tours. *Breviar. Turon.*, 2 maii.

## CHAPITRE VIII.

### AUTHENTICITÉ DU CATALOGUE OFFICIEL DES ÉVÊQUES DE TOURS.

I. Authenticité du dernier chapitre de l'*Histoire des Francs*. — II. Réfutation des objections formulées par Kries. — III. Chronologie de l'épiscopat de saint Grégoire. — IV. Examen de l'anathème final. — V. Discussion de l'âge et de la valeur des manuscrits.

Grégoire de Tours a parlé quatre fois de la mission de saint Gatien, d'abord au chapitre 28 du premier livre de l'*Histoire des Francs*, où il l'associe aux six autres évêques et le place au temps de Dèce et de Gratus; puis au chapitre 4 de la *Gloire des Confesseurs*, où, invoquant la tradition, *fama ferente*, il le dit envoyé par les pontifes romains, sans désigner plus clairement l'auteur de la mission; une troisième fois dans le même livre, au chapitre 30, où il emploie une formule analogue, en unissant Gatien à Austremoine et aux autres hommes apostoliques qu'il avait nommés précédemment (1);

(1) Gatianum etiam episcopum a Romanis episcopis ad urbem Turonicam transmissum, primumque Turonicis pontificem datum, fama ferente cognovimus. — Per sanctum enim Stremonium, qui et ipse a Romanis episcopis cum Gatiano beatissimo et reliquis, quos memoravimus, est directus .... *Liber de Gloria Confessor.*, capp. 4 et 30.

et enfin dans le chapitre 31 du livre x, sorte d'épilogue qui clôt l'*Histoire des Francs* par la liste officielle de tous les évêques de Tours, depuis la première année du règne de Dèce, en 250, jusqu'à la fin du vi[e] siècle.

Dans les trois premiers textes, saint Grégoire ne parle de saint Gatien que d'une manière incidente, en passant, et à propos d'un autre objet qu'il a en vue. Aussi son affirmation, quoique grave et imposante, a-t-elle moins d'autorité que dans l'épilogue, où le pieux historien se propose de traiter le même sujet à loisir, *ex professo*, et, en déroulant les annales de son diocèse dans une sorte de *Liber pontificalis*, de marquer expressément le temps où la foi fut prêchée pour la première fois en Touraine. Nous avons déjà cité plus haut (p.218) le début de ce chapitre, et si nous y revenons ici, c'est pour insister sur le caractère tout spécial d'autorité qui s'attache à une page écrite dans de telles conditions. Le bon sens et la critique proclament, en effet, qu'un chapitre composé expressément dans un but spécial et bien déterminé, a beaucoup plus de valeur qu'une simple mention insérée au courant de la plume au milieu d'un autre récit.

## I.

Les adversaires de Grégoire de Tours l'ont bien compris, et pour détruire l'effet de l'affirmation si solennelle, si expresse et si précise du saint historien, ils ont contesté l'authenticité du dernier chapitre de l'*Histoire des Francs*, et prétendu que cet épilogue, rédigé vers la fin du x[e] siècle par quelque membre de l'Église de Tours, aurait été ajouté à cette date à l'œuvre de saint Grégoire. « Une des considérations qui permettraient de lui assigner cette origine, dit M. Lecoy de la Marche (1), c'est qu'un des plus anciens manuscrits (*vetustissimus*)

(1) Lecoy de la Marche, *De l'autorité de Grégoire de Tours*, p. 124.

où il se trouve, était conservé, si l'on s'en rapporte au témoignage de Guillaume Morel, dans la bibliothèque de saint Martin de Tours (1). Mais on ne peut rien affirmer sur ce point. »

Devant ces négations, il importe donc d'établir l'authenticité du dernier chapitre de Grégoire de Tours.

Disons d'abord que personne, jusque vers la fin du XVII[e] siècle, n'avait hésité à attribuer ce chapitre à saint Grégoire, et à le regarder comme le complément de son *Histoire des Francs*. Tous les éditeurs de saint Grégoire jusqu'au P. Le Cointe, Badius, en 1512, Morel, en 1561, Flaccus Illyricus, Laurent Bochel, André Duchesne, etc., appuyés sur de très-vieux manuscrits, ont été unanimes pour regarder l'épilogue comme l'œuvre authentique de notre historien. Le bienheureux Odon de Cluny, qui vivait à la fin du IX[e] siècle et au commencement du X[e], et à qui Ruinart, Mabillon et les auteurs de l'*Histoire littéraire*, attribuent la *Vie de saint Grégoire*, a eu évidemment connaissance de cet épilogue ; car le pieux chanoine et écolâtre de Saint-Martin de Tours emprunte à ce chapitre plusieurs chiffres qui ne se trouvent point ailleurs dans les livres de Grégoire, et, en parlant de ses constructions et restaurations d'églises, il invoque ses chroniques (2). Nos vieux chroniqueurs du XII[e] et du XIII[e] siècle, qui représentent si bien la tradition tourangelle, font aussi des emprunts textuels au même chapitre : Pierre Béchin, Péan Gatineau, la *Chronique abrégée*, la *Chronique des archevêques de Tours*, l'*Éloge de la province de Touraine*, sont dans ce cas, et nous prouvent que le sentiment commun de notre Église a toujours attribué à saint Grégoire la composition de l'histoire des premiers évêques de Tours (3).

(1) Ruinart, *Gregorii Turon. opera*, præfat., n. 88 et 129. — G. Morel, *Greg. Turon. Histor.* Dédicace à Simon de Maillé, archevêque de Tours.

(2) Ruinart, Præf., n. 149. — *Vita S. Gregorii episcopi Turonensis per Odonem abbatem.* — *Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 240. — Mabillon, *Acta SS. Ordinis Benedict., sæcul.* V, p. 146, *Elegium historic. S. Odonis abb. Cluniac.*

(3) A. Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, passim.

Quand bien même les témoignages des vieux manuscrits et des chroniqueurs nous manqueraient, les caractères propres de cette histoire nous amèneraient à en rattacher la composition à la fin du VIe siècle, et à l'attribuer au seul écrivain de cette date qui nous soit connu en Touraine. Il est à noter, en effet, que ce *Liber pontificalis* de l'Église de Tours s'arrête à saint Grégoire et n'en termine pas la notice biographique; que les détails précis abondent dans toutes ces biographies, et démontrent que l'auteur avait sous les yeux les archives de notre diocèse; et qu'enfin, dans toutes les chroniques d'une date postérieure, les détails font absolument défaut pour les évêques du VIIe, du VIIIe et du IXe siècle, et se bornent, pour cette période, à une sèche nomenclature de noms propres : on peut le voir notamment dans le *Chronicon Turonense magnum*, dans le *Chronicon Archiepiscoporum Turonensium*, et dans la *Narratio de commendatione Turonicæ provinciæ* (1). Nous sommes donc en droit d'en conclure qu'un écrit qui porte si bien marquée la date de sa confection, et dans le point précis où il s'arrête, et dans les détails abondants qu'il nous donne jusque-là, quand nos annales deviennent presque muettes à partir du VIIe siècle, ne saurait avoir été composé plus tard que Grégoire de Tours. Ajoutons que le nom de saint Grégoire, inscrit authentiquement dans ce chapitre au moins dès le commencement du IXe siècle, ne saurait laisser subsister l'ombre d'un doute sur ce point important.

Le P. Le Cointe a le premier porté la critique sur ce sujet, en partageant le dernier chapitre de l'*Histoire des Francs* en plusieurs parties distinctes, et en les attribuant à deux mains différentes. Le savant oratorien reconnaissait, il est vrai, comme l'œuvre de saint Grégoire, la majeure partie de l'épilogue, comprenant la biographie des évêques de Tours, l'énumération des œuvres de notre historien, l'adjuration solennelle de ne point en altérer le texte, et la permission de les

(1) A. SALMON, *Chroniques de Touraine*, pp. 88 et seqq., 213 et 297.

mettre en vers; mais il refusait d'admettre l'authenticité des vingt dernières lignes, où se trouvent diverses supputations chronologiques, par la seule raison que ces chiffres ne lui paraissaient pas concorder suffisamment avec les autres éléments chronologiques contenus dans Grégoire de Tours. « Mais en ceci, dit très-bien Ruinart, le P. Le Cointe n'a pas tenu assez de compte de l'autorité des manuscrits, qui renferment ces mêmes supputations à la fin du livre IV, par exemple le codex de l'abbaye de Corbie, écrit en caractères mérovingiens ou francogalliques, et presque contemporain de Grégoire de Tours, *haud multo post Gregorii nostri ætatem exaratum;* il n'a pas tenu non plus assez de compte du témoignage de ceux qui, ayant composé la vie de notre Grégoire d'après ses écrits, ont connu, de l'aveu même de Le Cointe, la dernière partie de l'épilogue. Pour repousser ces preuves, il invoque un seul argument : la discordance de ces supputations. Cependant cela ne suffit pas pour détruire l'authenticité d'une œuvre, appuyée sur des raisons nombreuses qui touchent presque à la certitude, *multis aliunde et propemodum certis rationibus.* Qui ne sait que dans ces supputations chronologiques, la plupart des historiens du moyen âge se sont trompés, et qu'à ces premières erreurs d'autres erreurs ont été ajoutées la plupart du temps par les copistes, soit en raison de leur négligence, soit en raison de ce que leur confiance en eux-mêmes les a portés à corriger les calculs des anciens. Aussi, dans les transcriptions de ces chiffres, y a-t-il à peu près autant de leçons différentes que de manuscrits, et cela non-seulement dans les œuvres de Grégoire, mais encore dans une foule d'écrivains des plus autorisés, sans que personne jusqu'ici, à cause de ces défectuosités, les ait jugés falsifiés ou interpolés, ce qu'il serait facile de démontrer par cent exemples allégués par Le Cointe lui-même (1). »

(1) RUINART, Præf., n. 119, 122. — MABILLON, *De Re Diplom.,* lib. V, pp. 348 et 349. tabella III.

D. Ruinart nous paraît réfuter solidement le P. Le Cointe, qui, n'ayant eu entre les mains, de son propre aveu, que cinq manuscrits mutilés et imparfaits, était assez porté à contester l'authenticité de certaines parties des œuvres de Grégoire de Tours, ce qu'il n'eût point fait assurément, s'il avait pu compulser les admirables codex, intègres et complets, d'après lesquels le savant bénédictin a publié sa belle édition.

## II.

De nos jours, la thèse de Le Cointe a été reprise et développée par Kries qui, dans une brochure publiée à Breslau en 1839, a multiplié les attaques, avec plus de passion que de bonne foi, contre l'épilogue de l'*Histoire des Francs* (1). Les arguments du docteur allemand ont été reproduits avec trop de complaisance par M. Lecoy de la Marche et par plusieurs critiques plus récents, car un peu d'attention eut suffi pour en faire élaguer un certain nombre, évidemment futiles, ou mal fondés, ou peu sincères. Nous allons les passer rapidement en revue, en priant le lecteur de nous excuser de le faire descendre sur un terrain étroit, où nous rencontrerons plus d'arguties que de véritable critique.

1° « On remarque d'abord que, dans l'épilogue, Grégoire de Tours introduit une innovation à laquelle il n'a eu recours dans aucun autre de ses livres : c'est la division d'un chapitre par *numéros*, innovation qu'il n'explique ni ne justifie (2). Cela porte à penser que l'épilogue n'est point de lui. »

Il nous semble que saint Grégoire, écrivant en quelques pages la biographie des dix-neuf premiers évêques de Tours, était tout naturellement amené à distribuer sa matière en

(1) Kries, *De Gregorii Turonensis episcopi vita et scriptis.* Additamentum, p. 92. Vratislaviæ, Hirt, 1839.

(2) Il n'est pas sûr que cette distribution en numéros soit le fait de saint Grégoire ; car la vieille édition de Josse Bade ne la porte pas.

dix-neuf paragraphes. Cette disposition littéraire est tellement commandée en quelque sorte par la nature même du sujet, qu'il est étrange qu'on en fasse un argument contre Grégoire de Tours. Notre historien n'avait ni à expliquer ni à justifier une chose si simple et si naturelle.

2° « Ce n'est pas la seule anomalie qui frappe dès le point de départ. Lorsqu'on passe du chapitre 30 au chapitre 31, on ne peut s'empêcher de remarquer ce qu'il y a de disparate entre la fin du premier de ces chapitres et le commencement du suivant. Il est impossible de ne pas être choqué d'une transition aussi brusque, et l'on s'arrête naturellement à la supposition d'une interpolation. »

Il faut bien peu connaître Grégoire de Tours pour s'étonner de trouver en lui le défaut de méthode et l'absence des transitions. Ces imperfections lui sont tellement ordinaires, qu'on les rencontre pour ainsi dire à chaque page de ses écrits, et qu'on ne peut rien en conclure contre l'authenticité d'un passage déterminé.

3° « Pour être complet, le livre x n'a pas besoin de l'épilogue. »

Il est vrai, l'épilogue, par la nature même du sujet qu'il traite, aurait pu être rattaché à tout autre livre, quoiqu'il paraisse plus naturel de placer à la fin ce résumé de l'histoire ecclésiastique de notre diocèse, pour ne pas anticiper sur les événements. Mais, privé de cet épilogue, l'ouvrage n'est point terminé : il se ferme brusquement, sans aucune de ces formules usitées à la fin d'un ouvrage de longue haleine, et la mort de Gontran n'y est pas racontée. Ces circonstances ont fait penser à Ruinart que saint Grégoire avait l'intention de continuer son *Histoire* jusqu'à l'année 594 ; mais que, surpris par la maladie, il ne put la mener à bonne fin et se hâta d'y ajouter l'épilogue qui la clot, afin de laisser à la postérité les annales religieuses de son diocèse (1). L'épilogue, avec l'énu-

(1) Ruinart, Præfat., n. 84.

mération des ouvrages de l'auteur, l'anathème sous la protection duquel il les place, et la récapitulation des époques qui y sont traitées, ferme parfaitement l'*Histoire des Francs*. Privé de cet appendice, cet ouvrage ne pourrait pas être considéré comme terminé.

4° « La récapitulation des œuvres de Grégoire dans l'épilogue n'est pas conforme à celle qui est faite ailleurs. Il n'est compté, en effet, que sept livres des Miracles au lieu de huit mentionnés dans le prologue de la *Gloire des Confesseurs*. Comment croire qu'un auteur se soit trompé sur ses propres compositions ? »

Pure argutie. Dans le prologue de la *Gloire des Confesseurs*, saint Grégoire énumère huit de ses ouvrages, en y comprenant le livre de la *Vie des Pères;* et dans l'épilogue, il mentionne sept livres des Miracles, auxquels il ajoute celui de la *Vie des Pères*. Cela fait bien huit, et nous ne comprenons guère qu'on se permette de pareils arguments avec des lecteurs sérieux (1).

5° « Le livre que Grégoire de Tours dit expressément qu'il faut appeler *De Vita Patrum*, le pluriel ici lui paraissant impropre (2), est indiqué dans l'épilogue sous le titre *De Vitis Patrum*. Donc l'auteur de l'épilogue n'est pas saint Grégoire. »

Autre argutie. Dans le prologue de la *Vie des Pères*, Grégoire se demande, en effet, s'il vaut mieux employer le sin-

(1) In primo libello inseruimus aliqua de miraculis Domini ac sanctorum apostolorum, reliquorumque martyrum ... In secundo posuimus de virtutibus S. Juliani martyris. Quatuor vero libellos de virtutibus S. Martini. Septimum de quorumdam feliciosorum vita. Octavum hunc scribimus de miraculis confessorum. — Decem libros Historiarum, septem Miraculorum, unum de Vitis Patrum scripsi. *De Glor. Confessor.*, prolog. — *Histor. Francor.*, lib. x, cap. 31.

(2) Quæritur a quibusdam utrum *Vitam* sanctorum, an *Vitas* dicere debeamus .... Unde manifestum est melius dici Vitam Patrum quam Vitas .... In hoc, quod Vita sanctorum vocitare voluimus, libro .... *Vitæ Patrum, seu Liber de Vita quorumdam feliciosorum*, prolog.

gulier ou le pluriel, et avec les grammairiens il se prononce pour le singulier. Et cependant dans la majeure partie des manuscrits, le titre même de cet ouvrage n'est point conforme à la règle posée par l'auteur quelques lignes plus bas : dans l'édition de Ruinart, on lit au pluriel *Vitæ Patrum*, et dans celle de Badius, *In Vitas Patrum*. On ne saurait accuser saint Grégoire de cette contradiction flagrante, et il faut bien se rejeter sur les scribes. Du reste, dans l'édition de Badius, on lit en un autre endroit, précisément au passage incriminé par M. Lecoy, *De Vita Patrum*, et cette variante témoigne assez de l'intervention des copistes.

6° « Dans l'épilogue, on trace la biographie de Grégoire, ce qu'il n'aurait pas fait lui-même, bien qu'il se soit mis en scène dans plusieurs événements publics. »

Dans cette biographie, saint Grégoire se borne à rappeler les travaux qu'il a fait exécuter dans les basiliques de Tours, à mentionner les reliques dont il les a enrichies, et à énumérer ses ouvrages. Dans ces détails, il n'y a rien qui sente la vanité, et l'on peut dire que l'écrivain a eu en vue, non sa personne, mais plutôt l'histoire religieuse de son diocèse. Des détails semblables se retrouvent d'ailleurs dans ses autres ouvrages.

7° « L'autorisation de mettre en vers une partie des écrits de saint Grégoire, sans en altérer le fond, semble moins convenir à Grégoire lui-même, qu'à un copiste postérieur, préoccupé des mutilations de cet ouvrage. »

Cependant (M. Lecoy de la Marche le reconnaît sans hésiter), la pensée de voir ses livres écrits sous une forme poétique rentre tout à fait dans l'esprit de Grégoire de Tours. Il parle ailleurs, avec plaisir, de cette éventualité, notamment dans le prologue de la *Gloire des Confesseurs* (1), et il enviait

(1) Quod nos inculte et breviter stylo nigrante describimus, vos poteritis lucide ac splendide stante versu in paginis prolixioribus dilatare. *De Glor. Confess.*, prol.

sans doute la bonne fortune de Sulpice Sévère, traduit en vers par Fortunat et Paulin. C'était le goût général du temps, et il ne faudrait pas s'étonner de le rencontrer dans l'épilogue, quand bien même notre historien n'en parlerait point ailleurs.

8° « Le langage de l'épilogue trahit une origine bien moins ancienne : il nous offre d'emphatiques définitions des sept arts libéraux, éloignées de la simplicité habituelle de l'écrivain; et les endroits où Grégoire parle des érudits de son époque ne contiennent aucune trace de cette division de la science, dont la faveur ne commença guère qu'au VIII[e] ou au IX[e] siècle. »

Le silence de saint Grégoire sur les sept arts libéraux ne prouve point que cette division de la science lui fût inconnue, notre auteur n'ayant parlé de la science et des savants que très-accidentellement. Quant à l'emphase de ce passage, elle est en rapport avec l'emphase habituelle à tous ses prologues, et l'écrivain aura voulu terminer son œuvre par une de ces pages sonores et pompeuses auxquelles il attachait peut-être une certaine valeur littéraire.

Quant à la division de la science en sept arts libéraux : grammaire, dialectique, rhétorique, géométrie, astronomie, arithmétique et musique, elle ne remonte pas seulement au VIII[e] siècle, comme le pense M. Lecoy de la Marche (1); car nous trouvons cette même division, un siècle avant Grégoire de Tours, dans une lettre de Mamert Claudien, prêtre de l'Église de Vienne. Il n'y a qu'une seule différence : Claudien nomme la philosophie au lieu de l'astronomie, ce mot exprimant sans doute pour lui l'ensemble des connaissances les plus sublimes (2).

(1) LECOY DE LA MARCHE, *De l'autorité de Grégoire de Tours*, p. 124.

(2) Voici les deux passages établis parallèlement : « Quod si te, sacerdos Dei, quicumque es, Martianus noster septem disciplinis erudiit, id est, si te in grammaticis docuit legere, in dialecticis altercationum propositiones adver-

Un autre écrivain de la première moitié du VIe siècle, Cassiodore, nous fournit un texte encore plus favorable. Cet auteur a fait un traité spécial sur les sept arts libéraux, intitulé : *De artibus ac disciplinis liberalium litterarum*, et dans sept chapitres, il étudie successivement la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie (1). Comment donc M. Lecoy de la Marche, oubliant un point aussi important de l'histoire littéraire, a-t-il pu voir dans la mention des sept arts libéraux faite par Grégoire de Tours, un signe du VIIIe ou du IXe siècle ?

9° « Dans la première partie de l'épilogue, il est dit qu'on entreprend cet épilogue pour faire connaître l'ordre de succession des évêques, et aussi afin d'indiquer le *nombre des années* pendant lesquelles chaque évêque a occupé le siége épiscopal de Tours. Or, non-seulement cette supputation a été omise, mais on indique avec *adresse*, comme cause de cette omission, cette raison : « Nous n'avons pas indiqué les dates, parce que nous n'avons pu retrouver *intégralement* les intervalles écou-

tere, in rhetoricis genera metrorum agnoscere, in geometricis terrarum linearumque mensuras colligere, in astrologicis cursus siderum contemplari, in arithmeticis numerorum partes colligere, in harmoniis sonorum modulationes suavium accentuum carminibus concrepare .... » *Histor. Francor.*, lib. X, cap. 31. — « Video os Romanum, non modo negligentiæ, sed pudori esse Romanis, grammaticam uti quamdam barbaram barbarismi et solœcismi pugno et calce propelli, dialecticam tanquam Amazonem stricto decertaturam gladio formidari, rhetoricam ac si grandem dominam in angusto non recipi, musicem vero et geometricam atque arithmeticam tres quasi furias despui; post hinc philosophiam atque uti quoddam ominosum bestiale numerari. » MAMERTI CLAUDIANI *Epistol. ad Sapaudum.* Patrol., t. LIII, col. 784.

(1) Nunc tempus est ut aliis septem titulis sæcularium lectionum præsentis libri textum percurrere debeamus .... Dicendumque prius est de arte grammatica; .... secundo de arte rhetorica; .... tertio de logica, quæ dialectica nuncupatur; .... quarto de mathematica, quæ quatuor complectitur disciplinas, id est arithmeticam, geometricam, musicam et astronomicam. CASSIODORI *De artibus ac disciplinis liberalium litterarum.* Patrol., t. LXX, col. 1150-1220.

lés entre les diverses ordinations épiscopales. » Remarquons, ajoute Kries, qu'en alléguant cette raison, on use évidemment d'artifice (1). »

Le docteur allemand s'est ici singulièrement mépris : il a confondu la durée des prélatures (*annos eorum*) avec la date chronologique de l'avènement des évêques (*numerus chronicalis*). Grégoire de Tours, suivant sa promesse, indique très-exactement pour chacun de ses prédécesseurs, en années, en mois, et quelquefois même en jours, le temps pendant lequel il a siégé : il n'y a pas une seule exception. Comment Kries ne l'a-t-il pas vu, puisqu'il a dressé lui-même deux pages auparavant, d'après l'épilogue, le tableau de ces supputations? Quant à la note chronologique par l'assignation d'un consulat ou du règne d'un prince, saint Grégoire, en effet, ne la donne pas toujours, parce qu'il n'a pu la trouver, dit-il, pour tous ses prédécesseurs. Mais, dans cette excuse, bien loin de voir de l'adresse ou de l'artifice, nous trouvons au contraire la preuve d'une admirable bonne foi, puisque l'auteur aurait pu établir ce calcul sur des conjectures plausibles, comme nous l'avons démontré plus haut.

## III.

10° « On est choqué de voir saint Grégoire abandonner dans l'épilogue sa chronologie la plus habituelle : il daterait d'après son épiscopat, au lieu de compter par les années des rois d'Austrasie, comme dans son *Histoire*. »

Autre distraction des critiques. Grégoire, il est vrai, dé-

(1) Deinde ea, de qua agitur, ultima pars a priore dissentit, siquidem prior ob hanc ipsam causam episcoporum ordinem docere dicat, ut singulorum annorum per quos episcopi singuli sedem obtinuerint, numerus computetur; id vero non solum omissum est, verum etiam computationis omittendæ hanc esse causam prætenditur : « quia intervalla ordinationum integre non potuimus reperire. » Quod callide quidem, sed falso auctor anonymus prætendit. Kries, p. 99. — Supputation des années, *ibid.*, p. 96.

clare écrire cet épilogue la vingt-unième année de son épiscopat, mais c'est moins pour donner une date que pour assigner la durée de sa prélature, comme il l'avait fait pour tous ses prédécesseurs. De plus, dans le même passage (et il est vraiment étrange que nos critiques l'aient si vite oublié, puisqu'ils en font l'objet d'une autre difficulté), dans le même passage Grégoire rattache le même fait au règne de Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, et à celui de Childebert, roi de Metz et d'Austrasie (1). Il n'a donc point abandonné, comme on le prétend, la chronologie habituelle de son *Histoire*.

11° « L'épilogue compte depuis la mort de saint Martin à la vingt-unième année de l'épiscopat de Grégoire, 168 ans, et ailleurs Grégoire en compte 197. Cette grave discordance autorise à penser que Grégoire n'est point l'auteur de l'épilogue. »

D'après l'épilogue, notre historien aurait terminé son ouvrage vers le commencement de l'année 594, et probablement au mois de février, date qui concilie toutes les données chronologiques. En effet, saint Grégoire ayant été ordonné, selon l'*Art de vérifier les dates*, le 22 août 573, se trouvait alors dans la vingt-unième année de son épiscopat. Ce mois de février commençait la cinquième année du pontificat de saint Grégoire le Grand, élu à la mort de Pélage, arrivée le 7 février 590, et dès lors réellement pape, quoique son ordination ait été retardée par diverses circonstances jusqu'au 3 septembre. Cette même année 594 était aussi la trente-troisième du règne de Gontran, parvenu au trône en 561, et la dix-neuvième du règne de Childebert, proclamé roi d'Austrasie en 575, à la mort de son père Sigebert. Il s'était donc écoulé 196 ans complets depuis le 11 novembre 397, date de la mort de saint Martin, et la 197e était commencée lorsque Grégoire terminait son épilogue.

(1) Hos autem libros in anno vicesimo primo ordinationis nostræ præscripsimus.... A transitu S. Martini usque ad memoratum superius annum, id est, ordinationis nostræ primum et vicesimum, qui fuit Gregorii papæ Romani quintus, Guntchramni regis trigesimus primus, Childeberti junioris decimus nonus, anni CLXVIII. *Hist. Franc.*, lib. x, ad finem.

Ces mêmes chiffres nous sont donnés par plusieurs autres éléments chronologiques dispersés dans le cours de l'*Histoire des Francs* (1). Notre historien compte :

| | |
|---|---|
| De la mort de S. Martin à la mort de Clovis. . . . | 112 ans. |
| De la mort de Clovis à celle de Théodebert. . . . . | 37 |
| De la mort de Théodebert à celle de Sigebert. . . . | 29 |
| De la mort de Sigebert à la 21e année de S. Grégoire. | 18 |
| De la mort de S. Martin à la 21e année de S. Grégoire : | 196 ans. |

La supputation des années des évêques de Tours, dont les chiffres varient dans les manuscrits, nous amène à peu de chose près au même résultat, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Nous pouvons donc regarder comme acquis à la question, que saint Grégoire écrivait son épilogue dans la 197e année après la mort de saint Martin.

Mais, nous objecte-t-on, l'épilogue porte seulement 168 ans, et c'est là une grave erreur (2). Nous ferons remarquer que les manuscrits varient singulièrement sur ce chiffre. Si l'édition de Ruinart porte CLXVIII, nous lisons dans celles de Josse Bade et de Morel, CCXVIII, et dans plusieurs manuscrits, CLXXVIII, et CXVIII. De pareilles discordances, dues évidemment à l'incurie des copistes, ne permettent à personne d'affirmer que le chiffre 168 ait été écrit primitivement par l'auteur de l'épilogue. Pour nous, nous adoptons le chiffre

(1) *Histor. Franc.*, lib. II, cap. 43 ; lib. III, cap. 37 ; lib. IV, cap. 52.

(2) Un critique distrait, dont M. Ch. Salmon s'est rendu l'écho distrait ou complaisant, marque un intervalle de 168 ans entre la mort de saint Martin et l'élection de Grégoire de Tours, en 573, et il en conclut que, d'après notre historien, saint Martin serait mort en 405. Si nos critiques veulent bien prendre la peine de lire le texte plus attentivement, il verront qu'il s'agit, non de la première année du pontificat de saint Grégoire, mais de la vingt-unième année, ce qui est un peu différent. Il faut ajouter que ces mêmes critiques ne veulent permettre aucune distraction à saint Grégoire. CH. SALMON, *De quelques contradictions de saint Grégoire de Tours au sujet de ses prédécesseurs*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1870, n° 1, p. 340, tableau, 1re et 2e colonne.

197, parce que nous le trouvons dans le plus vieux texte de ce passage (1), écrit sous cette forme, CLXLVII, et parce que ce chiffre concorde bien avec les autres données chronologiques de Grégoire de Tours. Il est facile de s'expliquer comment ce nombre, par une légère modification dans les deux formes sous lesquelles on l'exprime, a pu se convertir en 167 ou 217. En voici la démonstration :

CLXLVII (197) — CXCVII (197)
CLXVII (167) — CCXVII (217)

12° « Voici qui est plus grave. L'épilogue fait coïncider la 31e année de Gontran avec la 19e de Childebert; mais Grégoire a dit lui-même plus haut que la 16e de Childebert coïncide avec la 30e de Gontran, ce qui est exact. On n'échapperait pas à la difficulté en lisant 33 au lieu de 31 dans l'épilogue, car la 19e année de Childebert correspond à l'an 594, et Gontran était mort le 28 mars 593. Ne répugne-t-il pas d'attribuer de telles discordances à Grégoire de Tours ? »

Sans doute l'épilogue marque la 31e année de Gontran, et c'est une erreur de deux ans. Mais avec les nombreuses erreurs des copistes trop bien constatées dans les chiffres de ce passage, on ne peut asseoir un argument solide sur une base aussi incertaine. Grégoire connaissait bien la relation véritable des années de Gontran et de Childebert et il l'a marquée trop exactement aux chapitres 10 et 24 du même livre (2), pour se tromper au chapitre 31. Un faussaire, si bien guidé par ces données précises, n'aurait pu s'y tromper non plus, et il aurait écrit sans hésiter le chiffre 33. Gontran, il est vrai, était mort le 28 mars 593 ; mais l'année franque commençant alors au premier mars, à la manière des Romains du temps de

(1) Ms. du IXe siècle de la Bibl. nat., fonds latin, n° 10818.

(2) Anno igitur decimo quinto Childeberti regis, qui est Guntchramni nonus atque vicesimus. — Anno igitur decimo sexto Childeberti, Guntchramni autem trigesimo regum.

Romulus, comme Mabillon l'a établi par de nombreux passages tirés de Grégoire lui-même et d'autres auteurs du VI^e et du VII^e siècle (1), au moment où Grégoire écrivait son épilogue (février 594), il était encore dans l'année de la mort de Gontran, et cette année était bien, quoi qu'on en dise, la 33^e de Gontran et la 19^e de Childebert. Et qu'on ne s'étonne pas de voir dater cette année du règne de Gontran, même après la mort du prince; c'était alors l'usage, et Hadrien de Valois a prouvé par plusieurs textes empruntés à d'anciens historiens que toute l'année 638 fut comptée comme la 16^e du roi Dagobert, quoique celui-ci fût mort au mois de janvier 638, l'année civile commençant alors comme la nôtre (2).

## IV.

13° « L'anathème sous la protection duquel l'épilogue place les livres de Grégoire de Tours n'est point de saint Grégoire, car le pieux évêque devait ignorer si ses ouvrages seraient jugés dignes d'être transcrits. Cette adjuration solennelle trahit une époque postérieure. »

En inscrivant un anathème contre les copistes qui se permettraient d'altérer le texte de ses livres, saint Grégoire n'a fait que se conformer à des exemples venus d'assez haut pour être suivis sans scrupule. Le bienheureux Irénée n'avait pas agi autrement, et Eusèbe de Césarée nous a transmis le texte de son adjuration qu'il avait recueilli à la fin du livre de l'*Ogdoade :* « Vous qui transcrirez mon livre, disait Irénée,

(1) MABILLON, *De Re Diplom.*, lib. II, cap. 23, n. 4, p. 172. — NATALIS DE WAILLY, *Éléments de paléographie*, t. I, partie I^re, chap. 2, p. 41.

(2) Obiit Dagobertus XIV Kalendas februarias, ipso anni initio, qui tamen ex more totus ei adnumeratur, et pro sexto decimo ac ultimo regni ejus anno habetur ..... quem regnavisse annis XVI indubitatum est, uti Fredegarius, Aimoinus, Hermannus, multique alii tradunt. HADR. VALESII *Rerum Francicarum,* t. III, l. 19, p. 126.

je vous adjure par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par son glorieux avénement dans lequel il doit juger les vivants et les morts, de collationner et de corriger soigneusement votre copie d'après l'exemplaire qui vous servira de modèle, et d'insérer également cette adjuration dans votre manuscrit. » Eusèbe trouvait cet avertissement solennel fort utile pour prévenir les falsifications et les altérations des scribes; il a pris soin de l'insérer en tête de son *Histoire ecclésiastique*, pour mieux appeler l'attention du lecteur, et saint Jérôme n'a pas manqué de le traduire (1). Notre Grégoire, qui se proposait d'imiter Eusèbe et saint Jérôme, leur a emprunté l'anathème, en le chargeant un peu d'après Rufin (2). Vaine pré-

(1) Voici l'anathème de Grégoire de Tours : « Quos libros licet stylo rusticiori conscripserim, tamen conjuro omnes sacerdotes Domini, qui post me humilem Ecclesiam Turonicam sunt recturi, per adventum Domini nostri Jesu Christi, ac terribilem reis omnibus judicii diem, si nunquam confusi de ipso judicio discedentes cum diabolo condemnandi estis, ut nunquam libros hos abolere faciatis, aut rescribi, quasi quædam legentes, et quasi quædam prætermittentes; sed ita omnia vobiscum integra illibataque permaneant, sicut a nobis relicta sunt. » *Hist. Franc.*, lib. x, cap. 31, n° 19. — De cet anathème, on peut rapprocher celui de saint Irénée adopté par Eusèbe : « Sed et in fine ejusdem libri (*de Octonario*) adnotationem utilissimam reperimus, quæ huic historiæ nostræ inserenda mihi videtur. Sic autem habet : « Adjuro te, inquit, qui transcripseris hunc librum, per Dominum nostrum Jesum Christum, et per gloriosum ejus adventum, in quo judicaturus est vivos et mortuos; ut conferas quod transcripseris, et diligenter emendes ad exemplar ex quo transcripsisti; utque adjurationem istam similiter exscribas et codici tuo inseras. » EUSEBII *Histor. Eccles.*, lib. v, cap. 20. Patr. gr. t. XX, col. 483. — Patrol. lat., t. XXVII, col. 39-40, notul. *a*. S. HIERONYM. *Interpret. Chron. Euseb. Pamph.* — Voyez aussi l'article sur les Anathèmes, dans MABILLON, *De Re Diplom.*, lib. II, cap. 8.

(2) Rufin, dans le prologue de sa traduction des *Principes* d'Origène, a aussi prononcé son anathème contre les copistes infidèles, et il est évident que saint Grégoire lui a emprunté quelques mots de ce passage : « Illud sane omnem, qui hos libros descripturus est vel lecturus, in conspectu Dei Patris et Filii et Spiritus sancti, contestor atque convenio per futuri regni fidem, per resurrectionis ex mortuis sacramentum, per illum qui præparatus est diabolo et angelis ejus, æternum ignem (sic non illum locum æterna hæredi-

caution, car il n'a pu échapper ni à l'inexactitude des copistes ni à la passion des critiques ! « Il avait à redouter, dit Gorini, des ennemis plus dangereux que les copistes, mais il ne les soupçonnait pas : c'étaient les commentateurs qui, tout en respectant les points, les virgules, les caractères calligraphiques, dénaturent le sens, et revêtent l'auteur lui-même d'un masque hideux (1). » Après la revue que nous venons de faire des prétendues erreurs imputées à Grégoire de Tours, le lecteur trouve-t-il que cette amère réflexion de Gorini soit ici déplacée ?

V.

14° Nous arrivons à une dernière objection formulée contre l'épilogue. « Le chapitre final de l'*Histoire des Francs* est absent, dit-on, des manuscrits les plus anciens, antérieurs au x^e^ siècle, et tous les manuscrits du x^e^ siècle ne le contiennent pas. »

Ce reproche, auquel on a voulu attacher une certaine valeur, repose, comme nous allons le démontrer, sur des équivoques peu dignes de la critique, et sur des assertions inexactes.

D. Ruinart, qui a publié en 1699 la meilleure édition de Grégoire de Tours, et D. Bouquet, le savant éditeur de la grande collection des *Historiens de France,* ont eu entre les mains cinq manuscrits antérieurs à l'an 900 : chiffre considérable, car il ne faudrait pas penser que les codex de cet âge soient fort communs, et que toutes les éditions des écrivains anciens soient appuyées sur d'aussi respectables monuments.

tate possideat ubi est fletus et stridor dentium, et ubi ignis eorum non exstinguetur et vermis eorum non morietur), ne addat aliquid scripturæ, ne auferat, ne inserat, ne immutet, sed conferat cum exemplaribus unde scripserit, et emendet ad litteram et distinguat, et inemendatum vel non distinctum codicem non habeat, ne sensuum difficultas, si distinctus codex non sit, majores obscuritates legentibus generet. Patrol. gr., t. XI, col. 114.

(1) Gorini, *Défense de l'Église*, 3^e^ édit., t. II, p. 448.

Or, quatre de ces manuscrits sont incomplets, soit par la volonté des scribes, soit par suite des injures du temps ou des hommes. L'un, celui de l'abbaye de Corbie, ne renferme que les six premiers livres de l'*Histoire des Francs*, et s'arrête là volontairement; un autre, celui de Saint-Arnoul de Metz, par la négligence affectée du copiste, omet beaucoup de chapitres et confond le x[e] livre avec le IX[e]; les deux autres enfin, provenant de Saint-Pierre de Beauvais et de l'Église de Cambrai (1) ont eu des feuillets arrachés et déchirés à la fin du volume, et l'un d'eux, ainsi mutilé, va jusqu'au milieu du x[e] livre. Comment peut-on arguer, dans une discussion sérieuse, que le dernier chapitre ne se trouve pas dans ces fragments de manuscrits? Et, de ces pages absentes, dont on ne peut absolument rien savoir, que prétend-on conclure contre l'authenticité de ce dernier chapitre?

Les codex du x[e] siècle sont assez nombreux, surtout si l'on y joint les manuscrits, assurément fort anciens, d'après lesquels ont été faites les anciennes éditions du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Or, parmi tous ces manuscrits, un seul, celui de la bibliothèque Vaticane, ne renferme pas le dernier chapitre, quoique l'ouvrage soit d'ailleurs complet. Tous les autres manuscrits du x[e] siècle, celui de la bibliothèque Colbert (auparavant de la bibliothèque de de Thou), celui de l'abbaye du Bec, celui de la bibliothèque Ottoboni à Rome (2), et celui du

(1) Un critique moderne, contestant l'authenticité de l'épilogue, et suivant trop servilement l'auteur allemand, nous parle des manuscrits *Cameracen...*, *Cluniacen...*, et de la bibliothèque *Thuan*. Nous croyons devoir traduire, pour l'usage des lecteurs français, ces expressions barbares, et dire qu'il s'agit ici de trois manuscrits provenant de Cambrai (*Cameracensis*), de Cluni (*Cluniacensis*), et de la bibliothèque de de Thou (*codex Thuaneus*). Le même critique mentionne plus loin Théodoric (Calensis). Il est bon de prévenir le public que ce personnage est le prince connu dans l'histoire sous le nom de Thierry de Chelles.

(2) En signalant les deux manuscrits des bibliothèques de Rome, au numéro 88 de la préface, Ruinart déclare positivement qu'ils sont absolument complets, à l'exception du codex Ottoboni, où ne se trouve point le dernier

Mont-Cassin, écrit en Italie en caractères lombards (ce point est à noter), contiennent le catalogue des évêques de Tours.

C'est donc sur l'imperfection d'un seul codex, peut-être de deux, qu'on se fonde pour déclarer que le dernier chapitre ne se trouve point dans les manuscrits antérieurs au xe siècle, et que tous les manuscrits de cette époque ne le renferment pas. Est-ce avec de pareilles raisons qu'on peut renverser l'autorité de tous les autres manuscrits?

Nous ne sommes pourtant pas si dépourvu qu'on le proclame. D. Bouquet a consulté deux manuscrits du ixe siècle qui avaient échappé aux recherches de Ruinart: l'un provenant de la bibliothèque du cardinal Dubois, et l'autre de l'Église de Cambrai. Comme le savant éditeur des *Historiens de France* indique avec le plus grand soin les mutilations du second codex sans faire aucune mention semblable pour le premier, nous en concluons que le manuscrit du cardinal Dubois était complet (1).

Nous avons d'ailleurs une preuve matérielle que le dernier chapitre du livre xe était contenu dans les manuscrits du commencement du ixe siècle. Ruinart a signalé, parmi les plus anciens monuments de la bibliothèque de Pithou, un manuscrit remontant à cette date reculée et contenant le catalogue des évêques de Tours, c'est-à-dire le dernier chapitre de l'*Histoire* de saint Grégoire, complété, mais sans aucun détail, jusqu'à l'épiscopat de Landran, en 816, époque à la-

chapitre: *Omnino integros esse observavit*, *excepto ultimo capite libri decimi, quod in Ottoboniano codice non habetur.* Plus loin, au numéro 124, il rejette ce défaut sur le codex du Vatican, sans en charger le codex Ottoboni. Il y a là sans doute quelque *lapsus calami,* et nous croyons pouvoir dire qu'un seul des manuscrits italiens est incomplet. — Le manuscrit de l'abbaye de Royaumont, également du xe siècle, se termine au milieu du chapitre 24 du livre x, les derniers feuillets étant arrachés. L'index, d'ailleurs complet, ne marque pas le dernier chapitre, ce qui semble indiquer que le catalogue des évêques ne s'y trouvait pas.

(1) Ruinart, Præf., n. 87, 88, 89, 122, 123, 124. — Bouquet, *Historiens de France,* t. II, préf.

quelle il a été écrit (1). Nous croyons avoir retrouvé à la Bibliothèque nationale, inscrit sous le n° 10848 (fonds latin), ce même manuscrit, car il est aussi du IXe siècle et il présente tous les caractères indiqués par Ruinart. A la suite de divers opuscules relatifs à saint Martin, et entre autres du récit de Grégoire de Tours sur la mort de notre grand évêque (*Sermo domini Gregorii episcopi de transitu S. Martini*), vient le catalogue avec cette mention importante : *In Christi nomine incipit. De episcopis Turonicis licet in superioribus libris quædam scripsisse visus sim, tamen propter ordinationem eorum et supputationem, etc.* Le chapitre est complet, et la liste poursuivie jusqu'à Landran. Il est donc évident que ce chapitre a été détaché de l'*Histoire des Francs*, puisqu'il y est fait mention des livres précédents (*in superioribus libris*), et nous avons ainsi la preuve que l'épilogue se trouvait dans les manuscrits du commencement du IXe siècle.

Telles sont les objections accumulées contre le dernier chapitre de Grégoire de Tours. Nous croyons les avoir réfutées avec assez de force pour dire hautement que le catalogue de nos évêques doit être attribué sans conteste au saint historien, et que l'Église de Tours possède, en ces pages intéressantes, comme elle le croit par une tradition immémoriale, ses annales les plus anciennes, les plus certaines et les plus vénérables.

(1) Habetur catalogus episcoporum Turonensium, id est caput ultimum Historiæ Gregorianæ, cum variis annorum computationibus quæ ibidem referuntur. Cæterum Gregoriano Turonensium episcoporum catalogo subjunguntur nomina sequentium ad Landramnum, cujus tempore, sæculo scilicet nono, codex scriptus est. Patrol., t. LXXI, col. 574.

# CHAPITRE IX.

## LES PRÉDÉCESSEURS DE SAINT GRÉGOIRE.

I. Tableau comparatif des évêques de Tours. — II. Rang de saint Perpet dans le catalogue. — III. Témoignage de Sidoine Apollinaire. — IV. Classification des évêques à partir de saint Martin. — V. Testament de saint Perpet. — VI. Rang d'Eustoche, et de Théodore et Procule. — VII. Quelques variantes dans les chiffres. — VIII. Relations chronologiques de la prélature de Licinius avec le règne de Clovis.

Plusieurs critiques, tout en reconnaissant l'authenticité du dernier chapitre de l'*Histoire des Francs*, n'ont pas voulu attribuer à ces pages une grande valeur historique; et, faisant ressortir avec soin une distraction dans la classification des évêques, quelques variantes dans les chiffres, et une ou deux difficultés chronologiques, ils ont accusé saint Grégoire d'avoir donné deux listes contradictoires de ses prédécesseurs. Il en résulte, a-t-on dit, que le pieux historien était mal renseigné, qu'il n'avait entre les mains que des documents confus et discordants, et que par conséquent son témoignage n'a pas l'autorité qu'on veut lui accorder.

### I.

Dressons d'abord le tableau comparatif des deux listes épiscopales, en complétant les numéros d'ordre de la première (saint Grégoire n'en assigne que sept), par des chiffres placés entre parenthèses.

## TABLEAU COMPARATIF

### DE LA SUCCESSION DES ÉVÊQUES DE TOURS, SELON SAINT GRÉGOIRE

| D'après les 4 prem. liv. de l'*Hist. des Fr.* (1). | | | | D'après le livre x, chap. 31. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nos d'ordre *post B. Martinum.* | Noms des Évêques. | Durée de l'épiscopat. Années. | Mois. | Nos d'ordre. | Noms des Évêques. | Durée de l'épiscopat. Années. | Mois. | Jours. |
| | S. Gatien . . . | | | 1. | S. Gatien . . | 50 | | |
| | | | | | *Vacance du siège.* | 37 | | |
| | S. Lidoire. . . | | | 2. | S. Lidoire . . | 33 | | |
| ★ | S. Martin . . . | 26 | | 3. | S. Martin . . | 26 | 4 | 17 |
| | | | | | *Vacance du siège.* | | | 20 |
| (1) | S. Brice. . . . | 47 | | 4. | S. Brice. . . | 47 | | |
| (2) | Justinien . . . | | | *Intrus.* | Justinien . . | | | |
| (3) | Armence . . . | | | | Armence . . | | | |
| (4) | S. Eustoche. . | 17 | | 5. | S. Eustoche. | 17 | | |
| 5. | S. Perpet . . . | 30 | | 6. | S. Perpet . . | 30 | | |
| (6) | S. Volusien. . | 7 | | 7. | S. Volusien. | 7 | 2 | |
| 7. | Verus. . . . . | | | 8. | Verus. . . . | 11 | | 8 |
| 8. | Licinius. . . . | | | 9. | Licinius. . . | 12 | 2 | 25 |
| (9) | Dinifius . . . . | | | 10. | Théodore . . } | 2 | | |
| (10) | Ommatius. . . | 3 | | | Procule . . . } | | | |
| (11) | Léon. . . . . . | | 7 | 11. | Dinifius . . . | | 10 | |
| (12) | Théodore . . . } | 3 | | 12. | Ommatius. . | 3 | 5 | |
| (13) | Procule . . . . } | | | 13. | Léon. . . . . | | 6 | |
| (14) | Francilion. . . | 3 (non pleins.) | | 14. | Francilion. . | 2 | 6 | |
| 15. | Injuriosus. . . | 17 | | 15. | Injuriosus. . | 16 | 11 | 26 |
| 16. | S. Bauld. . . . | 6 | | 16. | S. Bauld . . . | 5 | 10 | |
| 17. | Gunthaire. . . | | | 17. | Gunthaire. . | 2 | 10 | 22 |
| | | | | | *Vacance du siège.* | 1 | | |
| 18. | S. Eufrône . . | | | 18. | S. Eufrône . | 17 | | |
| | | | | | *Vacance du siège.* | | | 19 |
| | | | | 19. | S. Grégoire. | 21 | | |

(1) Lib. I, capp. 28, 34, 43; II, 1, 4, 26, 39; III, 2, 17; IV, 2, 3, 4 et 15.

Avant d'aborder les objections de nos contradicteurs (1), nous devons faire observer que la première liste, empruntée aux quatre premiers livres de l'*Histoire des Francs*, n'est point un catalogue en forme des évêques de Tours. Saint Grégoire, dans le cours de son ouvrage, mentionne successivement chacun de ses prédécesseurs, suivant l'ordre des temps, pour indiquer, lorsqu'il y a lieu, leur participation aux événements politiques; il assigne à saint Perpet, à Verus, à Licinius, et à ses quatre prédécesseurs immédiats leur numéro d'ordre par rapport à saint Martin *(post beatum Martinum)* ; il ne compte pas les prélatures, mais les personnages ; il fait entrer dans sa liste, par conséquent, Justinien et Armence, élus en l'absence de saint Brice, malgré les règles canoniques ; ces deux évêques moururent l'un et l'autre avant son retour de Rome ; ils avaient gouverné de fait l'Église de Tours pendant sept ans. Enfin, saint Grégoire compte comme deux Théodore et Procule qui administrèrent *ensemble* pendant deux ou trois ans. (*Rexerunt simul*).

Dans sa liste générale, au contraire, dans le catalogue officiel qui clôt ses œuvres, saint Grégoire nous déclare que s'il revient sur les évêques de Tours, c'est pour en établir l'ordre et la chronologie, *propter ordinationem eorum et supputationem*. Il les classe avec beaucoup de précision, assignant à chacun son rang suivant l'ordre de la succession. Il ne mentionne que pour mémoire Justinien et Armence, les deux évêques dont l'élection n'était pas légitime (2), et il ne donne qu'un seul numéro d'ordre à Théodore et à Procule, *decimo loco Theodorus et Proculus*.

(1) Toutes ces objections, la plupart futiles et dictées par une ignorance évidente des ouvrages de Grégoire de Tours, se trouvent résumées d'une manière extrêmement confuse par M. Ch. Salmon dans l'opuscule intitulé : *De quelques contradictions de saint Grégoire de Tours au sujet de ses prédécesseurs*. Voir le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1870, n° 1, p. 333.

(2) Hos vero Gregorius præterit in indice ut pseudo-episcopos; et iniquos alienæ sedis invasores. Maan, *Sancta et Metropol. Eccles. Turonensis*, p. 26.

Ces simples observations, qui résultent formellement des textes de saint Grégoire, renferment la solution de presque toutes les difficultés qui nous sont proposées.

## II.

Ainsi, l'on s'étonne que saint Grégoire, dans sa première liste, ait compté saint Perpet 5e *depuis saint Martin*, et, dans la seconde, 6e évêque depuis les origines.

Il est bien facile de justifier cette double énonciation. Dans le premier cas, l'historien, se plaçant exclusivement au point de vue des faits, ne s'occupe pas de la légitimité des évêques, et se borne à assigner leur rang d'ordination. Il suffit de rapprocher les cinq phrases relatives aux cinq évêques pour en demeurer convaincu :

1. *Post excessum B. Martini,* BRICCIUS *ad episcopatum succedit.* (Histor. Franc., lib. II, cap. 1.)
2. *Hoc ejecto,* JUSTINIANUM *in episcopatu constituunt.* (Ibid.)
3. *Turonici ejus obitum audientes,* ARMENTIUM *in ejus loco constituunt* (Ibid.)
4. *Briccio defuncto sanctus* EUSTOCHIUS *successit.* (Ibid.)
5. *Defuncto Eustochio, quintus post Martinum* PERPETUUS *ordinatur.* (Lib. II, cap. 14.)

Rien n'est plus simple et plus intelligible, et l'on voit clairement, par ce simple rapprochement des textes, que Perpet fut en effet le cinquième évêque ordonné après saint Martin, en y comprenant les deux intrus, Justinien et Armence, également ordonnés, qui gouvernèrent le diocèse pendant l'exil de saint Brice. Plus loin, dans son catalogue officiel, Grégoire comptant seulement les évêques légitimes, mentionnera de nouveau les deux intrus, mais sans leur donner aucun rang; et Perpet figurera comme le troisième successeur canonique de saint Martin, tout en étant le cinquième évêque ordonné après lui. Il n'y a ici aucune contradiction, et saint Grégoire interprété par son propre texte, selon les règles de la véritable critique,

résout lui-même l'objection. Toutes les autres difficultés du même genre, relatives à la place des six autres évêques de Tours classés d'après saint Martin, s'expliquent sans peine de la même façon, comme le lecteur peut le vérifier en suivant nos chiffres sur le tableau.

## III.

En donnant à saint Perpet, dans sa première liste, le numéro 5 après saint Martin, Grégoire de Tours est d'accord avec Sidoine Apollinaire, qui le compte comme le sixième évêque depuis et y compris saint Martin, *sextus numeratur ab ipso*. L'illustre évêque de Clermont avait été invité par saint Perpet à concourir par ses vers à l'ornement de la nouvelle basilique élevée sur le tombeau du Thaumaturge, et dans une épître à Lucontius, il célébrait le temple magnifique bâti par son ami. « Le corps de Martin, disait-il, vénéré de tout l'univers, et dans lequel, même après sa mort, vivent encore sa gloire et sa vertu, n'avait eu jusqu'ici pour abri qu'une demeure vulgaire, peu digne des mérites de cet illustre confesseur. C'était pour les habitants un reproche continuel que la grande gloire du saint comparée à la modestie du temple où on l'honorait. Mais Perpet, qui occupe le sixième rang après lui, a mis un terme à cette longue injustice, etc. (1). »

Martini corpus, totis venerabile terris,
In quo post vitæ tempora vivit honor,
Texerat hic primum plebeio machina cultu
Quæ confessori non erat æqua suo :
Nec desistebat cives onerare pudore
Gloria magna viri, gratia parva loci.
Antistes sed qui numeratur sextus ab ipso,
Longam Perpetuus sustulit invidiam.

Si l'on prend saint Martin pour point de départ, Perpet aurait donc le numéro 6 dans la liste des évêques de Tours, en y

(1) SIDONII APOLLINARIS *Epistol.* lib. IV, epist. 18 ad Lucontium. Patrol., t. LVIII, col. 523.

comprenant les deux illégitimes Justinien et Armence. Toutefois, M. B. Hauréau a proposé de lire le dernier distique d'une autre manière, et de déplacer la virgule pour la mettre après *sextus* :

> Antistes sed qui numeratur sextus, ab ipso
> Longam Perpetuus sustulit invidiam.

D'après cette leçon, que nous sommes très-disposé à admettre, saint Perpet serait le sixième évêque de Tours à partir de saint Gatien, *sextus ordinatur Perpetuus,* comme dit Grégoire de Tours, en affectant d'écarter les deux intrus (1). Ainsi, de quelque manière qu'on veuille lire les vers de Sidoine Apollinaire, ils apportent une nouvelle confirmation aux chiffres de notre historien.

Nous devons noter ici, comme un fait d'une véritable importance dans la question présente, que les vingt vers de Sidoine Apollinaire étaient gravés dans la basilique de Saint-Martin, au-dessus de l'autel (2). Ainsi introduits dans l'église bâtie par saint Perpet, ils n'exprimaient plus seulement l'opinion personnelle de l'évêque de Clermont ; mais ils étaient devenus comme la proclamation solennelle des traditions de l'Église de Tours au sujet du nombre et du rang de nos premiers évêques. On le voit, saint Grégoire avait ici sous les yeux un monument authentique, et de quelque manière qu'il l'ait lu, il est indubitable qu'il en a tenu compte dans la supputation de ses prédécesseurs.

## IV.

Quelques critiques ont fait remarquer, comme une chose étrange et illogique, cette classification des évêques de Tours

(1) Hauréau, *Gallia christiana,* t. XIV, col. 12.

(2) Quicherat, *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, d'après Grégoire de Tours et les autres textes anciens,* p. 23. Paris, 1869.

d'après saint Martin, et ils en ont conclu hâtivement que, pour notre historien, les années antérieures à saint Martin étaient pleines de confusion et d'incertitude. « C'est une preuve, disent-ils, que Grégoire de Tours manquait de documents précis sur la venue de saint Gatien en Touraine : notre historien, trouvant deux évêques avant saint Martin, les a échelonnés au hasard dans le cours des âges, en prenant pour point de départ la date hypothétique de 250, assignée par la légende de saint Saturnin. »

Nous n'avons rien à dire ici contre ces dernières imputations, si gratuitement injurieuses à la sainteté et au caractère de Grégoire de Tours, et nous pensons avoir suffisamment démontré qu'il n'a rien voulu livrer à l'hypothèse; mais nous croyons devoir relever la première partie de l'objection.

Qu'on ne s'étonne point de voir Grégoire de Tours, en dehors de son catalogue officiel, classer quelques-uns de nos évêques d'après saint Martin. Saint Gatien, malgré son mérite de premier apôtre de la Touraine, avait été relégué au second plan par la gloire incomparable du thaumaturge des Gaules. Un écrivain moderne l'a dit en bons termes : « Quand on parcourt les annales religieuses du diocèse de Tours, on est frappé d'une chose : elles sont remplies de la gloire et du nom de saint Martin. Tous les noms et toutes les gloires pâlissent devant lui..... L'Église de Tours, tout entière à la gloire de son grand Thaumaturge, a moins songé à faire valoir ses autres gloires, qu'à conserver et à maintenir celle qui rayonnait dans toutes les Gaules, et à célébrer les louanges du pontife dont le nom était redit avec amour jusque dans les déserts de l'Orient. La gloire de saint Gatien a donc été, en partie, éclipsée par celle de saint Martin. » Ceci nous explique très-bien comment saint Grégoire a donné un numéro d'ordre après saint Martin à saint Perpet et à quelques autres de ses prédécesseurs.

## V.

Le nom de Perpet nous rappelle une autre objection soulevée par D. Liron. Ce critique ne veut pas qu'on attache d'importance au témoignage de Grégoire de Tours sur les origines des Églises de France, car cet auteur, dit-il, s'est trompé « lourdement » sur les choses les plus faciles et dont il devait être parfaitement informé. Ainsi, « en parlant du testament de saint Perpétue, un de ses prédécesseurs, il en parle si peu exactement, qu'il pourrait faire croire que ce saint évêque en a fait un second du premier (1). »

Nous trouvons ici un nouvel exemple de la facilité déplorable avec laquelle les critiques passionnés se laissent entraîner loin de la vérité par leurs préoccupations. Qu'a dit saint Grégoire de Tours ? « Perpet fit un testament, et légua à toutes les villes, c'est-à-dire à leurs églises, ce qu'il possédait, sans oublier de traiter largement sa propre Église (2). » Et que lisons-nous dans le testament de saint Perpet, ce pieux évèque dont l'immense fortune était encore dépassée par la charité ? « Je donne à mon Église le champ et l'étang qu'Aligarius m'a vendus à Savonnières, mes moulins sur le Cher au même lieu, mes troupeaux et mes prés, mon domaine de Berthenay avec la forêt et tous les revenus..... Je donne à l'église de Saint-Denis d'Amboise un calice et une croix d'argent ; à l'église de Preuilly, un calice et des burettes d'argent; à l'église de Saint-Pierre les tapisseries que j'avais coutume de lui prêter pour le jour de sa fête. Quant à vous, pauvres de Jésus-Christ, je vous donne tous les biens dont je n'ai pas disposé, etc. (3). »

(1) Liron, *Singularités historiques,* tome IV, p. 81.

(2) Condiditque testamentum, et deputavit per singulas civitates quod possidebat, in eis ipsis scilicet ecclesiis, non modicam et Turonicæ tribuens facultatem. *Histor. Franc.,* lib. x, cap. 31.

(3) *Testamentum Perpetui Turonensis episcopi,* apud Ruinart, Patrol., t. LXXI, col. 1317, — ex *Spicil.* Acheri, t. V.

Voilà, en quelques mots, la substance du testament de saint Perpet. Nous y trouvons les legs faits à son Église cathédrale, à quelques cités ou plutôt à leurs églises, et aux pauvres. Or, comme les biens des pauvres étaient alors administrés par les matricules des églises, c'est donc à ces dernières en chaque cité (il n'y en avait alors qu'une trentaine), *per singulas civitates, in eis ipsis scilicet ecclesiis*, que revenaient les biens légués pour en disposer selon les volontés du testateur, comme de nos jours les biens légués aux pauvres vont aux bureaux de bienfaisance (1). Nous le demandons, Grégoire de Tours n'a-t-il pas analysé fidèlement cette pièce? Et comprend-on que D. Liron ait osé accuser notre historien d'avoir fait un second testament du premier?

## VI.

On nous signale ensuite deux distractions commises par Grégoire de Tours ou plutôt par ses copistes.

Dans les deux chapitres 14 et 26 du livre II, le pieux historien établit de la manière suivante la succession de quelques-uns de ses prédécesseurs : « Eustoche étant mort, eut pour successeur saint Perpet. Perpet s'endormit en paix et eut pour successeur le sénateur Volusien, qui finit ses jours en exil. Verus, qui le remplaça, fut le septième évêque de Tours depuis saint Martin. »

Saint Grégoire continue l'histoire politique des Francs; puis, tout à coup, dans le chapitre 39 du même livre II, qui ne se trouve, au reste, ni dans le manuscrit de Beauvais, ni dans celui de Corbie, et que le manuscrit de la bibliothèque Colbertine possède écrit en marge par une main étrangère, on lit ce qui suit : « *Eustoche*, évêque de Tours, étant mort,

(1) Voyez ce que nous avons dit sur les *matricules* des églises dans nos *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine, du VI^e au XI^e siècle*, p. 60.

Licinius fut sacré évêque; ce fut le huitième depuis saint Martin (1). »

Pourquoi cette résurrection de saint Eustoche suivie d'un second trépas? Pourquoi saint Grégoire ne signale-t-il pas la mort de Verus, comme il a signalé celle de ses prédécesseurs? La distraction de l'écrivain ou la bévue du copiste n'est-elle pas évidente? Ne voit-on pas que le nom de saint Eustoche a été substitué à celui de Verus?

La simple bonne foi suffit ici pour venger l'historien.

Il existe pourtant, entre nos deux listes épiscopales, une vraie contradiction, une seule, relative aux deux évêques Théodore et Procule qui, comme on a pu le remarquer, succèdent à Léon, au livre III (chap. 17), et à Licinius, au livre X (chap. 31).

Si cette interversion n'est pas aussi le fait d'un copiste, on doit la regarder comme une erreur facile, provenant de l'inadvertance de l'historien, ou d'une vérification négligée.

Avant d'entrer dans la discussion, qu'il nous soit permis de faire une observation.

Dans le cours de son Histoire, saint Grégoire ne parle qu'accessoirement de ses prédécesseurs, au fur et à mesure que la date des événements politiques coïncide avec celle de leur ordination. Lorsqu'ils se succèdent rapidement, il se contente de les énumérer. Ainsi fait-il au livre III, chap. 17, où sont nommés, sans presque aucun détail, Dinifius, Ommatius, Léon, *Théodore et Procule,* Francilion et Injuriosus.

Dans ces cas particuliers, saint Grégoire écrivait sans doute de mémoire, et ne faisait pas de recherches sur un fait d'une importance nulle pour l'histoire générale des Francs.

Ce qui autorise cette supposition, c'est le début du chapitre 31e du Xe livre, où l'auteur nous déclare qu'il dresse pour la seconde fois la liste des évêques de Tours, « afin d'en

(1) Denique, migrante *Eustochio,* Turonorum episcopo, octavus post sanctum Martinum Licinius Turonicis episcopus ordinatur. *Hist. Fr.*, lib. II, c. 39.

établir l'ordre et la chronologie. » Dans ce chapitre, il change sa classification à l'endroit de Théodore et de Procule, son mode de supputation à l'égard de ces mêmes évêques qu'il ne compte plus que comme une seule personne morale, à l'égard aussi de Justinien et d'Armence, comme nous l'avons fait remarquer. Alors, l'attention de l'historien n'était pas partagée. Ce qu'il raconte avec tant de précision suppose qu'il avait des documents écrits. Cette étude spéciale, postérieure et plus complète, explique naturellement les quelques divergences de détail qui nous sont signalées. Quel est donc l'historien qui ne se corrige jamais, qui jamais n'est trahi par sa mémoire? L'intelligence humaine n'est point capable d'une attention si soutenue, et quelques défaillances lui échappent de temps en temps; en jugeant les œuvres de l'esprit humain, il faut y appliquer une mesure humaine. Le critique ne devrait jamais l'oublier, sous peine de ruiner par la base l'authenticité de tous les livres historiques.

Nous avons dit, au reste, que l'erreur dont nous parlons était une erreur facile; nous espérons le démontrer.

Qu'étaient-ce, en effet, que Théodore et Procule? comment expliquer cette anomalie de deux évêques gouvernant en même temps une seule Église, à une époque où la défense des canons était aussi formelle que de nos jours?

Chacun sait qu'à la fin du VIe siècle, des évêques d'Italie, chassés de leurs siéges par les Lombards, étaient autorisés à se retirer dans d'autres évêchés, à la condition expresse, posée par le pape saint Grégoire le Grand, de ne point partager la dignité ni la juridiction épiscopale avec le titulaire du lieu, si cette Église avait son propre évêque. Il en fut de même de Théodore et de Procule, au commencement du VIe siècle (513). Expulsés de la Bourgogne où se trouvaient leurs siéges, ils s'attachèrent à la reine Clotilde qui les chargea de gouverner l'Église de Tours à la mort de Licinius; en sorte, dit D. Ruinart à qui nous empruntons cette note, qu'on doit les regarder comme les *administrateurs*, et non

comme les évêques de ce diocèse (1). N'ayant point été élus ni consacrés à Tours, leurs noms peut-être ne furent pas inscrits sur les diptyques, à la colonne des évêques du lieu.

On comprend que, dans l'incertitude, sinon par distraction, saint Grégoire écrivant l'histoire générale et ne jugeant pas une question de cette nature assez grave pour mériter une vérification actuelle, ait interverti la chronologie de ces deux évêques. On le comprendra mieux encore si l'on veut bien remarquer que Dinifius, Ommatius et Léon que l'historien, au livre IIIe (chap. 17), leur donne à tort pour prédécesseurs, n'avaient ensemble fourni qu'une carrière épiscopale de quatre ans et neuf mois, ou, en acceptant les chiffres les plus forts, de cinq ans et neuf mois.

## VII.

Nous pourrions relever avec détail certaines divergences que présente encore la comparaison des deux listes, relativement à la durée des épiscopats; mais ces divergences sont peu nombreuses, insignifiantes, et viennent le plus souvent des copistes, comme le prouvent les variantes des manuscrits. Il faut remarquer toutefois que, dans sa première liste, saint Grégoire donne ses dates en chiffres ronds; dans la seconde, il indique presque toujours les mois et plusieurs fois les jours.

Ainsi, la première liste fixe à 17 ans la durée de l'épiscopat d'Injuriosus, et la seconde à 16 ans, 11 mois, 26 jours. On voudra bien ne pas voir de contradiction entre ces deux nombres.

On signale aussi une discordance à propos d'Ommatius :

| | |
|---|---|
| Ommatius gouverna l'Église pendant III années.<br>(*Hist. Fr.*, lib. III, c. 17). | Ommatius, douzième évêque, siégea IIII ans et V mois.<br>(*Hist. Fr.*, lib. X, c. 31). |

Les manuscrits malheureusement ne sont pas concordants :

(1) *Hist. Fr.*, lib. X, c. 31, édit. Migne, col. 568, note *j*.

celui de la bibliothèque Colbertine et l'édition de Badius portent trois ans (*annos tres*) dans les deux passages : c'est le chiffre que nous adoptons.

Les copistes ont certainement introduit beaucoup d'erreurs semblables dans nos vieux manuscrits; elles étaient presque inévitables avec la manière dont on écrivait les chiffres, manière que nous avons reproduite ici. « La commodité des chiffres romains a ses incommodités, disent les Bénédictins. Les copistes y ont fait et font encore mille fautes. Contentons-nous de quelques exemples.... Comme les deux jambages du v se rapprochent et se confondent souvent avec le nombre II, les copistes ont pris l'un pour l'autre. L' ⊔ carré et l'u arrondi par le bas ont encore donné lieu à un plus grand nombre de méprises, à cause de leur ressemblance avec le chiffre II.... Ajoutons à ces remarques que la ressemblance de l'I et de l'L dans les chiffres romains les a fait confondre plus d'une fois... Il faut bien se donner de garde de prendre les v pour des VI; parce que l'U carré en écriture cursive semble effectivement offrir aux yeux le VI romain exprimé par un seul caractère. On confond aussi les VI avec les V, à moins qu'on n'y prenne garde de près (1). »

Nous avons plusieurs fois invoqué les distractions des copistes pour expliquer les discordances des chiffres; nous sommes heureux de placer notre explication sous la grande protection des Bénédictins.

## VIII.

Nous avons à étudier une dernière difficulté soulevée contre le catalogue officiel des évêques de Tours, à propos des relations chronologiques entre les chiffres assignés par saint Grégoire à la durée de l'épiscopat de ses prédécesseurs, et le

(1) *Nouveau Traité de Diplomatique,* t. III, p. 524.

règne de Clovis. Établissons d'abord le tableau chronologique de nos évêques jusqu'à Clovis, en prenant pour point de départ la mort de saint Martin, arrivée le 8 novembre 397, et suivie d'une vacance de vingt jours, sans tenir compte des autres vacances que nous ne connaissons pas :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| S. Brice a siégé . . | 47 ans, . . | de 397 | à 444 | (décembre). |
| S. Eustoche. . . . | 17 . . . . | de 444 | à 461 | |
| S. Perpet. . . . . | 30 . . . . | de 461 (1) | à 491 | |
| S. Volusien . . . . | 7 ans 2 mois, | de 491 | à 499 | (février). |
| Verus. . . . . | 11 ans 8 jours, | de 499 | à 510 | |
| Licinius . . . . | 12 ans . . . . . . . . . | | | |

Or, saint Grégoire nous dit que Clovis, vainqueur des Visigoths, passa à Tours au temps de Licinius, et mourut la XI[e] année de son épiscopat. Ces deux événements ayant eu lieu en 508 et 511 (27 novembre), comment expliquer notre historien, si Licinius n'occupa le siége épiscopal que dans le courant de l'année 510?

Plusieurs explications ont été proposées par les critiques, car il n'est pas vraisemblable que Grégoire de Tours se soit trompé sur des faits dont il était presque contemporain, et qui étaient étroitement liés à l'histoire de la ville de Tours et de ses monastères. Au lieu de XI ans VIII jours pour l'épiscopat de Verus, Ménard et Maan proposent de lire XI mois VIII jours, ce qui est inadmissible, puisque Verus se faisait représenter au concile d'Agde en 506, par son diacre Léon (2). M. B. Hauréau propose VI ans VIII jours ; le P. Le Cointe et D. Ruinart, transposant les chiffres de l'expression XI ans VIII jours, pensent qu'il faut lire VIII ans XI mois, ce qui laisse subsister une autre difficulté relative à la mort de Clovis. Pour nous, en admettant comme authentique la date relatée dans les

(1) Anno sexagesimo quarto post transitum gloriosi domni Martini, beatus Perpetuus Turonicæ sedis cathedram sortitus est dignitatis. *De mirac. B. Martini*, lib. I, cap. 6.

(2) SIRMOND, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 174.

manuscrits, nous proposons avec l'abbé Gervaise une autre explication basée sur l'état politique et religieux de la Touraine pendant l'épiscopat de Verus.

On sait qu'à la fin du v$^{e}$ siècle le royaume des Visigoths s'étendait jusqu'à la Loire et comprenait par conséquent la ville de Tours, tandis que le nord de notre province était sous la dépendance des Francs, la Loire formant la limite des deux royaumes. Notre évêque saint Volusien, suspecté de pencher pour le parti des Francs, fut exilé dans le midi de la France la septième année de son épiscopat, et mourut en arrivant au lieu de son exil, en 499. Son successeur Verus, également soupçonné d'être favorable à Clovis, dut aussi prendre le chemin de l'exil. Que devint l'Église de Tours pendant ce veuvage? N'est-il pas vraisemblable qu'un administrateur, élu par le clergé et le peuple, agréé par Verus, et sans doute honoré du caractère épiscopal afin de pourvoir à tous les besoins du diocèse, fut chargé de gouverner notre Église en qualité de vicaire (1)? Or, il y avait alors à Tours un pieux personnage, du nom de Licinius, qui présidait comme abbé au monastère de Saint-Venant, en attendant que la confiance des fidèles l'appelât au siége épiscopal. Nous pensons donc que Licinius fut élu du vivant de Verus, dans les premiers mois de l'an 501, et que les années de son épiscopat doivent se confondre en partie avec celles de Verus. Le docte Gorini a aussi adopté cette explication. « Saint Grégoire, écrit-il, dit que Clovis mourut la onzième année de l'épiscopat de Licinius, successeur de Verus à Tours. Or, si de l'année 511, époque de la mort de Clovis, nous remontons de onze années, l'on arrive à 501. Ce fut donc au plus tard en 501 que Verus fut oblgé de quitter son siége pour aller en exil. Licinius, qui le remplaça, fut non pas évêque titulaire d'abord, mais seulement administrateur jusqu'à la fin de la vie de Verus, puisqu'en 506 ce dernier si-

(1) Gervaise, *Vie de saint Martin*, p. 374, Dissertation sur le temps de la mort de saint Martin.

gna comme évêque de Tours au concile d'Agde (1). » Cette explication, basée sur l'état du diocèse de Tours en l'an 500 et sur des faits analogues dans l'histoire de l'Église, justifie parfaitement les obscurités apparentes du texte de Grégoire de Tours.

Un autre élément chronologique fourni par l'*Histoire des Francs* nous prouve que les années de la prélature de Licinius doivent être remontées à l'an 501 et se confondre en partie, comme nous venons de le dire, avec celles de Verus. Ommatius, troisième successeur de Licinius, fut ordonné évêque de Tours par les ordres de Clodomir, par conséquent au plus tard en 524, date de la mort de ce prince (2). Or, si Licinius avait gouverné l'Église de Tours de 510 à 522 (chiffres trop faibles, puisque nous avons négligé forcément l'intervalle des prélatures), Ommatius, qui monta sur le siége épiscopal trois ans au moins après la mort de Licinius, n'aurait pu être ordonné que dans le courant de l'année 525. Le tableau suivant, où nous établissons la chronologie des évêques dans les deux systèmes, va rendre cette démonstration sensible :

| | |
|---|---|
| Licinius, 12 ans 3 mois, . | de 510 à 522, ou de 501 à 513. |
| Théodore et Procule, 2 ans, | de 522 à 524, ou de 513 à 515. |
| Dinifius, 10 mois, . . . | de 524 à 525, ou de 515 à 516. |
| Ommatius, 3 ans 5 mois, . | de 525 à 528, ou de 516 à 519. |

L'opinion de Gervaise qui fait courir de l'an 510 les années de la prélature de Licinius, sans tenir compte dans le calcul de son administration intérimaire, ne saurait donc être admise. De plus, si l'on supputait, sans cette réduction, toutes les années des prélatures jusqu'à Grégoire de Tours, on arriverait à un chiffre un peu supérieur à celui qui est marqué par notre historien : notre interprétation a donc l'avantage de lever toutes les difficultés, et de laisser un intervalle d'environ huit ans pour les différentes vacances du siége.

(1) Gorini, *Défense de l'Église,* 3e édit., t. Ier, p. 386, note 4.
(2) *Histor. Franc.,* lib. III, cap. 17.

Telles sont les prétendues erreurs chronologiques et les contradictions que l'on est parvenu à découvrir dans saint Grégoire. Elles se réduisent, nous l'avons vu, à une interversion dans la succession de deux évêques et à deux ou trois dates évidemment faussées par des copistes. Cela prouve péremptoirement l'impuissance de nos contradicteurs à rien articuler de sérieux contre l'autorité de notre grand évêque.

Ce qui nous étonne, après tout, dans l'historien des Francs, ce ne sont pas les inexactitudes et les contradictions qu'on lui reproche ou qu'on lui prête, mais l'étendue de son érudition, la précision et la variété de ses connaissances, à une époque où l'écrivain n'avait pas nos revues quotidiennes, préparant jour par jour des matériaux à l'histoire. Ce qui nous étonne encore plus, c'est que ceux qui, comme lui, se sont voués à l'ingrat labeur d'étudier fidèlement nos premières origines pour en doter les pages de nos annales, ne trouvent pas plus de faveur devant une critique qui ne rejette même pas certains écrits légendaires évidemment apocryphes.

Ces écrits, auxquels on attache sur tous les points une importance exagérée, sont loin de présenter les caractères de simplicité, de véracité, de certitude qui distinguent toutes les pages consacrées par Grégoire de Tours à ses prédécesseurs. Ici, nous ne voyons pas même de faits merveilleux ; la narration de l'évêque de Tours n'est point un panégyrique, et l'historien ne dissimule point les faiblesses ni même les fautes de ses devanciers. Tout y est sobre, calme, mesuré, précis; par la multiplicité et la précision des détails, on voit que l'auteur écrivait sur des mémoires authentiques. Enfin, ce qui doit nous inspirer une pleine confiance, nous savons que l'historien était attaché par des liens de parenté ou d'alliance à tous les évêques de Tours, à l'exception de cinq seulement (1). L'histoire de ses prédécesseurs était donc pour lui,

(1) Praeter quinque episcopos, reliqui omnes qui sacerdotium Turonicum susceperunt, parentum nostrorum prosapiae sunt conjuncti. *Histor. Franc.*, lib. v, cap. 50.

dans toute la force du terme, une véritable histoire de famille, et, vu le rang qu'il occupait dans l'aristocratie gallo-franque, il n'est point douteux qu'il l'ait établie, non-seulement d'après les archives de son Église, mais aussi d'après les traditions de ses pères et les tablettes de sa propre maison. Ces diverses circonstances donnent à son récit une autorité que ne saurait avoir aucun autre historien.

---

## CHAPITRE X.

### SAINT ARNOUL, PRÉTENDU ÉVÊQUE DE TOURS.

I. Analyse de la légende de saint Arnoul. — II. La tradition générale et la tradition locale au sujet de saint Arnoul. — III. Critique de la légende. — IV. Saint Arnoul n'a jamais été évêque de Tours. — V. Agrestius, prétendu évêque de Tours.

Nous avons épuisé, à l'exception d'une seule, toutes les objections, grandes, petites et mesquines, entassées contre l'autorité de Grégoire de Tours en ce qui concerne sa propre Église. Nous aurons achevé cette étude critique de notre vénérable historien quand nous aurons parlé de saint Arnoul, pieux personnage de la première moitié du VIe siècle, dont saint Grégoire n'a pas dit un seul mot, et que certaines légendes prétendent cependant avoir été évêque de Tours.

### I.

Qu'était-ce que saint Arnoul?

D'après sa légende, saint Arnoul naquit à Reims, dans la seconde moitié du Ve siècle, de parents idolâtres convertis par saint Remi. Un ange avait annoncé sa naissance à ses parents, affligés de leur stérilité. Le bienheureux Remi le releva des

fonts du baptême, le fit instruire chrétiennement près de lui, et recommanda chaudement son filleul à Clovis, qui, touché des qualités du jeune Arnoul, lui donna en mariage sa nièce Scariberge avec le comté de Reims pour dot. Les deux époux, à la persuasion de saint Remi, résolurent de garder la virginité.

Cependant Arnoul, emporté par le désir d'une vie plus parfaite, abandonna ses biens aux pauvres, quitta son épouse, et partit en pèlerinage. Ses pieux voyages durèrent dix-sept ans. Après avoir visité successivement Rome, Constantinople et Jérusalem, il revint à Ravenne, où la Providence devait manifester sa vertu, jusque-là cachée aux yeux des hommes. On portait en terre le corps d'un pécheur qui venait de mourir. L'âme, en s'échappant de sa prison, s'écriait : « Arnoul, homme de Dieu, secourez-moi, car le démon m'entraîne vers l'enfer pour y être tourmentée. » Arnoul se mit en prières et obtint la résurrection de cet homme, en présence de la foule.

De là, suivant le conseil d'un ange, il rentra dans sa patrie et un miracle semblable s'opéra sur les bords de la Seine : le ressucité, appelé par saint Remi, fit au peuple une peinture effroyable des peines de l'enfer, et lui décrivit les abîmes, les torrents de feu et de soufre, et les flammes vengeresses dont il avait été préservé par la protection d'un ange. Remi, voyant le doigt de Dieu dans ces prodiges, voulut attacher son filleul à l'Église, et l'ordonna exorciste. Mais Arnoul, redoutant les honneurs ecclésiastiques, reprit ses pèlerinages.

Un ange le conduisit d'abord à Toulouse, au tombeau du saint martyr Saturnin, puis à Poitiers, et de là à Tours, où les évêques de la province étaient réunis pour l'élection d'un pontife. L'ange le fit entrer dans l'église, et quoique toutes les portes fussent fermées, l'introduisit au milieu du conseil des évêques, et déclara de la part de Dieu qu'il fallait l'ordonner. Malgré sa résistance, Arnoul fut saisi, élu par l'assemblée, et passant par tous les ordres depuis le degré d'exorciste, or-

donné évêque immédiatement (1). Des merveilles signalèrent les débuts de son épiscopat. Quand il entonnait le premier verset de l'office, la voix d'un ange poursuivait le chant, comme pour témoigner à tous de la volonté divine qui avait appelé de force le pieux pèlerin sur le siége épiscopal de Tours. Cet événement se serait passé, selon Le Cointe, après l'épiscopat simultané de Théodore et de Procule, et, selon Maan, après la mort d'Ommatius, vers l'année 519 ou 520.

Arnoul, cependant, regrettait sa vie errante. Emporté par l'amour des voyages, il quitta son Église sans esprit de retour au bout de dix-sept jours d'épiscopat (2), et reprit le bâton du pèlerin. Pendant onze ans il parcourut presque tous les royaumes, prêchant partout l'Évangile. Enfin, il fut appelé en Espagne par le roi; celui-ci pour le mettre à l'épreuve, lui demanda de chasser de son royaume un affreux dragon à cinq têtes, qui, de son souffle embrasé, incendiait les forêts et desséchait les fleuves. Arnoul marcha droit vers le monstre, lui attacha son étole au cou, et, le conduisant paisiblement comme un animal domestique, lui ordonna de se précipiter à jamais dans un étang. Frappés de ce prodige, le roi d'Espagne et les grands du pays demandèrent le baptême.

Après avoir converti beaucoup de royaumes (*conversis multis regnis*), Arnoul revint à Reims honorer les reliques de saint

(1) Nous ferons remarquer que cette élection par le peuple et le clergé, et cette ordination immédiate et sans l'autorisation préalable (*præceptum*) du prince, parfaitement conformes à la pratique ancienne de l'Église, sont contraires à l'usage qui venait d'être imposé par les rois Francs successeurs de Clovis, jaloux d'intervenir personnellement dans le choix de personnages aussi importants. Les trois prédécesseurs de saint Arnoul avaient été élus ainsi sous l'influence royale : Théodore et Procule, par l'ordre de Clotilde, *jubente beata Chrotechilde regina;* Dinifius, par la nomination de Clodomir, *per electionem præfati regis* (*Chlodomeris*); et Ommatius, par l'ordre du même prince, *ex jussu Chlodomeris regis*. Il serait invraisemblable qu'on se fût écarté pour saint Arnoul de cette règle nouvelle, introduite par une volonté puissante.

(2) In episcopatu vero non perstitit nisi tantummodo decem et septem diebus.

Remi. Comme il se rendait à son tombeau, les serviteurs de sa femme, irrités de l'abandon dans lequel il l'avait laissée, l'accablèrent de coups et crurent l'avoir tué. Arnoul respirait encore et put recevoir les adieux de la pieuse Scariberge, à qui il imposa le voile d'une perpétuelle virginité. En mourant, il lui recommanda de ramener son corps à Tours, dont il avait été l'évêque; et quand il rendit le dernier soupir, au milieu d'une nombreuse assistance où se trouvait miraculeusement saint Remi, mort depuis longtemps, on vit une blanche colombe sortir de sa bouche. Cette mort arriva vers l'année 534.

Scariberge, fidèle au vœu de son époux, fit charger son corps sur un char et prit le chemin de la Touraine. Quand on fut arrivé au milieu de la forêt Yveline (*Silva Aquilina*), entre Chartres et Paris, les bœufs qui traînaient le char, s'arrêtèrent par la volonté divine et refusèrent de marcher. Un comte, qui chassait le cerf dans la forêt, s'empressa d'accueillir la sainte dépouille qui semblait se donner à lui, et accorda au saint martyr Arnoul la propriété de tout ce qu'il possédait aux environs. Scariberge s'empressa d'annoncer au clergé et au peuple de Tours cet événement merveilleux qui les privait du corps de leur ancien évêque.

> Quod factum retulit quantocius inclyta virgo
> Turonicæ sedis clero, populoque fideli.

Tels sont les faits contenus dans les deux plus vieilles légendes que nous possédions de saint Arnoul, et qui paraissent provenir du monastère de Crespy en Valois, où ce saint était particulièrement honoré depuis le commencement du XIe siècle (1).

(1) BOLLANDD. *Acta Sanctorum,* t. IV julii, 18 julii. *Vita S. Arnulphi,* auctore anonymo. — *Vita metrica S. Arnulphi,* auctore Letselino. — VINCENTII BELLOVAC. *Speculum historiale,* lib. XXI, cap. 25.

II.

Le saint Arnoul dont nous venons de raconter brièvement l'histoire, a-t-il été réellement évêque de Tours?

Si nous interrogeons les anciens monuments, nous les trouverons aussi muets que saint Grégoire au sujet de l'épiscopat de saint Arnoul. Bède, Florus, Raban, Adon, Notker, Usuard, dans les manuscrits ou les éditions sincères de leurs martyrologes, ne paraissent pas en connaître l'existence; au 18 juillet, quelques-uns de ces hagiographes font bien l'annonce de saint Arnoul, évêque de Metz et confesseur, mort en 640, pour en parler de nouveau au 16 août, jour de la translation de ses reliques (1); mais ils ne disent pas un mot du martyr de la forêt Yveline. Plus tard, après le XIe siècle, la mention du saint martyr honoré à Crespy avec la qualification d'évêque, s'introduisit dans les martyrologes, mais sans faire de saint Arnoul un évêque de Tours (2); et, ce qui est fort remarquable, les divers martyrologes écrits au IXe, XIIe et XIIIe siècle (3), pour l'usage de Marmoutier, de Saint-Martin ou de la cathédrale, ne sont pas plus explicites. Enfin Baronius, frappé sans doute du silence unanime de ces livres, n'a pas cru pouvoir introduire ce saint Arnoul dans le martyrologe

(1) 18 *julii :* Civitate Metensi, S. Arnulphi episcopi. — 16 *aug. :* Apud civitatem Metensium, S. Arnulphi episcopi et confessoris, qui sanctitate vitæ et miraculorum gratia illustris, heremiticam vitam diligens, beato fine quievit. *Martyrol.* du XIIe-XIIIe s., n° 968 de la Bibl. de Tours.

(2) 18 *julii :* In pago Castrinse, depositio S. Arnulfi, martyris et episcopi. *Martyr. Usuardi,* édit. Bouillard. (Cette annonce est une addition). — Apud Castrum Crispeum, S. Arnulfi, episcopi et martyris. *Martyr. Usuardi,* ms. du XIIIe s., n° 966 de la Bibl. de Tours.

(3) Mss. nos 963, 966 et 968 de la Bibl. de Tours. — Un antique martyrologe de la cathédrale de Tours, écrit au IXe siècle, et publié par D. Martène, se borne à cette simple mention au 18 juillet : *Arnulfi episcopi.* MARTÈNE, *Thesaur. novus anecdot.,* t. III, col. 1547, 1588.

romain; et, en inscrivant au 18 juillet l'annonce de saint Arnoul de Metz, il a fait remarquer que plusieurs historiens l'avaient confondu avec un évêque de Soissons du même nom, mort en 1087, la similitude des noms étant, avec la coïncidence des fêtes, une cause fréquente d'erreurs et de confusions (1).

Nos vieux livres liturgiques sont tout aussi muets sur le même sujet. Le sacramentaire de la cathédrale du IX$^e$-X$^e$ siècle (n° 184 de la biblioth. de Tours), celui de Marmoutier du XI$^e$ siècle (n° 196), le bréviaire du XIII$^e$ siècle de la même abbaye (n° 153), le bréviaire du XIII$^e$-XIV$^e$ siècle de St-Martin (n° 149), et le *Missale Turonense* du XI$^e$ siècle de la bibliothèque nationale (2), n'en disent pas un mot. Il faut arriver au XIV$^e$ siècle pour rencontrer dans le calendrier d'un bréviaire de St-Maurice (n$^{os}$ 144-145), daté de 1343, cette laconique mention que n'accompagne point l'office du saint : *Arnulphi martyris et archiepiscopi Turonensis.*

Les chroniques ne nous fournissent pas plus de renseignements. Sigebert de Gembloux consacre à notre saint Arnoul quelques lignes évidemment empruntées à la légende que nous

(1) Parmi les nombreux exemples de confusions introduites par la similitude des noms, nous citerons particulièrement un prétendu saint Antonin, martyrisé, dit-on, à Pamiers (*Apamia*) dans la Narbonnaise, lequel ne serait pas différent d'un véritable saint Antonin, martyrisé à Apamée (*Apamea*) en Syrie. La ressemblance du nom latin des deux villes est cause que d'un saint on en a fait deux. De même l'Église de *Gabalum* (Mende) dans le Gévaudan, reconnaît saint Séverin pour son premier évêque, mais il paraît, au jugement des meilleurs critiques, qu'on l'a confondu avec un Séverin, évêque de Gabale en Syrie. Ces erreurs n'ont point lieu de surprendre quand on connaît l'ignorance du moyen âge en fait de géographie. D. DE VIC ET D. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc,* l. III, ch. 43 et 48, et notes XXX et XXXII. — TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* t. IV, pp. 464 et 652. — BAILLET, *Vies des Saints,* t. VI, Vie de S. Privat, 21 août et 2 septembre. — BOLLANDD. *Acta SS.,* t. II julii, p. 12. — *Gallia christ.,* t. I, pp. 85, 88.

(2) *Missale Turonense*, Ms. du XI$^e$ siècle, Bibl. nat., fonds latin, n° 9434.

avons analysée ; mais il ne l'indique point comme évêque de Tours (1). La grande chronique de Tours, écrite par Péan Gatineau au XIII[e] siècle, se borne à mentionner le martyr de la forêt Yveline, sans faire la moindre allusion aux relations du saint avec la Touraine, preuve évidente à nos yeux que la légende de saint Arnoul, si elle était connue de nos pères, n'avait pas encore été accueillie par eux (2). Un peu plus tard, le moine de Saint-Julien de Tours, auteur de la continuation du *Chronicon Turonense breve*, écrivit au XIV[e] siècle sur la marge du manuscrit qui est passé dans la bibliothèque de sir Th. Phillipps, une note déclarant que cet Arnoul « avait été évêque de Tours pendant un an dix mois et sept jours, comme on le lisait dans sa légende, bien que le catalogue de saint Grégoire n'en fasse aucune mention (3) ». Notre historiographe Pierre Carreau avait vu ce manuscrit et relevé cette même note marginale, comme nous l'apprenons de Martène qui avait reçu communication des extraits de Carreau par son fils Charles, curé de Nogent, près de Paris (4). Voilà tout ce que renferment nos chroniques au sujet de saint Arnoul, la chronique des évêques de Tours et nos anciens catalogues épiscopaux étant absolument muets à son sujet.

Aucun témoignage ancien ne nous parle donc d'Arnoul. Maan a cependant prétendu que sa vie avait été écrite par saint Ouen, évêque de Rouen au VII[e] siècle, et publiée en partie par André

(1) Anno 513. S. Arnulphus S. Remigii in baptismo filius in Gallia claret, qui post multos in prædicando Christum agones martyrisatus, in silva Parisiorum Aquilina a Scariberga conjuge quondam sua tumulatus est. SIGEBERTI GEMBLACENSIS *Chronica,* ad ann. 513. Patrol., t. CLX, col. 97.

(2) Anno regni Clodovei XXVIII, S. Arnulphus in Gallia claret, qui postea in silva Parisiorum Aquilina martyrisatur. *Chronicon Turon. magnum,* édit. Salmon, p. 79.

(3) Iste Arnulphus Turonensis archiepiscopus fuit per annum et menses X et VII dies, ut in legenda legitur, licet in cathalogo Grégorii de ipso non fiat mentio. A. SALMON, *Chron. de Touraine,* p. 79, note.

(4) MARTÈNE, *Ampliss. collectio,* t. V, pp. 917, 933. *Chron. Turon.*

Duchesne (1). C'est là une erreur évidente. Saint Ouen n'a jamais écrit la vie qu'on lui prête, et le fragment de Duchesne auquel nous renvoie Maan, ne fait aucune mention de saint Arnoul. Notre chanoine a commis une méprise, et attribué à saint Ouen une légende en huit leçons, parce qu'elle est tirée d'un bréviaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, où il est en effet question de Scariberge et d'Arnoul. Tel est l'avis des Bollandistes (2).

## III.

La plus vieille légende de saint Arnoul paraît avoir été écrite dans les premières années du XIe siècle. En l'année 1008, le monastère de Crespy en Valois avait été fondé en l'honneur de saint Arnoul par Gautier, comte d'Amiens et de Crespy (3). Cette fondation donna probablement l'occasion de composer la légende en prose, qui fut plus tard mise en vers par Letselin, second abbé de Crespy. « Tout ce qu'on peut dire de moins équivoque sur le temps auquel elle a été faite, écrivent les Bénédictins, c'est qu'elle a précédé le travail de Letselin. On n'y découvre rien qui puisse déterminer à lui fixer une époque particulière. Si néanmoins il était permis de donner dans la conjecture, nous serions portés à la croire du temps que les reliques de saint Arnoul furent mises à Crespy, c'est-à-dire peu après la fondation de cette abbaye, qui n'est plus qu'un prieuré. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle est fort postérieure au temps où elle fait vivre le saint, et il serait très-difficile de justifier ce qu'elle en dit (4). »

D. Martène ne l'a pas jugée moins sévèrement. « Cette

(1) MAAN, *Sancta et metropol. Ecclesia Turon.*, p. 33.

(2) BOLLANDD. *Acta Sanctorum*, 18 julii. *Vita S. Scaribergæ.*

(3) MABILLON, *Annal. ord. Benedict.*, ann. 1008. — V. GUIBERTI *Opera;* notes de d'Achery. Patrol., t. CLVI, col. 1079.

(4) *Histoire littéraire*, t. VII, p. 335.

légende est pleine de fables, dit-il, *hæc legenda fabulis scatet*, et les anciens auteurs ne font aucune mention de ce saint Arnoul (1). » D'après l'analyse que nous en avons présentée plus haut, nos lecteurs peuvent apprécier par eux-mêmes la valeur historique du texte qu'on oppose à Grégoire de Tours.

Cette Vie paraît avoir pénétré chez nous seulement au XIIIe ou au XIVe siècle, comme nous l'avons vu, et probablement à l'occasion de la translation des reliques dont Maan raconte la destruction par les calvinistes en 1562. Un bréviaire manuscrit de la seconde moitié du XVe siècle, donné à la cathédrale en 1494 par Bertrand Briçonnet, et un lectionnaire du XVe siècle de la même Église renferment l'office du saint avec sa légende en neuf leçons, empruntée presque textuellement à la légende en prose des Bollandistes (2) : cette similitude prouve que l'Église de Tours ne possédait alors aucun document historique sur saint Arnoul, puisqu'elle était obligée d'aller chercher au loin les traditions du Valois à son sujet. Le bréviaire tourangeau de 1612 reproduit la même légende, et attribue à saint Arnoul dix-sept jours d'épiscopat ; mais selon les Bollandistes, un bréviaire de 1635 que nous ne connaissons pas, diffère assez notablement des précédents, et prolonge l'épiscopat jusqu'à six mois (3).

## IV.

Le lecteur a maintenant toutes les pièces du procès sous les yeux, et il peut prononcer sur la valeur des traditions légendaires relatives à saint Arnoul.

Le P. Le Cointe, Ruinart et Maan, touchés spécialement de l'autorité de bréviaires relativement récents, ont cru à l'existence d'Arnoul comme évêque de Tours ; mais ils n'ont pas

(1) MARTÈNE, *Ampliss. collect.*, t. V, p. 933.

(2) Mss. nos 147-148 et 156 de la Bibl. de Tours.

(3) BOLLANDD., t. IV julii, p. 397.

remarqué que ces bréviaires, reproduisant simplement la légende du Valois, n'avaient pas d'autre autorité historique que cette légende elle-même. Tout se réduit donc en dernière analyse, à placer en regard cette légende du XIe siècle, pleine de fables, et le silence absolu de la tradition générale jusqu'au XIe siècle, et de la tradition tourangelle jusqu'au XIVe.

Pour nous, nous adoptons le sentiment contraire à l'épiscopat de saint Arnoul, et nous y sommes surtout déterminé par le silence de Grégoire de Tours. L'élection de saint Arnoul se serait faite vers 520, c'est-à-dire environ 30 ans avant l'intronisation de notre évêque historien; et sa sépulture, dont la ville de Tours aurait été privée par des circonstances miraculeuses, aurait eu lieu 11 ans plus tard. Grégoire de Tours aurait-il pu ignorer cet événement presque contemporain, inscrit dans les archives de son Église, gravé sur les diptyques qu'il lisait tous les jours à la messe, marqué dans la mémoire du peuple, et dont les témoins vivaient encore autour de lui? Cela est absolument impossible.

C'est aussi le sentiment des Bollandistes, et, pour qu'on n'en doute pas, ils l'ont écrit dans le titre même de leur article consacré à saint Arnoul, *peut-être* évêque de Tours: *De S. Arnulfo martyre*, FORTE *episcopo Turonensi.* « Autant, disent-ils, le culte de ce saint est certain, autant sont incertaines et discordantes toutes les choses qu'on raconte de sa vie, *incerta et discrepantia sunt quæ de illius gestis narrantur* ... Chastelain, dans son Martyrologe universel, omet prudemment le titre d'évêque, *prudenter omittit episcopi titulum*... Tous les Actes et tous les bréviaires affirment unanimement que saint Arnoul a été évêque de Tours. J'avoue que tout cela, pris ensemble, constitue un argument de quelque poids (*non leve*) en faveur de l'épiscopat de saint Arnoul. Mais je ne puis trop m'étonner que saint Grégoire de Tours, évêque de la même Église dans le même siècle, et historien soigneux (*diligens supputator*) de ses prédécesseurs, l'ait omis dans le catalogue des évêques de Tours.... Claude Robert, dans son

*Gallia christiana*, après avoir tout examiné avec soin, considérant que saint Arnoul n'est pas appelé évêque dans la Chronique de Sigebert, pense qu'il a été seulement élu, ce qui lui paraît plus vraisemblable. Cette échappatoire ne me déplaît pas tout à fait, sans m'enlever cependant tous mes scrupules. *Non omnino quidem displicet hoc effugium, sed tamen nondum omnis mihi scrupulus ablatus est*. Comment, en effet, Grégoire de Tours, chercheur très-diligent, surtout des choses prodigieuses, eût-il pu ignorer un événement presque contemporain, dont les vieillards de la ville de Tours encore vivants auraient peut-être été les témoins oculaires, ou dont ils auraient certainement entendu parler? ... Je pense donc que ce saint Arnoul a été inconnu de notre Grégoire, ce qui certainement eût été impossible, si Arnoul eût occupé le siége de Tours, même pendant peu de temps. Si quelqu'un peut m'enlever ces scrupules, j'accepterai volontiers l'épiscopat de saint Arnoul de Tours. »

Nous ne chercherons point à enlever les scrupules du docte critique, car nous les partageons entièrement, comme les ont partagés les frères Sainte-Marthe (1), le rédacteur de notre ancien Rituel, Chalmel et B. Hauréau. Nous pensons seulement qu'il a pu être question de saint Arnoul pour le siége de Tours, et que la modestie du pieux pèlerin l'aura porté à refuser cet honneur. Cet événement, dépouillé des circonstances merveilleuses de la légende, n'aura laissé aucune trace à Tours; mais il sera devenu pour l'écrivain du XI[e] siècle, en s'amplifiant comme il arrive toujours, le point de départ de cette partie de son récit. Ainsi se concilient, et le silence de Grégoire de Tours et de toute la tradition tourangelle, et la narration légendaire du Valois.

A ceux qui voudraient attacher une autorité exagérée au

(1) Les frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe, dans le *Gallia christiana vetus* (tome I[er]), ne mentionnent en aucune façon saint Arnoul, même pas comme douteux.

culte rendu à saint Arnoul dans l'Église de Tours depuis le milieu du XIVe siècle, nous répondrons, avec le P. Ch. de Smedt, que ce ne serait pas là le seul exemple d'une erreur de ce genre. En voici un cas beaucoup plus grave, qui s'est trouvé consacré jusque dans les monuments liturgiques de l'Église de Rome. Nous voulons parler, dit le docte jésuite, « de la fête célébrée pendant si longtemps à Cologne en l'honneur du prétendu pape saint Cyriaque, qu'on disait avoir abdiqué la dignité pontificale au IIIe ou au IVe siècle pour servir de guide à sainte Ursule et à ses compagnes, et avoir été martyrisé avec elles. Cette légende obtint tant de crédit, sur la foi des traditions de l'Église de Cologne, qu'elle fut adoptée et maintenue jusqu'au milieu du XVIe siècle, non-seulement par les chroniqueurs, mais encore dans le recueil des lois canoniques et dans le bréviaire romain, dans les éditions antérieures à la révision des leçons par Baronius (1). »

Ne nous étonnons donc point de voir l'Église de Tours accueillir si facilement la légende du Valois au sujet de saint Arnoul. Mais aujourd'hui la critique ne nous permet plus d'accepter cette fausse tradition. Nous avons devant nous deux témoins : l'un, c'est Grégoire de Tours, presque contemporain, parfaitement instruit des choses de son Église, entouré de tous les documents historiques et traditionnels, vivant au milieu des témoins du prétendu événement qu'on lui oppose ; l'autre témoin, écrivain anonyme du XIe siècle, vivant loin de Tours, plusieurs siècles après les faits qu'il raconte, et justement suspect à cause des fables dont il sème son récit. Quel juge, assis sur le tribunal de la vérité, pourrait récuser le premier témoignage pour s'attacher au second ?

Notre choix n'est pas douteux, et, en ce qui concerne saint Arnoul, nous ne voyons rien de sérieux à opposer à Grégoire de Tours.

(1) *Études religieuses, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus, janvier 1870, p. 76. *Études sur la critique historique*, par le P. de Smedt. — BOLLAND. *Acta SS.*, t. IX octob., p. 101.

## V.

Un ou deux écrivains ont pensé qu'un autre évêque, nommé Agrestius, dont saint Grégoire n'a pas parlé non plus, aurait occupé le siége de Tours au milieu du VIe siècle (1). Agréstius aurait été représenté au cinquième concile d'Orléans, en 549, par son prêtre Vitalis, dont on y lit la souscription, et nous le retrouvons en personne au second concile de Paris, en 555, mais cette fois sans siége désigné (2). Que faut-il penser de ce personnage, dont l'existence est incontestable ?

Pour nous, le silence de saint Grégoire nous suffit, et nous refusons de donner une place à Agrestius dans le catalogue de nos évêques. Il est absolument impossible que notre historien ait ignoré l'existence d'un de ses prédécesseurs, vivant moins de vingt ans avant lui, et ayant gouverné le diocèse pendant plusieurs années. Le clergé, les pieux laïques, les œuvres fondées par l'évêque, les monuments écrits, tout lui aurait parlé d'Agrestius. Saint Grégoire avait d'ailleurs entre les mains les actes du cinquième concile d'Orléans, et il n'ignorait rien de ce qui s'y était passé, puisqu'il nous raconte un des incidents les plus intéressants de cette assemblée, relatif au rétablissement de Marcus sur le siége d'Orléans (3). Au silence de Grégoire de Tours, il faut ajouter le silence absolu de toute la tradition tourangelle à ce sujet : nos antiques catalogues épiscopaux, nos vieux chroniqueurs, notre historien Maan, n'en disent pas un mot, et il faut arriver au XVIIIe siè-

(1) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 247. — D. Housseau, *Collection Anjou et Touraine* (Bibl. nat.), t. XV.

(2) *Concil. Aurelian. V :* « Ego Vitalis presbyter directus a domno meo Agrestio episcopo Ecclesiæ Toronnicæ subscripsi. » — *Concil. Paris. II :* « Agrestius episcopus subscripsi. » — Sirmond, *Concil. antiq. Galliæ*, t. I, pp. 286, 302. — Labbe, *Concilia*, t. V, col. 399, 812; append., col. 1849.

(3) Gregor. Turon. *Vitæ Patrum*, cap. 6, *De S. Gallo episcopo*, n. 5.

cle pour voir s'élever un doute sur ce point. Tout négatif qu'il est, cet argument a une valeur dont l'importance n'échappera à personne.

Quelle est, au contraire, la valeur de l'argument opposé? Un seul manuscrit de la Bibliothèque nationale (n° 1453, fonds latin), dit M. Hauréau, porte la mention de Vitalis et d'Agrestius; mais les manuscrits 1454 et 1455 du même fonds, où se lisent aussi les canons du cinquième concile d'Orléans, ne présentent aucun de ces deux noms (1). Ce témoignage demeure donc suspect, parce qu'il est isolé en face des témoignages du même ordre sur le même objet, et par conséquent on ne saurait l'opposer avec avantage au silence de Grégoire de Tours et de toute la tradition.

Fût-il certain en lui-même, la forme en serait douteuse. Cet évêque mentionné *episcopus Ecclesiæ Toronnicæ* ou *Turonicæ*, est-il un évêque de Tours ou un évêque d'Oloron? Le P. Le Cointe a adopté ce dernier sentiment (2), et cette solution est très-admissible, en raison de la similitude du nom latin d'Oloron, dont la vraie forme est *Iluro*, selon H. de Valois (3), avec le nom de la ville de Tours. Nous trouvons en effet, en 573 et en 585, un évêque d'Oloron, nommé Licerius, figurant au quatrième concile de Paris et au second concile de Mâcon, et signant ainsi : *Licerius, episcopus Ecclesiæ Elonorensis*, *episcopus Elonorensium* (4). Il suffit de lire ces noms pour comprendre l'erreur facile du copiste qui, par une mauvaise lecture, a transformé un évêque d'Oloron en évêque de Tours.

(1) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 20.

(2) Subscripsit et Vitalis presbyter directus ab Agrestio episcopo Ecclesiæ Toronnicæ, nisi potius Elonoricæ seu Loronicæ nomen reponendum sit in Aquitania tertia sub Elusa metropoli, neque enim Toronnicæ civitatis ulla mentio est in descriptionibus Galliarum. LE COINTE, *Annal. eccles. Francor.*, t. I, pp. 750, 751.

(3) H. DE VALOIS, *Notitia Galliarum*, p. 251, v° *Iluro*.

(4) SIRMOND, *Concil. antiq. Galliæ*, t. I, pp. 353, 390.

Un témoignage suspect dans son isolement, une leçon douteuse, rendue plus douteuse encore par une explication plausible, voilà tout ce qu'on peut opposer à Grégoire de Tours en faveur d'Agrestius. Nous n'hésiterons donc pas, et, résumant toute la discussion soulevée à propos de saint Arnoul, nous dirons avec une pleine confiance : Notre historien a connu tous ses prédécesseurs, et la liste authentique qu'il nous en a laissée doit être regardée comme le monument le plus complet, le plus exact et le plus fidèle de l'histoire de l'Église de Tours depuis ses origines jusqu'à la fin du VI[e] siècle.

---

Arrivé au terme de cette longue étude critique sur saint Grégoire de Tours, nous avons la confiance d'avoir détruit, aux yeux du lecteur, les nombreuses objections élevées, moins par la vraie critique que par l'inattention, les préjugés et la passion contre notre vieil historien, et d'avoir replacé son autorité, quant à nos traditions locales, sur une base désormais inébranlable. L'instruction relativement remarquable de l'évêque de Tours, son grand caractère, sa haute sainteté, la curiosité de son esprit, son admirable bonne foi, l'abondance des renseignements certains, écrits ou traditionnels, qu'il a eus à sa disposition, tout cet ensemble est de nature à nous inspirer une pleine confiance dans ses récits. Ses écrits, examinés minutieusement à la loupe, discutés avec une bonne foi médiocre par des adversaires déclarés, ont soutenu avec honneur cette épreuve redoutable. Nous avons démontré que saint Grégoire, interprété, suivant la règle des maîtres et du bon sens, par lui-même et par ses sources, est toujours en mesure de répondre à ses détracteurs. Tout ce que nous avons relevé chez lui se réduit à une, peut-être à deux distractions sur un nom propre, à un calcul erroné sur la mort de saint Martin, calcul basé sur un élément fautif, que lui donnait une

mauvaise leçon d'Eusèbe, à une petite difficulté chronologique relative à Clovis, et à quelques légères variantes dans les chiffres, où se trahit constamment l'inattention des copistes. Voilà tout, et jamais la critique n'eût fait tant de bruit autour des difficultés apparentes du texte de saint Grégoire, si les anti-grégoriens n'avaient un intérêt majeur à renverser son autorisé, pour asseoir plus sûrement leurs opinions légendaires.

Concluons donc que saint Grégoire, en assignant au règne de Dèce la mission de saint Gatien, mérite toute la confiance de la critique la plus sévère, parce qu'il était l'organe autorisé de la tradition tourangelle, et qu'aucun autre écrivain ne peut présenter au même degré, à ce sujet, des garanties sérieuses de science et de bonne foi. Cette conclusion brillera d'un jour plus vif lorsque nous aurons montré la tradition grégorienne s'affirmant de siècle en siècle dans l'Église de Tours, jusqu'au règne, assez tardif d'ailleurs, de la réaction légendaire.

DEUXIÈME PARTIE

—

# LES ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS

## D'APRÈS LA TRADITION HISTORIQUE

> Ab antiquis fideliter tenemus et in historiis invenimus, a tempore B. Gatiani, qui primus Turonorum pontifex exstitit, missus a B. Cornelio, vigesimo secundo Romanæ sedis antistite.
>
> Le moine JEAN DE MARMOUTIER, XIIIe siècle.
>
> Hæc ipsissima Turonensis Ecclesiæ traditio est, quam Gregorius Turonensis acceptam olim a majoribus ad nos produxit.
>
> Le chanoine MAAN, XVIIe siècle.

## CHAPITRE Ier.

### PRINCIPES DE CRITIQUE APPLICABLES AUX TRADITIONS.

I. Valeur spéciale des témoignages locaux. — II. Qualités personnelles des organes de la tradition : science, indépendance d'esprit, désintéressement. — III. Caractères intrinsèques de la tradition : ancienneté, perpétuité, universalité. — IV. Application logique des règles de critique.

En abordant l'examen des témoignages traditionnels qui continuent de siècle en siècle et confirment le témoignage de saint Grégoire sur les origines de l'Église de Tours, nous tenons à poser préalablement quelques principes de critique applicables à la tradition historique. Ces remarques sont d'autant plus nécessaires, que les règles spéciales auxquelles nous avons à faire appel, ont été, malgré leur incontestable évidence, ou

méconnues par les anti-grégoriens, ou employées à contre-sens : erreur d'autant plus singulière, que nos contradicteurs ne peuvent tenter d'asseoir avec quelque fondement leur thèse sur les missions apostoliques de la Gaule, sans invoquer précisément ces mêmes principes de critique qu'ils refusent d'appliquer au témoignage de Grégoire de Tours.

## I.

Notre première règle est qu'en matière de traditions locales, un témoignage local, quand le témoin est placé pour bien savoir et qu'il est désintéressé, est toujours supérieur à un témoignage étranger. Cela est surtout vrai, s'il s'agit d'un fait qui n'a pas obtenu un grand retentissement au dehors. Tel est le cas de la mission de saint Gatien. Notre premier apôtre était pour nos pères un personnage considérable ; mais il faut reconnaître que pour les autres il s'est trouvé bien effacé par l'incomparable éclat de la gloire de saint Martin, à tel point que des écrivains du moyen âge, d'ailleurs instruits, ont pris saint Martin pour le premier évêque de Tours (1). Une telle aberration n'a rien qui doive surprendre, et c'est pourquoi les écrits composés loin de la Touraine ne peuvent avoir en face des nôtres qu'une autorité tout à fait secondaire. « Il semble qu'il est de l'équité, dit un grand maître en critique (2), de préférer les anciens auteurs d'un pays aux étrangers; il est

(1) Adhémar de Chabannes est dans ce cas. Il ne dispute à saint Martin le titre de premier évêque de Tours, que pour l'attribuer à saint Martial, prétendu apôtre de toute la Gaule. « Non enim primus Arvernis præfuit episcopus Austremonius, nec Turonicis Martinus, neque Pictavis Hilarius... Nam antiquas sedes, Turonicam in honore S. Petri, Aurelianam in honore S. Stephani, Martialis apostolus fundaverat ; quæ postea mutatæ sunt, una in honore S. Mauricii, altera in honore S. Crucis. » ADEMARI *Epistola de apostolatu S. Martialis*, Patrol., t. CXLI, col. 99.

(2) HONORÉ DE SAINTE-MARIE, *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique*, t. I, 2ᵉ partie, dissert. VII, p. 287.

très-difficile, en effet, de savoir exactement ce qui se passe dans des lieux éloignés; et nous voyons souvent que les bruits populaires qui se répandent d'une nation chez une autre et que les récits qui viennent de loin ont trompé beaucoup d'écrivains, dans un temps surtout où le commerce des lettres était rare et diffificile. »

En conséquence de ce principe, toutes les fois qu'il y aura divergence sur un même fait, nous n'hésiterons pas à préférer le témoignage des auteurs du pays à celui des auteurs étrangers. On nous oppose, par exemple, la chronique d'Auxerre, plaçant saint Gatien aux temps apostoliques. Comment le chroniqueur d'Auxerre peut-il être mieux renseigné sur ce point de notre tradition que nos écrivains tourangeaux? Voilà ce que les critiques anti-grégoriens ne songent point à nous dire.

## II.

La personnalité de l'auteur ne nous sera pas indifférente. Un chroniqueur dont nous ne saurons pas toujours le nom, mais dont une critique pénétrante nous apprendra à connaître la profession, l'intelligence, la droiture, la sincérité, la science, en un mot toutes les qualités personnelles, sera pour nous plus autorisé qu'un écrivain absolument anonyme, dont on ignore tout. Quel fonds établir, par exemple, sur le scribe inconnu qui a écrit ou composé le fameux monument d'Arles qu'on prône avec tant de solennité, ce scribe dont on ne sait ni l'état, ni la moralité, ni la bonne foi, ni les sources d'information?

Parmi les qualités qui brillent dans nos écrivains tourangeaux, il en est trois surtout, la science, l'indépendance d'esprit et le désintéressement, qui seront pour le critique un sûr garant de sincérité.

La science de l'écrivain sera pour nous un premier élément important de son autorité. Or, la Touraine nous présente à

cet égard des conditions toutes particulières, et nous savons, par des témoignages nombreux et irrécusables, que nos écoles jetèrent un grand éclat pendant plusieurs siècles, et conservèrent chez nous les précieux trésors de l'érudition. Vers l'an 800, Alcuin avait groupé autour de sa chaire, à Saint-Martin, les esprits les plus distingués de l'époque. Au XI[e] siècle, le célèbre Bérenger y dirigeait une école si florissante qu'elle semblait, suivant l'expression de Baudry de Bourgueil (1), avoir éclipsé toutes les autres :

> Tota Latinorum facundia marcida floret,
> Dum Berengario Turoni viguere magistro.

La cathédrale, Marmoutier, Cormery, ne lui cédaient guère, et pouvaient se vanter de professeurs de mérite; tels que Bouchard, Sigon, Raoul de Mala-Corona et Guillaume Louis. Nos écoles ne furent pas moins brillantes au XII[e] siècle, et l'on peut lire à ce sujet les intéressants détails que nous en ont donnés les Bénédictins (2). Nos chroniqueurs, sortis de ces foyers de lumière, dont ils sont le plus brillant produit littéraire, doivent donc nous inspirer une certaine confiance, surtout quand ils nous transmettent les traditions vivantes du pays.

L'indépendance de l'esprit est un gage d'autorité non moins important que la science. On a voulu représenter nos écrivains tourangeaux comme de simples copistes, courbés sous le poids de la parole de Grégoire de Tours, asservis à ses textes, et les reproduisant aveuglément sans oser les discuter. Et, par une bizarre contradiction, si l'on en croyait les critiques anti-grégoriens, ces esprits étroitement serviles auraient été en même temps assez audacieux pour rompre en visière à toutes les traditions locales de leur temps, consignées dans la litur-

(1) BALDRICI *Carmina histor.* Patrol., t. CLXVI, col. 1190.

(2) D. RIVET, *Hist. littér. de la France*, t. VII, *État des lettres en France au XI[e] siècle*, n[os] LXV-LXIX; — t. IX, *État des lettres en France au XII[e] siècle*, n[os] LIII, CIV et CXI. — JOUAN ET D'AVANNE, *Bibliotheca sanctæ ac metropolitanæ Ecclesiæ Turonensis*, præfat.

gie, au sujet de saint Gatien. Cela n'est pas. Nous prouverons au contraire que nos écrivains étaient des esprits assez indépendants pour se séparer de saint Grégoire sur certains points, et pour adopter le sentiment des autres Églises sur l'âge de leurs premiers missionnaires, lorsque ce sentiment leur paraissait préférable à celui de notre historien : cette divergence ne donne que plus de prix à nos yeux à ce qu'ils nous disent de l'âge de saint Gatien.

Le désintéressement de l'auteur imprime à ses récits un dernier cachet de sincérité. On sait qu'au XIe, XIIe et XIIIe siècle; la plupart des Églises se prévalaient d'une origine apostolique, et voulaient que leur fondateur, qui était presque toujours prétendu un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, eût assisté aux mystères les plus sublimes de la vie du Sauveur. Ces prétentions n'étaient pas seulement un effet de l'amour trop naturel pour les origines illustres, elles avaient aussi pour but d'appuyer les titres de prééminence des siéges épiscopaux. N'est-il pas très-remarquable qu'au milieu de toutes ces compétitions, l'insigne Église métropolitaine de Tours soit restée presque seule jusqu'au XIVe siècle sans invoquer la fausse illustration d'une antiquité plus reculée (1)? Nos chroniqueurs, les auteurs de nos livres liturgiques, insensibles à l'entraînement universel des légendes glorieuses, maintinrent modestement les origines de l'Église de Tours au IIIe siècle : c'était maintenir leur Église à un rang bien inférieur, en face de toutes les Églises rivales qui faisaient remonter leur naissance au berceau même du Christianisme, et dont ils reconnaissaient sans hésiter les hautes prétentions. Certes, cette impartialité mérite d'être signalée comme un sûr

(1) Parmi les Églises, très-peu nombreuses, qui refusèrent de s'associer aux prétentions glorieuses émises par la plupart des autres diocèses, nous citerons celle du Mans, qui demeura fidèle à la légende grégorienne de Letalde jusqu'en 1645, et celle de Reims qui, jusqu'au milieu du XVIe siècle, continua à rattacher au temps de Dioclétien la mission des saints Sixte et Sinice, ses premiers apôtres.

garant de bonne foi, car il est inadmissible que tant d'écrivains, infidèles aux traditions locales, aient tenté volontairement d'humilier leur propre pays. Vouloir qu'ils aient menti dans ce but anti-national, c'est méconnaître profondément tout le génie du moyen âge.

III.

Si les qualités personnelles des organes de la tradition, et particulièrement la science, l'indépendance d'esprit et le désintéressement, sont de sûrs garants de bonne foi et de sincérité, on trouvera d'autres gages irrécusables d'autorité dans les caractères intrinsèques de la tradition historique elle-même.

« La tradition, dit M. Tailliar, consiste, on le sait, dans la transmission successive des choses dont on veut garder la mémoire, qu'on perpétue d'âge en âge, et dont tous peuvent avoir connaissance.

« Son caractère réside surtout dans des souvenirs fidèlement conservés, qui ont un point de départ fixe, qui passent de bouche en bouche à travers les siècles et qui comme tels sont acceptés par tous. » (1).

D'où M. Tailliar conclut qu'une tradition est insuffisante ou même n'existe pas, lorsqu'elle est dépourvue de ces trois conditions : l'ancienneté, la perpétuité, l'universalité.

Une tradition toutefois ne perd pas son caractère d'*antiquité* pour n'avoir pas été fixée dans les écrits contemporains; il suffit qu'on la trouve consignée dans des documents authentiques, relativement peu éloignés de l'origine des faits, comme par exemple en Grégoire de Tours pour ce qui concerne saint Gatien.

(1) Tailliar, *Essai sur les Origines et les développements du Christianisme dans les Gaules*, dans le *Bulletin monumental*, 4e série, t. II, p. 494.

Elle ne perd pas non plus son caractère de *perpétuité*, lorsqu'ayant été reconnue antérieurement et affirmée plus tard dans la suite des siècles, l'absence de documents ne nous permet pas de la constater pendant l'époque intermédiaire.

Enfin, quand il s'agit d'un fait local, il suffit qu'elle ait été *universellement* admise dans la circonscription où le fait s'est produit, et que ceux qui l'ont reçue l'aient transmise fidèlement.

Nous montrerons sans peine que la tradition grégorienne sur les origines de l'Église de Tours possède ces trois conditions indispensables.

## IV.

Les règles de critique que nous venons de rappeler ne sont point inconnues de nos adversaires, et ils sont eux-mêmes obligés d'y recourir quand ils veulent asseoir leurs opinions sur une base en apparence solide. Alors ils invoquent l'ancienneté de leurs traditions, la valeur spéciale des témoignages locaux, l'autorité particulière de leurs écrivains, etc. C'est très-bien; mais pourquoi ne pas appliquer ces excellents principes à saint Grégoire et à tous les organes de notre tradition locale?

Il y a plus : on invoque quelquefois ces règles à contre-sens de la manière la plus étonnante du monde. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer ici un exemple singulier. Un écrivain récent nous oppose un texte inexactement attribué à Ives de Chartres, auteur du XII^e^ siècle, reportant saint Gatien aux temps apostoliques. Et quelle raison met-il en avant pour préférer ce témoignage à celui de Grégoire de Tours, de notre antique liturgie et de tous nos chroniqueurs? Ecoutez, car c'est tout une révélation : « Ives de Chartres, nous dit-il, devait connaître la tradition des Églises voisines de la sienne. » Eh quoi! saint Grégoire, au VI^e^ siècle, ne la

connaissait-il pas cent fois mieux? Nous le demandons au lecteur impartial : un pareil raisonnement n'est-il pas le renversement de toute logique?

Voilà pourtant où en sont réduits les auteurs qui veulent combattre Grégoire de Tours en ce qui concerne les origines de sa propre Eglise. Nous le répétons : il est impossible d'invoquer un seul témoignage et de l'appuyer d'un principe de critique, sans que ce principe se retourne aussitôt avec une force victorieuse en faveur de notre saint historien et de ses continuateurs. Ils ont pour eux tout ce qui donne l'autorité aux écrivains : des sources d'information sûres, le contact perpétuel avec la tradition locale au milieu de laquelle ils étaient plongés, et des qualités personnelles de premier ordre. Cet ensemble confère à notre thèse une puissance invincible aux yeux de la critique sérieuse.

---

## CHAPITRE II.

### TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION LOCALE DU VII^e AU XIV^e SIÈCLE.

I. VII^e et VIII^e siècle. Absence de documents écrits; persistance de la tradition orale. — II. IX^e siècle : le catalogue épiscopal de Landran; la lettre du pape Adrien II. — III. X^e siècle: la procédure de l'affaire de Dol; la Vie de saint Julien du Mans, par Letalde. — IV. XI^e siècle : Responsorial de Marmoutier; la lettre de l'évêque Jourdain. — V. XII^e siècle : Chronique de Pierre Béchin, chanoine de Saint-Martin; l'ancien martyrologe de l'Église de Tours. — VI. XIII^e siècle : les Actes des évêques de Tours; la Chronique des archevêques de Tours; les catalogues épiscopaux; la Grande Chronique de Tours; la Petite Chronique de Tours; le Lectionnaire de Saint-Martin; le Bréviaire de Marmoutier; l'ancienne Vie de saint Gatien. — VII. Résumé.

Dans l'étude critique que nous allons faire des témoignages traditionnels de l'Église de Tours au sujet de ses origines, nous ne suivrons point la méthode nouvelle inaugurée par M. l'abbé Arbellot et adoptée par ses copistes et ses imitateurs, méthode qui consiste à remonter la chaîne des traditions à partir du XIX^e siècle. Ce système est habile, nous n'en disconvenons pas; mais il nous semble plus fallacieux que sincère. Il est bien facile de grouper dix, vingt, trente textes empruntés à des écrivains de notre époque, d'éblouir ainsi le lecteur par une accumulation apparente de preuves, et d'emporter son assentiment de haute lutte. En bonne et sérieuse

critique, ce n'est point ainsi qu'il faut procéder : la tradition descend, elle ne remonte pas. Les sentiments des auteurs du XIXe siècle sont des *opinions*, non des *autorités*, ce qui est bien différent : toute la valeur qu'on doit y attacher dépend des témoignages plus anciens qui en sont nécessairement la base, et sans lesquels on ne peut les apprécier. Présenter au public les opinions modernes sans en montrer préalablement la source, c'est donc exposer le public à l'erreur.

Pour nous, dédaignant ces habiletés d'avocat, nous procéderons en sens inverse, comme le veut la saine critique. Le témoignage de Grégoire de Tours sera le point de départ et la base historique de notre tradition. De là nous descendrons de siècle en siècle jusqu'à nos jours, en étudiant successivement tous les témoignages, les uns vagues et indirects, les autres directs et lumineux, pour en préciser la valeur. Dans cet enchaînement de preuves, les textes qui paraîtraient moins nets et moins concluants seront éclairés et interprétés par d'autres textes formels de la tradition, qui en détermineront exactement la portée et la signification.

## I.

### VIIe ET VIIIe SIÈCLE.

Les immenses travaux que la controverse a provoqués de toutes parts n'ont amené jusqu'ici la découverte d'aucun document pouvant nous éclairer sur la tradition de notre Église durant le VIIe et le VIIIe siècle. On n'ignore point d'ailleurs que les monuments historiques ou liturgiques de cet âge sont fort rares, et les autres diocèses ne sont pas mieux partagés que le nôtre sous ce rapport. Cette pénurie de titres doit être principalement attribuée aux ravages des invasions. Nous savons qu'en 732 les Sarrasins s'avancèrent jusqu'à Tours et saccagèrent la basilique de Saint-Martin, et qu'en 853 les

Normands incendièrent la même église, et en brûlèrent les diptyques et les vieux manuscrits (1). Tout cependant ne disparut pas dans ces désastres, puisque nous possédons le catalogue de nos évêques depuis saint Grégoire, et ce fait seul suffit à démontrer que nos archives ne périrent pas entièrement au VIIe ou au VIIIe siècle ; mais il nous est impossible de produire un seul monument authentique de cette date, relatif au problème de nos origines.

Si les monuments matériels peuvent être anéantis, il n'en est pas de même de la tradition vivante, qui se transmet de bouche en bouche et passe de génération en génération, sans être atteinte par la main des barbares. A défaut de tout titre du VIIe et du VIIIe siècle, le sentiment de l'Église de Tours pendant cette période ne saurait être douteux, puisque la tradition grégorienne, après deux siècles de silence apparent, se trouve relatée par tous les vieux témoins de notre histoire locale, sans qu'il s'élève une seule voix discordante jusqu'au XIVe siècle. Or, on ne peut raisonnablement supposer que notre Église se soit créé au VIIe siècle une tradition apostolique pour s'en dessaisir au IXe, à l'époque précisément où les Églises rivales commençaient à revendiquer pour elles-mêmes cette haute origine; et c'est ainsi que nous arrivons logiquement à suppléer par l'évidence au défaut de preuves écrites, dans l'intervalle du VIIe au VIIIe siècle.

Cette conclusion suivra nécessairement des témoignages traditionnels que nous allons produire.

(1) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 155. — REINAUD, *Histoire des invasions des Sarrasins*, p. 44. — A. SALMON, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 218, *Chron. S. Martini Turon.* (XIIe siècle) : « Anno Domini DCCCLIII, episcoporum hujus ecclesiæ tabulæ, ut et abbatum, et alia ejusdem antiqua monumenta per Danos seu Nortmannos combusta fuere. »

## II.

### IXᵉ SIÈCLE.

*Le Catalogue épiscopal de Landran.*

Le plus ancien document formel que nous puissions invoquer, après l'*Histoire des Francs,* est le catalogue de Landran, écrit au commencement du IXᵉ siècle. C'est une liste de nos évêques, poursuivie jusqu'à Landran Iᵉʳ (815-836), sous l'épiscopat duquel elle a été composée. D. Ruinart avait découvert ce précieux monument dans un manuscrit de la bibliothèque de Pithou (1), et nous l'avons retrouvé à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit latin nº 10,848. Ce manuscrit, que nous avons déjà cité (p. 230), renferme divers opuscules relatifs à saint Martin, entre autres le récit de la mort de l'illustre thaumaturge, tel qu'on le lit à la fin du livre Iᵉʳ de l'*Histoire des Francs*, et comme il se termine par un catalogue épiscopal, il n'est pas douteux qu'il ait appartenu à l'une des Églises du diocèse de Tours, à laquelle il servait de lectionnaire pour les fêtes de saint Martin.

Or, le catalogue de Landran reproduit textuellement la liste de Grégoire de Tours sans en changer un seul mot. Nous y lisons par conséquent que saint Gatien fut le premier évêque de Tours sous l'empire de Dèce : *Primus Gatianus episcopus, anno imperii Decii primo, a Romanæ sedis papa transmissus est.* Ce témoignage précis nous donne le sentiment du diocèse de Tours au commencement du IXᵉ siècle.

*La lettre du pape Adrien II.*

Nous avons déjà invoqué ce document (p. 233), et nous avons montré quelle valeur il faut y attacher, puisqu'il a été

(1) RUINART, *Gregorii Turonensis opera,* édit. 1699, col. 1386. — Patrol., t. LXXI, col. 573-574.

écrit en quelque sorte sous la dictée du vénérable Actard, enfant de notre diocèse, d'abord évêque de Nantes, puis archevêque de Tours. Nous rappellerons seulement que le pape Adrien II, écrivant en 874 à Charles le Chauve en faveur des monastères détruits par les Normands, lui recommandait avec instance le monastère de Saint-Médard de Tours, « où reposent, disait-il, les corps des premiers évêques de Tours, Lidoire et Gatien, *in quo jacent episcoporum primi Turonensium, Lidorius et Gatianus*. »

Saint Lidoire, dont l'âge est parfaitement fixé (338-371), étant représenté comme l'un des deux premiers évêques de notre diocèse, nous en concluons que saint Gatien ne pouvait vivre bien loin de lui. Ce document manque de précision sur ce point, nous le reconnaissons volontiers, mais le sens en est fixé par la tradition consignée dans les autres monuments antiques, et particulièrement par le Catalogue de Landran, si formel sur l'âge de notre premier apôtre ; en tout cas, la lettre d'Adrien II tranche dans le sens grégorien la question de saint Lidoire, côté de nos origines que les critiques ont tenté d'obscurcir.

## III.

### Xe SIÈCLE.

### *La procédure de l'affaire de Dol* (1).

On connait l'interminable procès commencé en 846 et poursuivi pendant trois siècles et demi par les archevêques de Tours contre les évêques de Dol qui revendiquaient l'honneur

(1) D. Martène, aidé de la collaboration de René Ouvrard et de Thomas, chanoines de l'Église métropolitaine de Tours, a publié deux fois les pièces principales de cette procédure sous ce titre : *Acta varia in causa Dolensis episcopatus*, d'abord en 1700 dans sa *Collectio nova*, t. I, pp. 38-214 ; puis en 1717 dans son *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 850-988.

**du *pallium* et le droit de métropole sur les Églises de Bretagne. Pour soutenir leurs prétentions, les évêques bretons n'hésitèrent pas à faire fabriquer de fausses lettres du pape Adrien II et plusieurs légendes qui supposent que saint Samson, archevêque d'York, était décoré du *pallium*, lorsque, chassé d'Angleterre, il prit possession de l'Église de Dol vers 557 (1). Ces pièces, arguées de faux par les Tourangeaux, furent flétries dans un concile de Saintes, en 1080, par les légats du pape saint Grégoire VII, et condamnées de nouveau par Innocent III dans la sentence définitive qui termina ce grand litige en 1199 (2).**

(1) B. Samson Dolensis Ecclesiæ archiepiscopatum tenuit .... Quod probamus per legendam S. Paterni .... Cujus S. Samsonis corpus Aurelianis, tanquam Dolensis archiepiscopi et confessoris, in magna veneratione habetur. *Probationes ex serie archiepiscoporum Dolensium,* apud MARTÈNE, *Veterum scriptorum et monumentorum collectio nova,* t. I, p. 142. — MARTÈNE, *Thesaurus novus anecdotorum,* t. III, col. 850, 934.

Le docte Bénédictin affirme que les évêques bretons se prévalurent de légendes fabuleuses pour revendiquer l'érection de Dol en métropole : « fabulosis quibusdam sanctorum legendis, quibus S. Samson primus Dolensis Ecclesiæ præsul ex Eboracensi archiepiscopatu in Armoricam pulsus in exilium, pallium quod eum Eboraci recepisse fingunt, in Dolensi cathedra constitutus cum archiepiscopali dignitate retinuit; tametsi nonnisi longo post S. Samsonem intervallo sedes Eboracensis erecta fuerit, certumque ac indubitatum sit, eumdem cum in Armoricam transfretavit, nulla pontificali dignitate decoratum fuisse, nec ulla postmodum, nisi episcopali. » MARTÈNE, *Thesaurus,* col. 851.

(2) Historiam quam in judicio coram vobis produxerunt, et legendas quas se dicunt habere, dicimus non esse authenticas .. . Nam litteras, quas sub nomine Adriani II objiciunt, dicimus non esse authenticas, immo falsas, sicut in synodo Xantonensi judicatum fuit per legatos Romanæ Sedis, ut in sententia legatorum circa finem. *Responsiones Turonensium ad objecta Dolensium,* apud MARTÈNE, *Collectio nova,* t. I, pp. 143, 145. — MARTÈNE, *Thesaur. nov. anecd.,* t. III, col. 850, 934. — *Histoire littéraire de la France,* t. XV, p. 335.

Gregorius legatos Sedis apostolicæ in provinciam destinavit, qui congregato concilio Xantonis, auditis propositis, cum Dolensis Ecclesia nullum ad suæ defensionis præsidium apostolicæ Sedis privilegium induxisset, sed quasdam litteras potius sub nomine Adriani papæ confictas, quas P. clericus Dolensis antistitis, ipso audiente et tacente, in regesto Romanæ Ecclesiæ se mentitus fuerat reperisse, et quas idem antistes falsatas esse in versiculo, in quo de datione pallei fiebat mentio, recognovit .... INNOCENTII III *Sententia*

Les Tourangeaux, quoique provoqués par la mauvaise foi des évêques bretons, ne les suivirent jamais sur ce terrain. Ils auraient pu cependant invoquer une origine apostolique, comme la plupart des autres Églises de France, en se fondant sur les idées introduites depuis environ un siècle par les fausses décrétales, et qui attribuaient à saint Pierre ou à saint Clément l'institution de toutes les métropoles. Ils s'y trouvèrent même engagés par une lettre du pape Jean VIII (nous en discuterons le texte plus loin), évidemment inspirée par les décrétales, et qui supposait que le privilége de métropole avait été concédé par saint Pierre à l'Église de Tours (1). Défendue par sa tradition contre l'entraînement des légendes fabuleuses, notre Eglise n'eut jamais recours à ces titres plus que suspects, et dans aucune des trois cent cinquante pièces de procédure présentées aux souverains Pontifes durant cet intervalle de 353 ans, elle ne se prévalut d'une antiquité aussi reculée pour justifier sa revendication. Le pape Nicolas Ier, en 866, lui avait demandé de produire ses titres (2). Certes, si l'Église de Tours avait eu alors entre les mains la légende *Liquet dilectissimi* (Pièces justificatives, XI), qui représente saint Gatien comme l'un des soixante-douze disciples, apôtre

*de subjectione Dolensis Ecclesiæ ad Turonensem,* apud MARTÈNE, *Collect. nova*, t. I, p. 160. — MARTÈNE, *Thesaur. anecd.*, t. III, col. 948. — INNOCENTII III *Epistolar.* lib. I, *epist.* 168; lib. II, *ep.* 82; édit. Baluze, 1682, t. I. — MABILLON, *De Re diplomat.*, lib. I, 6.

La sentence définitive d'Innocent III commence par ces mots : *Licet primum et præcipuum Ecclesiæ fundamentum* ....; mais Matthieu Paris, chroniqueur anglais contemporain, raconte que le pape, se levant pour prononcer son arrêt, dit : *Doleat Dolensis, gaudeat Turonensis,* et ces mots significatifs sont regardés généralement, mais à tort, comme le titre de la bulle. MATTHÆI PARIS *Historia major,* ad ann. 1199, édit. 1644, p. 139.

(1) MARTÈNE, *Collectio nova*, t. I, p. 52. — JOANNIS VIII *Epistol.* CLIX, *ad episcopos Britanniæ* (anno 878). Patrol., t. CXXVI, col. 802.

(2) Mittat etiam et Turonensis Ecclesia nobis similiter si habet auctoritates, quæ illam suffraganeam suam extitisse testentur; quatenus utrisque partibus auditis, inter utramque quæ sit metropolis cognoscamus. NICOLAI I *Epistola* III *ad Salomonem regem Britanniæ,* apud MARTÈNE, *Collectio nova*, t. I, p. 46. — Patrol., t. CXIX, col. 971.

de tout l'Occident (*tota occidentalis plaga*), où il ordonna des évêques et des prêtres, elle n'eût pas manqué de s'en réclamer, surtout en présence d'une Église qui ne remonte qu'au VI[e] siècle. Bien loin de là, elle se borna à invoquer, par la bouche de l'archevêque Hardouin, les décrets des souverains Pontifes qui lui avaient concédé et confirmé ces droits, *jura ab antiquis temporibus per decreta sanctorum Pontificum concessa et confirmata*. C'est une lettre du pape Jean XIII, adressée en 972 à tous les évêques bretons, qui nous fournit ce renseignement précieux (1), et un siècle plus tard, en 1080, saint Grégoire VII déclarait aussi que l'Église de Tours, poursuivant la même revendication, avait produit devant son tribunal des pièces émanant des Pontifes romains, *Romanorum Pontificum auctoritatem in medium duxit* (2).

Nous tenons donc pour très-significatif le silence de notre Église, durant cette longue controverse, du IX[e] au XIII[e] siècle. Si elle avait pu s'honorer d'une fondation apostolique, nul doute qu'elle l'eût invoquée à l'exemple de l'Église d'Arles qui dut à une raison semblable sa primatie sur celle de Vienne. Cet argument, tout négatif qu'il est, ne manque pas d'im-

(1) Ideoque notum sit vobis quoniam charissimus frater noster Arduinus, sanctæ Turonensis Ecclesiæ archiepiscopus, veniens ad Apostolorum limina Romam oratum, interpellavit nos quod jura sui archiepiscopatus, quæ ab antiquis temporibus per decreta sanctorum Pontificum sanctæ Romanæ matris Ecclesiæ suis prædecessoribus concessa et confirmata fuerunt, a vestro archiepiscopo et suis decessoribus per violentiam et paganorum Normannorum contrarietatem sublata videntur. JOANNIS XIII *Epistola ad universos episcopos Britanniæ citerioris*. Patrol., t. CXXXV, col. 989. — MARTÈNE, *Collectio nova*, t. I, p. 53.

(2) Archiepiscopus siquidem vester Ecclesiam Turonensem jus suum in Britannia perdidisse conquerens, Romanorum Pontificum auctoritatem in medium duxit, quæ perspicue probat Britanniam Turonensi Ecclesiæ, quemadmodum spirituali matri et metropoli suæ, subjectionem debere. GREGORII VII *Epistol.* VII *ad Britannos et Turonenses*; apud MARTÈNE, *Collectio nova*, t. I, p. 65. — Patrol., t. CXLVIII, col. 559; GREGORII VII *Registrum*, lib. VII, epist. XV.

portance, surtout si on le joint au faisceau de preuves que nous recueillons de siècle en siècle.

*La Vie de saint Julien du Mans, par Letaldé.*

La fin du xe siècle nous apporte un témoignage d'une grande valeur, dû à la plume du moine Letalde. Letalde, né très-probablement dans le Maine, fut mis dès son enfance au monastère de Mici ou Saint-Mesmin, près d'Orléans, et il y fit d'excellentes études. Quelques difficultés l'ayant engagé à en sortir, vers l'année 996, il alla s'établir au Mans, où il fut parfaitement accueilli par l'évêque Avesgaud. Nous pouvons donc regarder cet écrivain presque comme un compatriote, et attacher à sa parole l'importance d'un témoignage local, car il est difficile, en raison du voisinage, qu'il ait ignoré le sentiment de l'Église de Tours sur saint Gatien.

Avesgaud lui avait demandé de retoucher l'ancienne Vie de saint Julien du Mans qu'on lisait alors à l'office du saint, parce qu'elle était écrite dans un style grossier (1). Letalde s'acquitta de cette mission avec empressement, refit la légende, assigna au temps de Dèce la venue de saint Julien dans les Gaules, et composa la musique des antiennes et des répons de la fête. Il justifiait ainsi la date qu'il croyait devoir introduire dans la légende : « Quant au temps où a fleuri ce grand saint, je le tire par conjecture du livre Ier de l'Histoire de Grégoire de Tours, où on lit que plusieurs évêques ont été ordonnés et envoyés dans les Gaules par le pape Sixte, sous le consulat de Dèce et de Gratus. J'indiquerai plus loin quelques-uns de ces missionnaires et le siége

(1) Eadem vis charitatis.... imposuit mihi onus, .... scilicet ut ea quæ ab antiquis de actibus gloriosi ejusdem Patris, inculto, ut vobis videbatur, sermone conscripta sunt, ipse planiori et luculentiori ordine texerem, et ad ædificationem audientium quadam dealbatura vestirem. LETALDI *Vita S. Juliani Cenoman.*, epist. dedicat., apud BOSQUET, *Eccles. Gallic. histor.*, pars II, p. 73. — Patrol., t. CXXXVII, col. 781.

de leur mission. Le bienheureux Denis étant compté par saint Grégoire au nombre de ces évêques, et saint Julien étant représenté par ses Actes comme un compagnon de saint Denis, je ne regarde pas comme douteux que notre apôtre ait vécu au temps de Dèce Valérien, de Gratus et de Sixte. Si l'on dit que saint Julien a été envoyé par le pape Clément, cela n'est conforme ni à la chronologie, ni à l'autorité des anciens, *neque ratio temporum, neque veterum consensit auctoritas;* car le bienheureux Clément est mort sous Trajan, et entre Trajan et Dèce, sous lequel je conjecture qu'a vécu saint Julien, il y a eu plusieurs empereurs, comme on peut le voir dans les chroniques d'Eusèbe traduites par saint Jérôme. En écrivant la Vie du bienheureux Julien, je me suis appuyé, autant que je l'ai pu, de l'autorité des anciens Pères, suivant simplement en quelques points l'ancienne tradition, et omettant ce qui m'a paru moins probable (1). »

(1) Voici le texte de Letalde; nous le reproduisons intégralement, afin que le lecteur puisse en apprécier toute la valeur :

*Præfat.* n° 3. — De tempore quidem quo magnus ille floruerit, ex libro Gregorii Turonensis per conjecturam sumpsi, qui in Historiarum suarum lib. I, sub Decio et Grato coss. a Xisto Romanæ sedis apostolico plurimos episcopos ordinatos asseruit, et in Gallias ad prædicandum verbum Dei directos, quorum nomina et loca quibus destinati sunt, partim posterius dicam. Porro, cum B. Dionysius a S. Gregorio ex eorum munero fuisse dicatur, et in gestis gloriosi Patris cum eodem S. Dionysio ad Gallias prædicaturus venisse narretur, non dubium existimo quin sub Decio Valeriano Gratoque coss. et Xisto Romanæ Sedis antistite fuisse monstretur, qui videlicet Xistus et Laurentius archidiaconus ab eodem Decio tentati et in Christi confessione permanentes, victrici potentia coronati sunt. Quod vero S. Julianus dicitur a B. Clemente destinatus, neque ratio temporum, neque veterum consensit auctoritas. Beatus enim Clemens sub Trajano Cæsare in exsilium apud Chersonesum deportatus est, et inter Trajanum atque Decium sub quo B. Julianum fuisse conjicimus, plurimi imperatores intersunt, quod in Chronicis Eusebii Cæsariensis, quæ Hieronymus transtulit, facile diligens lector agnoscet.

N° 4. — Nos igitur ea quæ de S. Juliano conscripsimus, in quantum potuimus, auctoritate præcedentium Patrum confirmavimus, et quædam simpliciter secundum antiquam traditionem edidimus, quædam vero quæ nobis minus probabilia visa sunt prætermisimus. Nusquam tamen de meritis tanti Patris quemquam diffidere suademus. Bosquet, ibid., p. 74. — Patrol., ibid., col. 783, 784.

Quelle est la valeur de ce témoignage, rappelant et confirmant le fameux passage où Grégoire de Tours assigne au IIIe siècle la mission des sept évêques?

Le moine Letalde, selon D. Rivet, est l'un des écrivains les plus polis et les plus judicieux de la fin du xe siècle. Il avait des connaissances et un goût raffiné pour la littérature, qui n'étaient pas ordinaires en son temps; les plus savants de ses contemporains devinrent ses admirateurs et regardaient son savoir comme une espèce de prodige, *singularem scientiam*, dit Abbon de Fleury (1). Avec cette science éminente, le pieux auteur était pénétré de la gravité de sa mission. « On ne saurait écrire avec trop de respect, disait-il, ce qui est destiné à être lu en présence du Dieu de vérité. La vérité seule lui plaît. Ceux qui s'imaginent relever la gloire des saints par le mensonge, se trompent grossièrement. » Il explique ensuite que l'ancienne Vie de saint Julien n'est qu'un calque des Actes des bienheureux Clément, Denis et Fursy, pour le sens et même pour les phrases, *eodem sensu et pene eisdem verbis* (2). Il y relève des erreurs chronologiques, et ne présente modestement son opinion sur la date de saint Julien que comme une simple conjecture, *per conjecturam*, *conjicimus;* pour le reste il invoque l'autorité des anciens écrivains ecclésiastiques et l'antique tradition.

De la science, de la critique appuyée sur des autorités, de la modestie, de la bonne foi, du dédain pour les mensonges

(1) Tandem ad te, mi quondam familiaris Letalde, nunc sermo dirigitur, cujus alias singularem scientiam mea parvitas amplectitur, et summis laudibus extollere nititur. S. ABBONIS FLORIAC. *Epistol.* XI, *ad monachos Miciacenses*. Patrol., t. CXXXIX, col. 438. — *Histoire littér.*, t. VI, p. 528.

(2) Cum magnæ reverentiæ gravitate dicenda et scribenda sunt, quæ in conspectu Veritatis recitari debent, ne unde Deus placari creditur, inde amplius ad iracundiam provocetur; nihil enim ei placet, nisi quod verum est. Sunt autem nonnulli qui dum attollere sanctorum facta appetunt, in lucem veritatis offendunt : quasi sanctorum gloria mendacio erigi valeat, qui si mendacii sectatores fuissent, ad sanctitatis culmen nequaquam ascendere potuissent. Dicenda ergo cum veritate sunt, quæ veritas gessit. BOSQUET, ibid., p. 74. — Patrol., ibid., col. 782.

brillants, un respect religieux pour la vérité, telles sont les qualités éminentes qui distinguent Letalde et donnent à sa parole une autorité imposante. C'est là une confirmation précieuse du texte de Grégoire de Tours.

Pour affaiblir le poids de ce témoignage, on a prétendu que Letalde, de son propre aveu, marchait contre la tradition de son temps. Cette allégation n'est point exacte. Notre auteur ne dit nulle part que la tradition de son temps fût pour la mission apostolique de saint Julien; il se borne à déclarer qu'un de ses devanciers attribuait cette mission à saint Clément, *quod vero S. Julianus dicitur a B. Clemente destinatus* (1), et il combat cette prétention par des raisons chronologiques et par l'autorité des anciens. Il avait parfaitement raison. Nous possédons encore aujourd'hui le texte auquel il fait allusion, et qui forme le premier chapitre de la portion des Actes des évêques du Mans, rédigée par un anonyme vers le milieu du IXᵉ siècle, 150 ans auparavant : c'est un tissu d'anachronismes grossiers et de détails invraisemblables, où la vérité se fait jour malgré les efforts de l'écrivain pour la dissimuler (2). Ainsi l'auteur nous présente

(1) D. Piolin affirme que « Letalde lui-même nous assure, dans son épître à Avesgaud, que *toutes les légendes* de saint Julien *étaient unanimes* sur ce point, » (la mission de saint Julien par saint Clément). Voilà une traduction bien libre pour un Bénédictin, comme on peut en juger par le texte, et nous regrettons de ne pas retrouver en D. Piolin l'exactitude et la sévérité de critique de ses immortels devanciers. D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, introd., p. XLVII.

(2) Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, pp. 46-397, a publié les anciens Actes des évêques du Mans. — « Quant à la vérité des événements que notre écrivain a fait entrer dans son histoire, dit D. Rivet, on n'y peut rien fonder d'assuré, au moins en ce qui concerne les premiers évêques dont il parle .... Ce qu'il nous débite sur saint Julien, en supposant que les choses se passaient alors par rapport aux usages des Églises, comme elles étaient établies au temps qu'il écrivait, après le milieu du IXᵉ siècle, suffit seul pour faire juger de la créance que mérite cet auteur. » *Histoire littér.*, t. V, p. 147; t. VI, p. 535.

l'apôtre des Cénomans comme un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ ordonné par les apôtres, puis envoyé en Gaule avec le prêtre Turibe et le diacre Pavace par le pape saint Clément, au temps des empereurs Dèce (250), Nerva et Trajan (96-117), *tempore Decii et Nervæ ac Trajani imperatorum.* Ses deux compagnons furent ses successeurs, le premier au temps d'Antonin, le second au temps de Maximin et d'Aurélien; Liboire, quatrième évêque du Mans et successeur immédiat de Pavace, vivait au temps de Constantin et de Valentinien, et fut enterré par saint Martin (371-397). Nous n'essaierons pas d'expliquer les énormes erreurs chronologiques qui abondent dans ce récit; « l'énumération de ces méprises nous conduirait trop loin, » dit D. Rivet; mais nous ferons remarquer que l'auteur anonyme des Gestes des Évêques du Mans nous livre lui-même, grâce à la profonde ignorance avec laquelle il essaie de combiner les dates assignées par ses devanciers avec l'idée de la mission de saint Clément, les éléments chronologiques dont il s'était servi. Nous savons ainsi que saint Julien vivait au temps de Dèce-Trajan (1), c'est-à-dire au milieu du III^e^ siècle, et que saint Liboire, son troisième successeur, était contemporain de saint Martin, notre troisième évêque, dans la seconde moitié du IV^e^ siècle. Telles sont les dates évidemment empruntées par l'anonyme à des documents antérieurs, et Letalde était parfaitement fondé à dire que la mission de saint Julien par saint Clément ne s'accordait, ni avec la chronologie, ni avec l'autorité des anciens, *neque ratio temporum*, *neque veterum consensit auctoritas* (2).

(1) Il est bon de rappeler que Dèce s'appelait DECIUS TRAJANUS, comme on peut le voir dans les inscriptions que nous avons publiées, p. 99.

(2) Les Actes des évêques du Mans renferment beaucoup d'autres choses encore plus étranges. Ces Actes, écrits avec l'intention manifeste de soutenir les droits temporels de l'Église cathédrale, contiennent un grand nombre de pièces justificatives, diplômes et chartes, que les évêques du Mans produisirent au XI^e^ siècle dans un important procès contre l'abbaye de St-Calais. Or,

Du reste, l'Église du Mans nous démontre elle-même, par sa conduite en cette circonstance, que l'auteur anonyme des Actes de ses évêques n'exprimait en ceci qu'une opinion personnelle, et non la véritable tradition du diocèse. Répudiant aussitôt l'ancienne Vie de saint Julien, elle y substitua la nouvelle légende, par laquelle Letalde rattachait ses origines au milieu du IIIe siècle, et elle la conserva dans sa liturgie pendant six siècles et demi, jusqu'en 1645 (1). Nous le demandons à tout lecteur sérieux : l'Église du Mans aurait-elle ainsi brisé avec son antique tradition, au moment même où la plupart des autres Églises se prévalaient d'une fondation apostolique? L'aurait-elle fait légèrement, sur une simple conjecture, surtout si Grégoire de Tours, base principale de cette conjecture, avait été abandonné dans son propre diocèse relativement à la mission de saint Gatien? Cela est tout à-fait invraisemblable : l'attitude seule de l'Eglise du Mans et sa déférence pour l'autorité de saint Grégoire nous prouvent que Letalde ne marchait pas contre la tradition de son temps, et que l'Église de Tours avait conservé pieusement la tradition grégorienne.

On a aussi reproché à Letalde d'avoir confondu la mission de saint Pothin avec celle des sept évêques du IIIe siècle, et d'avoir ainsi accusé une grande ignorance en chronologie. Ce reproche n'est point fondé. Letalde, une des lumières de son temps, connaissait assez le livre Ier de l'*Histoire des Francs* et la Chronique d'Eusèbe, puisqu'il les cite, pour ne pas tomber dans cette méprise au sujet de l'âge de saint Pothin. Il suffit, du reste, de traduire exactement son texte pour avoir sa pensée : « Pour établir dans les Gaules, dit-il, les bases de

peu de temps après la publication de cet ouvrage, le pape Nicolas Ier déclara par un jugement authentique à tous les évêques de France, en 863, que ces pièces étaient fausses et supposées. On peut juger par là de la bonne foi de l'auteur. *Hist. littér.*, t. III, p. 181 ; V, 146. — NICOLAI I *Epist.* XLV ; Patrol., t. CXIX, col. 847.

(1) D. PIOLIN, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, introd., p. XLVII.

la foi nouvelle, pour donner de l'accroissement à l'Église encore informe, la bonté suprême députa des hommes généreux et pleins de zèle, Pothin à Lyon, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges, Gatien à Tours, Denis à Paris, Julien au Mans (1). » Y a-t-il dans ce passage un mot, un seul mot, qui implique l'idée de simultanéité ? N'est-il pas exact que Pothin et les autres ont établi les fondements de la foi dans les Églises dont ils sont les apôtres ? Ne forçons point cette phrase, et nous n'y trouverons qu'un sens naturel et légitime.

C'est donc avec raison que nous invoquons Letalde comme un témoin de notre tradition locale au x[e] siècle. Nous le répétons, il n'aurait point déterminé les Manceaux à abandonner leurs antiques traditions, d'après l'autorité toute conjecturale de saint Grégoire sur l'âge de saint Julien, si notre diocèse avait rompu dès lors avec l'autorité si formelle du même saint Grégoire sur l'âge de saint Gatien. Le voisinage rendait cette méprise impossible.

## IV.

### XI[e] SIÈCLE.

### *Responsorial de Marmoutier.*

La bibliothèque de Rouen possède un vieux monument liturgique de Marmoutier qui date du commencement du XI[e] siècle. Ce précieux manuscrit a été mutilé au commence-

(1) Ad collocandum igitur in Galliis novæ fidei fundamentum, ad erigendum rudis adhuc Ecclesiæ statum, pietas superna magnificos atque industrios viros destinavit, Lugdunensibus Fotinum, Arelatensibus Trophimum, Narbonæ Paulum, Tolosæ Saturninum, Arvernis Austremonium, Lemovicinis Martialem, Turonicis Gatianum, Parisiacis Dionysium, Cenomanicis Julianum. BOSQUET, ibid., p. 77. — Patrol., ibid., col. 785.

ment et à la fin; le titre a disparu; M. Pottier a cru pouvoir le rétablir ainsi : *Responsoriale per totum annum ad usum Ecclesiæ Majoris Monasterii* (1). La légende de saint Gatien comprend huit leçons propres, les quatre autres étant prises du commun d'un Pontife (Pièces justificatives, IX). La deuxième, si l'on en juge par l'*incipit* et l'*explicit*, les seules parties que nous donne le manuscrit, est empruntée presque textuellement à Grégoire de Tours. Elle nous apprend que notre premier évêque fut envoyé par le pape de Rome la première année de l'empire de Dèce : *Anno enim imperii Decii primo primus est a Romanæ sedis antistite huic Turonicæ civitati transmissus episcopus*. On ne peut rien demander de plus formel.

A la fête de saint Denis, le Responsorial de Marmoutier abandonne le sentiment de Grégoire de Tours pour faire du premier évêque de Paris un envoyé de saint Clément, *tradente sibi beato Clemente, Petri apostoli successore*. Nous notons ce trait avec plaisir, parce qu'il montre une véritable indépendance d'esprit, et prouve que les rédacteurs de ce livre liturgique n'étaient pas de serviles copistes de saint Grégoire. Ils se séparaient de lui sur ce point, parce qu'ils pensaient que l'Église de Paris devait être mieux renseignée que personne sur ses propres origines; et avec les ressources historiques de ce temps, cette règle de critique ne peut être que louée.

Par la même raison, les moines de Marmoutier introduisirent dans leur Responsorial le nouvel office de saint Julien

(1) Extrait du catalogue de la bibliothèque de Rouen : « *Liturgie*, n° 164 (fonds ancien, 329-215). Livre latin d'église à l'usage de Marmoutier (noté), in-f°, de l'abbaye de Fécamp, anciennement à M. de Mareste, au moins du XIe siècle. Avec la notation musicale en neumes; c'est un des opuscules les plus complets de cette notation qu'on puisse citer. » — Faisons remarquer que l'introduction de l'office de saint Julien du Mans rédigé et noté par Letalde, ne permet pas de faire remonter ce manuscrit au-delà des premières années du XIe siècle.

que l'évêque Avesgaud venait de faire adopter à l'Église du Mans, et qui commence par ces mots : *Ad collocandum in Galliis novæ fidei fundamentum*, etc. On a prétendu que ce passage impliquait contradiction, puisque les moines, après avoir fait de saint Gatien un évêque du IIIe siècle, et de saint Denis un envoyé de saint Clément, reconnaissaient ensuite la simultanéité de leur mission. Il n'en est rien, et la phrase de Letalde (il suffit de la lire pour s'en convaincre), n'indique point la contemporanéité des neuf missionnaires qu'il y mentionne.

Marmoutier, a-t-on dit encore, n'était pas chargé de conserver la tradition tourangelle. Sans doute, mais il était chargé de ne pas la contredire. A qui persuadera-t-on que ces moines, qui tenaient chez eux une école si florissante, soient restés seuls en dehors du courant de l'opinion publique, et qu'ils aient ignoré ou repoussé la prétendue tradition universelle au milieu de laquelle ils vivaient? Eux, si respectueux pour le sentiment des Églises de Paris et du Mans, au point d'en adopter les offices sans aucune modification, comment auraient-ils méprisé les offices de leur propre Église, pour en rabaisser les origines? Cela est impossible; et la science incontestable de Marmoutier, son indépendance d'esprit, son désintéressement, nous sont un sûr garant qu'il est en cette circonstance un fidèle interprète de la tradition locale, et donnent à son témoignage une haute valeur.

Nous maintenons donc le grave document emprunté au Responsorial, parce qu'il est beaucoup plus ancien que toutes les légendes introduites dans notre liturgie vers le XIVe siècle; parce qu'il est conforme à la vieille tradition de notre Église, telle qu'elle est consignée dans le catalogue de Landran; et enfin parce qu'il représente l'opinion éclairée et la tradition liturgique de Marmoutier qui fut dans les Gaules, depuis saint Martin, le plus lumineux foyer de la science.

*La lettre de l'évêque Jourdain.*

Au commencement du XI^e siècle, les moines de Saint-Martial de Limoges s'agitèrent avec beaucoup de chaleur pour faire décerner à leur patron le titre d'*apôtre*, dans le sens étroit de ce mot. C'est un curieux débat dont nous raconterons plus loin les principales phases. Jourdain, évêque de Limoges, voulant arrêter cette nouveauté indiscrète qui avait pour but principal de rabaisser l'honneur de son église cathédrale, placée sous le vocable de saint Etienne, un simple martyr, écrivit en 1024 au pape Benoit VIII pour le conjurer de ne pas donner suite à cette affaire. Afin que sa démarche eût plus de poids, il s'entendit avec ses collègues de l'Église gallicane, et il parla en leur nom, mentionnant spécialement l'archevêque de Bourges, l'archevêque de Bordeaux, l'archevêque de Tours et tous leurs suffragants, etc. L'archevêque de Tours était alors Arnoul. Voyons donc la pièce à laquelle il donna son adhésion (Pièces justificatives, IV).

La lettre de Jourdain adopte sans hésiter toutes les données historiques ou plutôt fabuleuses consignées dans la légende de saint Martial composée par le faux Aurélien. Martial aurait été du nombre des soixante-douze disciples; choisi spécialement par saint Pierre pour être témoin des grands mystères de la vie de Jésus-Christ, il aurait assisté à la Cène, à la résurrection du Sauveur, à son ascension, etc. Mais, remarquons-le bien, LUI SEUL (*unum*) aurait joui de ces privilèges glorieux : *ex quibus (septuaginta duobus) beatus Petrus, princeps apostolorum,* UNUM *sibi elegit nomine Martialem, qui una cum illo aderat ante præsentiam Domini*, etc. La discussion du concile de Limoges, dont nous parlerons plus loin, explique nettement ce mot UNUM, en établissant que Martial, à l'exclusion de tous les autres missionnaires de la Gaule, a joui *seul* de ces magnifiques prérogatives.

Ce mot nous suffit. De la déclaration faite au nom de l'ar-

chevêque de Tours, nous concluons que saint Gatien n'a jamais fait partie du collége des soixante-douze disciples, qu'il n'a point assisté à la Cène, ni aux autres grands mystères de la vie du Sauveur, comme le prétend la légende du XIVe siècle. Sans doute il aurait pu malgré cela appartenir aux temps apostoliques; mais l'archevêque Arnoul ne le dit point, et la légende, seul fondement de cette opinion, est condamnée par lui trois siècles à l'avance. Elle n'existait donc pas au commencement du XIe siècle, et certainement elle ne représente point la tradition de notre Église à cette date. C'est tout ce que nous voulons tirer de la lettre de l'évêque Jourdain.

## V.

### XIIe SIÈCLE.

*Chronique de Pierre Béchin, chanoine de Saint-Martin.*

Le XIIe et le XIIIe siècle nous fournissent plusieurs chroniques très-intéressantes pour l'histoire de la Touraine. Nous ne prétendons pas accorder à ces documents sur tous les points une importance exagérée, et nous savons qu'ils doivent être contrôlés suivant les règles de la critique, comme tous les autres monuments historiques; mais on ne peut s'empêcher de voir en eux les témoins et les organes de la tradition locale. C'est à ce titre que nous les invoquons. Ces témoins, dira-t-on, ne font que reproduire ou abréger Grégoire de Tours. Cela peut être; mais cela ne prouve-t-il pas que l'opinion grégorienne était alors en pleine faveur? Nos chroniqueurs, qui abandonnaient saint Grégoire sur certains faits, ne l'auraient-ils pas abandonné également sur la mission de saint Gatien, si la tradition de notre Église les y avait invités?

La plus ancienne de nos chroniques est celle que Pierre, fils de Béchin, écrivit en 1137. « Il est impossible, dit A. Salmon, de ne pas reconnaître dans l'auteur un chanoine de Saint-Martin de Tours, comme ont fait D. Bouquet, dans son grand recueil des *Historiens des Gaules*, et les Bénédictins, auteurs de la *France littéraire* (t. XII, p. 80). En effet, tous les faits tourangeaux qu'il mentionne, sauf ceux qu'il a puisés dans Grégoire de Tours, concernent presque exclusivement la célèbre collégiale de Saint-Martin.... enfin, dernier trait caractéristique, lorsqu'il parle de la guerre survenue en 1122 entre les chanoines de Saint-Martin et les bourgeois de Châteauneuf, il traite les bourgeois de rebelles, *burgenses rebelles*.... Son témoignage, presque nul pour les événements qui n'intéressent point la Touraine, à moins qu'ils ne lui soient contemporains, acquiert une tout autre autorité pour les faits qui concernent son pays et son Église (1). » Salmon a publié cette chronique d'après plusieurs manuscrits du XII^e^ siècle.

Pierre Béchin ne cite pas saint Grégoire, il ne reproduit pas textuellement son témoignage ; mais il rapporte comme lui à l'empire de Dèce et au pontificat du pape Corneille l'avénement de saint Gatien :

« *Christianorum septima persecutio a Decio facta, ob odium Philippi. Romæ*, XXII^us^ *episcopus Cornelius, annis* II. *Gatianus Turonis mittitur, et sedit annis* L, *et cessavit episcopatus annis* XXXVII. *Decius cum filio occiditur...... Anno imperii Constantis primo, Lidorius secundus episcopus Turonis fuit, annis* XXXIII (2). »

Le chanoine de Saint-Martin, on le voit, est en parfaite communauté d'opinion avec la liturgie de Marmoutier, la lettre du pape Adrien II, le moine Letalde, et la tradition grégorienne.

(1) A. Salmon, *Recueil de Chroniques de Touraine*. Introd., *Notices sur les chroniques*, pp. VI et XII. Tours, Ladevèze, 1854. — Nous suivons constamment cette édition.

(2) *Chronicon Petri filii Bechini*, pp. 1 et 8.

*L'ancien martyrologe de l'Église de Tours.*

Parmi les martyrologes du VIII^e et du IX^e siècle, ceux d'Adon et d'Usuard sont les seuls, d'après les éditions sincères, qui parlent de saint Gatien : ils le font en termes fort vagues, et se bornent à dire que notre premier évêque vint de la ville de Rome et s'illustra par de nombreux miracles (1).

L'Église de Tours, comme beaucoup d'autres Églises de France, avait un martyrologe propre, assez bref et incomplet, dont elle se servait avant d'avoir adopté celui d'Usuard, qu'elle remplaça à la fin du XVI^e siècle par le martyrologe romain de Baronius. Le docte Martène a eu la bonne fortune de retrouver et de publier en 1717 ce précieux monument hagiographique, dont l'écriture remontait à la seconde moitié du IX^e siècle; mais le manuscrit, mutilé par le temps, ne commençait malheureusement qu'au mois de juin pour se terminer à la fin de novembre (2).

On ne saurait trop déplorer la mutilation de ce vénérable monument, car on y eut peut-être trouvé un témoignage de la tradition primitive. Cet antique martyrologe a-t-il été reproduit dans des copies postérieures, et notamment dans le manuscrit du XII^e siècle dont nous allons parler? Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, mais les éléments nous manquent pour l'affirmer avec quelque autorité.

(1) Turonis, S. Gratiani episcopi, qui ad urbem ipsam primus ab urbe Roma episcopus transmissus, multis clarus miraculis, ibi quiescit in pace. ADONIS *Martyrol.*, 18 decemb. — Turonis, S. Gatiani episcopi et confessoris, qui ab urbe Roma eidem civitati primus directus episcopus, multis clarus miraculis, quievit in pace. USUARDI *Martyrol.* Patrol., t. CXXIII, col. 416; t. CXXIV, col. 814.

(2) Antiquissimum Ecclesiæ Turonensis Martyrologium breve, sed heu, media sui parte mutilum, quod ex veteri codice Turonensi annorum minimum octingentorum descripsimus hic edendum.... MARTÈNE, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 1547, 1587.

Nous connaissons trois autres martyrologes ayant appartenu à l'Église cathédrale de Tours. Ces livres, dont les annonces se lisaient chaque jour à l'office capitulaire, portaient inscrits à la date de chaque anniversaire les obits et les fondations, afin de rappeler quotidiennement au chapitre les charges pieuses qu'il avait acceptées pour le repos de l'âme de ses bienfaiteurs.

Le plus ancien de ces trois manuscrits est le martyrologe-obituaire que possède sir Th. Phillipps, et qu'André Salmon, malgré toutes ses recherches et celles du savant baronet, n'a pu retrouver dans la bibliothèque du château de Middlehill, riche de plus de douze mille manuscrits (1). Ce précieux volume, écrit au XII<sup>e</sup> siècle, renferme, pour les fondations, des additions successives jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle.

Nous croyons pouvoir rapporter à ce monument un passage formel au sujet de l'âge de saint Gatien, dont Maan nous a transmis le texte. Maan cite, en effet, un ancien martyrologe de Tours dont l'annonce attribuait au pape Fabien la mission de notre premier évêque, avec autant de précision, dit le savant historien de notre Église métropolitaine, que le martyrologe romain (2). La comparaison des deux textes ne laissera aucun doute à ce sujet :

(1) L'existence de ce martyrologe nous est révélée par plusieurs délibérations du chapitre de la cathédrale, de l'année 1244 : « Quum labilis est memoria humana, statutum est in capitulo generali, anno Domini MCCXLIV, in crastino B. Joannis Baptistæ, quod statuta Ecclesiæ nostræ scribantur in martyrologio per bursarium .... Excommunicavimus autem omnes illos qui de hiis quæ in martyrologio nostro scripta sunt seu scribentur, aliquid præsumpserint radere aut delere, seu alio modo quolibet amovere, et qui in eo aliquid scripserint, non de consensu capituli et mandato. » *Statuta et juramenta*, manuscrit du XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle de la Bibliothèque de Tours, pp. 107 et 162.

(2) Quod (*il s'agit du nom du pape qui envoya saint Gatien en Gaule*) et vetus Turonensis Ecclesiæ martyrologium, et id quo jam solo utitur, Romanum commendat ad diem 18 decembris, quod sic habet : Turonis, etc. MAAN, *Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis*, præf., IV. — Plus loin (p. 12, n° XV), Maan appelle ce manuscrit *Martyrologium Turonense*.

| *Vetus Turon. Martyrol.* | *Martyrol. Roman.* |
|---|---|
| XV KAL. JANUAR. Turonis, S. Gatiani, qui a S. Fabiano papa I ejusdem civitatis episcopus ordinatus est. | XV KAL. JANUAR. Turonis, S. Gatiani episcopi, qui a S. Fabiano papa ejusdem civitatis primus episcopus ordinatus, multis clarus miraculis obdormivit in Domino. |

Il ne saurait être douteux que cette mention importante appartienne au moins à notre martyrologe du XII[e] siècle, si elle n'appartient pas à un livre plus ancien. L'antiquité que Maan assigne au manuscrit (*vetus*); le titre qu'il lui donne de *Martyrologe de Tours*, titre qui, impliquant un martyrologe propre, exclut le martyrologe d'Usuard usité dans notre Église depuis le commencement du XIV[e] siècle; enfin l'invraisemblance qu'une pareille annonce ait pu se maintenir dans l'office après le XIII[e] siècle, c'est-à-dire après l'adoption de la légende, tout se réunit pour attribuer une date reculée au manuscrit dont notre historien a extrait cette phrase capitale. Cette date nous est d'ailleurs donnée d'une manière assez précise par l'abbé Gervaise. Parlant des fioles de sang de saint Maurice et de ses compagnons rapportées d'Agaune par saint Martin, et du serment que faisaient les chanoines de la cathédrale de les conserver religieusement, il dit : « Ce serment, ni le martyrologe, ni les légendes des bréviaires de Tours, et la lettre du chapitre de Châteauneuf ou de Saint-Martin, sur l'autorité desquels on assure que ces circonstances sont appuyées, ne me paraissent pas des témoignages assez forts, ni des monuments assez anciens pour établir un fait de cette importance; car il serait difficile de prouver que la formule de ce serment (1) et ce martyrologe fussent plus anciens que six ou sept cents ans (2). »

(1) La formule du serment des chanoines, au sujet des fioles de sang des martyrs Thébéens, se trouve pour la première fois dans le livre des *Statuta et juramenta* de la cathédrale, p. 55 : « Item juro quod non consentiam quoquomodo quod de sacratissimo sanguine beatorum Mauricii sociorumque ejus, seu de boetis beati Martini aliquid quantumcumque modicum quocumque modo vel titulo in quamcumque personam vel ecclesiam alienetur vel quolibet transferatur. » *Juramentum canonicorum de stallo.*

(2) GERVAISE, *Vie de saint Martin*, p. 220. Tours, 1690.

L'historien de saint Martin se propose ici de réfuter Maan, qui justifie en effet le miracle d'Agaune par le martyrologe de Tours, le serment des chanoines, et la lettre du chapitre de Saint-Martin à Philippe, évêque de Cologne (1). Nous avons l'assurance par conséquent, qu'il s'agit bien du même martyrologe, car Maan n'en cite qu'un seul dans son ouvrage par ces deux expressions identiques : *Vetus Turonensis Ecclesiæ martyrologium*, *Martyrologium Turonense*. L'abbé Gervaise, comme on peut le voir, n'avait aucun intérêt à le vieillir. En acceptant la date qu'il nous fournit, nous remontons à la fin du xe ou du xie siècle, c'est-à-dire à peu près à la date du martyrologe-obituaire de sir Thomas Phillipps.

Si nous ne pouvons, en l'absence de ce manuscrit, établir que le martyrologe du xiie siècle est bien celui qu'a cité Maan, il nous est du moins facile de démontrer matériellement qu'il ne s'agit pas d'un martyrologe plus récent. Nous connaissons, en effet, les manuscrits qui ont succédé à celui-ci. Le premier est un martyrologe d'Usuard, écrit sous l'épiscopat de Renaud de Montbazon, de 1291 à 1312 (c'est-à-dire vers l'époque où la légende fut introduite dans notre liturgie), avec les obits et les fondations ajoutés successivement jusqu'aux dernières années du xvie siècle (2). Chose singulière !

(1) MAAN, *Sancta et metropol. Ecclesia Turon.*, p. 12, n. 15, et p. 213. — La lettre du chapitre de Saint-Martin à Philippe de Cologne fut écrite de 1180 à 1183. Les chanoines, parlant des fioles de sang des martyrs Thébéens déposées à Tours, à Angers et à Cande, ajoutent que ces Églises possédaient à ce sujet des documents écrits : *Supersunt etiamnum ejus rei monimenta in utraque Ecclesia.* Faisaient-ils allusion au martyrologe de Tours cité plus tard par Maan ?

(2) A. SALMON, *Notes sur quelques manuscrits concernant la Touraine qui se trouvent en Angleterre*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. IV, pp. 72 et 86. — BOURASSÉ, *Martyrologe-obituaire de l'Église métropolitaine de Tours*, dans le tome XVII des *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, pp. 1 et 16. — Ce martyrologe était ainsi catalogué en 1706 par Jouan et d'Avanne : « N. 93. Martyrologium Usuardi, cum necrologio, annorum 400, in-folio. » Il appartient aujourd'hui au British museum de Londres, n° 11,113 du fonds nouveau.

Ce martyrologe qui devait, ce semble, affirmer la mission apostolique de saint Gatien, ne contient que cette simple mention au xv des calendes de janvier : *Sancti Gatiani, episcopi Turonensis*. Evidemment, ce n'est pas là le manuscrit invoqué par Maan.

Un troisième martyrologe de Saint-Gatien, écrit au xv[e] siècle avec quelques obits supplémentaires, ne nous fournit aucune lumière, parce que ce manuscrit était déjà mutilé au commencement et à la fin, en 1706, d'après le catalogue de Jouan et d'Avanne (1); ce n'est point d'ailleurs celui dont Maan signalait l'antiquité au milieu du xvii[e] siècle, et que Gervaise, à la fin du même siècle, faisait remonter à six ou sept cents ans.

Ces trois volumes se sont remplacés et ont servi successivement aux offices de l'Église métropolitaine jusqu'aux dernières années du xvi[e] siècle, comme on peut s'en convaincre par l'examen des obits qui y sont inscrits. On peut donc affirmer hardiment que la mention si explicite empruntée par Maan au vieux martyrologe de Tours, remonte au moins au xii[e] siècle. Quel que soit l'âge qu'on veuille lui assigner, on ne saurait méconnaître la haute portée de ce témoignage liturgique, antérieur à nos légendes apostoliques.

Un critique a pourtant osé nier l'existence du texte allégué par Maan, comme si cet homme éminent avait pu être assez audacieux pour produire un document dont il était si facile à ses contradicteurs de démontrer la fausseté. Nous ne saurions discuter cette allégation, puisque le critique, dans l'impuissance d'apporter l'ombre même d'une preuve à l'appui de cette accusation d'imposture, se borne à la baser sur son sentiment personnel ; mais nous nous étonnerons qu'on

(1) Ms. n° 963 de la bibliothèque municipale de Tours. — Jouan et d'Avanne, *Bibliotheca sanctæ ac metropolitanæ Ecclesiæ Turonensis, compendiose et ordinate digesta*. N° 94 : « Martyrologium Usuardi, annorum circiter 300, in-folio, in quo desunt prima et ultima folia. »

jette avec tant de légèreté un pareil outrage à la mémoire de l'écrivain consciencieux à qui nous devons l'histoire de notre Église métropolitaine, et nous affirmerons avec Maan que, selon l'antique martyrologe de Tours, saint Gatien a reçu sa mission du pape saint Fabien, par conséquent vers le milieu du IIIe siècle.

## VI.

### XIIIe SIÈCLE.

*Les Actes des Évêques de Tours.*

L'auteur de cette chronique vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle et composait son opuscule dans les premières années du siècle suivant. Il semble avoir pris pour but dans son ouvrage, dit A. Salmon, d'écrire une histoire ecclésiastique de la Touraine depuis l'apostolat de saint Gatien jusqu'à Jean de Faye, qui monta sur le siége de Tours en 1208. Il était moine de Marmoutier, et l'on en trouve des preuves nombreuses dans sa chronique ; car après avoir fait en termes pompeux l'éloge de la province de Touraine et raconté brièvement les actes de nos archevêques, et les vicissitudes de Saint-Martin, il s'attache particulièrement à l'histoire de Marmoutier qu'il appelle son monastère, *monasterium nostrum*. Salmon attribue cet ouvrage au moine Jean qui, né à Tours vers 1140, termina sa carrière vers 1210, après avoir écrit l'Histoire abrégée des comtes d'Anjou de 1167 à 1169, et la vie de Geoffroy V le Bel, comte d'Anjou, vers 1186 ; les raisons que le savant critique donne de cette attribution nous paraissent tout à fait plausibles (1).

La chronique du moine Jean de Marmoutier affirme deux fois la venue de saint Gatien au IIIe siècle. L'auteur repro-

(1) *Chroniques de Touraine,* introd., pp. LXXXVII et XCIII.

duit d'abord mot pour mot le catalogue des évèques de Tours dressé par saint Grégoire à la fin de son *Histoire des Francs*; puis, racontant les origines de son monastère, il invoque une ancienne et fidèle tradition et l'histoire pour nous dire que saint Gatien, envoyé en Gaule par le bienheureux Corneille, vingt-deuxième pape, s'était retiré avec quelques fidèles dans les rochers des bords de la Loire, et y avait dédié une église en l'honneur de la sainte Vierge. *Itaque quod ab antiquis fideliter tenemus et in historiis invenimus, a tempore beati Gatiani, qui primus Turonorum pontifex exstitit, missus a beato Cornelio, vigesimo secundo Romanæ sedis autistite, totam Turoniam prædicavit, et prædicatione sua innumeras infidelium gentes ad Christi fidem convertit* (1).

Ce passage, on le voit, n'est point emprunté à Grégoire de Tours. L'auteur avait évidemment puisé à d'autres sources historiques ou traditionnelles pour attribuer au pape Corneille la mission de notre premier apôtre, et pour parler de ces conversions innombrables que saint Grégoire dément formellement. Nous n'avons point affaire ici à un copiste servile, et son témoignage n'en a que plus de valeur sur les points où il concorde avec notre vieil historien.

L'importance de ce témoignage ne saurait échapper au critique. Au XII^e siècle les savants, d'après la tradition et les monuments historiques, estimaient que saint Gatien avait été envoyé par le pape saint Corneille (251), qu'ils comptaient pour le vingt-deuxième souverain Pontife (2).

Le savant D. Housseau, qui avait recueilli au siècle dernier plus de trente volumes in-folio de chartes et de documents pour servir à l'histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, partageait la même opinion au sujet des traditions de

(1) *Narratio de commendatione Turonicæ provinciæ et de nominibus et actibus episcoporum civitatis Turonicæ*, pp. 296, 303.

(2) D. Housseau, *Collection Anjou et Touraine*, t. XV, *Archevêques de Tours*.

l'Église de Tours sur ses origines. « Cette tradition, écrit-il, s'est conservée uniforme pendant plusieurs siècles. L'auteur anonyme des *Actes des évêques de Tours* qui vivait vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, dit qu'on voit par une ancienne et fidèle tradition et par les vieilles histoires que saint Gatien avait été envoyé par le pape Corneille (1). »

Le moine Jean avait raison d'invoquer la tradition des anciens. Le souvenir de saint Gatien, premier habitant des saintes grottes de Marmoutier, avait dû s'y conserver vivant d'âge en âge depuis le temps de saint Martin.

*La Chronique des archevêques de Tours.*

Un autre écrivain anonyme du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle a composé une Chronique des archevêques de Tours qui s'étend de la mission de saint Gatien en Touraine, la première année de l'empereur Trajanus Decius (250), jusqu'à l'épiscopat de Jean de Faye (1208); elle a été continuée plus tard jusqu'en 1285. Rien ne nous fait connaître la personnalité de l'auteur de ce travail.

Cette chronique se compose de deux parties bien distinctes : la première est la reproduction textuelle du dernier chapitre de l'*Histoire des Francs* et se termine à Grégoire de Tours; le seconde continue la série chronologique de nos évêques depuis Peladius, successeur immédiat de saint Grégoire, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

« Cette chronique, dit A. Salmon, nous semble offrir la transcription des diptyques des évêques de l'Église métropolitaine de Tours. C'était, en effet, un pieux et antique usage de conserver dans les Églises cathédrales des diptyques sur lesquels étaient inscrits les noms des prélats qui les avaient gouvernées, avec la durée de leur pontificat. Il est facile d'en conclure combien doivent être authentiques ces précieux mo-

(1) D. Housseau, ibid., t. XIX, p. 1.

numents, écrits sous les yeux et par l'ordre d'un clergé qui avait vécu sous l'administration du prélat dont on notait la mémoire (1). »

Or, il est dit dans cette chronique, comme dans toutes les autres, que saint Gatien vint en Touraine la première année de l'empire de Dèce, *anno imperii Decii primo*. L'auteur a emprunté textuellement le catalogue de Grégoire de Tours sans y changer un seul mot.

Nous ferons remarquer qu'à partir de Peladius, à la fin du VIe siècle, la durée des prélatures est exactement indiquée en années et en mois. C'est une preuve sans réplique que ces précieuses indications étaient notées avec soin, et que le catalogue officiel était tenu à jour. C'est une preuve aussi que Grégoire de Tours avait entre les mains des documents semblables pour ses prédécesseurs, la tenue exacte de ces listes après son épiscopat étant la démonstration des antiques usages de notre Église.

*Les Catalogues épiscopaux.*

Nous devons rattacher ici plusieurs anciens catalogues des évêques de Tours. Le P. Lelong en a signalé deux, dont l'un était conservé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et dont l'autre était passé de la bibliothèque de Colbert dans la bibliothèque du roi. André Salmon en a étudié quatre, savoir : deux (ce sont probablement les mêmes que les précédents) dans la bibliothèque nationale à Paris, et les deux autres dans la bibliothèque du Vatican, fonds de la reine de Suède. Le premier, qui est le plus ancien de tous, a été écrit vers le milieu du XIe siècle, et le second à la fin du XIIe; quant aux deux manuscrits de la Vaticane, ils ont été copiés au commencement du XIIIe. Enfin, notre historien Maan a consulté

(1) *Chroniques de Touraine*, introd., p. XLII. — *Chronicon archiepiscoporum Turonensium*, p. 201.

une cinquième liste chronologique de nos archevêques, liste qu'il appelle le *Catalogue d'Amboise*, du nom de la ville où ce manuscrit, aujourd'hui perdu, était conservé (1).

On pourrait faire remonter ces documents, comme rédaction primitive, au moins au VII^e siècle ou au commencement du VIII^e; ils furent ensuite tenus à jour d'après les diptyques, jusqu'à l'âge de la dernière copie qui nous en a été conservée. Nous avons montré, en effet, qu'à la fin du VI^e siècle, au moment où saint Grégoire terminait son *Histoire des Francs*, l'Église de Tours possédait des monuments écrits et des archives. Si ces titres précieux avaient totalement disparu, il eut été impossible de reconstituer, sur la simple tradition orale, ces longues listes de noms propres et de chiffres. L'existence postérieure des catalogues épiscopaux est à elle seule une démonstration qu'on les possédait déjà au VII^e et au VIII^e siècle, avant les désastres des invasions; mais ne voulant rien exagérer, nous nous bornons à leur assigner la date à laquelle ils furent écrits.

Or, ces cinq catalogues sont parfaitement conformes à la liste dressée par Grégoire de Tours. Ce sont les mêmes noms de nos évêques, pas un de plus, pas un de moins, et ils sont placés rigoureusement dans le même ordre chronologique. Saint Lidoire est donné pour successeur immédiat à notre premier apôtre, sans que rien indique l'énorme intervalle de 250 ans environ qui, au dire des anti-grégoriens, se serait écoulé entre les deux évêques. Cette conformité absolue avec notre pieux historien, constatée, non-seulement au VII^e et au VIII^e siècle pour les rédacteurs primitifs des listes, mais encore au XI^e, XII^e et XIII^e siècle pour les copistes continuateurs des catalogues, ne laisse pas d'être fort remarquable.

(1) LELONG, *Bibliothèque historique de la France,* édit. 1768, t. I, n^os 10,256, 10,257 et 10,262. — A. SALMON, *Recueil de chroniques de Touraine,* introd., pp. XLVI-XLVIII. Tours, Ladevèze, 1854. — MAAN, *Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis,* passim.

Nos listes, il est vrai, n'assignent point l'âge de saint Gatien, et nous ne prétendons pas forcer la valeur d'un témoignage aussi indirect. Mais la concordance parfaite de ce témoignage avec celui de saint Grégoire, n'indique-t-elle pas suffisamment qu'il en exprime tacitement l'opinion ? Nous venons de voir d'ailleurs depuis le IXe siècle notre tradition s'affirmer de la manière la plus formelle. Les documents antérieurs et postérieurs à la rédaction des catalogues les éclairent de leur lumière propre, et en dissipent le vague par leur précision, car il est évident que ces catalogues ne peuvent traduire d'autre pensée que celle du milieu traditionnel dans lequel ils ont été composés.

*La Grande Chronique de Tours.*

*La Grande Chronique de Tours* embrasse l'histoire des événements qui se sont passés depuis la création du monde jusqu'à l'année 1227. « Tout prouve, dit A. Salmon, qu'elle est l'œuvre d'un chanoine de Saint-Martin de Tours, et non d'un religieux de Marmoutier. Cette dernière abbaye n'est mentionnée que deux fois dans tout l'ouvrage, tandis qu'on y rencontre presque à chaque page des faits qui concernent la célèbre collégiale de Saint-Martin. Il est impossible, du reste, d'hésiter un seul instant quand on voit la manière dont il parle des archevêques de Tours qui ont attaqué les priviléges de son église. Une fois ce point bien établi, si nous cherchons parmi les chanoines de Saint-Martin qui vivaient vers cette époque, quel put être l'auteur de notre chronique, nous ne trouvons qu'un seul écrivain auquel on doive l'attribuer : c'est Péan Gatineau.... On reconnaît dans l'auteur de la Grande Chronique de Tours un chanoine de l'église Saint-Martin, aimant à mentionner tout ce qui intéresse la liturgie, et mourant vers l'année 1227, et Péan Gatineau nous semble le seul auquel conviennent toutes ces particularités (1). »

(1) *Chroniques de Touraine*, introd., pp. XVIII-XXIII.

Pour les faits tourangeaux, l'auteur a suivi Sulpice Sévère, Grégoire de Tours, quelques-unes des chroniques antérieures, et en outre il a puisé dans les riches archives de Saint-Martin. Il confesse avec une naïve simplicité, indice manifeste de bonne foi, le peu de certitude que lui présentait la chronologie de certains faits. « Nous avons seulement noté, dit-il, les archevêques de Tours, mais sans beaucoup d'ordre, parce que nous n'avons pu trouver leurs dates ni leurs actions. *Turonenses præterea archiepiscopos notavimus, sed minus quidem ordinate, quia annos eorum et gesta minime potuimus invenire* (1). »

Il va sans dire que cette observation ne s'applique pas aux prédécesseurs de saint Grégoire, puisqu'il emprunte à notre historien la majeure partie de ce qu'il raconte des premiers évêques de Tours; elle s'applique seulement à ses successeurs, pour lesquels les diptyques et les catalogues épiscopaux ne fournissaient qu'une sèche nomenclature de noms propres avec la durée des prélatures, sans ajouter, ni un détail biographique, ni une date, (ce que Gatineau appelle *annos*, et ce que Grégoire de Tours appelait *numerus chronicalis*). Aussi s'est-il borné à insérer dans sa chronique les brèves énonciations des catalogues relativement aux évêques du VII^e au X^e siècle, et s'il y a joint une date, c'est uniquement par conjecture (2).

Cette chronique n'est pas, dans son ensemble, une œuvre originale. Jusqu'à l'année 1220, en dehors des faits tourangeaux, l'auteur a presque toujours copié mot à mot la Chronique d'Auxerre, composée par son contemporain Robert Aboland, moine de Saint-Marien d'Auxerre (3).

« En parcourant l'ouvrage de ce dernier, on remarquera, dit

(1) MARTÈNE, *Amplissima collectio*, t. V, p. 919; *Chron. Turon.*

(2) *Chron. Turonense magnum*, pp. 88 et seqq.

(3) La Chronique d'Auxerre a été publiée en 1608 sous ce titre : *Chronologia seriem temporum..... continens usque ad annum 1200. Auctore anonymo, sed cœnobii S. Mariani apud Altissiodorum.* Trecis, 1608.

André Salmon, que notre chroniqueur s'en est servi comme d'un canevas dans lequel il intercalait les faits tourangeaux (1). » Grâce à cette explication, le passage que nous allons citer acquiert une grande valeur. Pour ne l'avoir pas remarqué, un critique anti-grégorien a cru pouvoir revendiquer la *Grande Chronique* en sa faveur ; mais elle confirme mieux que tout le reste ce que nous avons dit de la persistance de notre Église à rejeter les légendes étrangères.

Il y a dans le texte deux parties : la première, — il est facile de le constater, — est empruntée à la Chronique d'Auxerre ; la seconde, que nous soulignons, est une rectification de l'auteur tourangeau :

« L'an XI de Domitien, le pape Clet fut martyrisé ; il eut pour successeur saint Clément qui envoya en diverses contrées plusieurs docteurs de l'Église : Pothin à Lyon, Paul à Narbonne, Denis l'Aréopagite à Paris, et Gatien à Tours ; — *mais, comme le rapporte Grégoire de Tours, saint Gatien fut envoyé à Tours la première année de l'empereur Dèce* (2). »

Après cela, si l'opinion personnelle du chroniqueur tourangeau pouvait encore être mise en doute, il nous suffirait de

(1) *Recueil de Chroniques de Touraine*, p. XXI.

(2) Voici le texte de la Chronique d'Auxerre, fol. 35 : « Hic (Clemens) multos doctores Ecclesiæ et Christi gregis procreatores ad diversas nationes transmisit, qui in agro cœlestis disciplinæ fideliter et instanter laborantes, abundantiorem fructum vitæ, tam in se quam in suis sequacibus colligere meruerunt. Inter quos beatus Fotinus Lugdunum missus est, Narbonam Paulus, Turonis (*sic*) Gatianus. Ex his et magnus Dionysius Areopagita ipsius Pauli apostoli coævus et discipulus. » — Voici maintenant en regard le texte de la Chronique de Tours : « Anno Domitiani XI, Cletus papa martyrisatus sanctum Clementem habuit successorem qui plures doctores Ecclesiæ in diversas partes misit, scilicet, Fotinum Lugduno, Paulum Narbonæ, Dionysium Areopagitam Parisiis et Gatianum Turonis ; — *sed, sicut refert Gregorius Turonensis, sanctus Gatianus missus est Turonis anno Decii imperatoris primo.* » A. SALMON, *Recueil de Chroniques, etc.; Chronicon Turonense magnum*, p. 64.

citer le passage suivant intercalé, à sa date, dans la même chronique de Robert Aboland :

« L'an du Seigneur CCLIX, Dèce élu empereur gouverne pendant trois ans, du temps des papes Fabien et Corneille. On lit dans l'histoire de la passion de saint Saturnin, martyr, que sept évêques furent envoyés alors pour prêcher dans les Gaules ; ce furent : Saturnin à Toulouse, *Gatien à Tours*, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges (1). »

Un peu plus loin, l'auteur de la *Grande Chronique*, comme pour protester à l'avance contre les critiques peu scrupuleux qui essaieraient de l'entraîner dans le parti anti-grégorien, affirme une troisième fois son sentiment sur l'âge de saint Gatien. « L'an du Seigneur 347 (2), dit-il, Constantin (le Jeune) monte sur le trône avec ses frères Constance et Constant. La première année de leur règne, il s'était écoulé trente-sept ans depuis la mort de saint Gatien... saint Lidoire fut ordonné évêque de Tours (3). »

Les erreurs chronologiques qui se remarquent dans cet auteur, relativement à la mission de saint Pothin et de saint

(1) Anno Domini CCLIX, Decius in imperatorem electus imperat annis III, tempore Fabiani et Cornelii. Sicut dicitur in Historia passionis sancti Saturnini martyris, missi tunc fuerunt septem episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias, scilicet, Tolosanis Saturninus, Turonicis Gatianus, Arelatensibus Trophimus, Narbonæ Paulus, Parisiacis Dionysius, Arvernis Stremonius, Lemovicinis Martialis. *Ibid.*, p. 65.

(2) La chronologie de Péan Gatineau, ou plutôt de Robert Aboland, est en retard d'une dizaine d'années, en conséquence d'un point de départ inexact. L'auteur place le commencement des règnes de Dèce, de Constantin le Grand et de Constantin le Jeune en 259, 316 et 347, d'où il résulterait que saint Gatien serait mort en 310. Ces erreurs ont été reproduites par la *Petite Chronique*.

(3) Anno Domini CCCXLVII, Constantinus cum Constantio et Constante fratribus, tempore Marci, Julii, Liberii, imperat XXIV annis. Horum fratrum anno imperii primo, erant elapsi XXXVII anni a transitu S. Gatiani, qui in urbe Turonica per L annos resederat .... S. Lydorius ordinatur Turonensis episcopus. *Chron. Turon. magnum*, pp. 65, 66.

Denis l'Aréopagite par le pape saint Clément, à la fin du Ier siècle, doivent être attribuées à Robert Aboland, qui lui-même avait suivi Hugues de Fleury. Elles n'affectent en rien l'autorité de Péan Gatineau quand il parle de saint Gatien, car il lui était absolument impossible d'ignorer à ce sujet les traditions locales. Et son témoignage est d'autant plus important à noter, que notre chroniqueur, rencontrant sous sa plume un texte opposé à la venue de saint Gatien au IIIe siècle, s'empresse de le réfuter. Aurait-il agi ainsi, si la tradition du diocèse de Tours avait été d'accord avec Robert Aboland ?

Nous ferons remarquer en outre que Péan Gatineau est assez éclairé et assez indépendant pour combattre Grégoire de Tours lui-même sur certains points. Saint Grégoire, on ne l'a pas oublié, a placé sous Dèce le martyre des saints Sixte, Laurent et Hippolyte. Notre chroniqueur le réfute et rattache leur supplice à la persécution de Valérien : « *Item passi sunt (Decio imperante), et Sixtus papa, et Laurentius, et Hippolytus secundum Gregorium Turonensem et secundum legendam eorum ; sed secundum computationem eorum annorum sub Valeriano imperatore passi sunt* (1). » Pourquoi Péan Gatineau n'aurait-il pas également combattu Grégoire de Tours à propos de la date de saint Gatien, s'il y avait été invité, comme on le prétend, par toute la tradition tourangelle ?

### *La Petite Chronique de Tours.*

La réputation de la *Grande Chronique de Tours* a été assez considérable pour qu'on en ait fait au XIIIe siècle un abrégé, *Chronicon Turonense abbreviatum,* qui s'arrête à l'année 1224. L'auteur ne peut être qu'un chanoine de Saint-Martin, à cause de la prédilection avec laquelle il mentionne les événements qui concernent cette église. C'était un esprit non moins

(1) MARTÈNE, *Ampliss. coll.,* t. V, col. 920. *Chron. Turon.* — Bibl. nat. fonds latin, manuscrit n° 4991.

indépendant que Péan Gatineau, car il adopte un certain nombre de légendes contraires au sentiment de saint Grégoire. Il croit aux missions apostoliques du Ier siècle, et pour lui saint Martial de Limoges, saint Ursin de Bourges, saint Silvain et saint Julien du Mans ont été envoyés en Gaule vers l'an 50, et saint Denis de Paris en 94 (1). Mais tout en consignant ces données légendaires devenues d'une croyance commune à cette époque, il maintient résolument notre premier apôtre à la date de l'empire de Dèce : *(Anno)* CCLIX, *Decius imperat annis* III. *Gatianus Turonis mittitur.*

Ainsi tous nos chroniqueurs sont unanimes pour affirmer, avec Grégoire de Tours, avec la tradition locale, que saint Gatien est venu au IIIe siècle. On ne mettra pas en doute leur science; ils connaissaient les écrits historiques de leur temps et des siècles passés; ils n'ignoraient point les légendes merveilleuses dont s'enorgueillissaient plusieurs diocèses; et cependant, avec un rare désintéressement qu'on ne saurait trop louer, ils maintenaient au IIIe siècle la fondation de leur Église. Ils n'agissaient point ainsi par une déférence absolue pour Grégoire de Tours, dont ils se montrent fort indépendants, mais par une déférence pieuse et éclairée pour le sentiment de leur temps et de leur pays. Nous pouvons donc les regarder comme les organes sincères de la tradition tourangelle.

### *Le Lectionnaire de Saint-Martin.*

Un manuscrit du XIIIe siècle, provenant de la collégiale Saint-Martin, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque municipale de Tours, où il est catalogué sous le n° 975. Il renferme divers opuscules ou extraits de saint Grégoire et de Sulpice Sévère, destinés à être lus pendant les offices. Nous y avons

(1) (Anno) XLIX, S. Martialis Lemovicas mittitur. — (Anno) L, Ursinus, Silvanus et Julianus Cenomanis mittuntur. *Chroniques de Touraine*, pp. XXXVIII, 163 et 166.

relevé trois leçons qui, d'après les indications marginales du manuscrit, étaient récitées dans une des fêtes de saint Martin; elles sont suivies de la belle prose *Sacerdotem Christi Martinum*, et d'une oraison (folio 115-116).

La première leçon reproduit le chapitre 4 de la *Gloire des Confesseurs*, où saint Grégoire raconte les pieuses visites de saint Martin au tombeau de saint Gatien : *Gatianum episcopum ab Romanis episcopis ad urbem Turonicam transmissum, primumque Turonicis pontificem datum, fama ferente cognovimus, etc.* (1).

En introduisant ce chapitre dans leur office, les chanoines de Saint-Martin y attachaient sans aucun doute le même sens que Grégoire de Tours. Nous connaissons, du reste, par leurs chroniqueurs, quel était à cette époque le sentiment de la collégiale sur nos origines chrétiennes. Ce passage n'est pas explicite, nous le confessons; mais une chose est certaine, c'est qu'il ne s'applique point à saint Pierre. Ce sont *les évêques de Rome*, dit saint Grégoire, qui ont donné sa mission à notre premier pontife, et si notre historien avait voulu désigner le prince des apôtres, il n'aurait point employé une expression aussi vague. Nous avons donc encore ici une condamnation anticipée de la future légende.

*Le Bréviaire de Marmoutier.*

Le Responsorial du XIe siècle n'est pas un témoignage isolé dans la tradition de Marmoutier. Nous avons consulté un bréviaire de la célèbre abbaye, qui remonte au milieu du XIIIe siècle, et nous y retrouvons les mêmes légendes que dans le Responsorial (2); les huit leçons de la fête de saint

(1) La seconde et la troisième leçon sont également empruntées à saint Grégoire : « Simile huic facto apud Arthonam Arvernensem vicum referre sæpius senes viros audivi ..... — Quodam autem tempore, celebratis in ejus honorem vigiliis, cum archipresbyter loci Eulalius .... » *De Gloria Confess.*, cap. 5.

(2) Biblioth. municipale de Tours, ms. n° 153 (autrefois 251, ancien 219 et 9 B). *Breviarium ad usum Majoris Monasterii*, XIIIe siècle.

Gatien sont plus abrégées; néanmoins la vie du saint évêque y est complète et parfaitement conforme au texte de saint Grégoire. La mission de saint Gatien est rapportée par conséquent à la première année du règne de l'empereur Dèce. (Pièces justificatives, X).

LECTIO III. *Anno enim imperii Decii primo (Gatianus) primus est a Romanæ sedis antistite huic Turonicæ civitati transmissus episcopus.*

Ce double témoignage uniforme du XIe et du XIIIe siècle prouve que le sentiment de saint Grégoire était demeuré traditionnel à Marmoutier.

*L'ancienne Vie de saint Gatien.*

Nous croyons devoir signaler ici, faute de pouvoir lui attribuer une date déterminée, une Vie de saint Gatien dont Maan revendique le témoignage. Le savant chanoine, il est vrai, n'en assigne point l'âge d'une manière précise, et il se borne à nous dire qu'elle était renfermée dans l'un des plus anciens manuscrits de la bibliothèque du chapitre métropolitain, *in vetustissimis Ecclesiæ codicibus antiquissima S. Gatiani Vita manuscripta*. Or, cette bibliothèque possédait plusieurs manuscrits du IXe siècle, inscrits au catalogue imprimé de 1706, et depuis passés en partie dans la bibliothèque municipale de Tours : la compétence incontestable de Maan en paléographie nous permettrait donc de reporter au-delà du XIIIe siècle l'antique manuscrit en question; mais ne voulant rien livrer à la conjecture, nous préférons nous abstenir. Disons seulement que le style du peu qui nous est parvenu de cette légende, est simple, grave, sévère, et porte bien le cachet d'une époque plus reculée que le XIIIe ou même le XIIe siècle.

Malheureusement Maan n'a point jugé à propos de nous donner le texte complet de cette ancienne Vie de saint Gatien, qu'il qualifie de sincère et très-vraie, *verissima et genuina*. La

perte de ce vénérable monument est d'autant plus regrettable, qu'on lisait autrefois cette Vie à la fête de saint Gatien, et qu'elle représentait l'antique tradition de l'Église de Tours (1). Notre historien s'est borné à en détacher deux ou trois phrases principales dont voici le texte et la traduction :

« N.-S. J.-C. a répandu dans l'univers entier les rayons de sa divine lumière, en envoyant des prédicateurs aux nations assises dans les ténèbres de l'erreur. Il envoya d'abord les *apôtres* qu'il avait choisis pour cette œuvre, avec une sagesse divine, puis il employa le ministère de *seconds prédicateurs* pour imprimer dans les cœurs, en y jetant de nouvelles semences, les prémices de la prédication sainte : du nombre de ceux-ci fut saint Gatien. Ayant été élu par le pontife du siége apostolique pour annoncer les vérités de la foi, il fut ordonné évêque de Tours, et vint dans les Gaules avec d'autres ouvriers de la même cause, cohéritiers du royaume céleste (2). »

En reproduisant ce passage, Maan fait remarquer qu'on n'y lit point le nom du souverain Pontife qui envoya les seconds prédicateurs; mais le nom de saint Fabien, ajoute-t-il, s'y trouve implicitement indiqué, puisque la légende parle des compagnons de saint Gatien (3).

(1) Olim legebatur inter sacra, et servatur etiamnum in archivis. MAAN, *Sancta et metropol. Ecclesia Turon.*, præf., n. IV.

(2) Christus Dominus ipsos divinæ lucis radios, missis prædicatoribus, gentium populis sedentibus in tenebris errorum, toto orbe diffudit. Et quidem primum per apostolos, quos ad hoc divina sapientia de numero universitatis hominum præelegit. Deinde, per secundos prædicatores, tanquam nova semina cordibus eorum initia sanctæ prædicationis impressit; de quorum numero B. Gatianus a Præsule sedis apostolicæ veritatis prædicator electus, et Turonorum specialis pontifex ordinatus cum cæteris participibus ejusdem operis, et regni cœlestis cohæredibus in Gallias adventavit. MAAN, *Sancta et metropolitana Ecclesia Turon.*, præf., IV.

(3) Quæ Vita, licet S. Pontificis a quo missi sunt antistites, nomen non explicet, Fabianum tamen præ se fert, cum socios Evangelii præcones, quibuscum venit Gatianus in Gallias, exprimat. MAAN, præf., IV.

Le docte Maan fait ici une observation fort judicieuse. En Touraine, en effet, avec les livres de saint Grégoire qui ne pouvaient être tombés en oubli à ce sujet, avec les autres monuments de la tradition, le sens de ce passage, vague et obscur pour des étrangers, ne pouvait être douteux pour nos pères. Mais sans nous appesantir sur ce point, et en nous contentant de voir dans ce document un témoignage négatif, la portée de ce texte n'en est pas moins considérable. Il en résulte très-clairement que saint Gatien n'appartenait point à la mission évangélique du temps des apôtres, et par conséquent qu'il ne faisait point partie des soixante-douze disciples de Jésus-Christ; il fut du nombre des seconds prédicateurs envoyés plus tardivement en Gaule, non par saint Pierre, mais par un pontife du siége apostolique, *a præsule sedis apostolicæ*, expression qui n'a jamais été appliquée au fondateur même du siége apostolique; enfin la foi avait déjà été prêchée à travers le monde, lorsqu'il vint dans les Gaules avec ses compagnons, puisqu'ils durent jeter dans les âmes de nouvelles semences, *nova semina*, et faire revivre les premiers fruits de la prédication sainte, *per secundos prædicatores tanquam nova semina cordibus eorum initia sanctæ prædicationis impressit*. Ces mots excluent nettement la mission de saint Gatien aux temps apostoliques, et condamnent la légende introduite au XIVe siècle; il ne nous en faut pas davantage.

Cette Vie de saint Gatien, que Maan déclare très-ancienne et parfaitement authentique, fut altérée plus tard, et augmentée de broderies et de fourrures, quand les légendes glorieuses nous eurent envahis. Outre cet antique manuscrit, dit notre chanoine, il y a d'autres exemplaires qui renferment exactement le même texte, avec cette différence que les mots *a præsule sedis apostolicæ* sont remplacés par ceux-ci, *a Petro*, rattachant ainsi à saint Pierre la mission de saint Gatien; tout le reste est apocryphe et supposé, *corruptitium est et spurium* (1).

(1) Quin et Turonensis Ecclesia visa est etiam aliquando a primæva illa

La bibliothèque de Tours possède plusieurs bréviaires et lectionnaires du XV^e^ siècle, où cette légende, ainsi modifiée et amplifiée, se retrouve intercalée. Outre le passage transmis par Maan, on y reconnaît sans peine, çà et là, quelques lambeaux simples et graves, débris mutilés de la légende originale, disséminés au milieu d'une prose pompeuse et fleurie. (Pièces justificatives, XII). Une critique littéraire plus habile et plus pénétrante que la nôtre, parviendrait à souder ces divers lambeaux et à reconstituer la Vie primitive. Bornons-nous à faire remarquer que le nouveau rédacteur s'est mis en pleine contradiction avec lui-même : si Gatien a connu personnellement le Sauveur sur la terre, comment figure-t-il seulement au nombre des « seconds prédicateurs, » chargés de renouveler la prédication évangélique ?

Un critique moderne, que la contagion de ces contradictions semble avoir gagné, nous présente avec une pleine confiance cette Vie modifiée et altérée au XIV^e^ ou au XV^e^ siècle, comme étant celle même que Maan avait reconnue *vetustissima et antiquissima*, *verissima et genuina*. Il n'oublie qu'un point : c'est que Maan, dénonçant la fraude, avait déclaré ce document *corruptitium et spurium*. Nous n'ajouterons rien à la simple constatation de ce procédé de critique.

## VII.

### *Résumé.*

Devant les documents que nous venons de produire, et qui sont les témoins incontestables de la tradition tourangelle,

sua institutione recedere. Nam, præter antiquissimam illam, quam laudavimus supra, S. Gatiani Vitam, quæ verissima est et genuina, alia ejusdem habet exempla in manuscripto codice Turonensi, in quibus ea sunt plane omnia quæ in authentico, præter missionem S. Gatiani a S. Petro apostolo factam in Gallia, .... et si quid aliud in eis legitur, corruptitium est et spurium. Standum itaque antiquo juri Ecclesiæ, relictis recentium scriptorum fabellis. MAAN, præf., VIII.

nous pourrions clore notre travail. Chacun sait que, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du siècle suivant, la légende si longtemps repoussée fit enfin irruption dans notre liturgie, et qu'à partir de cette époque un double courant traditionnel s'établit, devant susciter des luttes ardentes et de nombreuses contradictions. Ces luttes, reprises de nos jours, pourront faire vaciller l'opinion ; elles ne changeront pas l'histoire.

« Quand on a des témoignages anciens, dit M. Arbellot, qui établissent qu'une tradition a été reconnue pendant une série de siècles, il suffit qu'on n'en trouve pas le commencement pour supposer avec raison qu'elle existait dans les siècles antérieurs où l'absence de documents ne permet pas d'en rechercher les traces : en fait de tradition, possession vaut titre (1). »

Or, ces témoignages anciens, nous les possédons, empruntés tous à la tradition locale ; ils sont conformes à saint Grégoire ; ils affirment le même fait, la même date ; ils nous répètent de siècle en siècle, avec la plus complète uniformité, que saint Gatien fut envoyé dans les Gaules, *la première année de l'empire de Dèce ;* et, qu'on veuille bien le remarquer, pendant cette longue période, aucune voix discordante ne s'élève en Touraine, pas une seule légende, pas une seule chronique, pas un seul texte d'origine tourangelle ne vient briser cette harmonie. Tous nos témoins tiennent le même langage.

Ce sont, pour ne parler que des témoignages positifs,

Au XIII<sup>e</sup> siècle :

1° Le Bréviaire de Marmoutier ;

2° Le Lectionnaire de Saint-Martin ;

3° La Grande Chronique de Tours ;

4° La Chronique de Tours abrégée, distincte de la précédente ;

5° La Chronique des Archevêques de Tours ;

(1) Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial,* p. 33.

6° Les Actes des évêques de Tours ;
Au XIIe siècle :
7° L'ancien Martyrologe de l'Église de Tours ;
8° La Chronique de Pierre Béchin ;
Au XIe siècle :
9° La Lettre de l'évêque Jourdain ;
10° Le Responsorial de Marmoutier ;
Au Xe siècle :
11° La Vie de saint Julien du Mans, par Letalde ;
Au IXe siècle :
12° Le Catalogue épiscopal de Landran.

A côté de ces témoins positifs, on peut placer les témoins indirects, dont la parole, moins explicite, est éclairée par le reflet des textes si précis et si concluants que nous avons invoqués. Tels sont la lettre du pape Adrien II, la procédure de l'affaire de Dol, les catalogues épiscopaux, et l'ancienne Vie de saint Gatien. Ces documents ne peuvent avoir d'autre sens que celui de la tradition, tant de fois attestée, au milieu de laquelle ils ont pris naissance.

Enfin, au VIe siècle, nous sommes en possession de l'affirmation très-grave, très-authentique, très-autorisée, de l'un de nos plus illustres pontifes, de l'historien des Francs, de saint Grégoire de Tours.

Son témoignage trouve une confirmation indirecte dans des documents plus anciens : la lettre à sainte Radégonde, l'Histoire ecclésiastique et la Vie de saint Martin par Sulpice Sévère, les Actes de saint Saturnin, et enfin dans une foule de pièces hagiographiques qui affirment la lenteur de la propagation de la foi dans les Gaules.

Voilà, certes, encore une fois, « des documents anciens qui établissent qu'une tradition a été reconnue pendant une série de siècles. » Nous n'en trouvons pas, il est vrai, le commencement, puisqu'aucun document contemporain du fait ne nous est parvenu ; mais nous ne sommes pas moins autorisé par M. Arbellot « à supposer avec raison que cette tradition

existait dans les siècles antérieurs, où l'absence de documents ne nous permet pas d'en rechercher les traces (1). » A Tours, comme à Limoges, *en fait de tradition*, *possession vaut titre.*

A ces nombreux témoins qu'ont à opposer nos adversaires, en fait de traditions locales, antérieurement au XIVe siècle? Absolument rien, pas un texte, pas un mot. Le silence seul répond à nos interrogations, les ténèbres les plus profondes à nos recherches. Et cependant, ils triomphent, ils parlent de traditions immémoriales, de souvenirs qui se perdent dans la nuit des âges. Au lieu de discuter plus longuement ces prétentions chimériques, contentons-nous d'en signaler le néant, et laissons nos anti-grégoriens jouir en paix de la tradition du silence.

(1) ARBELLOT, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, p. 33.

## CHAPITRE III.

### TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION LOCALE DU XIV^e AU XIX^e SIÈCLE.

I. XIV^e siècle : la Légende de saint Gatien ; les continuateurs de la Petite Chronique. — II. XV^e siècle : le Registre des Statuts de l'Église cathédrale. — III. XVI^e siècle : le Bréviaire de Saint-Martin de 1519 ; le concile de Tours de 1583. — IV. XVII^e siècle : le Bréviaire de Tours de 1612 ; André Duchesne ; la Chronique des prieurés de Marmoutier ; l'Histoire de l'Église métropolitaine, par le chanoine Maan ; Leclerc de Boisrideau. — V. XVIII^e siècle : les réformes liturgiques du diocèse de Tours. — VI. XIX^e siècle : derniers travaux liturgiques du diocèse de Tours. — VII. Résumé.

Avec le XIV^e siècle commence à apparaître la légende de saint Gatien, sorte de pieux roman plein de fables et de rêveries, au témoignage même de ceux qui s'en sont faits les partisans les plus zélés. Saint Gatien, que toute notre tradition jusque-là plaçait au III^e siècle, devient un des soixante-douze disciples, attaché au Sauveur dès sa plus tendre jeunesse. On raconte que Jésus-Christ lui lava les pieds et le fit participer en qualité de convive à la dernière Cène ; il assista aux apparitions de Notre-Seigneur ressuscité, notamment quand Thomas était absent, etc., etc. ; enfin il reçut sa mission de saint Pierre. Ces merveilleux détails saisirent l'imagination de nos bons aïeux, et la légende régna sans conteste dans notre liturgie jusqu'au commencement du XVI^e siècle.

Il ne faut donc pas s'attendre à rencontrer de nombreux té-

moignages de notre antique tradition locale pendant cette période de deux cents ans. Il s'en trouve cependant, et d'un caractère fort original : ce sont les légendaires eux-mêmes qui, par distraction, vont laisser échapper le cri étouffé de notre vieille tradition tourangelle.

## I.

### XIVe SIÈCLE.

*La légende de saint Gatien.*

Le croirait-on ? C'est la légende elle-même de saint Gatien qui se charge de nous apporter le premier de ces aveux indirects qui trahissent la vérité, jusque dans la bouche des faux témoins. Après avoir résumé la vie de celui dont elle fait un des disciples de Jésus-Christ, elle raconte la première translation de ses reliques. A la mort de saint Gatien, dit notre légende, le siége épiscopal demeura vacant pendant 37 ans, *cessavit episcopatus annis triginta septem*, et Lidoire, au bout de ce laps de temps, fut élu second évêque de Tours ; saint Martin, successeur immédiat de Lidoire et troisième évêque de Tours, releva le corps de notre premier apôtre.

Ainsi, de l'aveu même de la légende, saint Martin n'est séparé de saint Gatien que par un seul épiscopat précédé d'une vacance de 37 ans. L'époque de saint Martin (371-397) étant fixée de la manière la plus précise, nous sommes ainsi reportés à la fin du IIIe siècle, par le texte même qui place saint Gatien au temps de Jésus-Christ. (Pièces justificatives, XI, leçon VIII.)

N'est-il pas curieux de constater une preuve aussi flagrante de la tradition première perdue au milieu de la fable ? Il nous semble entendre le cri de la vérité étouffée sous le poids du mensonge, et protestant entre les mains qui l'oppriment.

Aussi ces témoins involontaires sont-ils tout aussi précieux pour notre thèse que les témoins directs et formels.

*Les continuateurs de la Petite Chronique.*

La Chronique abrégée de Tours rédigée au XIII[e] siècle d'après la Grande Chronique de Péan Gatineau, a été continuée au XIV[e] siècle par deux auteurs, d'abord de 1225 à 1316, puis de 1317 à 1337. On présume que le premier était un moine de Saint-Julien de Tours, parce que le manuscrit unique qui contient ses additions, était conservé dans cette abbaye en 1337; quant au second, il était certainement moine de Saint-Julien, et on le reconnaît au soin qu'il prend de mentionner l'élection des abbés de son monastère.

Nos deux continuateurs n'ont rien changé à la mention de leur prédécesseur relative à la date de saint Gatien : pour eux notre premier évêque est toujours un missionnaire du milieu du III[e] siècle. Leur silence est d'autant plus significatif qu'ils n'ont pas craint d'insérer saint Arnoul au nombre des évêques de Tours, « conformément à sa légende, disent-ils, et contrairement à l'opinion de Grégoire de Tours, *ut in legenda legitur, licet in cathalogo Gregorii de ipso non fiat mentio.* » Cette note nous prouve que la légende de saint Gatien n'avait point encore prévalu partout dans le premier tiers du XIV[e] siècle, et que le sentiment grégorien au sujet de saint Gatien persévérait à cette date dans l'abbaye de Saint-Julien (1).

## II.

### XV[e] SIÈCLE.

*Le Registre des Statuts de l'Église cathédrale.*

L'Église métropolitaine possédait autrefois un vieux registre où elle avait fait inscrire, au XIV[e] et au XV[e] siècle, plusieurs

(1) *Chroniques de Touraine,* pp. XXXVIII et 79.

documents historiques, les délibérations capitulaires, les réglements des visiteurs envoyés par le pape, le tableau des redevances dues au chapitre, les formules des serments que devaient prêter les officiers, etc. Ce livre fait partie aujourd'hui de la bibliothèque municipale de Tours, où il figure sous ce titre : *Statuta et juramenta Ecclesiæ Turonensis.*

On y lit une copie de la Petite Chronique de Tours, écrite du XIVe au XVe siècle et surchargée au XVe. L'auteur, se conformant aux idées légendaires introduites depuis peu, s'est permis d'altérer le texte original, et d'interpoler le nom de saint Gatien dans la liste des quatre missionnaires, Martial, Ursin, Silvain et Julien, envoyés dans les Gaules, d'après l'auteur primitif, vers l'année 50 de notre ère. Malgré cette modification grave, le scribe avait maintenu à l'année 260, selon le texte original, la mission de saint Gatien : (*Anno*) CCLX, *Gacianus Turonis mittitur.* Quand on s'aperçut de cette méprise, on s'empressa de la corriger, de la manière la plus maladroite du monde, et la main d'un faussaire du XVe siècle, grattant en partie le mot *mittitur*, y substitua celui de *moritur*. De sorte que saint Gatien, venu dans les Gaules en l'an 50, ne serait mort qu'en 260, 210 ans plus tard !!

C'est à n'y pas croire; mais la preuve matérielle du faux est là sous nos yeux, et se trahit par le grattage du papier, la surcharge de l'écriture, la couleur de l'encre et le caractère de la main. Le falsificateur a eu beau faire, il n'a pu réussir à déguiser la fraude ; et le texte primitif n'en parle que mieux sous le masque dont on veut le couvrir, pour nous crier : *Gacianus Turonis mittitur*, saint Gatien a été envoyé au milieu du IIIe siècle (1).

C'est ainsi que l'iniquité se ment à elle-même, selon le langage des Livres saints, et se prend dans ses propres filets.

(1) *Statuta et juramenta Ecclesiæ Turonensis*, ms. de la Biblioth. municipale de Tours, p. 327 et seqq.

Le chapitre de Tours pouvait-il nous transmettre une preuve plus palpable de la fausseté de ses prétendues traditions légendaires ?

## III.

### XVI^e SIÈCLE.

### *Le Bréviaire de Saint-Martin de* 1519.

Des erreurs si grossières, appuyées sur de pareils titres, ne pouvaient subsister longtemps. Aussi bientôt la critique les battit en brèche de toutes parts. Ce grand travail de révision commença au XVI^e siecle, et la légende de saint Gatien ne tarda pas à être atteinte.

Si l'on consulte le premier bréviaire que fit imprimer la collégiale de Saint-Martin, en 1519, on remarquera que la légende de saint Gatien est courte, assez simple, et sobre de détails merveilleux. Il ne s'y trouve pas un mot, pas un seul, qui puisse trahir l'opinion des chanoines sur l'âge de saint Gatien; les hymnes et les répons, empruntés au commun des confesseurs pontifes, sont absolument muets sur la question qui nous occupe. Ce silence, on en conviendra, est assez significatif, au moment où l'Église cathédrale affirme encore ses prétendues origines apostoliques.

Mais voici qui donne à cette preuve négative une valeur véritablement positive.

Au XIV^e et au XV^e siècle, Saint-Martin s'était laissé entraîner dans les innovations liturgiques, sans suivre cependant la cathédrale dans les choses étranges qu'on s'était plu à grouper autour du nom de saint Gatien. Il s'était borné à reconnaître l'existence de notre premier apôtre au temps de Jésus-Christ, et cela d'une manière indirecte, en disant que Notre-Seigneur était apparu à saint Gatien mourant, dans la forme sous laquelle il s'était montré à lui sur la terre : *Apparensque*

*ei Dominus Jesus Christus in illa forma qua eum in terris cognoverat....* Or, dans le bréviaire de 1519, les chanoines suppriment soigneusement ces derniers mots, *in illa forma qua....*, et il ne reste plus rien dans le texte qui fasse la moindre allusion à la contemporanéité de saint Gatien avec le Seigneur.

Nous le demandons, cette suppression du seul mot d'où l'on puisse induire l'origine apostolique de notre premier évêque, n'a-t-elle pas, sous une forme négative, une valeur toute positive? Et n'est-il pas évident que Saint-Martin répudiait dès lors la seule innovation qu'il se fût permise contre le sentiment de Grégoire de Tours?

Nous pouvons ajouter que déjà, vers la fin du XV^e^ siècle, la collégiale avait cru devoir se séparer de l'opinion légendaire qu'elle avait adoptée au siècle précédent. Dans son dernier bréviaire manuscrit (1), elle avait supprimé ce récit de l'apparition du Sauveur à saint Gatien; la légende restait ainsi muette, mais son silence n'autorisait aucune conclusion. Il n'en est pas de même de la suppression significative opérée en 1519. (Pièces justificatives, XIV).

Depuis le commencement du XVI^e^ siècle jusqu'à la Révolution, la célèbre collégiale a toujours repoussé les innovations qu'elle avait acceptées pendant deux cents ans environ, et son dernier bréviaire imprimé en 1748 (2) témoigne qu'elle est restée fidèle à condamner, dans sa liturgie, la réforme du XIV^e^ siècle.

*Le Concile de Tours de* 1583.

Une modification aussi grave apportée par les chanoines de Saint-Martin aux préjugés courants ne pouvait passer ina-

(1) Manuscrit n° 151 (ancien 255) de la bibliothèque de Tours.

(2) *Breviarium nobilis et insignis Ecclesiæ Sancti Martini Turonensis.* Turonibus, apud Lambert, 1748. XVIII decemb., *in festo S. Gatiani,* II Nocturn. — Les trois leçons comprennent toutes celles du bréviaire de 1519, moins la seconde consacrée à l'éloge de la Touraine.

perçue, et il est indubitable qu'il dût s'élever des controverses à ce sujet, quoiqu'il n'en subsiste aucune trace aujourd'hui. Ces controverses ne pouvaient être que favorables à l'autorité de Grégoire de Tours, en montrant le caractère récent des idées qui avaient cours depuis deux cents ans. Les deux premières éditions de notre historien, publiées, l'une en 1512 par Josse Bade, l'autre en 1561 par Guillaume Morel, celle-ci d'après un vieux manuscrit de Saint-Martin, favorisèrent ce réveil des études historiques et l'examen scrupuleux de nos antiques traditions. On peut juger de tout le chemin parcouru en ce sens dans le cours du XVI[e] siècle, par l'étude d'une des pièces les plus importantes de ce procès.

En 1583, un concile provincial se réunit à Tours, sur la convocation de l'archevêque Simon de Maillé, pour régler l'application des canons du concile de Trente, et cette grave question s'y trouva agitée. Les évêques de notre province ecclésiastique, s'occupant de la réformation de leurs bréviaires, repoussent les nouvelles légendes comme n'étant pas conformes à la vérité de l'histoire. Citons ici leur décret propre : « *Volumus episcopos curare propria Breviaria, quam fieri poterit citissime et accuratissime, emendari, lectionesque his insertas, peritorum industria, ad historiæ veritatem, ex antiquorum probatorumque auctorum scriptis et monimentis reformari et typis mandari.* Nous voulons, disent les Pères, que les évêques aient soin de réformer leurs bréviaires avec le plus de promptitude et de soin possible, et d'en corriger les leçons (c'est-à-dire les légendes), avec l'aide d'hommes instruits, selon la vérité de l'histoire, et d'après les écrits des auteurs anciens autorisés (1). »

Ce décret ne comporte aucune équivoque. Les nouvelles légendes introduites dans notre liturgie sont condamnées en

(1) Odespun de la Meschinière, *Concilia novissima Galliæ a tempore Concilii Tridentini celebrata,* p. 355. — Le concile de Tours fut corrigé et approuvé en 1584 par le pape Grégoire XIII.

principe, parce qu'elles ne sont pas appuyées sur des monuments historiques, et qu'elles sont dépourvues d'une autorité suffisante; elles doivent être réformées d'après les écrits accrédités des anciens, c'est-à-dire d'après saint Grégoire d'abord, l'organe le plus sûr de notre tradition primitive, puis d'après les monuments liturgiques antérieurs au XIVe siècle et nos vieilles chroniques. Le décret du concile de 1583 n'aurait eu aucune signification, si les Pères avaient prétendu exclure toutes ces affirmations authentiques de notre véritable tradition. On peut donc déclarer hardiment qu'ils entendaient revenir au sentiment grégorien.

Du reste, si leur pensée pouvait être douteuse, il suffirait d'examiner attentivement le bréviaire de 1612.

## IV.

### XVIIe SIÈCLE.

### *Le Bréviaire de Tours de 1612.*

Le premier bréviaire qui fut imprimé à Tours, en 1612, en exécution du concile provincial, par ordre de l'archevêque François de la Guesle, nous permet de mesurer toute la portée de la réformation prescrite par les Pères de 1583 (1). Les rédacteurs chargés de ce travail, voulant se conformer à la vérité de l'histoire, ne se sont pas contentés de supprimer certaines circonstances évidemment fabuleuses, par exemple la présence de saint Gatien comme convive à la dernière Cène; ils ont retranché aussi plusieurs traits particulièrement significatifs, et constamment reproduits depuis le XIVe siècle. Tous

(1) *Breviarium Turon., RR. in Christo Patris et DD. Francisci de la Guesle, archiepiscopi Turon. jussu et authoritate, cum consensu capituli, instar Romani digestum ac recognitum.* Augustæ Turonum, apud Mich. Siffleau, 1612.

les bréviaires de la métropole nous rappelaient, en effet, que saint Gatien avait eu le bonheur de suivre Notre-Seigneur jeune encore et faisant des miracles; qu'il avait reçu sa mission de l'apôtre saint Pierre; et que, sur le point de mourir, il avait vu le Sauveur lui apparaissant en la même forme qu'il lui avait connue sur la terre: *Hic est Gatianus, qui Christum juvenem miracula facientem videre meruit* (4ᵉ répons); — *Quem Petrus Apostolus Turonicis destinavit* (1ᵉʳ répons); — *Apparensque in illa forma qua eum in terris cognoverat.*

Le nouveau bréviaire modifie tous ces passages, et en écarte soigneusement, de la manière suivante, tout ce qui implique l'existence de saint Gatien au temps de Jésus-Christ: *Hic est Gatianus, qui Christum secutus, miracula divinitus facere meruit;* — *Quem Petrus* (le mot *apostolus* a disparu) *Turonicis destinavit;* — *Apparensque ei Jesus Christus excitavit eum* (les mots importants *in illa forma.....* sont supprimés).

Toutes ces ratures indiquent clairement l'esprit des rédacteurs. On a beau nous opposer le passage où il est dit que Gatien, disciple de Jésus-Christ, suivit le Seigneur dès ses premières années, *Gacianus, Jesu Christi discipulus, a primis fere annis secutus est Dominum;* ce n'est là qu'une phrase vague et élastique, pouvant s'appliquer sans peine à un pieux chrétien du XIXᵉ siècle. Car si les rédacteurs ont voulu dire que saint Gatien, dès ses premières années, avait suivi la personne même de Jésus Christ, et non pas seulement sa doctrine; qu'il avait été son disciple avec les apôtres, et non pas seulement son disciple par la foi et l'amour, pourquoi retrancher du récit de sa vie la circonstance de l'apparition du Sauveur *sous la forme qu'il lui avait connue sur la terre?* Si, dans la pensée des rédacteurs, notre premier évêque avait reçu sa mission de saint Pierre lui-même, pourquoi effacer le mot *apostolus?* Pierre est nommé, il est vrai, mais comme l'a très bien fait remarquer le chanoine Maan, qui récitait cet office, par Pierre on entendait *le siége de saint Pierre: Quod recens canitur in ecclesia, S. Gatianum a Petro ordinatum esse, facile intelligi-*

*tur, a S. sede Petri, aut quod idem est, a S. Petri successore Fabiano* (1). D. Housseau le répète après lui : « Ce n'est qu'une façon de parler, dit-il, dont on usait autrefois pour désigner le Saint-Siége (2). » Il ne serait pas difficile de trouver dans notre littérature religieuse contemporaine de nombreux exemples de la même locution employée dans le même sens.

Nous devons ajouter, dans notre loyauté de critique, qu'un autre office du même bréviaire, celui de la Révélation de saint Gatien (18 octobre), renferme une phrase plus contestable où il est dit que saint Gatien fut envoyé par les apôtres, *ab apostolis destinatus*. Si ces mots se présentaient à nous isolément, nous n'hésiterions pas à les prendre dans leur sens primitif et obvie; mais après les atténuations qu'on a fait subir à tous les traits caractéristiques de la légende, nous sommes autorisé à ne voir ici qu'une expression susceptible d'une double interprétation, que des termes équivoques pris dans un sens large et indéterminé.

Les rédacteurs du bréviaire de 1612 semblent s'être proposé, en effet, de ne pas heurter de front des opinions devenues chères à nos pères, et de ménager une sorte de transaction, ou si l'on veut de transition, entre la légende et l'histoire. Ils laissent subsister des expressions élastiques, où la piété pouvait trouver un reflet des idées légendaires, sans que la science et la critique fûssent blessées. Là est le secret de la forme ambigüe sous laquelle se présentent à nous les leçons de l'office de saint Gatien dans le bréviaire de 1612 ; et cette explication est si vraie, que le bréviaire de 1685, revenant aux

(1) Maan, *Sancta et metropol. Eccles. Turon.*, præf., viii.

(2) D. Housseau, *Collection Anjou et Touraine*, t. XIX, p. 1. *Note sur la venue de saint Gatien.* — Nous pouvons donner une preuve frappante du sens général attaché au nom de Pierre pour désigner le souverain Pontife, dans ce capitulaire de l'an 742 : « Ego Karlomannus...., ordinavimus per civitates episcopos, et constituimus super eos archiepiscopum Bonifacium, qui est missus S. Petri. » Baluze, *Capitular.* lib. v, cap. 2; t. I, col. 145 et 823.

opinions du XIV[e] siècle, fera cesser l'équivoque du bréviaire précédent, en disant avec précision : *Gatianus, ab ipsis Christi apostolis prædicator electus.*

D'après les omissions volontaires, les réticences calculées, et les formes vagues et indéterminées affectées par le style dans les passages principaux du bréviaire de 1612, nous sommes donc en droit d'affirmer que les rédacteurs de ce bréviaire étaient revenus à la pleine tradition grégorienne au sujet de saint Gatien, sans vouloir briser violemment avec la légende. C'est un tempérament dont on ne peut que louer la prudence et la sagesse, tout en inscrivant au profit de notre thèse cette importante évolution de la liturgie tourangelle.

*André Duchesne.*

André Duchesne, qu'on peut invoquer en même temps comme un témoin de la tradition locale, puisqu'il est né à l'Isle-Bouchard en 1584, et comme un critique et un historien éminent, puisque ses immenses travaux lui ont mérité le titre de Père de l'Histoire de France, est l'ennemi déclaré de toutes les histoires fabuleuses. Il adopte le sentiment de saint Grégoire. Pour lui, saint Gatien a été envoyé, non par saint Pierre ou par saint Clément, mais « par les évêques romains, » selon l'expression de notre vieil historien ; et il lui donne pour successeurs saint Lidoire et saint Martin. Il analyse ainsi en entier le dernier chapitre de l'*Histoire des Francs*, s'attachant pas à pas à suivre celui qui a été honoré avant lui du titre glorieux de Père de notre histoire (1).

Si ce passage ne paraissait pas assez explicite, il trouverait un commentaire significatif dans le chapitre suivant, où le sentiment de Duchesne s'affirme de la manière la plus claire :

« Ce fut luy (le pape Fabian) qui sous le consulat de Decius

(1) A. DUCHESNE, *Les antiquités et recherches des villes de France; Antiquité de la ville et duché de Tours.*

et de Gratus, lequel escheut en l'an septiesme de l'empire des Philippes, envoya dedans la Gaule sept évesques pour prescher la parole de Dieu, cependant que l'Église estoit en paix et tranquillité, à sçavoir (au rapport qu'en fait Grégoire de Tours, le plus ancien historien que nous ayons), Gratian à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Tholose, Denis à Paris, Austremoine à Clairmont, et Martial à Limoges. Je sçay bien que plusieurs sont en débat pour le temps de cette mission ; et que les uns la rapportent à saint Pierre, les autres à saint Clément..... Comme il ne se trouve aucun mémoire, ny que Martial, ny que Saturnin et les austres ayent esté contemporains des apostres, devant le règne de Louis le Débonnaire ;..... aussi le grand intervalle d'années qui par ce moyen seroit entre eux et leurs successeurs me fait plustost pancher du costé de l'opinion de Grégoire de Tours (1). »

*La Chronique des prieurés de Marmoutier.*

Cette Chronique a été rédigée vers 1625 par Jacques d'Huisseau, moine de Marmoutier. Né vers le milieu du xvi[e] siècle, Jacques d'Huisseau s'adonna avec zèle aux études ecclésiastiques et se fit recevoir docteur en droit canon. Son mérite, dit A. Salmon, ne tarda pas à le faire distinguer, et il remplissait la charge importante de garde des chartes dans son monastère, lorsqu'il fut choisi par deux autres membres de la même communauté pour transporter à Chartres la Sainte-Ampoule de saint Martin, qui devait servir au sacre de Henri IV le 27 février 1594. Ce choix nous indique assez la valeur de l'homme. La même année d'Huisseau fut élevé à la seconde dignité de son monastère et nommé grand-prieur de Marmoutier ; il mourut en 1626 avec la qualité de provincial de la congrégation bénédictine des exempts en France.

(1) A. Duchesne, *Histoire des Papes*, édit. 1653, pp. 3, 8 et 33.

La Chronique des prieurés de Marmoutier, racontant l'origine du prieuré des Sept-Dormants, dit que saint Gatien, envoyé à Tours l'an 251, construisit à un mille de la cité un petit oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, et que cette chapelle prit ensuite le nom des Sept-Dormants. Jacques d'Huisseau s'appuie de l'autorité de Grégoire de Tours (1). Nous voyons par ce témoignage que Marmoutier, quoiqu'il eût suivi pendant quelque temps les innovations liturgiques de la cathédrale au sujet de saint Gatien (2), était déjà revenu à la tradition grégorienne dès le commencement du XVII[e] siècle.

*L'Histoire de l'Église métropolitaine, par le chanoine Maan.*

Mais de tous les témoignages que nous pourrions citer, il n'en est point de plus autorisé que celui du chanoine Maan, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Tours. Publiant, en 1667, l'histoire de la *Sainte Église métropolitaine de Tours*, dédiée à l'archevèque Victor le Bouthillier, il crut devoir traiter brièvement, dans sa préface, la question de l'apostolat de saint Gatien. Les nombreuses recherches nécessaires à l'exécution de son travail, l'érudition immense qui y éclate de toutes parts, la sagacité historique de l'auteur, la connaissance approfondie des archives diocésaines, les indécisions même de l'opinion à l'époque où il vivait, toutes ces raisons donnent un grand poids à son affirmation (3). Après avoir reproduit le passage de l'*Histoire des Francs* relatif aux sept évêques, voici comment il s'exprime :

(1) *Chroniques de Touraine,* introd., p. CXXXVI et suiv. *Chron. prioratuum Majoris Monasterii,* p. 396.

(2) Le premier bréviaire connu où Marmoutier ait abandonné la tradition grégorienne qu'il avait affirmée si nettement au XI[e] et au XIII[e] siècle, est de 1535.

(3) Voyez notre étude biographique et critique sur le chanoine Maan dans la *Table analytique de l'Histoire de l'Église métropolitaine de Tours*, par Clém. Proust. Tours, Mazereau, 1870.

« La vraie tradition de l'Église de Tours, *hæc ipsissima Turonensis Ecclesiæ traditio*, est celle que saint Grégoire avait reçue des anciens et qu'il nous a transmise... De qui apprendrons-nous les origines de notre Église naissante, sinon d'un pontife très-recommandable par sa sainteté et son antiquité, de l'historien Grégoire? Par qui connaîtrons-nous les droits et les traditions des Églises primitives, sinon par les écrits d'un évêque des Gaules, qui, de plein droit, a eu entre les mains les diptyques sacrés de son Église et les vieux monuments de l'histoire? » — Il loue ensuite dans saint Grégoire, sa foi à toute épreuve, sa vie très-intègre, ses admirables vertus. « Nous n'avons, dit-il, aucun écrivain dans les Gaules, plus ancien, ni plus studieux, ni plus sage (1). » Enfin, après avoir fourni plusieurs preuves et discuté les arguments de l'école opposée, il conclut « qu'il faut s'en tenir à l'ancienne tradition de notre Église, laisser de côté les fables des écrivains modernes, et dire que les sept évêques ont été envoyés dans les Gaules par le pape Fabien, sous les consuls Dèce et Gratus. *Standum itaque antiquo juri Ecclesiæ, relictis recentium scriptorum fabellis, dicendumque septem in Gallias sanctissimos antistites a Fabiano papa missos esse Decio imperatore ipsoque et Grato consulibus* (2). »

L'ouvrage où se trouve contenue cette déclaration peut être regardé comme un des grands monuments historiques du XVII^e siècle; il se rencontra néanmoins, quelques années plus tard, dans le clergé de Tours, un contradicteur, René Ouvrard, qui entreprit la défense des *nouvelles traditions* (3). Nous examinerons rapidement son livre, dans notre troisième partie, afin de démontrer l'insuffisance de ses preuves et la gratuité absolue de ses conclusions.

Dans son *Eloge ou Histoire des archevêques de Tours* (Ms.

(1) MAAN, *Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis*, Præfat. n° III.
(2) *Ibid.* n° VIII.
(3) OUVRARD, *Défense de l'ancienne tradition des Églises de France*, etc.

N° 2028 ancien de la bibliothèque de Tours), ouvrage écrit en 1687, Leclerc de Boisrideau, chanoine et grand archidiacre de notre Église métropolitaine, embrasse résolument l'opinion de Maan sur saint Gatien, quoique notre bréviaire fût revenu récemment au sentiment légendaire.

## V.

### XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

*Les réformes liturgiques du diocèse de Tours.*

La question des origines de l'Église de Tours, vivement agitée au XVII[e] siècle, et résolue dès lors pour tous les esprits éclairés, ne suscita plus de controverses locales au XVIII[e] siècle, et l'antique tradition grégorienne, triomphant des ombres qui l'avaient un moment obscurcie, reprit un éclat qu'elle ne perdra plus. Tous les livres liturgiques composés à cette date nous apportent à tour de rôle leur témoignage.

En 1747, les bénédictins de Saint-Julien de Tours publiant un *Propre* à l'usage de leur monastère, se bornèrent à reproduire les différents passages de l'*Histoire des Francs*, qui se rapportent à la fondation de notre Église (1).

En 1776, les moines de Marmoutier, publiant également les *Offices propres des saints de leur monastère* (2), rédigent sur le même thème une légende adoptée dans la suite par l'Église cathédrale, où nous lisons que saint Gatien, saint Denis, saint Saturnin et quatre autres évêques (*et alios quatuor*) ont reçu leur mission du pape saint Fabien.

A la même époque, l'Église métropolitaine s'occupait de ré-

(1) *Proprium insignis ac regalis monasterii S. Juliani Turon., juxta regulam S. Benedicti et ritum breviarii monastici Congregationis S. Mauri.*

(2) *Officia propria Sanctorum Majoris Monasterii Turonensis.*

pudier les légendes Une commission formée de graves et savants ecclésiastiques, dit M. l'abbé Bourassé(1), fut nommée au mois de mai 1776, et elle procéda avec une sage lenteur. Elle était composée de MM. Pierre-Marc de la Roche-Vernay, archidiacre; Antoine-Noël Moisant, archiprêtre; Tavernier, chancelier; de Villiers, archiprêtre; Thenon et de Leuzière, chanoines. Le bréviaire, préparé avec maturité, ne fut publié qu'en 1784, par Mgr de Conzié. L'archevêque de Tours rappelle en tête de ce travail que les leçons pour les offices des saints sont rédigées *ad veritatis fidem*. Il s'est conformé exactement aux prescriptions émanées de Rome et rappelées par le concile de Tours de 1583 : *Sanctorum historiæ ad veritatis fidem, postpositis vanis aut incertis traditionibus*. Il a cru devoir nous en avertir : son vénérable prédécesseur, Rosset de Fleury, l'avait prévenu qu'il était nécessaire de publier prochainement un nouveau bréviaire, et il en donne la raison : *Eo quod veteris exemplaria non solum in dies rarescerent, verum etiam quod in ipsis non pauca emendatione digna deprehenderentur* (2). Nous n insistons nullement sur ces paroles, pourtant si dignes de remarque : l'*ancien bréviaire* (celui de Mgr Amelot de Gournay) *avait besoin de corrections nombreuses*.

Le bréviaire ainsi révisé rejette définitivement l'innovation du XIVe siècle pour se rallier à la véritable tradition de l'Église de Tours, tant de fois affirmée, depuis saint Grégoire, par les monuments liturgiques antérieurs et les vieilles chroniques. Il emprunte la plus grande partie de l'office de saint Gatien au Propre de Marmoutier, et cet office, maintenu jusqu'à nos jours, a reçu en 1857 l'approbation de la Congrégation des Rites. On peut donc dire, tout en blâmant la violation de la bulle de saint Pie V, que la rédaction de ce propre diocésain fera toujours honneur à la science et à la piété d'un évêque mort en exil pour la Foi.

(1) Bourassé, *Les Origines de l'Église de Tours*; *courtes réflexions*, p. 12. Tours, Bouserez, 1869.

(2) *Breviarium Turonense*, pp. 1 et 9. Paris, 1784.

Le Rituel de Tours, publié en 1785, fut composé dans sa partie historique d'après les mêmes principes. On en attribue la rédaction à M. Cossart, lazariste savant, alors vicaire général et supérieur du grand séminaire de Tours.

Nous savons qu'il est d'usage dans un certain camp, lorsqu'il s'agit de ces bréviaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, de crier à l'influence janséniste, à l'esprit janséniste. Nous ne saurions protester avec trop d'indignation, en ce qui touche l'âge de saint Gatien, contre ce mot perfide, qui tend à convertir une simple question d'histoire en une question de dogme. Est-ce que Grégoire de Tours et tous les organes de la tradition qui ont continué son témoignage jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, étaient jansénistes? Est-ce que le concile provincial de 1583 était infecté du même venin? Est-ce que les chanoines de Saint-Martin en 1519 et les chanoines de la métropole en 1612 méritaient la même injure? Il suffit de rappeler ces dates et ces souvenirs pour renverser sans discussion un des plus gros moyens de nos adversaires, et pour ramener la question sur son véritable terrain.

## VI.

### XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

*Derniers travaux liturgiques du diocèse de Tours.*

Le XIX<sup>e</sup> siècle a été fidèle à la tradition des siècles précédents. Un nouveau travail de révision fut exécuté en 1826 par Mgr de Montblanc, pour la seconde édition du bréviaire de 1784, et ce travail affirme de nouveau le sentiment grégorien. Enfin, lorsqu'il s'agit de disposer le Propre de Tours pour le bréviaire romain, S. E. le cardinal Morlot, archevêque de Tours, nomma, le 9 mai 1856, une commission composée de MM. Besnard, vicaire-général, président; Malmouche, vicaire général; Boullay, doyen du chapitre métropolitain; Rochette, chanoine; Bourassé, chanoine; Alleron, chanoine honoraire, curé de N.-D.-la-Riche; Regnard, cha-

noine honoraire, aumônier de Notre-Dame du Refuge, et Forestier, professeur (aujourd'hui supérieur) au grand séminaire. Cette commission consacra de nombreuses séances à son œuvre. S. E. le Cardinal s'occupa longuement et attentivement de l'examen de ce travail préparatoire; il fit consulter à Paris, à la bibliothèque nationale, pour des questions de détail, les manuscrits les plus anciens et les plus célèbres. Il voulut en dernier lieu que la commission, réunie sous sa présidence, revît entièrement sa rédaction avant de la considérer comme définitive. Trois jours, les 12, 13, et 14 novembre 1856, furent employés à cette dernière révision. En présence des membres de la commission qui avaient été tous convoqués, les leçons furent successivement relues et approuvées A L'UNANIMITÉ (1). Ainsi fut clos ce travail qui avait exigé de très-nombreuses séances depuis six mois.

On a cependant accusé la commission d'avoir agi avec légèreté. Il ne nous appartient pas de répondre à ce reproche. M. l'abbé Bourassé l'a fait lui-même dans une page éloquente que nous ne voulons point déflorer, et il a montré que la commission avait agi dans toute la maturité de la science, de la critique et de la piété, en s'en tenant à l'affirmation de Grégoire de Tours, confirmée par toute la suite de la tradition locale (2). A cette réplique écrasante aucune réponse ne sera faite, nous en avons la conviction.

Nous devons ajouter, en terminant, que les leçons de notre Propre diocésain ont été scrupuleusement examinées et discutées à Rome, avant d'être revêtues de l'approbation de la sacrée

(1) Nous empruntons ces intéressants détails à M. l'abbé Bourassé, qui les emprunte lui-même aux procès-verbaux officiels. M. Bourassé ajoute : « Dans les séances précédentes, deux membres seulement ne partagèrent pas l'avis de la majorité. Dans la dernière séance présidée par Mgr l'archevêque, aucune réclamation ne se produisit. » *Les Origines de l'Église de Tours*, p. 14.

(2) *Études sur les critiques anti-grégoriens et sur l'apostolat de saint Gatien.* — N° 2. *Lettre à M. l'abbé R. sur quelques principes de critique*, p. 32 et suiv. Tours, Bouserez, 1870.

Congrégation des Rites. La commission, dit encore M. l'abbé Bourassé, a lu avec attention et avec respect les observations faites par Rome, afin de s'y conformer très-exactement. Il faut le ire dici et le redire à haute voix : aucune remarque n'a été faite relativement aux leçons des fêtes de saint Gatien. On ne doit point s'en étonner, puisque ces leçons sont en pleine conformité avec l'annonce du martyrologe romain sur le même point. Mais ce qu'il nous est permis de faire ressortir, c'est que l'approbation des Rites est venue après deux siècles de discussion et de critique sur le même objet, et surtout après la publication des ouvrages de MM. Faillon et Arbellot, qui ont ébranlé l'opinion et fait faire un pas en avant aux idées légendaires. On peut donc affirmer que la décision de la sacrée Congrégation a été précédée d'une immense enquête, où tout a été dit, souvent avec passion, contre Grégoire de Tours : ce jugement n'en a donc que plus d'autorité.

Nous n'avons plus à enregistrer que le dernier acte liturgique du diocèse de Tours. M. l'abbé Besnard, président de la commission du Propre diocésain de 1856, a été chargé de rédiger un supplément au Rituel romain, dont Mgr Guibert, archevêque de Tours, vient d'approuver l'impression en 1866. Nous y lisons, à l'annonce de la fête de saint Gatien, ces paroles significatives : « Renouvelez-vous dans les sentiments de la plus parfaite soumission aux dogmes de cette religion sainte qui, *depuis quinze siècles*, vous a été transmise dans toute sa pureté par cette chaîne non-interrompue de pontifes dont les annales de ce diocèse nous ont conservé les noms vénérables. » Il nous plaît, nous l'avouons sans détour, d'entendre le dernier témoignage de notre tradition sortir de la bouche d'un vicaire général du diocèse de Tours : nous saluons ce témoignage avec un profond respect comme l'écho fidèle des quinze siècles qui nous ont précédés.

## VII.

### *Résumé*

Tel est l'ensemble de notre tradition locale sur les origines de l'Église de Tours. Affirmée de siècle en siècle depuis le temps de saint Grégoire jusque vers l'an 1300, elle a subi alors, il est vrai, une éclipse momentanée, mais sans disparaître entièrement. Semblable à un homme baillonné, elle n'a fait entendre pendant deux cents ans que des cris étouffés ; mais la légende elle-même et les statuts de l'Église métropolitaine ont pris soin, grâce aux distractions des rédacteurs et aux falsifications encore évidentes des copistes, de conserver la trace du sentiment ancien. Bientôt la tradition a repris des accents plus distincts et plus forts. La collégiale de Saint-Martin, toujours rebelle aux innovations les plus audacieuses de la légende, répudiait dès 1519 le moindre mot contraire à Grégoire de Tours; le concile provincial de 1583 prescrivait la révision des leçons des offices, et voulait qu'on les ramenât à la vérité de l'histoire; le bréviaire de la cathédrale de 1612, obéissant aux recommandations des Pères du Concile, effaçait soigneusement de l'office de saint Gatien les affirmations les plus invraisemblables des bréviaires précédents, et n'y laissait subsister que des formules incolores, propres à satisfaire également les légendaires et les critiques; le chanoine Maan donnait au sentiment grégorien, en 1667, l'appui de sa vaste érudition; et le XVIII<sup>e</sup> siècle, éclairé par les grands travaux de l'érudition moderne, revenait de toutes parts avec éclat à la vieille tradition tourangelle. Enfin le XIX<sup>e</sup> siècle a affirmé trois fois, dans ses monuments liturgiques, l'antique croyance de nos pères.

N'est-ce pas à nous qu'il convient de parler de chaîne ininterrompue de témoignages, de croyances immémoriales, de traditions perdues dans la nuit des âges? Une telle suite d'autorités donne à notre thèse, il faut en convenir, une base inébranlable.

## CHAPITRE IV.

### TÉMOIGNAGES ÉTRANGERS DE LA TRADITION, DE LA SCIENCE ET DE LA CRITIQUE HISTORIQUES, DU XI^e AU XIX^e SIÈCLE.

I. XI^e siècle : le concile de Limoges; Pierre le Scolastique. — II. XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècle : traditions liturgiques de l'Église d'Auvergne. — III. XVI^e siècle : premiers accents de la critique moderne; Baronius, Benoît Vernier, Surius, Bellarmin, Estienne Pasquier. — IV. XVII^e et XVIII^e siècle : Développement de la science et de la critique historiques; Noël Alexandre, de Marca, Labbe, Bosquet, les Bollandistes, les frères Sainte-Marthe, Bossuet, Ruinart, Sirmond, les Bénédictins, D. Rivet, l'*Art de vérifier les dates,* etc., etc. — V. XIX^e siècle : jugements de la critique et de l'érudition contemporaines.

Après avoir épuisé l'examen des témoignages locaux sur la question des origines de notre Église, il n'est pas hors de propos de rechercher les témoignages étrangers, empruntés, soit à la tradition des autres Églises, soit à la critique et à l'érudition. Les premiers seront nécessairement assez rares, car saint Gatien n'a eu qu'une faible notoriété en dehors des limites de la Touraine, et son nom ne se rencontre qu'en un très-petit nombre d'écrits avant le XVI^e siècle; les autres, beaucoup plus multipliés, se présenteront à nous avec l'autorité imposante de la science et de la critique modernes.

Avant le XI^e siècle, nous ne trouvons que des témoignages absolument indirects, venant confirmer le récit de Grégoire de Tours sur la tardive évangélisation de la Gaule centrale

dans la seconde moitié du IIIe siècle. Nous avons déjà cité à ce sujet l'histoire de Sulpice Sévère, la légende sincère de saint Saturnin, la lettre des sept évêques du VIe siècle, et une foule considérable d'écrits hagiographiques, et nous ne les rappelons ici que pour mémoire.

C'est avec le XIe siècle seulement que commence la série des témoignages et des autorités qui placent saint Gatien au IIIe siècle, ou du moins qui lui refusent une place parmi les soixante-douze disciples.

## I.

### XIe SIÈCLE.

*Le Concile de Limoges*; *Pierre le Scolastique*.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la lettre que Jourdain, évêque de Limoges, écrivit au pape en 1024 au nom des archevêques de Bourges, de Bordeaux et de Tours et de tous leurs suffragants, pour s'opposer aux prétentions des moines de Saint-Martial (p. 320). Il y était dit que Martial SEUL avait fait partie du collége des soixante-douze disciples. Cette déclaration importante, émanant d'un nombre si considérable d'évêques, représente évidemment le sentiment de l'Église gallicane sur ce point au commencement du XIe siècle, et nous permet d'affirmer que saint Gatien n'était point alors considéré comme un des disciples immédiats de Jésus-Christ.

Cette même déclaration fut renouvelée avec plus de solennité, en 1031, au second concile de Limoges, convoqué spécialement pour proclamer le titre d'apôtre de saint Martial. Aymon, archevêque de Bourges, prenant la parole à cette occasion, disait : Les saints Docteurs et les Pères assurent que tous ceux qui ont vu le Seigneur dans sa chair (*in carne*) et l'ont ensuite prêché, doivent être appelés *apôtres*. Qui niera

que notre bienheureux patron (saint Martial) a vu le Seigneur dans sa chair, et l'a ensuite prêché?... On m'oppose le bienheureux Denis et les anciens prédicateurs des Gaules. Est-ce que Denis et Saturnin, Gentils par leur origine, ont reçu de Jésus-Christ en personne le pouvoir de lier et de délier, avec ceux qui avaient vu le Seigneur dans sa chair et l'avaient suivi?... Ce que je viens de dire de Denis et de Saturnin, je puis le dire de même d'Ursin, d'Austremoine, de Front, né dans le Périgord, de Julien du Mans, d'origine romaine, et de tous les autres, qui ont vu ou pu voir les apôtres dans leur chair, et qui ont été envoyés prêcher dans les Gaules après saint Martial, tant par saint Pierre que par saint Clément ou par ses successeurs. Ceux-ci n'ont pas reçu spécialement du Christ le pouvoir de lier et de délier, mais de ceux qui les ont ordonnés évêques (1). »

Le nom de saint Gatien n'est pas exprimé ici, il est vrai, mais l'association des quatre noms de Denis, Saturnin, Ursin et Austremoine, nous permet de supposer qu'il était dans la pensée de l'archevêque de Bourges, et d'ailleurs il est compris implicitement parmi les autres premiers prédicateurs des Gaules. Aymon, nous le reconnaissons, semble croire, suivant les idées du temps, que ces prédicateurs avaient vu ou pu voir les apôtres, mais il les exclut formellement du nombre des soixante-douze disciples. Ainsi se trouve frappée la légende qui, trois siècles plus tard, sous la plume d'un écrivain imposteur ou crédule, voudra faire de saint Gatien un disciple immédiat du Sauveur.

Pierre le Scolastique, moine du monastère de Saint-Martial

(1) Quod denique de beatis Dionysio et Saturnino dixi, eodem modo dictum puta de Ursino, de Austremonio, de Fronto genere Petracorico, de Juliano Cenomanensi, genere Romano, et de aliis qui apostolos viderunt in carne vel videre potuerunt, qui tam a beato Petro quam a beato Clemente sive successoribus ejus, in Galliam post beatum Martialem prædicare missi sunt. Illi non specialiter a Christo, sed ab eis qui illos in episcopatus ordine consecrarunt, potestatem ligandi solvendique acceperunt. *Acta Concilii Lemovicensis II*, sessio II. Patrol., t. CXLII, col. 1382.

Limoges, qui écrivait à la fin du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e] (1), blâmant Grégoire de Tours d'avoir retardé l'époque de la mission de saint Martial, lui adressait une virulente apostrophe. Nous y trouvons la preuve que dans la pensée de ce savant professeur, notre premier évêque n'appartenait pas aux temps apostoliques. « Et toi, ô Grégoire, lui disait-il, pourquoi racontes-tu que Martial a été envoyé dans cette ville par les pontifes romains? — Dis, quels sont les pontifes qui nous ont envoyé ce glorieux patron? Aucun livre, aucune page ne te l'a appris. — En joignant son nom à d'autres missionnaires qui sont venus bien plus tard, *longo post tempore missos*, tu entraînes dans l'erreur plusieurs ignorants qui te suivent (2). »

Ce texte est formel, et, quoique saint Gatien n'y soit pas expressément nommé, il est bien certain que pour l'écolâtre de Limoges, notre évêque doit être rejeté longtemps après le I[er] siècle, *longo post tempore*. En combattant le fameux passage de Grégoire de Tours sur un point, d'après la fabuleuse légende du prétendu Aurélien, Pierre le Scolastique le confirme donc sur les autres.

## II.

### XII[e], XIII[e] ET XIV[e] SIÈCLE.

### *Traditions liturgiques de l'Église d'Auvergne.*

« Les bréviaires manuscrits du diocèse de Clermont, dit Dufraisse, des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, que j'ai veus et leus, tant dans nos archives que dans diverses bibliothèques, mettent la venue des sept évêques au temps de Dèce dans les

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 504. — ARBELLOT, *Dissert. sur l'apostolat de saint Martial*, p. 123.

(2) Tu quoque, Gregori, Romanis ut quid in urbem
Missum præsulibus Martialem perhibebas?
Qui sunt pontifices huc qui misere patronum?
Pagina nulla tibi, nullus pandit liber ipsi.
Dum tamen huic jungis longo post tempore missos,
Involvis plures erroribus ista sequentes.

PETRUS SCOLAST., lib. VI *Poemat.*, cap. 6, apud BONAV. SAINT-AMABLE, t. I, pp. 136 et 256; — et ap. ARBELLOT, *Dissertation*, p. 123.

leçons de saint Cassy et de saint Austremoine.... Il est dit dans la Vie de saint Priest, évêque de Clermont, qui versa son sang dans le VII^e^ siècle pour la conservation du temporel de son Église, qu'il avait composé un livre de la légende des saints de son diocèse; c'est ce qu'asseurent nos bréviaires anciens et nouveaux dans les leçons de son office. Par conséquent, il est probable que c'est de lui que les écrivains de ces légendes, dans les siècles qui suivirent celui de ce saint martyr, ont appris que ces sept évêques vinrent du temps de Dèce, quoique du depuis elles aient été dépravées par quelques petits disciples d'Hilduin, puisqu'ils mesloient les événements du III^e^ siècle dans le I^er^, et ceux du I^er^ dans le III^e^ (1). »

Dufraisse nous fait ensuite connaître en quoi consistait cette *dépravation* des bréviaires de Clermont et de Saint-Flour. Il y est bien dit, dans les leçons de l'office de saint Austremoine (8 novembre), que les sept évêques furent envoyés en Gaule par saint Pierre, mais le texte ajoute que ce fut au temps de Dèce (250), et qu'ils partirent de Rome lors de l'hérésie de Novatien. De même dans les leçons de saint Cassy (15 mai), si on lit que saint Austremoine reçut sa mission de saint Pierre, la légende porte aussi que Cassius, converti par Austremoine, et Victorin, prêtre des idoles, converti par Cassius, souffrirent le martyre sous Valérien et Gallien (253-260). On voit comment la légende primitive, dans laquelle l'âge était parfaitement déterminé par l'indication de trois empereurs et de l'hérétique Novatien, fut altérée par l'introduction du nom de Pierre, quand toutes les Églises de France voulurent remonter aux temps apostoliques; car il est bien évident que le rédacteur était trop ignorant en chronologie, pour avoir associé de lui-même les quatre noms synchroniques qui déterminent le milieu du III^e^ siècle. Ce n'est pas le seul exemple

(1) DUFRAISSE, *L'origine des Églises de France, prouvée par la succession de ses évêques, avec la Vie de saint Austremoine, premier apôtre et primat des Aquitaines*, pp. 354, 356, 367 et suiv. Paris, 1688.

que nous ayons rencontré de ces falsifications où se trahit involontairement la vérité première.

Avons-nous besoin d'ajouter que nos critiques anti-grégoriens, en invoquant le témoignage des anciens bréviaires de Clermont et de Saint-Flour (c'est tout un) en faveur de la mission apostolique d'Austremoine, n'ont vu dans la légende que le nom de saint Pierre, et se sont bien gardés d'y lire les quatre noms de Dèce et de Novatien, de Valérien et Gallien, qui auraient troublé leur thèse? Nous éprouvons un certain plaisir, avouons-le sans détour, à constater de temps en temps tout l'*esprit* déployé par nos adversaires pour avoir raison.

### XVe SIÈCLE.

Nous avons examiné à la bibliothèque Sainte Geneviève, à Paris, catalogué sous le n° 14, un bréviaire manuscrit du diocèse de Clermont, du commencement du XVe siècle. Ce volume renferme les mêmes leçons que les précédents, et, tout en faisant les sept évêques disciples de saint Pierre et de saint Clément, il les place sous Dèce, au temps de Valentinien et de Novatien.

Les bréviaires imprimés, dit encore Dufraisse, par l'ordre exprès des évêques et du chapitre pour l'usage des églises des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, chez Jean Le Petit, à Paris, l'an 1528, et à Thiers, chez Robert Masselin, l'année 1557, reproduisent exactement les mêmes légendes (1).

(1) *Breviarium secundum usum insignium Ecclesiarum Claromontis atque S. Flori, recens impressum atque defœcatum.* Tierni, Robert Masselin, 1557.

*Festum S. Austremonii,* VIII *idus novembris*. LECTIO I. — Sanctus igitur Austremonius apostolorum Christi discipulus, temporibus Decii imperatoris cum aliis quamplurimis condiscipulis in Gallias missus legitur ad prædicandum. Verum post accessum apostolorum, cum Valentiniani et Novatiani hæresis inimico impellente contre religionem christianam grassari cœpisset, Cle-

Dufraisse en conclut avec raison que la tradition constante de l'Église d'Auvergne a été pour la mission du III^e^ siècle.

## III.

### XVI^e^ SIÈCLE.

*Premiers accents de la critique moderne.*

1586. — Parmi les monuments du XVI^e^ siècle, le plus grave, sans contredit, le plus important, le plus vénérable, c'est le MARTYROLOGE ROMAIN, rédigé par Baronius, dont on ne saurait contester la vaste érudition.

Voici ce que nous lisons au XV des calendes de janvier (18 décembre):

« XV Kalend. januar. *A Tours, fête de saint Gatien évêque, qui fut ordonné premier évêque de cette ville par le*

mens discipulus ac successor B. Petri apostolorum principis hos viros sicuti ab apostolis ordinati fuerant, in singulis eos urbibus destinavit.

LECTIO II. — Hi vero missi sunt: Turonicis Gratianus episcopus; Arelatensibus Trophimus episcopus; Narbonæ Paulus episcopus; Tolosæ Saturninus episcopus; Parisiis Dionysius episcopus; Lemovicensibus Martialis episcopus, Arverniæ vero Austremonius est destinatus episcopus.

LECTIO III. — De his vero Dionysius ac Saturninus et Austremonius per martyrii palmam cursum consummaverunt. Gatianus vero Trophimusque, et Paulus ac Martialis in summa sanctitate post acquisitos Ecclesiæ populos ac fidem Christi præ omnibus dilatatam, felici confessione migrarunt. Et sic tam illi per martyrium quam hi per confessionem relinquentes terras in cœlestibus pariter sunt conjuncti.

℟. S. Austremonius Domino Jesu Christo prædicante divina documenta mysterii sagaciter didicit. Et quæ gessit virtutum insignia præsentialiter vidit. — ℣. Vocem Domini Jesu dicentis: *Pax vobis,* audivit; illa namque benedictione dignus fuit qua ascendens in cœlum discipulis benedixit.

Ces trois leçons, qui composent toute la partie propre de l'office de saint Austremoine, sont tirées presque textuellement de Grégoire de Tours. N'en peut-on pas conclure que notre vieil historien nous a parfaitement transmis l'antique tradition de l'Église d'Auvergne, puisque cette Église ne trouvait rien de mieux que d'emprunter l'organe de Grégoire de Tours pour exprimer ses traditions?

*pape saint Fabien et s'endormit dans le Seigneur , illustre par beaucoup de miracles* (1). »

Baronius, dans ses notes, fait observer que la fête de saint Gatien est mentionnée au même jour dans les martyrologes de Bède, Usuard, Adon, et autres. Il rappelle les textes de saint Grégoire, liv. I, ch. 28, et liv. X, ch. 31, de l'*Histoire des Francs*, et propose une rectification, erronée à la vérité, mais qui prouve toutefois que son attention était bien arrêtée sur la question de date: au consulat de Dèce et de Gratus, il substitue celui de leurs prédécesseurs immédiats, Émilien et Fulvius Aquilinus, qui correspondait, dans sa chronologie, à l'an 250 (2); chronologie fautive, comme nous l'avons fait remarquer (p. 100) d'après Pagi.

L'autorité du Martyrologe romain a d'autant plus d'importance, dans ce cas particulier, qu'il contredit nettemment la tradition contemporaine de notre liturgie. On sait de plus que Baronius n'était pas l'ennemi des opinions nouvelles, ni le disciple aveugle de saint Grégoire de Tours.

En effet, parmi les sept évêques mentionnés par notre historien, il en a rattaché trois aux temps apostoliques, savoir, Trophime, Paul et Denis ; à deux autres, Austremoine et Martial, il n'assigne aucune date; enfin il place sous l'empire de Dèce, Saturnin et Gatien (3).

Pourquoi cette différence calculée entre les sept missionnaires? L'explication en est simple. C'est que Baronius a cru trouver, dans les traditions des Églises d'Arles, de Narbonne et de Paris, des raisons suffisantes pour établir au 1er siècle la date de leurs fondateurs ; il a hésité pour Clermont et Limoges ; mais pour Toulouse et Tours, le savant cardinal a

(1) Turonis S. Gatiani episcopi, qui a S. Fabiano papa ejusdem civitatis primus episcopus ordinatus, multis clarus miraculis, obdormivit in Domino.

(2) Ponitur hic primus Turon. sedis episcopus, creatis Æmiliano et Aquilino consulibus; est is annus a Christo 250, secundum veriorem recentiorum supputationem. BARONII *Not. ad martyr. Rom.* XV Kal. januar.

(3) *Martyrol. Roman.*, 29 decemb., 22 martii, 9 octob., 1 nov., 30 junii, 29 nov., 18 dec.

pensé que les Actes sincères de saint Saturnin et l'autorité de saint Grégoire l'emportaient sur tous les autres témoignages. Baronius avait parfaitement raison : d'après tous les principes de la critique, il devait préférer la tradition antique consignée par saint Grégoire à l'opinion beaucoup plus moderne autorisée depuis trois siècles seulement par les archevêques de Tours. L'abandon qu'il fait de saint Grégoire sur certains points donne donc plus de valeur à son assentiment sur certains autres, parce qu'il devient dès lors évident que cet assentiment est subordonné à de hautes raisons de critique. Cette distinction dans l'interprétation du texte de saint Grégoire a été formulée par un grand nombre de savants ; elle est rationnelle et judicieuse, comme nous l'avons montré plus haut ; car, même en admettant que saint Grégoire se soit trompé sur des faits d'une époque reculée ou d'un lieu éloigné, cela n'infirmerait point son autorité sur les faits relatifs à sa propre Église, la valeur d'un témoignage dépendant essentiellement du degré d'information et de la droiture du témoin. Or, quel témoin mieux informé et plus droit que Grégoire de Tours sur les origines de sa propre Église?

1536-1572. — L'auteur de la savante Histoire des Archevêques de Bourges, publiée par le P. Labbe, se range également à l'opinion de saint Grégoire. C'était un moine bénédictin de St.-Sulpice de Bourges, Benoît Vernier, selon le P. Labbe. Son témoignage a d'autant plus de valeur qu'il avoue ingénûment avoir soutenu d'abord avec acharnement l'opinion contraire au sujet de saint Ursin : « *Quod quidem ego*, dit-il, (*ut verum fatear*), *pervicaciter deffendendum pridem suscepi; sed inde hujus rei causa a me diligentius explorata, et tandem divino nutu veritate comperta, nunc ut longe diversa sentirem vix adductus sum duabus potissimum rationibus...* » Et parmi les raisons qui l'ont ainsi ramené *à la vérité*, nous trouvons le nom et l'autorité de saint Grégoire, *Gregorius... præmissis historicis et authoribus longe est præferendus ;* puis il renvoie au livre Ier, chap. 28, et au livre x, chap. 31, pour

établir que saint Gatien vint à Tours la première année du règne de Dèce, *Decii imperatoris anno primo, sanctus Gatianus primum Turonis fidem Christi nuntiare sit exorsus* (1).

1570. — Vers la même époque, le P. Surius, publiant une Vie des Saints, se contenta de reproduire, au 18 décembre, la biographie de saint Gatien, telle qu'elle fut écrite par saint Grégoire de Tours (2); quant à la légende, il la dédaigna.

Dans le même siècle, le cardinal Bellarmin, en dépit des traditions de Limoges, examinant les deux lettres insérées dans la bibliothèque des Pères, et attribuées à saint Martial, se prononce pour sa mission au IIIe siècle, et il invoque précisément le texte de l'*Histoire des Francs* et celui de Sulpice Sévère pour réfuter les détails légendaires dont on a entouré la vie du saint évêque : « *Auctor harum epistolarum dicit se cum Christo vixisse, antequam crucifigeretur. Martialis autem, episcopus primus Lemovicensium, missus fuit ad eam urbem, Decio Aug. et Grato coss. anno Domini* CCLIV (*lege* 250), *ut Gregorius Turonicus testatur*, etc. (3). »

On nous accordera que le cardinal Bellarmin, en parlant ainsi de la mission de saint Martial, s'exprimait par là même et assez clairement sur celle de saint Gatien.

A la fin du XVIe siècle, un autre écrivain, Estienne Pasquier, arrivait à force de bon sens à la même conclusion. Recherchant, à propos de saint Denis de Paris, les origines du christianisme en Gaule (4), il passait en revue les doctrines légendaires, et après avoir cité les missions de saint Crescent (Ier siècle) et de saint Pothin (IIe siècle), il ajoutait judicieusement : « Nous apprenons (par là) que notre religion ne fut jetée en moule et tout d'un coup en ce pays-cy, ains à diverses fois, selon que

(1) LABBE, *Biblioth. nova manuscript.*, tom. II, p. 6.

(2) SURIUS, *De probatis sanctorum historiis*, t. VI, p. 1031.

(3) *De Scriptor. ecclesiast.* apud *Acta sanctorum*, t. VII junii, col. 493, édit. Palmé.

(4) PASQUIER, *Recherches de la France*, liv. III, ch. 6, *Vers quel temps la Religion chrétienne se vint habituer chez nous.*

les occasions s'en présentoient. » Remarque profonde, et qui prouve toute la sagacité de son auteur.

Dans le même chapitre, Pasquier, sans briser trop violemment avec les préjugés chers aux Parisiens, insinue clairement qu'il ne croit point à une antiquité si reculée, et s'en réfère à l'autorité de Grégoire de Tours. Cette page a un cachet tout particulier de simplicité, de bon sens et de bonne foi :

« S'il m'estoit permis, dit Pasquier, d'adjouster quelque chose du mien contre cette vénérable ancienneté, je dirois que s'il ne faut rapporter l'advénement de nostre foy à S. Denis l'Aréopagite, nous ne devons non plus faire estat de S. Denis le Corinthien, qui florirent diversement sous les douze premiers Empereurs, et peut-estre quelques années après ; mais qu'il nous faudroit rechercher ceste histoire sous l'empire de Dèce, qui fit une persécution générale des chrestiens dedans son empire. Et de fait nostre Grégoire, archevesque de Tours, le plus ancien qu'ayons de nos historiographes françois, dit au Ier livre de son Histoire, que sous Dèce furent envoyés de Rome ès Gaules sept grands personnages pour y prescher et annoncer nostre Évangile, Gratian à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Saturnin à Toulouse, Martial à Limoges, Stremonius en Auvergne, esquels endroits ces prud'hommes nous enseignèrent les rudiments de nostre foy chrestienne, chacun d'eux portant en son endroit le tiltre d'évesque ès villes cy-dessus mentionnées.... Se peut-il faire que ce grand et saint prélat qui ne douta de dire que saint Irénée par ses saintes exhortations, avoit converty toute la ville de Lyon à nostre foy chrestienne, eust oublié d'en dire autant de saint Denis l'Aréopagite, tant recommandé par nostre ancienneté, si tant est qu'il fust venu à Paris sous l'empereur Dioclétian, pour y venir planter la parole de Dieu, luy, dis-je, qui avoit esté disciple de saint Paul, et par luy converty dedans Athènes ? chose qui m'appreste aucunement à penser en ceste histoire, et induit presque de croire qu'il ne faut rapporter nostre foy parisienne à sainct Denis l'Aréopa-

gite, ains au sainct Denis, évesque de Paris, dont parle Grégoire, qu'il dit estre mort martyr par le glaive. »

Nous citons avec un plaisir particulier ces sentiments des auteurs du XVIe siècle. Nous y trouvons comme les premiers accents de la critique, qui, avant de se formuler en règles précises par la bouche des maîtres, débute par les énonciations du bon sens, l'autorité de saint Grégoire étant, pour le simple bon sens, la plus antique et la plus sûre expression de nos traditions tourangelles.

## IV.

### XVIIe SIÈCLE.

*Développement de la science et de la critique historiques.*

Les écrivains de l'école légendaire ont recueilli plusieurs témoignages en faveur de leur thèse, dans le XVIIe siècle; ils avouent toutefois que les plus illustres et les plus nombreux nous sont acquis. « Il est bien peu de livres d'histoire imprimés en France depuis deux cents ans, dit M. Arbellot, qui n'aient donné raison à Descordes et à Launoy (*lisez :* à saint Grégoire de Tours), et qui n'aient assigné la mission de saint Martial au milieu du IIIe siècle. » Ce qui est vrai de saint Martial l'est encore bien plus de saint Gatien. Il est remarquable, en effet, qu'au XVIIe siècle, presque tous les critiques, même les plus hostiles à l'historien des Francs, ou se sont abstenus de parler de saint Gatien, ou se sont rangés à l'opinion de saint Grégoire.

Noël Alexandre, si chaud partisan des missions apostoliques, accepte l'autorité de saint Grégoire relativement à saint Gatien et à saint Austremoine (1).

(1) Respondeo quoad epocham SS. Gatiani et Stremonii Gregoriaum Turonensem convenire cum tabulis Ecclesiarum Turonensis et Arvernæ; neque ullam nobis aliunde suppetere authoritatem, qua sanctos illos episcopos ad anteriora Decio tempora revocemus. Unde quoad illos, non est detrahenda Gregorio Turonensi fides. NATALIS ALEXANDER, *Selecta Histor. Eccles. capita*. Dissert. XV, *De prædicationis evangelicæ in Galliis exordio.*

Mabillon ne la rejette qu'au sujet de saint Denis.

L'illustre de Marca, tout en soutenant chaleureusement l'évangélisation des Gaules au Ier siècle, juge téméraire celui qui dispute contre Grégoire de Tours touchant l'origine de sa propre Église : *Quod autem attinet ad Gatianum, Turonensis Ecclesiæ episcopum,... temerarium censeo adversus Gregorium de propriæ Ecclesiæ statu disputare* (1).

Le P. Labbe semble peu enclin aux idées des aréopagites.

Le P. Honoré de Sainte-Marie s'abstient de donner ses conclusions ; mais il est évident, d'après toutes ses règles de critique, qu'il est favorable à notre cause.

Nous ne chercherons pas à étendre indéfiniment cette facile nomenclature; il nous suffira, pour constater le courant historique, de produire quelques noms les plus connus et les plus appréciés.

1607. — Jean Savaron se déclare prêt à appuyer l'autorité de Grégoire de Tours au sujet de l'évangélisation des Gaules, « de raisons autant violentes que véritables, » tout en ajoutant qu'il priserait davantage l'origine de nos Églises, s'il lui était permis de la faire remonter aux temps apostoliques (2).

1621. — Dans son *Histoire chronologique des Archevêques et Évêques de France*, Jean Chenu de Bourges se prononce en faveur de l'apostolat de saint Martial au Ier siècle pour Limoges, Toulouse et Bordeaux, de saint Trophime, de saint Julien, de saint Austremoine, etc., mais il respecte saint Grégoire et les *Actes de saint Saturnin*, en fixant à l'an 250 la venue des premiers évêques de Tours et de Toulouse · *Sanctus Gatianus episcopus anno imperii Decii primo*, etc. (3).

1636. — Le savant auteur de l'*Histoire de l'Église gallicane*, François Bosquet, réfute expressément l'opinion de

(1) *Acta Sanctorum*, t. VII junii, col. 506.

(2) Savaron, *Les origines de Clairmont*, pp. 115, 116, 118.

(3) Chenu, *Archiepiscoporum et Episcoporum Galliæ Chronologica Historia*, p. 108. Paris, Robert Foüet, 1621.

ceux qui comptent saint Gatien parmi les disciples de saint Clément, et voit dans le texte de saint Grégoire la preuve *la plus certaine* de la mission de saint Gatien sous l'empereur Dèce : « *Gatianum etiam Turonensem Clementis discipulis annumerant, contradicente Gregorio ejusdem Ecclesiæ episcopo qui ad annum primum Decii refert a Papa Romano missum, et expansis tum ipsius Gatiani tum successorum annis, eo anno venisse* CERTISSIME *probat.* » Il se prononce avec la même assurance au III[e] livre de son Histoire : « *Anno Christi* CCLI, *Decio imperium capessente, a Fabiano Romano episcopo Gatianus in Gallias mittitur;* » et c'est *avec raison*, ajoute-t-il, que les historiens lui assignent cette date, *recte missionem consignant* (1).

XVII[e] et XVIII[e] siècle. — Les anciens Bollandistes, Henschenius, Papebrock, du Sollier, Corneille de Bye, etc., professent le même sentiment ; le P. du Sollier déclare lui-même que son opinion fut celle de ses prédécesseurs et qu'elle se trouve plusieurs fois exprimée dans les *Actes des Saints* (2). Voici comment les savants auteurs résument leur pensée à ce sujet dans leurs annotations au martyrologe d'Usuard :

« Adon n'assigne aucune époque à saint Gatien de Tours ; Usuard aucune non plus ; tous deux se contentent de marquer son principal mérite, celui d'avoir été le premier évêque de cette Église et envoyé par la ville de Rome. C'est avec raison que Baronius a fixé, dans le martyrologe romain, la mission de cet évêque au pontificat de saint Fabien..... L'opinion la plus reçue aujourd'hui parmi les savants de France, opinion que plus d'une fois nous avons exprimée dans nos Actes, est que les premiers apôtres des Gaules, Gatien de Tours, Tro-

(1) BOSQUET, *Ecclesiæ Gallicanæ histor.*, lib. I, c. 31 ; lib. III, cap. 27. Paris, 1636.

(2) *Acta Sanctorum*, t. VI *junii; martyrol. Usuardi*, 18 decemb.

phime d'Arles, Paul de Narbonne, etc.... appartiennent à peu près à la même époque (1). »

1656. — Les frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe félicitent l'Église de Tours, comme d'un privilége singulier, d'avoir eu saint Grégoire pour historien fidèle de ses origines, et reconnaissent qu'ils ont emprunté à cet écrivain des renseignements précieux pour leur *Gallia christiana* (2).

1684. — L'illustre Bossuet lui-même nous apporte un témoignage important du sentiment de la grande école historique du XVII^e^ siècle. L'évêque de Meaux croyait à une certaine évangélisation des Gaules dès les temps apostoliques, et traduisant un passage d'une lettre du pape Innocent I^er^ (3), il s'écriait dans un de ses sermons : « C'est vous, Seigneur, qui excitâtes saint Pierre et ses successeurs à nous envoyer, dès les premiers temps, les évêques qui ont fondé nos Églises. » Dans ces lignes, Bossuet affirme simplement ce que nous avons prouvé nous-même, l'introduction du christianisme dans les Gaules avant le III^e^ siècle; il nomme, en effet, les fondateurs

(1) Nullam certam ætatem Gatiano Turonensi Ado, nullam Usuardus, hac sola præcipua ejus laude contenti quod Ecclesiæ illius primus episcopus fuera ab urbe Roma directus. Tempora Fabiani pontificis satis apposite Martyrologio Romano inseruit Baronius, idque ex Gregorio Turonensi facile confirmari potest, ut ostendit Tillemontius, tomo IV, p. 723. Est ea hodie eruditorum Gallorum receptior opinio, non semel in Actis nostris asserta, nempe Gatianum hunc Turonensem, Trophimum Arelatensem, Paulum Narbonensem, Saturninum Tolosanum, Dionysium Parisiensem, Austremonium Claromontanum, Martialem Lemovicensem, aliosque ad eadem ferme tempora pertinere. *Acta Sanctorum,* t. IV junii, p. 682.

(2) Porro hæc metropolis (Turonensis) habet inter cætera quod primi episcopi accuratius omnibus aliis Galliarum memoriæ conscripti sunt a divo Gregorio Turonensi antistite, primo Francorum historiographo, cujus operibus nos multa in hoc labore illustrasse fatemur. SAMMARTH. *Gallia christ. vetus,* t. I, p. 733.

(3) Cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam, et insulas interjacentes, nullum instituisse Ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes. S. INNOCENTII I *Epistol.* XXV *ad Decentium episcopum Eugubinum.* Patrol., t. XX, col. 552.

de l'Église de Lyon, saint Pothin et saint Irénée; quant aux sept évêques, il s'abstient d'en parler ici.

De cette phrase vague, on a tiré des conséquences exagérées, et on a fait de Bossuet un partisan des opinions légendaires. « C'est Bossuet, messieurs, que vous venez d'entendre, dit un grand évêque de nos jours. Ce beau génie, à qui toutes les manières de l'aigle vont si bien, ayant entrepris de raconter les origines et les gloires de l'Église gallicane, et trouvant sur son chemin des écrivains fâcheux qui commençaient à balbutier leurs doutes et leurs objections, choque ainsi de l'aile une critique téméraire, et l'ayant étourdie et réduite au silence, reprend son vol vers des hauteurs où il n'est donné à personne de le suivre (1). »

Nous en demandons pardon à l'illustre évêque de Poitiers, si digne pourtant de comprendre et d'interpréter Bossuet; mais nous croyons devoir chercher le sentiment de Bossuet dans un de ses ouvrages historiques, particulièrement dans son *Discours sur l'histoire universelle*, et là nous lisons que sous le règne de Dèce, « l'Église s'étendit de tous côtés, principalement dans les Gaules. » L'évêque de Meaux fait ici incontestablement allusion à la mission des sept évêques, la seule que l'histoire mentionne sous le règne de Dèce, et nous avons ainsi l'interprétation exacte du premier passage. Nous pouvons donc revendiquer pour notre thèse l'autorité de Bossuet, « cet homme, dit Mgr Pie, qui fut la principale gloire de notre grand siècle, et dont l'érudition égala l'éloquence. » On attachera plus de valeur encore à son sentiment, quand on aura appris du cardinal de Bausset les immenses études que le précepteur du jeune Dauphin s'était imposées pour l'instruction de son royal élève (2).

(1) Mgr Pie, évêque de Poitiers, *Discours prononcé à la cérémonie de la translation des reliques de S. Latuin à Séez, le 22 juin 1858.*

(2) Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Église,* 2e partie; — *Discours sur l'histoire universelle*, 1re partie, xe époque. — de Bausset, *Histoire de Bossuet,* liv. iv.

**1688. — Dufraisse, chanoine de Clermont, se fait, comme Savaron, l'interprète des traditions grégoriennes au sujet de saint Austremoine, et il établit *ex professo*, par l'examen des monuments liturgiques, que « c'est la tradition de l'Église d'Auvergne que les sept évêques vinrent en France du temps de l'empereur Dèce (1). »**

**1690. — Le P. Gérard Dubois, de la congrégation de l'oratoire, prévôt de Suèvre, déclare, dans son *Histoire de l'Église de Paris*, que récuser l'autorité de saint Grégoire, dans la question présente, c'est *condamner l'antiquité elle-même*. Il rappelle la parole très-grave de l'illustre archevêque de Toulouse, puis archevêque de Paris, Pierre de Marca, l'un des plus ardents défenseurs des missions apostoliques, taxant de *téméraire* celui qui révoque en doute l'autorité de saint Grégoire en ce qui regarde l'apôtre de la Touraine (2).**

(1) Dufraisse, *L'origine des Églises de France, prouvéé par la succession de ses évêques, avec la Vie de S. Austremoine, premier apôtre et primat des Aquitaines*, 1re partie, ch. 7; 2e partie, ch. 9. Paris, 1688.

(2) Voici le texte intégral du P. Dubois :

« Turonos vero quæ Lugdunensis tertiæ metropolis est, religionem christianam non ante Decii et Grati consulatum allatam fuisse Gregorius Turonensis locupletissimus testis est, adeo ut scribentem res Ecclesiæ suæ falsi insimulare, *sit ipsam arguere antiquitatem*. Neque semel ille narrat adventum S. Gatiani in Gallias, Decio et Grato coss. contigisse; nam ex libro I, refert S. Gatianum venisse hoc anno Turonos, et lib. x, c. 31, dum texit catalogum episcoporum suæ Ecclesiæ, non modo orditur a Gatiano, sed hunc etiam a Romano pontifice missum eo quo dictum est anno. *Primus*, inquit, *Gatianus episcopus, anno imperii Decii primo, a Romanæ Sedis papa transmissus est, etc.* Quæ verba scriptoris suas res agentis tantæ fuerunt auctoritatis apud doctissimum Archiepiscopum (P. de Marca), ut dum impugnat missionem septem episcoporum quam Gregorius Turonensis Decio consule fuisse asserit, huicce de Gatiano traditioni nefas esse duxerit adversari : « Quod attinet, inquit ille, ad Gatianum Turonensis Ecclesiæ episcopum, « cum ejus successor Gregorius, cui perspecta erant suæ Ecclesiæ tabularia, « doceat conceptis verbis Gatianum anno Decii primo a papa sedis Romanæ « transmissum, additis quoque aliquot ejus episcopi gestis, neque ulla nobis « aliunde suppetit auctoritas, qua illum ad vetustiora tempora revocemus,

Une foule d'autres écrivains d'élite, Claude Chastelain, dans son *Martyrologe universel*, D. Ruinart, dans les *Acta sincera primorum martyrum* et dans son admirable préface aux œuvres de saint Grégoire (n° 64 et *passim*), le P. Jacques Sirmond, dans sa Dissertation sur saint Denis de Paris et saint Denis l'Aréopagite, le P. Le Cointe, dans ses *Annales ecclésiastiques*, Jean Descordes, chanoine de Limoges, dans une dissertation très-remarquable sur l'apostolat de saint Martial, insérée dans les *Acta Sanctorum* (t. VII junii, p. 493), Tillemont, Henri de Valois, Fleury, Loisel et beaucoup d'autres ont vaillamment soutenu cette croisade historique ; ils remportèrent alors une victoire éclatante (1).

## XVIII<sup></sup>e SIÈCLE.

Le dix-huitième siècle recueillit l'héritage du siècle précédent. Le savant bénédictin D. Housseau, l'un de ceux qui, sans contredit, ont le plus étudié l'histoire de la province de Touraine, s'exprimait au sujet de saint Gatien avec la même énergie et presque dans les mêmes termes que le savant de

« *temerarium censeo* adversus Gregorium de propriæ Ecclesiæ statu disputare. » (P. de Marca, *Epist. ad Valesium*). — Tardius in has provincias advectam Christi Religionem ex eo quoque intelligere licet, quod sanctum Julianum Cenomanis fidem annuntiasse eodem tempore quo Gatianus Turonos venit, ejus Vitæ scriptor Letaldus docet, et quod ante Defensorem qui ordinationi sancti Martini interfuit, nullus reperiatur Andecavorum episcopus.

« His persuasi argumentis Turonensem Ecclesiam Deciana tempora non præcessisse constanter asseveramus.

« Hoc quidem de Turonensis Ecclesiæ initiis clara sunt, etc... » *Historia Ecclesiæ Parisiensis, auctore Gerardo* Dubois, *Aurelianensi congr. Oratorii D. N. Jesu Christi presbytero, et in insigni Ecclesia sancti Martini Turonensis præposito de Sodobrio.* Paris, apud François Muguet, 1690. *Lib.* I, c. 2, n° VIII, p. 9.

(1) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* t. III, p. 364. — Fleury, *Hist. ecclésiast.*, liv. VI, n° 49. — Loisel est cité par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum,* t. II, 8 januar.

Marca : « C'est l'opinion commune des plus habiles de ce siècle, dit-il, que la mission des sept premiers apôtres des Gaules n'est arrivée que dans le troisième siècle, et *ce serait une espèce de témérité d'en douter à l'égard de saint Gatien*, puisque c'est le sentiment de Grégoire de Tours, l'un de ses successeurs à l'évêché, qui avait examiné les anciens monuments de son Église (1). »

L'auteur du *Tableau de la Province de Touraine* (2), le P. Longueval, le cardinal Orsi, l'abbé Velly, D. Vaissette, Godescard, Moréri, Abadie, Ribaud de la Chapelle, Joseph Boïlève, Laurent Selvagio (3), en un mot, presque tous les critiques et tous les historiens du XVIII[e] siècle, particulièrement les Bénédictins de la célèbre Congrégation de Saint-Maur, se sont faits les disciples de saint Grégoire de Tours, au moins pour rapporter à l'an 250 la venue de saint-Gatien.

Denis de Sainte-Marthe, dans le *Gallia christiana nova*, admet l'origine apostolique de quelques Églises, par exemple Arles et Narbonne; il s'abstient pour saint Denis de Paris,

(1) D. Housseau, *Collection Anjou et Touraine*, t. XIX, p. 1.

(2) *Tableau de la Province de Touraine*, 1762-1766, publié par M. l'abbé C. Chevalier, dans les *Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire*, Tours, 1863.

(3) Longueval, *Hist. de l'Église Gallicane*, t. I, p. XLVII. — Orsi, *Hist. ecclésiast.*, ad annum 250. — Velly, *Hist. de France*, t. I, Dissert. préliminaire. — D. Vaissette, *Hist. générale du Languedoc*. — Godescard, *Vie des Pères, des Martyrs*, etc. 18 décemb. — Moréri, *Dictionnaire historique*, art. S. Gatien. — Abadie, chanoine de Saint-Gaudin de Comminges, *Nouvelle Dissertation touchant le temps auquel la Religion chrétienne a été établie dans les Gaules : où l'on fait voir que ç'a été, non dans le premier siècle, mais dans le second qu'elle y a été établie, et qu'y étant depuis déchue, elle y a été rétablie vers le milieu du troisième siècle*, vol. in-12, 1703, apud Lelong, *Biblioth. histor. de la France*, n° 4007, édit. Fontette. — Ribaud de la Chapelle, *Dissertation sur l'époque de l'établissement du christianisme en Auvergne*. — J. Boilève, *Dissertation sur l'établissement de la Religion chrétienne à Orléans*, 1754, *Mercure, juin*, 1[er] vol. — Selvagio, *Antiquitatum Christianarum Institutiones*, t. I, p. 80, Venetiis, 1794, 2[e] édit.

mais il embrasse résolument la tradition grégorienne en ce qui concerne saint Austremoine, saint Martial et saint Saturnin, et il est évident qu'il n'eût pas abandonné Grégoire de Tours à propos de saint Gatien, si l'ouvrage eût été poussé jusqu'à notre province ecclésiastique (1).

D. Rivet, dans cette admirable *Histoire littéraire de la France* que M. Paulin Paris vient de rééditer, partage le même sentiment, mais peut-être d'une manière trop exclusive :

« Plusieurs de nos écrivains modernes, dit-il, ont prétendu que dès ce siècle-ci (le premier siècle de notre ère) la foi avait été prêchée et reçue dans nos provinces. Mais c'est ce qu'ils ont avancé, sans que personne se soit mis en devoir de le prouver. Et comment aurait-on pu le faire? Bien loin qu'il se trouve quelques preuves positives pour l'établir, il y en a plusieurs qui la détruisent, et qui ne sont pas de peu de poids. Telles sont les autorités de Sulpice Sévère, cet écrivain si célèbre et si respectable; de l'auteur des Actes de saint Saturnin de Toulouse, qui écrivait au moins dès le v$^{e}$ siècle de l'Église; et de saint Grégoire de Tours, que nous regardons comme le Père de notre histoire. Il s'agit d'un fait; et tous les raisonnements que l'on pourrait faire, ne sauraient l'établir, si le témoignage des anciens le dément...

(1) Ex dicendis liquido constabit religionem christianam in Galliis fuisse prædicatam apostolorum vel apostolicorum saltem virorum temporibus, ab illisque fundatas apud nos quasdam Ecclesias. *Gallia christ. nova*, t. I, præf., n. 4. —S. Austremonius, vel, ut legitur in nova Gregorii Turonensis editione, Stremonius, unus fuit ex illis eximiis verbi divini præconibus, qui medio sæculo III, Decio et Grato consulibus, missi a Romano pontifice Roma profecti sunt ut venirent in Gallias, uti legitur apud Gregorium, *Hist.*, lib. I, cap. 28. *Gallia christ.*, t. II, col. 225. — S. Martialis, sub Decio et Grato consulibus, hoc est medio tertio Christi sæculo, Lemovicinis est destinatus episcopus, inquit Gregorius Turonensis. Contra hanc sententiam pugnat vulgaris traditio, vel potius opinio popularis. ..... Hæc et multa alia recensens vir illustrissimus Franciscus Bosquetus, pro fabellis habet, nec immerito. Itaque hic subsistendum. *Ibid.*, col. 499. — T. VII, col. 4. — Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas S. Saturninum habere cœpit sacerdotem. T. XIII, col. 3.

« Après donc que la foi eut été annoncée peu à peu et comme par degrés dans l'Occident, elle se répandit, à mesure du progrès qu'elle faisait, jusque dans les Gaules. On y vit alors (au second siècle) des ouvriers évangéliques, qui y répandant la lumière de l'Évangile, en chassèrent avec le temps les ténèbres du paganisme. De sorte, dit le célèbre Sulpice, que ce ne fut qu'un peu tard que le christianisme s'établit en deçà des Alpes, et l'on ne commença à y voir des martyrs que sous Marc-Aurèle.....

« Dieu ne fut pas longtemps sans dédommager l'Église des Gaules des deux élèves (Caius et saint Hippolyte) qu'elle avait cédés à d'autres Églises. Pour ces deux missionnaires, il lui en envoya (au IIIe siècle) sept autres que l'on croit être tous venus de Rome : saint Gatien, qui fixa son siége à Tours; saint Trophime, à Arles; saint Paul, à Narbonne; saint Saturnin, à Toulouse; saint Denys, à Paris; saint Austremoine, à Clermont en Auvergne; et saint Martial, à Limoges. Ce fut par la prédication de ces grands évêques, que la lumière de l'Évangile qui, dès le siècle précédent, s'était répandue dans la Gaule celtique par le ministère des disciples des apôtres et des hommes apostoliques de la Grèce, pénétra dans presque tout le reste des Gaules (1). »

Les Bénédictins qui ont publié les diverses éditions de l'*Art de vérifier les dates*, ont varié sur le même sujet.

Voici d'abord ce que nous lisons dans la première édition de cet important ouvrage, préparée par D. Ch. Clémencet (Paris, 1750, in-4o) : « On doit regarder saint Fabien comme l'apôtre d'une grande partie de la France, puisque c'est par lui, comme les savants le reconnaissent aujourd'hui, qu'ont été envoyés ces sept célèbres évêques qui y ont prêché la foi : saint Saturnin de Toulouse, saint Trophime d'Arles, saint Gatien de Tours, saint Denis de Paris, saint Paul de Narbonne, saint Austremoine

(1) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France,* t. Ier. État des lettres dans les Gaules au premier siècle, no 1; au IIe siècle, no 1; au IIIe siècle, no 8.

de Clermont et saint Martial de Limoges. Tous ces saints peuvent avoir été envoyés par saint Fabien, vers l'an 245 (1). »

D. François Clément donna successivement deux éditions plus complètes du même ouvrage, l'une en 1770 (1 vol. in-folio), l'autre en 1783-1787 (3 vol. in-folio). La date de la mission des sept évêques fut corrigée comme il suit : « Il y a bien de l'apparence que c'est à saint Clément et non à saint Fabien qu'on doit rapporter la mission des premiers évêques dans les Gaules, etc. » D. Clément cite ensuite les noms des sept évêques et déclare, dans une parenthèse, qu'il s'appuie sur l'autorité de P. de Marca et des deux Pagi ; mais précisément les deux Pagi ne parlent pas de la mission de saint Gatien, ou du moins les passages qu'on nous oppose se rapportent à une autre question, et P. de Marca suit en ce point l'opinion de saint Grégoire. De plus, dans ces deux éditions de l'*Art de vérifier les dates* (1770-1787), nous trouvons, au Catalogue des saints, le texte suivant : « Saint Gatien, *Gatianus*, *Catianus*, et non *Gratianus*, premier évêque de Tours, au IIIe siècle, est honoré le 18 décembre (2). »

Ce catalogue, dressé d'abord par D. Clémencet, fixait la mission de chacun des sept évêques au milieu du IIIe siècle. Il fut révisé, comme l'ouvrage tout entier, par D. François Clément. Celui-ci, conséquent avec lui-même, changea la date pour cinq des évêques (3), ce qui suppose que son attention était parfaitement éveillée sur la question ; mais il respecta celle de

(1) *Art de vérifier les dates,* édit. 1750, p. 359.

(2) *Art de vérifier les dates,* édit. 1770, p. 157; édit. 1783-1787, p. 219.

(3) L'édition de 1783 reproduit textuellement (p. 219) la note de celle de 1770 (p. 239) relativement à la mission envoyée en Gaule par saint Clément, mais de la liste des sept évêques elle supprime le nom de saint Saturnin. Ce nom figure cependant au Catalogue des saints (p. 78, col. 2) avec cette mention : « S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, envoyé dans les Gaules par le pape S. Clément vers la fin du Ier siècle; » mais un erratum nous apprend qu'il faut ainsi corriger ce passage : « envoyé dans les Gaules par le pape S. Fabien vers l'an 245, martyr à Toulouse l'an 250. » *Corrections et additions pour le premier volume,* p. XXI.

saint Gatien. Il en résulte une contradiction flagrante. Ayant à choisir entre deux textes opposés, nous croyons qu'il faut donner la préférence à celui qui seul se rapporte spécialement et exclusivement à saint Gatien, au texte du Catalogue, et par conséquent nous revendiquons les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* comme favorables à notre thèse.

## V.

### XIX^e SIÈCLE.

*Jugements de la critique et de l'érudition contemporaines.*

La première moitié du XIX^e siècle peut être regardée comme l'héritière de la science et de la critique historiques des deux siècles précédents. Il n'est donc point étonnant de rencontrer dans cette période l'unanimité des écrivains en faveur de la tradition grégorienne.

Le premier qui se présente à nous est Chateaubriand. On nous l'a cependant opposé, comme on nous a opposé Bossuet, parce qu'il a écrit cette ligne assez vague sur les missions apostoliques de la Gaule : « Pierre envoya des missionnaires en Sicile, en Italie, dans les Gaules, et sur les côtes de l'Afrique. Saint Paul arrivait à Éphèse lorsque Claude mourut, et il catéchisa lui-même dans la Provence et dans les Espagnes. » Les critiques qui triomphent de cette phrase, n'ont sans doute pas lu la suivante, qu'on trouve quelques pages plus loin dans le même ouvrage, à l'article de Dèce : « Le pape Fabien confessa d'âme et de corps, le 20 de janvier l'an 250... Divers évêques fondèrent des Églises dans les Gaules : Denis à Paris, Gatien à Tours, Stremoine à Clermont en Auvergne, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limo-

ges (1). » Devant un pareil texte, comment ose-t-on présenter Chateaubriand comme un partisan des idées légendaires ?

Tous nos écrivains tourangeaux du XIXe siècle, se sont faits chez nous les organes de l'antique tradition grégorienne. Chalmel et Jacquet-Delahaye sont les plus anciens. Ils ont été suivis plus récemment par MM. l'abbé Bourassé, l'abbé Manceau, Lambron de Lignim, de la Ponce, etc. (2). Un seul auteur tourangeau, un seul, représente aujourd'hui la réaction anti-grégorienne.

Depuis 1848, nous n'ignorons point qu'il s'est produit un certain mouvement dans le sens légendaire; mais si nos adversaires peuvent invoquer en leur faveur un assez grand nombre de noms dont beaucoup sont obscurs, nous pouvons nous réclamer des maîtres de la science, et montrer que l'autorité de Grégoire de Tours conserve encore d'illustres défenseurs, en dépit d'une réaction enthousiaste.

M. Paulin Paris, membre de l'Institut de France, déclare « qu'on ne saurait reporter saint Gatien au Ier siècle, contre le témoignage du pieux historien qui ne peut s'être mépris sur ce qui touchait aux origines de sa propre Église. » Ce témoignage est d'autant moins suspect dans la bouche du savant académicien qu'il croit fermement aux missions apostoliques de la Gaule. (Voir p. 13.)

M. Natalis de Wailly, aussi de l'Institut, ne saurait non plus être accusé de parti-pris, puisqu'il rattache au Ier siècle les saints évêques Trophime, Paul, Saturnin, Martial et Crescent; mais il place au IIIe siècle saint Gatien de Tours, l'autorité de

(1) CHATEAUBRIAND, *Études ou Discours historiques sur la chute de l'empire romain, la naissance et les progrès du christianisme, etc.*, 1er discours, Ire partie, de Jules César à Dèce; 2e partie, de Dèce à Constantin.

(2) CHALMEL, *Histoire de Touraine*, t. I, pp. 74, 75. — JACQUET-DELAHAYE, *Du rétablissement des Églises en France, à l'occasion de la réédification projetée de celle de Saint-Martin de Tours*, 1822. — BOURASSÉ, *Les cathédrales de France*, p. 482. — MANCEAU, *Notice sur la cathédrale de Tours*. — LAMBRON DE LIGNIM, *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. VI, p. 14. — DE LA PONCE, *Ibid.*, t. IX, p. 332.

saint Grégoire lui paraissant supérieure en ce point à toutes les autres (1).

M. B. Hauréau, autre membre de l'Institut, dans la continuation du *Gallia christiana*, n'est pas moins explicite en faveur de la mission de saint Gatien au IIIe siècle (2).

Nous pourrions citer encore plusieurs autres membres de l'Institut ou du Comité des Sociétés savantes, MM. Edm. Le Blant (voir p. 55), Alfred Maury (3), Amédée Thierry, Guizot, Jules Desnoyers (4), et grossir notre liste d'une foule d'autres autorités secondaires d'un incontestable mérite, comme MM. d'Ozouville, l'abbé Pascal, Tailliar, l'abbé Salvan, Dufour, l'abbé Glaire, F. Le Play (5), etc., etc.

Mais à quoi bon? Ces noms ne constituent-ils pas, en dépit des plaideurs condamnés, un tribunal supérieur de critique et d'érudition dont les arrêts doivent être accueillis avec respect par le monde savant?

Terminons par une page récente de M. Guizot. L'éminent historien, à qui les prétendues découvertes de MM. Faillon et Arbellot n'ont certainement pas échappé, s'exprime ainsi au sujet des missions de la Gaule :

« En 202, dans la persécution de l'empereur Septime

(1) Nat. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, partie 1re, chap. 5, Catalogue des saints, p. 138.

(2) *Gallia christiana*, t. XIV.

(3) Maury, *Rapport fait à l'Institut impérial de France, au nom de la Commission des Antiquités nationales de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur le concours de 1862.* (V. le *Moniteur* du 2 août 1862). — P. Paris, *Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur l'ouvrage de M. Ravenez relatif aux Origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons.* — Ces deux rapports représentent le sentiment de l'Institut de France sur cette grave question.

(4) *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, 4e série, t. III, février 1866, p. 156.

(5) Le Play, *L'organisation du travail selon la coutume des ateliers et la loi du décalogue.* Tours, Mame, 1870.

Sévère, saint Irénée couronna par le martyre son active et puissante vie. Ce fut à son épiscopat que commença ce que je me permettrai d'appeler l'essaim de missionnaires chrétiens qui, vers la fin du IIe et pendant le IIIe siècle, se répandirent dans toute la Gaule, prêchant la foi chrétienne et fondant des Églises. Les uns partirent de Lyon sous l'impulsion de saint Irénée, les autres de Rome, spécialement sous le pontificat du pape saint Fabien, martyr lui-même en 249; saint Félix et saint Fortunat à Valence, saint Ferréol à Besançon, saint Marcel à Châlon-sur-Saône, saint Bénigne à Dijon, saint Trophime à Arles, saint Paul à Narbonne, saint Saturnin à Toulouse, saint Martial à Limoges, saint Andéol et saint Privat dans les Cévennes, saint Austremoine à Clermont-Ferrand, saint Gatien à Tours, saint Denis à Paris, et tant d'autres dont les noms ne sont plus guère connus que dans les histoires érudites ou sur les lieux mêmes où ils ont prêché, lutté et vaincu, souvent au prix de leur vie. Tels ont été les fondateurs de la foi et de l'Église chrétienne en France (1). »

Arrêtons-nous ici. Aussi bien nous avons replacé Grégoire de Tours au milieu d'une nuée de témoins, et nous avons montré que son texte, loin d'être isolé, trouve une éloquente confirmation dans notre tradition tout entière, dans le sentiment des critiques les plus graves et dans les historiens les plus autorisés. Devant cette masse de témoignages concordants, quelle peut être la valeur de l'opinion légendaire? C'est ce qu'il nous reste à examiner dans une troisième partie.

(1) GUIZOT, L'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants,* p. 115. Paris, Hachette, 1870.

TROISIÈME PARTIE

—

# LES ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS D'APRÈS LA LÉGENDE

Sunt nonnulli qui dum attollere sanctorum facta appetunt, in lucem veritatis offendunt, quasi sanctorum gloria mendacio erigi valeat.

Le moine LETALDE.

Quod a recentiore auctore de rebus adeo antiquis sine alicujus vetustioris auctoritate profertur, contemnitur.

Le cardinal BARONIUS.

## CHAPITRE Ier.

### PRINCIPES DE CRITIQUE APPLICABLES AUX LÉGENDES.

I. L'origine, le caractère et la valeur historique de la plupart des légendes, commandent le respect. — II. Ce respect ne peut être aveugle, l'Église ayant condamné un grand nombre de légendes apocryphes. — III. Preuves matérielles du plagiat d'un certain nombre de légendes; le bâton de saint Pierre. — IV. La critique est souvent impuissante à faire la distinction du fond véritable et des détails apocryphes dans les légendes prises isolément. — V. Les légendes de plusieurs de nos premiers apôtres ne possèdent pas les trois caractères essentiels de la tradition historique. — VI. L'autorité des Églises particulières n'est pas un argument absolu de la valeur historique des légendes.

### I.

L'origine des légendes remonte au berceau même du christianisme. Dès les premiers temps, de pieux fidèles, jaloux de conserver la mémoire des héroïques martyrs qui versaient leur sang pour J.-C., rédigèrent les *Actes* de leur interroga-

loire et de leurs tortures. C'étaient là autant de titres de noblesse pour les chrétientés et pour les familles, et dans ces temps de persécution, les âmes les plus faibles et les plus timides y trouvaient d'admirables exemples qui enflammaient leur courage, et les élevaient, avec la grâce de Dieu, à la hauteur des sacrifices les plus douloureux. L'Église ne tarda pas à donner sa consécration à ce louable usage, et à l'entourer des garanties les plus sévères. Dès la fin du Ier siècle, le pape saint Clément divisait la ville de Rome en sept régions, et y instituait sept notaires chargés de recueillir avec le plus grand soin, *sollicite et curiose*, les gestes des martyrs. Un siècle et demi plus tard, vers 240, le pape saint Fabien réorganisait cette institution, et plaçait dans chaque région un sous-diacre pour veiller avec le notaire à la rédaction scrupuleuse de ces Actes et en former un recueil complet, *ut gesta martyrum in integro colligerent* (1). Ce que l'Église romaine avait fait pour ses héros, les Églises particulières le firent pour les leurs, et bientôt cette pieuse coutume s'étendit, non-seulement aux martyrs, mais encore aux évêques, aux confesseurs, aux saints de tout ordre dont la vie pouvait servir de modèle. Un grand nombre de ces relations furent adoptées pour être lues au peuple pendant l'office le jour de la fête des saints dont elles racontaient les mérites : de là leur est venu le nom de *leçons* ou *légendes*.

Cette destination religieuse donnée aux Passions des martyrs et aux Vies des saints, provoqua de la part de l'Église une nouvelle sollicitude pour en assurer la sincérité et l'autorité. L'Église n'avait pas seulement à protéger la mémoire de ses saints contre des récits téméraires et indignes de leur gloire; elle avait encore à défendre sa liturgie contre l'introduction de pièces apocryphes. Aussi voyons-nous en tout temps les souverains pontifes, les conciles et les évêques déployer la plus grande vigilance à ce sujet, et repousser réso-

(1) Voir les textes, p. 62, note 2.

lument les légendes dont ils suspectaient la véracité. Nous en trouvons une preuve frappante dans les canons du concile qui fut célébré à Rome, à la fin du v[e] siècle, par le pape Gélase : « Quant aux gestes des saints martyrs, disent les Pères, la vieille coutume de l'Église de Rome est de ne les accueillir qu'avec une extrême prudence, *singulari cautela*, parce qu'on en ignore les auteurs, et que beaucoup de ces récits ont été amplifiés par des écrivains infidèles ou ignorants, ou dénaturés par les hérétiques, ce qui fournit à nos ennemis l'occasion de railler. Telles sont les passions de saint Cyr et de sainte Julitte, de saint Georges et de plusieurs autres. C'est pour cela qu'on ne les lit point dans l'Église romaine (1). »

On comprend dès lors la haute valeur de ceux de ces pieux récits qui furent adoptés à l'origine par l'Église et qui nous sont arrivés intacts, entourés du respect de toute la tradition. Rédigés avec un scrupule religieux par des fonctionnaires sacrés, sous les yeux des souverains pontifes ou des évêques, à une époque assez rapprochée des événements, s'ils n'ont pas toujours la valeur des écrits historiques, ils méritent cependant, comme l'a dit M. de Montalembert, « l'attention et le respect de tout historien sérieux et solidement critique ; » et le chrétien ne saurait refuser sa vénération à ces vieux monuments qui lui parlent avec tant d'autorité des combats de ses pères.

Malgré les injures du temps et des hommes, ces belles légendes primitives n'ont pas toutes disparu, et un grand nombre ont échappé aux remaniements que se permirent des

(1) Item gesta sanctorum martyrum .... Sed ideo secundum antiquam consuetudinem, singulari cautela in sancta Romana Ecclesia non leguntur, quia et eorum qui conscripsere nomina penitus ignorantur, et ab infidelibus aut idiotis superflua, aut minus apta quam rei ordo fuerit, scripta esse putantur. Sicut cujusdam Quirici et Julittæ, sicut Georgii, aliorumque hujusmodi passiones, quæ ab hæreticis perhibentur compositæ. Propter quod, ut dictum est, ne vel levis subsannandi oriretur occasio, in sancta Romana Ecclesia non leguntur. GELASII *Decretum cum* LXX *episcopis habitum de apocryphis scripturis.* — LABBE, *Concil.,* t. IV, col. 1263. — Patrol., t. LIX, col. 160, 161, 162.

écrivains postérieurs. Au XVI[e] siècle, un chartreux de Cologne, Laurent Surius, en fit une compilation, mais il se donna trop souvent le tort de polir à sa façon le style des originaux, et il leur enleva ainsi en grande partie leur parfum d'antiquité.

Ruinart, plus sévère, se contenta de publier un choix des Actes sincères des martyrs, sans en altérer le caractère originel. Plus larges dans leurs vues, les Bollandistes insérèrent dans leur immense recueil toutes les Vies des saints qu'ils purent trouver, vraies, douteuses et fausses, en les éclairant de toutes les lumières d'une critique respectueuse. Beaucoup de ces légendes sont graves, saintes, respirent la piété la plus tendre, la foi la plus naïve, et portent avec elles un cachet évident d'antiquité et de sincérité. Qnelques-unes sont de simples monuments littéraires; mais plusieurs ont la valeur des documents historiques les plus autorisés.

En raison de leur origine, de leur caractère religieux ou liturgique, et des garanties qui en ont entouré la rédaction primitive, les légendes méritent donc toute notre vénération, et si la critique veut s'en occuper, elle ne doit le faire qu'avec un profond respect. Une certaine école, dont Baillet et Launoy sont les coryphées décriés, l'a trop oublié, et dans la guerre outrée qu'elle a faite aux légendes, elle a été fréquemment inspirée par l'esprit de secte, et par une critique étroite, mesquine et frondeuse. Les miracles dont les Vies des saints sont remplies, ne trouvaient pas grâce à ses yeux, comme si le surnaturel n'était pas un des éléments de la religion chrétienne; et c'était souvent l'unique raison pour répudier des écrits considérés jusque-là comme authentiques. Une foule de traditions vénérables ont été ainsi battues en brèche par des censeurs téméraires.

Ces principes ne sont point les nôtres et nous tenons à nous séparer hautement de l'école de Baillet et de Launoy. Pour nous, les miracles n'étonnent point notre foi, et nous ne sommes point surpris d'en rencontrer dans les Vies des saints. En abordant l'étude des monuments hagiographiques,

notre première loi sera le respect. D'ailleurs nous n'entendons point porter la discussion sur le fond même des légendes, et notre critique se bornera à l'examen des dates et de quelques circonstances évidemment fabuleuses.

## II.

Mais notre respect ne saurait être aveugle, et embrasser indifféremment toutes les légendes, quelles qu'elles soient. Il suffit d'avoir une légère teinture d'histoire ecclésiastique pour savoir combien les pièces apocryphes, testaments, actes de donation, priviléges, lettres d'exemption, rescrits apostoliques, etc., sont malheureusement abondantes, et combien de fois elles ont mérité les justes censures de l'Église. Les légendes n'ont point échappé à ce travail d'altération tenté par cet esprit du mal qui cherche constamment à semer la zizanie parmi le bon grain. L'hérésie, la superstition, l'ignorance, la cupidité, ont souvent mis une main ennemie ou indiscrète sur les Vies des saints, dans le but d'en amoindrir l'autorité ou de tourner cette autorité au profit de quelques passions particulières. Malgré toutes ses précautions, l'Église n'a pas pu empêcher ces fausses légendes de naître et de se propager, pas plus qu'il ne lui a été possible d'arrêter l'essor des hérésies; mais gardienne vigilante de la vérité, même en des questions secondaires, elle a toujours déployé le plus grand zèle pour frapper les livres apocryphes et les légendes fabuleuses, et dénoncer les écrivains téméraires qui ne craignaient pas de répandre dans le public ces pièces méprisables, pleines de puérilités et de mensonges.

Nous la voyons dès les premiers temps commencer ce rôle de protection de la vérité historique des légendes, quand cette vérité pouvait intéresser l'honneur des saints et le respect de la liturgie. « Aucune époque, dit Mabillon, n'a été plus sainte que celle des premiers temps de l'Église. Et cependant

combien cet âge n'a-t-il pas enfanté d'écrits monstrueux, faussement attribués aux apôtres ou à d'autres personnages illustres (1)! » Le pape Gélase, à la fin du v^e siècle, se vit obligé de prémunir les fidèles contre ces déplorables supercheries, et dressa un catalogue des ouvrages qu'il fallait regarder comme apocryphes, « catalogue encore incomplet, dit Mabillon, car nous pourrions y ajouter beaucoup de livres supposés ou corrompus. » On y trouve censurés les Actes du concile de Rimini, l'Itinéraire de saint Pierre, sous le nom de saint Clément, les Actes de saint André, de saint Thomas, de saint Pierre et de saint Philippe, huit faux Évangiles, et ceux qui ont été altérés par Lucius et Hésychius ; les livres de l'Enfance et de la Nativité du Sauveur, les Actes de sainte Thècle, la lettre de Jésus-Christ au roi Abgar et d'Abgar à Jésus-Christ, les Canons des Apôtres, le livre du Pasteur, le Trésor et le Fondement des manichéens, et plusieurs autres ouvrages qu'on avait répandus comme faisant partie de l'Écriture sainte. Cette liste est déjà longue, et cependant le concile nous avertit que ce n'est là qu'une faible partie des livres apocryphes (2). Ce mal était déjà ancien lorsque le pape Gélase formulait son décret, en 494 : deux siècles auparavant, Arnobe le signalait à ses contemporains, et l'attribuait à la malice des démons et des hommes pervers qui voulaient ainsi ébranler la foi des croyants et détruire l'autorité des Actes des martyrs (3). On pourrait même le faire remonter plus haut, jus-

(1) Nullum sanctius ævum quam nascentis Ecclesiæ. Et tamen quanta falsorum scriptorum monstra, ementitis Apostolorum, aliorumque virorum illustrium nominibus personata, pepererit ætas illa, inter alia docet Gelasii papæ censura, qui apocryphas falsasque scripturas a veris accurate discrevit. Huic catalogo multos alios libros, qua suppositicios, qua corruptos, superaddere possemus. MABILLON, *De Re Diplom.*, lib. I, cap. 6.

(2) E quibus pauca, quæ ad memoriam venerunt, et catholicis vitanda sunt, credimus esse subdenda. Patrol., t. LIX, col. 161.

(3) Si qua (martyrum gesta) sunt litteris conscriptionibusque mandata, malevolentia dæmonum, quorum cura et studium est hanc intercipere veritatem, et consimilium his hominum, interpolata quædam et addita, partim mutata atque detracta, verbis, syllabis, litteris, ut et credentium tardarent fidem, et gestorum corrumperent auctoritatem. — ARNOBII *Adversus Gentes*, lib. I, cap. 56. Patrol., t. V, col. 795.

qu'au temps des apôtres, car saint Paul, dans son épître à Tite, mettait déjà son disciple en garde contre les juifs simoniaques qui, par l'appât d'un gain honteux, *turpis lucri gratia*, répandaient dans le public des doctrines et sans doute des écrits condamnables (1).

Sous l'inspiration du même esprit de simonie, la Gaule ne tarda guère à suivre l'Italie dans la fabrication des pièces fausses; et ici encore nous voyons la sollicitude des évêques toujours en éveil, s'opposer vigoureusement à la propagation des documents apocryphes. Grégoire de Tours nous en cite trois ou quatre exemples. Un clerc ayant présenté à son évêque une Vie du martyr saint Patrocle qui parut suspecte de supposition, fut châtié et chassé honteusement de l'oratoire qu'il desservait. On le soupçonnait d'avoir voulu attirer les fidèles à son sanctuaire, parce que les gens de ce pays, dit notre historien, négligeaient le bienheureux martyr, ignorant l'histoire de sa passion; mais plus tard la sincérité de la légende ayant été démontrée, l'évêque revint sur la mesure sévère que la prudence lui avait dictée (2). Saint Grégoire nous raconte aussi que dans l'affaire de Prétextat, on produisit contre l'évêque de Rouen un recueil de canons où l'on avait introduit un nouveau cahier de prétendus canons apostoliques que l'Église gallicane n'admettait point comme authentiques, et dont le texte était d'ailleurs altéré. Selon le même auteur, Gilles de Reims avait aussi supposé de fausses chartes qui donnaient

(1) Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, et seductores; maxime qui de circumcisione sunt. Quos oportet redargui : qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratia. Tit., I, 10, 11.

(2) Loci enim homines parvum exhibebant martyri famulatum, pro eo quod historia passionis ejus non haberetur in promptu. Mos namque erat hominum rusticorum, ut sanctos Dei, quorum agones relegunt, attentius venerentur .... At ille (episcopus) non credens, nisi confictum æstimans, cæsum increpatum clericum abscedere jubet dicens : Te hæc juxta votum tuum dictasse manifestum est, nam nunquam ea cum ullo homine reperisti. *De glor. Martyr.*, cap. 64.

à lui ou à son Église de grandes propriétés détachées du domaine royal ; le malheureux évêque fut obligé d'avouer honteusement la supercherie dont il s'était rendu coupable (1).

Nous pourrions multiplier indéfiniment les exemples de cette sorte, et montrer l'apocryphe se glissant insidieusement de siècle en siècle, malgré la vigilance de l'Église. Contentons-nous de rappeler la fraude colossale des fausses décrétales, œuvre audacieuse d'un imposteur habile qui, fabriquant de prétendues lettres des premiers papes, parvint à les imposer universellement à la confiance publique. La collection du pseudo-Isidore, admise par tous sans conteste, passa dans le droit canonique et dans l'enseignement des écoles, fut invoquée comme authentique, et resta en pleine autorité pendant près de huit siècles. C'est le cas le plus extraordinaire du succès d'une supercherie littéraire (2).

Si les canons, qui règlent la discipline ecclésiastique, pouvaient donner une telle prise à la critique, au moins pour le nom des auteurs auxquels on les attribuait et pour la forme sous laquelle ils se présentaient, on doit penser si certains auteurs de légendes, inspirés par l'esprit simoniaque, avaient libre carrière pour leurs inventions. Aussi les Vies de saints fabriquées à plaisir, interpolées, surchargées de fourrures ridicules, se multipliaient-elles de tous côtés. Nous avons déjà cité à ce sujet un mot du moine Letalde. Un écrivain de la fin du XIe siècle, auquel la postérité a confirmé le titre de Vénérable,

(1) Transmittens librum Canonum, in quo erat quaternio novus annexus, habens canones quasi apostolicos. GREGOR. TURON. *Hist. Franc.*, lib. V, cap. 19; lib. X, cap. 19. — MABILLON, *De Re Diplom.*, lib. I, cap. 6. — LE COINTE, *Annal. eccles. Francor.*, ann. 577, n. 11-12.

(2) Le recueil du faux Isidore se compose de trois parties : la première contient les Canons apostoliques, la donation de Constantin et cinquante-neuf lettres ou décrétales attribuées faussement à trente papes des premiers siècles de l'Église ; la seconde partie est une transcription fidèle des textes authentiques réunis dans la collection espagnole; la troisième enfin contient encore trente-sept décrétales apocryphes, ainsi que quelques autres pièces du même genre.

Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, s'élevait avec force contre un abus si criant. « Ce ne sont pas là des Vies de saints, disait-il, mais des fables puériles, *non Vitas, sed potius næniæ*. Il y a un grand nombre de ces relations qui sont plutôt capables de déshonorer la mémoire des saints que de la faire respecter; d'autres, plus méprisables que des contes de nourrice, paraîtraient trop grossières même à de simples porchers. Dieu et ses saints, selon le mot de Job (XIII, 7), ont-ils donc besoin de vos mensonges (1)? » Ce langage sévère n'était que trop justifié, et Guibert donne lui-même une foule de preuves à l'appui de ses reproches sanglants. Il faut lire et méditer son curieux Traité sur les reliques des saints, *De pignoribus sanctorum*, pour comprendre la grandeur des maux qui dévoraient alors la société ecclésiastique, livrée en beaucoup de lieux aux désordres de la simonie et de l'exploitation criminelle des choses saintes. C'est un ouvrage capital en cette matière, et nous en recommandons instamment l'étude à tous ceux qui veulent apprécier la nécessité de la réforme poursuivie avec tant de zèle par le pape saint Grégoire VII. On comprendrait mal le rôle de cet éminent pontife, si l'on ne mesurait l'étendue des plaies qu'il voulait guérir.

Malgré tant d'anathèmes, le mal persista, et l'Église, toujours vigilante à maintenir la vérité dans l'histoire, dut intervenir de nouveau par des exhortations et des menaces. Le

(1) Sunt quamplurimæ super quibusque sanctis relationes, quibus potius eorum præconium apud infideles impiari poterat, quam aliquatenus illustrari .... Porro sunt quædam de aliquibus scripta, quæ multo deteriora næniis, ne subulcorum quidem essent auribus inferenda .... Egebat forsitan aut Deus aut sancti eorum, juxta illud Job, mendacio, ut pro ipso loquerentur dolos? VENERAB. GUIBERTI NOVIG. *De pignoribus sanctorum*, lib. I, cap. 1 et 3. Édit. d'Achery, pp. 330, col. 1; 335, col. 2. — Patrol., t. CLVI, col. 614, 624. — *Histoire litt. de la France*, t. X, p. 481. — Guibert, né en 1053 dans le diocèse de Beauvais, élu abbé de Notre-Dame de Nogent, dans le diocèse de Laon en 1104, mourut en 1124. Son ouvrage le plus connu a pour titre: *Gesta Dei per Francos*.

quatrième concile de Latran, douzième œcuménique, tenu en 1215, ordonna aux prélats de veiller à ce que les fidèles, en venant vénérer leurs sanctuaires, ne fussent pas trompés par de vaines fictions ou de faux documents, comme il arrivait dans la plupart des lieux, *in plerisque locis*, disent les Pères, par amour du gain (1). »

Aussi Baronius n'a-t-il pu méconnaître cette triste plaie de la littérature hagiographique. Le pieux et docte cardinal déplore comme les souverains pontifes ces fraudes coupables, et dans son introduction au Martyrologe romain, il déclare que beaucoup de légendes des saints ont été altérées, non-seulement par les hérétiques, mais encore par des catholiques, qui regardaient leur cupidité comme inspirée par la piété, ou dont le zèle n'était pas éclairé par la science (2).

Ces avertissements réitérés donnés par les papes et les conciles, en nous prémunissant contre les faussaires, nous apprennent à apporter un sage discernement à l'étude des légendes.

Si des écrivains étaient compétents pour aborder cette tâche délicate, c'étaient assurément les savants jésuites qui entreprirent l'immense publication des *Actes des Saints*. Or, les Bollandistes, qui ont déployé tant d'érudition et de critique pour séparer l'ivraie du bon grain, constatent avec douleur la multitude des récits fabuleux contre lesquels ils ont dû se mettre en garde. En refusant de publier, au 25 mai, une lé-

(1) Prælati non permittant illos qui ad eorum ecclesias causa venerationis accedunt, vanis figmentis aut falsis decipi documentis, sicut et in plerisque locis occasione quæstus consuevit. LABBE, *Concil.*, t. XI, pars I, col. 213; *Concil. Lateran.* IV, can. 62.

(2) Ipso pene initio exurgentis Ecclesiæ, falsa veris, inania atque incerta certis ac solida firmitate constantibus admiscenda curavit (Satan); idque non tantum per hæreticos, catholicæ fidei perduelles, sed et per catholicos ipsos, eos tamen qui quæstum pietatem putarent, vel qui zelum quidem haberent, sed non secundum scientiam. BARONIUS, *De Martyrol. Rom.*, cap. 2; *Quæ de sanctorum historiis ab hæreticis vel aliis falsa scripta sunt.*

gende des saints Maxime et Vénérand écrite au XII[e] siècle par Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel, ils motivent ainsi leur décision : « Nous pensons que personne ne nous reprochera de laisser de côté cette compilation si grossièrement ourdie. La publier aurait pour unique résultat de prouver une fois de plus (ce que, hélas! nous apprenons chaque jour par de trop nombreux exemples, *id quod, heu! nimis multis exemplis quotidie discimus*), qu'au moyen âge beaucoup d'écrivains ont regardé comme bon et licite de mentir par piété, *pro pietate mentiri*, selon l'éxpression d'Hériger, abbé de Laubec, dans ses *Gestes des évêques de Tongres*. Il eût été beaucoup plus désirable, que pour suppléer à des Vies d'un grand nombre de saints qui étaient totalement perdues ou n'avaient jamais été écrites, personne n'eût eu l'audace d'en supposer d'autres. Cette déclaration ingénue de notre part ne peut être désagréable qu'à ceux qui aiment leurs propres ténèbres. Ces esprits poussent l'exagération en cette matière jusqu'à regarder comme un devoir de s'indigner contre ceux qui prêchent le respect scrupuleux de la vérité; à leurs yeux tous les emportements sont permis, et ils se laissent aller d'autant plus facilement aux imprécations et aux invectives, qu'ils sont plus dépourvus de bonnes raisons (1). »

Ne dirait-on pas que les Bollandistes ont écrit cette page

(1) Neminem puto indignaturum nobis, quod istam tam male consutam farraginem referre prætermiserimus, cujus a nobis productæ alius finis nullus esset, quam probare (id quod, heu! nimis multis exemplis quotidie discimus) medio ævo fuisse complures, quibus pulchrum ac licitum visum sit *pro pietate mentiri*, ut loquitur Harigerus Lobiensis abbas in Gestis Pontificum Tungrensium .... Longe optabilius omnino fuisset, ut pro deperditis aut nunquam scriptis veris sanctorum plurimorum Vitis, nemo præsumpsisset supponere alias .... Et hoc a nobis ingenue agnosci, nullis potest grave videri, nisi qui suas ipsi tenebras amant .... Iidem eo etiam se abripi sinunt, ut meliora selioraque docentibus non irasci, existiment nefas; et in eosdem sibi licere credant, quidquid concitatus animus suggerit, ad diras et invectivas tunc fere proclivior, quando destitutum se invenit præsidio rationum. BOLLANDD., t. VI maii, p. 37, n. 10.

tout exprès pour certains critiques modernes? De nos jours les injures, au défaut de bonnes raisons, sont encore de mode en cette matière, comme elles l'étaient déjà au temps du Vénérable Guibert (1), et les écrivains assez hardis pour ne pas admettre aveuglément toutes les légendes, sont des gallicans, des jansénistes, des esprits-forts et des fils de Voltaire, au moins pour quelques auteurs qui professent en ceci un zèle exagéré, et prétendent y intéresser la piété. Sans nous laisser effrayer par ces gros mots, nous le déclarons nettement : pour nous, comme pour l'Église, la piété de l'histoire, c'est la vérité.

Si la première loi de notre critique est le respect, la seconde loi sera donc une prudente réserve dans le discernement des légendes. Cette réserve nous est commandée, et par les condamnations multipliées de l'Église, et par les avertissements des écrivains ecclésiastiques les plus pieux et les plus autorisés, et par l'honneur des saints, dont la gloire n'a pas besoin d'être relevée par des fictions, et enfin par le respect pour les légendes sincères, qu'il importe de distinguer soigneusement des pièces apocryphes ou fabuleuses. Mais, nous tenons à le proclamer, cette réserve ne saurait rien enlever à la vénération que méritent tant de Vies de saints, tant de pieuses légendes, pas plus que la fausse monnaie ne saurait entraîner la bonne dans le juste discrédit dont elle est frappée. C'est la règle que nous prescrit le pape Gélase dans son concile. Le souverain pontife reconnaît que les catholiques lisaient plusieurs Vies anonymes, et en parlant des écrits de ce genre qu'on pourrait leur présenter, il rappelle aux fidèles cette sentence de l'Apôtre : Examinez toutes choses, et retenez ce qui est bon. *Omnia probate; quod bonum est tenete* (2).

(1) Et si quis eorum dicta refellat, pro defensione ipsorum non modo conviciis, sed telorum radiis instaut. *De pignor. sanctorum.* Patrol., t. CLVI, col. 622.

(2) Item Actus B. Silvestri apostolicæ sedis præsulis, licet ejus qui conscripsit nomen ignoretur, a multis tamen in urbe Romana catholicis legi

Nous ne faisons que nous conformer à ce conseil du pape Gélase, en étudiant scrupuleusement les légendes pour distinguer les écrits sincères des écrits apocryphes.

III.

Il est sans doute pénible d'avoir à constater la mauvaise foi chez des écrivains qui entreprennent de raconter la vie des saints. Mais quand bien même nous ne serions pas éclairés à ce sujet par les condamnations des conciles et des papes, il serait impossible à la critique la plus indulgente de se méprendre sur ce point.

Lorsqu'on étudie la plupart des légendes qui reportent aux temps apostoliques l'évangélisation des Gaules, on y découvre tant d'invraisemblances historiques, tant de contradictions avec les données les plus sûres et les plus générales de l'histoire, tant de grossiers anachronismes, en un mot tant de caractères de supposition, que l'on conclut promptement, sinon à l'entière fabrication, du moins au remaniement et à l'altération grave de ces pièces.

Nous pouvons même fournir des preuves *matérielles* des faux audacieux qui déshonorent un grand nombre de légendes.

Un certain nombre de Vies de saints ont été calquées ou même servilement copiées sur d'autres Vies, avec la seule précaution de changer les noms propres de personnes et de lieux. Il est évident, dit à ce sujet D. Rivet, que « dans l'indigence où se trouvaient divers légendaires manquant de

cognovimus, et pro antiquo usu multæ hæc imitantur Ecclesiæ. Item scripta de inventione crucis dominicæ, et alia scripta de inventione capitis Joannis Baptistæ, novellæ quædam relationes sunt, et nonnulli eas catholici legunt. Sed cum hæc ad catholicorum manus pervenerint, beati Pauli apostoli præcedat sententia : *Omnia probate; quod bonum est tenete* (I Thess., v, 21). Patrol., t. LIX, col. 161.

matière, ils avaient recours à des légendes étrangères, et les copiaient sans autre façon que d'y changer les noms et tout au plus quelques autres circonstances. » Ainsi, par exemple, ajoutent les continuateurs de l'*Histoire littéraire*, « la Vie de saint Désiré, archevêque de Bourges, qu'on lit dans le recueil des Bollandistes au 8 mai, n'est, à l'exception des seuls noms propres, qu'une copie littérale de l'une des Vies de saint Ouen, insérée dans la même collection au 24 août. Cette identité n'est remarquable que parce qu'elle est tout à fait complète; car on ne manque point d'exemples d'une même légende adaptée à deux bienheureux avec un certain nombre de variantes. Il paraît qu'on avait besoin d'une Vie de saint Désiré, qu'on en était fort pressé, et qu'on ne trouva rien de plus court que de lui appliquer celle de saint Ouen, son contemporain (1). » Rien de plus fréquent que ces sortes de plagiats. Nous avons déjà entendu le moine Letalde (p. 313) reprocher à la légende de saint Julien du Mans de n'être qu'un calque des Actes des bienheureux Clément, Denis et Fursy, pour le sens et même pour les phrases, *eodem sensu et pene eisdem verbis*. Nous pouvons citer encore, sans prétendre même ébaucher les éléments d'une liste complète, la légende de saint Monble, abbé de Lagny, travestie en celle de saint Éloque, autre abbé du même monastère; les Actes de saint Lucien et de saint Quentin, devenus ceux de saint Yon, martyr à Chartres, et de saint Céraune; l'histoire de saint Evroul, abbé au pays d'Ouche, métamorphosée en celle de saint Albert, abbé et fondateur de Gambron, puis en celle de saint Ebremond; celle de saint Germain d'Auxerre par le bienheureux Heiric, empruntée sans façon au profit de saint Trophime d'Arles, duquel on savait trop peu de chose; la légende de saint Amand, évêque de Maëstricht, simplement abrégée pour le compte de saint Alain, patron de Lavaur, et par contre-coup de saint Alain de Quimper; celle de sainte

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 90; t. XIV, p. 627.

Gertrude, abbesse de Nivelle, reproduite de mot à mot dans celle de sainte Montaine, abbesse, etc., etc. (1). Le xe et le xie siècle ont été très-féconds en ces sortes de plagiats; mais « le xiie siècle, disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire* continuée, est l'un de ceux où l'on a fabriqué le plus grand nombre de ces légendes fabuleuses. »

Ces copies littérales ont été faites parfois avec une servilité qui dénote la plus profonde ignorance. Ainsi nous avons cinq ou six légendes de saint Antonin de Pamiers, de saint Antonin de Plaisance, et de quelques Antonins d'Espagne, toutes semblables à peu de chose près, et ayant toutes pour type commun la Vie de saint Antonin d'Apamée en Orient, à laquelle elles ajoutent quelques circonstances, quelques anachronismes et quelques bévues; par exemple le saint Antonin de Pamiers reçoit la qualification de *puer*, quoiqu'on le représente comme un prêtre, parce que celui d'Apamée, étant mort à l'âge de dix ou douze ans, est appelé enfant par son historien. Mais voici qui est bien plus fort. Un imposteur, sous le nom de Théophile, a composé de faux Actes de sainte Reine de Bourgogne, sur les Actes fabuleux de sainte Marguerite, auxquels il a ajouté de nouvelles fables, tout en se donnant pour témoin oculaire du martyre de la sainte. Les Actes de sainte Marguerite la font souffrir à Antioche de Pisidie; Théophile nous assure que Reine souffrit dans la ville d'Alise, *située dans la première Pisidie* !!! Ce trait d'ignorance n'est-il pas merveilleux (2)?

Les larcins ne sont pas toujours aussi audacieux, et souvent les légendaires se contentent d'emprunter à d'autres histoires diverses circonstances merveilleuses qui plaisent à leur imagination. Ainsi, par exemple, des saints traversent

(1) *Histoire littéraire*, t. III, pp. 267, 268 et 643; t. IV, p. 11; t. V, p. 533; t. VI, pp. 90 et 557; t. VII, pp. 193 et 194.

(2) *Histoire littéraire*, t. X, addit. et correct., p. XLVI; t. XIII, pp. 594, 595. — Nouv. édit., t. V, p. 758.

fréquemment des fleuves à pied sec; des bâtons se changent en arbres; des loups ou d'autres bêtes fauves sont apprivoisés; des cerfs vivent familièrement avec les anachorètes; des dragons sont domptés et conduits avec une étole comme avec une chaîne; à la mort des saints, leur âme s'échappe sous la forme d'une blanche colombe; les martyrs portent leur tête dans leurs mains, comme saint Denis, etc. (1). Ce dernier trait, le plus merveilleux de tous, a séduit nos pères, et le P. Cahier a pu dresser une liste d'environ quatre-vingts martyrs ou groupes de martyrs *céphalophores;* encore cette liste, au témoignage du P. Cahier lui-même, est-elle loin d'être complète (2). « Que conclure de cette identité de récits? se demande Mgr Freppel. C'est que les légendaires, pour donner de l'éclat à leur héros, ont attribué à plusieurs saints le fait d'un seul. Il faut bien l'avouer, cette liberté avec laquelle ils traitent l'histoire diminue sensiblement la valeur de leurs productions (3). »

Parmi les circonstances empruntées sans façon par les plagiaires, il en est une que nous ne devons pas omettre : c'est celle du fameux bâton de saint Pierre.

Nous lisons dans la légende du faux Aurélien que saint Martial, ayant quitté Rome avec ses deux compagnons pour venir évangéliser la Gaule, eut le chagrin de perdre Austriclinien près de la rivière d'Else, en Toscane. Il retourna aussitôt vers l'apôtre qui lui remit son bâton pastoral, et Martial, touchant de ce bâton le cadavre de son disciple, le rappela à la vie. C'est pour cela, dit-on, que le pape n'a point de crosse (4). De même saint Front de Périgueux, traversant l'Italie avec son disciple Georges pour venir dans les Gaules, se le vit en-

(1) Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens,* introd., p. xliv; t. I, pp. 234 et 292; t. II, pp. 16, 19, 314, 496, 504 et 584.

(2) P. Cahier, *Caractéristiques des saints,* article *Tête coupée.*

(3) Mgr Freppel, *Saint Irénée ou l'éloquence chrétienne dans la Gaule pendant les deux premiers siècles,* ire leçon, p. 71.

(4) Surius, *De probatis sanctorum Vitis,* 30 juin; édit. 1618.

lever par une mort soudaine. Il alla retrouver saint Pierre qui lui donna son bâton, et Georges ressuscita à l'attouchement de cet objet sacré; les deux moitiés du bâton de saint Pierre étaient autrefois conservées au Puy en Velay et à Périgueux. Et voilà encore pourquoi le pape n'a point de crosse (1). De même saint Euchaire de Trèves, toujours avec le même bâton, ressuscita aussi son compagnon saint Materne; et saint Clément de Metz opéra le même miracle dans des circonstances absolument pareilles, sur saint Domitien, son disciple. Au témoignage d'Innocent III, le bâton de saint Pierre était conservé de son temps (XIIIe siècle) dans l'Église de Trèves. Et voilà toujours pourquoi le pape n'a point de crosse (2).

En écrivant ces lignes, nous n'entendons point porter notre critique sur les faits eux-mêmes. Nous l'avons dit et nous le répétons : les miracles n'étonnent point notre foi, et nous ne sommes point surpris d'en trouver dans la vie des saints, si souvent honorés de priviléges merveilleux. Quelques-uns des prodiges auxquels nous venons de faire allusion ont donc pu s'accomplir réellement; plusieurs ne sont peut-être que des images hardies. Mais ce qui nous étonne, c'est de voir les mêmes faits reproduits plusieurs fois dans des circonstances absolument semblables, et racontés souvent avec des expressions identiques. Cette similitude dans les récits n'est-elle pas suspecte à bon droit? Ne touche-t-on pas du doigt, pour ainsi dire, la preuve *matérielle* du plagiat et par conséquent du faux? « Rien ne doit plus décrier une cause, dit à ce propos le P. Longueval, que les faux titres qu'on produit pour la défendre; ...... ce reproche convient à la plupart de ceux qui ont écrit la vie des premiers apôtres de la Gaule. Les Actes

(1) BOSQUET, *Histor. Eccles. Gallican.* pars II, p. 7. — FAUGÈRE, *Apostolicité de l'Église du Velay*, pp. 124 et 180. — PERGOT, *Vie de saint Front*, introd., p. 39 et suiv., pp. 439-456.

(2) BOSQUET, *Histor. Eccles. Gallic.* pars II, p. 40. — INNOCENTII III *De sacro altaris mysterio*, lib. I, cap. 61. — INNOCENTII III *Glossa ad cap. unic. de sacra unctione, Decretal.* lib. I, tit. 15.

qu'ils nous en ont donnés sont ornés de tant de circonstances merveilleuses, qu'on n'y reconnait pas les caractères de la vérité toujours simple. Ils paraissent même évidemment copiés en plusieurs choses les uns d'après les autres (1). »

Ce jugement du savant jésuite est dicté par la piété la plus éclairée. En dévoilant l'erreur ignorante ou calculée des faussaires, on fait une œuvre agréable aux saints, qui n'ont pas besoin du mensonge pour demeurer grands devant Dieu et devant les hommes.

## IV.

La critique la plus sage et en même temps la plus respectueuse est donc forcée de confesser que plusieurs des Vies de nos premiers missionnaires ont été supposées en tout ou en partie. Quand on y rencontre des éléments certainement fabuleux, comme la participation d'un saint à la dernière Cène (2); et des éléments dépourvus de toute base historique, comme l'agrégation du même saint au collége des soixante-douze disciples, et son existence au temps de Jésus-Christ, le caractère mensonger des premières circonstances affecte nécessairement les dernières et les rend suspectes. Quel dégré de confiance peut mériter un témoin assez fourbe ou assez ignorant pour présenter comme certains des faits démentis par les Évangiles et par toute la tradition ? Dès lors qu'on le surprend en flagrant délit de fraude historique, son témoignage n'a plus aucune valeur.

A cela les écrivains de l'école légendaire répondent par

(1) Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*. Dissertation préliminaire sur le temps de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules, 3e prop.

(2) Les évangélistes ne reconnaissent que douze convives à la dernière Cène de Jésus-Christ. Matth., xxvi, 20; Marc., xiv, 17; Luc., xxii, 14. — L'antique tradition n'y admet même pas la présence de la sainte Vierge.

une distinction subtile, et prétendent faire la part du fond, qui serait vrai, et des détails, qui seraient fabuleux. L'existence de nos premiers missionnaires aux temps apostoliques, voilà le fond, disent-ils; leur participation à la dernière Cène et aux grands mystères de la vie du Sauveur, voilà la broderie qu'il convient d'élaguer.

Rien n'est moins sûr, rien ne prête plus à l'illusion que cette prétendue règle de critique. Car enfin, sur quel principe s'appuie-t-on pour faire ce partage entre la substance et l'accessoire ? Où est la ligne de démarcation ? On a beau nous dire que le légendaire n'aurait point imaginé la présence à la Cène, si le saint n'avait pas vécu au temps de Jésus-Christ. Nous répondons que l'écrivain assez audacieux pour supposer des faits contraires aux Évangiles, peut avoir également inventé des événements plus vraisemblables, et que la date assignée au saint, loin d'être la base du récit, n'est qu'une conséquence nécessaire du rôle exorbitant qu'on veut attribuer au héros de la légende. L'ensemble de la narration étant rendu suspect par les grossiers mensonges qui la déparent, il n'est permis à aucun critique sérieux d'attacher de l'importance à une partie détachée du récit, sans avoir, *en dehors de ce même récit, et de sources diverses,* des documents plus sûrs qui en déterminent la valeur. Si ce contrôle n'existe pas (et c'est le cas pour la plupart des légendes que nos adversaires tiennent eux-mêmes pour à moitié fabuleuses), il est absolument impossible de les apprécier en elles-mêmes au point de vue de la vérité historique, et de faire la part dont se flattent nos complaisants critiques.

Le P. Ch. de Smedt, étudiant la même question, et recherchant s'il est possible d'établir des règles pour distinguer dans les traditions populaires, *prises isolément*, la part de vérité qu'elles renferment, déclare sans hésiter que ces prétendues règles « ne résistent pas à l'épreuve décisive de la pratique. Il est une foule de cas, dit le savant jésuite, où la substance même n'a d'autre fondement que la naïve hardiesse de

l'imagination populaire. » Et après en avoir cité plusieurs exemples curieux, le judicieux critique conclut en ces termes : « En voilà assez pour montrer combien est illusoire la règle qui suppose toujours un fond de vérité dans les traditions populaires, et ne permet le doute que sur les détails. Il n'y aurait rien de téméraire à affirmer que les cas où cette règle a été trouvée en défaut sont beaucoup plus nombreux que ceux où l'on a pu en constater l'exactitude. Car ce qu'on découvre de vrai après examen dans certaines traditions, appartient beaucoup plus aux détails qu'à la substance des faits (1). »

La fameuse règle imaginée par les légendaires pour pallier les fables grossières qui discréditent certaines de leurs légendes, n'a donc aucune valeur, en dehors des autres procédés d'investigation établis par la saine critique.

## V.

L'école légendaire ne se tient pas pour battue, et elle prétend reconnaître dans certaines légendes de nos premiers apôtres, les trois caractères essentiels que nous avons assignés plus haut (p. 300) à la tradition historique, c'est-à-dire l'ancienneté, la perpétuité, l'universalité. Rien n'est moins exact.

L'ancienneté, qui est le caractère le plus important, est toujours celui qui manque le plus. Nous l'avons démontré dans notre introduction : une seule des légendes en question (celle de saint Denis) remonte peut-être au VIIIe siècle ; quelques-unes, en très-petit nombre, six ou sept tout au plus, analysées dans les martyrologes (voir p. 51), sont du IXe, grâce au mouvement légendaire déterminé par les fausses décrétales ; la plu-

(1) P. DE SMEDT, *Études sur la critique historique,* dans les *Études religieuses, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus, janvier 1870, pp. 68-92; *De l'argument de tradition.*

part sont postérieures au milieu du x[e] siècle et même au concile de Limoges de 1031, dans lequel la fabuleuse légende de saint Martial reçut une si solennelle consécration. Ces dates sont anciennes pour nous, sans doute ; mais elles sont très-modernes relativement aux faits des temps apostoliques. Des récits, séparés par huit ou dix siècles de silence des héros dont ils parlent, manquent totalement de base; ils sont assis sur le vide, et ne méritent aucune espèce de créance, suivant la sage règle de critique posée par Baronius : *Quod a recentiore auctore de rebus adeo antiquis sine alicujus vetustioris auctoritate profertur, contemnitur* (1). Quand un auteur récent raconte des faits extrêmement anciens inconnus jusqu'à lui de toute la tradition, on a toujours le droit de lui dire : Qu'en savez-vous ?

On nous répond, avec le P. Honoré de Sainte-Marie, que quand on a des témoignages anciens qui établissent qu'une tradition a été reconnue pendant une série de siècles, il suffit qu'on n'en trouve pas le commencement pour en supposer avec raison l'existence dans les siècles antérieurs. — Nous admettons volontiers ce principe, à la condition expresse que la tradition ne sera pas démentie par des témoignages historiques plus anciens et plus autorisés. Est-ce le cas ici ? N'avons-nous pas démontré que tous les écrivains ont totalement ignoré cette grande évangélisation qui aurait embrassé la Gaule entière du temps même des apôtres, argument négatif d'une force considérable? Bien plus, une foule de documents positifs constatent l'évangélisation tardive de notre pays, et nous le montrent encore païen au milieu du IV[e] siècle. Les traditions légendaires, loin d'avoir pour elles l'assentiment tacite de l'antiquité, ont donc contre elles l'antiquité tout entière.

Sans la condition essentielle de l'ancienneté, la perpétuité et l'universalité des traditions légendaires n'ont qu'une mince

(1) BARONIUS, *Annal. eccles.*, anno 1, n. 12.

valeur. On pourrait citer beaucoup de grosses fables qui, s'introduisant à la faveur de l'ignorance publique, ont eu une singulière fortune pendant plusieurs siècles, « sans qu'il se soit élevé contre elles, dit le P. de Smedt, aucune réclamation, même de la part de ceux qui avaient tout intérêt à les contredire et qui étaient le plus à même de le faire. » Telle est la fable de la prétendue papesse Jeanne. « Il ne fallait pas de bien laborieuses recherches, dit toujours notre critique, pour démontrer la complète fausseté de cette écœurante histoire. Et cependant personne n'y songea jusqu'après le milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Et alors même, à peine si l'on rencontre chez deux ou trois auteurs quelque doute timidement émis au sujet de sa certitude. Bien plus, ce furent des écrivains très-catholiques, et en particulier des membres de deux grands ordres religieux entièrement dévoués au Saint-Siége (les Dominicains et les Franciscains), qui la propagèrent. Jean Huss put s'en servir au concile de Constance comme d'un argument contre l'autorité pontificale, sans qu'aucun des Pères ou des théologiens du concile élevât la voix pour la nier. Pendant tout le cours du xv<sup>e</sup> siècle, les théologiens et les canonistes les plus distingués ne firent aucune difficulté de l'admettre. Enfin l'odieuse fable paraît encore dans des livres imprimés à Rome, sous les yeux et avec privilége de l'autorité pontificale, jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. »

Si des fables humiliantes pour la cour de Rome obtenaient un tel succès au moyen âge, doit-on s'étonner de la vogue attachée aux fables glorieuses qui faisaient remonter aux temps apostoliques l'origine de toutes nos Églises ?

« Voici un autre fait non moins frappant, continue le P. de Smedt. C'est celui de la créance qu'obtinrent les fausses Décrétales. Si jamais un événement a dû faire sensation dans le monde ecclésiastique et savant, ce fut la production, au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, de cet ample recueil de pièces si importantes par leur antiquité, la qualité de leurs auteurs et leur contenu. Elles introduisaient dans la discipline ecclésiastique un chan-

gement considérable, en soustrayant le jugement des évêques en première instance aux synodes provinciaux, auxquels il avait été jusque-là universellement attribué, et affirmaient audacieusement que tel avait été le droit et la pratique depuis les premiers siècles de l'Église. » Et cependant, depuis le IXe siècle, « personne ne songea à élever la moindre réclamation, et il faut attendre jusqu'au XVe siècle pour distinguer une voix discordante au milieu de l'assentiment unanime qui consacra le succès de la fourberie. »

La perpétuité et l'universalité d'une tradition ne suffisent donc point à lui donner de la valeur, si elle est dépourvue de toute base historique ancienne. Par conséquent (c'est toujours le P. de Smedt qui parle), « on devra renoncer à l'argument commode de la *prescription* ou de la *possession*, si souvent, si malencontreusement invoqué à propos de faits historiques. Il sera nécessaire de discuter chaque tradition à part, de constater avec précision les circonstances où elle s'est produite, pour déterminer les caractères positifs et négatifs qui peuvent nous aider à porter un jugement prudent sur la fidélité de la transmission. Avec tout cela on n'aboutira encore, en général, qu'à un certain degré de probabilité. Cette probabilité ne se changera en certitude que par le concours d'autres indices tirés, soit de monuments contemporains, soit de traditions diverses dont l'harmonie avec les premières serait inexplicable, si elle ne résultait de la vérité des faits. Voilà la seule méthode digne d'un esprit judicieux. »

## VI.

Toute base historique ancienne manquant à la plupart des légendes de nos premiers apôtres, les écrivains que nous combattons essaient d'y suppléer par un troisième principe de critique, et ils invoquent l'autorité de quelques Églises particulières qui ont admis plusieurs de ces légendes, pour leur

attribuer une valeur historique. Ils ne conçoivent pas comment, avec les éléments de sécurité que présente le corps ecclésiastique, on peut conserver un doute au sujet de la fidélité de la transmission. A leurs yeux, ce doute est même une impiété, et ils n'hésitent pas à qualifier durement la témérité des critiques assez opiniâtres pour ne pas partager leur sentiment. A leur avis, les traditions *ecclésiastiques* en général, surtout lorsqu'elles sont consacrées par les monuments liturgiques d'une église particulière, ne seraient pas moins sûres que les traditions *dogmatiques*.

« Il y a cependant, dit le savant et pieux jésuite que nous aimons à citer en ces matières, des faits qui sont de nature à ébranler cette intrépide confiance. Ainsi, comment ne pas douter un peu de la vigilance efficace du clergé, lorsqu'on rencontre dans les anciens rituels des principales Églises de France le détail des cérémonies plus que bizarres de la fête des Fous, de celle de l'Ane et autres semblables joyeusetés, qu'on ne parvint, au xv[e] siècle, à supprimer qu'à grand'peine, et encore grâce au concours de l'autorité royale? Comment s'expliquer qu'environ vingt églises se glorifient de posséder un des clous qui attachèrent Jésus-Christ à la croix, outre celle de Notre-Dame de Paris, qui en conserve trois dans son trésor (1)? » L'autorité de plusieurs traditions plus graves n'est pas mieux fondée. Mabillon en raconte un cas assez curieux. Du temps d'Urbain VIII, arriva à Rome une supplique d'une église d'Espagne, demandant des indulgences pour la fête d'un *saint Viar*, dont elle prétendait posséder le corps. A l'appui de ses prétentions, elle montrait une pierre où on lisait distinctement S. VIAR. Etonné de la nouveauté de ce nom, le pape fit faire une enquête avant de rien accorder. Des épigraphistes habiles ayant examiné cette pierre, y recon-

(1) Il est probable que ces clous ont été façonnés sur le modèle d'un clou véritable et ont été mis en contact avec lui, ou en ont reçu une parcelle. Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent les traditions des églises qui les possèdent.

aurent les restes d'une inscription à moitié effacée où il était question d'un *præfectuS VIARum* ou intendant des chemins publics au temps de la domination romaine. Tel était le saint étrange dont on solennisait la fête (1). Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il ne fut plus question d'indulgences ni de fête. « Ces exemples et autres semblables, conclut le P. de Smedt, montrent assez combien peu est décisive l'autorité qu'on peut accorder aux traditions d'une église particulière. »

Noël Alexandre exprime fortement la même opinion, à propos d'une prose de saint Lazare insérée dans les liturgies de Paris et de Beauvais, et qui porte que Lazare fut évêque trente ans dans l'île de Chypre. Le docte historien se pose l'objection qu'on peut tirer de cette phrase contre les prétentions de l'Église de Marseille, et ajoute : « Notez qu'on chante dans les offices des églises particulières beaucoup de choses qu'il faudrait faire disparaître, *quæ spongia indigeant*, et que l'on corrige de jour en jour. On pourrait le prouver par d'innombrables exemples, *innumeris exemplis* (2). »

Ne nous étonnons point de ces défaillances. Le défaut de critique historique chez la plupart des écrivains avant le XVIe siècle, l'absence de moyens d'information suffisants pour s'assurer de la vérité, l'ignorance générale de certaines époques, le penchant au merveilleux, le désir de relever l'honneur de l'église à laquelle on appartenait, nous expliquent

(1) Alterum notatu dignum est, quod Urbanus ab Hispanis quibusdam interpellatus de concedendis indulgentiis ob cultum cujusdam sancti cui *Viar* nomen inditum est, negaverit Pontifex id se facturum, nisi prius rescirot quis et qualis esset iste sanctus et quo tandem argumento ejus sanctitas probaretur. Allatus est lapis in quo hæ litteræ reliquæ erant S. VIAR. At periti judicarunt fragmentum esse veteris inscriptionis in qua quidam *præfectuS* VIAR*um* laudabatur. MABILLON, *Museum Italicum*, t. I, pars I; *Iter Italicum*, p. 145.

(2) Adde multa cani in privatarum maxime ecclesiarum officiis, quæ spongia indigeant, et quæ in dies emendantur. Quod innumeris exemplis probari potest. NATAL. ALEXANDER, *Histor. eccles.*, sæcul. II, dissert. XVI; t. II, p. 82.

suffisamment la naissance et le succès de ces erreurs. Et voilà pourquoi les traditions d'une église particulière sur ses origines ne sauraient avoir une valeur véritablement historique, quand elles sont isolées et dénuées de l'appui des autres monuments.

En fait de traditions ecclésiastiques, s'il en est qui méritent le plus profond respect, à cause des garanties spéciales d'autorité qu'elles présentent, ce sont assurément les vénérables traditions que l'Église romaine a adoptées et consignées dans sa liturgie. L'Église, qui de siècle en siècle a défendu constamment, non-seulement les vérités dogmatiques, mais encore les vérités historiques qui pouvaient l'intéresser, et qui a déployé une vigilance admirable pour empêcher l'erreur de se glisser dans les livres du culte, l'Église, moins absolue que certains auteurs modernes, permet de critiquer avec une sage réserve les faits historiques contenus dans sa liturgie. Non-seulement elle autorise la discussion ; mais, reconnaissant elle-même que la religion des souverains pontifes et des évêques peut avoir été surprise, malgré leur sollicitude, par des documents douteux, elle corrige ses propres livres, si elle y rencontre des faits démontrés faux. Tel est le cas du prétendu pape saint Cyriaque, dont la légende, dit le P. de Smedt, a été adoptée et maintenue jusqu'au milieu du XVI[e] siècle dans le recueil des lois canoniques et dans le bréviaire romain (p. 290). Aussitôt que la fausseté de ce récit fut établie, l'Église s'empressa de le supprimer, montrant ainsi qu'elle n'entend pas attacher une valeur historique absolue aux légendes du bréviaire romain. Le savant pape Benoît XIV a d'ailleurs tranché cette question dans son admirable livre *De la Canonisation des saints*: « On ne saurait, dit l'érudit pontife, prenant pour exemple le fait de saint Denis l'Aréopagite et de saint Denis de Paris, on ne saurait regarder comme interdit d'exposer, avec une sage réserve et avec des arguments historiques sérieux, les difficultés qui peuvent se rencontrer au sujet des faits historiques contenus dans les livres liturgiques, et de les soumettre au juge-

ment du Saint-Siége, qui en estimera la valeur, si l'on procède à une nouvelle correction du bréviaire romain..... Nous affirmons que le siége apostolique ne regarde point comme des vérités indiscutables et absolument certaines tout ce qui est contenu dans le Martyrologe romain,.... la preuve en résulte des mutations et des corrections fréquentes opérées par les ordres du Saint-Siége lui-même (1). »

Nous n'avons point la prétention d'être plus sage et plus pieux que l'Église; et, quoi qu'en dise l'école légendaire, nous nous permettrons de discuter les légendes des premiers missionnaires de la Gaule, comme des documents historiques, mais nous n'oublierons point la sage réserve et le respect que recommande Benoît XIV, et nous le prouverons par la gravité et la valeur de nos objections.

(1) Ita ut vetitum existimari non possit, debita cum modestia, et gravi fundamento, quæ occurrunt in factis historicis, difficultates exponere, easque judicio sedis Apostolicæ supponere, ut earum veritatem et robur perpendat, si quando manus iterum admoveatur ad Breviarii Romani correctionem.... Asserimus Apostolicam sedem non judicare inconcussæ esse et certissimæ veritatis quæcumque in Martyrologium Romanum inserta sunt.... quod optime colligitur ex mutationibus et correctionibus a Sancta ipsa Sede demandatis. BENEDICT. XIV, *De Serv. Dei beatif. et canon.*, lib. IV, pars II, cap. 3, n. 8; cap. 17, n. 9.

## CHAPITRE II.

### LES MOBILES DE L'ESPRIT LÉGENDAIRE.

I. Rivalité de quelques Églises au moyen âge, premier mobile de leurs prétentions à une haute antiquité. — II. La cupidité des clercs fait fabriquer de fausses légendes. — III. Ignorance du moyen âge en histoire et en chronologie; absence de critique historique. — IV. L'esprit littéraire, l'esprit romanesque, et la passion des origines antiques.

Après avoir constaté que beaucoup de légendes sont fausses ou ont été dénaturées, et insinué que plusieurs des légendes de nos premiers apôtres pourraient bien être dans ce cas, il importe de rechercher les mobiles qui ont amené les écrivains du moyen âge à altérer ainsi la vérité avec plus ou moins de bonne foi. Cette étude critique, où se révèleront quelques-unes des tendances du cœur humain, nous fera pénétrer plus intimement dans le vrai caractère de ces compositions singulières.

### I.

Le premier mobile qui nous apparaisse est la rivalité de quelques Églises. Les unes se seraient cru déshonorées et reléguées au second rang si elles avaient reconnu la priorité de leurs voisines; les autres, en reculant leur origine, prétendaient s'affranchir de leur dépendance de la métropole,

ou au moins en contrebalancer la prééminence; toutes enfin, par une émulation mal entendue, voulaient avoir des fondateurs et des patrons aussi illustres que les autres. A ces rivalités d'honneur ajoutez les rivalités d'influence entre les grandes collégiales et les grandes abbayes, et vous aurez la clef de plus d'une prétention mal fondée à une origine apostolique.

Il est facile d'en donner des exemples. Nous avons vu (pages 16-17) que l'Église d'Arles avait réclamé avec une grande énergie, dès le v[e] siècle, la priorité d'origine, et pour saint Trophime l'honneur d'avoir été, par lui-même ou par ses délégués, l'apôtre de toute la Gaule. Ces titres glorieux avaient été reconnus par le pape Zozime, en 417. L'Église d'Arles, qui en était fière à bon droit, eut soin de les faire confirmer de temps en temps par le Saint-Siége, d'autant plus que les autres Églises semblaient vouloir les lui disputer. Notamment, vers 965, elle obtenait du pape Jean XIII un privilége où on lisait que « l'Église primatiale d'Arles était comme la métropole de toutes les autres Églises de la Gaule, ayant le second rang après le siége de Rome (1). » Vaine précaution! Le même Jean XIII adressait en 969 à l'Église de Trèves un autre privilége pour déclarer que « cette Église avait reçu les premiers rudiments de la foi catholique avant toutes les autres Églises de la Gaule, par la voix des bienheureux Euchaire, Valère et Materne, disciples de saint Pierre (2). » En parlant ainsi, le souverain Pontife faisait sans

(1) Primas Arelatensium principatum et caput obtinet cæterarum Ecclesiarum, secunda a Romana sede. JOANNIS XIII *Epist.* XXXIII. Patrol., t. CXXXV, col. 998.

(2) Ideoque omnium vestrum nosse volumus sanctitatem et industriam, quod Theodorico dilectissimo fratre nostro Trevirensis Ecclesiæ archiepiscopo veniente Romam oratum ad sanctorum apostolorum limina, audivimus, sicut etiam pridem audiendo, imo et legendo compertum habuimus, eamdem ipsam *præ cæteris* Galliarum Ecclesiis Christianæ religionis exordium catholicæque fidei prima rudimenta percepisse per sanctissimorum virorum Eucharii,

doute une concession agréable aux gens de Trèves, sans prétendre leur donner un titre historique. La contradiction flagrante de ce texte avec d'autres textes plus anciens et non moins autorisés nous démontre sans réplique qu'il ne faut pas attacher une valeur *historique* absolue à ces sortes de déclarations, qui sont généralement d'un caractère gracieux.

L'Église de Trèves n'était pas la seule à disputer à la métropole arlésienne la priorité de la fondation, et Paris revendiquait de son côté le même honneur. En 824, les évêques de la Gaule écrivant au pape Eugène II, affirmaient que saint Denis avait été le premier prédicateur des Gaules, où il avait été envoyé avec douze compagnons par saint Clément, successeur immédiat de saint Pierre, *in Gallias cum duodenario numero primus prædicator directus* (p. 482). Les signataires de cette pièce ne tenaient ainsi aucun compte des monuments les plus authentiques qui proclament la priorité de saint Trophime; et cet oubli est d'autant plus singulier, que peu d'années auparavant, en 794, les lettres des papes Zozime et Léon au sujet de la primatie d'Arles, avaient été produites et reconnues au concile de Francfort (1). Un peu plus tard, le célèbre Hilduin, voulant élever à un rang exceptionnel le patron de son abbaye, en faisait l'Aréopagite, et s'évertuait à répéter que saint Denis a été l'apôtre de toute la Gaule (2).

Valerii et Materni et cæterorum evangelicam doctrinam, quos tempore suo prædictus beatissimus Petrus apostolus ordinavit et instruxit, necnon illuc ad prædicandum direxit. JOANNIS XIII *Epistol.* XIII. Patrol., t. CXXXV, col. 974. — Le pape Benoit VI reproduit textuellement ce passage dans un privilége de l'an 973, adressé au même évêque de Trèves. BENEDICTI VI *Epistol. et Privileg.* II. Patrol., t. CXXXV, col. 1082-1083.

(1) De altercatione Ursionis Viennensis episcopi et Elifanti Arelatensis episcopi, lectæ sunt epistolæ beati Gregorii, Zosimi, Leonis et Symmachi. SIRMOND, *Concil. antiq. Galliæ*, t. II, p. 196; *Concil. Francofordiense*, can. 8.

(2) Non ibi scribitur eum episcopum a beato Clemente consecratum, sed apostolum totius Galliæ fuisse ordinatum; .... a Sancto Paulo apostolo Atheniensium ordinatus archiepiscopus, apostolica vero auctoritate beati Clementis papæ, totius Galliæ constitutus apostolus; — omnem hanc Galliam ipsius Dionysii apostolatu sublevari; .... in tui apostolatus sorte, omnem suscipiens Galliam, opus fac evangelistæ. HILDUINI *Vita S. Dionysii*. Patrol., t. CVI, col. 19, 23-24, 39.

C'est là une des préoccupations manifestes de son livre, et on sent facilement qu'il veut opposer Denis à Trophime, puisqu'il le fait aborder à Arles, d'où l'apôtre disperse ses missionnaires dans le pays (1). Un pareil texte était trop favorable aux Parisiens pour être négligé. Aussi Énée, qui monta sur le siége de Paris en 845, ne manquait pas de répéter le mot d'Hilduin, flatté sans doute de primer historiquement la métropole de Sens, dont il était le simple suffragant (2). Les moines de Saint-Denis s'en prévalaient aussi, au point de vue de la gloire qui en rejaillissait sur leur monastère, et quand Abailard élevait quelques doutes sur l'identité de l'Aréopagite avec le premier évêque de Paris, ils lui reprochaient avec violence de vouloir détruire l'honneur spécial de leur abbaye, laissant percer ainsi le secret mobile de leur opinion (3).

Les moines de Limoges, qui s'agitèrent beaucoup un siècle et demi plus tard pour faire triompher la prééminence de saint Martial, devaient être jaloux du titre revendiqué pour saint Denis de Paris. Aussi la légende du faux Aurélien, écrite vers la fin du x^e siècle, nous représente l'apôtre du Limousin, non-seulement comme l'apôtre de l'Aquitaine, mais de la Gaule entière, et entre autres de la Touraine et de l'Auvergne, où il établit des évêques. Adhémar de Chabannes

(1) Appulerunt portui Arelatensium civitatis. Et exinde quibusdam in partes necessarias, prout ei visum fuerat, destinatis, idem Macarius Dionysius, etc. Patrol., ibid., col. 39.

(2) Æneas, Parisiacensis urbis episcopus, quo primus præsedit S. Dionysius, a Paulo apostolo Atheniensium consecratus archiepiscopus, sed a S. Clemente totius Galliæ constitutus apostolus. ÆNEÆ *Liber adversus Græcos*. Patrol., t. CXXI, col. 685.

(3) Ex quo illi vehementer accensi clamare cœperunt, nunc me patenter ostendisse, quod semper monasterium illud nostrum infestaverim, et quod nunc maxime toti regno derogaverim, ei videlicet honorem illum auferens, quo singulariter gloriaretur, cum eorum patronum Areopagitam fuisse denegarem. ABÆLARDI *Epistol.* I, seu *Historia calamitatum,* cap. 10. Patrol., t. CLXXVIII, col. 155. — PASQUIER, *Recherches de la France,* liv. III, ch. 6.

répète les mêmes éloges outrés (1), et la légende de saint Alpinien, dont on le croit l'auteur, allant encore plus loin, ne craint pas d'attribuer à saint Martial la fondation des siéges de Clermont, de Rhodez, du Puy, de Bourges, de Tours, de Toulouse et de Bordeaux (2). Enfin le concile de Limoges de 1031, en proclamant saint Martial *apôtre* dans le sens strict du mot, le proclamait en même temps le premier missionnaire de la Gaule, l'apôtre de toute la Gaule, et son Église la première de toutes, *prima omnium Ecclesiarum Galliæ* (3). On le voit, nous sommes bien loin des temps où Rurice, qui fut ordonné évêque de Limoges en 484, parlait avec modestie du rang peu élevé de sa ville épiscopale, déclarant d'ailleurs qu'il valait mieux que le siége reçut du lustre de l'évêque, plutôt que l'évêque de son siége (4).

Nous trouvons ailleurs les mêmes compétitions pour la prio-

(1) Galliam primus illuminans, omnem Aquitaniam provinciam acquisivit Christo. Cujus signaculum apostolatus in Domino eadem Aquitania est usque in finem mundi; absque dubio enim ipse in ea fundavit Ecclesias, et primus in eis per civitates constituit episcopos. Non enim primus Arvernis, etc. (p. 296, *note*). ADEMARI *Epistol. de apostol. S. Martialis*. Patrol., t. CXLI, col. 99.

(2) BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE, *Histoire de saint Martial*, t. I, p. 264; t. II, p. 259.

(3) Martialem protoducem Galliæ; .... quia etsi reliquarum gentium apostolus non est, totius tamen Galliæ ad Christum convertendi princeps et apostolus est; .... Hanc primam ecclesiam ante omnes Galliæ ecclesias dedicavit; ipse populos Galliæ primus in Christo Jesu per Evangelium genuit; .... quisnam temere inficiari audeat partem gentilitatis enormem in occiduo climate specialem in sorte apostolatus suscepisse? etc., etc. LABBE, *Nova biblioth.*, t. II, pp. 766, 778, 779, 797 et passim. — Patrol., t. CXLII, col. 1353 et seqq., *Acta Conc. Lemovic.* II.

(4) Quia si aliis nomen urbium præstat auctoritas, nobis auctoritatem demere non debet urbis humilitas. Siquidem multo melius multoque eminentius est, civitatem de sacerdote, quam sacerdotem de civitate noscere. RURICII *Epist. Domino sancto et apostolico fratri Cæsario episcopo*. Patrol., t. LVIII, col. 109. — *Histoire littéraire*, t. III, p. 51.

rité de l'apostolat. Si l'Église de Limoges prétendait avoir fondé l'Église d'Auvergne, celle-ci le lui rendait bien. La légende de saint Austremoine affirme, en effet, que le premier évêque de Clermont aurait établi les siéges de Bourges et de Nevers, qu'il aurait même converti une grande partie du Limousin, et qu'il aurait été le principal apôtre de la seconde Aquitaine (1). La métropole de Reims, par la bouche de Foulques, son archevêque, vers 890, assure avoir été honorée par les souverains Pontifes au-dessus de toutes les autres Églises de la Gaule, *præ potius Gallicanis omnibus Ecclesiis semper fuisse honoratam*, comme ayant reçu son premier évêque de la main même de saint Pierre, avec la primatie sur toute la région gallicane (2). Si l'Église de Metz ne réclame pas une si haute prééminence, du moins elle a ce privilége singulier que les initiales des noms de ses futurs évêques ont été révélées par un ange dès le temps même du pape saint Clément (3). Saint Saturnin de Toulouse est représenté, par une légende du XI[e] siècle, comme le missionnaire de toutes les contrées baignées par l'Océan, *ad prædicandam veritatem expetendas occeanicas suscepit partes*, ce qui diminue singulièrement le rôle prépondérant assigné à saint Martial par le faux Aurélien. (*Pièces justif.*, I). Enfin notre saint Gatien lui même, quoique sa mission en Touraine ait été peu fructueuse, aurait gagné à Jésus-Christ toute la plage occidentale et y aurait ordonné des évêques et des prêtres. (*Pièces justif.*, XI, lect. IV).

Ainsi les Églises, ne pouvant se disputer la prééminence de la juridiction, essayaient de se disputer la prééminence de la fondation et de l'apostolat. Chacune d'elles voulait être la première par ses origines et par l'importance de son action. On comprend que ces compétitions inconciliables les entraî-

(1) LABBE, *Nova biblioth.*, t. II, p. 487. — Bibl. nat., ms. lat. 5 365, fol. 119.

(2) FLODOARDI *Histor. Eccl. Rhemensis*, lib. IV, cap. 1. Patrol., t. CXXXV, col. 262.

(3) SIGEBERTI GEMBLAC. *Vita Deoderici*, cap. 4. Patrol., t. CLX, col. 697.

naient naturellement à faire remonter leur naissance jusqu'au temps même des apôtres et à fausser la sincérité de l'histoire, par le désir de primer les Églises rivales.

II.

Après la gloriole, la cupidité est un mobile puissant qui a beaucoup influé sur la fabrication de certaines légendes. Il faut bien l'avouer, il s'est rencontré à plusieurs époques du moyen âge des gens peu délicats qui ont exploité la piété pour en tirer profit, selon le mot de Baronius, *qui quæstum pietatem putarent*, et l'on sait avec quel zèle les papes les ont combattus. Les exemples de ces fraudes intéressées sont nombreux dans l'histoire. Si nous en croyons Benoît, prieur de Saint-Michel de Cluse au diocèse de Turin, Adhémar de Chabannes, le fougueux promoteur de l'apostolat de saint Martial, aurait imaginé cette idée, contraire à toute la tradition, pour plaire à l'abbé et aux moines de Saint-Martial de Limoges, qui d'ailleurs l'avaient corrompu par argent, *corruptus pecunia ab illis*. En cherchant à imposer au public « cette fausse monnaie d'apôtre, cette contre-façon d'apôtre, » (c'est Benoît de Cluse qui se permet cette irrévérence), les moines de Saint-Martial y trouvaient un double avantage, celui de primer et d'humilier les chanoines de la cathédrale Saint-Étienne, et celui de tirer beaucoup d'argent de leur saint, *causa pecuniæ qua abundant* (1).

(1) Adhémar de Chabannes met ces paroles dans la bouche de son contradicteur Benoît de Cluse : « Quidam Ademarus hanc hæresim primus, et plus causa adulationis ut placeret abbati et monachis, corruptus quoque pecunia ab illis, sine ulla veterum auctoritate condiderat .... Ipsos (monachos) æstimantes se solos admirabiles et omnibus congregationibus monachorum superiores quasi reges; .... non esse ausos pro hac re concilium erigere, nullam auctoritatem posse monstrare, sed in abscondito ac si falsam monetam falsum, et ut verbo ejus utar, contrafactum apostolum facere...... Ipsum abbatem et ejus monachos falsum apostolatum erexisse causa pecuniæ qua abundant, et causa elationis ac superbiæ. Ademari *Epist. de apostolatu S. Martialis*. Patrol., t. CXLI, col. 91, 92.

Un demi-siècle auparavant, une fraude du même genre avait été commise au profit de l'Église de Périgueux. Un certain Gauzbert, chorévêque de Limoges sous l'évêque Hildegaire, de 974 à 990, avait fabriqué à prix d'argent, *lucri causa*, une légende de saint Front, qui fut flétrie au XI[e] siècle dans deux conciles de Limoges, sans que personne osât ouvrir la bouche pour la défendre, quoique les évêques du Puy et de Périgueux fussent présents (1). Gauzbert n'avait pas eu beaucoup de peine à gagner son argent, comme le lecteur va pouvoir en juger tout à l'heure. Cependant la *Vie de saint Front* qu'il a écrite mérite de nous arrêter un moment, cet examen devant jeter une certaine lumière sur les procédés littéraires du X[e] siècle.

Cette *Vie* se compose comme de deux parties. La première n'est qu'un tissu de fables grossières, et l'auteur, dit l'abbé Faillon, « a mêlé à la mission de saint Front par saint Pierre, et au récit de la résurrection de saint Georges par l'attouchement du bâton du prince des apôtres, des épisodes aussi ridicules que mal inventés. » Gauzbert fait naître saint Front à Lanquais, dans le Périgord, et pour le dire il emploie les propres expressions du martyrologe de Raban-Maur. Front est élevé chrétiennement et il apprend le psautier; il se coupe les cheveux ou se tonsure (*sibi comam totondit*), et ordonne clercs deux de ses serviteurs, avec lesquels il chantait incessamment les louanges du Seigneur; puis, inquiété par le préfet Isquirin, il passe en Égypte (2) et de là à Rome,

(1) Scripturam de S. Fronto novam, cujus tu auctoritate niteris, Gauzbertus noster edidit lucri causa, qui sub hujus Lemovicæ sedis episcopo Hildegario corepiscopus nobis extitit. LABBE, *Nova biblioth.*, t. II, p. 770; *Concil. Lemovic.* — Patrol., t. CXLII, col. 1360.

(2) Nous trouvons ici un curieux exemple de la facilité avec laquelle l'écrivain fait passer dans l'histoire ses propres préoccupations. M. l'abbé Pergot, imbu de l'idée que saint Front est un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, analyse ainsi le récit de Gauzbert: « Élevé chrétiennement et connaissant le psautier, Front part de Périgueux *pour la Judée, où il se met à la suite*

où saint Pierre, informé des miracles qu'il accomplissait, l'ordonne évêque de Périgueux et l'envoie en Gaule avec le prêtre Georges. Après avoir ressuscité saint Georges en chemin, il convertit une foule d'idolâtres, et choisit soixante-dix compagnons, avec lesquels il fait son entrée à Périgueux.

Pour la seconde partie de la *Vie de saint Front*, Gauzbert, précurseur de certains auteurs modernes, s'est borné à piller d'un bout à l'autre la légende d'un autre saint Front, abbé en Nitrie ou en Cappadoce, et il n'a fait à son texte que des changements insignifiants : ainsi, par exemple, la *Cappadoce* devient sous sa plume le village de *Cappadon* en Gascogne. Le plagiat littéral ne saurait être plus manifeste, et l'auteur n'a même pas été embarrassé par certaines circonstances qui ont un cachet évidemment oriental. En voici la preuve la plus curieuse. Dans la première légende, l'abbé de Cappadoce s'est retiré dans le désert avec soixante-dix moines, et là, il allait mourir de faim, quand la Providence lui envoie soixante-dix chameaux chargés de vivres. Ces détails passent sans difficulté dans le récit de Gauzbert. Son héros s'est aussi retiré dans le désert, sur les bords de la Dordogne, avec soixante-dix moines, et là, près de périr de faim, il est se-

*du Sauveur dont il devient le disciple;* puis, enfin, il est ordonné à Rome par saint Pierre. Nous le demandons, ne fallait-il pas que le *discipulat* de notre saint et son apostolat au Ier siècle, fussent, au Xe, un fait bien avoué, bien universellement reçu ? Différemment, Gauzbert se serait-il cru obligé de l'insérer dans son œuvre pour en assurer le succès ? Gauzbert lui-même n'est-il pas ici l'apôtre de notre tradition ? » — Malheureusement pour la thèse de M. Pergot, dans la légende fabriquée par Gauzbert, il n'est pas dit un seul mot qui ait trait au prétendu voyage de saint Front en Judée, ni à son incorporation parmi les soixante-douze disciples. Tout cela est sorti des préoccupations de M. Pergot, ou de celles de M. Faillon, qui avait dit avant lui : « Gauzbert ajoute qu'après avoir été élevé de la sorte à Périgueux, *il partit pour la Judée, s'attacha au Sauveur,* et se retira dans l'Égypte avec ses moines. » Encore une fois il n'y a rien de semblable dans la légende de Gauzbert. — FAILLON, *Monuments inédits,* tome II, pp. 387, 427. — PERGOT, *La Vie de saint Front, apôtre, premier évêque de Périgueux.* 1861. — BOSQUET, *Eccles. Gallic. histor.,* pars II, p. 5.

couru par la Providence qui lui envoie soixante-dix chameaux partis de Périgueux. La copie se continue d'un bout à l'autre avec la même naïveté, et l'on peut suivre dans M. Faillon le développement parallèle des deux légendes (1) : on surprend ainsi sur le fait un procédé frauduleux trop souvent usité au moyen âge.

La *Vie de saint Front,* composée par Gauzbert, était donc « une pièce méprisable, » pour employer l'expression de M Faillon, et on ne saurait blâmer la flétrissure qui l'atteignit au concile de Limoges. Il serait intéressant de savoir ce que ce chef-d'œuvre d'ineptie et de mensonge avait rapporté à l'audacieux chorévêque.

Le même mal régnait au XI[e] et au XII[e] siècle, et le Vénérable Guibert de Nogent s'en plaint avec amertume à plusieurs reprises. « Des erreurs multipliées, nous dit-il, mais fort avantageuses, envahissent nos églises gallicanes à l'occasion des corps des saints. Les unes se vantent de posséder tel corps de martyr ou de confesseur, et les autres prétendent avoir le même corps, quoiqu'il ne puisse occuper deux lieux en même temps. Ces prétentions sont dictées par une avarice honteuse et trop évidente : on veut avoir de l'argent. » Pour soutenir ces fables, (c'est encore Guibert qui nous l'apprend),

(1) Nous ne voulons citer de ce parallèle qu'une ou deux phrases, renvoyant pour le reste à l'ouvrage de M. l'abbé Faillon.

VIE DE SAINT FRONT,

ABBÉ EN CAPPADOCE.

Animadvertite, filioli, vestrisque infigite sensibus, quæ narrantur, et quid nuper in *Cappadociis* gestum est, referam. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Erat quidam senex *monachus* a prima ætate Deo devotus, nomine Frontonius.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Hic vir septuaginta monachos in civitate qua natus est, ad serviendum Domino congregavit.

VIE DE SAINT FRONT,

ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX.

Animo advertite, filioli, vestris cordibus, quæ narrantur; quid nuper in *Capedonia* gestum sit, referam. . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Erat quidam senex a prima ætate Deo devotus, *et a beatissimo Petro urbis Romæ ordinatus episcopus*, nomine Frontus. . .

Hic vero septuaginta monachos in civitate *Petrocorica*, in qua natus est, ad serviendum Deo congregavit.

on fabriquait des légendes et des sermons, où la vérité historique était nécessairement sacrifiée (1).

On aimerait à croire que c'étaient là des faits isolés, mais le concile de Latran de 1215 nous apprend qu'ils étaient malheureusement trop fréquents. « Dans la plupart des lieux, dit le canon 62, on trompe les fidèles par de vaines fictions et de faux documents, et cela par amour de l'argent, *occasione quæstus.* » Ces paroles ne révèlent-elles pas l'origine d'un certain nombre de légendes?

## III.

Nous ne croyons pourtant point à une fraude générale, et il nous répugne d'admettre que nos pères aient tenté sur une vaste échelle d'altérer ainsi l'histoire par gloriole ou par cupidité. Plusieurs autres raisons peuvent nous expliquer les erreurs historiques des légendes, sans qu'il faille recourir pour cela à des mobiles aussi misérables ou aussi odieux.

L'ignorance du moyen âge en histoire et en chronologie est une de ces raisons honnêtes qui peuvent rendre compte de bien des méprises singulières. Quoique les ouvrages d'Eusèbe de Césarée, de saint Jérôme et d'Orose fussent assez répandus, il semble qu'on ne les connaissait guère, ou du moins qu'on n'y attachait pas l'importance qu'ils méritent.

(1) Après avoir parlé des deux têtes de saint Jean-Baptiste, dont l'une se trouve à Constantinople, Guibert ajoute : « Et considerandus sub hac occasione, plurimus quidem, sed non perniciosus error, qui Gallicanas præcipue de sanctorum corporibus obsedit ecclesias; istis illum, illis eumdem, seu martyrem, seu confessorem, se habere jactantibus, cum duo loca non valeat occupare integer unus .... Evidenti et nimium turpi avaritiæ militant, et ossium ostensiones, et feretrorum ad pecunias corrogandas circumlationes. » V. Guiberti novig. *Gesta Dei per Francos,* lib. I, cap. 5. Patrol., t. CLVI, col. 695. — Celeberrima quædam ecclesia hujusmodi circumvagationes agebat, et ad sui reparationem damni quæstus adhibito prolocutore quærebat. *De pignoribus sanctorum,* ibid., col. 623.

Rien de mieux fixé, par exemple, sous le rapport de la chronologie, que la date de saint Pothin, martyrisé l'an 177, dans la persécution de Marc-Aurèle. Cependant beaucoup de légendes se sont plu à rattacher au pape saint Clément ou à l'apôtre saint Jean, la mission du premier évêque de Lyon. Cette donnée, déjà tout à fait invraisemblable avec les vraies dates, puisque saint Pothin aurait dû recevoir sa mission au plus tard la centième année de J.-C., le devient encore bien davantage si l'on pense que, pour l'histoire légendaire du moyen âge, saint Clément avait été le successeur immédiat de saint Pierre, en l'an 67, au lieu d'en être séparé par les deux pontificats de saint Lin et de saint Anaclet. Bien plus, un ancien homiliaire de Saint-Just et un vieux manuscrit de l'Ile-Barbe font de Pothin un disciple de saint Pierre, et même un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, ce qui fixerait sa mort à l'âge de 150 ou 160 ans (1). Ces erreurs sont communes et nous les rencontrerons dans plus d'une légende.

Il y en a de plus fortes encore. Nous avons vu (p. 371) les anciens bréviaires de l'Église d'Auvergne affirmer que saint Austremoine avait été envoyé en Gaule par saint Pierre au temps de l'empereur Dèce, au moment où éclatait le schisme de Novatien. Cette erreur de deux siècles fut admise sans conteste par les diocèses de Clermont et de Saint-Flour depuis le commencement du XII[e] siècle jusqu'à la fin du XVI[e]. Que penser de la science chronologique d'une époque où de si lourdes bévues pouvaient obtenir un tel crédit pendant cinq cents ans sans soulever la moindre réclamation ?

Le concile de Limoges de 1031 nous en offre un exemple aussi frappant. Quand on y discuta l'âge de saint Denis, un clerc érudit d'Angoulême, qui avait accompagné son évêque Rohon démontra que le premier évêque de Paris ne pouvait être

(1) P. Gouilloud, *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, p. 6. Lyon, 1868.

confondu avec l'Aréopagite. Quant à l'origine du saint Denis de France, disait-il, elle me paraît fidèlement établie par la passion de saint Marcel où je lis : « L'enfant Marcel était élevé sous la discipline du bienheureux Sixte, et quand il vit son évêque livré au supplice, il se mit à trembler pour lui-même. Saint Laurent, encourageant la faiblesse de son âge, lui dit : « Marcel, tes frères Saturnin et Denis, sur l'ordre du pape Clément, sont allés évangéliser la Gaule. Va les retrouver, pour ne pas périr sous les coups de l'empereur Dèce. » Marcel partit et prit le chemin de Toulouse où demeuraient alors Saturnin et Denis. Cela me semble d'accord, ajoutait l'orateur, avec la légende de saint Denis que nous avons à Angoulême, et qui attribue aussi à saint Clément la mission de saint Denis et de saint Saturnin. Or Saturnin, comme nous l'apprend sa passion, souffrit au temps de Dioclétien et de Maximien, sous le consulat de Dèce Germanicus et de Gratus, ou, ce qui me paraît plus vraisemblable, au temps de l'empereur Dèce, selon la passion du bienheureux Marcel. »

Ainsi le temps du pape saint Clément paraissait parfaitement conciliable avec celui de saint Sixte II et de saint Laurent, de Dèce et de Dioclétien. Voilà ce qu'un clerc, honoré du titre d'érudit (*eruditus*) par les Actes du concile, présentait comme l'expression fidèle de la vérité (1), en présence de dix évêques et des hommes les plus éclairés de l'Aquitaine, sans que personne ouvrît la bouche pour faire la moindre observation, quoiqu'on eût entre les mains, à ce même concile, la Chronique d'Eusèbe traduite par saint Jérôme (2).

(1) Hic autem de Francia Dionysius, unde fuerit oriundus, in passione sancti Marcelli fideliter memorari mihi videtur. LABBE, *Nova biblioth.*, t. II, p. 774. *Concil. Lemov.* — Patrol., t. CXLII, col. 1365, 1366.

(2) Cum in concilio a quibusdam de Chronicæ concordia, propter adventum Martialis in Aquitaniam, subtilis inquisitio a clericis fieret, ille Engolismensis clericus adjunxit, dicens : « Hieronymi Chronica quæ mentiri non potest, si placet, in concilium deferatur, et super hac quæstione diligenter perspiciatur. » Itaque perscrutato libro .... De convenientia annorum cum satisfactum esset.... *Ibid.*

Voilà où en était l'érudition chronologique au commencement du XIe siècle. Aussi le prieur Benoît de Cluse pouvait-il dire avec raison, vers 1028, qu'en France il y avait à la vérité quelque science, mais que l'Aquitaine en était totalement dépourvue, et que le moindre écolier, après y avoir effleuré quelque temps la grammaire, se regardait aussitôt comme un second Virgile (1). Benoît de Cluse nous flattait peut-être un peu, nous autres Français. Il est du moins certain qu'au XIIIe siècle nos études littéraires n'étaient pas brillantes, malgré quelques écoles florissantes et quelques personnalités hors ligne. « En 1293, disent les continuateurs de l'*Histoire littéraire*, un évêque d'Angers, considérant que la plupart des prêtres sont illettrés, déclare qu'il n'ordonnera plus personne qui n'ait quelque teinture de grammaire. Les études languissaient dans les chapitres et jusqu'au sein des monastères où elles semblaient s'être jadis réfugiées : plusieurs des écoles établies auprès des abbayes de l'ordre de saint Benoît avaient même commencé de se fermer (2). »

Ces remarques nous permettent d'apprécier quelle valeur chronologique on peut attacher aux dates marquées dans les légendes de nos premiers apôtres, quand ces dates ne sont pas confirmées par des monuments plus anciens, à plus forte

(1) Benoît de Cluse disait, selon Adhémar : « In Aquitania nulla sapientia est, omnes sunt rustici. Et si aliquis de Aquitanis parum didicerit grammaticam, mox putat se esse Virgilium. In Francia est sapientia, sed parum; nam in Longobardia, ubi ego plus didici, est fons sapientiæ. » ADEMARI *Epistol. de apost. S. Martialis.* Patrol., t. CXLI, col. 107, 108. — *Histoire litt. de la France,* t. VII, p. 45; *Etat des lettres en France au* XIe *siècle.*

(2) *Histoire littéraire,* t. XVI, p. 21. *Discours sur l'état des lettres au* XIIIe *siècle.* — Malgré la sévérité de ce jugement, nous ne méconnaissons pas toute la grandeur du XIIIe siècle, et les admirables côtés qu'il présente à l'étude. La théologie, la philosophie, les arts y ont jeté un grand éclat, et plusieurs des hommes éminents qui ont cultivé ces différentes branches, seront l'éternel honneur de l'Église et de l'esprit humain. Mais nous faisons nos réserves pour l'histoire, entièrement dénaturée par l'ignorance et par la fable.

raison quand elles sont démenties par l'antique tradition. L'ignorance extrême du moyen âge en histoire et en chronologie et le défaut absolu de critique historique, réduisent ces légendes à n'être que l'expression du sentiment commun à l'époque où elles furent rédigées ou remaniées, et rien de plus; mais ce sentiment commun, influencé par tant de mobiles, est loin d'être une garantie de science et de vérité.

## IV.

L'esprit littéraire est aussi un des facteurs de l'esprit légendaire. Quand un auteur ne se propose pas d'être un historien exact et scrupuleux, étroitement enfermé dans les bornes de la vérité; en un mot quand l'écrivain tourne au littérateur, il est prudent de s'en défier. L'imagination aime à embellir les choses, à les présenter sous un jour brillant, et, pour saisir l'attention du lecteur, on est amené à forcer un peu la note et à enfler la voix. Si l'imagination surabonde, comme aux époques où les peuples enfants aiment avec passion le merveilleux, l'image ne tarde pas à devenir une réalité. Ces bâtons changés en arbres, ces loups apprivoisés par les saints, ces dragons domptés et enchaînés par une étole, qu'est-ce la plupart du temps, sinon l'expression hardie et pittoresque des âmes stériles devenues fertiles en fruits de salut, des barbares adoucis par la religion chrétienne, du démon vaincu par les serviteurs du Christ? Cette blanche colombe qui s'échappe à la mort de la bouche des saints, n'est-ce pas le symbole de l'âme pure et candide qui prend son vol vers le ciel? Ces saints décapités, qui portent leur tête entre leurs mains, ne nous donnent-ils pas, ainsi que les Bollandistes l'ont indiqué plus d'une fois, la traduction énergique de cette admirable pensée de saint Jean Chrysostome: « Comme des soldats s'adressent avec confiance à leur roi, lorsqu'ils peuvent lui montrer des blessures reçues à son service, de même ces

saints martyrs se présentant devant le Roi du Ciel avec leur tête entre les mains, obtiennent de lui tout ce qu'ils désirent (1)? » « Quelque naïf imagier du moyen âge, dit le P. de Smedt dans l'article déjà cité, aura traduit ce texte en peinture, et de là est résulté bientôt un type caractéristique des saints décapités. Malheureusement la signification de ce type se perdit aux siècles suivants, et le goût du merveilleux aidant, ainsi que l'émulation pour la gloire du patron du lieu, on vit bientôt apparaître de tous côtés, et particulièrement en France, cette foule de *traditions* qui consacrèrent une interprétation nouvelle et plus dramatique. »

Ainsi sont nés, sous le souffle de l'esprit littéraire, et peut-être dans les compositions de rhétorique des écoles monastiques (2), une foule de faits extraordinaires et de légendes merveilleuses. Ce n'est pas nous qui le disons ; c'est un éminent prélat qui professait naguère à la Sorbonne avec un grand éclat. Écoutons cette parole autorisée :

« Si une étude attentive des origines chrétiennes, dit Mgr Freppel, ne permet pas de douter que de nombreux miracles aient signalé la prédication évangélique dans les Gaules, ce serait faire preuve d'une crédulité extrême que d'admettre tous les faits merveilleux rapportés dans les légendes des premiers apôtres de ce pays. Il est évident que le travail de l'imagination a dû embellir plus d'une fois les données traditionnelles. En général, les légendes les plus anciennes et par conséquent les plus respectables, telles que les Actes de saint Ursin de Bourges (3) et de saint Saturnin de Toulouse, sont également les plus courtes et les plus sobres

(1) S. Chrysost. *Homil. in SS. martyres Juventinum et Maximinum*, Patrol. gr., t. L, col. 576.

(2) La pensée d'attribuer l'origine de certaines légendes fabuleuses aux compositions scolaires des abbayes, remonte au cardinal Augustin Vallerio, écrivain de la seconde moitié du xvi^e^ siècle, dans sa *Rhetorica christiana*. — Frugère, *De l'apostolicité de l'Église du Velay*, p. 45. Le Puy, 1869.

(3) Nous faisons nos réserves sur l'âge de cette légende.

en faits miraculeux. Au contraire, plus on avance vers le VIII<sup>e</sup> ou le IX<sup>e</sup> siècle, plus on s'éloigne de ce goût simple et sévère qui s'en tient à la réalité déjà étonnante par elle-même. Alors la poésie vient se mêler à l'histoire, et l'amour du merveilleux entraînant malgré eux les auteurs des légendes, les porte à orner et à amplifier le récit primitif. Ils songent moins à rédiger une biographie qu'à composer des lectures pieuses et propres à édifier les fidèles. Dans ce but, ils ne se font aucun scrupule de rehausser l'éclat d'un miracle en y ajoutant certains détails, de combler les lacunes de l'histoire par des suppositions qui leur paraissent vraisemblables, de prêter aux différents personnages des discours que la tradition n'avait certainement pas conservés, de faire honneur à tel saint d'un miracle opéré par tel autre, de partager entre plusieurs quelque trait propre à un seul. Voilà le caractère de ces compositions qui forment autant de drames historiques où l'imagination du légendaire arrange et combine entre eux des éléments traditionnels. Je citerai l'un ou l'autre exemple de ce travail de retouche et de remaniement qui rend la tâche de la critique fort difficile (1)... »

Cette tâche devient presque impossible lorsqu'on étudie certaines légendes écrites du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Pendant cette période, le goût littéraire s'était perverti : on ne se contentait plus d'embellir les faits par les charmes de l'imagination ; on inventait des fictions romanesques, des histoires étonnantes, des aventures extraordinaires, et souvent on ne gardait même pas la vraisemblance, ce qui distingue le roman de la fable pure. Ce goût romanesque ayant envahi toute la société, influa nécessairement sur la confection des légendes.

Ce fut bien pis, lorsque l'esprit romanesque se combinant avec la vanité, eut produit la passion des origines antiques. Ce sentiment est naturel à l'homme, et les anciens peuples,

(1) Mgr Freppel, *Saint Irénée, ou l'éloquence chrétienne dans la Gaule pendant les deux premiers siècles*, IV<sup>e</sup> leçon, p. 71.

les Chinois, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, etc., ont cherché à faire remonter leur histoire le plus loin possible dans les ténèbres du passé. Les peuples du moyen âge ont connu cette maladie morale, que les Bollandistes, après Bosquet, appellent la passion de l'antiquité, *antiquitatis amor*, et cette manie, disent les savants jésuites, a introduit beaucoup d'erreurs dans nos vieilles légendes (1). « Il n'y a point d'Église un peu ancienne, écrivait Boucher, qui ne s'efforce de tirer son origine de saint Pierre, tant est puissant l'amour de l'antiquité! *Tantus est antiquitatis amor*! Ces prétentions ont introduit un véritable chaos dans l'histoire, en créant un intervalle vide d'environ deux cents ans, qu'un si petit nombre d'évêques ne saurait remplir. J'adopte donc le sentiment de Grégoire de Tours, et je crois avec lui que dans la majeure partie des Gaules les évêques n'ont été envoyés de Rome que sous l'empire de Dèce, c'est-à-dire en 250 (2). »

Nous venons d'étudier en eux-mêmes, et d'une manière générale, les principaux mobiles qui ont pu influer sur la supposition ou l'altération de certaines légendes. Il nous reste à en montrer l'action dans l'histoire, et à examiner de près le mouvement légendaire qu'ils ont provoqué.

(1) Tot erroribus priscas narrationes obduxit antiquitatis amor! BOLLANDD., *Acta SS.*, t. VII junii, col. 491. — BOSQUET, *Eccles. Gallic. histor.*, pars I, lib. I, cap. 2.

(2) Nulla quæ est paulo vetustior Ecclesia quæ originem suam jam inde a D. Petro accessere non conetur. Tantus est antiquitatis amor! Hinc maximum historiæ chaos inductum, et nescio quod vacuum ducentorum pene annorum intervallum, cui scilicet explendo tanto brevior episcoporum numerus non sufficiat. Plane in Gregorii Turonensis sententiam concedo majori Galliarum parti episcopos circa imperium Decii, seu anno Christi CCL, primum Roma transmissos. *Recueil de Chappeauville*, t. II, in fine.

# CHAPITRE III.

## LE MOUVEMENT LÉGENDAIRE.

I. Nouvelle donnée historique introduite par les fausses Décrétales de saint Clément et de saint Anaclet; influence de ces pièces sur l'idée légendaire des origines chrétiennes de la Gaule; date de leur apparition. — II. La thèse aréopagitique de l'abbé Hilduin; le mouvement littéraire du IXe et du Xe siècle; remaniement des légendes primitives. — III. L'apostolat de saint Martial; Adhémar de Chabannes; le concile de Limoges de 1031; les légendes au concile de Limoges. — IV. Influence du concile de Limoges sur le développement du cycle légendaire; l'esprit romanesque et la passion des origines illustres, du XIe au XIIIe siècle; les origines glorieuses en Touraine.

Dès les premiers siècles de l'Église, nous l'avons vu, les hérétiques falsifièrent les légendes des saints pour tendre des piéges aux âmes simples. Les orthodoxes, à leur tour, se permirent des altérations d'une autre nature, pour plaire aux fidèles, avides d'entendre le récit des actes des martyrs et des confesseurs. « On conçoit, dit M. Faillon, que ce grand désir des fidèles pouvait être cause de quelque fraude de la part des écrivains hagiographiques, sous le faux prétexte de procurer par là la gloire de Dieu et l'honneur des saints. Aussi voyons-nous des évêques veiller avec soin pour empêcher ce désordre, et châtier des clercs soupçonnés d'avoir voulu le favoriser (1). » Toutefois ce n'étaient guère là que des faits

(1) FAILLON, *Monuments inédits*, t. II, col. 52.

isolés, et il faut arriver au IXe siècle pour trouver un mouvement légendaire bien marqué.

## I.

La première impulsion fut donnée par les fausses Décrétales. Parmi les nombreuses pièces de cette fameuse collection, il en est trois qui ont joué un rôle prépondérant dans le développement des idées légendaires : ce sont de prétendues lettres de saint Clément et de saint Anaclet (1).

Dans la lettre adressée à Jacques, frère du Seigneur (2), saint Clément rappelle que saint Pierre lui a ordonné d'envoyer des évêques dans toutes les cités où il n'en avait point envoyé lui-même. « Nous avons déjà commencé à le faire, dit le pape, et nous continuerons, avec l'aide de Dieu. Nous en enverrons aux Gaules et en Espagne, en Germanie et en Italie, et chez les autres nations... Dans les cités où il y avait autrefois (3) des archiflamines païens et les premiers docteurs de

(1) Parmi tous les critiques modernes, nous n'en connaissons que deux qui en soient encore aux idées du IXe siècle touchant ces lettres, dont la fausseté est démontrée depuis trois cents ans. M. l'abbé Latou, *Vie de saint Saturnin*, p. 49, invoque la lettre de saint Clément, et M. Ch. Salmon d'Amiens cite ce qu'il appelle un *bref* du pape Anaclet. *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie*, p. 435, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 2e série, t. X, 1865.

(2) La première partie de cette lettre a pour but de raconter à saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem, la mort de saint Pierre, et de lui dire comment le prince des apôtres, avant de mourir, a forcé Clément d'être son successeur et l'a chargé de transmettre ses instructions aux autres évêques. Or, l'évêque de Jérusalem, à qui la lettre est adressée, est mort, selon saint Jérôme, six ans avant saint Pierre. Ce grossier anachronisme, qu'il était si facile de constater, n'a point empêché le succès de la fourberie.

(3) Remarquez ce mot *olim*. Saint Clément affirmant qu'il n'y a déjà plus de prêtres païens à la mort de saint Pierre, en l'an 67, n'est-ce pas une nouvelle preuve manifeste de la supposition de la lettre ? Il est inutile d'ajouter que les titres de primats, patriarches et archevêques, n'ont été usités que

la loi, seront les patriarches ou primats, pour traiter les causes majeures. Dans les villes où présidaient des flamines de second ordre, seront institués des archevêques, qui ne pourront prétendre au titre de primats. Enfin dans toutes les autres cités, il y aura de simples évêques... Voilà, très-cher frère, les ordres que j'ai reçus de la bouche même de saint Pierre. » (*Pièces justif.*, VI).

Le pape Anaclet, dans la seconde des lettres qu'on lui attribue, affirme que les provinces ont été délimitées longtemps avant l'avénement du Christ, et que cette délimitation a été renouvelée, pour les juridictions ecclésiastiques, par les apôtres et par le bienheureux Clément, son prédécesseur. Il expose ensuite l'institution et les droits respectifs des patriarches ou primats, des métropolitains et des évêques, et termine en disant : « Voilà ce que nous avons appris des anciens *(ab antiquis)*, des apôtres et des saints Pères. » (*Pièces justif.*, VII).

Dans la troisième lettre, saint Anaclet revient encore sur l'institution des primats et des métropolitains, et déclare que les cités qui jouissaient sous les lois civiles du titre de primatiale ou de métropole, peuvent seules revendiquer les mêmes titres au point de vue des juridictions ecclésiastiques. Le pape nomme ensuite, après l'Église de Rome, les deux grands siéges d'Alexandrie et d'Antioche. « Quant aux autres, ajoute-t-il, nous vous en envoyons la liste consignée dans un écrit

plus tard. « Le nom d'*Archevêque*, dit l'abbé Martigny, ne se rencontre nulle part avant le IV[e] siècle, et il se lit pour la première fois peut-être dans saint Athanase, au catalogue adressé par Méliteus à l'évêque Alexandre. » MARTIGNY, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 404. Paris, Hachette, 1865. — En France, ce furent les fausses Décrétales qui popularisèrent cette expression, car jusqu'au IX[e] siècle, dit Ruinart, le titre d'archevêque ne fut jamais, ou du moins très-rarement, appliqué aux métropolitains. « Inficiari non possumus, metropolitanos in his partibus ante sæculum nonum, aut nunquam, aut rarissime archiepiscopos dictos fuisse. » GREGOR. TURON. *Opera*, Præf., n. 70.

particulier *(tomus)*, pour abréger cette lettre. » (*Pièces justif.*, VIII.)

Ce petit tome, dont parle le pape Anaclet, ne nous est pas parvenu ; mais nous savons par Hincmar de Reims, qu'il existait au IXe siècle, et qu'il contenait l'énumération des siéges distribués en patriarchats, métropoles et simples évêchés, en rattachant chaque suffragant à sa métropole, conformément à l'état ecclésiastique de l'époque.

Telle est la grande nouveauté historique introduite par les Décrétales d'Isidore Mercator.

On nous objectera peut-être que le pseudo-Isidore n'aurait jamais osé tenter une pareille falsification de l'histoire, s'il ne se fût appuyé sur des traditions anciennes. Cette objection est mal fondée, car il est reconnu que le faussaire tenait peu de compte des faits les mieux avérés. S'il put réussir, sans soulever la moindre réclamation, à enlever le jugement des évêques en première instance aux synodes provinciaux, en affirmant audacieusement, malgré l'histoire, que tel avait été le droit et la pratique depuis les premiers siècles de l'Église, à plus forte raison lui fut-il facile de faire accepter, au sujet de la fondation des siéges épiscopaux, une innovation glorieuse qui flattait tout le monde sans blesser personne.

Aussi la nouvelle doctrine historique fut-elle adoptée partout avec empressement, et l'idée de l'origine apostolique de nos Églises passa sans difficulté dans les légendes, avec toute l'autorité qu'elle empruntait aux Décrétales. Les siéges honorés du titre de primatie ou de métropole s'emparèrent surtout de ce document avec bonheur, parce qu'il consacrait leurs droits. Nous le trouvons invoqué pour la première fois de la manière la plus expresse avec cette application, en 870, dans la querelle qui s'éleva entre Hincmar de Reims et son neveu Hincmar de Laon. Celui-ci avait appelé à son secours les fausses Décrétales et en avait envoyé un abrégé à son oncle (1). L'archevêque de Reims répliqua qu'il connais-

(1) Cet abrégé a été reproduit dans la grande collection de l'abbé Migne. Patrol., t. CXXIV, col. 993-1025.

sait parfaitement ces pièces, qu'elles étaient dans toutes les mains, et que Riculfe, archevêque de Mayence, en avait rempli tout le pays. Il rappelait ensuite le titre métropolitain de l'Église de Reims, et faisant allusion à l'érection beaucoup plus récente du siége de Laon, il ajoutait : « Cette ville n'a eu longtemps qu'une simple autorité municipale dans le diocèse de Reims, de même que les autres municipes qui y subsistent encore, comme on le voit clairement dans le tome que le pape Anaclet envoya aux évêques qui le consultaient sur les priviléges des siéges épiscopaux. Tu pourras le lire toi-même dans cet écrit, où tu ne trouveras jamais dans la liste des cités soumises à la métropole de Reims, le nom du château dont tu as été ordonné évêque (1). »

Malheureusement l'archevêque, encore mal imbu de l'idée nouvelle, laissait en même temps échapper par distraction la véritable tradition de son Église, et reconnaissait que Sixte, fondateur de son siége, était un envoyé du pape Sixte. Il détruisait ainsi, sans s'en douter, tout l'argument tiré des fausses Décrétales. Cette faute n'échappait pas vingt ans plus tard à l'un de ses successeurs, et l'archevêque Foulques prétendait que l'Église de Reims avait reçu son premier évêque de la main même de saint Pierre avec l'autorité primatiale sur toute la région gallicane (2). On voit ici clairement constatée

(1) Postquam B. Sixtus a Sixto sedis Romanæ pontifice primus ad Remensem metropolim fuit directus episcopus, in christianismo per quindecim archiepiscoporum tempora, plurimis annorum evolutis curriculis, in Remensi parochia, sicut et alia municipia quæ hodieque ibidem consistunt, municipalem locum tenuit (Castellum Laudunum), sicut et tomus quem Anacletus episcopis de sedium privilegiis se interrogantibus se misisse dicit, patenter ostendit, veluti ipse legere potes in eodem breviario in quo descriptis civitatibus metropoli Remorum subjectis, nomen Castelli in quo es ordinatus episcopus nequaquam invenies. HINCMARI RHEMENSIS *Opusc.* LV *Capitulorum adversus Hincmar. Laudun.*, cap. 16. Patrol., t. CXXVI, col. 334. — HINCMARI *Opera, Opuscul.* XXXIII, cap. 16. Edit. Sirmond, in-f°, t. II, p. 431.

(2) Sedem ergo Rhemensem notum habeat ab antecessoribus suis præ potius

l'influence des fausses Décrétales, et l'on peut mesurer le chemin que les idées avaient fait sur ce point.

Nous retrouvons cette même influence dans une lettre que le pape Jean VIII adressait en 878 aux évêques de Bretagne, pour les détourner de reconnaître les prétentions de l'Église de Dol au titre de métropole, et les ramener à la soumission envers l'Église de Tours. « Nous avons appris, disait le pape, que méprisant votre mère l'Église de Tours, vous refusez de lui obéir selon l'antique coutume, et que vous tentez de détruire le privilége qui lui a été accordé sur vous par le bienheureux apôtre Pierre (1). » On a fait quelque bruit de ce texte, sans remarquer qu'il exprime un fait historiquement faux. Il est parfaitement établi, en effet, que Tours n'a reçu le titre de métropole civile et par suite celui de métropole ecclésiastique, qu'à la fin du IVe siècle, très-probablement en 395, au moment du partage de l'empire entre Arcadius et Honorius, peut-être vers 375 ou 380, sous Valentinien ou Gratien son fils (2). Saint Pierre n'a donc pas institué la métrople de Tours, car il ne pouvait prévoir les circonscriptions administratives civiles que les empereurs devaient établir trois siècles plus tard, et qui, conformément aux canons de la pri-

Gallicanis omnibus Ecclesiis semper fuisse honoratam, utpote cum primus apostolorum B. Petrus primum destinaverit huic urbi sanctum Sixtum episcopum, et totius Gallicanæ regionis dederit ei primatum. FLODOARDI *Histor. Eccles. Rhemensis*, lib. IV, cap. 1. Patrol., t. CXXXV, col. 262.

(1) Sanctitatem .... omnium nosse volumus, quia dum Trecis synodum celebraremus, suggestione Adalardi Turonensis archiepiscopi consacerdotis nostri audivimus, quod vos matrem vestram Turonensem Ecclesiam despicientes, secundum antiquam consuetudinem illi obedire differtis, et privilegium a B. Petro apostolo illi supra vos concessum frangere conamini MARTÈNE, *Collectio nova*, t. I, p. 52. — JOANNIS VIII *Epistol.* CLIX, *ad episcopos Britanniæ* (anno 878). Patrol., t. CXXVI, col 802.

(2) Circa Valentiniani aut Gratiani ejus filii epocham, duæ provinciæ Lugdunenses in quatuor sunt distributæ. D. BOUQUET, *Historiens de France*, t. I, p. 122. — SIRMOND, *Concil. antiqua Galliæ*, t. I, *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ, Honorii Augusti, ut videtur, temporibus condita.*

mitive Église, étaient appelées à devenir autant de circonscriptions ecclésiastiques (1). Mais dans la lettre du pape Jean VIII nous avons l'écho fidèle de la prétendue lettre du pape Anaclet, affirmant faussement que « les provinces avaient été divisées en grande partie longtemps avant l'avénement du Christ, et qu'ensuite cette même délimitation avait été renouvelée par les apôtres et par le bienheureux Clément son prédécesseur. » On ne saurait donc attacher aucune valeur *historique* à la lettre de Jean VIII, puisqu'elle se base sur un fait historiquement faux.

Pour mettre dans tout son jour cette influence des fausses Décrétales sur l'idée légendaire des origines apostoliques de toutes nos Églises, nous pouvons encore mentionner la lettre par laquelle saint Grégoire VII confirmait le titre primatial de Lyon sur les circonscriptions métropolitaines de Lyon, Rouen, Tours et Sens. Sait-on quelles raisons le pape invoquait à l'appui de ce privilége? Il citait textuellement, sans y changer un seul mot, le passage de la lettre de saint Anaclet auquel nous venons de faire allusion (2). Peut-on deman-

(1) Le concile de Turin, tenu à la fin du IVe siècle, nous rappelle la règle ecclésiastique à ce sujet : « Illud deinde inter episcopos urbium Arelatensis et Viennensis, qui de primatus apud nos honore certabant, a sancta synodo definitum est, ut qui ex eis approbaverit suam civitatem esse metropolim, is totius provinciæ honorem primatus obtineat, et ipse juxta canonum præceptum ordinationum habeat potestatem. » *Concil. Taurin.*, can. II. — Cette règle ayant donné lieu à des abus, le concile de Chalcédoine de 451, quatrième œcuménique, détermina que l'érection de nouvelles métropoles civiles par les princes n'entraînerait plus la juridiction de métropole ecclésiastique ; mais il maintint que les *cités* nouvelles instituées par le pouvoir impérial deviendraient par là même évêchés. LABBE, *Concil.*, t. II, col. 1156; t. IV, col. 761 et 764. *Concil. Chalcedon.*, can. XII et XVII.

(2) Provinciæ autem multo ante Christi adventum tempore divisæ sunt maxima ex parte, et postea ab apostolis et B. Clemente prædecessore nostro ipsa divisio est renovata, etc. S. GREGORII VII *Registrum*, lib. VI, epist. 35. Patrol., t. CXLVIII, col 540. — Voir pièces justific., VII.

der une preuve plus manifeste de l'influence à laquelle nous attribuons le développement du cycle légendaire (1)?

En voici une autre preuve empruntée à la collection canonique rédigée vers la fin du XI[e] siècle par le cardinal Deusdedit. Dans la préface de sa collection dédiée au pape Victor III et au clergé de Rome, le savant cardinal professe que la sainte Église romaine est considérée comme la mère de toutes les autres, parce que saint Pierre a envoyé les premiers pasteurs, d'abord aux villes patriarcales de l'Orient, puis à toutes les villes de l'Occident, *primos dedit pastores omnibus urbibus quæ sunt in Occidente* (2). D'où il conclut qu'on ne peut célébrer de conciles, condamner d'évêques, ni entreprendre d'affaires importantes, sans en référer au jugement du pape. Il énumère ensuite les sources où il a puisé pour composer son ouvrage, et entre autres il cite les lettres du pape saint Clément à saint Jacques, dont il soutient l'authenticité contre quelques critiques de son temps (3). En pré-

(1) On peut retrouver l'influence des Clémentines dans d'autres circonstances. Ainsi, par exemple, ces fausses pièces supposent que saint Pierre aurait chargé saint Clément de gouverner l'Église après lui, quoiqu'il soit bien constaté que saint Lin et saint Anaclet ont été les successeurs immédiats du prince des apôtres. On retrouve la même donnée historique dans un grand nombre de légendes, qui montrent par là qu'elles se sont inspirées des fausses Décrétales. Citons entre autres les deux légendes de saint Ursin publiées par le P. Labbe, *Nova biblioth.*, t. II, pp. 456, 457, 459; et l'Épître du moine Adhémar sur l'apostolicité de saint Martial, Patrol., t. CXLI, col. 110.

(2) Novit beatitudo vestra quod sancta Romana Ecclesia idcirco omnium Ecclesiarum mater scribitur et creditur, quoniam B. Petrus ipsius institutor prius patriarchalibus sedibus in Oriente, et postea e latere suo primos dedit pastores omnibus urbibus quæ sunt in Occidente. Patrol., t. CL, col. 1565-1566.

(3) Epistolas autem Clementis ad Jacobum, contra quas quidam garrire videntur, authenticas ostendunt successores ejus Anacletus et Alexander, et quidam alii pontifices, et a Deo Benedictus monachorum pater, qui ex illis plures sententias in suis scriptis inseruerat..... Potissima autem ad id operis mihi visa sunt Evangelium, et apostolorum Epistolæ, et Clementis, et pastorale Gregorii, etc. *Ibid.*, col. 1569, 1570.

sence de pareils textes, peut-on nier l'influence de ces pièces sur le développement de la fausse donnée historique des origines de nos Églises ?

Il est donc très-important de rechercher la date précise à laquelle est apparue la collection des Décrétales du pseudo-Isidore, cette date jouant un rôle prépondérant dans la question des origines légendaires.

Plusieurs écrivains ont placé l'apparition de ces fameuses pièces vers le milieu du IXe siècle, et entre autres Hinschius, le dernier éditeur critique des Décrétales, qui en fixe la rédaction entre les années 847 et 853. Nous ne saurions souscrire à ce sentiment. Les Décrétales étaient déjà fort répandues en 870, au témoignage d'Hincmar, et cette diffusion ne se concilie guère avec une origine si récente. Hincmar nous apprend en outre que l'archevêque Riculfe, qui gouverna l'Église de Mayence de 787 à 813, en fut le propagateur, et cela nous remonte déjà vers l'an 800 (1). De plus, Remi, évêque de Coire, fit en 813, par ordre de Charlemagne, un recueil de 49 canons à l'usage des Églises de Germanie. « Remi, dit D. Rivet, pour l'exécution de son dessein, a pris beaucoup de choses des fausses Décrétales. On trouve dans ce qu'il en a recueilli, de quoi réfuter l'opinion de Blondel, qui prétend que quelques-unes de ces Décrétales n'ont été fabriquées qu'après le concile tenu à Paris en 829. » Enfin, Angelramnus ou Ingilramnus, évêque de Metz, accusé par ses confrères d'avoir violé les canons, publia en 785 un mémoire pour se

(1) Quia forte putasti neminem alium easdem sententias, vel ipsas epistolas præter te habere, idcirco talia libere te existimasti posse colligere, res mira est, cum de ipsis sententiis plena sit ista terra, sicut et de libro collectarum epistolarum ab Isidoro, quem de Hispania allatum Riculfus Moguntinus episcopus in hujusmodi, sicut et in capitulis regiis, studiosus obtinuit, et istas regiones ex illo repleri fecit. HINCMARI REEM. *Opuscul.* LV *capitulorum adversus Hincmarum Laudunensem,* cap. 24. Patrol., t. CXXVI, col. 379. — HINCMARI *Opera, Opuscul.* XXXIII, cap. 24. Edit. Sirmond, in-f°, t. II, p. 476.

justifier. « C'est un recueil de 80 canons, décrets ou ordonnances, dit encore D. Rivet, presque tous tirés des fausses Décrétales qui commençaient alors à paraître ; et c'est là le premier vestige de l'usage qu'on ait fait de ces fausses pièces (1). » Aussi plusieurs critiques ont-ils pu accuser avec vraisemblance l'évêque Angelramnus d'être l'auteur de cet « ouvrage de ténèbres qui ne servit dans la suite qu'à obscurcir et même renverser toute la science du droit canonique, jusqu'à ce qu'à l'aide de la critique on en ait montré la supposition (2). » Le P. Labbe admet aussi la même date, et rapporte vers l'année 780 la confection des fausses Décrétales (3).

Cependant la Clémentine que nous avons citée existait *en partie*, au moins dès le IIIe siècle, écrite par quelque Grec imposteur. Eusèbe l'a signalée comme suspecte ; Rufin l'a traduite en latin au IVe siècle, et le premier concile de Vaison l'a louée comme authentique, en 442, et en a extrait un passage emprunté à la première moitié de la pièce (4). Mais les critiques ont remarqué que la seconde moitié est très-différente de la première quant au style, quant à l'objet et quant au choix des expressions, qu'elle manque dans tous les manuscrits antérieurs à l'apparition des fausses Décrétales, et

(1) D. RIVET, *Histoire littéraire de la France*, t. IV, *État des lettres dans les Gaules au VIIIe siècle*, n° 44 ; et pp. 174, 368 et 420. — Patrol., t. XCVI, col. 1033, 1068, 1083, 1096. — *Gallia christ.*, t. XIII.

(2) *Histoire littéraire*, t. IV, *État des lettres dans les Gaules au VIIIe siècle*, n. 44.

(3) Quisquis ille fuit Isidorus, modo Peccator, modo Mercator appellatus, cujus nobis juxta ac eruditissimis viris origo hactenus ignota, circa annum DCCLXXX emersit e tenebris, pluresque epistolas, aut a se aut ab alio quopiam conflictas, eodem colore imbuit. LABBE, *De scriptor. ecclesiast.*, t. I, p. 649.

(4) EUSEBII *Histor. eccles.*, lib. III, cap. 38. Patrol. gr., t. XX, col. 294. — RUFINI *in S. Clementis Recognitionum libros præfatio ad Gaudentium episcopum*. Patrol. gr., t. I, col. 1207. — SIRMOND, *Concil. antiq. Galliæ*, t. I, p. 77 ; *Concil. Vasense* I, anno 442, canon VI. — LABBE, *Concil.*, t. I, p. 88.

dans beaucoup de manuscrits postérieurs ; qu'elle n'a pas été connue de Rufin ; et ils en concluent unanimement que cette partie où se trouve le fameux article relatif aux missions de la Gaule, a été ajoutée par Isidore Mercator (1). MM. Darras et Arbellot seuls ne sont pas de cet avis. Celui-ci, après avoir prouvé par quatre témoignages que la Clémentine était connue longtemps avant l'an 800, ce que personne ne conteste pour la première moitié, nous adresse, suivant une formule qui lui est chère, cette apostrophe quatre fois répétée : Et vous dites qu'elle n'a paru que vers l'an 800? — Oui, pour la seconde partie, celle qui renferme le passage relatif aux missions apostoliques de la Gaule et aux circonscriptions ecclésiastiques des primatiales et des archevêchés, nous l'affirmons sans hésiter comme tous les critiques, avec d'excellentes raisons d'ailleurs, en attendant que M. Arbellot nous ait donné les siennes et démontré que ce titre d'archevêque était déjà usité au III^e siècle (2).

Quoi qu'en dise le savant chanoine de Limoges, la Clémen-

(1) Ejusdem (epistolæ Clementis) interpretationem jam habebamus a Rufino acceptam, quam Isidorus Mercator adoptans in fronte collectionis suæ cum non modica accessione præposuit. D. Coustant, *Adnotatio in Epist. Clementis.* Patrol. gr, t. I, col. 459-460. — Quarum (epistolarum) tantum duas non plenas a Pseudo-Isidoro consutas esse omnes constat. Prima epistola enim Clementis a Græco quodam conficta, a Rufino in latinum versa est, eique tantum Pseudo-Isidorus additamentum inde a verbis « *Pænitemini inquit* » usque ad finem a se ipso compositum adjunxit. P. Hinschius, *Decretales Pseudo-Isidorianæ et Capitula Angilramni;* præfat., p. LXXXI. Lipsiæ, Tauchnitz, 1863.

(2) Arbellot, *Observations critiques à MM. Bourassé et Chevalier sur la légende de saint Austremoine et les origines chrétiennes de la Gaule,* p. 29. 1870. — Citons M. Arbellot : « M. Bourassé pose ce principe de critique, *qu'il faut se garder des affirmations hasardées;* s'il avait mis cette règle en pratique, aurait-il avancé, comme il l'a fait, que cette lettre du pape Clément n'a paru que vers l'an 800? » — Nous répondons que quand on se met en contradiction avec tous les critiques sans opposer même une seule raison à leurs arguments, il n'est peut-être pas bon de parler d'*affirmations hasardées.*

tine augmentée par le pseudo-Isidore doit donc être rattachée à l'année 780 environ, ainsi que les deux lettres prétendues du pape Anaclet.

Cette date est fort importante à noter. Jusque-là, en effet, aucun document authentique (sauf peut-être en ce qui concerne saint Denis), ne parle d'une mission dans la Gaule centrale au Iᵉʳ siècle. Mais à peine les fausses Décrétales ont-elles paru, que l'idée se fait jour. Elle se trouve consignée pour la première fois dans l'*Histoire des évêques de Metz*, que le lombard Paul Warnefride écrivit à la prière d'Angelramnus, et en vérité elle était digne de paraître sous le patronage de l'auteur suspecté des Décrétales (1). A partir de ce moment elle se montre, timidement d'abord, dans les martyrologes du IXᵉ siècle, puis elle grandit et finit par devenir dominante. Cette coïncidence mérite de frapper les esprits sérieux, et maintenant que nous l'avons signalée, aucun critique ne saurait en négliger l'examen, sans négliger par là-même un des éléments du problème.

## II.

Si les fausses Décrétales ont été, à la fin du VIIIᵉ siècle, par la nouvelle donnée historique qu'elles ont jetée en circulation, le point de départ du mouvement légendaire, l'abbé Hilduin n'a pas peu contribué à l'accentuer par ses écrits en faveur de l'Aréopagitisme de saint Denis de Paris. Nous avons discuté plus haut (p. 171) les prétendues preuves alléguées à l'appui de cette thèse; mais nous n'avons rien dit des mobiles qui ont pu porter Hilduin, avec plus ou moins de bonne foi, à tenter cette exaltation du patron de son abbaye.

(1) Paul Warnefride, après avoir prétendu que saint Pierre envoya saint Clément à Metz, ajoute : « Cum quo pariter (sicut antiqua tradit relatio), ad eas quæ præcipuæ erant Galliarum urbes verbo fidei obtinendas alii quoque religiosi doctores ab eodem Apostolorum principe missi sunt. » PAULI WARNEFR. *Chronicon de Episcopis Metensis Ecclesiæ*. Patrol., t. XCV, col. 699.

Il nous semble, si nous en jugeons par les résultats, que cette tentative avait pour but de disputer à la collégiale de Saint-Martin la haute importance dont elle jouissait alors. Saint Martin était regardé comme l'apôtre véritable de toute la Gaule, comme le prédicateur qui, par sa parole, avait le plus contribué à la rendre chrétienne; les princes mérovingiens voyaient en lui leur patron spécial, le protecteur de leur dynastie. Sous l'empire de ces sentiments, Tours était réellement le centre religieux de la France; et le sanctuaire de Saint-Martin, le foyer le plus actif de l'influence chrétienne, et le but le plus fréquenté des pèlerinages de tout l'Occident.

Mais avec Hilduin tout va changer. L'abbé de Saint-Denis revendique pour son patron ce titre d'apôtre de toute la Gaule que la reconnaissance des populations avait décerné à saint Martin, et il réussit à faire accepter cette idée, au moins jusqu'à l'époque où chaque Église se disputera la gloire d'avoir pour fondateur l'apôtre de toute la Gaule. Grâce à Hilduin, les princes carlovingiens adoptent le grand Aréopagite pour leur protecteur particulier; et l'abbaye de Saint-Denis voit grandir son importance et ses richesses, pendant que le sanctuaire de Saint-Martin commence à être délaissé, et que le glorieux thaumaturge est relégué au second rang (1). Voilà le résultat. Peut-on dire qu'Hilduin ne l'ait pas poursuivi?

Les écrits d'Hilduin habituèrent le public du IXe siècle à se contenter de preuves hypothétiques, et à goûter les légendes extraordinaires et glorieuses. En même temps il se continuait,

(1) Ce refroidissement de la piété publique pour saint Martin était déjà sensible au Xe siècle, et au commencement du XIe siècle on se plaignait ouvertement que le grand thaumaturge, délaissé dans son sanctuaire, ne fit plus de miracles. Voyez à ce sujet : *Vita S. Gregorii Turon. per Odonem abbatem*. Patrol., t. LXXI, col. 128; — HUGONIS ARCHIDIACONI TURON. *Dialogus ad Fulbertum amicum suum*, apud MABILLON, *Veter. Analect.*, t. II, p. 349; — S. FULBERTI *Epistol.* II (olim XXI) *ad Abbonem*. Patrol., t. CXLI, col. 192.

sous l'impulsion de la rénovation entreprise par Charlemagne, un mouvement littéraire bien marqué. On vit de toutes parts, au IXe et au Xe siècle, des écrivains se faire un mérite de remanier et de repolir les Vies des saints écrites par d'anciens auteurs en un style grossier et barbare, afin de les rendre plus au goût de leur époque (1). Les nouvelles légendes furent naturellement composées dans le sens des idées courantes dues aux fausses Décrétales, et sous l'empire de l'esprit romanesque qui commençait à s'introduire dans la littérature. Les unes furent refondues partiellement, et l'œil exercé du critique littéraire y discerne les parties anciennes de la première légende, comme dans un bâtiment réparé on distingue les vieux matériaux de la construction primitive; d'autres furent légèrement retouchées, surtout quant à la date. Il en est quelques-unes de ces dernières, (comme la Vie de sainte Geneviève, l'antique légende de saint Denis et la légende sincère de saint Gatien), où l'on disait que tel évêque avait été envoyé en Gaule *a successoribus apostolorum*, ou bien *a præsule sedis apostolicæ;* à ces mots vagues on substitua ceux de saint Pierre ou de saint Clément, suivant les idées du temps, sans même se douter qu'on falsifiait l'histoire. Enfin d'autres légendes furent refaites entièrement à nouveau, en conservant sans doute le nom du premier auteur, et nous avons eu ainsi le roman religieux de saint Martial par le faux Aurélien.

Une circonstance particulière contribua, selon la remarque des auteurs de l'*Histoire littéraire*, à la réfection d'une foule de légendes au Xe siècle. Les nombreuses translations de corps saints qui s'étaient faites devant les ravages des Normands, avaient excité la dévotion des fidèles pour les bienheureux patrons qui étaient venus leur demander un asile, et dont ils avaient reçu quelques reliques pour prix de leur hospitalité. On voulut connaître les mérites de ces amis de Dieu, leurs œuvres, leurs miracles. Un concile de

(1) *Histoire littéraire*, IXe siècle, t. V, pp. 384, 385.

Francfort, tenu en 794, défendait d'honorer les saints dont on ignorait la vie et les actes (1). Pour satisfaire la dévotion locale, on fit donc écrire leurs légendes, car un grand nombre avaient péri ou ne se trouvaient plus au goût du siècle, et l'idée dominante de l'époque, celle de la fondation apostolique de nos Églises, s'y glissa tout naturellement. Mais, sauf à Limoges, nulle part on ne fit de nos premiers évêques des membres du collége des soixante-douze disciples Cette donnée nouvelle, inconnue jusque là, devait trouver sa place dans la troisième évolution du cycle légendaire.

## III.

Au commencement du XI<sup></sup>e siècle, les moines de Saint-Martial de Limoges devaient être satisfaits. La légende fabuleuse du faux Aurélien avait obtenu un plein succès, et l'apôtre du Limousin était considéré par tous comme un disciple immédiat de Jésus-Christ, associé aux plus grands mystères de la vie du Sauveur. Ce privilége unique ne parut pourtant pas suffisant, et l'on songea à élever saint Martial à un rang plus haut encore. Le moment paraissait favorable, car la piété pour les saints les plus vénérés de la Gaule centrale, saint Martin, saint Denis, saint Hilaire, s'était singulièrement refroidie (2), et il était facile de détourner au profit d'une nouveauté glorieuse le courant de la dévotion populaire. Un moine de Saint-Cybar d'Angoulême, Adhémar de Chabannes, gagné à prix

(1) Ut nulli novi sancti colantur aut invocentur, nec memoriæ eorum per vias erigantur; sed hi soli in Ecclesia venerandi sint qui ex auctoritate passionum et vitæ merito electi sint. SIRMOND, *Concil. antiq. Galliæ*, t. II, p. 200. *Conc. Francoford.*, can. 42.

(2) Defuncta etenim est Dionysii fortitudo, non comparet pietas Martini. Tu quoque dereliquisti nos, sancte pater Hilari, qui olim unitatem Ecclesiæ Spiritus sancti gladio tuebaris. O derelicta, ô mœsta, ô desolata Galliarum Ecclesia! S. FULBERTI *Epist.* II (olim XXI) *ad Abbonem*. Patrol., t. CXLI, col. 192.

d'argent, si l'on en croit Benoît de Cluse, fut chargé par les moines de Limoges d'établir les droits de saint Martial au titre d'*apôtre*.

Cette question de l'apostolat de saint Martial, soulevée pour la première fois dans une assemblée de Paris, en 1023, puis portée dans une assemblée de Poitiers l'année suivante, fut agitée dans le premier concile de Limoges, en 1028. Les chanoines de la cathédrale, se sentant humiliés par ces prétentions, supplièrent Benoît de Cluse de les combattre. Une discussion s'engagea donc entre les deux champions.

Benoit soutenait que l'apostolat de saint Martial était une invention récente. Adhémar était forcé de convenir de la nouveauté apparente de cette opinion, et de la résistance du peuple à l'admettre (1), mais il prétendait que c'était une tradition ancienne, perdue de vue par la négligence des clercs. A l'appui de son dire il apportait trois documents : 1° la Vie attribuée au faux Aurélien ; 2° un vieux bréviaire où on lisait ce répons : Il est illustre, Martial, l'apôtre de la Gaule; *Gloriosus est Martialis, apostolus Galliæ;* 3° dans le même volume une vieille séquence en caractères anciens : *Cives cœlicolæ ut collegam, omnis suum uti apostolum Aquitania;* les habitants du Ciel regardent Martial comme leur collègue, et toute l'Aquitaine l'honore comme son apôtre. « Je ne connais rien de plus, disait Adhémar. Et après ces trois preuves qu'a-t-on besoin d'ajouter, puisque deux ou trois témoignages suffisent pour établir un fait (2)? » Sur ces belles preuves, dont il est

(1) Nam multitudo popularis nescit aliam auctoritatem præter istam, dicens : quid fecerunt tot episcopi, tot abbates, tot sapientes, transacti ante ducentos annos ? Nunquam amplius audivimus Martialem esse apostolum. Cur hoc mutant isti sapientes ? Satis habet honorem. Et sic lingua venenata invidorum decidit in blasphemiam pungens talia : De illo gradu, ubi Deus eum posuit, tollunt eum et faciunt eum ascendere ubi nunquam fuit; et ipsi Martiali hoc molestum est. Ademari *Epistol. de apostol. S. Martialis*. Patrol., t. CXLI, col. 89, 91, 92, 103, 109.

(2) Nescio aliud. Quid plus auctoritatis ei panderem post istas tres, cum in ore duorum aut trium testium stet omne verbum. *Ibid.,* col. 97.

superflu de démontrer la faiblesse, Adhémar n'hésitait pas à placer saint Martial, en qualité de véritable apôtre, au dessus même du pape saint Clément, attendu que saint Pierre avait confié Limoges à Martial au nom du Christ, *Lemovicam tibi Christus commendat,* tandis que Clément, selon le récit des fausses Décrétales, avait reçu simplement son pouvoir de saint Pierre avec l'ordination épiscopale pour le siége de Rome (1).

Avec de si pitoyables raisons, la discussion ne pouvait être que fort orageuse. Il faut lire la relation que le moine de Saint-Cybar nous en a lui-même laissée, pour comprendre la violence des passions intéressées qui s'agitaient autour de cette question. Adhémar prodigue à son adversaire les plus basses injures et les mots les plus outrageants, et son récit est un vocabulaire complet de toutes les invectives qu'on peut accumuler sur la tête d'un homme (2). Il termine en dé-

(1) *Ibid.*, col. 110.

(2) Voici un échantillon des aménités que le moine Adhémar adressait à son adversaire, le prieur Benoît de Cluse :

Serpens antiquus; — draco; — hæreticus; — non monachus, sed diabolus; — falsus propheta; — lupus rapax; — os fatui vino, imo veneno madefacti serpentino; — canis oblatrans; — hæbionita potius quam cœnobita; — maledictus potius quam benedictus; — blasphemias nefandas evomens; — more astuti serpentis insibilans; — hæresiarcha; — Antichristus; — contentiosus malevolus; — canis reus; — cucullatus Antichristus; — caninus Longobardus; — caput serpentinum; — squameo draconino collo resupinus — lingua præcidenda et a canibus devoranda; —Satanas;—canis invidus; —rusticus;— os venenatum; — vaniglorius; — pseudomonachus; — muscipula diaboli; — loquax; — defluunt verba ab ore ejus veluti aqua a fluvio Tigride. — « Me delusum clamo, dit Adhémar en parlant de Benoît, quod non prævidi in agno lupum, in pisce draconem, in anguilla anguem, in ove leænam, in ariete leonem, in Longobardo Troglodytam, in monacho Manichæum, in christiano Antichristum, in homine diabolum. »

Tout en vomissant ces injures et ces malédictions, Adhémar se plaignait avec une naïveté comique de la colère de son adversaire : « Iram suam nequaquam celare poterat, disait-il, et contentionem in nos sua defensione amabat. » Patrol., t. CXLI, col. 89-112, passim.

Le vocabulaire d'Adhémar n'est pas tout à fait abandonné aujourd'hui, quand il s'agit de l'apostolicité de nos Églises; il se résume principalement en deux mots : *janséniste* et *voltairien*.

clarant que si le pape, trompé par les conseils des envieux, s'opposait à la proclamation de Martial comme apôtre, il fallait cependant obéir à Dieu plutôt qu'au pape de Rome. « Car aucun pape, disait notre moine, n'a reçu le pouvoir d'absoudre ou d'excommunier les saints apôtres de Dieu, ou d'empêcher l'Église de Jésus-Christ de bien faire et de bien dire (1). » Ce dernier trait suffit pour donner son vrai caractère à cette malheureuse tentative, les moines de Limoges étant résolus à s'opposer, même par le schisme, à tout ce qui menacerait leurs intérêts, *causa pecuniæ qua abundant*, comme disait Benoît de Cluse.

Cependant Jourdain, évêque de Limoges, fatigué des intrigues de l'abbaye de Saint-Martial, avait écrit à Benoît VIII, dès l'année 1024, au nom du roi Robert, de Guillaume, duc d'Aquitaine, des archevêques de Bourges, de Bordeaux et de Tours, et de tous leurs suffragants, suppliant le pape de ne point inscrire saint Martial au rang des apôtres. Dans cette lettre, il adoptait toutes les données fabuleuses de la légende du faux Aurélien. « Nous savons, disait-il, que Notre-Seigneur s'est choisi douze apôtres, et leur a associé soixante-douze compagnons qu'il a nommés disciples, parmi lesquels saint Pierre en a choisi un (*unum*), Martial, pour l'envoyer en Aquitaine. Jusqu'aujourd'hui nous l'avons tous regardé comme un *confesseur*, et même tous les abbés de son propre monastère ont été jusqu'ici du même sentiment. Mais l'abbé actuel, ami des nouveautés et poussé par l'orgueil, *novitate deceptus*, *superbia elatus*, a entrepris de faire placer saint Martial au nombre des *apôtres*. Il n'a pu réussir à faire adopter son sentiment dans l'assemblée réunie par le duc d'Aquitaine, en présence de l'archevêque de Bourges et de tous ses

(1) Si papa, subripiente consilio invidorum, hoc prohibet, tamen obedire oportet Deo magis quam papæ Romano. Nulli enim papæ data est potestas vel absolvendi vel excommunicandi sanctos apostolos Dei, vel prohibendi Ecclesiam Dei a bene faciendo et recte loquendo. *Ibid.*, col. 110.

suffragants. Tous les évêques avec lesquels j'ai pu en conférer, sont de mon avis et résistent à cette nouveauté. Si je place saint Martial, qui fut un des soixante-douze disciples, au nombre des apôtres, me disent-ils, alors on pourra décorer du même titre tous les soixante-douze. Je vous conjure, au nom de tous les évêques, de n'en rien faire. Tous les Aquitains sont d'accord sur ce point, et reconnaissent que cet abbé séducteur n'agit en ceci que pour amoindrir l'honneur de mon siége épiscopal placé sous le vocable du premier martyr saint Étienne, et avilir l'apostolat de saint Pierre. Faites suivant la tradition des Pères et ne prévariquez pas. » (*Pièces justific.*, IV).

Malgré cette lettre, d'une fermeté un peu hautaine, Jean XIX, qui avait succédé à Benoît VIII, donna raison aux moines de Saint-Martial. Le pape, trompé par le récit légendaire du faux Aurélien, reconnaissant même, contrairement aux Évangiles, que Martial avait assisté à la Cène, *in Cœna interfuit*, déclarait nettement qu'on pouvait attribuer à saint Martial le titre d'apôtre et en faire l'office en cette qualité ; mais les explications dont il appuyait cette décision en atténuaient singulièrement la portée. « Quiconque, disait Jean XIX, par suite d'une révélation de Dieu est envoyé pour prêcher, et par ses prédications et ses exemples convertit le peuple qui lui a été divinement confié, peut être appelé justement apôtre, car apôtre signifie *envoyé*. » Et il citait pour exemple le pape saint Grégoire, que l'Église romaine honore comme confesseur, tandis que l'Église d'Angleterre le regarde comme son propre apôtre, *proprium suum apostolum nominat*, pour en avoir reçu les missionnaires qui l'ont convertie à la foi. (*Pièces justif.*, V).

Ce n'était pas ainsi que l'entendaient les moines de Limoges, mais il fallait se contenter de cette pièce et en tirer le meilleur parti possible. Ils firent donc assembler un concile de l'Aquitaine, d'abord à Bourges, puis à Limoges, au mois de novembre 1031, pour promulguer le décret du souverain

pontife, et faire décerner solennellement à saint Martia le titre d'apôtre. Dix évêques de l'Aquitaine assistaient à la dernière assemblée, et parmi eux nous devons mentionner Aymon, archevêque de Bourges, qui présidait, Jourdain de Limoges, Etienne du Puy, Rencon de Clermont et Arnauld de Périgueux, tous gravement intéressés dans la question des origines apostoliques de nos Églises.

Le concile de Limoges mériterait un examen détaillé sous tous les rapports. Ne pouvant nous livrer aujourd'hui à cette étude, nous nous bornerons à recommander à nos lecteurs la lecture de ces Actes curieux, et à leur signaler les quatre points qui paraissent en résumer tout l'esprit.

Remarquons d'abord que, du sentiment général, l'apostolat de saint Martial est une chose nouvelle. L'évêque Jourdain convenait lui-même que cela paraissait une nouveauté à la multitude, mais que cette nouveauté était magnifique et glorieuse, et il avouait que de grands murmures s'étaient élevés à cette occasion dans plusieurs Églises des Gaules (1).

Mais en même temps on soutenait que l'innovation n'était qu'apparente, et que l'antique tradition avait seulement été obscurcie par la négligence des clercs (2). A l'appui de cette assertion, on produisait quelques vieux textes où en effet saint Martial est qualifié apôtre, dans le sens large du mot, c'est-à-dire comme premier prédicateur de l'Aquitaine. Un orateur

(1) Ut, quemadmodum multitudini novitas videbatur, ita contra hanc altera quidem res nova, sed magnifica et gloriosa, adversus omnes æmulos confirmaretur ..... Cum in nonnullis per Galliam Ecclesiis de hoc verbo murmur fieret, et quidam dicerent : Quomodo potest apostolus esse? *Acta Conc. Lemovic.* II. Patrol., t. CXLII, col. 1356, 1371, 1375, 1376.

(2) Verum crescente paulatim negligentia ecclesiasticorum virorum, cum alia quoque recta cœpissent depravari, hoc etiam depravatum est a junioribus, ut jam non vocaretur apostolus, quia non erat unus de duodecim .... Nil profecto hic obesse conspicitis quam illam minus congruam multorum consuetudinem, non ratione perspicacem, sed incuria, ut assolet, torpente, penes plures inveteratam. *Ibid.*, col. 1358, 1359, 1371.

avançait même, en rappelant les paroles de Regembald, abbé de Maubec, que dans les monastères du Berri et de la Touraine, Martial était compté au nombre des apôtres (1) : assertion à laquelle nous opposons un démenti formel en ce qui concerne notre province, car aucun de nos vieux livres liturgiques n'attribue ce titre au premier évêque de Limoges (2).

La question de fait étant ainsi vidée par des textes équivoques et par des affirmations suspectes, on abordait la question de droit qui était celle-ci : Peut-on accorder le titre d'apôtre à un personnage qui n'a pas fait partie du collége des douze primitivement choisis par Jésus-Christ? La question fut tranchée dans le sens affirmatif en faveur des soixante-douze disciples, attendu que Notre-Seigneur leur avait personnellement donné la mission d'aller prêcher et évangéliser en leur disant: Je vous envoie, *ego vos mitto*, parole qui constitue proprement le caractère de l'*apôtre*, d'après l'étymologie grecque de ce mot qui signifie *envoyé*. On allégua même à l'appui un texte encore plus large de saint Jérôme, où il est dit que tous ceux qui avaient vu le Seigneur dans sa chair, *in carne*, et qui le prêchèrent par la suite furent appelés apôtres (3). L'archevè-

(1) In nostro siquidem monasterio, et in cæteris in quibus a pueritia mea usque modo per Bituricensem et Turonensem provincias conversatus fui, nunquam audivi Martialem recitari nisi cum aliis apostolis. *Ibid.*, col. 1360.

(2) Nous citerons particulièrement le magnifique Sacramentaire du xe siècle de la biblioth. municipale de Tours (no 184), ayant appartenu autrefois à l'Église métropolitaine, et dans lequel Martial a le simple titre de confesseur (folio 230). Ce précieux volume, de format petit in-4o, nous paraît représenter ce que Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, lib. II, cap. 22, et *Vitæ Patrum*, cap. 16, n. 2), appelle un *libellus*, en parlant des Sacramentaires de son temps. Il est catalogué par Jouan et d'Avanne, au no 61, sous ce titre : *Liber Sacramentorum S. Gregorii papæ, ante annos 800, qualiter missa Romana celebratur per anni circulum. — Bibliotheca sanctæ ac metropolitanæ Ecclesiæ Turonensis, compendiose et ordinate digesta,* 1706.

(3) Quod autem exceptis duodecim, quidam vocentur apostoli, illud in causa est : omnes qui Dominum viderant, et eum postea prædicabant, fuisse

que Aymon s'emparant de ce texte, s'écriait : « Tous ceux qui ont reçu le pouvoir de lier et de délier de Jésus-Christ lui-même étant encore dans sa chair, *in terris in carne adhuc degente*, sont certainement apôtres; or, on ne saurait nier que Martial a vu le Seigneur dans sa chair, *in carne*, a reçu de lui le pouvoir de lier et de délier, et l'a prêché par la suite. Nous devons donc le proclamer apôtre (1). »

Une nouveauté appuyée sur une légende fabuleuse et sur des textes d'un sens équivoque, un principe de droit incontestable appliqué à un fait plus que douteux, voilà en deux mots toute la question de l'apostolat de saint Martial. Cet apostolat n'en fut pas moins proclamé malgré de nombreuses résistances, et des menaces d'excommunication fermèrent la bouche aux récalcitrants (2).

Cette analyse rapide peut donner une idée de l'esprit légendaire qui commençait déjà à prévaloir, et à ce point de vue le concile de Limoges de 1031 offre un objet d'étude fort curieux. Mais pour nous le point capital du concile réside dans les déclarations qui furent faites au sujet des premiers missionnaires de la Gaule. Un orateur avait dit : « Les noms de ceux qui brillaient par la prédication aux temps apostoliques ne nous touchent point, et il est inutile de les discuter (3). » Il excluait ainsi du nombre des soixante-douze disciples les fondateurs de nos Églises venus en Gaule après Martial, *post*

apostolos appellatos, ut ad Corinthios scribitur : *Quia visus est Cephæ* etc. (1 Cor. xv, 5). S. Hieronymi *Comment. in Epist. ad Galatas,* cap. i, vers. 19. Patrol., t. XXVI, col. 330.

(1) *Concil. Lemovic.* Patrol., t. CXLII, col. 1355, 1374, 1376, 1382, 1383.

(2) Rome a accordé récemment à l'Église de Limoges le privilége de rendre à saint Martial le titre d'apôtre que lui avait reconnu Jean XIX. Par cette décision le Souverain Pontife n'a point entendu trancher la question de fait, qui peut toujours être soumise à l'examen d'une critique respectueuse.

(3) Sed de nominibus eorum qui tunc in prædicatione floruerunt, quid nobis vel controversiæ vel utilitatis attingat, non video. *Concil. Lemovic.* Ibid., col. 1362, 1365.

*Martialem in Galliam venerunt.* L'archevêque de Bourges fut encore plus explicite. « On m'oppose, disait-il, le bienheureux Denis et les autres anciens Pères des Gaules. Est-ce que Denis et Saturnin, Gentils par leur origine, ont reçu de Jésus-Christ en personne le pouvoir de lier et de délier, avec ceux qui avaient vu le Seigneur *dans sa chair?* Ce que je viens de dire de Denis et de Saturnin, je puis le dire également d'Ursin, d'Austremoine, de Front, né dans le Périgord (*genere Petragorico*), de Julien du Mans, d'origine romaine, et de tous les autres, qui ont vu ou pu voir les apôtres dans leur chair, et qui ont été envoyés pour prêcher dans les Gaules après Martial, tant par saint Pierre que par saint Clément et ses successeurs. Tous ceux-ci n'ont point reçu spécialement leur mission du Christ (1). »

Cette déclaration solennelle faite en plein concile par Aymon, a une très-grande importance. L'archevêque de Bourges croyait sans doute, suivant la doctrine historique des fausses Décrétales, à une mission envoyée dans les Gaules par saint Pierre ou par saint Clément, mais, sauf Martial, il excluait nettement du nombre des soixante-douze disciples tous ces premiers prédicateurs. Il condamnait ainsi à l'avance toutes les légendes qui bientôt allaient revendiquer le même privilége pour tous les fondateurs de nos Églises; et cette déclaration, faite en présence des évêques de Clermont, de Périgueux et du Puy, ne soulevait de leur part aucune objection.

(1) Sed quia contendunt de beato Dionysio et aliis Patribus antiquis Galliarum, numquid Dionysius et Saturninus, genere gentiles, ab ipso Jesu, antequam in cœlos ascenderet, acceperunt potestatem ligandi et solvendi cum his qui Dominum in carne viderunt et secuti sunt? ... Quod denique de beatis Dionysio et Saturnino dixi, eodem modo dic'um puta de Ursino, de Austremonio, de Fronto genere Petragorico, de Juliano Cenomanensi, genere Romano, et de aliis qui apostolos viderunt in carne vel videre potuerunt, qui tam a beato Petro quam a beato Clemente sive successoribus ejus, in Galliam post beatum Martialem prædicare missi sunt. Illi non specialiter a Christo, sed ab eis qui illos in episcopatus ordine consecrarunt, potestatem ligandi solvendique acceperunt. *Ibid.*, col. 1382.

Un incident curieux du premier concile de Limoges fut reproduit dans l'assemblée de 1031 et inséré dans les Actes ; il mérite de trouver ici sa place.

Un prêtre de Périgueux ayant revendiqué le titre d'apôtre pour saint Front, s'attira cette foudroyante apostrophe de la part de Gérald, abbé de Solignac, en présence de tous les Pères : « Tais-toi, frère ; tu ferais mieux de garder le silence, parce que, pendant que nous savourions dans les écoles le miel et le lait de la doctrine des maîtres, toi, tu ne faisais que ruminer des fèves grossières. La *Vie de saint Front*, sur l'autorité de laquelle tu te fondes, est toute nouvelle (*novam*). Elle a été écrite pour de l'argent par un des nôtres, Gauzbert, qui fut chorévêque de Limoges sous l'évêque Hildegaire. Or, comment Front pourrait-il être apôtre, lui qui est indigène du territoire de Périgueux ? En effet, s'il y apprit le psautier dès l'enfance, comme on le dit dans sa *Vie*, s'il y a été ordonné clerc, il y avait donc déjà dans cette ville une chrétienté et une organisation cléricale Tu ne saurais nous dire quels miracles il a opérés pour convertir les gens de Périgueux. Celui qui les a convertis, n'est-ce pas plutôt Martial qui a converti toute l'Aquitaine avec Etienne, prince des Gaules? Où est donc le lieu où l'on prétend que Front a ressuscité Georges? Pour nous, nous pouvons toujours montrer près de la rivière d'Else, en Toscane, le lieu où Martial a rappelé Austriclinien à la vie (1). »

Les évêques de Périgueux et du Puy étaient présents et devant ces graves accusations qui atteignaient l'honneur de leurs Églises, ils n'ouvrirent pas la bouche. De leur silence nous sommes en droit de tirer deux conclusions :

1° Les Églises de Périgueux et du Puy ne revendiquaient point alors pour fondateurs deux des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Si telle avait été la tradition du Périgord et du Velay, comment les évêques n'auraient-ils pas protesté contre

(1) *Ibid.*, col. 1360, 1361.

une affirmation téméraire qui détruisait leurs titres les plus glorieux ? Non, ils gardèrent le silence et ils signèrent les Actes du concile, signant ainsi la déchéance de leurs siéges. On a beau nous dire que saint Front et saint Georges n'étaient pas en cause. Sans doute le concile de Limoges n'avait pas été assemblé pour eux, mais la cause des deux fondateurs des Églises de Périgueux et du Puy n'en fut pas moins soulevée incidemment. Les évêques ne pouvaient se taire ; leur attitude nous indique donc leur véritable sentiment sur ce point.

2° La *Vie de saint Front*, attribuée faussement à ses disciples Anian et Chronope, et les *Actes de saint Georges*, dont nous devons le texte à Bernard Guidonis (XIIIe-XIVe siècle), et que M. Arbellòt prétend avoir été écrits sur des données traditionnelles au VIIe ou au VIIIe siècle, ou bien n'existaient pas en 1031, ou bien n'avaient aucune autorité et ne représentaient pas la tradition des Églises intéressées. La première fait de saint Front un des soixante-douze disciples, et raconte que la résurrection de Georges par le bâton de saint Pierre eut lieu en Toscane près de Bolséna ; la seconde désigne aussi Bolséna comme le lieu du miracle. A qui persuadera-t-on que les deux évêques de Périgueux et du Puy, ayant en main des légendes anciennes et accréditées, ne les aient pas invoquées hautement pour empêcher qu'on bafouât les traditions de leurs Églises ? Nous pensons donc, avec Bosquet, que ces pièces n'avaient pas encore été fabriquées ou étaient dédaignées comme apocryphes (1).

(1) Les Actes de saint Georges mentionnent la translation de ses reliques opérée sous Norbert de Poitiers, évêque du Puy, mort vers 918, et cette indication leur assigne une date maximum d'antiquité. « Il est constant, disent les Bénédictins, que l'auteur n'a écrit qu'après l'an 920, puisqu'il parle de Norbert, évêque du lieu, comme n'étant plus au monde. On peut fort bien le placer après le milieu du Xe siècle, où la plupart des légendaires avaient la passion de faire remonter l'antiquité de leurs Églises jusqu'au temps des apôtres. » — M. Arbellot, qui veut faire remonter les Actes de saint Georges au VIIe ou au VIIIe siècle, déclare que le passage relatif à Norbert est une

De l'étude du concile de Limoges, il découle donc cette conclusion de la plus haute importance, c'est qu'une seule Église en France, au commencement du XIe siècle, revendiquait pour fondateur un disciple immédiat de Jésus-Christ.

## IV.

Mais cette idée glorieuse, *res nova, sed magnifica et gloriosa*, ne devait pas tarder à grandir, à se propager, et à envahir presque toutes les Églises de France. A ce point de vue, le concile de Limoges a exercé une très-grande influence sur la marche du mouvement légendaire. A peine saint Martial eut-il été proclamé apôtre, que chaque Église voulut avoir pour fondateur un membre des soixante-douze disciples.

Il s'établit partout une sorte d'émulation pour partager avec l'apôtre de l'Aquitaine les brillants priviléges dont seul il avait été investi. Et bientôt, sous cette impulsion, presque tous nos siéges épiscopaux s'honorèrent d'avoir été institués par un disciple immédiat de Jésus-Christ.

Il nous est facile de donner des preuves matérielles de cette influence du concile de Limoges. Il avait été entendu que tous ceux qui avaient vu le Seigneur *dans sa chair* et l'avaient prêché, étaient véritablement apôtres. Dès lors on prétend que tous nos premiers missionnaires avaient vu le Seigneur en personne. *Quæ gessit Christus virtutum insignia* PRÆSENTIALITER *vidit Austremonius*, CORPOREISQUE *oculis meruit pie cernere*

*addition*. On n'est pas plus ingénieux. Malheureusement le docte chanoine n'a pas cru devoir en fournir les preuves; en attendant qu'il les trouve, nous nous en tiendrons prudemment à l'avis des Bénédictins et de Bosquet. *Histoire littéraire*, t. VI, p. 292. — BOSQUET, *Eccles. Gallic. histor.*, pars I, lib. I, capp. 13, 14 et 15; pars II, pp. 4, 5, 13. — ARBELLOT, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, p. 158. — ARBELLOT, *Observations critiques à MM. Bourassé et Chevalier sur la légende de saint Austremoine et les origines chrétiennes de la Gaule*, p. 34.

*Christum*, dit la légende de saint Austremoine — *Miracula quæ Dominus noster operatus est* CORPORALITER *contemplatus est Ursinus*, écrit à son tour la Vie de saint Ursin. — Et notre légende de saint Gatien n'oubliera pas le mot essentiel qui doit conférer à notre premier évêque la qualité d'apôtre : *Quem* CARNE *velatum juvenem miracula facientem videre meruit Gatianus*, *Salvatorem esse credidit. Apparensque ei* (*Gatiano*) *Dominus* IN ILLA FORMA QUA EUM IN TERRIS COGNOVERAT.... — Le mot est calqué évidemment sur la phrase de l'archevêque de Bourges au concile de Limoges.

Ce n'est pas tout. Martial avait joué un rôle trop glorieux dans les principaux mystères, pour que ce rôle ne lui fût pas envié. Comme lui, tous nos premiers évêques ont assisté aux miracles de Jésus-Christ, à la Cène, à la Passion, à la descente du Saint-Esprit, etc. A la Cène, ils ont tous rempli quelque office honorable : un de nos évêques, nous ne savons plus lequel, tenait le bassin et l'aiguière pour le lavement des pieds; saint Sanctin de Meaux présentait le linge; un troisième servait à table; saint Ursin faisait la lecture pendant le repas, comme dans les réfectoires des monastères, etc. (1). La légende de saint Gatien ayant été composée la dernière, il n'y avait plus aucun emploi glorieux à lui attribuer, et Gilles Robièt dut se résigner à lui faire porter la cruche pleine d'eau, « cette cruche que Notre-Seigneur donna pour enseigne et guide à saint Pierre et saint Jean du lieu où il vouloit menger l'agneau avec ses apostres. » Ceux qui n'avaient pu assister à la Cène, avaient du moins dans leur lot quelque circonstance éclatante.

Les missionnaires que la chronologie excluait nécessairement des temps évangéliques, y furent néanmoins introduits, et saint Pothin, martyrisé en 177, figura parmi les soixante-douze disciples; saint Irénée, mort en 203, fut représenté comme un disciple de saint Pierre ou de saint Paul, et saint

(1) LABBE, *Nova biblioth.*, t. I, p. 78; t. II, p. 456.

Austregisile de Bourges, mort en 624, obtint le même honneur. Enfin, renchérissant sur le tout, saint Trophime d'Arles fut proclamé, par une légende du XII[e] siècle, non-seulement un des soixante-douze disciples, mais un treizième apôtre, vicaire de saint Pierre, afin de primer saint Martial (1).

Tel était le mouvement qui emportait les esprits, après l'impulsion communiquée aux idées légendaires par le concile de 1031. Ce mouvement, nous l'avons dit, fut grandement favorisé par l'esprit simoniaque qui fut la plaie de l'époque. Le vénérable Guibert de Nogent assistait tout attristé à cet entraînement général, pendant la seconde moitié du XI[e] siècle, et il a consigné l'expression de son chagrin en termes très-amers : « L'Église entière, disait il, reconnaît un Martin, un Remi, et autres grands saints. Mais que dire de ces saints inconnus que les peuples, par une sorte d'émulation contre ces illustres confesseurs, créent chaque jour dans les villes et dans les campagnes ? En voyant certains lieux s'honorer de glorieux patrons, ils ont voulu en avoir de pareils. Enhardis par le silence du clergé, ils chantent constamment les histoires mensongères de leurs patrons. Malheur à celui qui ose en douter ! Il doit s'attendre aux injures et aux coups. La plupart prétendent attribuer à leurs saints une antiquité très-reculée, *summas antiquitates*, et veulent en faire écrire la Vie. On me l'a souvent demandé. Mais si je me trompe dans les choses mêmes que je vois de mes yeux, comment pourrais-je dire la vérité sur des choses que personne n'a jamais vues ? Si j'avais consenti à écrire ou à prêcher au peuple les fables qu'on me suggérait, j'aurais mérité, ainsi que mes conseillers, d'être marqué d'un fer rouge en public (2). »

(1) Præfœtus papa Trophimus Arelatensis et vicarius apostoli Petri, qui in duodeno apostolorum numero quasi tertius decimus vitæ senator apparens, cœlorum se agminibus copulavit. FAILLON, *Monuments inédits*, t. II, col. 360.

(2) Cum enim alii alios summos conspicerent habere patronos, voluerunt et ipsi quales potuerunt et facere suos .... Cæterum, tacente clero, anus et muliercularum vilium greges, talium patronorum commentatas historias post

Une considération peut atténuer en grande partie les sanglants reproches que le vénérable abbé de Nogent adresse à ses contemporains, c'est l'engouement fiévreux de son époque pour les choses romanesques. Quand on étudie la littérature civile du XI^e au XIII^e siècle, on est tout étonné du génie romanesque qui y domine. Sans doute l'esprit humain aime naturellement la fiction, et il la recherche par goût, même quand il sait que c'est une fiction, parce qu'il y trouve l'attrait de l'inconnu, de l'intérêt et de l'émotion. Mais dans la période dont nous nous occupons, il ne s'agit plus seulement d'histoires controuvées et de récits extraordinaires, produits d'une imagination féconde; la fiction dépasse les limites de la vraisemblance et entre dans le domaine de la fable pure. Il semble que l'esprit public, blasé sur les aventures étonnantes, n'ait plus soif que de merveilleux et d'impossible.

A cette passion pour le roman se joignit la passion des origines anciennes et illustres. Quand les lettres s'étaient réveillées en France, on s'était jeté avec une ardeur fiévreuse vers l'antiquité. L'antiquité, comme un vin trop généreux pour des têtes trop faibles, produisit les rêveries d'une demi-ivresse. La critique, cette fille de l'érudition et du goût, n'était pas encore née, et ne pouvait arrêter les écarts d'une imagination mal réglée. Aussi le fanatisme de l'antique ne tarda pas à enfanter les fables les plus invraisemblables et les plus puériles, et tous les peuples de l'Europe voulurent

insubulos et litiatoria cantitant, et si quis earum dictà refellat, pro defensione ipsorum non modo conviciis, sed telorum radiis instant .... Certe cum plures sanctis suis summas antiquitates attribuant, moderno tempore eorum scribi Vitas expostulant. Quod a me profecto sæpe petitum est. Ego autem in his quæ obtutibus subjacent, fallor; et de iis quæ nemo unquam viderit, quid veri profiteor? Si dicerem quæ dici audivi, et etiam sum rogatus, ut super laude horum tam ignobilium dicerem, quin etiam ad populum declamarem; et ego, si quæsita dicerem, et illi, qui talia suggerebant dicere, publice pariter cauterio digni essent. VEN. GUIBERTI NOVIG. *De pignor. sanctorum*, lib. I, cap. 3. Patrol., t. CLVI, col. 622, 624. — Édit. d'Achery, p. 335.

se rattacher aux Troyens, dont les malheurs fatidiques avaient frappé toutes les imaginations. On trouve la première trace de ces prétentions dans Hunibalde, historien du VI<sup>e</sup> siècle, dont l'écrit, répandu dans le public au siècle suivant, fut la source où nos historiens du VII<sup>e</sup> et du VIII<sup>e</sup> siècle, entre autres Frédégaire, allèrent puiser leur opinion favorite sur l'origine des Français (1). Le génie romanesque se développa rapidement, et se glissa dans toutes les histoires civiles. « Pour peu qu'on soit instruit, dit D. Rivet, de ce qui se passa dans nos provinces au X<sup>e</sup> siècle, par rapport à la littérature, on conviendra sans peine qu'il y régna un goût presque général pour le roman (2). » Mais c'est surtout au XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle que la fable domine sur toute la ligne, les hommes les plus instruits ne sachant plus discerner le roman de l'histoire (3). A cette époque, l'épopée troyenne est partout. On connaît les noms de tous les princes troyens, on possède leurs généalogies exactes, on sait leurs itinéraires à travers l'Europe, depuis la ville épique jusqu'au Rhin par la Pannonie et les bords du Danube, on raconte leurs exploits. Personne ne doute, et pas une seule voix ne s'élève pour demander sur quelle base sont fondés tant de récits extraordinaires, dont l'antiquité n'a jamais entendu parler. Et il demeure avéré pour tous, grâce aux historiens-poëtes, que les royaumes de France, de Grande-Bretagne, d'Autriche et de Turquie (dans ce temps-là on avait le bonheur de ne pas

(1) D. Rivet, *Histoire littéraire*, t. III, p. 272. — Fredegarii *Hist. Franc. epitomata*, n. II et IX. Patrol., t. LXXI, col. 577 et 579.

(2) *Histoire littéraire*, t. VII, avertissement, p. LXV.

(3) « On sent bien, disent les continuateurs de l'*Histoire littéraire*, que les légendes ont dû se remplir, se surcharger de prodiges, étant composées dans un siècle (XIII<sup>e</sup>) qui a produit la plus énorme compilation d'histoires miraculeuses, la *Légende dorée* de Jacques de Vorages. Le succès rapide de ce recueil pourrait sembler miraculeux lui-même, si l'on ne s'était pas formé une idée de l'enthousiasme religieux, de la piété naïve et de l'ignorance extrême de ce temps-là. » *Hist. littér.*, t. XVI, p. 135. *Discours sur l'état des lettres au* XIII<sup>e</sup> *siècle.*

connaître encore les Prussiens), ont été fondés par des descendants de Priam ou d'Énée (1). « Au demeurant, disait André Duchesne, quant au troyen Brutus que les Bretons défendent avec tant d'obstination, c'est vrayement grand merveille que chaque nation, presque d'un commun consentement, s'est estimée fort honorée de tirer son ancien estoc de la destruction de Troye. En cette manière les Romains ont fait estat d'un Énée pour leur premier parent et autheur, les Francs d'un Francus ou Francion, les Turcs d'un Turcus, les habitants de la mer Adriatique d'un Anténor, et ceux de la Grande-Bretagne d'un Brutus (2). »

Le mythe troyen avait fait une telle fortune, que les Turcs, en s'emparant de Constantinople en 1453, prétendaient venger la ruine d'Ilion. Voici à ce sujet un curieux passage de Montaigne : « Mahumed, second de ce nom, empereur des Turcs, escrivant à nostre pape Pie second : « Je m'estonne, dit il, « comment les Italiens se bandent contre moy, attendu que « nous avons nostre origine commune des Troyens : et que « j'ay comme eux intérest de vanger le sang d'Hector sur les « Grecs, lesquels ils vont favorisant contre moy. » N'est-ce pas une noble farce (3) ? »

Les nations n'étaient pas seules à revendiquer des origines illustres, les villes avaient été entraînées dans le même torrent. Paris devait son nom de Lutetia ou Lucotecia à Lucus, roi des Gaulois; selon d'autres, les Troyens immortalisèrent

(1) Rigordus, *De gestis Philippi Augusti,* dans le *Recueil des historiens de France;* t. XVII, p. 17. — Guillelmus Armoricus, *De gestis Philippi Augusti,* ibid., p. 63. — *Histoire littéraire,* t. XIII, p. 520; t. XV, pp. 121, 103; t. XVI, p. 131, *Discours sur l'état des lettres au* XIII*e siècle.* — Roberti de Monte *Appendix ad Sigibertum,* prolog., *ex epistola Henrici archidiaconi ad Varinum,* apud d'Achery, Guiberti Novig. *Opera,* p. 735. — Büchner, *Les Troyens en Angleterre,* dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen,* 1868.

(2) A. Duchesne, *Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande,* liv. I, ch. 20.

(3) Montaigne, *Essais,* liv. II, chap. 36.

par la fondation de cette ville le souvenir de ce Pàris, fils de Priam, « que vante taut, dit Duchesne, la fabuleuse mercerie « des poëtes. » — Chartres était l'une des plus anciennes villes de toute la terre; les Gomérites, envoyés pour peupler la Gaule celtique, en jetèrent les premiers fondements du temps de Noé, sous la couduite du grand Samothès. — « Quelques fugitifs de Rome, pour sauver leur liberté du malheur qui avait serré Remus dans les coffres de la mort (c'est André Duchesne qui parle), viurent planter leurs pavillons en ce quartier de Reims, et y dressans le plan d'une ville, la nommèrent Reme du nom de Rémus (1). »

Après les villes, les races patriciennes aspirent au même honneur, et réclament pour leurs auteurs quelque vieux romain, ou quelque compagnon de Bellovèse ou de Brennus. Les premiers rois de Bourgogne descendent d'Hercule qui, passant dans le pays, y épousa la princesse Alise; saint Trophime baptisa un de leurs descendants, que Marie-Madeleine avait converti, et lui donna son propre nom Trophumie (2). — Les Médicis sont issus « d'un gentilhomme françoys, compagnon du grand capitaine gaulois Brennus, et vainqueur du pays de Mède, d'où il fut appelé Médicus. » C'est l'archevêque Regnault de Beaune qui nous apprend lui-même cette illustre origine, dans l'oraison funèbre de Catherine de Médicis (3). — Un petit gentilhomme des environs de Loudun, François Lepoulchre, se réclame d'un vieux romain (4) :

(1) A. Duchesne, *Les Antiquités et recherches des villes de France.*

(2) Olivier de la Marche, *Mémoires*, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France,* publiée par Petitot, t. IX, pp. 95, 115, 119, 175; t. X, p. 162. — Olivier de la Marche est très-curieux à lire; il adopte, à la fin du xv$^{e}$ siècle, toutes les fables des anciennes chroniques, et semble même s'attacher à recueillir les plus extravagantes.

(3) Regnault de Beaune, *Oraison funèbre, faicte aux obsèques de la royne mère du Roy.* Blois, Jamet Mettayer et P. L'Huillier, 1589.

(4) *Les sept livres des honnestes loisirs de Monsieur* François Lepoulchre de la Motte-Messemé, *intitulez chacun du nom d'une des planettes.* 1587.

Un Appius Pulcher, gentilhomme romain
Duquel s'est maintenu le nom de main en main
Jusques au temps présent, jusqu'à moy qui le porte.

La maison de Montmorency est plus modeste : elle se borne à prétendre que son auteur, Visbius, converti et baptisé par Denis l'Aéropagite, a été le premier chrétien de Paris, et c'est pour cela que les sires de Montmorency portaient le titre de premier baron chrétien. Cette fable est encore en pleine vigueur au commencement du XVII[e] siècle (1).

La Touraine, on le pense bien, n'échappa point au tourbillon légendaire qui emportait tous les esprits dans le monde des chimères. La ville de Tours, au dire des vieux chroniqueurs du XII[e] et du XIII[e] siècle, fut fondée par Brutus, petit-fils d'Ascagne et arrière-petit-fils d'Énée, en l'honneur de son neveu Turnus, qui y succomba dans une expédition que les deux princes troyens avaient entreprise sur les bords de la Loire, contre Groffarius, roi d'Aquitaine, l'an du monde 2828; au temps de Philippe-Auguste, dit Guillaume le Breton, qui en parle comme témoin oculaire, on voyait près de la ville le tombeau de Turnus, sous la forme d'une magnifique pyramide (2). — Les villes de Loches et de Chinon n'ont pas une

(1) Hemery d'Amboise, *L'Histoire françoise de S. Grégoire de Tours*, avant-propos. Paris, 1610.

(2) Ibi interfectus est Turnus, et honorifice in pyramide nobilissima tumulatus, quæ usque in hodiernam diem ibidem ostenditur non procul a Turonis. Ab eodem Turno primam fundationem et nomen accepit civitas Turonica. Guillelmus Armoricus, *De gestis Philippi Augusti*, dans le *Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 63. — Hic (Brutus) exulatus ex Italia diversas terras adiit. Ædificavit autem urbem Turonis in Gallia. Roberti de Monte (XII[e] siècle) *Appendix ad Sigibertum*, prolog., *ex epist. Henrici archidiac. ad Varinum*, apud d'Achery, Guiberti Novig. *Opera*, p. 735.

La pyramide dont parle Guillaume le Breton était-elle un véritable tombeau antique élevé près d'une des voies romaines de Tours, ou faut-il y reconnaître la pile de Saint-Mars? Nous l'ignorons; mais nous pensons que si la pile de Saint-Mars avait été regardée par les Tourangeaux du XII[e] et du XIII[e] siècle comme le tombeau de Turnus, il serait resté quelque trace de

origine moins remarquable. Théodoric, roi des Goths, divisa son royaume entre ses deux fils, Alaric et Tursomodus Lotchius : ce fut ce dernier qui bâtit Loches. Avec Chinon, nous entrons dans l'épopée chevaleresque des romans de la Table-Ronde. Selon un chroniqueur angevin ou tourangeau du XIII[e] siècle, Arthur le Grand, roi de Bretagne au temps de Théodose et d'Honorius, s'étant fait couronner à Paris, distribua des fiefs à ses fidèles. Il donna l'Anjou et la Touraine à l'un de ses officiers, qui bâtit une ville et l'appela de son nom, Cheudon, depuis Chinon en langue franque (1). Rabelais, avec tout son bon sens, n'avait-il pas raison de se moquer de ces prétentions, en affirmant que Chinon ou Caynon en Touraine était la première ville du monde, pour avoir été bâtie par Caïn lui-même (2)? — Enfin, à l'imitation de toutes les familles importantes, saint Martin reçut une généalogie glorieuse, car nos pères ne purent se persuader qu'il fût de petite maison : on en fit un descendant des rois de Hongrie, avec les armoiries de l'Empire, qui furent adoptées par la collégiale de Saint-Martin et les abbayes de Marmoutier et de Beaumont, et Louis XI fit dresser la généalogie authentique de notre illustre patron par un docteur en droit de sa cour (3). Nous pourrions continuer longtemps sur ce

cette *tradition* dans les siècles suivants. Tout au contraire, Guillaume Durand nous la représente, dans le cours du XIII[e] siècle, comme le tombeau d'un des compagnons de César : « Pyramis dicitur a πῦρ, quod est ignis : quia corpora igne cremata et incinerata ibi recondebantur; vel quia sicut ignis a lato incipit et tendit in acutum, sic et pyramis. Et est genus altissimæ sepulturæ. Tale est Romæ, in quo fuerunt cineres Julii Cæsaris collocati; et corrupto vocabulo vulgariter vocatur acus S. Petri, quæ tamen Julia dici deberet. Similem pyramidem fieri fecit Cæsar juxta Turonum prope ripam Ligeris, et reclusit ibi cineres cujusdam militis amici sui interfecti. » GULIELMI DURANDI *Rationale divin. officiorum*, lib. I, cap. 5.

(1) D'ACHERY, *Spicileg.*, t. X, pp. 519, 521; *Liber de compositione castri Ambasiæ*. — MARCHEGAY ET SALMON, *Chroniques d'Anjou*, t. I, pp. 14, 17.

(2) RABELAIS, *Pantagruel*, liv. V, chap. 35.

(3) LAMBRON DE LIGNIM, *Armorial des archevêques de Tours*, dans les

ton ; « mais laissons à la poésie, comme dit Duchesne, ses denrées et merceries fabuleuses. »

Ces rêveries historiques ne furent pas seulement l'engouement d'un siècle; elles s'implantèrent si bien dans l'histoire, sans éveiller le moindre doute, qu'il fallut toute la force de la critique au xvii[e] siècle, pour les ruiner complétement. « Ce ne fut qu'au commencement du xvi[e] siècle, dit D. Bouquet, que les savants commencèrent à les combattre et à en démontrer la fausseté (1) »

Tel est le milieu intellectuel et moral dans lequel sont nées beaucoup de nos légendes. Ces légendes, qui font de nos évêques des disciples immédiats de Jésus-Christ et les associent aux grands mystères de la vie du Sauveur, ne portent-elles pas l'empreinte manifeste de leur époque ? Ne sont-elles pas les filles légitimes de ce temps où nos pères avaient l'amour effréné de l'antiquité et la passion des origines illustres, où le goût dépravé du roman ne permettait plus de distinguer entre la fable et la vérité, entre l'impossible et le vraisemblable? Oui, ces légendes pieuses sont de la même famille

*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. VI, p. 13. — Archives du département d'Indre-et-Loire, carton des pièces anciennes, *Saint-Martin*, 8-G, grande feuille de parchemin ornée des armes de l'Empire et de Hongrie. — *Historia Septem dormientium*, inter Gregor. Turon. opera. Patrol., t. LXXI, col. 1107.

L'histoire des Sept-Dormants de Marmoutier, faussement attribuée à Grégoire de Tours, a été connue du moine Albéric de Trois-Fontaines, auteur de la première moitié du xiii[e] siècle, qui s'en est servi dans sa chronique pour dresser la généalogie de saint Martin; et de Péan Gatineau, moine de Saint-Martin, qui écrivait à la même date. *Chron. Turon. magnum*, p. 73.

(1) D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. II, préf., p. xxiii, *De l'origine des Francs*.

M. l'abbé Corblet prétend que les légendes civiles datent seulement du xv[e] et xvi[e] siècle, et que ce fut le dominicain Annius de Viterbe qui donna le premier, en 1498, la série des prétendus rois primitifs de la Gaule. C'est là une grosse erreur, réfutée par vingt textes. Les légendes civiles finissaient précisément à l'époque où M. Corblet les voit naître. Corblet, *Origines de la foi chrétienne*, pp. 41, 42.

que les légendes civiles, et il est impossible de les en séparer. Quand on les replace dans le milieu qui les a inspirées, on les comprend et on les explique, sans faire injure à la bonne foi de nos pères, par l'engouement naïf du moyen-âge pour les épopées merveilleuses, et on les accepte comme des poèmes charmants. Mais les étudier en elles-mêmes, comme le font les écrivains de l'école légendaire, abstraction faite de toutes les circonstances qui les commentent et les expliquent, c'est supprimer volontairement un des éléments essentiels du problème, c'est oublier cette règle fondamentale de la critique : que toute œuvre littéraire porte le cachet de son temps.

Voilà donc, en quelques traits, l'esquisse du mouvement légendaire. Inconnue des hagiographes avant 780, l'opinion d'une mission générale en Gaule au Ier siècle, par des évêques stationnaires, naît avec les fausses Décrétales qui jettent dans le public cette prétendue donnée historique ; après la tentative d'Hilduin elle grandit au IXe et au Xe siècle, sous l'influence de l'évolution littéraire provoquée par Charlemagne ; le concile de Limoges de 1031 lui fait faire un grand pas par la proclamation de l'apostolat de saint Martial, tout en excluant du collége des soixante-douze disciples les autres prédicateurs primitifs de la Gaule ; enfin, grâce au goût romanesque et à la passion de l'antiquité des deux siècles suivants, beaucoup de légendes religieuses sont composées et remaniées à l'instar des légendes civiles, et le siècle de l'épopée troyenne voit naître, sous le souffle de la même inspiration poétique, tout le cycle de ces merveilleuses légendes où nos premiers évêques sont des personnages des scènes évangéliques.

---

## CHAPITRE IV.

### LES SOURCES DE LA LÉGENDE DE SAINT GATIEN.

I. *Les Actes de saint Ursin.* Age de cette légende; influence du concile de Limoges sur la liturgie de l'Église de Bourges; valeur historique de la Vie de saint Ursin. — II. *Le document de l'Église d'Arles.* Caractère de cette pièce et du manuscrit qui le contient; étranges distractions de M. Faillon à son sujet; âge et valeur de ce document. — III. *La Chronique de Hugues de Fleury.* Erreurs chronologiques de cet écrivain et de ceux qui l'ont suivi. — IV. *La Vie de sainte Madeleine.* Données historiques de cette légende; critique littéraire et historique, âge, origine, et valeur de ce document. — V. *Les Actes de saint Austremoine.* Auteur prétendu de cette légende; données historiques, caractères littéraires, âge et valeur de la Vie de saint Austremoine.

Nous avons étudié jusqu'ici les circonstances générales qui ont pu entraîner nos pères dans le torrent légendaire, et leur faire abandonner pour un temps la tradition moins glorieuse léguée par Grégoire de Tours; nous avons à examiner maintenant les éléments historiques particuliers, propres au nom de saint Gatien, qui ont été ou ont pu être la source de notre légende. Ces sources ne sont pas nombreuses, et avant le XIV<sup>e</sup> siècle, date du délaissement de notre vieille tradition, on n'en peut compter que cinq, toutes postérieures au concile de Limoges de 1031.

Avant d'aborder la critique de ces pièces, qu'on nous permette une réflexion générale.

Jusque vers le milieu du XI[e] siècle, aucun document, local ou étranger, ne place saint Gatien parmi les missionnaires des temps apostoliques. Les martyrologes, les écrits des hagiographes, les chroniques, les livres liturgiques, sont muets, absolument muets sur ce point ; et la prétendue tradition légendaire, que nos adversaires se plaisent à proclamer immémoriale, n'est qu'une opinion suspendue sur le vide, ayant pour base un abîme de dix siècles de ténèbres. Si l'on veut appeler cela une tradition, nous la nommerons la *tradition du silence*, et ce nom, qui lui convient parfaitement, réfutera d'une manière péremptoire les arguties de ceux qui s'en prévalent. On ne saurait, dit Baronius, attacher aucune importance à des écrits modernes touchant les choses antiques, s'ils sont dépourvus du témoignage de quelque auteur plus reculé.

## I.

### *Les Actes de saint Ursin.*

(XI[e] SIÈCLE.)

Le document le plus ancien invoqué par nos adversaires est une *Vie de saint Ursin*, que M. l'abbé Faillon a publiée pour la première fois (1) d'après un manuscrit latin de la Bibliothèque nationale, inscrit sous le n° 13220. Ce manuscrit date, non du X[e] siècle, comme l'affirme le docte Sulpicien, mais seulement du XI[e], ainsi qu'en a jugé un éminent paléographe de la Bibliothèque nationale, sans qu'on puisse dire absolument si l'écriture appartient à la première ou à la seconde moitié de ce siècle (2).

(1) FAILLON, *Monuments inédits*, t. II, col. 406, 424.

(2) Nous avons fait apprécier l'âge des manuscrits par les plus savants paléographes de la Bibliothèque nationale ; nous nous en tiendrons scrupuleusement à leur opinion.

L'examen de ce document nous a déjà occupé (p 136). M. Faillon a essayé d'établir qu'il est antérieur à Grégoire de Tours, et que celui-ci s'en est inspiré, en changeant la date du récit, et, pour notre critique, la preuve principale résulte de la similitude des deux textes, comme si cette similitude ne prouvait pas tout aussi facilement que le légendaire s'est inspiré de saint Grégoire. Pour nous, nous avons démontré que la légende n'est que l'amplification du récit de notre historien; le style n'a point la simplicité du v<sup>e</sup> ou du vi<sup>e</sup> siècle, et l'emprunt mal déguisé que l'auteur a fait à la légende de saint Martial rejette forcément la composition de son œuvre après l'an 1000.

Nous irons même plus loin, et nous dirons que la légende qui classe saint Ursin parmi les soixante-douze disciples, ou n'existait pas encore en 1031, ou, si elle existait, ne représentait point la tradition de l'Église de Bourges. Nous avons entendu, en effet, l'archevêque Aymon déclarer au concile de Limoges que saint Ursin ne pouvait pas être compté au nombre des soixante-douze disciples et n'avait pas reçu sa mission de Jésus-Christ en personne. Or, s'il avait eu entre les mains une légende vieille de cinq à six siècles, introduite dans la liturgie (M. Faillon l'affirme) et par conséquent représentant la tradition de son Église sous la forme la plus solennelle, aurait-il tenu un pareil langage? Non, M. Faillon aura beau l'affirmer, nous ne croirons jamais que l'archevêque ait pu trahir à ce point les intérêts sacrés dont il était le gardien naturel, et sa déclaration suffit pour rejeter la légende après l'an 1031.

M. Faillon ne s'est pas contenté, suivant une méthode qui lui est trop familière, d'affirmer sans preuves que sa légende faisait partie de l'office de Bourges au xi<sup>e</sup> siècle, il ajoute, toujours sans preuves, que le décret du concile de Limoges fit réformer l'ancienne liturgie de saint Ursin qui le suppose un des soixante-douze, et qu'alors on dût composer un nouvel office conforme à la décision des évêques de l'Aquitaine.

M. Faillon a été ici étrangement égaré par ses préoccupations, car c'est précisément tout le contraire qu'il eût fallu dire. Il serait vraiment étonnant que l'Église de Bourges, sans y être contrainte par un décret formel, sans lutter, sans protester, eût abandonné la glorieuse origine consignée dans sa vieille liturgie, et cela au moment même où toutes les autres Églises allaient adopter pour fondateur un des soixante-douze disciples. Aussi ne l'a-t-elle point fait, et tout au contraire, dans l'office en question on s'est attaché expressément par une sorte de pieuse émulation, à mettre saint Ursin sur le même rang que saint Martial. Ainsi, saint Ursin n'est autre que Nathanaël. le bon Israélite, dont Notre-Seigneur louait la simplicité; il suivit constamment avec les apôtres les prédications du Sauveur, et, participant pleinement aux sacrements du Seigneur, il reçut de lui la charge de faire la lecture à la dernière Cène. Certes, tous ces traits dépassent de beaucoup ce qu'on lit de plus glorieux dans la première légende, et on y voit l'intention évidente d'opposer le premier évêque de Bourges au premier évêque de Limoges, puisqu'il partage les mêmes brillantes prérogatives, et réunit en lui toutes les conditions qui, suivant la doctrine du concile de 1031, constituent un apôtre. Mais il y a mieux encore. Le vieux bréviaire dont il s'agit, ajoute que saint Ursin s'attacha persévéramment à la discipline du Seigneur, et qu'il mérita, par l'ardeur de sa foi, d'être constitué le chef unique des disciples après les apôtres, *post eos reliquorum unus princeps;* il était donc, par conséquent, au-dessus de saint Martial (1). En pré-

(1) In prima nativitate Nathanael, in secunda Ursinus vocatus est .... Audita saluberrima prædicatione Domini, ... ejus disciplinæ perseveranter inhærere decrevit . .. Miracula quæ Dominus noster corporaliter operatus est contemplatus, melliflua prædicatione jugiter cum B. apostolis persuasus est. Fervore fidei cœpit adeo calescere, ut post eos reliquorum unus princeps constitueretur .... Dominicis plenissime imbutus sacramentis ad ipsum sanctissimæ cœnæ convivium a Domino deputatus est officio legendi : cum Petro apostolo Romam venit. LABBE, *Nova biblioth.,* t. II, p. 459, *Ex vetustissimo Breviario quo olim usa est Bituricensis Ecclesia.*

sence de pareils textes, comment M. Faillon a-t-il pu dire que cet office avait été rédigé pour rayer saint Ursin du nombre des soixante-douze disciples, afin qu'on ne pût pas l'assimiler à saint Martial? N'est-ce pas précisément tout le contraire? Les leçons et les antiennes de cet office sont d'ailleurs tirées d'une seconde légende de saint Ursin publiée par le P. Labbe(1), et qui, selon la remarque des Bollandistes, n'est qu'une imitation de la vie de saint Martial attribuée au faux Aurélien. Cette similitude n'indique-t-elle pas clairement qu'on voulait égaler Ursin à Martial (2)?

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur la légende de saint Ursin, parce que nous tenions à en établir

(1) *Nova biblioth.* t II, p. 455.

(2) Cujus Vitæ Acta miror, ut perantiqua, a viro erudito (de Marca) laudari, si ea intelligat quæ edidit Labbe. Ea enim aliud non sunt, tota priori sua parte, quam Actorum S. Martialis imitamentum in iis omnibus quibus iste in Christi Petrique discipulatu dicitur adfuisse; cætera vero quam futilia sint, facile intelliges, cum leges etc. BOLLANDD., t. V junii, p. 552.

Voici quelques phrases comparées des deux légendes de saint Martial et de saint Ursin. On ne saurait pousser l'imitation plus loin, à moins de copier textuellement :

| VIE DE S. MARTIAL. | VIE DE S. URSIN. |
| --- | --- |
| Non est reversus ad paternam domum, sed totum se Domino commendans et ejus disciplinæ jugiter inhærens... | Relicto patre et matre,... Domini nostri Jesu Christi disciplinæ perseveranter decrevit inhærere .... |
| Quando (Dominus) cum discipulis corporaliter cœnavit, ac mysteria eis corporis et sanguinis sui in panis ac vini sacramento contradidit, pedesque eorum ab ipsis surgens dapibus lavit et linteo detersit, iste sanctissimus vir Martialis ad serviendum fuit deputatus .... | Qui etiam Dominicis plenissime imbutus sacramentis inter ipsa sacratissimæ cœnæ convivia ad legendum a Domino deputatus est officio; atque peracta cœna quemadmodum laverit Dominus pedes discipulorum meruit videre .... |
| Die decimo Ascensionis Christi ad Patrem, Spiritum in igneis linguis super se venientem vidit, et cum aliis apostolis edoctus . .. | In die sancto Pentecostes, apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum .... Eruditus est cum apostolis ... |

nettement la date, cette pièce étant devenue, depuis M. Faillon, un des pivots de la polémique anti-grégorienne. Nous tenions aussi à montrer les étonnantes distractions ou préoccupations du savant auteur des *Monuments inédits*, qui trop souvent dans sa thèse sur sainte Madeleine, a pris le contre-pied de la vérité. Nous en fournirons bientôt d'autres preuves plus étonnantes encore.

La légende de saint Ursin est donc un témoignage du XI<sup>e</sup> siècle dans la question qui nous occupe. Voici ce que nous y lisons : « Saint Ursin, un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, fut le premier évêque de la ville de Bourges. Il fut envoyé de Rome par les apôtres, avec plusieurs compagnons qui sont : Denis de Paris, Saturnin de Toulouse, ..... Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, ..... Austremoine d'Auvergne, et saint Gatien évêque (1). » Le manuscrit offre deux ratures. M. Faillon a conjecturé que l'une d'elles devait présenter le nom de saint Martial, effacé par respect pour l'apôtre du Limousin, qu'on ne pouvait plus confondre avec les autres depuis le concile de Limoges. Cette conjecture serait assez plausible s'il n'y avait pas une seconde rature, dont notre critique ne parle point, et dont l'explication, quelle qu'elle soit, dérangera toujours la thèse que l'ingénieux écrivain a voulu bâtir sur cette ligne blanche. Pour nous, inhabiles à faire parler les muets et à déchiffrer le silence, nous ne nous arrêterons pas plus longtemps devant cette mystérieuse rature.

Voici donc un témoin du XI<sup>e</sup> siècle affirmant que saint Gatien appartient aux temps apostoliques.

(1) Sanctissimus igitur ac de septuaginta Domini Jesu Christi, discipulus Ursinus, Biturigæ urbis primus fuit episcopus, qui a sanctis apostolis ab urbe Roma, cum pretiosissimo martyris Christi Stephani sanguine, comitibusque qui sunt sanctus Dionysius Parisiacensis, sanctus Saturninus Tholosensis, .... Trophimus Arelatensis, Paulus Narbonensis, .......... Austremonius Arvernensis, et Sanctus Vatianus episcopus. FAILLON, *Monuments inédits*, t. II, col. 423. — Ms. de la Biblioth. nationale, n° 13 220, seconde pièce, *Vita S. Ursini*.

Nous sommes médiocrement touché de cette découverte. En quoi cet inconnu, cet étranger, dont nous ne savons ni le nom, ni le pays, ni la moralité, ni les moyens d'information, peut-il l'emporter sur tous les témoins de notre tradition tourangelle? Pourquoi préférerait-on sa parole à celle des moines de Marmoutier, par exemple, si bien placés pour être sûrement informés, gardiens naturels de l'antique tradition de leur monastère, et qui, à la même date, consignent un sentiment tout contraire dans leur liturgie, c'est-à-dire dans les monuments les plus vénérables? Et si cette *Vie de saint Ursin*, qui place l'apôtre du Berri sur le même rang que saint Martial, n'avait aucune valeur pour l'Église de Bourges en 1031, quelle valeur peut-elle avoir pour l'Église de Tours au XIX[e] siècle?

Nous nous bornons à poser ces questions, en laissant au simple bon sens de nos lecteurs le soin de les résoudre.

## II.

### *Le Document de l'Église d'Arles.*

(FIN DU XI[e] SIÈCLE.)

Le document, ou, pour emprunter le mot de M. Faillon, le MONUMENT de l'Église d'Arles, est une des pièces les plus célèbres de la polémique anti-grégorienne. Le docte critique y a attaché une importance exagérée et en a fait graver un fac-simile pour entraîner la conviction de ses lecteurs. Après lui, tous ses copistes, sans rien vérifier, n'en ont parlé qu'avec enthousiasme, en en forçant la signification, et l'un d'eux a même poussé le lyrisme jusqu'à l'appeler un MONUMENT NATIONAL. Ce sont là de bien trop grands mots, car il ne s'agit, remarquez-le bien, ni d'une légende, ni d'un document liturgique, ni d'une lettre, ni d'une chronique, mais d'une simple note anonyme de treize lignes, insérée par le

copiste à la fin d'un volume, sur un des deux ou trois feuillets blancs qui restaient (1).

Toutefois je conserverai ce nom de *Monument*, car je vais démontrer que la thèse de M. Faillon à ce sujet est en effet un monument de distractions colossales accumulées, toutes plus étranges les unes que les autres.

Le volume remonte par son âge à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XII<sup>e</sup>. Toute la première partie jusqu'au folio 93 recto, où se trouve inscrit le *monument*, est de la même main ; tout le reste est de plusieurs mains, un peu postérieures. « Le manuscrit où cette pièce importante est consignée, dit M. Faillon, appartenait autrefois à l'Église d'Arles. C'est un recueil de tous les titres relatifs à la primatie de ce siége, fondée sur l'apostolat de saint Trophime, envoyé par saint Pierre. On y voit les lettres des souverains pontifes Zozime, saint Léon, Hilaire, Gélase, Symmaque, Félix III, Hormisdas, Jean II, Agapit I, Vigile, Pélage, saint Grégoire le Grand, les lettres des empereurs Honorius et Théodose II, enfin celles des évêques de la province d'Arles, toutes relatives à cet objet. Le manuscrit a été peint au XI<sup>e</sup> siècle..... Il a servi à Saxi, pour la composition du *Pontificale Arelatense*, et au cardinal Baronius, pour ses *Annales*, comme l'assure Baluze dans une note écrite de sa main sur le premier feuillet du même manuscrit. Des héritiers de Saxi il passa, en 1682, dans la bibliothèque de Colbert, et il se trouve aujourd'hui dans celle du roi, où il est désigné sous le n° 5,537 (2). »

(1) Le volume se compose de deux parties bien distinctes : 1° douze cahiers anciennement numérotés (96 folios), à la fin desquels on a ajouté quelques pièces sur les feuillets blancs inoccupés ; 2° un treizième cahier non numéroté, ne présentant ni le même format ni les mêmes marges que les précédents, et rogné évidemment sur le côté pour entrer dans la reliure du recueil, dont il ne faisait point primitivement partie. Le monument est au folio 93, à la fin du douzième cahier et par conséquent du volume primitif.

(2) FAILLON, *Monuments inédits*, t. II, col. 373 et suiv.

Le caractère du manuscrit étant ainsi déterminé, étudions le document. Nous en donnons le texte et la traduction, en faisant simplement remarquer sans insister davantage, la petite contradiction qui s'y trouve entre le titre et le corps de la pièce, par rapport au nom de l'empereur sous lequel eut lieu la mission.

« Des sept personnages envoyés par saint Pierre dans les Gaules pour y prêcher la foi, *au temps de Néron*.

« *Sous l'empire de Claude*, l'apôtre Pierre envoya dans les Gaules, pour prêcher la foi de la Trinité aux Gentils, quelques disciples, auxquels il assigna des villes particulières ; ce furent Trophime, Paul, Martial, Austremoine, Gatien, Saturnin et Valère; enfin plusieurs autres que le bienheureux apôtre leur avait désignés pour compagnons (1). »

Voilà tout le document. Pour donner quelque valeur à cette simple note, M. Faillon a entrepris de démontrer qu'elle remonte à la fin du VIe siècle, et que par conséquent elle est contemporaine de Grégoire de Tours. Écoutez son raisonnement et n'exigez pas de preuves :

« Ce manuscrit, peint au XIe siècle, paraît avoir été transcrit sur un autre plus ancien, et il est à remarquer que le monument dont il est question s'y trouve placé entre les lettres du pape Pélage à Sapaudus, évêque d'Arles, et celles de saint Grégoire le Grand à Virgile; et que ces dernières ont été ajoutées au manuscrit par une autre main. On peut donc penser avec beaucoup de vraisemblance que celles-ci ne se trouvaient pas dans le manuscrit plus ancien, et qu'ainsi la pièce dont nous parlons aura été insérée dans ce recueil

(1) De septem viris a beato Petro apostolo in Galliis ad prædicandum missis, *tempore Neronis*.

*Sub Claudio* igitur Petrus apostolus quosdam discipulos misit in Gallias ad prædicandum gentibus fidem Trinitatis, quos discipulos singulis urbibus delegavit. Fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Marcialis, Austremonius, Gracianus, Saturninus, Valerius, et plures alii qui comites a beato apostolo illis prædestinati fuerant.

avant la réception des lettres de saint Grégoire, c'est-à-dire vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle, puisque Sapaudus mourut en 586. »

Ce raisonnement, pour avoir quelque ombre de vraisemblance, exige que toutes les pièces du recueil soient classées rigoureusement dans l'ordre chronologique; car autrement, de quel droit pourrait-on conclure la date d'une pièce par la date de celle qui la précède et de celle qui la suit?

Ce classement méthodique existe-t-il? Pas le moins du monde. Toutes les lettres sont insérées confusément, sans aucun ordre, sans aucun souci des époques. Après une lettre du pape Zozime, qui occupa le siége pontifical de 417 à 418, viennent quatre lettres de saint Léon (440-461), une de saint Hilaire (461-468), une autre de saint Léon, deux autres du même Hilaire, quatre nouvelles de Zozime, quatre autres encore d'Hilaire, et ainsi de suite jusqu'au bout. En appliquant ici le raisonnement de M. Faillon, on voit de suite à quelles étranges conclusions chronologiques on serait amené. Une grosse distraction a pu seule permettre à notre critique de choisir une pièce au hasard au milieu de cette confusion, et de lui assigner un âge par l'âge des deux pièces voisines. Ses préoccupations ne lui ont pas laissé voir ce désordre, ou, s'il l'a vu, l'ont empêché d'en informer ses lecteurs.

Mais poursuivons, et attendez-vous à des choses plus étranges encore. Est-il vrai, comme l'affirme M. Faillon, que le *monument* soit placé « *immédiatement* après les lettres du pape Pélage à Sapaudus, évêque d'Arles? » Il n'en est rien, et c'est là une nouvelle distraction du critique. La dernière lettre de Pélage à Sapaudus occupe le folio 81, et se trouve séparée du *monument* par quatre autres pièces. Celle qui précède immédiatement le *monument*, au folio 92 verso, est une simple note géographique sur la Gaule, due aux loisirs d'un scribe qui voulait utiliser les dernières pages blanches de son manuscrit : *Gallia a candore populi nuncupatur; gala enim græce lac dicitur,* etc. Cette note est empruntée à saint Isidore

de Séville, écrivain du VII^e siècle (1), et par conséquent, d'après le raisonnement que nous avons exposé, la pièce suivante ne saurait être antérieure à l'an 586.

M. Faillon a-t-il été plus attentif en affirmant que la pièce qui suit le *monument* est une lettre de saint Grégoire I^er à Virgile, évêque d'Arles? Hélas! non. Cette pièce est une lettre adressée en 1078 par saint Grégoire VII à Manassès, archevêque de Reims, pour lui remontrer qu'il faut regarder comme légats romains tous ceux que le souverain pontife a investis de ce titre. La suscription en est claire: *Gregorius episcopus, servus servorum Dei, Manassæ Remensi archiepiscopo*, et personne ne pouvait s'y tromper.

M. Faillon l'a bien vu comme nous; mais aveuglé par les préoccupations qui paraissent l'avoir assiégé jusqu'au bout de cette malheureuse thèse, il a reconnu là une faute du scribe. « Dans cette même page, dit-il, le copiste a commis une erreur dans le titre qu'il a donné à une lettre de saint Grégoire le Grand à Virgile, évêque d'Arles : ayant écrit au lieu du nom de ce dernier, celui de Manassé, parce que la pièce qui vient après cette lettre est en effet adressée à cet évêque d'Arles, qui n'occupa ce siége que longtemps après Virgile (2). »

Ce sont encore là de nouvelles méprises, et il suffisait de lire la lettre pour s'en convaincre. Il y est question, en effet, des démêlés, bien connus d'ailleurs, qui éclatèrent en 1077 entre saint Grégoire VII et l'archevêque de Reims, celui-ci refusant, en vertu des prétendus priviléges de son siége, de soumettre sa conduite aux légats du pape, et voulant être jugé directement à Rome (3); le souverain pontife y invoque deux fois l'autorité de son prédécesseur saint Grégoire, et

(1) S. Isidori Hispal. *Etymolog.* lib. XIV, cap. 4, n. 25. Patrol., t. LXXXII, col. 508. — D. Bouquet, *Historiens de France*, t. I, p. 818.

(2) Faillon, *Monuments inédits*, t. II, col. 576, note.

(3) P. Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, liv XXI.

cette simple mention doit lever toute ambiguïté, puisque saint Grégoire le Grand est le premier de ce nom qui soit monté sur le trône pontifical (1); enfin cette même lettre, *Cum vos ea a sede apostolica flagitatis quæ et honorem præsulatus vestri condeceant*, etc., peut se lire tout entière dans le recueil épistolaire de saint Grégoire VII (2). Le doute n'est donc pas possible un seul instant, et nous ne concevons pas que M. Faillon ait pu s'y méprendre. La méprise n'a même pas pu tomber sur les deux pièces suivantes, car la première est un diplôme délivré en 920 par l'empereur Louis, fils de Boson, roi d'Arles, en faveur de Manassès, archevêque d'Arles, et la seconde une réponse de saint Grégoire le Grand à saint Augustin, apôtre d'Angleterre, touchant l'usage du pallium (3).

Ainsi le *monument* d'Arles est placé entre une pièce du VII^e siècle et une lettre de l'an 1078, que suit un diplôme de l'an 920. Par quel artifice voudrait-on nous persuader désormais que la note anonyme dont on fait tant de bruit est antérieure à l'année 586?

En relevant cette suite compliquée de distractions monumentales, nous craignons bien d'avoir démoli le fameux

(1) Et Siagrio quoque Augustodunensi episcopo, Lugdunensis antistitis suffraganeo, sanctum papam Gregorium celebrandi generale concilium Galliarum vicem suam legitis indulsisse..... Inde enim quod Arelatensis Ecclesia non solum a beato Gregorio doctore dulcifluo, sed etiam a pluribus ejusdem sanctis antecessoribus cum haberent vicem sedis apostolicæ..... Remensis etiam cui præsides Ecclesia quodam tempore primati subjacuit..... Ms. n° 5,537, fol. 94 recto et 95 verso. — *Histoire de l'Église gallicane*, liv. VIII.

(2) S. Gregorii vii *Registri* lib. vi, epistol. 2, *ad Manassem Remensem archiepiscopum*. Patrol., t. CXLVIII, col. 510. — La lettre de saint Grégoire VII n'est pas complète dans le manuscrit n° 5,537.

(3) Ces deux pièces ont été publiées : D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. IX, pp. 673, 686.—*Gallia christ.*, t. I, col. 548; ibid., *Instrumenta Ecclesiæ Arelat.*, p. 94. — S. Gregorii Magni *Epistol.* lib. xi, epist. lxiv *ad Augustinum Anglorum episcopum. Responsio ad nonam interrogationem Augustini*. Patrol., t. LXXVII, col. 1192.

*monument* de M. Faillon. Que le lecteur nous le pardonne. Cette thèse malencontreuse règne depuis vingt ans sans conteste, et elle a contribué grandement à bouleverser notre histoire ecclésiastique ; elle a trompé un grand nombre d'esprits éclairés, parmi lesquels nous citerons D. Piolin, MM. Rohrbacher, Arbellot, Darras et Bernard, et en dernier lieu Mgr Freppel, et personne, depuis vingt ans, ne s'est avisé d'aller vérifier à la bibliothèque nationale les énonciations de M. Faillon. Il est temps, pour notre honneur à tous, que cette erreur finisse. Le livre du docte Sulpicien, dont une certaine école historique est fort éprise en ce moment, appelle une révision minutieuse, une critique sévère. Il y a des recherches érudites, des aperçus ingénieux, des rapprochements curieux ; mais trop souvent aussi l'argumentation tourne à la subtilité scolastique, et l'auteur, affirmant sans preuves, sème son livre d'inexactitudes matérielles et de méprises fort singulières. Quand l'engouement sera tombé, on s'étonnera d'avoir attaché autant d'importance à cet ouvrage.

Après avoir dépouillé le document du pontifical d'Arles de tout le faux prestige dont on s'est plu à l'embellir, examinons la valeur intrinsèque de ce témoignage.

Nous voici en présence d'un texte qui attribue à saint Pierre la mission de saint Gatien. Celui qui a écrit ce texte pour remplir les dernières pages de son livre, nous est complétement inconnu ; il demeurait à Arles, fort loin de la Touraine, et il devait être peu au courant des opinions qui y régnaient ; on ignore son âge, et tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il vivait à la fin du XI[e] siècle. Comment pourrait-il être mieux instruit que notre grand évêque de Tours, antérieur de cinq siècles ? Pourquoi préfèrerait-on son témoignage à celui de nos livres liturgiques, de nos chroniques, en un mot de toute notre tradition ?

Poser ces questions, c'est les résoudre. Elles appartiennent au domaine de cette critique du bon sens à laquelle nous avons fait appel plus d'une fois. Nous nous en rapportons

donc au bon sens du lecteur pour décider à quel titre le témoin arlésien mérite, en ce qui nous concerne, plus de confiance que nos témoins tourangeaux.

La note du pontifical d'Arles n'a pu influer sur la modification introduite dans notre liturgie. Ces quelques lignes isolées, placées par un scribe à la fin de son manuscrit, ne pouvaient avoir aucune espèce de retentissement au dehors; et si nous les avons inscrites parmi les sources de notre légende tourangelle, c'est uniquement à cause de l'importance injustifiable qu'on leur a si légèrement attribuée.

## III.

### *La Chronique de Hugues de Fleury.*

(COMMENCEMENT DU XII^e SIÈCLE.)

La troisième source de notre légende tourangelle de saint Gatien est une Chronique que Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire), écrivit au commencement du XII^e siècle, et dédia en 1110 à Ives, évêque de Chartres. Sur la foi de Marquard Freher, le premier éditeur de cette pièce en 1613, on crut d'abord qu'elle était d'Ives de Chartres, mais André Duchesne ne tarda pas à la restituer à son véritable auteur (1). Voici ce que nous y lisons :

« Le saint pape Clément désigna des personnages éminents pour aller établir dans les Gaules le fondement de la foi: Pothin à Lyon, Paul à Narbonne, Gatien à Tours, Julien au Mans, et plusieurs autres, qui étendirent dans ces régions le bienfait de la foi, et arrachèrent au culte des idoles une immense multitude de peuple (2). »

(1) MARQUARD FREHER, *Corpus Francicæ historiæ veteris et sinceræ*, p. 50; Hanoviæ, 1613. — A. DUCHESNE, *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, t. III, p. 347.

(2) Iste est Clemens, papa sapientissimus atque sanctissimus, qui magnificos viros in Gallias ad collocandum destinavit dominicæ fidei fundamentum:

Hugues de Fleury nous paraît bien mal instruit ; car le bienheureux Pothin, martyrisé en 177, ne peut avoir été un envoyé de saint Clément. Si l'auteur est si mal renseigné sur l'âge du premier évêque de Lyon, quelle peut être son autorité quand il parle de saint Gatien ? Voilà ce que les critiques anti-grégoriens ont oublié de nous dire. Pour nous, qui ne lui voyons en ceci aucun titre particulier à notre confiance, nous récusons son témoignage en chronologie.

Nous ferons remarquer qu'on trouve ici un écho des fausses Décrétales. Les idées historiques qu'elles avaient propagées étaient alors communes, et le bienheureux Ives de Chartres, dans sa collection canonique, avait fait plusieurs emprunts à la lettre de saint Clément, adressée à Jacques, frère du Seigneur (1). En lui dédiant son livre, Hugues de Fleury se conformait naturellement aux sentiments de son patron.

La Chronique du moine de Saint-Benoît-sur-Loire obtint assez de crédit, et un siècle plus tard Robert Aboland, moine de Saint-Marien d'Auxerre, en tirait, de son propre aveu, un grand nombre de faits qu'il insérait à son tour dans sa Chronique. Il lui empruntait entre autres la mention de la mission apostolique de saint Pothin, de saint Paul de Narbonne et de saint Gatien, confondant ainsi les temps et montrant par là le peu de fonds qu'il est permis de faire sur sa chronologie (2).

Lugdunensibus Fotinum ; Narboni Paulum ; Turonis Gracianum ; Cenomannis Julianum ; et alios plures per quos per illas regiones fidei doctrina profecit, et immensæ multitudinis populus ab idolorum cultura recessit. *Corpus Francicæ historiæ,* p. 38, *Chron. Ivonis Carnot.* — Patrol., t. CLXII, col. 611 ; t. CLXIII, col. 830. — On remarquera ici un emprunt fait par Hugues de Fleury au moine Letalde.

(1) Voir surtout les chap. 1 et 2 de la XIVe partie et le chap. 1 de la XVIe partie. Patrol., t. CLXI.

(2) De Orosio quidem, Gennadio, Cassiodoro, Hugone Floriacense aliisque diversis, nonnulla interdum excipere, et suis ea locis curavimus adaptare.... Hic

La Chronique d'Auxerre fut connue en Touraine, et quelques années après son apparition, Péan Gatineau citait le passage en question dans sa *Grande Chronique de Tours*, pour le réfuter. Notre tradition n'avait pas encore été entamée au XIII[e] siècle, mais ce fragment de la Chronique d'Auxerre, popularisé dans notre diocèse par le chanoine de Saint-Martin, fut certainement une des sources de la légende (1).

Dans le courant du même siècle, vers 1275, Adam, clerc de l'évêque de Clermont, dédiait au pape Grégoire X des extraits historiques, *Flores historiarum*. C'est un abrégé du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, auquel l'auteur a ajouté (il le déclare lui-même) divers emprunts faits à Eusèbe, à Orose et à Hugues de Fleury. Comme ce dernier, il place aux temps apostoliques Denis, Pothin, Gatien et plusieurs autres (2).

Ces trois témoignages se réduisent à un seul, puisque les deux derniers ne sont que la copie avouée du moine de Fleury. Ils sont pour nous sans aucune autorité, des témoignages étrangers, surtout quand ils sont aussi défectueux sous le rapport chronologique, ne pouvant l'emporter sur les témoignages locaux.

(Clemens) multos doctores Ecclesiæ et Christi gregis procreatores ad diversas nationes transmisit, qui in agro cœlestis disciplinæ fideliter et instanter laborantes, abundantiorem fructum vitæ, tam in se quam in suis sequacibus colligere meruerunt. Inter quos beatus Fotinus Lugdunum missus est, Narbonam Paulus, Turonis Gatianus. Ex his et magnus Dionysius Areopagita ipsius Pauli apostoli coævus et discipulus. *Chronologia seriem temporum continens usque ad annum 1200, auctore anonymo, sed cœnobii S. Mariani apud Altissiodorum,* fol. 7 et 35. Trecis, 1608.

(1) A. Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine,* pp. 64 et 65.

(2) Dionysius decollatur XVII Kal. decembris. Fuerunt autem plures socii Dionysii ad Gallias destinati, inter quos Fotinus Lugdunum missus est, Saturninus Tholosam, Astremonius Arvernem, Gacianus Turonem, et plures alii quos enumerare longum esset. Adami Clarom. *Flores historiarum,* Ms. n° 4,907 de la bibliothèque nationale, fol. LXIIII recto. — Dans cette même page Adam d'Auvergne cite deux fois Hugues de Fleury.

## IV.

### *La Vie de sainte Madeleine.*

(XI[e] OU XII[e] SIÈCLE.)

La *Vie de sainte Madeleine et de sainte Marthe* est une des grandes pièces du procès anti-grégorien. En effet, cet écrit ne mentionne pas moins de dix-sept missionnaires dans les Gaules au premier siècle, sans parler des deux saintes femmes et des personnes pieuses qui les accompagnaient. « Saint Pierre, dit l'auteur, devant quitter l'Orient pour aller à Rome, désigna des prédicateurs de l'Évangile pour les autres pays d'Occident où il ne pouvait se rendre en personne, et les choisit parmi les plus illustres fidèles et les plus anciens disciples du Sauveur : pour le pays des Gaules où l'on compte dix-sept provinces, dix-sept pontifes ; et pour le pays des Espagnes, où l'on compte sept provinces, sept docteurs.... Le saint évêque Maximin eut pour son partage la ville d'Aix, métropole de la seconde province Narbonnaise, dans laquelle sainte Marie-Madeleine finit sa vie mortelle. Paul eut Narbonne, métropole de la première Narbonnaise ; Austrégisile, la ville de Bourges, métropole de la première Aquitaine ; Irénée eut Lyon, métropole de la première Lyonnaise ; Sabinien et Potentien eurent pour leur part la ville de Sens, métropole de la quatrième Lyonnaise ; Valère, la ville de Trèves, métropole de la première Belgique ; Féroncius, Besançon, métropole de la Grande-Séquanaise ; Eutrope, la ville de Saintes, dans la seconde Aquitaine, dont Bordeaux est maintenant la métropole ; Trophime, Arles, alors métropole de la province de Vienne. Ce furent de ces prédicateurs que ces dix provinces des Gaules reçurent la foi. Les autres docteurs ne prêchèrent point aux sept autres provinces des Gaules, mais à sept villes de provinces diverses : Eutrope à Orange, ville de la province de

Vienne; Front à Périgueux, dans la seconde Aquitaine; Georges à Veliacum, dans la première; Julien au Mans, dans la troisième Lyonnaise; Martial à Limoges, dans la première Aquitaine; Saturnin à Toulouse, dans la première Narbonnaise. Rouen avec sa province, la seconde Lyonnaise, qui est maintenant la Normandie, Mayence avec sa province, la première Germanique, etc., furent réservées à d'autres docteurs (1). »

On remarquera que le nom de saint Gatien ne figure point dans cette liste. Nous admettons volontiers que c'est un oubli du copiste, car l'auteur a annoncé dix missionnaires pour dix provinces, et cependant il n'en nomme que neuf, sans mentionner la troisième Lyonnaise, dont Tours était la métropole (2). Cet oubli est d'autant plus vraisemblable, que le nom de Gatien se retrouve avec presque tous les autres, y compris Irénée et Austrégisile, dans un extrait des *Gestes de sainte Marthe* que nous devons au célèbre compilateur Vincent de Beauvais (3). Il est certain, en effet, que l'auteur de

(1) FAILLON, *Monuments inédits,* t. II, col. 284, 298, 294, 295, 537, 539, 540.

(2) Nous rétablissons ici, par des italiques placées entre parenthèses, le texte probable de la *Vie de sainte Madeleine :* « Austregisilus Bituricam, metropolim Aquitaniæ primæ; Hirenæus Lugdunum, metropolim Lugdunensis (*primæ; Gatianus Turonem, metropolim Lugdunensis*) tertiæ. »

Dans nos précédentes publications sur le même sujet, nous avons cru devoir contester l'insertion du nom de saint Gatien parmi les dix-sept missionnaires signalés par Raban, l'ignorance de l'auteur ne permettant pas de suppléer à son silence. Une étude plus complète de la question nous ayant fait retrouver ce nom dans l'extrait des *Gestes de sainte Marthe* que nous a laissé Vincent de Beauvais, la bonne foi nous oblige à reconnaître ici un oubli du copiste du XIVe siècle.

(3) *Ex gestis S. Marthæ :* Et unicuique, prout divina disposuit Providentia, proprius et spiritualis assignatus est locus. Siquidem Arelatem deputavit Trophimo; Narbonam, Paulo; Tolosam et Vasconiam, Saturnino; Lemovicas, Martiali; Santonas et Aquitaniam, Eutropio; Genomanem et Britanniam, Juliano; Bituricas, Austregisilo; Turonum, Gratiano; Lugdunum, Irenæo; Vesontionem, Ferrutioni; Arausicam, alii Eutropio; Petragoricas,

la *Vie de sainte Madeleine* a copié ce passage des *Gestes de sainte Marthe*, si toutefois il ne s'agit pas ici d'un seul et même ouvrage sous deux titres différents.

La *Vie de sainte Madeleine*, dont nous venons de traduire le passage capital, se lit dans un manuscrit du XIV^e siècle de la bibliothèque du collége de la Madeleine à Oxford, et elle est attribuée par ce manuscrit à un certain Raban, sans autre désignation. M. Faillon s'est persuadé facilement qu'il s'agissait ici de Raban-Maur, et, pour le persuader aux autres, il s'est livré à un prodigieux travail d'érudition afin de démontrer qu'on retrouve dans cet écrit la science littéraire et théologique, la manière, le style, et jusqu'aux opinions particulières de l'illustre archevêque de Mayence.

Cette démonstration aurait quelque valeur, si Raban-Maur n'avait exercé aucune influence sur son temps et sur les siècles suivants. Mais une glose de la Bible, extraite de ses ouvrages par un de ses disciples, Walafrid-Strabon, a été pendant tout le moyen âge comme un manuel commun où tout le monde puisait. « Il n'y a point eu, dit D. Rivet, d'explication du texte sacré plus célèbre, pendant plus de six cents ans (1). » Comment, remarque un critique, s'étonnerait-on alors de trouver les idées et les opinions d'un écrit du XIV^e siècle en harmonie avec les idées et les opinions de Raban-Maur, devenues familières au public lettré, surtout si nous ajoutons que, de l'aveu de M. Faillon lui-même, cet écrit se compose principalement de commentaires sur tous les passages des Évangiles qui ont rapport à sainte Madeleine, à sainte Marthe et à saint Lazare. Ce qu'il y aurait d'étonnant, serait que cette harmonie n'existât pas (2).

Frontoni; Velliacum, Georgio; totam Galliam Dionysio. Singulis ita regionibus, singuli donati sunt a Domino patroni; quas viventes miraculis et virtutibus ornaverunt. VINCENTII BELLOV. *Speculum historiale*. lib. IX, cap. 94.

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 62.

(2) D'OZOUVILLE, *Lettres au R. P. Dom P. Piolin, religieux bénédictin*

Au lieu de se borner à faire l'étude littéraire comparative de la *Vie de sainte Madeleine* et des écrits de Raban, M. Faillon aurait dû, ce nous semble, porter aussi son attention sur les rapprochements historiques, et il aurait trouvé dans le martyrologe de l'archevêque de Mayence des indications précieuses qui, à notre avis, tranchent la question. On est d'autant plus fondé à y chercher des points de vérification, que Raban a composé ce martyrologe, non en vue unique du monastère de Fulde et des fêtes qui y étaient célébrées, comme l'affirme M. Faillon, mais avec des vues plus larges et plus générales. L'auteur se proposait (nous l'avons déjà dit avec lui, p. 44), de faire un résumé aussi complet que possible de la science hagiographique de son temps, et d'y insérer avec une brève notice tous les saints qu'il connaîtrait.

Sur cette promesse formelle, nous devons rencontrer dans le martyrologe de Raban les noms des missionnaires apostoliques du Ier siècle, de ceux que le manuscrit d'Oxford appelle les plus illustres fidèles et les plus anciens disciples du Sauveur : *prædicatores de nobilioribus in Christo et antiquioribus discipulis Christi.* A plus forte raison doit-on y trouver la mention de sainte Marie-Madeleine, de Marthe et de Lazare, sur la vie desquels il aurait écrit un volume en cinquante chapitres.

Ouvrons le livre aux dates du 19 janvier et du 22 juillet. Voici les deux sèches mentions qui s'y lisent : « A Jérusalem, fête (*natale*) de Marthe et de Marie, sœurs de Lazare. — Fête (*nativitas*) de Marie-Madeleine. » Quoi ! c'est là tout ! Et l'historien abondant de Madeleine n'a pas un mot de plus à nous dire ! Pourquoi mentionne-t-il seulement Jérusalem à propos de Lazare et de ses sœurs, et pourquoi se tait-il sur Tarascon, Aix et Marseille ? Ne dirait-on pas qu'il distingue

*de la congrégation de France à Solesmes, sur les origines chrétiennes de la Gaule.* Paris, Julien, Lanier et Cie, 1855. — Faillon, *Monum. inéd.*, t. II, col. 11.

Madeleine de la sœur de Lazare? Il es évident, pour tout esprit impartial, que l'auteur ne savait absolument rien des prétendues traditions de la Provence, et l'on en demeure convaincu quand on voit les longs articles consacrés par Raban dans son martyrologe à des saints presque inconnus.

Poursuivons cette étude. Sur les vingt-quatre missionnaires envoyés en Occident par saint Pierre, six seulement obtiennent l'honneur d'une mention, quoique Raban ait promis de nous dire dans son martyrologe tout ce qu'il savait. Maximin d'Aix lui-même est oublié, ce Maximin que la *Vie de sainte Madeleine* appelle « l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, illustre par le don d'opérer toute sorte de miracles, et le chef de la milice chrétienne après les apôtres. »

Les six mentions méritent d'être étudiées de près. Valère est indiqué simplement comme évêque de Trèves, et ce laconisme a droit d'étonner de la part de l'archevêque de Mayence, qui devait bien connaître les traditions d'une ville si voisine. Martial de Limoges et Paul de Narbonne n'ont que la simple qualité de confesseur. Les trois autres indications sont en complet désaccord avec la *Vie de sainte Madeleine*. Au lieu de Féroncius, apôtre de Besançon, métropole de la Grande-Séquanaise, nous ne trouvons plus à Besançon que le prêtre Ferréol et son diacre Ferrution, martyrisés sous le juge Claude; Saturnin de Toulouse n'est plus envoyé directement d'Orient par saint Pierre, il a été ordonné par les disciples des apôtres; enfin saint Front de Périgueux ne vient plus d'Orient, il est né à Lanquais dans le Périgord, et il a passé sa vie parmi les moines.

Certes, en présence de ces textes contradictoires, on peut affirmer en toute assurance que celui qui a rédigé le martyrologe (il n'est pas douteux que ce soit Raban-Maur), n'a jamais composé la *Vie de sainte Madeleine* que M. Faillon lui attribue.

Après ces considérations est-il besoin d'insister sur les

énormités chronologiques que renferme la *Vie de sainte Madeleine*? L'auteur place aux temps apostoliques une distribution géographique de la Gaule qui n'eut lieu qu'à la fin du IVe siècle; on voit ici l'influence des fausses Décrétales qui attribuent à saint Pierre ou à saint Clément toutes les circonscriptions ecclésiastiques. De plus, l'écrivain, « aussi téméraire que mal instruit, » dit M. Faillon, classe parmi les premiers missionnaires envoyés par saint Pierre, saint Irénée de Lyon, martyrisé en 203, et saint Austrégisile de Bourges, mort en 624 !! De telles erreurs seraient incompréhensibles de la part de Raban-Maur, l'homme le plus savant de son temps, et elles suffisent pour faire rejeter comme étant de lui, la *Vie de sainte Madeleine*. Ajoutons que la seconde Lyonnaise y est désignée sous le nom de Normandie, terme complétement inconnu au milieu du IXe siècle, et nos lecteurs seront fixés.

Pour nous, en étudiant avec soin le style, la manière, et les préoccupations de cet écrit, nous n'hésitons pas à en placer la rédaction dans la seconde moitié du XIe siècle ou dans le courant du XIIe, et à l'attribuer à quelque écrivain provençal d'Aix ou de Saint-Maximin. L'idée de ces dix-sept missionnaires de la Gaule, ayant tous fait partie des plus anciens disciples de Jésus-Christ, ayant tous, par conséquent, le caractère d'apôtre, n'était point encore née en 1031, comme nous l'avons vu par la déclaration si précise des évêques de l'Aquitaine; inconnue jusqu'alors, cette idée ne devait pas tarder à grandir, par suite de l'émulation de toutes les Églises, et à devenir commune. Des préoccupations de cette nature se trahissent visiblement dans la *Vie de sainte Madeleine*, au profit de l'Église d'Aix. Au mépris des droits de primauté et de prééminence de saint Trophime, droits bien connus par de longs débats et bien établis par de graves monuments, saint Maximin y est représenté comme un archi-prélat, *archipræsul*, « le premier et le primicier des vingt-quatre docteurs envoyés en Gaule par saint Pierre, le porte-étendard de l'ar-

mée chrétienne après les apôtres (1). » Il n'y a pas à se méprendre à ces lignes, et l'auteur de la légende doit appartenir à la métropole d'Aix. Nous ferons aussi remarquer que l'arrivée de saint Lazare à Marseille est complétement passée sous silence, et que le frère de Marthe et de Marie est nommé évêque de Chypre, sans que rien fasse soupçonner son apostolat en Provence. Enfin, sainte Madeleine est exaltée au point d'effacer de beaucoup l'apôtre Martial, et l'auteur se plait à la nommer à dix reprises différentes, « l'apôtre de l'ascension de Jésus-Christ, l'évangéliste de sa résurrection à l'égard de ses co-apôtres, la prophétesse de son ascension, élevée à l'honneur de l'apostolat, *apostolatus honore sublimata*, méritant d'être appelée plus que prophétesse, comme Jean-Baptiste, l'apôtre des apôtres, *apostolorum apostola*, enfin l'évangéliste de tous les fidèles de l'univers, *credentium in toto orbe evangelista* (2). » Pour qui sait apprécier la filiation des idées, ces traits singuliers, dix fois répétés, assignent le vrai caractère de l'œuvre que nous critiquons et en déterminent nettement l'âge et la source : il y a là une saveur provençale qui n'échappera à personne, et un reflet manifeste du concile de Limoges.

La *Vie de sainte Madeleine* est donc une œuvre à moitié romanesque du XIe ou du XIIe siècle, écrite dans le but spécial de maintenir la métropole d'Aix et le monastère de Saint-Maximin sur le même rang d'honneur que les autres Églises, ou plutôt de l'élever à un rang supérieur. Elle nous devient dès lors suspecte à bon droit. Les inexactitudes chronologiques qu'on y rencontre sont, de l'aveu de M. Faillon lui-même, « autant de taches qui nuisent à la vérité de cette

(1) Horum viginti quatuor seniorum primus erat et primicerius, de numero septuaginta discipulorum Domini Salvatoris, doctor egregius, miraculorum omnium gratia illustris, et post apostolos christianæ militiæ signifer præelectus Maximinus. Faillon, *Monum. inéd.*, t. II, col. 537, 539.

(2) Ibid., col. 514, 516, 521, 528, 532, 542 et 551.

*Vie.* » Nous ne pouvons accorder aucune valeur, sous le rapport de la chronologie, aux dires d'un auteur qui place au Ier siècle saint Irénée et saint Austrégisile.

La *Vie de sainte Madeleine* ne paraît pas avoir été répandue dans nos provinces, et en conséquence nous ne pouvons lui attribuer aucune influence sur la naissance de notre légende. Mais l'extrait des *Gestes de sainte Marthe* qui se trouve dans le *Speculum historiale* du dominicain Vincent de Beauvais, a participé à l'étonnante fortune de ce livre, et a contribué sans aucun doute à répandre partout, au XIIIe siècle, l'idée de la mission apostolique de saint Gatien. On sait ce que vaut, sous le rapport légendaire, cette immense compilation, remplie de tant de fables puériles, qu'un autre dominicain, Melchior Cano, croyait devoir prémunir le public, dès le XVIe siècle, contre cette multitude de contes invraisemblables, recueillis de toutes les bouches sans autre souci que celui de ne rien laisser échapper. Aussi, dit notre théologien, en parlant de Vincent de Beauvais et de saint Antonin de Florence, ces deux auteurs manquent-ils d'autorité auprès des critiques graves et sévères, *apud criticos graves atque severos auctoritate carent* (1).

## V.

### *Les Actes de saint Austremoine.*

(FIN DU XIIe SIÈCLE).

La dernière source de notre légende de saint Gatien est une *Vie de saint Austremoine*, que nous connaissons par deux manuscrits seulement. L'un, provenant du monastère de Lérins, a été publié par le père Labbe, sans nom d'auteur (2) : c'est une des plus longues légendes que l'on possède, car elle ne comprend pas moins de 18 pages in-folio de 58 lignes

(1) MELCH. CANI *De locis theologicis,* lib. XI, cap. 6. Edit. 1564, p. 659.
(2) LABBE, *Nova biblioth.,* t. II, p. 482.

chacune, avec des vers entremêlés, qui sont une sorte de paraphrase de la prose (1); — l'autre, signalée par M. l'abbé Arbellot, est un manuscrit de la fin du XII[e] siècle, catalogué à la bibliothèque nationale sous le n° 5 365 : on y trouve, au folio 117, la même *Vie* du premier apôtre de Clermont, parfaitement conforme à celle de Labbe, avec cette seule différence que la partie versifiée y manque (224 vers), et que le titre fait mention de saint Priest comme auteur de cette légende.

On lit dans ces Actes que saint Pierre envoya dans les Gaules plusieurs missionnaires, Gatien de Tours, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Saturnin de Toulouse, Martial de Limoges et Austremoine de Clermont. C'est la liste de saint Grégoire de Tours, à l'exception du nom de saint Denis (2).

Pour tirer un parti avantageux de cette pièce, M. Arbellot soutient qu'elle a été composée par saint Priest, évêque de Clermont de 665 à 674. Nous savons, en effet, par une *Vie* de saint Priest, presque contemporaine du pieux évêque (3), qu'il avait écrit, n'étant encore que diacre, les Actes des saints martys d'Auvergne, Cassius ou Cassy, Victorin, Anatolien et Astrebode (4). Mais s'agit-il bien ici d'Austremoine? « On pré-

(1) Un auteur moderne déclare « qu'il ne saurait trop appeler l'attention sur la sobriété de cette légende. » Cette attention sera fatale à notre critique, car la légende de saint Austremoine est d'une longueur exceptionnelle, et il demeurera trop évident qu'il ne l'a même pas regardée avant de la juger.

(2) Post gloriosam igitur Domini nostri ascensionem, postque sancti Spiritus adventum, beatissimus princeps apostolorum Petrus ...... (discipulos) binos ad prædicandum, prout Dominus eis jusserat, destinavit ...... Quorum videlicet virorum illustrium qui singulis urbibus fuerant delegandi, hæc fuere nomina : Turonem dirigitur Gatianus, Arelatem Trophimus, Narbonam Paulus, Tolosam Saturninus, Lemovicas Martialis. Arvernicam inter eos monarchiam Austremonius inclytus *martyr* post Deum suscepit regendam. Ex eisdem tantum Austremonius et Saturninus per martyrii palmam assecuti sunt æternæ felicitatis coronam.

(3) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France,* t. III, p. 641.

(4) Et quia non poterat Ecclesiæ lucerna abscondi sub modio, claritatis radios diffundebat, inclyto inserta candelabro. Nam passiones martyrum

tend, dit le docte Tillemont, que saint Priest, un des successeurs de saint Austremoine, a écrit sa Vie. Mais l'endroit dont on le tire porte qu'il avait écrit la Vie de saint Astrebode, martyr, qui peut être un vrai martyr d'Auvergne, quoiqu'on ne l'y connaisse pas aujourd'hui; et si c'était l'apôtre du pays, il ne serait pas nommé après saint Cassius et quelques autres (1). »

C'est pourtant, déclare M. Arbellot, « ce que reconnaissent plusieurs écrivains, anciens et modernes, » et il cite en note Sigebert, Savaron, du Saussay, Dufraisse et Tillemont (2). Or, nous venons d'entendre Tillemont, disant précisément tout le contraire de ce que lui fait dire M. Arbellot; Sigebert ne fait pas la moindre allusion aux œuvres littéraires de l'évêque de Clermont (3); Savaron se borne à émettre un doute : « Astrebode, par avanture c'est Austremoine (4); » quant à Dufraisse, du Saussay, et plusieurs autres critiques ou historiens, ils sont trop modernes pour avoir quelque autorité en cette matière, et d'ailleurs ils ont été induits en erreur par une leçon fautive de Surius, trop porté, comme on sait, à remanier, à paraphraser, et à polir les légendes (5).

Mais admettons sans difficulté qu'Astrebode est le même qu'Austremoine, et que saint Priest a écrit la Vie du premier

Cassii, Victorini, Anatoliani et Astrebodii, ac cæterorum sanctorum qui in eadem urbe sanguinem fuderunt pro Christo, glorioso elucubravit stylo (S. Præjectus). Bollandd., *Acta SS.*, t. II januar., 25 januar. — Surius, qui a paraphrasé cette Vie, écrit Austremoine au lieu d'Astrebode, et remplace *glorioso stylo* par *luculento stylo*. Ces derniers mots ont amené Galesini, dans son édition du Martyrologe romain de 1578, et après lui Baronius, à penser que les écrits de saint Priest étaient en vers, *metro*. — *Martyrol. Rom.*, Not. 1 novemb.

(1) Tillemont, *Mémoires ecclésiast.*, t. IV, p. 474.

(2) Arbellot, *Dissert. sur l'apost. de S. Martial*, pp. 67 et 150.

(3) Sigeberti *Chron.*, ad ann. 670. Patrol., t. CLX, col. 127.

(4) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 149.

(5) Du Saussay, *Martyrol. gallic.*, 25 janv., 1er nov. — Dufraisse, *Origine des Églises de France*, p. 357.

évêque de Clermont. Comment prouver que la légende publiée par le P. Labbe est bien l'œuvre de saint Priest ?

Le titre qu'elle porte dans le manuscrit 5 365, *Incipit prologus S. Prejecti in passione S. Austremonii*, n'a pas d'autre valeur qu'un commencement de preuve ou plutôt d'information, car il est arrivé mille fois que des pièces fabriquées ont été mises faussement sous le nom de quelque auteur renommé, afin de faire passer plus facilement la supercherie. Le titre est donc loin de suffire ; il faut en outre que les prétendues traditions consignées dans un écrit ne soient pas en contradiction absolue avec les traditions générales, les idées et les opinions courantes de l'époque à laquelle on l'attribue ; il faut de plus que les caractères littéraires portent le cachet du temps, car la signature de Racine, par exemple, mise au bas d'une ode de Lamartine, ne réussirait pas à tromper les connaisseurs.

Or, ces deux conditions indispensables ne se rencontrent point dans les Actes de saint Austremoine. Grégoire de Tours nous donne, du premier évêque de l'Auvergne, une tout autre idée que la légende. Loin d'en faire un martyr du Ier siècle, il ne reconnaît en lui qu'un simple confesseur du temps de l'empereur Dèce ; il ne sait point, par conséquent, qu'il était du nombre des soixante-douze disciples, qu'il assista aux grands mystères de la vie de Jésus-Christ, à la Cène, au lavement des pieds, à la Passion, à la Résurrection, à l'Ascension, à la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, etc. (1). Aurait-il pu ignorer tant de circonstances merveilleuses, si glorieuses pour l'Église d'Auvergne, lui, enfant du pays, prêtre de cette même Église, si, quelques années plus tard, saint Priest les

(1) In sacræ cœnæ convivio cum cœnantibus discubuit, et novo mysticoque mandato strenuus minister interfuit. De passione vero Domini cum cæteris condoluit discipulis, et gloriosa ipsius resurrectionis revelatione subsequenter gaudere promeruit. Illa namque benedictione sanctificari dignus fuit, qua ascendens in cœlum discipulis benedixit. In die quoque sancto Pentecostes Spiritum sanctum accepit cum cæteris discipulis.

connaissait avec de si abondants détails ? Bien plus, il nous déclare que de son temps on ne rendait aucun culte au tombeau de saint Austremoine, quoiqu'on le connût parfaitement, et cette indifférence pour un personnage si privilégié, pour un saint martyr, aurait grandement lieu d'étonner ; ce fut seulement à la suite d'une vision, que l'évêque Cautin entoura d'honneurs inaccoutumés la sépulture de son prédécesseur (1). Voilà où en était la tradition à l'époque de saint Grégoire, un siècle avant saint Priest.

Au XIe siècle, on n'était pas plus avancé. Il est reconnu par les évêques de l'Aquitaine que Martial seul a joui des glorieux privilèges que nous venons d'énumérer. Saint Austremoine est formellement exclu du nombre des soixante-douze disciples, il n'a pas reçu du Seigneur le pouvoir de lier et de délier, il ne l'a même pas vu corporellement : voilà ce qui se dit solennellement en 1031, devant l'évêque de Clermont, qui n'élève pas la moindre objection. Nous sommes fixés par cette attitude, et nous pouvons dire que la légende, si complétement opposée aux traditions générales qui régnèrent du VIe au XIe siècle, ne peut avoir été composée dans cet intervalle. Elle est évidemment postérieure au concile de Limoges, et elle n'a été fabriquée que pour élever saint Austremoine au même rang que saint Martial.

Une autre considération, basée sur la vieille liturgie de l'Église d'Auvergne, ne nous permet pas d'attribuer une plus haute antiquité à la légende de saint Austremoine. Nous avons constaté (pp. 370-373) que du XIIe siècle jusqu'au milieu du XVIe, l'Église de Clermont avait emprunté presque textuellement la légende de son bréviaire à Grégoire de Tours, en faisant d'Austremoine un des sept évêques de la mission du IIIe siècle. Nous y notons seulement deux diffé-

(1) Hujus autem sepulcrum apud Iciodorensem vicum habetur : ad quod cruda rusticitas, licet sciens quod quiesceret, nullum tamen ibi exhibebat honoris cultum. *De Gloria confess.*, cap. 30.

rences : selon le bréviaire, Austremoine est un disciple des apôtres, envoyé en Gaule par saint Clément, au temps de l'empereur Dèce, *temporibus Decii imperatoris* (1), et non un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, comme l'affirme la légende publiée par le P. Labbe; il a été martyr, mais les leçons de l'office n'intercalent que ce seul mot dans le récit, sans ajouter un seul des détails qui abondent dans la légende. Si la légende attribuée à saint Priest représentait l'antique tradition de l'Église d'Auvergne, comment se fait-il qu'on ne l'ait pas fait passer, au moins par analyse ou par extraits, dans les leçons du bréviaire? L'absence complète, dans le bréviaire du XIe siècle, de tout élément propre à la légende de saint Austremoine, n'est-elle pas une preuve que la légende n'existait point encore?

L'étude des caractères littéraires nous amène aux mêmes conclusions. Mais ici laissons la parole à des juges plus autorisés, et citons, au sujet des Actes de saint Austremoine, l'opinion des savants continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, si compétents pour trancher de pareilles questions :

« Ce saint personnage, disent-ils, est ici marqué comme l'un des soixante-douze disciples de J.-C., et comme le premier évêque de Clermont en Auvergne. Son histoire est souvent interrompue, tantôt par des lieux communs, tantôt par des vers qui résument les faits détaillés en prose. A la suite de cette Vie se trouvent cinq pièces : 1° Révélation miraculeuse faite à Cautin, évêque de Clermont, en 572, du lieu où était déposé le corps de saint Austremoine ; 2° Translation de ce corps du monastère d'Issoire, détruit par les Vandales, au monastère de Volvic, fondé par le successeur de Cautin ; 3° Nouvelle translation des mêmes reliques, de Volvic à Mauzac, en 764, en présence du roi Pépin ; 4° Miracles opérés à

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler ce que nous avons dit de l'ignorance en chronologie du rédacteur de ce bréviaire.

Mauzac par l'intercession du saint; 5° Réfutation de toutes les objections qu'on pourrait faire contre la fidélité des relations précédentes. On voit dans cette cinquième pièce comment après le rétablissement du monastère d'Issoire, les religieux qui l'habitaient se prétendaient toujours dépositaires du corps de saint Austremoine, et comment en 1197, Robert, évêque de Clermont, après un mûr examen, jugea contre Issoire en faveur des moines de Mauzac. Voilà, dit l'auteur qui est lui-même un de ces derniers moines, voilà l'histoire de saint Austremoine parfaitement éclaircie. Mais ce qui est encore plus clair, c'est que l'auteur de cette dernière pièce n'écrit qu'après 1197; et nous assignerons la même époque à toutes les précédentes, sans en excepter la Vie du saint. En effet, si les cinq pièces qui suivent cette Vie sont écrites avec un peu plus de simplicité, c'est que la matière appelait moins d'ornements, et qu'il s'agissait plus d'éclaircir les faits que de les célébrer. Du reste, cette Vie n'est souvent qu'une copie de celles de saint Martial, de saint Ursin et des autres fondateurs de nos Églises de France : c'est le même canevas avec quelques changements dans les circonstances. Il est vrai que la seconde des pièces à la suite de cette Vie est attribuée par Tillemont à Lanfroid, abbé de Mauzac, en 764. Mais cette conjecture, qui appartient moins à Tillemont qu'à Savaron qu'il cite (1), n'a d'autre prétexte que la mention faite dans la relation même de ce Lanfrid ou Lanfroid, comme ayant obtenu de Pépin la translation des reliques de saint Austremoine, d'Issoire à Mauzac. Lanfroid sera, si l'on veut, l'auteur, c'est-à-dire la cause de cette translation : mais qu'il soit le rédacteur de la relation, cette hypothèse est sans vraisemblance (2). »

(1) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* t. IV, p. 474. — Savaron, *Origines de Clairmont,* pp. 46, 179, 180.

(2) *Histoire littéraire de la France,* t. XV, p. 620. — D. Rivet pense aussi que la relation primitive de l'abbé de Mauzac « a été fondue et abrégée dans la seconde partie des Actes de saint Austremoine, » par l'auteur de la fin du XIIe siècle. *Hist. littér.,* t. VI, avertiss., p. VII.

Les Actes de saint Austremoine sont donc une pièce de la fin du XII[e] siècle. Pour savoir quelle valeur historique il est permis d'attacher à ce pieux roman, il suffit de le lire; mais si l'on recule devant cette tâche ingrate, voici l'appréciation des maitres. Le P. Labbe, qui l'a publié le premier, déclare que l'auteur a mêlé à quelques faits plus certains un grand nombre de faits évidemment fabuleux, *multa haud dubie fabulosa* (1). Denis de Sainte-Marthe proclame cette légende pleine de fables, *fabulis plenam* (2). D. Rivet en porte le même jugement : « On a, dit-il, une histoire fort longue de ce saint martyr (Austremoine), dans la *Bibliothèque des manuscrits* du P. Labbe, qui la reconnait lui-même remplie de fables : aussi est-elle postérieure de plusieurs siècles à saint Preject (3). » Enfin D. Ruinart ne la juge pas plus favorablement, et trouve qu'elle fourmille de fables, *fabulis scatentem* (4).

Telle est la pièce qu'on nous oppose pour démontrer, contre toute notre tradition, que saint Gatien est venu en Gaule avec saint Austremoine dès le premier siècle de l'ère

(1) Gesta et Passio S. Austremonii, primi Arvernorum episcopi, soluta strictaque oratione descripta, incerto auctore qui sinceriori narrationi multa haud dubie fabulosa intexuit, cum revelatione corporis et variis ejusdem translationibus ac miraculis. LABBE, *Nova biblioth.*, t. II, *Syllabus scriptorum*, sectio III, n. 5.

(2) Austremonii Vitam edidit Labbæus, sed fabulis plenam. *Gallia christ. nova*, t. II, col. 226.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 617.

(4) Ejus (Austremonii) Vitam, sed fabulis scatentem, edidit Labbeus. D. RUINART, *Gregorii Turon. Opera*, Notul. *h* ad caput 30 libri *de Gloria Confessorum*.

L'auteur moderne qui a vanté la *sobriété* de cette légende de 18 pages in-folio, nous affirme « qu'on n'y lit rien des choses merveilleuses qui ont été plus tard introduites dans ces récits : tout, dit-il, y est simple, noble, et empreint d'une gravité digne et remarquable. » — Cette phrase prouve avec évidence que nos critiques jugent les pièces sans les lire et même sans les connaître de vue.

chrétienne. En critique sérieux, nous ne pouvons attribuer aucune valeur historique à ce document fabuleux, où la fiction étouffe la vérité. Nous verrons cependant que, malgré son caractère romanesque, ou plutôt en raison même de ce caractère, il a exercé une influence incontestable sur la composition de notre légende tourangelle à la fin du XIII[e] siècle.

---

Voilà donc les seuls documents, antérieurs au XIV[e] siècle, où la mission de saint Gatien soit rapportée aux temps apostoliques et attribuée à saint Pierre, selon les uns, au pape saint Clément, selon les autres. Aucun ne représente la tradition locale; ils sont tous étrangers à notre diocèse, et le plus ancien est postérieur de près de cinq cents ans à saint Grégoire de Tours. Ils ne forment point, comme on l'a dit, une « nuée de témoins ; » ils sont cinq : trois légendes, dont l'une a été faussée ou fabriquée dans le cours du XI[e] siècle; dont la seconde, pleine de monstruosités chronologiques, a été imaginée pour élever le pèlerinage de Saint-Maximin au-dessus de tous les autres pèlerinages de France; dont la troisième est pleine de fables ; — le document anonyme de l'Église d'Arles, œuvre d'un copiste inconnu de la fin du XI[e] siècle ; — et enfin une chronique, copiée par deux autres, où la vérité chronologique est étrangement défigurée, puisqu'elle donne gravement pour compagnon de voyage à saint Gatien, un évêque de quatre à cinq ans, premier fondateur de l'Église de Lyon.

Ne vaut-il pas mieux nous rattacher à la parole autorisée de notre illustre évêque, uniformément suivie et perpétuée dans notre Église pendant sept cents ans ? Que valent ces cinq témoins, convaincus de contradiction, d'ignorance ou de mensonge, en face de toute notre tradition, représentée par nos chroniques et nos livres liturgiques ?

---

## CHAPITRE V.

### LA LÉGENDE LITURGIQUE DE SAINT GATIEN.

I. Date récente de l'apparition de la légende de saint Gatien, établie par les documents liturgiques, les monuments, et les règlements intérieurs du chapitre métropolitain. — II. Bonne foi de nos pères dans l'adoption de la légende; bonne foi du légendaire lui-même. — III. Examen intrinsèque de la légende; sa valeur historique, chronologique et littéraire. — IV. Variations liturgiques de la cathédrale, de Saint-Martin et de Marmoutier; la légende ne constitue point une tradition.

### I.

Nous arrivons au XIVe siècle sans rencontrer, dans notre tradition locale, la moindre trace de la légende de saint Gatien. Et cependant nos recherches à ce sujet ont été aussi étendues que possible, et nous les avons poussées beaucoup plus loin que tous nos devanciers. Nous avons examiné scrupuleusement, à Paris, en Touraine, et même dans les départements voisins, tous les manuscrits de nos anciennes chroniques et de nos vieux livres liturgiques, dans l'espoir d'y rencontrer un mot qui pût nous renseigner sur l'âge de notre légende. Nos explorations ont été absolument infructueuses jusque vers l'an 1300 : les bréviaires, les missels, les antiphonaires, les responsoriaux, les martyrologes, les légendaires ou lectionnaires, les calendriers, les *brefs* ou *ordinaires* destinés à régler l'ordre de l'office divin, tous placent saint Gatien au IIIe siècle, ou n'en parlent que d'une manière vague et sans déterminer la date quand ils en parlent. Il arrive assez souvent, en effet, même dans la liturgie de la cathédrale, que

l'office tout entier est pris du commun des confesseurs pontifes, sans oraisons propres, et cette circonstance seule suffirait à prouver que saint Gatien n'avait point obtenu dès lors le rang exceptionnel qu'on se plut à lui attribuer, à partir du XIV[e] siècle, comme à un personnage évangélique (1).

Plusieurs monuments de notre liturgie nous démontrent même, d'une manière évidente, que notre apôtre ne fut point, pendant les dix premiers siècles, l'objet d'un culte particu-

(1) Voici la liste complète des livres liturgiques d'origine tourangelle, antérieurs au XIV[e] siècle, qu'il nous a été possible de consulter, à Paris et en province :

Bibliothèque nationale, à Paris : N° 10 848, Opuscules divers relatifs à saint Martin, lectionnaire du IX[e] siècle (f. 94 et 110 verso); — N° 9 430, Sacramentaire de l'Église de Tours, X[e] siècle; — N° 9 431, Sacramentaire de Marmoutier, XI[e] siècle; — N° 9 434, *Missale Turonense*, XI[e] siècle (il n'y a aucune messe propre de saint Gatien; le calendrier dit simplement : *Gatiani episcopi*); — N° 9 435, Missel de Tours, XI[e] siècle; — N° 8 883, Lectionnaire de Saint-Martin, XI[e] siècle; — N° 1 096, Missel de l'Église de Tours, XII[e]-XIII[e] siècle (il n'y a même pas d'oraisons propres pour la messe de saint Gatien); — N° 10 504, Missel de Tours, XIII[e] et XV[e] siècle. (Au folio 180, dans la partie écrite au XIII[e] siècle, on lit à l'oraison de saint Gatien : *qui in præsenti requiescit ecclesia;* ces mots nous indiquent que la cathédrale possédait alors les reliques du premier évêque de Tours, mais on ignore à quelle époque elles y avaient été transférées).

Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris : N° 8, *Ordo officii*, à l'usage de l'abbaye de Gâtines, XII[e] siècle. (Ce manuscrit est précédé d'une courte chronique de la même date, et d'un petit traité du comput ecclésiastique, composé en 1098 par Albricus, probablement moine de la même abbaye). — Nous n'avons trouvé aucun de nos livres liturgiques, ni à la Mazarine, ni à la Sorbonne.

Bibliothèque municipale de Tours : N° 184, *Liber sacramentorum* de l'Église de Tours, X[e] siècle. (Il n'y a pas d'autres offices tourangeaux que ceux de saint Martin, de saint Maurice et de saint Gatien); — N° 196, *Liber sacramentorum* de Marmoutier, XI[e] siècle. (La messe de saint Gatien ne s'y trouve pas); — N° 963, Martyrologe d'Adon, à l'usage de Marmoutier, XII[e] siècle; — N° 193, Missel de Saint-Martin, XII[e] et XIII[e] siècle. (Une note indique que tout l'office de saint Gatien doit être fait comme celui de la fête de saint Nicolas, fol. 15 et 168; saint Martial n'a que le simple titre de confesseur); — N° 968, Martyrologe du XII[e]-XIII[e] siècle; — N° 192, Petit missel contenant des messes votives, XII[e] et XV[e] siècle, ayant appartenu à la cathé-

lièrement solennel dans le diocèse. On remarque, non sans étonnement, que pas une seule église en Touraine ne fut dédiée sous son nom, et que sa mémoire fut moins honorée que celle de plusieurs saints étrangers ou locaux, dont l'importance, aux yeux de nos pères, n'aurait pas dû primer celle de saint Gatien, s'il avait été le personnage éminent que nous peint la légende. Ainsi quand saint Perpet, au v[e] siècle, régla les vigiles, c'est-à-dire les fêtes qu'il fallait célébrer avec une pompe spéciale, il ordonna qu'on solenniserait celles de saint Martin, de saint Symphorien, de saint Lidoire, de saint Brice et de saint Hilaire, mais il ne parle point de saint Gatien, dont le culte avait cependant été inauguré par saint Martin (1). Plus tard, en 858, l'archevêque Hérard dressant des capitulaires pour l'usage de son peuple, marqua les solennités que le clergé devait célébrer dans tout le diocèse, et il y inscrivit celles de saint Michel, de saint Martin et de saint André, sans mentionner celle de notre premier évêque, en permettant d'ailleurs aux fidèles de fêter en chaque lieu la mémoire des saints dont ils possédaient les corps ou auxquels ils rendaient déjà un culte particulier, comme par exemple au monastère de Saint-Médard de Tours, où gisaient les corps de saint Lidoire et de saint Gatien (2). D'après ce document, du IX[e] siècle,

drale de Tours; — N° 153, Bréviaire de Marmoutier, XIII[e] siècle; — N° 966, Martyrologe d'Usuard, à l'usage de Marmoutier, XIII[e] siècle; — N° 149, Bréviaire de Saint-Martin, XIII[e]-XIV[e] siècle.

Bibliothèque de Rouen : Responsorial de Marmoutier, XI[e] siècle.

Bibliotèque municipale de Blois : Martyrologe-obituaire de l'abbaye de Pontlevoy, rédigé vers 1141 par Arnoul, prieur de Saint-Thomas d'Amboise. Ce martyrologe, qui paraît être celui d'Usuard, est augmenté seulement des saints propres au pays chartrain et à la Touraine. On y lit au 18 décembre : *Turonis, S. Gatiani episcopi et confessoris, qui ab urbe Roma eidem civitati primus directus, multis clarus miraculis, quievit in pace.* (Lettre de M. A. Dupré, conservateur de la Bibliothèque).

(1) *Historia Francorum,* lib. X, cap. 31, n. 6.

(2) *Capitul.* LXI. De festivitatibus anni, quæ feriari debeant, id est Natali Domini, S. Stephani, S. Joannis, et Innocentium, octavas Domini, Epiphania,

saint Gatien n'avait donc point encore obtenu d'honneurs extraordinaires, sinon à la cathédrale, où sa mémoire ne pouvait être négligée par ses successeurs, à Marmoutier, où il célébrait les divins mystères, caché dans d'obscures retraites, et dans les églises voisines de l'ancien cimetière des pauvres où il avait été inhumé. Bien plus, nous constatons qu'à la cathédrale même son souvenir était primé par celui de saint Martin, et cet usage persista jusqu'au milieu du XVIe siècle, comme on peut le voir dans le Missel de l'Église de Tours (fol. 83), imprimé en 1533. Ainsi le célébrant, après le *Confiteor* de la messe, invoquait saint Martin, sans parler de saint Gatien, dans l'oraison qu'il récitait : « *Et post* Confiteor *assistentium, dicat sacerdos* : *Amen. Fratres et sorores, per misericordiam Domini nostri Jesu Christi, per auxilium et signum sanctæ Crucis, per intercessionem Beatæ ac gloriosæ semperque Virginis Mariæ, et per merita beatorum apostolorum Petri et Pauli, B. Michaelis archangeli, B. Martini, et omnium sanctorum et sanctarum, misereatur vestri omnipotens Deus*, etc. » — Il en était de même dans la confession générale du jour de Pâques, insérée au fol. verso 157 du *Manuel* de la même Église, également imprimé en 1533 : « Je me confesse à Dieu le Père tout-puissant; à la benoîte Vierge Marie; à Monseigneur S. Michel l'Ange; à Monseigneur S. Pierre; à Monseigneur S. Paul et à tous apôtres; à Monseigneur S. Etienne et à tous martyrs; à Monseigneur S. Martin et à tous confesseurs; à Madame sainte Catherine et à toutes vierges, etc. (1). » Ces textes, dont l'ancienneté n'est pas douteuse,

Purificatione S. Mariæ, et Assumptione, Ascensione Domini et Pentecoste, Missa S. Joannis Baptistæ, Apostolorum Petri et Pauli, S. Michaelis, atque Omnium Sanctorum, S. Martini, et S. Andreæ, et eorum, quorum corpora ac debitæ venerationes in locis singulis peraguntur. HERARDI TURON. ARCHIEP. *Capitula*, anno 858, apud SIRMOND, *Concil. antiq. Galliæ*, t. III, p. 113. — Patrol., t. CXXI, col. 768. — BALUZE, *Capitularia regum Franc.*, t. I, col. 1292. — MAAN, *Sancta et metropol. Eccles. Turon.*, pars II, p. 43.

(1) Extrait d'un *Mémoire pour les Doyen, Trésorier, chanoines et chapitre de la noble et insigne Église de Saint-Martin de Tours, appelans comme d'abus, demandeurs et défendeurs contre messire Mathieu Isoré*

démontrent d'une manière péremptoire que, dans les premiers siècles, saint Gatien était l'objet d'un culte tout secondaire, et n'avait point obtenu la haute prééminence qu'on lui accorda dans le cours du XIIIe siècle.

Outre les manuscrits, nous avons étudié des monuments d'un autre ordre, et nous avons cherché dans les magnifiques verrières de notre église métropolitaine quelque souvenir du premier évêque de Tours. Au moment où l'on bâtissait la plus belle partie de notre cathérale Saint-Maurice, le culte de saint Gatien venait de recevoir un accroissement notable, grâce à la piété de l'archevêque Juhel de Mathefelon, qui gouverna l'Église de Tours de 1228 à 1245. Ce prélat régla en 1243, de concert avec son chapitre, que tous les jours de l'octave de saint Gatien, on ferait mémoire du saint à matines, à vêpres et à la messe, comme pour les plus grandes solennités, et qu'on chanterait le *Credo* le jour de sa fête, parce que saint Gatien a établi la foi dans le diocèse de Tours, et est véritablement l'apôtre des Tourangeaux (1); il ordonna en outre qu'on célébrerait solennellement le 2 mai la fête de la Translation de ses reliques, et qu'on distribuerait ce jour-là des *sportules*, c'est-à-dire des corbeilles de provisions aux confrères qui la célébreraient (2). Et cependant, chose singulière ! on ne rencontre

*d'Hervault, archevêque de Tours, intimé, défendeur et demandeur,* pp. 12-13. — Ce mémoire est inséré à la suite d'un Ms. de la biblioth. municipale de Tours, intitulé : *Antiquités de Saint-Martin de Tours, ou Défense des droits et des prééminences,* etc.

(1) Anno Domini MCCXLIII, in crastino B. Gatiani statutum est, quod festum B. Gatiani, propter Adventum et Domini Nativitatem, suas non potest habere octabas, cotidie usque ad vigiliam Natalis fiat de ipso memoria in matutinis et vesperis et in missa ; item quod die festo ipsius, quia ipse fidem plantavit in dyocesi Turon. et est ipse apostolus Turon., in missa cantetur : *Credo in unum Deum.* — Règlement intérieur du chapitre, dans le livre des *Statuta et juramenta,* p. 102, manuscrit de la bibliothèque municipale de Tours. — MAAN, *Sancta et metropol. Ecclesia Turonensis,* p. 135, n. VII.

(2) La confrérie de Saint-Gatien fut réorganisée sur des bases plus larges en 1354, par l'archevêque Philippe Blanche, dans le but de poursuivre

pas dans nos vitraux du chœur, qui furent placés, selon MM. Bourassé et Manceau, de 1260 à 1267, la moindre allusion à saint Gatien. Outre les verrières de saint Maurice et de saint Martin, on y voit celles de saint Eustache, de saint Nicolas, de saint Denis, de saint Vincent, de saint Etienne, saints bien étrangers à la Touraine, et saint Gatien ne figure pas parmi eux; les marchands de fourrures et les drapiers, les tisserands, les laboureurs eux-mêmes ont donné leur vitrail, et la confrérie de Saint-Gatien n'a pas donné le sien (1). Ce silence n'est-il pas significatif? Bien plus, la légende fabuleuse de saint Martial y occupe toute une fenêtre de vingt-quatre médaillons. Or, cette légende ne nous est point favorable, car les prétentions de l'Église de Limoges ne tendaient à rien moins qu'à présenter saint Martial comme l'apôtre de toute la Gaule, et comme le fondateur de l'Église de Tours. Aux yeux de nos pères, nous ne saurions trop le redire, saint Gatien n'avait donc point encore la haute importance historique et apostolique qu'on lui décernait quelques années plus tard.

En faisant des recherches pour préciser l'époque de la confection de notre légende, nous avons trouvé que le chapitre métropolitain s'était occupé, vers le milieu du XIII[e] siècle, de la réforme du bréviaire de notre diocèse. Dès l'année 1239, il avait nommé dans son sein trois commissaires, Pierre de Ventadour, Marc d'Amboise et Georges, pour régler le *bref* ou *ordinaire* de l'office (2). Cette mesure ne fut pas exécutée,

l'achèvement de la cathédrale. Ces grands travaux étant devenus dès lors comme l'œuvre propre de cette confrérie, la cathédrale ne tarda pas à changer son nom de Saint-Maurice pour celui de Saint-Gatien. MAAN, *ibid.*, p. 149, n. VII.

(1) BOURASSÉ et MANCEAU, *Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours*, pp. 22 et seqq., 46 et seqq. Tours, 1849.

(2) Item cum propter eamdem causam, videlicet labilem hominum memoriam, in ecclesiis breve seu ordinarium non habentibus, multi defectus proveniant, statuimus ut ordinarium in ecclesia nostra fiat. Ad hoc autem officium

et en 1243, on élut trois nouveaux commissaires, le chantre en dignité, Aymar, et Josbert de la Guerche, avec le pouvoir de changer les leçons, de les augmenter ou de les abréger, à la condition que ces modifications seraient faites à l'unanimité (1). En 1247, nouveau règlement imposé par Odon, évêque de Tusculum, visiteur apostolique du chapitre. Le légat du pape constate que l'ancien *ordo* ne répond plus aux usages des chanoines, et leur enjoint de faire procéder sans retard à la rédaction d'un nouvel *ordinaire* selon l'usage moderne, *secundum usum modernum*, et de le faire adopter par les archidiacres dans toute l'étendue du diocèse (2).

C'est vraisemblablement à la suite de ces prescriptions que notre bréviaire fut modifié dans le sens légendaire. Nous pensons que cette réforme eut lieu à la fin du XIII[e] siècle ou plutôt au commencement du XIV[e], et que la légende fut introduite d'abord par la confrérie de Saint-Gatien, avant d'être

exequendum dilectos cocanonicos nostros magistrum Petrum de Ventador, Dominum Marcum de Ambazia, Georgium, duximus deputandos. *Statuta et juramenta*, p. 90.

(1) Anno Domini M° CC° quadragesimo tertio, ..... Item similiter statutum est, vel pocius quod jam diu statutum est approbatum, quod in Ecclesia Turonensi fiat ordinarium, et ad hoc faciendum sunt electi cantor, Aymarus, Jobertus de Guerchia, quibus data est potestas circa cantum et lectiones immutandi, addendi et diminuendi secundum quod viderint expedire, ita quod duo ex ipsis præsentes in villa semper poterunt procedere in ordinatione prædicta et scribere absente tercio; si, cum tercius venit, consulabitur et non approbavit, quod a duobus factum fuit pro infecto habeatur. *Statuta et juramenta*, p. 95.

(2) Item cum quemdam veterem ordinarium habeatis, in quo multa continentur quæ in usu, sicut audivimus, non habetis; et multa eciam facitis, legitis et cantatis, quæ in ordinario illo minime continentur; districte vobis injungimus, ut absque moræ dispendio tres de choro vestro ad hoc ydoneos eligatis, qui ordinarium ipsum secundum usum modernum ordinent, ita quod in illo contineatur quid et quomodo fieri, legi et cantari debeat in ecclesia toto anno, et quod quilibet archidiaconus jure ecclesiæ in qualibet ecclesia archidiaconatus sui ordinarium illum sic perfectum haberi faciat et servari. *Stat. et juram.*, p. 82-83. — MAAN, *Sancta et metropol. Ecclesia. Turon.*, p. 137.

adoptée universellement. Le plus ancien manuscrit où nous la trouvions consignée appartient, en effet, à cette date ; ce n'est ni un bréviaire, ni un lectionnaire, mais un office de saint Gatien, complétement détaché, comme pour l'usage exclusif d'une pieuse association (n° 212 de la bibliothèque de Tours). Un bréviaire de Saint-Martin du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle (n° 149), antérieur à la translation du chef de saint Martin en 1323, puisqu'il ne fait pas mention de cette fête, confirme indirectement notre conjecture, en nous apprenant que la fête de saint Gatien venait d'être érigée nouvellement en double, *de novo* (1). Ce serait donc vers l'an 1300 que la légende apostolique de saint Gatien se serait introduite dans notre liturgie, par le zèle d'une pieuse confrérie.

## II.

En constatant la date relativement récente de cette grave innovation, il ne faudrait pas se hâter d'accuser la mauvaise foi de nos pères. Bien des causes peuvent expliquer honnêtement la perturbation profonde apportée dans notre vieille tradition. Presque toutes les Églises de France se rattachaient par leur origine légendaire aux temps apostoliques, et l'Église

(1) Et nota quod istud festum est dupplex de novo introductum. Fol. 411. — La collégiale Saint-Martin n'accorda jamais un culte bien solennel à saint Gatien. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'archevêque Isoré d'Hervault, lui reprochait de ne faire en l'honneur de notre premier évêque « qu'une des plus petites fêtes, appelées de trois chandeliers, » et lui ordonnait de la mettre désormais au nombre des fêtes de sept chandeliers. Le chapitre répondait que cette fête n'avait jamais été solennisée autrement, comme on pouvait le voir dans un missel, ayant plus de 500 ans d'antiquité, à l'usage de l'église de Saint-Martin. — Extrait d'un *Mémoire* imprimé pour l'insigne église de Saint-Martin de Tours, contre Messire Isoré d'Hervault, à l'occasion d'un Règlement de visite fait en 1709 et imposé par l'archevêque à la collégiale en 1710, pp. 11, 12 et 13. Ce *Mémoire* se trouve à la suite d'un Ms. de la biblioth. de Tours, intitulé : *Antiquités de Saint-Martin de Tours.*

de Tours, fidèle à la voix de saint Grégoire et à son antique liturgie, était pour ainsi dire la seule qui consentît à ne dater sa naissance que du IIIᵉ siècle. Une pareille unanimité était bien capable d'ébranler la foi la plus robuste, surtout à une époque où l'histoire était bien négligée, où la chronologie fourmillait d'erreurs considérables, où la critique enfin était encore à naître. L'esprit humain était alors aux antipodes de la critique, et dans l'enthousiasme naïf qui l'inspirait, il ne recherchait que les récits merveilleux et romanesques : on peut juger de l'état des esprits par le prodigieux succès qu'obtint au XIIIᵉ siècle la *Légende dorée* de Jacques de Vorage. Ajoutez-y le désir bien naturel, surtout dans une confrérie, de relever la gloire de son saint, de le placer au même rang d'honneur que les autres, et vous aurez l'explication du mouvement qui emporta nos pères dans le torrent légendaire où tout le monde était entraîné. Nos pères n'ont donc pas été de mauvaise foi, en faisant de saint Gatien un des soixante-douze disciples, ils ont été de leur temps, et voilà tout leur crime.

La légende elle-même nous fournit une partie de ces excuses, comme si elle avait besoin de se faire pardonner la grave innovation qu'elle introduit dans nos traditions. Il est remarquable que, dès le début, l'écrivain semble se trahir lui-même, en reconnaissant la nouveauté de son opinion. Il déclare qu'il se propose de ressusciter la mémoire de saint Gatien : *Revocemus ergo ad medium beatissimum episcopum Gatianum;... restituamus mundo quo mundus non erat dignus; servemus ad memoriam hominum hominem cujus memoria in benedictione sit*, etc. Ces paroles sont parfaitement claires, et il est évident que saint Gatien va prendre, dans notre liturgie, une place éminente qu'il n'avait point occupée jusque-là. (*Pièces justificatives*, XI, *lect.* I.)

Pour justifier les faits qu'il raconte et qui contredisaient la tradition contemporaine aussi bien que les croyances primitives, le rédacteur se place, il est vrai, sous l'autorité des

anciens : *Sane narrationis littera secura est apud nos, nam intimata ab antiquis protestamur et ea certissime comperta sunt nobis.* Mais quels sont les anciens dont il invoque le témoignage? Dans quels écrits authentiques a-t-il fait les découvertes dont il parle? Voilà ce qu'il n'a point dit.

Nous allons suppléer à son silence et montrer à quelle source le rédacteur de la légende de saint Gatien a puisé le fait capital de son récit, c'est-à-dire l'introduction de notre évêque dans le nombre des soixante-douze disciples, et sa mission par saint Pierre. En citant la phrase que nous venons de reproduire, un critique contemporain y trouve « une éloquente protestation en faveur de l'antiquité de la tradition qui fait envoyer saint Gatien par saint Pierre, » et déclare que « ces paroles sont émues. » Nous le voulons bien ; mais il ne pouvait y avoir ici que l'émotion du copiste redoutant d'être surpris en flagrant délit de plagiat. Que le lecteur en juge par le rapprochement des deux passages suivants, où il n'y a guère que le nom propre de changé :

ACTES DE SAINT AUSTREMOINE.

Postquam ejusdem Filius Dominus noster Jesus Christus carneam formam.... potentia qua decebat super cœlos evexit, sancti apostoli.... septuaginta et duos ejusdem Domini nostri discipulos.... direxerunt.... postque Spiritus sancti adventum beatissimus Petrus, princeps apostolorum, qui vicem Christi inter eos felicissime gerere videbatur, advocans ipsos sanctissimos discipulos.... binos ad prædicandum, prout Dominus ante eis jusserat, destinavit, et sua omniumque apostolorum benedictione roboravit, et pontificali honore sublimavit..... Gloriosissimus igitur Austremonius in numero septuaginta duorum discipulorum, ut supra jam dictum est.... (Labbe, *Nov. biblioth. Mss. libr.*, t. II, p. 482).

LÉGENDE DE SAINT GATIEN.

Gloriosus igitur Christi confessor Gatianus, postquam Dominus noster Jesus Christus carneam formam mirabili potentia super cœlos evexit, post adventum etiam sancti Spiritus, inter alios septuaginta duos ejusdem Domini nostri discipulos, a beato Petro principe apostolorum qui vicem Christi inter eos præcipue gerere videbatur, specialiter evocatus est, et ad prædicandum, prout Dominus ante eisdem discipulis jusserat, destinatus, et sua omniumque apostolorum benedictione roboratus et pontificali sublimatus honore. Hic itaque Gatianus.... de septuaginta duobus discipulis Christi, prout diximus, unus.... (*Lect.* I et II).

C'est donc à la légende de saint Austremoine, vieille d'environ un siècle, que notre légendaire, vers l'an 1300, empruntait presque textuellement la mention de la mission apostolique de saint Gatien. Il avait sans doute aussi entre les mains le passage de la chronique de Fleury et de la chronique d'Auxerre reproduit par Péan Gatineau, et l'extrait des *Gestes de sainte Marthe* inséré dans le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, et par conséquent il était suffisamment autorisé, aux yeux de la critique du XIIIe siècle, à invoquer sur ce point le témoignage des anciens. Les fausses Décrétales des papes Clément et Anaclet lui étaient indubitablement connues, puisqu'elles faisaient partie intégrante du droit canonique, et de ces lettres il a conclu que la ville de Tours avait le titre de métropole dès les temps apostoliques. Ainsi, quelques textes dont nous connaissons la juste valeur, une piété mal entendue qui intéressait l'honneur même de la religion à l'antiquité des siéges épiscopaux, le désir trop naturel de ne pas le céder aux autres Églises, et enfin l'influence du milieu tout romanesque du XIIIe siècle, voilà ce qui explique la naissance de notre légende, sans qu'il soit nécessaire d'accuser la vénérable Église de Tours d'avoir voulu avec préméditation fausser l'histoire et mentir à ses vieilles traditions. Nos bons aïeux, avec cette passion de l'antique et des origines illustres qui caractérisait cette époque, avaient accueilli la légende civile du fabuleux Turnus, et ils montraient aux étrangers le tombeau de leur prétendu fondateur, sans même se demander sur quelle base pouvaient reposer ces fictions ; comment auraient-ils repoussé les titres de noblesse religieuse que leur offraient plusieurs Églises voisines? Il suffit donc de se replacer au milieu du XIIIe siècle pour comprendre l'envahissement de notre liturgie par les fictions romanesques alors à la mode.

## III

Entrons maintenant dans l'examen intrinsèque de la légende, et étudions-la sous ses divers aspects.

Notre plus vieille légende, celle du commencement du XIVe siècle, qui fait partie de l'*Officium S. Gatiani*, et qui débute par ces mots : *Liquet, dilectissimi*, introduit au sujet de notre premier évêque, des données historiques entièrement nouvelles. Le légendaire affirme que saint Gatien était du nombre des soixante-douze disciples, et il l'affirme à deux reprises différentes, parce que c'est le point auquel il attache une importance capitale. A l'en croire, le futur apôtre de la Touraine se mit à la suite de Notre-Seigneur dès ses premières années ; compagnon assidu des apôtres, il ne perdit aucun des enseignements de Jésus-Christ ; il fut témoin du double miracle de la multiplication des pains et des poissons (les pains et les poissons que portait saint Martial, encore enfant), et il était de ceux qui en recueillirent les restes dans des corbeilles ; il participa au festin de la dernière Cène, au lavement des pieds, à l'apparition du Sauveur dont saint Thomas fut privé, *apparitioni cui Thomas defuit, beatus Gatianus non defuit* (1) ; il se trouva avec les disciples, lorsque le divin Maître, les ayant fait sortir de Béthanie, leur donna sa bénédiction ; il était au cénacle le jour de la Pentecôte, et il reçut du Saint-Esprit le don des langues ; enfin saint Pierre, le prince des apôtres, l'ayant lui-même ordonné évêque et fortifié de sa bénédiction, lui confia la mission d'aller évangéliser la Gaule. (*Pièces justif.*, XI, *lect.* I et II.)

Cette légende enfantine, on peut le dire sans hésiter avec

(1) Abbon de Fleury avait déjà dit de saint Martial : « Nec unquam refugit sacra contubernia, absque Thoma, piorum unus ex caterva timida. » — ARBELLOT, *Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial*, p. 55.

un écrivain anti-grégorien de nos jours, n'est qu'un « pieux roman imaginé pour l'édification de nos bons aïeux. » On y retrouve la plupart des traits glorieux que le faux Aurélien avait attribués à saint Martial, et dont les légendaires s'étaient emparés sans façon pour les appliquer aux autres saints, entre autres, à saint Ursin (seconde légende) et à saint Austremoine. Ce sont les mêmes idées, et souvent les mêmes expressions. La fidélité du calque nous révèle clairement le sentiment de pieuse émulation qui dictait ces lignes : on voulait avoir un saint aussi illustre que les autres, et pour l'égaler à ces derniers en le faisant participer comme convive à la Cène, on ne tenait aucun compte même des Évangiles. Quand un écrivain catholique prend tant de libertés avec saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, il peut bien en prendre aussi avec Grégoire de Tours, et le lecteur peut apprécier par ce seul trait quel degré de confiance il mérite au point de vue historique.

Les autres parties du récit légendaire trahissent la même préoccupation.

La vie épiscopale de saint Gatien, sa mission en Touraine, ses prédications, ses miracles, ses entretiens avec ses disciples, les circonstances de sa mort, ont été racontés longuement, minutieusement, et, il faut bien le dire, la vérité de l'histoire n'a pas été plus respectée. Ce tableau de fantaisie ne supporte pas un examen sérieux. Sous le faux prétexte de grandir notre saint évêque, l'écrivain semble avoir pris à tâche de lui attribuer presque toutes les merveilles qu'il a été donné aux grands saints d'accomplir. Sur plusieurs points l'histoire est muette, nous ne pouvons pas contredire. Mais il est un fait digne de remarque : d'après l'auteur de la légende, toute la province était remplie de la renommée de saint Gatien, *Replebatur autem tota provincia fama ejus ;* les païens accouraient à lui en grand nombre, *festinabant ad eum plurimi ;* la plus grande partie se convertissait : c'étaient les pauvres, *quorum maxima pars de pauperibus erant qui*

*Christo credebant.* Il trouva chez les riches une plus longue résistance; ses prédications incessantes en amenèrent une foule au baptême, *quod audientes plurimi idololatriam relinquentes baptizabantur ab eo.* Il érigea plusieurs églises où les chrétiens se réunissaient chaque dimanche, *in ecclesiis autem quas jam in pluribus locis construxerat, cum discipulis et christianis per eumdem conversis divinum officium dominicis diebus devotissime celebrabat;* il envoyait ses disciples dans toute la province, et toute la Gaule occidentale reçut ainsi peu à peu la foi chrétienne, *suos vero discipulos per provinciam destinabat, per quorum doctrinam et prædicationem tota occidentalis plaga sanæ fidei rivulos paulatim accipiebat*; il ordonnait des évêques et des prêtres et laissait PARTOUT quelqu'un de ces nouveaux apôtres pour entretenir et continuer son œuvre, *episcopos et presbyteros ordinabat et ubique necessariam ordinationem relinquebat* (*Lectio* IV). Nous lisons de même dans la première leçon qu'il était parvenu à dompter sous le joug de J.-C. l'incrédulité féroce des Turones et à soumettre les nations occidentales jusqu'aux extrémités de la terre, *jugo Christi feralem edomuit incredulitatem Turonorum, occidentales subdidit nationes usque ad extrema terræ.* Quel ministère fructueux ! s'écrie encore l'auteur, *O fructuorum ministerium* ! L'action du saint évêque avait été si puissante et les conversions si nombreuses que les prêtres et les adorateurs des idoles disaient en frémissant de rage : si on ne le chasse il entraînera le monde entier après lui, *nisi expulsus fuerit iste, totus ibit mundus post eum* (*Lectio* VI).

Eh bien ! nous le demandons à nos contradicteurs, si tous ces faits sont vrais, si l'apôtre de la Touraine a réellement exercé cette influence immense, comment se fait-il que saint Grégoire l'ait totalement ignoré au VI^e siècle ? Comment se fait-il qu'il nous ait donné des renseignements complètement opposés ? Ne nous a-t-il pas dit que saint Gatien était obligé de se cacher dans des grottes souterraines, et que, malgré son zèle, il ne put convertir à la foi qu'un petit nombre de

païens, *nonnullos prædicatione sua converti fecit ad Dominum*? Ne nous a-t-il pas dit que la *première église* de Tours n'avait pas été bâtie par saint Gatien, mais par saint Lidoire? Auquel des deux témoins faut-il s'en rapporter, au légendaire du XIV[e] siècle, ou à l'évêque historien du VI[e], dont les paroles sont confirmées par les témoignages de Sulpice Sévère et des sept évêques écrivant à sainte Radégonde? Quel contraste entre l'état réel de la Gaule avant saint Martin, et la légende attribuant à saint Gatien la conversion de la Gaule occidentale tout entière!

Si la légende de saint Gatien est contraire sur la plupart des points à la vérité de l'histoire, elle ne mérite pas un plus grand crédit sous le rapport chronologique. Du naufrage de toutes ces fictions, les critiques anti-grégoriens voudraient bien sauver un seul fait, l'existence de saint Gatien aux temps apostoliques. Nous ne saurions leur concéder même ce point, car la date assignée à notre premier évêque n'est qu'une conséquence nécessaire du rôle exorbitant qu'on voulait lui attribuer, et elle est emportée dans la chute de ces fables pieuses. Du reste, le légendaire a pris soin lui-même, dans son ignorance profonde de la chronologie, de nous montrer que saint Gatien devait être rattaché au III[e] siècle. Il lui donne, avec Grégoire de Tours, cinquante ans d'épiscopat, après quoi, dit-il, il y eut une vacance de trente-sept ans, et saint Lidoire, ordonné second évêque, bâtit notre première église (l'auteur oublie que saint Gatien en avait déjà bâti un grand nombre); à la mort de Lidoire, saint Martin fut élu troisième évêque de Tours (*Lect.* VIII). De ces données il résulte, ou que saint Martin, mort en 397, vivait dans le cours du II[e] siècle, ou que saint Gatien est mort à la fin du III[e]. Mais ce qui en résulte encore plus clairement, c'est que l'auteur n'avait pas la moindre idée des temps. Quelle valeur peut-on donc attacher à ses énonciations chronologiques?

Au point de vue littéraire, notre légende n'a rien de vraiment original. On y rencontre tous les tons, toutes les

formes, tous les styles. Pour peu qu'on ait étudié l'hagiographie légendaire de nos premiers apôtres, on remarque dans la légende de saint Gatien des réminiscences frappantes de toutes les autres légendes, dont elle n'est en somme qu'un calque et une imitation, quand elle n'en est pas une copie presque littérale. Ainsi, par exemple, la Vie de saint Denis, qui a servi de type à beaucoup d'écrits du même genre, contient une description pompeuse de la ville de Paris; notre légende, à la suite d'une foule d'autres, n'a garde d'oublier ce trait, et nous offre une description emphatique de la ville de Tours. La plupart des Vies des saints donnent en une phrase l'énumération des vertus de leur héros (1); le légendaire de saint Gatien s'empresse d'imiter cette forme littéraire : *Pauper sibi, sed dives pauperibus erat, hilaris dator, petitor rarus, acceptor verecundus, largitor gratuitus, administrator largissimus, consolator pius, gubernator sollicitus, pater orphanorum,.... patronus extitit Turonorum.* Dans cette énumération, le rédacteur glisse un mot dont il emprunte l'idée à Baudry, abbé de Bourgueil. Faisant l'éloge de Gérauld d'Orléans, Baudry l'avait appelé avec noblesse : *vir munificus viduarum* (2). Notre légendaire, s'emparant de ce trait, supprime le mot *munificus* qui fait le fond de la pensée, et traduisant le mot *vir* sous une forme moins noble, il dit de saint Gatien: *maritus viduarum.* On se demande, en lisant cette phrase triviale, s'il n'y a pas là simplement une grande inexpérience de style, ou s'il faut y voir une de ces bouffonneries grossières, parfois indécentes, qui allaient être bientôt de mode

(1) Voyez la Vie de saint Priest, BOLLANDD., t. II januar., 25 januar.; et la Vie de saint Mansuet; dans BOSQUET, *Eccles. Gallic. hist.,* pars II, pp. 25 et 27.

(2) Egregius doctor magnusque sophista Geraldus,
Ecclesiæ robur, cleri populique columna,
Spes pupillorum, vir munificus viduarum,
Aurelianorum lux et specialis honestas.

BALDRICI BURGUL. *Carmina histor.* Patrol., t. CLXVI, col. 1193.

dans la chaire chrétienne. La mort de saint Gatien, consolée par l'apparition de Notre-Seigneur, est aussi calquée, souvent avec des expressions identiques, sur la mort de saint Martial, de saint Alpinien, de saint Front, etc. (1). Enfin l'auteur a emprunté textuellement divers passages de Grégoire de Tours, sans se mettre en peine de les concilier avec ce qu'il avait dit précédemment. En résumé, cette légende de saint Gatien n'est qu'un centon composé de morceaux de toutes mains, et ce caractère suffirait seul à lui enlever toute autorité.

Nous en dirons autant d'une seconde légende, qui commence par les mots *Catholica mater*, quoiqu'elle soit beaucoup moins fabuleuse que la légende *Liquet, dilectissimi*. Moins étendue que la précédente, elle renferme aussi neuf leçons, sans répons. (*Pièces justif.*, XII).

Bien que le manuscrit qui nous l'a transmise appartienne au XV[e] siècle, il est incontestable qu'elle remonte à une époque plus éloignée. Nous croyons devoir la rapporter aux dernières années du XIII[e] siècle, ou au commencement du XIV[e]; car c'est la date du plus ancien bréviaire conservé de Saint-Martin, dont les leçons ont été entièrement puisées dans cette légende. Elle est donc à peu près de même date que la légende *Liquet, dilectissimi*, avec laquelle elle présente des rapports évidents et de notables différences.

Plusieurs points de la vie de saint Gatien, l'interprétation de son nom, le succès de sa prédication, le passage relatif aux cinquante années de son apostolat, la description de la Touraine, sont manifestement identiques et racontés presque dans les mêmes termes.

La partie narrative est d'ailleurs très-abrégée; elle est entremêlée de réflexions qui font honneur à la piété de l'auteur; on voit bien qu'il se proposait avant tout d'édifier les

(1) Voir SURIUS, *De probatis SS. Vitis*, 30 juin; — BOLLANDD., *Vita S. Alpiniani*, 27 avril; — PERGOT, *Vie de saint Front*, p. 361.

fidèles. Il ne compte point saint Gatien parmi les soixante-douze disciples; il ne dit point qu'il ait figuré aux grands faits de l'Évangile, ni à la multiplication des pains, ni à la Cène. Deux passages seulement peuvent jeter quelque jour sur l'époque de la venue de saint Gatien en Touraine.

Nous y remarquons d'abord un extrait textuel de cette ancienne Vie de saint Gatien, que le chanoine Maan déclarait *antiquissima, verissima et genuina.* « Après les apôtres, disait cette légende, le Seigneur envoya de seconds prédicateurs, dont saint Gatien fit partie, pour jeter dans les cœurs de nouvelles semences de foi. » Le docte historien de notre Église métropolitaine, qui voyait dans ces lignes une allusion à la grande mission gallo-latine du IIIᵉ siècle, ajoutait que l'antique Vie de saint Gatien avait été altérée par les novateurs, *corruptitium et spurium.* Nous avons très-probablement ici sous les yeux une de ces copies remaniées et falsifiées. Voici, en effet, ce que nous lisons à la sixième leçon : Un jour que saint Gatien s'était endormi, accablé de fatigue et de vieillesse, Notre-Seigneur lui apparut sous la forme même qu'il lui avait connue sur la terre, et lui présenta son corps en viatique. *Dum quadam die vir beatus longo jam pressus senio, toto jaceret corpore fatigatus, repente sopor tenuis se per ejus membra diffudit. Apparensque ei Dominus Jesus Christus* IN ILLA FORMA QUA EUM IN TERRIS COGNOVERAT, *excitavit eum et sacrosancto sui corporis viatico beatum ejus exitum præmuniens*, etc. Cette phrase détermine clairement la pensée de l'auteur ou plutôt du réformateur ; nous la verrons s'introduire dans nos bréviaires pour n'être supprimée qu'en 1612 par Mgr de la Guesle. Disons toutefois dès à présent que le fait qu'elle exprime ne repose sur aucun fondement historique. Nulle part ailleurs, dans les écrits plus anciens, il n'est fait mention d'une apparition de Jésus-Christ à saint Gatien mourant.

Telles sont les deux premières légendes où la mission de saint Gatien fut reportée aux temps apostoliques; telle est par conséquent la vraie source de ce que les anti-grégoriens

se plaisent à appeler aujourd'hui « la tradition constamment suivie par l'Église de Tours. » Suivons cette prétendue tradition et voyons comment elle s'affirme dans nos anciens bréviaires.

## IV.

Pendant le XIVe et le XVe siècle, et la première moitié du XVIe, les bréviaires de la cathédrale sont fidèles à la donnée légendaire, avec des nuances bien distinctes. Les plus anciens, datés de 1343 et de 1412, contiennent des leçons et des répons textuellement extraits de la grande légende *Liquet, dilectissimi:* il semble que le rédacteur se soit appliqué à choisir dans la légende tout ce qu'elle renferme de plus fabuleux, notamment la participation de saint Gatien comme convive à la dernière Cène (1). (*Pièces justific.*, XV). Les plus récents, un bréviaire manuscrit de la seconde moitié du XVe siècle, donné à l'Église de Tours par messire Bertrand Briçonnet, prêtre, le 1er août 1494, et le premier bréviaire imprimé en 1546, choisissent leurs leçons par extraits dans la légende *Catholica mater*, avec la phrase consacrée, *in illa forma qua eum in terris cognoverat;* cependant si la partie la plus fabuleuse disparaît des leçons, elle se retrouve encore dans un des répons, qui compte saint Gatien parmi les convives de la Cène. (*Pièces justif.*, XVI). Les missels proclament aussi, dans les proses, la présence de saint Gatien à la suite de Jésus-Christ en Galilée.

Mais vers la fin du XVIe siècle une réaction s'opère. L'histoire est mieux connue, la critique s'éveille, et les légendes romanesques qui avaient charmé les imaginations de nos pères, commencent à perdre de leur crédit. Un concile de

(1) Un manuscrit du XIVe siècle, appartenant à la bibliothèque du Petit Séminaire de Tours (A, 1D), consigne les mêmes opinions légendaires. *Semaine religieuse de Tours,* première année, n° 35, p. 462.

Tours, célébré en 1583, ordonne expressément de ramener les leçons de l'office divin à la vérité historique, *ad historiæ veritatem reformari*. Le bréviaire de 1612, conçu sous l'inspiration d'une sage réforme, efface soigneusement tous les passages qui supposent la présence de saint Gatien à la suite de Jésus-Christ, et ne laisse subsister que des expressions vagues, susceptibles d'une double interprétation. Nos adversaires se prévalent, il est vrai, de ces termes équivoques; mais nous avons démontré que les suppressions caractéristiques opérées dans le bréviaire déterminent nettement le sens de ces phrases ambigües. Pourquoi, en effet, aurait-on écarté avec tant de soin les mots précis qui rattachaient notre premier évêque aux temps apostoliques, si l'on avait voulu laisser subsister cette idée sous les formes douteuses dont on l'enveloppait? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de ces suppressions une seule explication plausible, à moins d'y voir un désaveu implicite des légendes antérieures. (*Pièces justif.*, XIX).

Le bréviaire de 1612 se trouvant complétement épuisé cinquante ans après sa publication, Mgr Michel Amelot de Gournay permit aux prêtres de son diocèse de se servir transitoirement du bréviaire romain. Pour en faciliter l'usage, il publia en 1679 un *Propre de Tours*, où la légende de saint Gatien, conforme à celle du bréviaire précédent, reste muette sur l'époque de sa venue. L'hymne ancienne est encore tolérée; mais elle est remplacée de fait par une hymne nouvelle aussi réservée que l'office tout entier. (*Pièces justif.*, XX).

Cependant un nouveau bréviaire de Tours parut, sous les auspices de Mgr Amelot, en 1685. René Ouvrard, chanoine de la cathédrale, avait été chargé de ce travail avec deux de ses confrères, et comme il était ardent fauteur des opinions légendaires sur l'évangélisation des Gaules, il ne manqua pas d'y introduire ses idées. Il s'empressa, comme on devait s'y attendre, de réintégrer l'ancienne légende quant au fait principal, en rapportant aux apôtres eux-mêmes l'élection de saint Gatien pour la prédication de l'Évangile : *Beatissimus*

*Gatianus, Turonorum apostolus, ab ipsis Christi apostolis Evangelii prædicator electus*, etc. Ces expressions nous montrent bien qu'on n'attachait point aux phrases élastiques du bréviaire de 1612 le sens qu'aiment à y trouver nos adversaires, puisque le chanoine Ouvrard sentait le besoin de parler avec cette clarté (1). Mais ce fut le dernier mot de la tradition faussée inscrit dans notre liturgie.

Pendant que l'Église métropolitaine accusait ainsi par ses variations, même avant le mouvement historique et critique du XVIIe siècle, le peu de fondement de la prétendue tradition légendaire, l'illustre collégiale de Saint-Martin conservait une attitude non moins significative à cet égard. Nous avons vu qu'anciennement elle avait maintenu dans ses chroniques la tradition grégorienne. Quand elle fut entraînée dans le courant romanesque du XIIIe siècle, elle se garda bien de donner dans les fables enfantines de la légende *Liquet, dilectissimi;* elle se contenta d'adopter le récit beaucoup plus acceptable de la légende *Catholica mater*. Nous en avons la preuve dans le plus ancien des bréviaires de Saint-Martin, écrit du XIIIe au XIVe siècle, avant l'année 1323. La légende adoptée à cette époque par les chanoines renferme neuf leçons extrêmement courtes, contenant le simple récit de l'apparition du Sauveur à saint Gatien mourant et de la translation de ses reliques par saint Martin. Un seul mot, un seul, peut dénoter l'âge de notre premier évêque; c'est la phrase que nous avons signalée déjà dans le bréviaire de Bertrand Briçonnet : *in illa forma qua eum in terris cognoverat*. (*Pièces justif.*, XIII).

La même formule se trouve répétée dans un autre bréviaire de la collégiale, postérieur d'un siècle, mais c'est pour la der-

(1) René Ouvrard est l'auteur d'un opuscule manuscrit, conservé autrefois à la bibliothèque de la cathédrale, et qui avait pour titre : *Raisons de la disposition du bréviaire de Tours renouvelé en l'année 1685, avec les avantages qu'on en peut tirer*. D. Housseau, *Collection Anjou et Touraine*, t. XXIV ², *Histoire littér.*, p. 282.

nière fois. A partir de la fin du xv[e] siècle jusqu'à la Révolution, il n'y a plus, dans l'office de Saint-Martin, une seule expression d'où l'on puisse inférer l'existence de saint Gatien aux temps apostoliques. La suppression de cette petite phrase dans le bréviaire imprimé de 1519 (1), auquel celui de 1748 est conforme, a une signification qui n'échappera à personne, et il est évident que l'insigne collégiale repoussait dès lors l'origine glorieuse de saint Gatien. (*Pièces justif.*, XIV).

Quant à l'abbaye de Marmoutier, nous avons montré qu'au xi[e] siècle et à la fin du xiii[e], elle suivait fidèlement le récit de Grégoire de Tours. L'Église métropolitaine ayant abandonné ses vénérables traditions pour des nouveautés plus séduisantes, Marmoutier la suivit dans cette voie, mais assez tardivement, à ce qu'il semble, car le premier bréviaire légendaire connu est du xvi[e] siècle. Adrien Gauthier, abbé de Labsie en Poitou, au diocèse de Maillezais, et neveu de Matthieu Gauthier, abbé de Marmoutier, fit imprimer un nouveau bréviaire en 1535 et il y inséra les fêtes nouvelles que le chapitre général avait déterminé d'ajouter au bréviaire, comme celle de saint Joseph et la Translation de saint Gatien : il adopta, au sujet de saint Gatien, la légende même de la métropole, telle qu'elle est contenue dans le bréviaire de Bertrand Briçonnet (2). Dix ans plus tard, en 1545, Gilles Robiet, religieux de Marmoutier, faisait imprimer à Tours chez Matthieu Chercele, pour l'usage de sa maison, et aux frais d'Adrien Gauthier, un nouveau bréviaire qui n'est

(1) Nous avons désigné plus haut (p. 351) ce bréviaire de 1519 comme le premier qu'ait fait imprimer la collégiale Saint-Martin. C'est une erreur que nous devons rectifier. Lambron de Lignim a signalé à la Société archéologique un *Bréviaire de l'insigne Église Saint-Martin,* imprimé par Simon Porcelet, tourangeau, en 1491-1493, et appartenant en 1861 à M. Luzarche. Ce bréviaire, que nous ne connaissons pas, était sans aucun doute conforme aux manuscrits de la même époque. *Mémoires de la Société archéol. de Touraine,* t. XVII, p. xx *ter*.

(2) *Breviarium Majoris Monasterii Turonensis*, 1535.

qu'un très-court abrégé des bréviaires ordinaires. Gilles Robiet est un partisan trop naïf et trop crédule des légendes romanesques, religieuses et civiles, pour qu'on s'attende à trouver dans son livre le moindre sentiment de critique historique (1).

Vers la fin du XVIII^e siècle, la légende de saint Gatien, manquant de base et déjà fortement ébranlée par la défection de Saint-Martin au commencement du XVI^e siècle et par le concile de 1583, chancelle de toutes parts. Le signal est donné par les bénédictins de Saint-Julien, qui publiant en 1747 un *Propre* à l'usage de leur monastère, se bornent à reproduire les divers passages de Grégoire de Tours. En 1776, les moines de Marmoutier reviennent aussi à l'antique tradition dans les *Offices propres des Saints* de leur monastère, et rédigent une légende toute grégorienne que l'Église de Tours adopte dans son bréviaire réformé de 1784 (2).

Telles sont, d'après tous les bréviaires manuscrits et imprimés qu'il nous a été permis de consulter (3), les variations es-

(1) D. Housseau, *Collection Anjou et Touraine*, t. XXIII, *Histoire litt.*, pp. 108 et 109.

(2) *Proprium insignis ac regalis Monasterii S. Juliani Turonensis, juxta regulam S. Benedicti et ritum breviarii monastici congregationis S. Mauri*, 1747. — *Officia propria sanctorum Majoris Monasterii Turonensis*, 1776. — *Breviarium Turonense, I.I. ac R.R. in Christo Patris D.D. Joachim Mamerti Francisci de Conzié, Turonensis archiepiscopi auctoritate, ac venerabilis ejusdem Ecclesiæ capituli consensu, editum.* Parisiis, Mich. Lambert, 1784.

(3) En dehors des ouvrages cités dans les pièces justificatives, voici la liste des manuscrits postérieurs au XIII^e siècle, que nous avons étudiés à Paris et à Tours :

Bibliothèque nationale, a Paris : N° 1043, Bréviaire de l'abbaye de Bourgueil, XIV^e siècle; — N° 1237, Statuts synodaux de l'an 1396, pour le diocèse de Tours, en latin, avec la traduction française intercalée, pièce extrêmement curieuse pour l'étude des mœurs, des usages et de la langue, à la fin du XIV^e siècle; — N° 762, *Diurnale officii pro præsule vel majore, cum vult officiare in Ecclesia Turonensi*, XV^e siècle; — N° 1237, *Ordina-*

sentielles de la légende de saint Gatien. Durant le XIV^e et la première moitié du XV^e siècle, il y a eu parfait accord entre les deux expressions liturgiques de la cathédrale et de Saint-Martin, seulement quant à l'époque de l'évangélisation de la Touraine, car nous avons fait remarquer que la collégiale n'a jamais accueilli les fables qui déshonorent la grande légende *Liquet, dilectissimi*. Vers le milieu du XV^e siècle, l'unité se brise, et Saint-Martin supprime de son office toute expression qui implique l'existence de saint Gatien aux temps évangéliques. La cathédrale entre dans la même voie en 1612; mais bientôt, sous l'influence du chanoine Ouvrard, elle revient en 1685 à la légende, pour la répudier définitivement en 1784. Voilà quel a été le sort de cette légende qui, née vers l'an 1300, issue des Actes fabuleux de saint Austremoine, et remplie elle-même de faussetés historiques et chronologiques et de contradictions palpables, n'a obtenu de crédit que pendant deux siècles et demi de ténèbres et d'ignorance.

Nos contradicteurs ont beau parler de « traditions antiques et ininterrompues, » les faits les accablent. Il n'y a point ici de tradition, parce que la transmission des faits a manqué à la légende pendant douze cents ans; il n'y a point d'antiquité,

*rium* à l'usage de la cathédrale de Tours, XV^e siècle; — N° 9487, Rituel de l'abbaye de Cormery, daté de 1551.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE TOURS : N° 192, Petit missel contenant des messes votives, XII^e et XV^e siècle; — N° 154, Bréviaire de Limoges, XV^e siècle; — N^os 186, 187, 188, 190, quatre Missels à l'usage de la cathédrale de Tours, XV^e siècle; — N° 194, Missel de Saint-Martin, XV^e siècle; — N° 202, Évangéliaire aux armes du chapitre de Saint-Gatien de Tours, XV^e siècle; — N° 963, Martyrologe d'Usuard, XV^e siècle; — N° 152, *Breviarium ad usum Ecclesiæ SS. Cosmæ et Damiani prope Turones,* Ms. de la fin du XV^e siècle.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHARTRES : *Breviarium Turonense* vel *Andegavense,* Ms. n° 246, XIV^e siècle. Saint Gatien n'y a point d'office propre, sauf l'oraison *Deus qui beatum,* usitée à Tours à la même époque. (Lettre de M. l'abbé Germond, chanoine secrétaire de l'évêché et bibliothécaire. M. Germond croit que le Ms. 246 est plutôt un bréviaire d'Angers, attendu qu'on y trouve un office propre complet pour saint Aubin).

car le XIVe siècle est tout moderne, quand il s'agit des faits de l'histoire évangélique ; enfin, la légende, sans cesse vacillante dans son expression, n'a jamais pu s'asseoir sur un fondement assuré, et ses variations suffisent seules pour la condamner.

---

## CHAPITRE VI.

### LES DÉFENSEURS DE LA LÉGENDE.

I. Revue critique des témoins anti-grégoriens. Témoins étrangers à la Touraine. — II. Lettres pontificales de Clément VII et d'Eugène IV. — III. Témoins locaux; Thibault Le Pleigney et Gilles Robiet. — IV. Olivier Cherreau et Martin Marteau; le B. Philippe Berruyer. — V. Le chanoine Ouvrard. — Conclusion générale.

### I.

En passant la revue critique des témoins anti-grégoriens, nous n'avons point l'intention de discuter en détail tous les écrivains qui, depuis le XIVe siècle jusqu'à l'époque récente de la réaction légendaire, ont placé saint Gatien parmi les missionnaires des temps apostoliques. La liste n'en est pourtant pas bien longue; mais ce travail nous semble tout à fait inutile, et nous nous bornerons à les nommer tous, en les caractérisant d'un mot. La plupart de ces auteurs sont des inconnus qui ne sauraient apporter une bien grande valeur à la cause dont on les fait les champions. Qu'on nous oppose Démocharès, Gazet, Doublet, Rouilliard et Tarault, nous ne serons point épouvanté de ce déploiement de forces. Ce sont là des opinions, ce ne sont point des autorités; et tout ce que

peuvent dire Tarault, Rouilliard, Doublet (1), Gazet et Démocharès, ne pèse d'aucun poids dans la balance de la critique. Étrangers à notre diocèse, trop éloignés du Ier siècle pour en parler avec quelque autorité, ils ne peuvent revendiquer le titre de témoins. Échos fidèles des opinions légendaires, ils les répètent sans les juger, sans y rien mettre de leur personnalité. Ils croient à la mission de saint Gatien par saint Pierre, tout comme ils croient à l'origine troyenne des Francs et à la fondation de Tours par le fabuleux Turnus. Nous ne les prendrons donc point au sérieux, et nous ne serons pas assez naïf pour discuter avec un écho.

Pour une raison toute semblable, nous n'attacherons aucune importance historique aux bréviaires ou légendaires du Mans, de Reims, de Chartres, de Rouen et de Clermont que nos adversaires nous opposent sur la foi de Bonaventure de Saint-Amable, auteur peu exact (2). Du moment que l'Église de Tours avait adopté les origines légendaires, il était tout naturel que les autres Églises, ne pouvant se croire mieux informées de notre histoire, acceptâssent la même donnée. Ce sont encore là de simples échos sans personnalité. Constatons toutefois que M. Arbellot, en invoquant l'autorité du bréviaire de Clermont, se garde bien de nous dire que ce bréviaire assigne la mission de saint Gatien par saint Pierre

(1) Doublet, dans ses *Antiquités et recherches de l'abbaye de Saint-Denis,* pp. 47 et 48, compte parmi les évêques qui accompagnèrent saint Denis l'Aréopagite en France, au temps du pape saint Clément, saint Julien, Thuribe et Pavace, qui furent successivement évêques du Mans; saint Gatien de Tours, et Défenseur d'Angers. Or Pavace, d'après sa propre légende, vivait au milieu du IVe siècle, et Défenseur assista à l'élection de saint Martin de Tours. Ces grossiers anachronismes ne justifient guère les stances élogieuses que Gérard Quatresols, rhémois, adressait à son ami Doublet :

Doublet, esprit double en savoir !

(2) Arbellot, *Dissert. sur l'apostol. de saint Martial,* p. 153. — Ch. Salmon, *Recherches sur l'époque,* etc., dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie,* t. XX, pp. 574, 576.

*au temps de Dèce*. Ce silence est d'une prudence et d'une habileté trop profondes, pour que nous n'en donnions pas acte au champion de l'apostolat de saint Martial.

S'il est habile de faire parler des témoins complaisants, il l'est bien davantage de faire parler des muets, et nos adversaires n'y ont pas manqué. On nous a opposé, par exemple, Antoine de Monchy ou Mouchy, docteur de Sorbonne au XVI[e] siècle, plus connu sous le nom de Démocharès, dans son traité du sacrifice de la messe (1); Jean Le Jard ou Laziard, célestin, dans son abrégé d'histoire universelle (1521) (2); Petrus de Natalibus, hagiographe du XIV[e] siècle, dans son catalogue des saints (3). Aucun de ces écrivains ne fait de saint Gatien un missionnaire du temps des apôtres. Il en est de même du bienheureux Ives de Chartres, auquel on a attribué une chronique qu'il n'a jamais écrite. Témoins muets, témoins nuls.

Faut-il attacher plus d'importance à ces témoins évidemment mal informés ou distraits, qui entassent de grossiers anachronismes, ou se contredisent à quelques pages d'intervalle, comme Pamèle, Génébrard et du Saussay? Non, sans aucun doute.

Pamèle, dans ses commentaires sur Tertullien, classe parmi les missionnaires des temps apostoliques, saint Bénigne de Dijon, qui fut disciple de saint Pothin, vers l'année 160 (4). Est-il mieux instruit sur saint Gatien?

Génébrard, qu'on nous vante avec emphase comme « l'une

(1) Ch. Salmon, *Origines de l'Église de Tours*, p. 19. M. Salmon reconnait que Démocharès ne place pas saint Gatien au I[er] siècle.

(2) Laziardus, *Histor. univers. epitoma*, lib. II, cap. 15 et 23, fol. 64, 70.

(3) Petrus de Natalibus, *Catalogus sanctorum*, lib. XI, cap. ultim., dit, en tête du catalogue où il a rangé saint Gatien : « Plures sancti ultra suprapositos existunt; de quorum vita vel gestis nihil penitus potui invenire, nisi eorum solummodo nomina et dies festivitatum, et nihil ultra. »

(4) Pamelius, in Tertullian. *Adversus Judæos*, cap. 7. Edit. Rouen, 1662, t. I, pp. 139 et 151.

des lumières de la Faculté de Paris et de toute l'Église de France, » range parmi les contemporains de saint Paul en 66, saint Irénée, martyrisé à Lyon en 203, saint Gatien et saint Saturnin. Est-ce bien le passage qu'il fallait citer pour nous présenter l'auteur comme l'un des érudits les plus remarquables du XVI^e siècle? La preuve pourrait être mieux choisie. Ajoutons, pour compléter la valeur du passage allégué, que le même Génébrard nomme ensuite saint Pothin, comme premier évêque de Lyon, en l'an 172, lui donne saint Irénée pour successeur, et fait mourir saint Saturnin en 252, sous le règne de Dèce (1). Voilà les témoignages qu'on a le courage d'invoquer contre nous!

Quant à du Saussay, il n'est pas mieux inspiré. Dans son *Martyrologe gallican*, il fait de saint Gatien un envoyé de saint Clément, au Ier siècle, ce qui ne l'empêche pas d'assigner saint Lidoire et saint Martin comme ses successeurs immédiats, et le premier comme son disciple, en dépit de la chronologie la plus certaine (2). Ces erreurs grossières avaient jeté un profond discrédit sur les ouvrages de du Saussay; son grand Martyrologe en deux volumes était appelé par mépris le *Char du mensonge*. Peu lui importait, écrivait Chastelain à du Sollier, que la vérité souffrît, lorsqu'il la trouvait contraire à ses entêtements. C'est avec ces paroles, dirons-nous avec du Sollier, que nous ferons sortir du Saussay de l'arène (3).

Les critiques anti-grégoriens enrôlent aussi dans leur phalange Claude Robert et Bonaventure de Saint-Amable.

Claude Robert, dans son petit *Gallia christiana* (qu'il ne faut pas confondre avec les deux ouvrages du même nom composés

(1) GENEBRARD, *Chronograph.*, lib. II, pp. 222, 383, 386, 393. Edit. 1609, Lyon.

(2) DU SAUSSAY, *Martyrol. gallic.*, t. I, 13 septemb., p. 619; t. II, 18 dec., p. 1016.

(3) DU SOLLIER, *Martyrol. Usuardi*, præf., n. 96, 106, 107, Patrol., t. CXXIII, col. 513.

par les doctes Sainte-Marthe), se borne à mentionner les diverses opinions qui ont eu cours sur l'époque de saint Gatien, mais il ne se prononce pour aucune. Il termine son article en renvoyant le lecteur au Martyrologe romain qui, comme on sait, place notre premièr évêque sous le pape saint Fabien, au milieu du IIIe siècle. C'est donc un témoin douteux (1).

Bonaventure de Saint-Amable est un partisan trop fanatique de l'apostolat de saint Martial pour être un témoin douteux. Sans nous arrêter à relever ses inexactitudes, citons de lui cette curieuse démonstration, qui donnera la mesure de sa critique : « Une des raisons qui me persuadent que la ville de Tours n'a pu attendre jusqu'à Dèce, ou de recevoir la foi, ou d'avoir des évêques, est que les villes voisines dont elle est métropolitaine, ayant reçu la foi dès le commencement de l'Église naissante, il n'y a pas d'apparence qu'une ville si illustre, qui est la prunelle de l'œil du roi de France, selon Étienne de Tournay (*epist.* 49), ait été tellement négligée que ni les étrangers, ni les évêques voisins n'aient pas pourvu à son remède. » — On ne fait pas de l'histoire avec ces considérations sentimentales sur la prunelle de l'œil du roi de France.

Dans cette galerie, où nous venons de voir défiler les témoins complaisants, les témoins muets, les témoins ignorants ou distraits, et les témoins douteux, il y a aussi les faux témoins.

Le P. Giry est du nombre. Le bon minime n'a jamais écrit la Vie de saint Gatien. On lui en a cependant prêté une, et, par une prodigieuse distraction, le critique anti-grégorien

(1) S. Gatianus, anno Christi 84, sub Domitiano, Genebrardi in Calendario; — missus a S. Clemente, in Chron. Autissiodorensi et in Vita Ms. S. Ursini Bituricensis, quo universæ carnis viam ingresso diu civitas Turonica sine sacerdotali benedictione fuit, impedientibus paganis, Gregorii Turonensis libro I, cap. ultimo *Historiæ Francorum,* qui tamen dissentit in tempore missionis.... Vide Martyrologium, 18 decemb. Cl. Robert, *Gallia christiana,* p. 163.

l'a tirée d'une édition récente, *augmentée de plus de 1500 Vies ou notices nouvelles* (comme il est imprimé en gros caractères sur le titre), sans se demander si ce travail était bien du P. Giry. Heureusement notre critique s'est arrêté juste à temps dans sa citation, c'est-à-dire au moment même ou ce prétendu Giry invoque à l'appui de son opinion M. Faillon et M. Arbellot ! Que dirait le P. Giry, né en 1638, s'il se voyait ainsi travesti en hagiographe du XIXe siècle (1) ?

Les savants Antoine et François Pagi, cordeliers, qu'on nous oppose aussi, sont également cités à faux. Ils refusent de traiter la question, et ils se contentent de renvoyer le lecteur à la lettre de Pierre de Marca, comme exprimant leur opinion. Or, de Marca, tout partisan qu'il est des missions apostoliques, se range au sentiment de Grégoire de Tours en ce qui concerne saint Gatien (2).

L'*Art de vérifier les dates* n'est pas exploité avec moins de bonheur par nos adversaires. Nous avons montré plus haut (p. 387) ce qu'il faut en penser, et prouvé que les doctes Bénédictins, s'ils ont paru varier un moment, par distraction, au sujet de saint Gatien, ont exprimé leur pensée avec assez de précision pour qu'on ne puisse s'y méprendre.

De cette nuée de témoins anti-grégoriens, que reste-t-il donc ? Deux noms seulement de quelque valeur, Liron et Bondonnet. D. Liron, dans ses *Singularités historiques*, critique saint Grégoire par Sulpice-Sévère, et, faussant le sens d'un passage de ce dernier, prétend établir toute une série d'évêques inconnus entre saint Gatien et saint Lidoire. Nous avons déjà touché à ce point, et ramené la phrase de Sulpice-Sévère à un sens plus rationnel. Quant à D. Bondonnet, à qui nous devons *Les Vies des évêques du Mans* (1651), et la *Réfutation des trois dissertations de M. J. Launoy* (1653), c'est un partisan très-convaincu des missions apostoliques en Gaule.

(1) *Vie des Saints*, t. XII, p. 46. Edition de 1865.
(2) PAGI, *Critic. in Annal. Baronii*, t. I, ann. 255, n. 8.

Pour faire apprécier le jugement de cet écrivain, il suffit d'en citer quelques lignes. Launoy avait dit de lui malicieusement : « *Parum abfuit quin ubi nonnullis Julianus a Petro missus dictus est, Gatianum a Christo missum affirmaverit.* » A cette raillerie Bondonnet réplique avec aigreur : « Cette gausserie offense les oreilles pieuses ; c'est dommage qu'il ne la proférât plus tôt comme nous étions en Espagne dont nous ne faisons que de sortir, et lorsque nous nous entretenions avec un Espagnol que nous venons de quitter. S'il eut déféré notre docteur au Saint-Office, il sait bien qu'il n'en eût pas été quitte pour porter le san-bénit, et que ce vilain sarcasme mérite quelque chose davantage (1). »

Ce charitable Bondonnet, qui menace de brûler les gens, à défaut de bonnes raisons, n'est pas tout à fait mort. Encore aujourd'hui, tous ceux qui ne pensent pas comme lui, en cette matière, sont dignes de l'Inquisition.

## II.

Nous venons de passer en revue le petit bataillon des témoins anti-grégoriens. Il ne nous a pas été difficile de les caractériser d'un seul mot, et le lecteur peut apprécier la valeur historique et critique des auxiliaires recrutés de tous côtés par nos contradicteurs. Il est cependant plusieurs témoignages plus élevés que, par respect, nous n'avons pas voulu confondre avec les précédents : nous entendons parler de deux bulles pontificales, postérieures au XIII[e] siècle, où la mission de saint Gatien se trouve reportée aux temps apostoliques. Nous allons examiner ces pièces avec l'attention respectueuses qu'elles méritent.

(1) BONDONNET, *Réfutation des trois dissertations de M. J. Launoy*, p. 89.

La plus ancienne remonte à la fin du XIVe siècle (1). Cest une bulle de l'anti-pape Clément VII donnée à Avignon en 1382, la quatrième année de son pontificat, pour l'exemption épiscopale du chapitre de Tours. L'anti-pape confirme ce privilége, en considération des mérites de saint Gatien qui, dit il, « a été envoyé dans nos régions par le bienheureux apôtre Pierre. » Cette faveur avait été sollicitée par le doyen et les chanoines, qui n'avaient sans doute pas manqué, dans leur supplique, de rappeler la prétendue apostolicité de saint Gatien pour obtenir plus facilement leur immédiation au Saint-Siége (2). Ce privilége avait été confirmé avec d'autant plus d'empressement, qu'on était alors au début du grand schisme d'Occident : Clément VII, qui disputait à Urbain VI le gouvernement de l'Église, prodiguait autour de lui les titres et les faveurs pour maintenir ses partisans dans leur fidélité, et il est certain qu'il dut accueillir sans trop de critique les allégations du chapitre de Tours.

Le siècle suivant nous offre une bulle d'Eugène IV, datée de l'an 1431, par laquelle le pape, à la demande de l'archevêque Philippe de Koëtquis, accorde des indulgences aux fidèles qui contribueraient par leurs aumônes à l'achèvement et à la restauration de notre cathédrale. « Nous avons appris, dit le pape, que la plus grande partie de la nef de l'église de Tours, remarquable parmi les autres Églises métropolitaines

(1) Une bulle du pape Jean XXII, datée de l'an 1320, concède des indulgences à ceux qui aideraient à la construction de la cathédrale. Il n'y est pas question du caractère légendaire de saint Gatien, car notre légende venait à peine de naître et n'avait sans doute pas encore pris une consistance suffisante. Cette bulle a été publiée, d'après le fonds Salmon, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* t. XX, p. 118.

(2) Nos igitur cupientes eidem liti finem imponi, et ad eamdem Ecclesiam cujus B. Gatianus confessor, qui a B. Petro apostolo in illis partibus destinatus, gentilem populum ad fidem catholicam doduxit, primus antistes exstitit...... Exhibita siquidem vobis nuper pro parte dilectorum filiorum decani et capituli Ecclesiæ Turonensis petitio, etc. *Statuta et juramenta,* pp. 230, 231. Ms. de la biblioth. municip. de Tours.

de France, et consacrée à la gloire de Dieu, à l'honneur de la Vierge Marie, et de saint Gatien, l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, de saint Lidoire, de saint Martin, et des autres pontifes qui l'ont gouvernée, est encore inachevée, et demeure exposée à la pluie, aux vents et à toutes les injures de l'air, etc. (1). »

Ce texte, on le comprend, a été accueilli avec joie par les anti-grégoriens. Dans leur enthousiasme, il ne sont pas éloignés d'attacher une sorte de valeur dogmatique à cette bulle,

(1) Cette bulle longtemps conservée dans les archives de la cathédrale est aujourd'hui perdue. Elle a été publiée par D. Martène et D. Durand dans le *Thesaurus novus anecdotorum,* tom. I, col. 1780. — On la trouve manuscrite à la suite du Ms. n° 63 (xv<sup>e</sup> siècle) de la bibliothèque de Tours, Ms. ayant appartenu autrefois à la cathédrale, et intitulé : *Postilla super librum Psalmorum, edita a fratre Nicholao de Lira.* En voici le commencement :

EUGENII PAPÆ IV BULLA.

*De Indulgentiis concessis iis qui eleemosynas ad perfectionem ecclesiæ Turonensis conferrent.* (An. 1431. Ex Ms. Ecclesiæ Turon.)

Eugenius Episcopus, servus servorum Dei, ad futuram rei memoriam. Illius qui pro dominici salvatione gregis in ara crucis dira ac cruenta morte in pretium immolari non abnuit, vices quanquam immeriti gerentes in terris, inter cætera quibus ex suscepti regiminis onere vigilantius intendere Nos convenit, illa summopere cupimus, ut debemus nostris potissime efficere temporibus, quæ ad Domini nostri Jesu Christi suæque gloriosæ matris Virginis Mariæ, et beatorum Gatiani, Lidorii et Martini confessorum devotam inducunt devotionem, suæque Christianæ religionis propagationem et suorum fidelium animarum ædificationem proficere valeant pariter et salutem. Cum itaque, *sicut accepimus,* major pars navis ecclesiæ Turonensis, quæ inter alias ecclesias metropolitanas regni Franciæ solemnis existebat, et priscis temporibus pro illius ministris, servitoribus et personis opulentissime dotata fuerat, cujusque etiam ædificia ad laudem Dei ejusque genitricis Virginis Mariæ honorem et reverentiam, sanctorum Gatiani, *unius ex septuaginta duobus Salvatoris nostri discipulis,* Lidorii et Martini, aliorumque dictæ Ecclesiæ præsulum, subtili artificio et mira structura fabricata, cernuntur semper imperfecta, pluviis et ventis atque aliis aeris tempestatibus exposita permanserit, etc ...., etc...

Datum Romæ, apud sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominicæ MCCCCXXXI, VII idus septembris, Pontificatus Nostri anno I.

et de regarder comme articles de foi toutes les énonciations qui y sont contenues. C'est pousser trop loin l'indiscrétion du zèle, car l'Église elle-même n'entend pas donner une si haute valeur à la partie narrative des Actes des souverains pontifes. C'est une règle adoptée par les papes, disent les Bollandistes, d'emprunter la partie narrative de leurs lettres à la teneur des suppliques qui leur sont adressées. Et à propos de la lettre par laquelle Jean XIX place saint Martial parmi les convives de la Cène, contrairement aux Évangiles, les doctes critiques ajoutent : « Il faut recommander la lecture de cette lettre à ceux qui attribuent aux Actes pontificaux une si haute importance (au point de vue historique), que s'ils y trouvent le moindre mot favorable à leurs préjugés, on les voit aussitôt dresser la tête avec arrogance (*cristas erigant*), et traiter leurs adversaires comme des contempteurs de l'autorité pontificale (1). »

Les écrivains ecclésiastiques les plus autorisés sont formels sur ce point, et refusent de reconnaître une valeur *historique* absolue aux bulles pontificales. Il est bien facile d'en donner une démonstration de fait par la comparaison de plusieurs bulles pleinement contradictoires sur le même point. Ainsi, par exemple, les religieux de l'abbaye de Vézelay, au diocèse d'Autun, obtinrent de huit souverains Pontifes, au XII^e et au XIII^e siècle, des bulles affirmant que le corps de sainte Madeleine reposait dans leur monastère, assertion qui, d'après tous les historiens, était entièrement fausse et d'ailleurs contraire à d'autres Actes pontificaux. En cela, dit Noël Alexandre, les papes ont été induits en erreur, ou, pour parler plus exactement, trompés par les moines (2). M. Faillon en juge de

(1) Eam utinam legant expendantque, qui in Romanorum pontificum epistolis, quatenus narrativæ sunt, et ex supplicantium tenoribus sumptæ, tantam vim ponunt, ut si apicem istic reperiant præjudicatis apud se opinionibus vel leviter faventem, cristas erigant, sibique adversantes, ut pontificiæ auctoritatis contemptores, proscindant. BOLLANDD., *Acta SS.,* t. V junii, p. 543.

(2) Cum ergo Pontifices suis in diplomatibus asserunt corpus B. Magdalenæ

même : « Ce qui montre que les papes ont répondu conformément aux requêtes des religieux, c'est que dans aucune de leurs bulles ils n'ont ni discuté, ni jugé la question... Toutes les bulles en faveur de Vézelay prouvent uniquement l'existence de cette opinion vulgaire, et ce serait aller manifestement contre l'intention des souverains pontifes que de donner aux paroles de ces bulles une plus grande étendue, puisque d'ailleurs, depuis Boniface VIII, plus de vingt souverains pontifes ont déclaré ou supposé que le corps de sainte Madeleine était à Saint-Maximin en Provence... *Ea quæ ex petitione seu narratione aliorum litteris apostolicis inseruntur*, dit Matthieu Loret, *sæpius falsa esse contingit; nec enim pontificis, sed petentis sunt verba* (1). » Le docte Cano, dans son beau livre des sources théologiques, proclame hautement les mêmes principes, et reconnaît que les papes, en insérant des faits historiques dans leurs bulles, entendent simplement se conformer aux opinions reçues, sans leur donner par là une autorité particulière (2).

Nous ne dirons rien de plus à ce sujet. La bulle d'Eugène IV, où l'apostolicité de notre premier évêque se trouve affirmée, a été évidemment empruntée à la supplique de l'archevêque

Vezeliaci quiescere, id asserunt unum quod ipsis Vezeliacenses exposuerant; verius dicam imposuerant. At in eo Vezeliacenses monachi veniunt in suspicionem fraudis, aut nimiæ certe credulitatis. NATAL. ALEXANDER, *Selecta histor. eccles. capita,* dissertat. XVI, n. 12. — D'ACHERY, *Spicileg.,* t. III, pp. 469 et seqq. *Histor. Vezeliac.* — BOLLANDD., t. V julii, p. 207.

(1) FAILLON, *Monum. inédits,* t. I, col. 896, note *d;* t. II, col. 734 et seqq.

(2) In maximo illi errore versantur, qui rerum gestarum memorias tanquam Ecclesiæ oracula accipiunt, si eas in epistolis et decretis suis Pontifices aliquando usurparint. Non est idem, mihi crede, historiæ approbatio et usurpatio. Utitur quidem interdum Pontifex, si quicquam suadere cupit, receptis opinionibus, sententiis rebusque vulgatis; at non continuo quæcumque in hunc usum attulerit ea sedis apostolicæ judicio probat.... Itaque imprudentium hominum erit historias quasvis obiter etiam et ad præsentem causam a Pontifice adductas, non aliter amplecti atque eas quæ sint Ecclesiæ certo judicio comprobatæ. MELCHIOR. CANI *De locis theolog.,* lib. XI, cap. 5, n. 14.

Koëtquis, comme le pape l'insinue lui-même par ces mots : *sicut accepimus*. Elle ne représente donc point la tradition romaine sur saint Gatien, et elle n'a pas, sur ce point, d'autre valeur historique que celle d'un témoignage émanant de l'Église de Tours, alors en plein courant légendaire.

Nous pouvons mettre sous les yeux du lecteur la teneur d'une de ces suppliques, dont les souverains pontifes empruntaient le texte pour l'introduire dans la partie narrative de leurs bulles. Louis, duc d'Orléans, qui devait bientôt monter sur le trône, écrivait au pape, de l'an 1492 à l'an 1496 : « Très-saint Père, à vostre benoiste Sainteté tant et si très-humblement que faire puis, me recommande et jusques au baiser des piez d'icelle, à laquelle plaise savoir que pour la grande et singulière devocion que Monseigneur le roy a à l'église métropolitaine de sa ville et cité de Tours, en laquelle repousent plusieurs corps saints et entre autres le corps monsieur saint Gacian, patron d'icelle et l'un des apostres envoyez par deça par monsieur saint Perre avecques unze arcevesques canonizés du saint cresme, duquel mondit seigneur et monsieur le Daulphin son filz ont esté régénérez, il rescript présentement à vostre Sainteté, etc. (1). »

Nous avons vainement cherché dans le *Bullaire pontifical* la réponse du pape Alexandre VI à Charles VIII ; mais il est à présumer, d'après l'usage consacré, qu'elle reproduisait les termes de la supplique du duc d'Orléans, en faisant de saint Gatien un envoyé de saint Pierre. Il en est sans doute de même de la bulle de Sixte IV, datée de 1475, par laquelle, à la prière du cardinal Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours, il accorde des pardons et indulgences à ceux qui contribueraient par leurs aumônes à l'achèvement de la cathé-

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. IV, p. 134 ; pièce communiquée par André Salmon, d'après une copie en papier, de la fin du xv[e] siècle, des Archives départementales d'Indre-et-Loire ; liasses de la cathédrale.

drale (1). Ces lettres, et les autres semblables qu'on pourrait nous opposer, si toutefois il en existe d'autres, ne sont, en fin de compte, qu'un écho des prétentions légendaires de l'Église de Tours.

## III.

Notre travail serait incomplet, si dans cette revue des témoins anti-grégoriens, nous négligions les écrivains tourangeaux qui, dans ces derniers siècles, ont soutenu la mission apostolique de saint Gatien. Voyons donc quels sont les arguments de ces défenseurs locaux de la légende. Un rapide coup d'œil suffira pour faire apprécier le peu de valeur des six ou sept ouvrages qu'il nous reste à examiner.

Le premier qui se présente, dans l'ordre des dates (1541), est un opuscule de l'apothicaire Thibault Le Pleigney, intitulé: *La décoration du pays et duché de Touraine* (2). Pour Le Pleigney, toutes les fables, toutes les puérilités sont bonnes à reproduire. Selon lui, la ville de Tours a été fondée par Brutus et Turnus, au temps de Groffarius Pictus, roi d'Aquitaine, qui régnait à Poitiers; « Brutus fist édiffier le chasteau qui de présent est au bout de l'antique ville, là où sont encore les vieilles murailles, et il fist ensepulturer ledict Turnus en son chasteau en une muraille qui est du costé de devers la rivière là où de présent on voit encore la tombe (3). » L'auteur

(1) D. Housseau, t. XIII, n° 8 297. — *Mémoires de la Société archéolog. de Touraine,* t. IV, p. 136.

(2) Réédité récemment par le prince Aug. Galitzin. Tours, Bouserez, 1861.

(3) Le prétendu tombeau de Turnus qu'on montrait au XVI° siècle était bien différent de la pyramide dont Guillaume le Breton parlait au XIII°; c'était une longue pierre sculptée placée en manière de linteau au-dessus d'une fausse porte ouverte dans la muraille du vieux château de Tours (probablement l'antique muraille gallo-romaine), le long de la rivière de Loire. « On y remarque, disait l'auteur anonyme des *Annales de Touraine,* comme une façon de porte bâtie de grosses pierres brutes, au-dessus de laquelle est un

nous dit aussi que « Monsieur sainct Gatian, disciple de Jesuchrist, qui estoit à la Cène que Jesuchrist fist à ses apostres, et depuis envoyé de pardeça, fut le premier qui apporta la foy de nostre Saulveur Jesuchrist au pays de Touraine ..... Ung peu après le décès dudict sainct Gatian arriva Monsieur sainct Martin au pays de Touraine, qui estoit filz du roy de Hongrie. »

Ces quelques lignes donnent une idée complète de Le Pleigney. Un esprit aussi crédule et aussi dénué de critique devait accueillir la légende de saint Gatien, même dans ses parties les plus fabuleuses. Aussi nous nous contentons d'exposer, toute réfutation de ces rêveries étant superflue.

Après l'ouvrage, de Le Pleigney, vient un opuscule manuscrit de Gilles Robiet, dédié au cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims et abbé de Marmoutier, (1550-1562). Il a pour titre : *De l'origine et antiquité de l'abbaye de Mairemoustier* (1). Donnons la parole à notre bon moine :

« Au Prince des Apostres escheut l'Ytalie, à laquelle il vint (après avoir résidé environ de sept ans en Antiochie) au second an du resgne de Claude César, estant accompagné entre austres de S. Marc, S. Martial et S. Gatian qu'on asseure et afferme avoir esté celluy qui portoit la cruche pleine d'eau que Nostre Seigneur donna pour enseigne et guide à S. Pierre et S. Jean du lieu où il vouloit menger l'agneau avec ses

long sépulchre d'une pierre taillée par dehors de quelques figures antiques. » Ronsard en parle dans son *Voyage de Tours*, au second livre des *Amours* :

> Nous avions jà passé la sablonneuse rive,
> Et le flot qui bruyant contre le pont arrive,
> Et jà dessus le pont nous estions parvenus,
> Et nous apparaissoit le tumbeau de Turnus....

Le tombeau de Turnus n'est qu'un fragment d'architrave, long de 3 m. 16 c. et large de 82 centimètres, arraché à quelque monument gallo-romain. Cette pierre, qui représente un double rinceau sortant d'un vase, est déposée aujourd'hui au musée lapidaire de la Société archéologique de Touraine.

(1) Ms. de la biblioth. municip. de Tours, n° 1155 (ancien n° A 681).

Apostres (1). Auquel acte assista et ministra led. S. Gatian (2), qui puis après demoura à Rome tout le temps dud. S. Pierre, et des deux Linus et Cletus, lesquels S. Clément, par modestie très-singulière, voulut et requist luy estre préférez au papat, combien que S. Pierre, sachant sa fin approcher, l'eust désigné et constitué en la présence de tous les frères, son proche prédécesseur. » Il ajoute que saint Clément envoya dans les Gaules « aux Lyonnais S. Fotin, aux Tolosans S. Saturnin, aux Limosins S. Martial, aux Parisiens S. Denys, au Mans S. Julian, et led. S. Gatian, homme remply de toutes vertus, en Touraine, contrée aiant pris le nom de la ville capitale d'icelle nommée Tours, iadis édifiée par Brutus, en la mémoire de son nepveu Turnus y estant inhumé, comme est à veoir tant par l'adparence de son tombeau de présent encores en estre que par les anciennes histoires. »

Cette citation suffit pour donner la mesure exacte du crédit que mérite le moine de Marmoutier. Robiet n'est qu'un écho inconscient des fables légendaires, civiles et religieuses, alors en faveur, et il répète innocemment ce qu'il a entendu dire autour de lui. Pour le bon frère Gilles, l'histoire apocryphe de saint Clément, la mission de saint Pothin au Ier siècle, saint Gatien, avec sa cruche, ministre de la Cène, Turnus avec son tombeau, sont autant de faits indubitables placés sur la même ligne. Et il a vraiment raison, sans s'en douter, de les placer sur la même ligne.

Le critique en lui n'est pas plus fort que l'historien. Après avoir déclaré, sur la foi de la légende liturgique, que saint Gatien était du nombre des disciples immédiats de Jésus-Christ, il s'attache à démontrer, en raison de cette première date, que notre premier évêque n'a pu vivre au temps du

(1) Nous n'avons trouvé ce détail dans aucune des légendes liturgiques.

(2) Les légendes liturgiques prétendent au contraire que saint Gatien participa comme *convive* à la dernière Cène. Toute la critique de Gilles Robiet se borne à repousser ce détail évidemment fabuleux.

pape saint Corneille. « Puis donc qu'ainsi est, dit-il, comment se pourrait trouver véritable qu'il eust esté du temps dudit Cornile, s'il n'avait vescu ans incroyables, chose aisée à démontrer par la computation des ans et resgnes des papes et des empereurs jusques au dict Decius qui succéda à Philippe (le premier baptisé entre tous les empereurs), l'an de Nostre Seigneur 253? » Puis, par une suite de calculs fort inutiles, il établit que dans cette hypothèse, saint Gatien aurait vécu 223 ans. — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que cette grosse bévue n'appartient pas à Grégoire de Tours, dont la chronologie sur saint Gatien et ses successeurs, est admirable d'enchaînement et de concordance.

Il est loin d'en être de même de la chronologie de Robiet. Selon lui, notre premier évêque parvenu à l'âge d'homme en l'an 33, puisqu'il était disciple de Jésus-Christ et l'un des serviteurs de la Cène, fut envoyé en Gaule par saint Clément (l'an 94), évangélisa la Touraine pendant 50 ans, et mourut l'an nonante et sept après la Passion (l'an 130 de l'Incarnation); il devait avoir alors 120 ans environ! Après 37 ans de vacance, il eut Lidoire pour successeur. C'est avec ces chiffres invraisemblables que Robiet prétend renverser la chronologie de saint Grégoire.

Mais c'est faire trop d'honneur à frère Gilles que de le discuter si longuement. Laissons ce témoin compromettant à ceux qui ont eu l'imprudence de l'exhumer de l'oubli.

## IV.

Le même jugement doit être porté sur Ollivier Cherreau et Martin Marteau, à qui nous devons une légende jusqu'alors inédite, moins vraisemblable, et s'il se peut, moins fondée que toutes les précédentes, quoiqu'elle se soit produite au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Avant d'en étudier la source, nous en donnons l'analyse

d'après l'*Histoire des illustrissimes archevesques de Tours* (1).

Magdaliel, depuis appelé saint Gatien, naquit en Canaan, au bourg de Masphada, situé

> Entre les hauts rochers du superbe Liban
> Et du Contre-Liban possédé du turban.

Son père, simple berger, se nommait Morée et sa mère Séméi.

> Il avoit jà quinze ans et paissoit les troupeaux
> Quand les anges du Ciel vindrent aux pastoureaux.

A la voix des anges, tous les bergers s'empressent vers Bethléem, adorent l'Enfant-Dieu, puis reviennent sur leurs pas,

> Sinon Magdaliel qui ne retourna pas.
> Il s'en alla vers Ziph méditer ce mystère,
> Dans les vastes déserts grandement solitaire,
> L'espace de trente ans, et après s'en alla
> Estant l'un des premiers que Jésus appella
> Tout proche le Jourdain, dedans le désert mésme,
> Où le Seigneur jeusnoit après son sainct baptesme.

Telle est l'histoire de la vocation de saint Gatien ; il est difficile assurément d'être plus précis ou plus complet. Pas un

(1) *Histoire des Illustrissimes archevesques de Tours,* etc., par Ollivier Cherreau, *Tourangeau.* (Tours, chez Jacques Poinsot, 1654). Ouvrage en vers dédié *au bienheureux serviteur de Dieu sainct Martin, défenseur de la très-saincte Trinité, favory de la Vierge, camarade des anges, patriarche des moines de France, prophète de l'abbaye de Fontevrault, comparé aux apostres, martyr de Jésus-Christ dans Milan, archevesque de Tours, l'honneur, la gloire, l'ornement et la perle des confesseurs, le miroir des vierges, l'exemple de charité, petit-fils de roy, chevalier de l'Empereur du Ciel, comme aussi de celuy de l'Empire romain, et le protecteur de la ville de Tours et des Tourangeaux, etc.,* page 1.

Le P. Martin Marteau, dans le *Paradis délicieux de la Touraine,* (t. II, p. 10-20), ne faisant qu'analyser la légende d'Ollivier Cherreau, son contemporain, nous n'entreprendrons pas la réfutation spéciale de son curieux

détail n'est omis (1). L'auteur n'est pas même embarrassé pour fournir les noms propres de lieux ou de personnes ; il pourrait, on le voit, dresser avec la même aisance l'arbre généalogique de Magdaliel.

> Après la passion et résurrection,
> Et du grand Paraclet la saincte mission,
> S. Gatian estoit avecque les Apostres,
> Receut le sainct Esprit ainsi que beaucoup d'autres.

Puis, au nom du Seigneur, saint Pierre l'envoie

> Prescher et baptiser en l'Asie la Mineure.

Il évangélise successivement la Cappadoce, la Carie et la Cilicie, les tribus d'Azer et de Manassé, Coïtz, Lican, Sidon et Césarée. De là, il passe par Baruch et parvient à Magdan, très-grande et noble ville, où il ressuscite Sézéel, qui s'était noyée dans un bain, convertit son père Emoran, seigneur de la province, et le baptise avec toute sa famille. Cet exemple est suivi par un grand nombre de païens ; les idoles sont détruites,

> Et un temple basti pour l'honneur du vray Dieu.

De Magdan, saint Gatien vient à Seil en Carie où les prêtres de Vénus pratiquaient d'horribles sacrifices ; mais

> Les prêtres de Baal escumants de colère
> Le vouloient lapider sinon un commissaire.

Secouant donc sa robe, il sortit de ce lieu et se rendit à Morée en Grèce, puis à Marseille par mer ;

> Le Lazare y estoit. Quels dévots entretiens !
> Deux amis d'un pays et tous deux bons chrétiens,
> Preschant un même Dieu mort pour nature humaine !

récit. Ce serait d'ailleurs une grande témérité de notre part. « Il faut pourtant, dit naïvement l'auteur, que mes émulateurs advouent malgré eux que cet ouvrage est parfaict dans sa briefveté (les errata corrigés), au moins pour ce qui regarde la vie de sainct Martin et nostre petite chronologie. » *Le Paradis délicieux de la Touraine*, 4e parterre, chap. 4, p. 45.

(1) Il va sans dire que, dans cette brève analyse, nous en omettons un grand nombre.

Enfin, après avoir visité sainte Marthe et sainte Madeleine, et prêté son concours à Lazare jusqu'à la conversion presque entière de la ville de Marseille, l'infatigable apôtre

> S'en alla visiter le sainct siége de Rome,
> Pour recevoir de luy commandements nouveaux.
> Sainct Pierre l'ordonna pasteur des Tourangeaux.
> La charge de pasteur estant sur ses espaules,
> Sept compagnons et luy passèrent dans les Gaules.

Nous devons faire remarquer qu'aucun des détails contenus dans cette seconde partie de la vie de saint Gatien, sauf la mission donnée par saint Pierre, ne se trouve dans les légendes antérieures.

A peine arrivé à Tours, il prêche le vrai Dieu; mais la haine des païens s'attache à ses pas; les Druides le chargent de chaînes, le conduisent au palais, et l'accusent devant le préfet.

> Or, ce Préfet estoit un prestre des idoles,
> Un grand archidruide et le souverain duc,
> Appelé Balsadam, tombant de mal caduc,
> Qui, pour sa guarison, immoloit à Mercure.

Sur le point de prononcer la condamnation, Balsadam ressentant les premières atteintes de son horrible maladie, s'éloigne et remet au lendemain pour rendre son jugement. Mais saint Gatien, pendant cet intervalle, l'exhorte et lui promet la santé s'il consent à recevoir le baptême.

> Balsadam luy respond : ton Dieu seroit puissant.
> Six ans sont jà passez que je suis languissant;
> Me guarir tout à fait ! mon mal est incurable;
> Mais s'il a du pouvoir, qu'il ait pour agréable
> De m'empescher le mal seulement quatre jours.
> Gatian répliqua : Ce sera pour tousjours.

Il obtint, en effet, du ciel, par ses larmes et par ses prières, la guérison de Balsadam qui reçut le baptême en même temps que les premiers néophytes. Ce furent les prémices de l'Église

de Tours. Malgré les fureurs incessantes de la persécution, cette Église prit dès lors de très-grands accroissements.

Enfin, après cinquante ans d'épiscopat, l'an 87 de l'Incarnation, saint Gatien mourut (1),

> Vénérable vieillard aagé de cent deux ans (2).
> . . . . . . . . . . . . . . . . .
> Sainct Clete étoit assis au sainct siége romain,
> Dessous Domitian l'empereur inhumain.

Telle est la légende que nous a transmise le maitre sergetier de Tours.

Avant tout, cette légende a l'immense défaut de ne ressembler à aucune autre, et de raconter, avec une étonnante précision de noms et de dates, une foule de faits qui, malheureusement, étaient jusque-là demeurés inconnus.

Au reste, ce récit porte avec tant d'évidence tous les caractères de la fable qu'il sérait puéril de le discuter sérieusement. Ollivier Cherreau se défend bien d'en être l'inventeur, et nous renvoie à ses sources :

> Policrate un hébreu, Hermand Goth, et Lazard,
> Raporte que du temps de l'Auguste César,
> Peu devant le rachapt de la nature humaine
> Nasquit en Canaan le patron de Touraine.

Nous avons déjà parlé de Jean Lazard, de l'ordre des céles-

(1) L'auteur explique dans une note (p. 6), *Pourquoi saint Gatian ne fut pas martyr.* « C'est que, dit-il, ceux qui assistèrent par compassion à la mort de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, comme sa triste et désolée mère, .... saint Martial, saint Gatian, saint Julien du Mans, etc., ont esté privilégiez et affranchis du martyr corporel et parvenus à une vénérable vieillesse. » — Ce détail mérite d'autant mieux d'être relevé qu'on ne le retrouve nulle part ailleurs.

(2) Le P. Martin Marteau se sépare en ce point d'Ollivier Cherreau. Selon lui, saint Gatien reçut sa mission du prince des apôtres à la date indiquée par Génébrard, l'an 66, ayant alors, dit-il, 81 ans, et ce calcul est exact. Le bon carme ajoute que notre premier évêque vécut encore 50 ans, et mourut l'an 116, âgé par conséquent de 131 ans (!).

tins, qui ne dit pas un mot de saint Gatien. Mais quel est ce Policrate? Quel est cet Hermand Goth dont personne avant lui n'avait invoqué l'autorité à propos de notre premier évêque? Voici ce que nous lisons à ce sujet dans les *Annales de Touraine*, composées vers l'an 1670, par un auteur anonyme, contemporain de Cherreau, et comme lui zélé partisan des légendes dorées :

« C'est une erreur qu'on ne peut même accommoder aux histoires de ce saint, de dire avec quelques auteurs que saint Gatien était un nommé Magdaliel, un des pasteurs qui adora le Sauveur dans la crèche, et dont le nom fut depuis changé du temps du Sauveur en celui de Gatian ou Gratian, *a gratia;* l'erreur, dis-je, de cette histoire est *très-certaine*, mais l'auteur en est incertain, bien que quelques-uns veuillent citer un Policrate en la description de Syrie, Assyrie et Mésopotamie, mis au jour par Hermannus Gothicus en l'an de J.C. 1114. Ce qui me surprend davantage est la foi que saint Philippe de Berruyer, archidiacre de Tours et puis archevêque de Bourges, a ajoutée à cette histoire, dans la vie qu'il composa de ce saint en l'an de grâce 1260. Je ne sais pas d'où il peut l'avoir puisée, ne citant aucun auteur qui puisse l'appuyer et le faire croire; voici ce qu'il en dit, etc. » (Suit un récit exactement semblable à celui d'Ollivier Cherreau et de Martin Marteau) (1).

Le P. Labbe, qui a publié, dans l'Histoire des archevêques de Bourges, la Vie du B. Philippe de Berruyer ne nous dit pas qu'il ait composé la Vie de saint Gatien. Pierre Carreau et D. Housseau, dans leurs notices littéraires, ne lui attribuent point non plus cet ouvrage, demeuré d'ailleurs inconnu (2). Mais fût-il démontré que le saint archevêque de

(1) *Annales de Touraine,* liv. I, pp. 21 et suiv. Biblioth. municip. de Tours, Ms. de la seconde moitié du XVIIe siècle, n° 51.

(2) LABBE, *Nova biblioth.,* t. II, p. 110-118, *Patriarch. Bituric.,* cap. 71, *S. Philippus,* LXXI *archiep. Bituric. Ecclesiæ.* — D. HOUSSEAU, *Collection Anjou et Touraine,* t. XXIV², *Histoire littéraire.*

Bourges est l'auteur de cette légende, ce récit évidemment romanesque n'en aurait pas pour cela plus d'autorité historique, pas plus que n'en avaient, aux yeux de Melchior Cano, les légendes fabuleuses compilées de bonne foi par saint Antonin de Florence.

Quoi qu'il en soit, nous admettons volontiers que le fond de cette légende remonte au XIII^e^ siècle et qu'elle fut le prélude des réformes introduites dans notre liturgie. Bien loin de nuire à notre cause, ces sortes de documents la servent en quelque manière : ils en sont la démonstration *per absurdum.*

L'auteur anonyme des *Annales de Touraine* n'a tenu compte, d'ailleurs, ni de la légende ni de l'autorité présumée du B. Philippe de Berruyer. Il attribue à saint Clément la mission de saint Gatien comme il attribue à Brutus la fondation de la ville de Tours (1). Il s'appuie, comme tous ceux qui l'ont précédé, sur la chronique d'Auxerre, la Vie évidemment fabuleuse de saint Ursin publiée par le P. Labbe, et le Bréviaire imprimé de 1522 (1546); mais il attaque surtout le passage de l'*Histoire des Francs* où saint Grégoire explique par l'opposition des masses païennes la vacance de siége qui suivit la mort de saint Gatien. Nous n'avons point à répondre ici à cette objection; nous l'avons résolue dans notre première partie (p. 223 et suiv.). Ajoutons seulement qu'elle fut formulée à la même époque par René Ouvrard, que l'on regarde, avec de grandes apparences de raison, comme l'auteur des *Annales.*

## V.

Le chanoine Ouvrard a longuement plaidé la cause des missions apostoliques. Le livre qu'il publia en 1678 et dont

(1) Le P. Martin Marteau fixe d'une manière très-précise la date de la fondation de notre ville. « La fameuse ville de Tours a été bastie mille ans devant celle de Rome, à sçavoir l'an du monde 2451 qui fut le 16^e^ de Lucus, 8^e^ roi des Gaules. » On ne saurait désirer un historien mieux informé.

nous avons plusieurs fois parlé se compose de deux dissertations. La première a pour titre : *Défense de l'ancienne tradition des Églises de France sur la mission des premiers prédicateurs dans les Gaules, du temps des apôtres ou de leurs disciples immédiats.* La seconde traite *De l'usage des écrits des SS. Sévère Sulpice et Grégoire de Tours et de l'abus qu'on en a fait en cette matière et en d'autres pareilles* (1).

C'est un ouvrage diffus, reposant sur des inductions fausses, des hypothèses sans fondement, ou des inventions toutes gratuites. Les seuls témoignages que l'auteur invoque, ou bien sont muets à l'endroit de saint Gatien, ou bien ne fixent pas l'époque de sa venue, ou même sont entièrement conformes à saint Grégoire de Tours. Nous citerons entre autres l'ancienne *Vie de saint Gatien* que le chanoine Maan revendiquait pour notre cause ; les *Actes de saint Saturnin* et la *Vie de saint Julien du Mans* par Letalde qui donnent la date précise du consulat de Dèce et de Gratus. Mais, dit Ouvrard, Letalde « ne savait peut-être guère ce que c'était que Décius et Gratus (2), » et il déplore sur le même ton l'ignorance de l'auteur des *Actes de saint Saturnin* (3). Aucun texte ne l'embarrasse, pas même celui de l'*Histoire des Francs*. Saint Grégoire, selon lui, a mieux aimé *pécher contre la tradition* que *contre la foi*, et voilà pourquoi il n'a pas voulu dire que son Église était restée deux cents ans sans évêques, entre saint Gatien et saint Lidoire ; c'était une faiblesse, mais on doit la lui pardonner en considération de la *rétractation solennelle* (*sic*) qu'il fit plus tard (4), disant simplement que saint Gatien avait

(1) Paris, Rouland, 1678, in-12. Dédié au clergé et au peuple de Tours.

(2) Nous ferons remarquer au contraire que Letalde avait une idée très-juste de la chronologie de Dèce, comme on peut le voir dans le passage que nous avons cité p. 312.

(3) *Défense de l'ancienne tradition*, ch. 4, p. 82 ; ch. 7, pp. 115, 116.

(4) Il demeure établi pour les meilleurs critiques, entre autres D. Ruinart et M. Guizot, que Grégoire de Tours a composé en dernier lieu l'*Histoire des Francs*, et surtout le chapitre final où il énumère tous ses ouvrages et place

été envoyé par *les évêques romains* (!). Et c'est par de telles puérilités, à la fois ridicules et mensongères, que le chanoine Ouvrard espérait amoindrir ou même tourner à son profit l'autorité de saint Grégoire !

La conclusion de son livre mérite d'être signalée :

« Enfin, dit-il, nous croyons être obligé de dire à ceux qui voudraient encore nier la réception de l'Évangile dans les Gaules, dès le temps des apôtres ou de leurs disciples, que nous craignons de l'avoir prouvée trop fortement (crainte chimérique !) par les passages de saint Irénée et de Tertullien, et par la rétractation de saint Grégoire de Tours, puisqu'il s'ensuivrait du contraire cette conséquence effroyable que saint Irénée aurait été un pur visionnaire (*sic*), ......; que Tertullien aurait été un impertinent orateur (*sic*) ......; que saint Grégoire de Tours aurait été le plus impie de tous les hommes (*sic*), si après avoir dit que saint Ursin, premier évêque de Bourges, s'était découvert pour apprendre son nom, le lieu de sa sépulture et sa mission par les disciples des apôtres (1), et qu'en effet son corps s'était trouvé entier et sans corruption et qu'il continuait à se faire connaître par des miracles, il avait dit ensuite dans son *Histoire* que le premier évêque de Bourges était un quidam, qui y avait été envoyé par quelques-uns des évêques qui n'étaient venus dans les Gaules que du temps de Décius. Ces conséquences étant *extravagantes, impertinentes et impies* (*sic*), les antécédents le seront aussi, et ainsi on ne peut révoquer en doute nos missions apostoliques qu'en s'abandonnant à ces excès qui ruinent la piété, la raison et le respect qu'on doit aux plus anciens Pères de l'Église et à nos traditions (2). »

saint Gatien au temps de Dèce. Saint Grégoire n'a donc jamais pu rétracter cette phrase capitale. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il n'y a rien dans ses œuvres qui ressemble de près ou de loin à une rétractation?

(1) Il n'est pas inutile de faire remarquer que saint Ursin, dans l'apparition racontée par Grégoire de Tours (*De Glor. Confess.*, 80), n'a pas dit un seul mot de sa mission par les disciples des apôtres. Ouvrard attribue à saint Ursin une parole qui appartient à saint Grégoire lui-même.

(2) *Défense de l'ancienne tradition;* 2e dissert., ch. XI, pp. 116, 117.

Cette page n'a pas besoin de commentaires. Bondonnet ne l'eût pas désavouée.

Il est assez curieux de remarquer, toutefois, que précédemment René Ouvrard s'était abandonné lui-même « à ces excès qui ruinent la piété, la raison et le respect ; » qu'il avait accepté et formulé ces conséquences « extravagantes, impertinentes et impies, » au moins relativement à saint Gatien. Voici en quels termes compromettants il s'exprimait alors :

« Après l'Église de Rome, elle (l'Église de Tours) s'est rendue peut-être la plus considérable de la chrétienté, soit pour le grand nombre des saints qu'elle a produits...., soit qu'il n'y en ait point eu dont la succession soit ***mieux établie*** ni ***si authentique***, ayant été écrite ***fidèlement*** par un grand saint, l'un de ses archevêques, et depuis lui ***soigneusement recueillie*** et ***enregistrée dans ses archives....*** » (1). Et plus loin : « Quand je lis dans les archives de cette Église et quand j'entends son dix-neuvième archevêque qui, après avoir fait un abrégé de la vie et des principales actions de ses prédécesseurs, après avoir dit que saint Gatien le premier évêque ayant été envoyé à Tours par le Saint-Siége de Rome.... » Suit l'énumération des évêques de Tours, d'après *l'Histoire des Francs*, livre x, chap. 31.

En présence d'une telle déclaration, il est difficile de s'expliquer comment l'auteur a pu, dix ans plus tard, traiter avec si peu de ménagements une opinion qu'il avait partagée. Évidemment les raisons qu'il donne sont trop négatives et trop hypothétiques pour avoir ébranlé, même à ses propres yeux, la base de cette succession, si bien ***établie***, ***si authentique***, ***écrite fidèlement par un grand saint, soigneusement recueillie et enregistrée dans les archives*** de notre Église. Il faut chercher, croyons-nous, dans une considération plus intéressée, la cause de cette variation. La thèse que René Ouvrard soute-

(1) R. Ouvrard, *Motifs de réunion à l'Église catholique*, pp. 39 et 41. Paris, Savreul, 1668.

nait, en 1668, contre les protestants, dans son livre intitulé : *Motifs de réunion à l'Église catholique*, l'obligeait à produire une succession d'évêques non interrompue et se rattachant immédiatement aux temps apostoliques. L'Église de Tours qu'il citait pour exemple présentait une lacune de deux siècles qu'on ne dut pas manquer de lui objecter ; et c'est en vue de combler cette lacune qu'il entreprit sa campagne aventureuse à travers les légendes.

De tous les auteurs qui ont écrit, en Touraine, en faveur des missions apostoliques, aucun ne l'a fait plus longuement que le chanoine Ouvrard. On a depuis reproduit bien souvent certaines pages de son livre, et nous en sommes surpris, car sa dissertation justifie parfaitement le vieil axiome : *Qui nimis probat nihil probat*. Les exagérations, les conjectures, les interprétations fausses ne pourront jamais, aux yeux d'une saine critique, contrebalancer les affirmations autorisées de l'histoire. On l'a ainsi jugé dans l'Église de Tours, et s'il fut donné à René Ouvrard de ressusciter sous une nouvelle forme, en 1685, la légende justement décriée des trois siècles précédents, ce résultat fut de courte durée. Nos liturgies se sont ralliées à la tradition primitive, et cette tradition défendue et vengée par la science, n'a plus reçu d'atteintes avant l'apparition des *Monuments inédits*.

Il nous reste à citer un dernier écrivain local du commencement du XVIII[e] siècle, qui a cru pouvoir reporter aux temps apostoliques la mission de saint Gatien. Cet auteur, dont le nom a échappé à nos recherches, était sans doute un des dignitaires de Saint-Martin ; une note marginale du manuscrit de son livre nous le représente comme un évêque d'Agathopolis, ayant emprunté la plume de l'abbé Gervaise pour rédiger un mémoire justificatif des privilèges de la collégiale contre les prétentions de l'archevêque de Tours (1).

(1) *Antiquités de Saint-Martin de Tours, ou Défense des droits et prééminences de la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours,*

C'est donc réellement à l'historien de saint Martin que nous avons affaire.

Aussi rencontrons-nous devant nous, et presque dans les mêmes termes, l'argument que Gervaise avait déjà exposé en parlant de l'autel du faux martyr détruit par saint Martin (1). Le critique ne voit pas que l'érection de cet autel peut être attribuée à saint Gatien, trompé par des renseignements inexacts, ou à saint Lidoire, après la vacance du siége (2), et il se hâte de conclure, non-seulement qu'il y avait des chrétiens en Touraine avant le règne de Dèce (ce qui est bien possible), mais encore que nous avions un évêque peu de temps après

*sujette au Saint-Siége apostolique, avec ses moyens de défense contre Mgr Isoré d'Hervault, archevêque de Tours*, ch. XIII; manuscrit de la biblioth. municip. de Tours. En marge et en tête de la p. 1 on lit: « *Par Mgr l'évêque d'Agatopli, et mis en ordre par M. Gervaise, prévost de Suèvre, et copié par* Hic in luce manet. » Cette devise est l'anagramme de Michael Vincent, chanoine souppletier de Saint-Martin au commencement du XVIIIe siècle, à qui nous devons la copie de l'*Histoire de Saint-Martin* par Monsnier.

(1) Gervaise, *Vie de saint Martin*, p. 94.

(2) Plusieurs critiques modernes ne comprennent pas non plus la possibilité de l'erreur attribuée à saint Gatien ou à saint Lidoire. Ils allèguent pour raison que saint Gatien connaissait nécessairement tous les chrétiens de Tours. Ces critiques oublient qu'il s'agit ici d'une simple ERREUR DE LIEU. La prudence païenne, voulant soustraire au culte des chrétiens les dépouilles des martyrs, s'appliquait à déjouer leurs investigations et à tromper leur piété : de là, des erreurs non-seulement possibles, mais, dans certains cas, comme nous l'avons établi (p. 228), MATÉRIELLEMENT INÉVITABLES. — Au reste, Sulpice Sévère se borne à dire que l'autel en question *passait pour* avoir été élevé par les prédécesseurs de saint Martin, *altare ibi a superioribus episcopis constitutum habebatur;* il se fait ici l'écho d'une tradition populaire, sans lui donner aucune confirmation. Mais si l'opinion publique a pu s'égarer sur l'objet même du culte *(locus quem falsa hominum opinio, velut consepultis ibi martyribus, sacraverat)*, n'est-il pas probable qu'elle s'est également trompée sur l'origine de l'autel? C'est l'opinion du chanoine Maan, et nous la partageons volontiers.

la Passion de Jésus-Christ. Ici nous ne pouvons plus suivre l'abbé Gervaise, de simples conjectures, basées sur une critique peu clairvoyante, ne pouvant infirmer les textes si précis et si autorisés de Grégoire de Tours.

Tels sont les témoins anti-grégoriens qui viennent déposer en faveur d'un saint Gatien des temps apostoliques. Le lecteur les connait tous maintenant, et il peut apprécier la juste valeur des témoignages et des arguments qu'on oppose à Grégoire de Tours et à toute notre tradition.

# CONCLUSION GÉNÉRALE

Arrivé au terme de ce long travail, il ne nous reste plus qu'à formuler en quelques lignes les conclusions qui en découlent.

Le témoignage de Grégoire de Tours sur la mission de saint Gatien est l'expression autorisée de la tradition de son Église sur ses propres origines. Les livres de notre vieil historien, étudiés en eux-mêmes et jugés par leurs sources, ont subi avec bonheur cette redoutable épreuve. Tout ce qu'ils nous apprennent sur l'évangélisation des Gaules, sur les événements religieux du milieu du IIIe siècle, sur la chronologie générale ou la chronologie particulière de nos pontifes, sur la mission des sept évêques, sur tous les faits propres à notre diocèse, etc., se trouvent pleinement expliqués et justifiés par une foule d'autres monuments de la plus haute valeur. Ce témoignage mérite donc toute la confiance de la critique la plus sévère.

Que sont, auprès de cette voix solennelle qui sort du VIe siècle, ces légendes enfantines, d'origine étrangère, qui, sous l'influence d'un milieu tout romanesque, font irruption dans notre liturgie vers l'an 1300 ? Chargées de fables évidentes, contraires au texte des Évangiles, pleines de contradictions chronologiques, repoussées par la collégiale de Saint-Martin, condamnées par le concile de 1583, bannies de notre liturgie dès le commencement du XVIIe siècle pour y rentrer

par la main du chanoine Ouvrard, elles ne peuvent supporter le plus léger examen de la critique, et les défenseurs locaux qui les patronent au XVIe et au XVIIe siècle, ne servent qu'à les compromettre encore davantage. Elles ne sont point conformes à la vérité de l'histoire, le concile de 1583 l'a déclaré solennellement, et ces pieux romans imaginés pour l'édification de nos bons aïeux, ne méritent pas le nom de tradition.

Il n'en est pas de même de notre véritable tradition, de la tradition grégorienne. Assise dans les profondeurs de notre histoire, ayant pour base la première pierre de notre cathédrale, trouvant son expression la plus haute, la plus grave, la plus solennelle par la bouche de Grégoire de Tours, constatée par le pape Adrien II, prenant une voix mélodieuse dans les chants de notre vieille liturgie, parlant en dix chroniques, s'affirmant de siècle en siècle sans interruption jusqu'au milieu du XIXe, elle est toujours, malgré une éclipse momentanée qui n'a point éteint le flambeau de la vérité, l'antique et vénérable TRADITION, et, plein d'une conviction sincère, avec elle, avec cette nuée de témoins, nous répétons hautement, en forme de conclusion :

SAINT GATIEN EST VENU EN TOURAINE AU MILIEU DU IIIe SIÈCLE.

FIN.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

## I.

### ACTA SANCTI SATURNINI EPISCOPI TOLOSANI ET MARTYRIS. (IVe SIÈCLE).

VERSION AUTHENTIQUE

*publiée par D. Ruinart d'après huit manuscrits fort anciens, dont un du* VIIIe *siècle, collationnée sur une foule d'autres manuscrits postérieurs, tous conformes au texte cité par S. Grégoire dans son Histoire des Francs, livre Ier, chap. 28.* (Acta primorum martyrum sincera et selecta, *p. 107 et seqq., Paris, 1689, in-4°).*

« Tempore illo quo post corporeum Salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tenebris sol justitiæ, splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, postquam sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum

VERSION FAUSSÉE

*découverte, en 1798, par Macéda à la bibliothèque Riccardi de Florence, dans un manuscrit du* XIe *siècle, n° 223.* (MACÉDA, De celeri propagatione Evangelii in universo mundo, *p. 27.* — CH. SALMON, Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens, *appendice, p. 411. Arras et Amiens, 1861).*

« Tempore illo quo post corporeum Salvatoris adventum, exortus in tenebris sol ipse justitiæ et splendor fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, quia sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum

sonus exivit, parique (*var.* tardoque) progressu in regionibus nostris, Apostolorum prædicatio coruscavit; cum raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum christianorum devotione consurgerent; sed nihilominus crebra miserabili errore gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent: ANTE ANNOS L (*var.* ante annos plures, — ante annos satis plurimos), SICUT ACTIS PUBLICIS, ID EST, DECIO ET GRATO CONSULIBUS, sicut fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.

« Cujus fide atque virtute, etc..... »

sonus exivit, tardoque processu in regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit; cum raro in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum christianorum devotione consurgerent, et crebro miserabili errore gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fulgerent : ANTE ANNOS SATIS PLURIMOS, ID EST, CLAUDIO QUI GAIO VITA DEFUNCTO SUBROGATUS IMPERIUM ROMANÆ REIPUBLICÆ OBTINENDO MINISTRABAT, sicut fideli relatione retinetur, primum et summum Christi Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. »

Le manuscrit de Florence se continue ainsi :

« O quam præfulgida fuit dies illa, qua Tolosam ingressus est æquilicus Apostolorum cohæres Saturninus electus Dei Pontifex, cujus in habitaculis discordiæ paratis intraverunt pedes beati perpetuam pacem ferentes! Cujus equidem auctoritatis fultus privilegio occeanicæ partes regionis attigerit, ut multorum relatione didicimus, vel etiam quibusdam scriptorum documentis comperimus, pauca de pluribus colligentes, explicare proponimus. Post Salvatoris nostri Domini ad cœlos adscensum, in primordio prædicationis apostolicæ Saturninus sanctæ fidei certissime credulus, Apostoli Petri perfectus extitit discipulus. Saturninus itaque vir clarissimus, apostolicæ jussionis legatione suscepta, verbi divini semina sumens, ad prædicandam veritatem expetendas occeanicas suscepit partes. Cum ergo passim idolatriæ (*sic*) cultus, et execrandæ religionis superstitio celebris haberetur, quo amplius vige-

bat, acriusque frendebat gentilitatis ferocitas, illuc intrepidus et divina virtute armatus accessit, et squalentium inculta jugerum divinæ prædicationis vomere proscindens, et quæque veritati obvientia extirpando radicitus, uberrima fidei semina dispergens, ad Tolosam usque Christo ducente pervenit. De cujus situ loci, ne series in immensum producta longius ab incœpto nos retrahat, vel ne penitus piæ fructu devotionis indigus lectoris animum (*forte* animus) fastidiat, melius judicamus reticere, quam aliquid dignum ridiculo videamur inserere...... »

Macéda a aussi trouvé à Florence dans deux manuscrits du xv<sup>e</sup> siècle de la bibliothèque Laurentienne et de la bibliothèque des Servites de Marie, deux copies d'une autre Vie de saint Saturnin, extrêmement courte, et les a publiées, comme une découverte, dans son livre *De celeri propagatione Evangelii*, p. 55. Nous en empruntons le texte à M. Ch. Salmon (*Origines de la foi chrétienne dans les Gaules*, p. 80), en faisant remarquer avec l'archéologue amiénois que cette notice est tout simplement celle de Jacques de Vorage, et en y introduisant deux variantes tirées des imprimés :

« De S. Saturnino M. — Saturninus ab apostolorum discipulis episcopus ordinatus, in urbem Tolosanam directus est. Cum autem, ipso ingrediente, dæmones a responsis cessarent, unus gentilium dixit quod nisi Saturninum occiderent, a diis suis nihil penitus obtinerent. Apprehendentes igitur Saturninum nolentes (*var.* nolentem) sacrificare, ad pedes tauri ligaverunt eum, cum stipulis (*var.* eum stimulis) agitantes, a summa arce, et per gradus Capitolii præcipitaverunt. Sicque capite confracto, et cerebro excusso, martyrium feliciter consummavit. Cujus corpus duæ feminæ rapientes, in profundo loco propter metum gentilium condiderunt; quod postea successores ejus ad locum reverentiorem transtulerunt. » Jacobi de Voragine *Legenda aurea*, édit. goth., fol. clxxix.

## II.

### EX HISTORIA ECCLESIASTICA FRANCORUM.

(Lib. I, cap. 28).

Sub Decio vero imperatore multa bella adversum nomen Christianum exoriuntur, et tanta strages credentium fuit, ut nec numerari queant. Babyllas episcopus Antiochenus, cum tribus parvulis, id est, Urbano, Prilidano, et Epolono; et Sixtus Romanæ Ecclesiæ episcopus, et Laurentius archidiaconus, et Hippolytus, ob Dominici nominis confessionem per martyrium consummati sunt. Valentinianus et Novatianus maximi tunc hæreticorum principes, contra fidem nostram inimico impellente grassantur.

Hujus tempore septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. Hi ergo missi sunt : TURONICIS, GATIANUS EPISCOPUS; Arelatensibus, Trophimus episcopus; Narbonæ, Paulus episcopus; Tolosæ, Saturninus episcopus; Parisiacis, Dionysius episcopus; Arvernis, Stremonius episcopus; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus. De his vero, beatus Dionysius Parisiorum episcopus, diversis pro Christi nomine affectus pœnis, præsentem vitam gladio imminente finivit; Saturninus vero jam securus de martyrio, dicit duobus presbyteris suis : Ecce ego jam immolor, et tempus meæ resolutionis instat. Rogo, ut usquedum debitum finem impleam, a vobis penitus non relinquar. Cumque comprehensus ad Capitolium duceretur, relictus ab his solus attrahitur. Igitur cum se ab illis cerneret derelictum, orasse fertur : Domine Jesu Christe, exaudi me de cœlo sancto tuo, ut nunquam hæc Ecclesia de his civibus mereatur habere pontificem in sempiternum. Quod usque nunc in ipsa civitate ita evenisse cognovimus. Hic vero tauri furentis vestigiis colligatus, ac de Capitolio præcipitatus, vitam finivit. Gatianus vero, Trophimus,

Stremoniusque, et Paulus, atque Martialis, in summa sanctitate viventes, post acquisitos Ecclesiæ populos, ac fidem Christi per omnia dilatatam felici confessione migrarunt. Et sic tam isti per martyrium, quam hi per confessionem, relinquentes terras, in cœlestibus pariter sunt conjuncti.

## III.

## EX HISTORIA ECCLESIASTICA FRANCORUM.

(Lib. x, cap. 31).

De episcopis Turonicis licet in superioribus libris quædam scripsisse visus sim, tamen propter ordinationem eorum et supputationem, quo tempore primum prædicator ad Turonicam accessit urbem, reciprocare placuit.

Primus Gatianus episcopus, anno imperii Decii primo, a Romanæ sedis papa transmissus est : in qua urbe multitudo paganorum idololatriis dedita commorabatur; de quibus nonnullos prædicatione sua converti fecit ad Dominum. Sed interdum occulebat se ob impugnationem potentum, eo quod sæpius eum injuriis et contumeliis cum repererant affecissent, ac per cryptas et latibula cum paucis Christianis, ut diximus, per eumdem conversis, mysterium solemnitatis diei Dominici clanculo celebrabat. Erat autem valde religiosus et timens Deum : ut nisi fuisset talis, non utique domos, parentes et patriam ob Dominici amoris diligentiam reliquisset. In hac urbe sub tali conditione, ut ferunt, annos quinquaginta commoratus, obiit in pace, et sepultus est in ipsius vici cœmeterio, quod erat Christianorum ; et cessavit episcopatus triginta septem annis.

Secundus, anno imperii Constantis primo, Litorius ordinatur episcopus : fuit autem de civibus Turonicis, et hic valde religiosus. Hic ædificavit ecclesiam primam infra urbem Turonicam, cum jam multi Christiani essent ; primaque ab eo ex domo cujusdam senatoris, basilica facta est. Hujus tempore sanctus Martinus in Galliis prædicare exorsus est. Sedit autem annos triginta tres, et obiit in

pace, sepultusque est in suprascripta basilica, quæ hodieque ejus nomine vocitatur.

Tertius, sanctus Martinus, anno octavo Valentis et Valentiniani, episcopus ordinatur. etc.

## IV.

### EPISTOLA JORDANI EPISCOPI LEMOVICENSIS AD BENEDICTUM PAPAM VIII.

*De non ponendo S. Martiali in numero apostolorum* (1).

Domno ac venerabili, Deo et hominibus dilecto, papæ nostro BENEDICTO, Robertus Dei gratia rex Francorum, Guillelmus dux Aquitanorum, archiepiscopus Bituricensis, archiepiscopus Burdegalensis, archiepiscopus Turonensis, omnesque eorum suffraganei, nec non Isembertus Pictavensis, Arnaldus Petroguoricensis; Jesolo, Roo cæterique eorum confratres, Jordanus episcopus Lemovicensis, qui hanc chartam scribere jussit, hi omnes Domno apostolico salutem et dilectionem.

Dominum nostrum Jesum Christum scimus et credimus duodecim sibi elegisse apostolos, quibus dedit potestatem ligandi atque solvendi; ex quibus cecidit unus nomine Judas, in cujus locum cæteri apostoli elegerunt alium nomine Mathiam, ut duodenum restaurarent numerum; in quorum consortium Dominus noster alios septuaginta duos sibi elegit, quos et discipulos vocavit, ex quibus beatus Petrus princeps apostolorum UNUM sibi elegit nomine Martialem, qui una cum illo aderat ante præsentiam Domini nostri Jesu Christi; et ad cœnam et ubicumque Dominus noster aliquod suis apostolis ostendebat miraculum, beatus Martialis cum S. Petro interfuit. Sed post sanctam Domini resurrectionem ac ascensionem beatus Martialis, qui fuit ex septuaginta duobus discipulus unus, beato Petro adhærebat; quem Martialem beatus Petrus cum duobus presbyteris Alpiniano et Austricliniano Gallicam gentem prædicare

(1) Interea Benedicto papa defuncto, epistolæ Jordani respondit Joannes XIX.

transmisit. Illi vero iter carpentes, venerunt Elsam; ibi mortuus est Austriclinianus unus ex presbyteris. Inde statim beatus Martialis rediens Romam, sancto apostolo unum ex comitibus suis mortuum nuntiavit; cui apostolus ait: « Sume tibi baculum istum, et cum pervenias ad corpus, tange istud isto meo baculo, et dic: *In nomine Domini Jesu Christi surge, Austricliniane*, Deus erit comes itineris tui. » Beatus Martialis jussa S. Apostoli implevit, tetigit corpus Austricliniani, et statim sanus effectus est; inde proficiscentes, venerunt Lemovicam civitatem. Ibi invenerunt Stephanum ducem cum tota familia sua idola adorantem, quem statim evange licis prædicavit verbis, ad christianitatem convertit, et cum tota familia sua baptizavit. In eo autem templo ubi ipse dux ante adorabat idola vana et surda, beatus Martialis cum duobus suis presbyteris Alpiniano et Austricliniano, adjuvante duce Stephano, basilicam construxit, et in honore B. Stephani primi martyris dedicavit; ibi divina celebravit mysteria, admonuit, docuit usque dum totam Aquitanicam gentem a via erroris ad veram vitam, quæ Christus est, perduxit; tandiu ibi missarum solemnia celebravit usque dum ante ipsum altare protomartyris Stephani finivit, et cum magna angelorum reverentia animam Deo reddidit. Dux vero Stephanus cum magno honore corpus illius foras civitatem sepelivit, in eo loco ubi ipse sanctus Martialis ecclesiam in honore S. Petri sui magistri ædificavit. S. Aurelianus successor illius, quem ipse S. Martialis de inferno traxit, Ebulus, Alicus, Ermogenianus aliique ejus successores usque triginta sex. Ego vero septimus qui vocor Jordanus, omnium infimus.

Hi omnes pro sanctissimo confessore eum habuerunt. Similiter omnes abbates in ejus monasterio habitantes usque in hodiernum diem. Iste abbas, qui nunc est, novitate deceptus, superbia elatus, venit ad me, qui sum vilior meis antecessoribus, deprecans ut in consilio meo et in synodo sanctissimum confessorem in numero ponerem apostolorum, quod facere nolui. Ille perseverans dictis, fidem quam habuit, cum duodecim monachis illius monasterii, mihi promisit ut cum auctoritate in omni consilio me deffenderet. Hoc facere non potuit in consilio Guillelmi Aquitanorum ducis, audiente archiepiscopo Bituricensi, Isemberto Pictaviensi, cæterisque eorum suffraganeis. Omnes episcopi Francorum, Alvernorum, Vasconum, Aquitanorum, cum quibus ego fui locutus, comprobant et confir-

mant sanctissimum confessorem Martialem non debere tollere de illo loco ubi sancti Patres et nostri antecessores eum posuerunt, et non esse apostolatum nisi auctoritate comprobatum. Talem dicunt rationem : « Si ego S. Martialem, qui fuit ex septuaginta duobus, in numero ponam apostolorum, illi omnes septuaginta duos in numero ponunt apostolorum, et ubi eorum corpora condiuntur, ipsum locum pro apostolatu tenere. » Tibi vero ego Jordanus has litteras mitto de parte istorum prædictorum, regis scilicet Roberti, Guillelmi ducis Aquitanorum, archiepiscoporum omnium, videlicet catholicorum, qui mihi contradicunt ne sanctum Martialem in numero ponam apostolorum. Tu autem si ausus es facere quod non fecerunt sancti tui antecessores Gregorius, Clemens, Bonifacius, et multi alii, ut ponerent confessores inter apostolos; si peccatum est, tuum sit; ego ero liber a culpa, neque iniquitas, neque peccatum meum; voluntatem omnium Aquitanorum tibi monstrabo, quia ille abbas seductor nulla alia causa hoc facit, nisi quia vult destruere sedem episcopalem primi martyris, et apostolatum S. Petri advilare. Per istius chartæ portitorem litteras mihi mitte, et per omnia tuam voluntatem mihi manda. Ego ad præsens tecum loqui non potero, sed quanto citius mihi erit posse, limina S. Petri adibo.

Vale viriliter, age jussa Patrum, noli prævaricare.

GALLIA CHRIST., *t. II*, *append.*, *p.* 161. — *Patrol. t. CXLI*, *col.* 1158.

## V.

### EPISTOLA JOANNIS XIX

AD JORDANUM LEMOVICENSEM EPISCOPUM,
CÆTEROSQUE GALLIARUM EPISCOPOS,

*De S. Martialis apostolatu.*

(Anno 1031).

JOANNES episcopus, servus servorum Dei, Jordano episcopo, et ejus clero cunctisque episcopis Galliarum, salutem charissimam cum benedictione apostolica.......

Beatissimus quidem Martialis, sicut in gestis ejus reperimus docente Christo in mundo et præcipiente, a Petro apostolorum principe baptizatus est, et tanto sancti Spiritus igne inflammatus ut ex eo derelictis parentibus soli ipsi Filio Dei servire eligeret, et hunc Magistrum et Dominum, Petro apostolo confirmante, cujus sanguine cretus erat, desideraret : quod et factum est. Nam in resuscitatione Lazari præsens aderat, in cœna interfuit, in lavatione pedum ministravit. Post passionem vero, quando putabant se spiritum videre, palpare manus et latus Thomam vidit. Quando apostolis dictum est : *Euntes*, *docete omnes gentes*, etc., audivit. Ascendentem in cœlum vidit, Spiritum sanctum in igneis linguis descendentem et vidit et accepit, omnibusque linguis est usus. Deinde principi apostolorum adhæsit, utpote carne propinquus et baptismate filius, a quo, præcipiente Christo, ad prædicandum provinciis Galliarum est destinatus, ubi infinitum populum a cultu idolorum removens, Christo sua doctrina dedicavit..........

Huic modo quidam vestrorum, ut audivimus, detrahere præsumunt, quasi nihil sit ei commune cum apostolis, sed confessoribus. Hi vero non loqui, sed insanire videntur.........

Non putant alios apostolos, nisi illos duodecim..... Silam quoque et Judam ab apostolis apostolos nominatos invenimus. Anglorum enim Ecclesia usque hactenus beatissimum Gregorium, quem nos confessorem dicimus, proprium suum apostolum nominat. Romani pontifices, quia vice apostoli funguntur, apostolici nominantur. Cum igitur apostoli nomen non sit numeri, sed suffragii, quicunque revelante Deo ad prædicandum mittitur, et sua pia exhortatione et exemplo commissum sibi divinitus populum a potestate diaboli liberat, non incongrue apostolus dici potest, quia apostolus *missus* dicitur.

Nos vero, in firma petra ædificati, hunc de quo loquimur Martialem, utrum inter confessores, an inter apostolos, Jesus Christus Dei Filius, cui corporaliter adhæsit, et cujus gloriam vidit et benedictione est usus, annumeret; apostolum nominari posse definimus, et æque apostolica officia in divinis mysteriis exhiberi sibi censemus..........

*Patrol. t. CXLI, col.* 1119. — MANSI, *Concil. t. XIX, p.* 417.

## VI.

## EX EPISTOLA I SANCTI CLEMENTIS I, ROMANI PONTIFICIS,

### AD JACOBUM FRATREM DOMINI.

Sed et nunc exponere jam quæ præcepit (Petrus), Domino opem ferente, incipiam.....

Episcopos autem per singulas civitates, quibus ille non miserat, perdoctos et prudentes sicut serpentes, simplicesque sicut columbas, juxta Domini præceptionem, nobis mittere præcepit. Quod etiam facere inchoavimus, et Domino opem ferente, facturi sumus. Vos autem per vestras diœceses episcopos sacrate et mittite, quia nos ad alias partes, quod idem jussit, agere curabimus. Aliquos vero ad Gallias Hispaniasque mittemus, et quosdam ad Germaniam et Italiam, atque ad reliquas gentes dirigere cupimus. Ubi autem ferociores et rebelliores gentes esse cognoverimus, illuc dirigere sapientiores et austeriores necesse habemus, qui quotidie non cessent divina seminare semina et multos Christo lucrari, et ad rectam fidem et viam veritatis perducere, ut plures manipulos Domino valeant præsentare.

In illis vero civitatibus, in quibus olim apud ethnicos archiflamines eorum (1), atque primi legis doctores erant, episcoporum primates poni, vel patriarchas, qui reliquorum episcoporum judicia et majora (quoties necesse foret) negotia in fide agitarent, et secundum Dei voluntatem, sicut constituerunt sancti apostoli, ita ut ne quis injuste periclitaretur, definirent. In illis autem civitatibus, in

(1) Ce passage a été évidemment inspiré par la phrase suivante d'Eusèbe de Césarée : « (Imperator Maximinus) deorum templa in singulis urbibus erigi præcipiens, et si quæ essent temporis vetustate collapsa reparari (jussit). Ad hæc flamines in singulis locis atque urbibus constituit, iisdenique sacerdotem cujusque provinciæ præfecit, eum qui cunctis in curia muneribus egregie perfunctus esset, addito ei militari satellitio. » EUSEBII *Histor. Eccles.*, lib. VIII, cap. 14. *Patrol. gr.* t. XX, col. 783.

quibus dudum apud prædictos erant archiflamines, quos tamen minores tenebant quam memoratos primates, archiepiscopos institui præcepit, qui non tamen primatum, sed archiepiscorum fruerentur nomine. Episcoporum quoque judicia, ut superius memoratum est, et majora Ecclesiarum negotia, si ipsi reclamaverint, aut aliquem timorem, aut istos vel alios suspectos habuerint, ad jam dictos primates vel patriarchas, ne aliquis nocenter periret, transferri perdocuit. In singulis vero reliquis civitatibus singulos, et non binos vel ternos aut plures episcopos, constitui præcepit, qui non primatum, ant archiepiscoporum, aut metropolitanorum nomine, quia matres civitatum non tenent, sed episcoporum tantum vocabulo potirentur; quoniam nec inter istos apostolos par institutio fuit, sed unus omnibus præfuit. Hoc tamen prævidendum instituit, ne in villis, aut castellis vel modicis civitatibus, instituerentur episcopi; ne vile eorum nomen fieret. Episcopos ergo vicem apostolorum gerere, Dominum docuisse dicebat, et reliquorum discipulorum vicem tenere presbyteros debere insinuabat.......

Hæc itaque, frater charissime Jacobe, ab ore sancti Petri jubentis accepi, tibique, ut optabas, insinuare studui, ut servari omnia immaculata præcipias, quia ecclesiastica non oportet negligenter, sed diligenter expleri negotia.

*Patrol. græco-lat., t. I, col.* 475 — MANSI, *Concil., t. I, p.* 107.— LABBE, *Concil., t. I, p.* 91.

## VII.

### EX EPISTOLA II ANACLETI PAPÆ.

(Cap. 4).

Provinciæ autem multo ante Christi adventum tempore divisæ sunt maxima ex parte, et postea ab apostolis et beato Clemente prædecessore nostro ipsa divisio est renovata. Et in capite provinciarum, ubi dudum primates legis sæculi erant, ac prima judiciaria potestas, ad quos qui per reliquas civitates commorabantur, quando eis necesse erat, qui ad aulam imperatoris vel regum confugere non poterant, vel quibus permissum non erat, confugiebant pro

oppressionibus vel injustitiis suis, ipsosque appellabant, quoties opus erat, sicut in lege eorum præceptum erat : ipsis quoque in civitatibus vel locis nostris, patriarchás vel primates, qui unam formam tenent, licet diversa sint nomina, leges divinæ et ecclesiasticæ poni et esse jusserunt, ad quos episcopi (si necesse fuerit) confugerent, eosque appellarent, et ipsi primatum nomine fruerentur, et non alii.

Reliquæ vero metropolitanæ civitates, quæ minores judices habebant (licet majores comitibus essent), haberent metropolitanos suos, qui prædictis juste obedirent primatibus, sicut et in legibus sæculi olim ordinatum erat, qui non primatum, sed aut metropolitanorum aut archiepiscoporum nomine fruerentur. Et licet singulæ metropoles civitates suas provincias habeant, et suos metropolitanos judices habere debeant episcopos, sicut prius metropolitanos judices habebant sæculares, primates tamen (ut præfixum est), et tunc et nunc habere jussæ sunt, ad quos post sedem apostolicam summa negotia conveniant, ut ibidem, quibus necesse fuerit, releventur et juste restituantur, et hi qui injuste opprimuntur, juste reformentur atque fulciantur, episcoporumque causæ, et summorum negotiorum judicia (salva apostolicæ sedis auctoritate) justissime terminentur.

Hæc ab antiquis, hæc ab apostolis, hæc a sanctis Patribus accepimus, vobisque (ut postulastis) rimanda, et futuris tenenda temporibus mittimus, et reliquis fratribus prædicanda, ac cunctis fidelibus tradenda mandamus, ne pastorum imperitia, qui sequuntur, deteriores fiant, dicente Domino per prophetam : *Ipsi pastores ignoraverunt intelligentiam.*

*Patrol. græco-lat., t. II, col.* 807. — Mansi, *Concil., t. I, p.* 598 *et seqq.* — Labbe, *Concil., t. I, p.* 524.

## VIII.

### EX EPISTOLA III ANACLETI PAPÆ.

De primatibus, charissimi, super quibus me quidam vestrum consuluerunt, et apostolicæ auctoritatis (qua, licet indigni, Domino dispensante, fungimur) decretum postulaverunt, aut si esse debe-

rent, aut non, quantum hactenus de his a beato Petro apostolo, et a reliquis apostolis, ac beato Clemente nostro sancto prædecessore, et martyre, novimus statutum, denegare vobis minime possumus.......

Episcoporum vero ordo unus est, licet sint primates illi qui primas civitates tenent, qui et in quibusdam locis patriarchæ a nonnullis vocantur. Illi autem qui in metropoli a beato Petro apostolo, ordinante Domino, et a prædecessore nostro prædicto sancto Clemente, seu a nobis constituti sunt, non omnes primates vel patriarchæ esse possunt : sed illæ urbes, quæ præfatis et priscis temporibus primatum tenuere, patriarcharum aut primatum nomine fruantur; reliquæ vero metropoles, archiepiscoporum aut metropolitanorum, et non patriarcharum aut primatum utantur nominibus; quia hæc eadem et leges sæculi in suis continent principibus; aliæ autem primæ civitates quas vobis conscriptas in quodam tomo mittimus, a sanctis apostolis, et a beato Clemente, sive a nobis, primates prædicatores acceperunt. Hæc vero sacrosancta Romana et apostolica Ecclesia, non ab apostolis, sed ab ipso Domino Salvatore nostro primatum obtinuit, et eminentiam potestatis super universas Ecclesias ac totum christiani populi gregem assecuta est.........

Prima ergo sedes est cœlesti beneficio Romanæ Ecclesiæ.........

Secunda autem sedes apud Alexandriam..........

Tertia autem sedes apud Antiochiam..........

Reliquas vero, ut prædiximus in quodam tomo, prolixitatem vitantes epistolæ, vobis conscriptas direximus. Inde namque et beati apostoli inter se statuerunt, ut episcopi singularum scirent gentium, quis inter eos primus esset, quatenus ad eum potior eorum sollicitudo pertineret. Nam et inter beatos apostolos quædam fuit discretio.

*Patrol. græco-lat., t. II, col.* 811, 813, — Mansi, *Concil., t. I, p.* 598 *et seqq.* — Labbe, *Concil., t. I, p.* 527.

# IX.

## RESPONSORIALE PER TOTUM ANNUM
### AD USUM ECCLESIÆ MAJORIS MONASTERII.

*(Bibl. municip. de Rouen, Ms. du XIe siècle, nº 329, 215. Liturgie, nº 164).*

XV Kal. decembris. Gatiani episcopi.

Lectio I. *Incipit :* Ad sancti [ac] beatissimi istius Patris nostri Gatiani cujus hodie festa celebramus laudes addidisse aliquid, etc.

*Explicit :* In Christo enim Jesu per Evangelium ipse nos genuit.

Lectio II. *Incipit :* Anno enim imperii Decii primo primus est a Romanæ sedis antistite huic Turonicæ civitati transmissus episcopus. In qua urbe multitudo paganorum idololatriis dedita commorabatur, etc.

*Explicit :* Obiit in pace et sepultus est in ipsius vici cœmeterio quod erat Christianorum.

Lectio III. *Incipit :* Quidquid igitur in hac sancta plebe potest esse virtutis et gratiæ, de hoc quasi quodam fonte lucidissimo omnium rivulorum puritas emanavit, etc.

*Explicit :* Et quia pontificis administratione fulgebat, plures post se discipulos reliquit sui sacerdotii successores.

Lectio IV. *Incipit :* Bene igitur et congrue in hac die quam nobis beati Patris nostri hujus ad paradisum transitus, etc.

*Explicit :* Digne enim in memoria vertitur hominum qui ad gaudium transiit angelorum.

Lectio V. *Incipit :* Hujus autem Patris nostri merita jam in tuto posita, secura laude magnificemus; etc.

*Explicit :* Quantis hic cæcis et a via veritatis errantibus et de summa jam in profundum rupe pendentibus amissum reddidit visum et illum quo Christus videtur reparavit intuitum.

Lectio vi. *Incipit :* Quantorum auribus surdis et infidelitatis obturatione damnatis ad percipiendam vocem cœlestium mandatorum, etc.

*Explicit* : Quantos autem per longam incuriam peccati labe resolutos et quadam lepræ contagione perfusos, castigationibus et exhortationibus expiando, Domino in se operante, mundavit.

Lectio vii. *Incipit :* Quantorum animas peccatis in corpore jam defunctas, vitiorum atque criminum mole obrutas ac sepultas ad emendationem tanquam ad lucem vocando, etc.

*Explicit :* Ne ad cor tenebræ per vias lucis intrarent, ne in uno quoque prophetica illa interminatio compleretur : mors, inquit, intravit per fenestras.

Lectio viii. *Incipit :* Ministeria enim aurium et oculorum fenestræ esse probantur animarum. Quando enim aperimus auditum mala et iniqua loquentibus ac damnabiliter obtrectantibus, etc.

*Explicit* : Quandiu ergo istæ peccati fenestræ apertæ sunt, janua salutis et vitæ ac portæ paradisi clausæ sunt; has fenestras iste vir beatus multis seris divini timoris obstruxit.

Quatuor lectiones de Evangelio et ipsum Evangelium : *Homo quidam peregre....*, requirantur in natali unius pontificis. Et cætera omnia.

## X.

### BREVIARIUM

AD USUM MAJORIS MONASTERII.

*(Bibl. municip. de Tours, Ms. du* XIII*e* *siècle, n° 153 (ancien 251 et 9), folio 213. Les leçons de la fête de S. Gatien sont formées des trois premières du bréviaire Ms. du* XI*e* *siècle).*

In natali sancti Gatiani.

Lectio i. Ad sancti ac beatissimi istius Patris nostri Gatiani, cujus hodie festa celebramus, laudes addidisse aliquid decerpsisse est, cum siquidem virtutum ejus gratia non sermonibus exponenda sit, sed sanctis operibus comprobanda.

LECTIO II. Cum enim dicat Scriptura : Gloria patris est filius sapiens, quantæ hujus sunt gloriæ qui tantorum filiorum sapientia et devotione lætatur. In Christo enim Jesu per Evangelium ipse nos genuit.

LECTIO III. Anno enim imperii Decii primo primus est a Romanæ sedis antistite huic Turonicæ civitati transmissus episcopus.

LECTIO IV. In qua urbe multitudo paganorum idololatriis dedita commorabatur, de quibus nonnullos prædicatione converti fecit ad Dominum.

LECTIO V. Sed interdum occultabat se ob impugnationem potentum, eo quod sæpius eum injuriis et contumeliis cum reperérant affecissent, ac per cryptas et latibula cum paucis Christianis, ut diximus, per eumdem conversis mysteria solemnitatis diei Dominicæ clanculo celebrabat.

LECTIO VI. In hac ergo urbe, sub tali conditione (1), ut ferunt, annos quinquaginta commoratus, obiit in pace et sepultus est in ipsius vici cœmeterio quod erat Christianorum.

LECTIO VII. Quidquid igitur in hac sancta plebe potest esse virtutis et gratiæ, de hoc quasi fonte lucidissimo omnium rivulorum puritas emanavit.

LECTIO VIII. Etenim qui castitatis pollebat vigore, qui abstinentiæ gloriabatur angustiis, qui blandimentis erat præditus lenitatis, omnium civium in Deum provocavit affectum.

Quatuor lectiones de Evangelio et ipsum Evangelium requirantur in natali unius pontificis.

## XI.

### OFFICIUM SANCTI GATIANI.

*(Bibl. municip. de Tours, Ms. du commencement du* XIV*e siècle, n° 212, - ancien 274, ancien 244- 85).*

AD MATUTINAS *Invitatorium :* Venite, populi, ad collaudandum regem regum Dominum qui triumphat in confessore suo Gatiano.

(1) Le manuscrit, qui est rempli de fautes de copiste, porte ici : *devotione.*

*Psalmus :* Venite, exultemus Domino. — *Hymnus :* Iste confessor. ℣. Gloria et honore.

In primo nocturno *Antiphonæ :* Beatus vir apostolicus Gatianus, urbem Turonicam aggressus, Evangelium Christi cunctis prædicavit intrepidus. — *Psalm.* Beatus vir. — *Ant.* Prædicante beato præsule verbum salutis populo, Christiani nominis sancta crescebat professio. *Psalm.* Quare fremuerunt. — *Ant.* O vere sanctum præsulem qui Christi jugo subditus, idolorum factus est destructor egregius. *Psalm.* Domine, quid multiplicati sunt. — ℣. Gloria et honore.

**Lectio i.** **Liquet, dilectissimi, quod dum in corpore retinemur, peregrinamur a Domino, ac per hoc luctum magis quam gaudium, miserandum nobis indicit exilium et conscientia delictorum. Quia tamen apostolico ore gaudere cum gaudentibus admonemur, in omnem nos suscitari lætitiam tempus et causa requirit; nam si vere quod Propheta sensit : *Exultant justi in conspectu Dei,* exultat procul dubio beatissimus Gatianus qui in diebus suis Deo placuit, et in sanctitate et justitia coram ipso fideliter ministravit. Placuit ministerium, placuit et minister. In gladio enim spiritus levi jugo Christi feralem edomuit incredulitatem Turonorum, occidentales subdidit nationes usque ad extrema terræ, restituens hæreditatem suam illi. O fructuosum ministerium! O fidele mysterium! In ministro quidem gratum munus gratuitum; in ministerio autem placita conversio peccatorum; grata in ministro simplicitas oculi, in ministerio salus populi. Et quomodo tantum virum silere poterimus? Semper quidem operæ pretium est illustres sanctorum describere vitas, ut sint in speculum et exemplum, ac quoddam veluti condimentum vitæ hominum super terram. Per hoc enim quodam modo apud nos etiam post mortem vivunt, multosque ex iis qui viventes mortui sunt ad veram provocant et revocant vitam. Revocemus ergo ad medium beatissimum episcopum Gatianum, virum vere sanctum et sui quidem temporis singularis sapientiæ et virtutis; restituamus mundo quo dignus non erat mundus; servemus ad memoriam hominum hominem cujus memoria in benedictione sit omnibus viventibus in sæcula; excitemus amicum dormientem, ut pariter sit nobiscum omnibus diebus usque ad**

consummationem sæculi. Quia vero sepultus apud nos est, illum silere non possumus, idque nobis sancta devotio et omnis Ecclesia sanctorum injungit. Demus igitur operam ut ea sit pura et luculenta devotos informans, fastidiosos non onerans. Sane narrationis littera secura est apud nos, nam intimata ab antiquis protestamur et ea certissime comperta sunt nobis. Gloriosus igitur Christi confessor Gatianus, postquam Dominus noster Jesus Christus carneam formam mirabili potentia super cœlos evexit, post adventum etiam sancti Spiritus, inter alios septuaginta duos ejusdem Domini nostri discipulos, a beato Petro, principe Apostolorum, qui vicem Christi inter eos præcipue gerere videbatur specialiter evocatus est et ad prædicandum, prout Dominus ante eisdem discipulis jusserat, destinatus, et sua omniumque apostolorum benedictione roboratus et pontificali sublimatus honore. Tu autem.

℟. Gloriosus Dei Confessor Gatianus, Jesu Christi discipulus, a primis fere annis secutus Dominum, cœnæ Dominicæ particeps esse meruit; atque non modicum populum Turonorum ad veram divini cultus religionem perduxit. ℣. Quem Petrus apostolus, disponente Domino, primum pontificem Turonicis destinavit.

Lectio II. Hic itaque Gatianus evangelista noster ac primus pontifex Turonorum, de septuaginta duobus discipulis Christi, prout diximus, unus, a primis fere annis secutus est Christum; et quem carne velatum juvenem miracula facientem videre meruit, Salvatorem et Dei Filium esse credidit. Cœnæ enim Dominicæ convivium participavit; pedes ipsi Dominus abluit et detersit; apparitioni cui Thomas defuit, beatus Gatianus non defuit, sed semper cum apostolis fuit. Cum Dominus eos de Scripturis doceret et sensum, ut eas intelligerent, aperiret, et cum eduxisset discipulos Dominus foras Bethaniam et benediceret eis, memoratus vir Gatianus cum aliis discipulis meruit a Domino benedici; et cum ipsis perstitit quotidie laudans Deum et benedicens Dominum, quousque die decimo Ascensionis Christi ad Patrem Spiritum sanctum super se venientem vidit, ac cum aliis omnibus edoctus linguis invincibilis resurrectionis Christi extitit testis. Utrique etiam miraculo in paucis panibus et pisciculis et edentibus turbis peracto affuit, et millibus ad plenum refectis, cum cæteris fragmentorum reliquias

collegit. Fuit autem doctrina præclarus atque parentum generositate clarissimus. Cum ergo magnis possessionibus ditaretur, divitiis affluentibus, quæ plerisque mortalium sunt in retributiones et scandalum, noluit cor apponere, sed manum mittens ad fortia, domos, parentes et patriam, veri Abrahæ imitator, dereliquit, ut pater multarum gentium esse mereretur. Obliviscitur igitur populum suum et domum patris sui et adhæret Deo. Tandem, Domino disponente, urbi Turonicæ destinatur Pontifex, et injunctum sibi suscipit onus, cum licentia et benedictione beati apostoli Petri recedens. Egreditur igitur de terra et de cognatione sua, et ad eamdem metropolim, ducente Domino, pervenit, pater multarum gentium mox futurus. Venit, inquam, sicut agnus ad lupos, sed gladio verbi Dei accinctus, et scuto bonæ voluntatis pariter et fidei coronatus. Prope etenim urbem collocans sibi hospitium, moratur ibidem ad tempus, statum civitatis ipsius et mores gentium diligenter inquirens. Erat autem civitas ipsa plena divitiis, et bonis temporalibus non minimum referta, quia Ligeris et Cari fluviorum utrinque vallata decursibus, nemoribus obsita copiosis, habens ab Aquilone Hastem nemus nominatissimum et antiquum, ab Austro Brussaineum nemus spatiosissimum et condensum, in medio silvam Splendidam, unde et vocata est, nomen obtinens a splendore. Ex loci ergo situ tam fluviorum beneficio quam silvarum, affluentia piscium et ferinarum copia carnium abundabat. Pomiferarum nihilominus arborum variis fructibus opulenta, glebæ fertilis agros levi exercens cultura, a fructu frumenti, vini et olei multiplicatos incolas exhilarabat in oleo et in vino lætificans, in panis abundantia confirmabat. Cives vero variis divitiis ampliati, statuerunt oculos suos declinare in terram, bonis temporalibus inhiantes, nec æterna timentes amittere, quorum notitiam vix habebant, quia non erat in eis [cor] intelligens aut requirens Deum; idola enim vana et surda colebant, et serviebant creaturæ potius quam creatori qui est benedictus in sæcula.

℟. O gloriosum præsulem! O summæ veritatis præconem! per cujus merita et miraculorum prodigia populus Turonicæ civitatis suum agnovit Creatorem et in suum cœpit credere Redemptorem. ℣. De quo gaudet Christi Ecclesia feliciter et exultat gaudenter.

Lectio III. Ad tales itaque pius dirigitur Gatianus, fidelis utique dispensator et prudens, solum Deum ponit adjutorem suum qui de hujusmodi lapidibus potest suscitare filios Abrahæ. Convertit se ad arma orationis et omnipotentis Dei auxilium implorat; ut homines diabolica fraude deceptos et erroribus idololatriæ nequiter implicitos ad veri Dei cultum per ministerium suum revocare dignetur. Jejuniis etiam et vigiliis instabat, cujus erat cibus præcipuus ut eos ad quos missus fuerat posset Deo reddere, et Christi corpori per sacramentum baptismatis sociare. Multa namque salubria vitæ præcepta eis dabat, ac publice prædicabat Evangelium regni cœlorum, dicens debere agi pœnitentiam omnium peccatorum. Pollebat itaque vir sanctus sanctis virtutibus, quia humilitatem servabat, hospitalitatem exhibebat, eleemosynarum largitatem amplectabatur quantum facultatibus suis admodum paucissimis suppeditabat, quia et eis cibum carnis ministrabat quibus Evangelium prædicabat. Carnis vero pudicitiam mente et corpore pariter observabat, renes suos secundum Domini præceptum accingens, quod nomini ejus potest congrue assignari : Gatianus enim accinctus interpretatur. Accinxit enim, sicut illa fortis mulier, lumbos suos restringendo fluxæ carnis libidinem, et roboravit brachium suum bonam prosequens actionem. Contra autem omnia diaboli tentamenta sicut fortis athleta viriliter resistebat, et quidquid ipsi diabolo paulatim surripere poterat et furari, decenter pio Christi corpori sociabat. Affligebat namque carnem suam vigiliis et jejuniis macerabat, ne forte aliis prædicans, ipse reprobus inveniretur. Pauper sibi, sed dives pauperibus erat, hilaris dator, petitor rarus, acceptor verecundus, largitor gratuitus, administrator largissimus, consolator pius, gubernator sollicitus, pater orphanorum, maritus viduarum, patronus extitit Turonorum. Talis enim decebat ut hic esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, qui suis temporibus tantis virtutum titulis præfulgebat. Iis et aliis intentus bonis operibus, ingruente grandi persecutione civium Turonorum, in suo sancto moratur proposito, et secum deliberans quid agere debeat, paululum conticescit donec furor persecutionis conquiescat. Post aliquantum vero tempus, beatus Saturninus, Tolosanæ urbis episcopus, de Capitolio præcipitatus, vitam suam felici martyrio consummavit. Postmodum vero sanctus Dionysius, Parisiensis episcopus, pro Christi nomine diversis pœnis affectus præsentem vitam gladio

imminente finivit. Sanctus etiam Martialis et Austremonius tunc temporis in summa sanctitate viventes verbum Dei seminare et gentiles ad fidem Christi convertere non desistebant. Ex istorum discipulis fuit beatus Ursinus, qui primus civitatem Bituricam aggressus, salutare omnium Christum Dominum populis nuntiavit.

℟. Beatus antistes et primus Turonorum apostolus resplendens ut lucifer, tenebris infidelitatis expulsis, gloriosus enituit Gatianus et initia fidei Christianæ Turonicis nuntiavit. ℣. Sicut sol inter nebulas, sic in templo Dei virtutibus elucescit Gatianus. — Gloriosus. — Gloria Patri.

In secundo nocturno *Antiphonæ :* Sanctus quidem Gatianus divinis obsequens ac bonis operibus intendens, jejuniis et orationibus corpus suum attenuabat. *Psalm.* Cum invocarem. — *Ant.* Sanctitatis splendor illum irradiabat, et spiritualibus gemmis ornata simplicitas illustrabat. *Psalm.* Verba mea. — *Ant.* Paganorum perfidia per eum abdicata, populum Dei perversis dogmatibus obcæcatum, ad agnitionem fidei catholicæ revocavit. *Psalm.* Domine, Dominus noster. — ℣. Posuisti, Domine.

Lectio iv. Procedente autem tempore, procedit Gatianus ad populum, nomenque Christi, præeunte miraculorum fulgore, prædicans in gentibus. Replebatur autem tota provincia fama ejus, quia plurimis virtutibus et miraculis coruscabat : cæcis enim visum reddebat, surdis auditum præbebat, dæmones ex obsessis corporibus effugabat, aliaque mira et stupenda, divina operante gratia in populo faciebat. Omnem namque languorem sanabat, quia manus Domini erat cum ipso. Duplici enim beneficio cumulabat eos, quia quibus præbebat salutem corporum, cum salute redibant animarum. Attoniti igitur pagani miraculorum gloria festinabant ad eum plurimi quorum maxima pars de pauperibus erant qui Christo credebant, nam pauperes elegit Deus in hoc mundo divites in fide et hæredes regni cœlestis; ignobilia etiam et contemptibilia mundi ipse Deus elegit ut fortia quæque confunderet. Alii vero quorum promptuaria erant plena, spreta prædicatione ipsius, nesciebant nec volebant bonis cœlestibus propinquare, pro quorum duritia vir Dei

multoties flebat, quia murum obstinationis contra Deum erexerant, scientiam viarum Dei nolentes, sed evanescentes in delectationibus suis, carnis curam in diversis desideriis faciendo. Ipse vero quotidie verbum salutis et mysterium sanctæ Trinitatis prædicabat, nec cessabat annuntiare de die in diem salutare Dei; solum Deum Creatorem omnium docens debere adorari, qui in fine sæculorum unigenitum suum Dominum nostrum Jesum Christum ad salutem credentium misit in mundum, qui solus salvare potest, sine quo non est salus. Idola enim vana et surda adorare prohibebat, publice prædicando quod nec sibi, nec aliis, poterant afferre salutem. Quod audientes plurimi idololatriam relinquentes baptizabantur ab eo. Quos ipse Christi confessor faciendo pariter et docendo sine intermissione in fide catholica confirmabat. In ecclesiis autem quas jam in pluribus locis construxerat, cum discipulis et christianis per eumdem conversis divinum officium dominicis diebus devotissime celebrabat, suos vero discipulos per provinciam destinabat, per quorum doctrinam et prædicationem tota occidentalis plaga sacræ fidei rivulos paulatim accipiebat; episcopos et presbyteros ordinabat et ubique necessariam ordinationem relinquebat.

℟. Hic est Gatianus qui Christum juvenem, miracula facientem, videre meruit, quem Salvatorem et Dei Filium esse credidit et ipsum solum adorari debere publice Turonicis prædicavit. ℣. Erat autem cor ejus fiduciam habens in Domino.

Lectio v. Cernens igitur invidus hostis viri sancti profectum, dolens sibi perire quod Deo constabat adquiri, omne malitiæ suæ machinamentum ad subvertendum Ecclesiæ invincibilis convertit asylum contra Christi militem, persecutiones commovet graviores. Clamat autem Gatianus ad Dominum cum Propheta dicens: *Usquequo, Deus, improperabit inimicus? exurge, Domine, ut non prævaleat adversarius.* Volens ergo pius athleta Domini Gatianus persecutionibus et periculis intrepidus obviare, et armatis civibus contra eum pergere viriliter in occursum, non permittebant discipuli ejus qui eum ac si patrem custodiebant. Fideles etiam per eum de novo conversi rogabant eum ne se daret vel exponeret in manibus iniquorum. Aiebant enim : Pater sancte, præsentia tua nobis necessaria est; noli te tradere morti, sed mane nobiscum in pace. Te

enim recedente a nobis, fides christiana periclitabit, ad quam nobis insinuandam plurimum laborasti. Te enim constituit Deus legislatorem super nos; te ad partes istas primum pontificem et apostolum destinavit. Necesse est ergo adversariorum pugnam, et constanter, cum locus affuerit, appetere, et prudenter aliquando declinare, sicut egregius prædicator de seipso fatetur, dicens: *Damasci præpositus gentis Aretæ regis custodiebat civitatem Damascenorum ut me comprehenderet, et per fenestram demissus sum a fratribus per murum, et sic effugi manus ejus.* Tu enim, Pater sanctissime, hæc omnia nosti. Ad hoc vir beatus respondens ait: *Non sunt timendi qui corpus occidunt, animam autem occidere non possunt.* Tunc illi: vade et aliis civitatibus evangeliza in quibus tantam rebellionem non invenias. Obstinatas mentes persequentium cerne, et eorum adversitati noli confligere, quia multis adhuc te noveris profuturum, et forsitan hic paucis prodesse. Sciens autem beatus pontifex se cultorem positum in agro Dominico et in vinea custodem, cedendum ad tempus censebat esse malitiæ, quia potentes reperientes eum impugnabant multas contumelias. Ipse vero omnia patienter pro Christi nomine sustinebat dicens: Qui cum Christo vivere volunt, persecutiones patiantur, nam per multas tribulationes oportet nos ire in regnum cœlorum. Quanto enim erit major pugna, quanto gloriosior et corona. Erat autem cor ejus fiduciam habens in Domino. Bene patiens erat et ut fructum plurimum afferret ac multiplicaret per patientiam.

℟. Sanctus Dei Gatianus Christi confessione fundatus, hostis antiqui superbia triumphata, felix et victor regna subiit sempiterna. ℣. Immortalis palmæ adeptus bravium regnat cum Christo in æternum.

Lectio vi. Interea beato viro ab inimicis fidei denuntiatur sæpius, ut a nominis Christi prædicatione quiescat, ut ne amplius de Jesu Christo loquatur. Quibus imperterritus ait: Quid ergo? De quo igitur verbum faciemus? Ipse enim est Verbum et sapientia Dei Patris, quem prophetæ prædicaverunt nasci Salvatorem de Virgine Maria; nos vero quæ vidimus et audivimus de eo non possumus non loqui, quia ad hoc missi sumus, et obedire magis oportet Deo quam hominibus. Proinde quantum in me est a præ-

**dicatione ejus non quiescam, donec consummem cursum ministerii quod suscepi. Audientes autem hoc idolorum cultores cum sacerdotibus suis fremebant in eum et dicebant: Nisi expulsus fuerit iste, totus ibit mundus post eum. Jam enim cucurrit fama ejus per totam provinciam et plures sequuntur eum et Christum ejus, eo quod in nomine Dei sui infirmos omnes sanare perhibetur. Tollatur igitur de medio, ne nos aut dii nostri cum civitate pereamus. Ipsis autem taliter oblatrantibus et accusantibus eum, quidam de eis jam latenter credentes, volentes eum in pace vivere, dicebant: Quid nocet si ipse sanat infirmos? Semper enim necessaria est salus corporis. Quoquomodo sanitatem conferat sustinendus est et amandus; hoc enim dii nostri facere minime probantur. Quid ergo prodesset nobis interficere sanctum Dei? Nullum enim sanare posset nisi magna Dei virtus esset cum illo; nulli nocet; omnibus proficere perhibetur. Tale igitur testimoninm perhibebat turba de eo et mundus replebatur bona fama ex odore bonorum operum ejus. Jam tunc temporis senex existens beatus pontifex Gatianus, annis maturus et meritis, vocationis suæ diem sibi divinitus revelatum alacriter expectabat, et discipulos suos convocans, ait illis: Diu est quod inter vos conversatus sum, et ecce diem resolutionis proximum expecto. Commendo vobis Ecclesiam Christi, rogans ut in fide ac dilectione ipsius permaneatis, qui nos de tenebris ignorantiæ vocavit in admirabile lumen suum. Jam enim tempus est ut revertar ad eum ad quem omnis caro veniet. Vos autem benedicite Deum in operibus bonis, et annuntiate de die in diem salutare ejus, sicut a nobis multo tempore didicistis.**

℟. Dum beatus Gatianus longo senio fatigatus sopore tenui recumberet, ipsum Dominus excitavit et sacrosancto sui corporis viatico ejus exitum præmuniens, dixit : Ne timeas, care meus, statim in cœlesti gloria coronandus. ℣. Te cœlestis expectat patria, adventum tuum jucunda sanctorum societas præstolatur. — Ne timeas. — Gloria Patri.

In tertio nocturno *Antiphonæ* : O virum fortissimum, quem longus labor non fregit, nec morbi molestia vicit, sed semper in bonis operibus perduravit. *Psalm.* Domine, quis habitabit. — *Ant.* Regnum mundi contempsit Gatianus propter

amorem Jesu Christi quem vidit, quem credidit, quem dilexit. *Psalm*. Domine, in virtute. — *Ant*. Quinquagesimo episcopatus sui anno, Christus suum militem, hostis antiqui victorem, præmio glorificavit æterno. *Psalm*. Domini est terra.— ℣. Justum deduxit Dominus.

LECTIO VII. Audientes autem discipuli finem ejus ad lacrymas convertuntur et dicunt : Et nos quid amplius faciemus, aut in quo refugium seu consolationem habebimus? Nullus enim audebit de cætero caput erigere, cum jam tanta persecutio paganorum ingruerit, ut fere nullus se Christianum audeat confiteri. Quid ergo, sine te, Pater sanctissime, faciemus? Quos venerandus antistes ita septus consolabatur dicens : Filioli, firmi estote in fide, et confirmate corda vestra quia persecutores peribunt et exaltabitur Deus solus. Nemo potest fundamentum ponere præter id quod positum est, quod est Dominus noster Jesus Christus. Hic enim exaltabit Ecclesiam suam et corruere faciet inimicos, quia gens et regnum quod non servierit ei peribit. Exaltetis igitur nomen ejus solius, non idola vana sectantes, neque iis fidem aliquam adhibentes, quia omnes qui adorant sculptilia confundentur. Jam vero quæ in vobis seminavimus permaneant, et sic metetis vitam æternam. Sustineatis pro Christo persecutiones venturas, quia persecutores peribunt et Ecclesia respirabit contra quam portæ inferi non poterunt prævalere. Iis et pluribus aliis exhortationibus et consolationibus corroborabat corda filiorum quos Christo genuerat, ne a fide catholica possent aliquatenus deviare. O fortissimum virum et per omnia Deo dignum, quem tantus et tam longus labor non fregit, nec ægritudinis molestia devicit, sed usque ad finem vitæ in bonis operibus perduravit! Tanto tempore nobiscum existens nunquam panem otiosum comedit, cum aut prædicationi intenderet, aut orationi vacaret, aut sacræ insisteret lectioni. Sic autem cum divinæ majestati complacuit militem suum, victorem hostis antiqui, æterno præmio glorificare, appropinquante die ultimo, accurrentes discipuli ad illum dicebant : Benedic nobis, Pater, ut benedictionem hæreditate possideamus. Et, data benedictione et peccatorum absolutione, sicut a Christo acceperat, rogabat Dominum ut gregem sibi commissum a persecutionibus custodiret. Tunc apparens ei Dominus cum immenso lumine, sibi adesse diem sui exitus

revelavit, dicens : Quia voci meæ obediens parentes et patriam reliquisti et me secutus fuisti, per longitudinem dierum mecum in claritate quæ nullo fine clauditur jugiter permanebis. Et perseverans in oratione simul cum ipso splendore, videntibus omnibus qui aderant ac Deum glorificantibus, in cœlum perrexit. Anno autem quinquagesimo sui episcopatus, decimo quinto kalendas januarii, immaculatum Christo spiritum reddens domum luteam cœlesti palatio commutavit. Qui quidem annus quinquagesimus illi verus extitit jubilæus in quo unumquemque redire ad familiam et ad possessionem suam lex divina præcepit. Nam et ipse quominus se dubitaret ad requiem tendere, post septem septimanas annorum ex quo constitutus est super familiam Domini adhuc in terris positam, ad eam quæ in cœlis est lætus vocari meruit, ut possideret terram quam mansuetis et mitibus Veritas repromisit. Quinquaginta igitur annis, ut diximus, suam Turonensem Ecclesiam gubernavit, et tunc ei data est facultas a Domino redeundi ab Ægypto ad supernam Jerusalem in qua cum Christo, cui tantopere servierat, post labores et ærumnas præsentis sæculi, verum et desideratum jubilæum feliciter celebravit.

℟. Beatus Gatianus, urbem Turonicam nolens sua præsentia viduare, pretioso sui corporis locupletavit thesauro, quam præclaris virtutibus et miraculis ingentibus non desinit consolari. ℣. Hic signorum radiis illuminat Ecclesiam et quotidie lætificat civitatem.

Lectio viii. Sepultus est autem gloriosus confessor et pontifex Gatianus a discipulis suis prope civitatem in cæmeterio suo quod ipse ad opus Christianorum adquisierat, et sanctis suis manibus benedixerat. Postea vero devotio fidelium ecclesiam Beatæ Mariæ Virginis super eum construxit, quæ ecclesia usque hodie perseverat. Cessavit autem tunc episcopatus metropolis Turonensis, ob paganorum persecutionem gravissimam, annis triginta septem. Christiani enim qui eo tempore inveniebantur, aut afficiebantur verberibus, aut gladio truncabantur. Persecutione vero cessante, beatus Lidorius, vir valde religiosus ac timens Deum, de civibus Turonicis oriundus, assentiente populo, secundus in Ecclesia episcopus ordinatur. Hic ex domo cujusdam senatoris ecclesiam

primam infra urbem Turonicam ædificavit, primaque ab eo basilica facta est. Post obitum vero sancti Lidorii, beatus Martinus tertius ordinatur episcopus. Hic itaque corpus hujus beatissimi pontificis Gatiani devotissime transtulit et juxta corpus beati Lidorii collocavit. Capsulam vero ipsam in qua sacratissima ossa recondidit suo cingulo circumcinxit, sigillo proprio consignatam, quod usque hodie apud nos Turonis in Dei nomine perseverat. Quadam vero die, cum idem beatus pontifex Martinus ante sepulcrum hujus gloriosi præsulis Gatiani, more solito, ad orationem venisset, post effusas ibidem preces humiles, dicto etiam capitulo, ait : Benedic, inquit, mihi, vir Dei. Hæc eo dicente, vox a tumulo ad ipsum delapsa auditur dicens : Te enim obsecro ut mihi, serve Domini, benedicas. Et, data iterum oratione, discessit. Admirati autem qui aderant dicebant illum habitare tunc in Martino qui quondam Lazarum ex monumento vocavit. O quam præclara est Domini ac Salvatoris nostri virtus et pietas, qui sanctos suos corporali præsentia separatos, sed jam mutua caritate conjunctos, spiritali unione colloquentes, lætos facit atque jucundos ! Alter enim, jam exutus corpore, cum Christo regnans, mundum reliquerat; alter vero corpore mundum, sed cœlum meritis possidebat, dum sese invicem beatis meritis tam grata collocutione confovebant, nec virtutum regina, humilitate scilicet, poterant oblivisci. Talibus enim columnis fulciebatur Ecclesia Turonensis ! Tantis jam pontificibus præfulgebat ! Hic itaque Gatianus, procurante Martino, sepultus in urbe, desideratam habuit sepulturam. Noluit enim ipsam sua viduare præsentia mortuus, cui primus fuerat pontifex ab apostolis destinatus. Agamus igitur gratias Deo super omnibus dispositionibus suis, quod indignos nos beatæ mortis ejus voluit honorare præsentia, quod pauperes nos pretiosissimo corporis ejus voluit locupletare thesauro, quod nos debiles et infirmos tanta Ecclesiæ suæ voluit fulcire columna. Dura etenim mortis conditio quæ illis diebus, quibus tenera adhuc et debilis Ecclesia persecutionibus variis ingruentibus fluctuabat, tanto viro parcere non curavit ! Dura profecto et inexorabilis mors quæ tantam hominum multitudinem unius percussione mulctavit ! Cæca et improvida quæ Gatiani ligavit linguam, impedivit gressus, dissolvit manus, oculos clausit : illos, inquam, devotos oculos qui piissimis fletibus divinam peccatoribus reconciliare gratiam consuevere ; illas mun-

dissimas manus quæ illicita munia respuebant, quæ laboriosis et humilibus operibus exerceri se semper amaverant, quæ Dominici corporis hostiam salutarem pro peccatoribus totiens offerebant et in oratione sine ira levabantur in cœlum, quæ infirmis et languentibus multa beneficia præstitisse et signis variis effulsisse noscuntur; illos quoque speciosos gressus pacem evangelizantes et bona; illos etiam pedes qui totiens fatigati sunt studio pietatis; sancta denique illa labia sacerdotis quæ custodiebant scientiam, os justi quod sapientiam meditabatur, et linguam ejus quæ judicium loquens, imo et misericordiam, tantis mederi solebat vulneribus animarum! Nunc autem, moderante eo qui vitæ et mortis habet imperium, mors ipsa huic dilecto Domini Gatiano tanquam finis laborum, tanquam victoriæ consummatio, tanquam vitæ janua et perfectæ securitatis ingressus.

℟. Summe Dei confessor Gatiane, te venerantes protege, te collaudantes respice, atque supplicantium vota clementer suscipe. ℣. O Gatiane, sidus aureum, roga Dei Filium pro salute fidelium.

Lectio IX. Lætemur igitur, dilectissimi, quod hodierna die Gatianus qui nobis olim legatus extitit iterata legatione fungens ad concives suos ascendit, corda nobis concilians beatorum, vota illis intimans miserorum. Lætemur, inquam, et exultemur, quia cœlestis illa curia ex nobis habet cui sit cura nostri, qui suis nos protegat meritis, quos informavit exemplis, ingentibus miraculis confirmavit. Sanctus pontifex qui in spiritu humilitatis hostias pacificas cœlo frequenter ingerebat, hodie per semetipsum introivit ad altare Dei, ipse hostia et sacerdos. Benedictus ergo Dominus Deus noster qui tanti pontificis ministerio visitavit plebem suam et nunc, eo in sanctam civitatem assumpto, tantæ recordatione suavitatis nos et nostram consolari non desinit civitatem. Exultat in Domino spiritus Gatiani qui jam nulla terrena materia prægravatur, et, omnem corpoream et incorpoream transiens creaturam, pergit totus in Deum, et adhærens illi unus cum eo fit spiritus in æternum. Domum etenim istam decet sanctitudo, in qua tanta frequentatur memoria sanctitatis. Sancte Gatiane, serva eam in

sanctitate et justitia, misertus nostri qui inter hujus mundi miserias memoriam tuæ suavitatis abundantiæ eructamus. Tanta namque super te est divinæ dispensatio pietatis, quod si quisquam de rebus suis quidquid perdidit et hoc tibi, Pater sanctissime, devote commendet, illud absconditum mirabili virtute producis in lucem et per te, divina revelante clementia, recuperatur amissum. O oliva fructifera in domo Dei ! O oleum lætitiæ ungens et lucens, occultorum vestigia revelans, fovens, beneficus, coruscans miraculis ! Fac nos ejus qua frueris lucis suavitatisque participes. Vita tua, o Gatiane, lex vitæ et disciplinæ; mors tua, porta vitæ; memoria tua, dulcedo suavitatis et gratiæ; præsentia tua, corona gloriæ in manu Dei tui. O odoriferum lilium florens et germinans ante Dominum in æternum, spargens ubique mirificum suavitatis odorem, cujus apud nos est memoria in benedictione, apud superos præsentia in honore ! Da nobis tuæ sanctitatis gloriam canentibus tantæ beatitudinis participatione non fraudari, ut sic tua sancta festivitas, quæ merito tuis virtutibus votiva impenditur, tuis nobis efficiatur meritis et precibus salutaris. O luminare magnum lucens in tenebris, signorum radiis illuminans Ecclesiam, lætificans civitatem! Dignare præire præ nobis, ut nos sicut lucis filii in lumine ambulemus. Recipe nos, quæsumus, in consortio luminis quo illuminatus foris luces et intus suaviter ardes. Fuga de cordibus nostris virtutum splendoribus tenebras vitiorum, ut nos in extremo judicio vero lumine luminati inveniamur cum sanctis in parte dextera coronandi, præstante Domino Jesu Christo qui cum Patre et Spiritu sancto regnat in æternum. Amen.

℟. O caritas indissolubilis ! O miranda Christi magnalia ! Dum in hujus vitæ fallibilis constitutum adhuc agonia, emeritus miles in gloria dare sibi precatur humilis benedictionis donaria. ℣. Gatiani dum beneficia corde petit Martinus, sedulo ab eodem mira clementia Gatianus poscit e tumulo. — Dum in hujus. — Gloria patri.

A la suite des Matines, se trouve la prose suivante :

PROSA.

Dona, decus prælatorum,
Pacem in Ecclesia,
Tiro fortis Turonorum,
Agens turonicia.

Reprobator idolorum,
Effugans dæmonia,
Restaurator perditorum,
Probis præstans præmia.

Gatiane, nos cœlorum
Regi reconcilia,
Qui det nobis in sanctorum
Cœtu cœli gaudia. Amen.

Te Deum laudamus.

℣. Ora pro nobis, beate Gatiane.

IN LAUDIBUS *Antiphonæ.*

*Ant.* Confessor Christi Gatiane, tuorum attende vota famulorum, ut qui tuis lætantur laudibus, supernorum socientur catervis. *Psalm.* Dominus regnavit.

*Ant.* Gloriosus Dei amicus Gatianus, pro terrenis cœlestia, pro perituris æterna felici commercio commutavit. *Psalm.* Jubilate Deo, omnis terra.

*Ant.* Corda vero filiorum quos Christo genuerat, sanctis exhortationibus roborabat, ne a fide possent catholica deviare. *Psalm.* Deus, Deus meus.

*Ant.* Multa namque salubria vitæ præcepta dabat eis ut posset eos Christi corpori per sacramentum baptismatis sociare. *Psalm.* Benedicite.

*Ant.* Sacer (sacerdos) Christi Gatiane, nos te laudantes protege, ut cum Christo lætemur in solio cœlestis gloriæ. *Psalm.* Laudate Dominum de cœlis.

*Capitulum.* Benedictionem omnium gentium. — *Hymnus.* Jesu Redemptor omnium. — ℣. Justus ut palma florebit.

AD BENEDICTUS *Ant.* Urbs præclara Turonis ex Gatiani merito, cujus vera te perduxit ad fidem affectio, ejus ope sempiterno perfruaris præmio.

*In die ad Vesperas super psalmos antiphonæ de Laudibus.*

AD MAGNIFICAT *Ant.* Beatus Dei Gatianus hodie viden-

tibus discipulis migrans a sæculo pretiosam animam cœlo reddidit, et a Christo stolam gloriæ et immortalitatis accepit.

*In translatione beati Gatiani in secundis Vesperis ad Magnificat ant.* Iste est.

*Ad primas Vesperas antiphonæ super psalmos.*

*Ant.* Beate Christi confessor Gatiane, ecce nomen tuum fulget per sæcula. Petimus ergo ut tuis sacris precibus mereamur adjuvari a Domino.

*Ant.* Suffragante, Domine, beato Gatiano confessore tuo, quæsumus, infundatur gratia Spiritus sancti in corda nostra ut mala vitare valeamus, ac bonis omnibus perfruamur.

*Ant.* Sancte Gatiane, intercede pro nobis, ut consortes gloriæ sanctorum tecum effici mereamur.

*Ant.* Sancte Gatiane, confessor Domini gloriose, adesto nostris precibus pius et propitius.

*Ant.* Intercessio, Domine, beati Gatiani episcopi nos ubique lætificet, ut cujus solemnia celebramus, ejus precibus adjuvemur.

*Capitulum.* Ecce vir prudens. — *Hymnus.* Iste confessor. — ℣. Ecce sacerdos magnus.

AD MAGNIFICAT *Antiphona.* Iste Dei confessor Gatianus gloriosam vitam gerens in terris, speculum bonorum operum factus est nobis. Ideo cum Christo gloriosus regnat in cœlis.

Nous trouvons inscrites, sans notation, à la première page du même manuscrit nº 212, deux hymnes qui furent conservées dans la métropole jusqu'en 1670. Mgr Michel Amelot de Gournay en permit encore l'usage, dans son Propre de Tours, par considération pour la coutume, mais elles furent remplacées, de fait, par deux hymnes évidemment calquées sur les précédentes, mais où l'on avait eu soin d'effacer tout ce qui semblait en harmonie avec l'ancienne légende.

Nous reproduisons les hymnes du manuscrit 212, en indiquant par des notes les variantes introduites dans les bréviaires postérieurs.

HYMNE DES I^res VÊPRES.

Hymnum, fideles populi,
Regi Christo concinite
Qui est salvator sæculi,
Et illi laudem dicite.

Hujus sequens vestigia
Gatianus, vir inclytus,
Mundi sprevit fastigia (1)
Et carnis molles habitus.

Ab ipso sacro neupmate (2)
Affatim illustratus est,
Et præsulatus scemate (3)
A Petro ordinatus est.

Cujus jussu almifico
Turonis petit ocius (4)
Qua instinctu dæmonico
Frendebat gens atrocius.

Cujus (5) annue precibus,
Rex regum Christe Domine,
Ut exuti corporibus
Tuo fruamur lumine. Amen.

HYMNE DES LAUDES.

Aurora vultu roseo
Nitet splendore phœbeo,
Noctis umbra reconditur
Et lux terris refunditur.

Gatiani solemnia
Adsunt ecce præsentia
Quæ celebrat Ecclesia
Fidei cum lætitia.

Hic illustri prosapia
Ortus, ab adolescentia (6)
Regna spernit terrestria
Suspirans ad cœlestia.

Tandem Turonis civibus
Tunc idola colentibus
Pastor datur divinitus
Ut vitæ pandat aditus.

Ubi quondam innumeris (7)
Radiavit miraculis,
Modo regnat cum superis,
Reddit perdita singulis.

Huic avis, illi bestia,
Huic propulsa molestia,
Pax, vita, salus redditur,
Cum puro corde petitur.

(1) *Var.* Mundi *cavit vestigia.*
(2) *Var.* Ab ipso sacro *pneumate*
(3) *Var.* ... *Schemate.*
(4) *Var.* *Turonem petiit ocius.*
(5) *Var.* *Hujus...*
(6) *Var.* *Ex* illustri prosapia
Ortus *ducens natalia.*
(7) *Var.* Ubi *quidem*.. (Br. de 1546).
Ubi *clarus*... (Br. de 1612).

Procul pellit incendia
Gatianus prece pia (1);
Nullus rogatu fallitur,
Sospes quisque regreditur.

Cujus annue precibus,
Rex regum Christe Domine,
Ut exuti corporibus
Tuo fruamur lumine. Amen.

## XII.

### ALIA LEGENDA DE BEATO GATIANO.

*(D'après un lectionnaire de l'Église de Tours, du xv[e] siècle, n° 156 (ancien 197, ancien 817 — 131 A, fol. 45, 46, 47); et d'après un lectionnaire de Saint-Martin, n° 157, écrit en 1418 pour Mathurin Laurent de Chinon, (fol. 168).*

Lectio I. Catholica mater Ecclesia ubique terrarum longe lateque diffusa ad instructionem et informationem necnon consolationem fidelium actus et vitam patrum præcedentium proponere non desistit, in quibus tanquam speculis speciosis politis et ab omni labe seu contagione vitiorum extersis, suas inspicientes maculas detergant, et sinceram vitam eorum pro viribus studeant imitari; in cujus rei figura legislatori præceptum est ut mare, hoc est lavatorium faceret compositum de speculis mulierum. Ipsi etiam sancti Patres quasi radiantia sidera firmamentum Ecclesiæ illuminant et exornant, luceatque lux eorum coram hominibus, unde glorificatur Deus. Istæ liquidæ stellæ dederunt lumen in custodiis suis, vocatæ sunt et dixerunt: Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate, qui fecit illas (*Baruch*, cap. III, v. 34, 35). Inter hæc sidera (*en marge:* speciosa) beatus antistes et primus Turonorum apostolus Gatianus, quasi refulgens lucifer tenebras infidelitatis expellens, gloriosus enituit, et ortum surgentis auroræ novæ, videlicet initia fidei Turonicis nuntiavit. Hic quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna perfecta in diebus suis luxit, et quasi sol refulgens inter nebulas gloriæ, sic ille effulsit in templo Dei.

(1) *Var.* Gatianus *fide* pia.

Lectio II. Postquam igitur *Dominus* ac Salvator noster Jesus *Christus* humanos miseratus errores, per semetipsum Judæorum populis, tanquam ovibus quæ perierant domus Israel, tenebrosa infidelitate cæcatis, lumen veritatis aperuit, *ipsos divinæ lucis radios, missis prædicatoribus, gentium populis sedentibus in tenebris errorum, toto orbe diffudit. Et primum quidem per Apostolos quos ad hoc divina sapientia de numero universitatis hominum præelegit. Deinde, per secundos prædicatores tanquam nova semina cordibus eorum initia sanctæ prædicationis impressit; de quorum numero beatissimus Gatianus a præsule sedis apostolicæ veritatis prædicator electus, et Turonorum specialis pontifex ordinatus cum cæteris participibus ejusdem operis et regni cœlestis cohæredibus in Gallias adventavit* (1). Qui, juxta sui nominis interpretationem spiritualibus armis accinctus, indutus loricam justitiæ, et galeam salutis, et scutum fidei anteponens gladio spiritus, quod est verbum Dei, viriliter pugnaturus, vexillum crucis vivificæ mœnibus Turonicæ civitatis invexit.

Lectio III. Quæ urbs metropolis, inter regni civitates insignis, nobilium numerositate pollebat et innumerabili plebium frequentabatur accessu. Quippe quæ erat fluviorum jucunditate mirabilis, nemorum amœnitate laudabilis, vineis uberrima, salubris aere, fecunda terris, referta commerciis, omnibus exuberabat divitiis et deliciis affluebat. Sed quia plerumque exuberantia temporalium rerum dissolutionem corporum et cordium operatur, populus ille diversis illectus sceleribus per tramitem mortis incedens, quasi equus indomitus, freno timoris excusso, ad suæ damnationis barathrum totus ferebatur in præceps. Nec mirum qui viam veritatis ignorans et profundæ cæcitatis involutus caligine, sub diræ servitutis jugo idolatriæ deditus, serviebat creaturæ potius quam Creatori qui est benedictus in sæcula. Ad hanc igitur urbem vir beatus accedens et tantam multitudinem sibi divinitus commissam diabolica fraude deceptam inspiciens, quanta cordis amaritudine et anxietate spiritus premebatur, quantis gemitibus et suspiriis torquebatur interius, quis facile poterit explicare? Jam parturiebat pii parentis affectu filiolos quos nondum per

(1) Les phrases en italique appartiennent à l'ancienne Vie de saint Gatien que nous a fait connaître Maan.

Evangelium ipse genuerat et invigilabat sollicitus, qualiter obstetricante manu mirum in modum, de altitudine ventris inferi educeret, quos postmodum per uterum matris Ecclesiæ in novam produceret creaturam.

Lectio iv. Aggreditur interea nova bella pius athleta Domini Gatianus, et evaginato sanctæ prædicationis gladio, elevata piæ conversationis et incomparabilis vitæ dextera, in exercitum diaboli consurgit intrepidus, et de ipsis draconis faucibus, imo etiam visceribus conatur eripere, quos pio Christi collegio valeat sociare. Quis tanti militis non commendet audaciam? Quis dilectionis ardorem non sentiat? Quis animi constantiam non miretur? Solus dimicat contra multos, inermis in armatos se ingerit, indigenas peregrinus et advena non veretur, nec de victoria adipiscenda desperat, qui in sola spe gratiæ cœlestis innititur, cui Christus vivere et mori lucrum, cui non de terra sed de cœlo fortitudo est. E contra diabolus, insuetos miratus insultus, ad pugnam insolitam stupefactus, frendet dentibus, indignatione tabescit, venenaque sui furoris in se recolligens in Christi militem totis viribus debacchabatur: quosdam ad risum commovet, alios excitat ad furorem; deridetur justi simplicitas, et ab impuris sanctitas conculcatur; corruit in plateis veritas et sancti pietas diris et duris verberibus lacessitur; trahitur, distrahitur Gatianus, et a rudi populo nunc occultus explorator provinciæ, nunc sacrorum manifestus asseritur violator. Quidam tamen, licet pauci, considerantes viri prudentiam, attendentes constantiam, patientiam admirantes, corde compuncti, ingemiscebant interius, et calore succensa verborum, eorum anima liquescebat.

Lectio v. Aderat in illis suaviter operans gratia Salvatoris, et paulatim formabantur in Christo; gustato spiritu desapiebat eis carnalitas, et, odore florum cœlestium olfacto, abominabantur spurcitiam idolorum. Adhærebant pii Patris vestigiis, et suæ salutis veritatem edocti, unda salutiferi baptismatis tingebantur. Dein, cortinis cortinas trahentibus, plures adunantur in unum et se Christi jugo suavissimo supponentes, abjecto vetustatis errore vocationis æternæ fieri et esse participes lætabantur. Augebatur quotidie fidelium multitudo, et Christiani nominis odor suavissimus longe lateque spirabat; cujus fragrantia abstracti populi con-

currebant et cum magna lætitia idola destruebant quæ paulo ante cum summa veneratione coluerant. Venerabilis antistes gratias referebat omnium Salvatori cujus ope et gratia fidelium crescebat numerus, et dæmonum quotidie minuebatur exercitus. Divino igitur fretus auxilio, et credentium populorum caterva vallatus, in pago Turonico novas fabricavit ecclesias quas ad octonarium numerum usque perduxit, unde ab illarum ecclesiarum septima et octava villæ in quibus constructæ fuerunt Septenarii et Octonarii (1) nomen usque in præsens sortitæ sunt. Ibique personis ecclesiasticis ordinatis, ipse prædicationi et orationi sollicitus incumbebat. Divini Verbi potentiæ sociabantur miracula, et quos prædicationis novitas deterrebat, hos miraculorum auctoritas reddebat attonitos, rudesque et informes animos in admirationem vertebat.

Lectio vi. Lugebat (2) interea portio confusa diaboli, et se dolebat exclusam illa idolatriæ nefanda iniquitas, unde quamplures contra beatum virum excitabantur seditiones et prælia, quod pius Dominus fieri permittebat ut miles ejus semper viveret in bello, donec triumphato sæculo feliciter ad victoriam perveniret. Hæc a satellitibus diaboli patientia mirabili sustinebat extrinsecus, præter hæc quæ pro cura et sollicitudine officii pastoralis intrinsecus tolerabat. Discurrebat per singulos sollicite, providens ne teneros et imbecilles animos invidia hostis antiqui a bono proposito tentaret inflectere. Quod si quem tale aliquid passum forsitan invenisset, parturiebat iterum donec in Christo reformaretur. Hic quasi nutrix uberibus pietatis fovebat filios, et quidem infirmioribus lac simplicis doctrinæ dulciter influebat, capacioribus vero et firmioribus panem sublimioris intelligentiæ ministrabat. Curam sui negligens, curam gerebat omnium, insistebat vigiliis, orationibus incumbebat, corpus attenuabat jejuniis, ut jam martyr non solum voluntate sed opere, gloria non careret martyrii. Quinquaginta igitur annis in tali certamine constitutus per desertum hujus vitæ præsentis, populum sibi commissum de Ægypto infidelitatis eductum, velut alter Moyses, ad terram promissionis deducens, post multa certamina, post labores et agones innumeros, gregem sibi creditum summo Pastori commendans in exultatione et jubilo, annum celebraturus jubilæum qui in lege quinquagesimus habebatur,

(1) Sepmes et Huismes.
(2) Le Ms. porte *Augebat*.

plenus dierum in senectute bona quievit in Christo, pro brevi hujus vitæ corruptibilis spatio immortalis palmæ bravium assecutus. Cujus transitum divina clementia hoc legitur ordine decorasse. Dum quadam die vir beatus longo jam pressus senio toto jaceret copore fatigatus, repente sopor tenuis se per ejus membra diffudit. Apparensque ei Dominus Jesus Christus in illa forma qua eum in terris cognoverat, excitavit eum et sacrosancto sui corporis viatico beatum ejus exitum præmuniens, ipsum dulciter consolatus est dicens : « Ne timeas, care meus, statim in cœlesti « gloria cum tuis cohæredibus et paradisi civibus coronandus. Te « cœlestis expectat patria, adventum tuum jucunda sanctorum « societas præstolatur. » His dictis, divinum responsum comes ægritudo secuta est, et ingravescente morbi molestia, septima die reddidit beatam animam, et, ut prædiximus, in pace quievit.

Lectio vii. Migravit autem a sæculo gloriosus confessor et pontifex Gatianus decimo quinto kalendas januarii, sepultusque est non longe ab urbe in cœmeterio pauperum, in ecclesia beatæ Mariæ semper Virginis, quæ postmodum a fidelibus, ut asseritur, populis, pro tanto thesauro ibidem recondito Dives nomen accepit. Post multa vero annorum curricula, ejus venerabile corpus a beato Martino jam tunc Turonensem Ecclesiam gubernante, de loco in quo diu latuerat, divina eidem revelante clementia, ad matrem ecclesiam, magna populorum comitante frequentia, summa cum reverentia translatum est, et propriis sancti confessoris Christi manibus in locello in quo usque in præsens, Domino annuente, quiescit devote repositum. Hunc locum prædictus confessor Christi Martinus, quandiu in hac vita permansit, ex devotione consueverat frequentare, et quotienscumque ab itinere rediret, ibidem quasi gratias persolvens suppliciter adorare.

Lectio viii. Contigit autem quadam die ut ad locum supradictum, orationis devotus accederet et ibidem prostratus diutius, cum ab oratione profusis lacrymis surrexisset, more solito, tanquam a patre et patrono benedictionem sibi tribui postularet. Tunc repente de locello in quo requiescebat gloriosi gleba pontificis vox hujusmodi facta est : mihi etiam obsecro ut benedicas. O civium cœlestium veneranda societas ! O caritas indissolubilis ! O prædicanda ubique magnalia Redemptoris ! Miles jam emeritus, coronatus in

cœlis, adhuc in agone positum cœlestis gloriæ cohæredem alloquitur, et quem, divino lumine perlustratus, prædestinatum jam noverat, hujus deserti adhuc itinere [fatigatum, dulci verbo refovet et solatur. Postulat sibi benedictionem præberi divina jam benedictione præventus, et cœlesti sublimatus in gloria non dedignatur honorare adhuc in mortali vita detentum, quem jam in verbo Dei noverat gloria et honore secum in proximo coronandum. Verum cum vox defuncto procedit ex corpore, post mortem vivere se demonstrat, et futuræ resurrectionis quædam nobis ostendit præludia, ut et in utroque sancto completum videatur oraculum, quod per psalmistam olim fuerat peroratum : *Auditui meo dabis gaudium et lætitiam, et exultabunt ossa humiliata.* Implevit gaudio et lætitia cor Martini, dum vocem exultationis audivit ex ossibus Gatiani.

Lectio ix. Verum quanta per hujus sancti merita populo suo beneficia conferat Deus, qui in sanctis suis semper est mirabilis, non est nostræ infirmitatis evolvere. Quem inter cætera hoc speciali privilegio divina clementia decoravit, ut quicumque aliquid de rebus domesticis seu familiaribus cum tristitia, ut est infirmitatis humanæ, perdiderit, si hoc beatissimo confessori cum tota cordis confidentia recommendet, sine dubio cum lætitia recuperabit amissum. Ipse enim quasi de occultis et abditis illa videtur extrahere de quorum inventione nulla spes ulterius videbatur haberi posse, ut ad ipsum spectare specialiter videatur quod per beatum Job Spiritus sanctus olim prædixisse cognoscitur : Omne pretiosum vidit oculus ejus, profunda quoque fluviorum scrutatus est, et abscondita perduxit in lucem. Unde non incongrue comparari potest lucernæ per quam mulier evangelica perditam drachmam inventam recipit, et cum gaudio vicinas convocat dicens : Congratulamini mihi, quia inveni drachmam meam quam perdideram. Tibi igitur, o Pater et Pastor piissime Gatiane, sanctissime thesaurum quem in vase fictili habemus reconditum, animas videlicet nostras, adhuc corruptibili corpore pergravatas, devotis mentibus commendamus suppliciter exorantes; quatenus, tuis intervenientibus meritis adjuti, non perdamur cum his qui fornicantur a Domino; sed in die districti et tremendi judicii cum sanctis et electis inveniamur in parte dextera coronandi, ad gloriam et laudem et honorem Domini nostri Jesu Christi, cui cum Patre et sancto Spiritu est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

# XIII.

## BREVIARIUM SECUNDUM USUM ECCLESIÆ BEATI MARTINI TURONENSIS.

*(Bibl. municip. de Tours, n° 149 (ancien 252, ancien 220 — 3 B), Ms. du* XIII*e* *au* XIV*e* *siècle, antérieur à l'année 1323).*

LECTIO I. Quadam autem die dum beatus Gatianus Turonensis archiepiscopus longo jam [pressus] senio, corpore jaceret fatigatus, sopor tenuis se per ejus membra diffudit.

LECTIO II. Apparensque ei Dominus Jesus Christus in illa forma qua eum in terris cognoverat, excitavit eum et sacro sui corporis viatico ejus exitum præmuniens ipsum dulciter consolatus [est] dicens :

LECTIO III. Ne timeas, care meus, statim in cœlesti gloria cum tuis cohæredibus et paradisi civibus eris coronandus. Te cœlestis expectat patria, adventum tuum jucunda sanctorum societas præstolatur.

LECTIO IV. His dictis, divinum responsum comes ægritudo secuta est, et, ingravescente morbi molestia, septima die reddidit beatam animam et, ut prædiximus, in pace quievit.

LECTIO V. Migravit autem a sæculo gloriosus confessor et pontifex Gatianus XV° kalendas januarii, sepultusque est non longe ab urbe, in cœmeterio pauperum, in ecclesia beatæ Mariæ semper Virginis quæ postmodum a fidelibus, ut asseritur, populis, pro tanto thesauro ibidem recondito Dives nomen accepit.

LECTIO VI. Post multa vero annorum curricula, ejus venerabile corpus a beato Martino jam tunc Turonensem Ecclesiam gubernante de loco in quo diu latuerat, divina eidem revelante clementia, ad matrem ecclesiam, magna populorum comitante frequentia, summa cum reverentia translatum est, et propriis sancti confessoris manibus in loco usque in præsens, Domino annuente, quiescit, devote depositum.

LECTIO VII. Hunc autem locum prædictus confessor Christi Martinus, quandiu in hac vita permansit, ex devotione consueverat frequentare et quotienscumque ab itinere rediret, ibidem quasi gratias persolvens suppliciter erogare.

LECTIO VIII. Contigit autem quadam die ut cum ad locum supradictum orationis gratia et devotionis accederet, et ibidem prostratus diutius cum ab oratione perfusus lacrymis surrexisset, more solito, tanquam a patre et patrono benedictionem sibi tribui postulavit.

LECTIO IX. Beato autem Martino, more solito, benedictionem sibi tribui postulante, tunc repente [e] cello (1) in quo requiescebat gloriosi gleba pontificis Gatiani, vox hujuscemodi facta est.

℟. Agmina sacra.— ℣. Justus germinabit.

In Laudibus antiphonæ, psalmi, capitulum, hymnus, versiculus et antiphonæ ad Benedictus, sicut in festis duplicibus; commemoratio de Adventu.— Ad horas et Vesperas, sicut in festis duplicibus; commemoratio de Adventu, illud O quod evenit.

## XIV.

### BREVIARIUM SECUNDUM USUM ECCLESIÆ BEATISSIMI MARTINI TURONENSIS.

(*Bibl. municip. de Tours*, *Ms. du* XIV*e au* XV*e siècle*, *n° 150*, *ancien 254*, *ancien 223 — 2 B. C'est le dernier bréviaire de Saint-Martin où la légende de saint Gatien soit conforme à la tradition réformée. — Le Ms. n° 151, ancien 255, ancien 225 — 8 B,* Breviarium secundum usum Ecclesiæ beatissimi Martini Turon. episcopi *(folio 306)*, *ne contient de cette légende que les six premières leçons divisées de manière à en former neuf. Ce manuscrit appartient à la fin du* XV*e siècle. — Le bréviaire de Saint-Martin imprimé en 1519, contient neuf leçons toutes empruntées à cette légende, mais on n'y retrouve pas les expressions significatives de la* IX*e leçon :* in illa forma qua eum in terris cognoverat. (2).

XVIII *decemb.* SANCTI GATIANI. *(folio 587).*

LECTIO I. Catholica mater Ecclesia ubique terrarum longe lateque diffusa ad instructionem et informationem necnon et consolationem

(1) De locello?

(2) Breviarium ad ritum insignis Ecclesiæ beatissimi Martini Turonensis, ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, etc., 1519.

fidelium filiorum actus et vitam patrum præcedentium proponere non desistit, in quibus, tanquam speculis speciosis politis et ab omni labe seu contagio vitiorum extersis, suas inspicientes maculas detergant et sinceram eorum vitam pro viribus studeant imitari.

LECTIO II. Ipsi etiam sancti Patres quasi radiantia sidera firmamentum Ecclesiæ illuminant et exornant, lucetque lux eorum coram hominibus, unde glorificatur Deus. Inter hæc sidera speciosa beatus antistes et primus Turonorum Gatianus apostolus, quasi refulgens lucifer, tenebras infidelitatis expellens, gloriosus enituit, et ortum surgentis auroræ novæ, videlicet initia fidei Turonicis nuntiavit.

LECTIO III. Hic beatissimus Gatianus a præsule sedis apostolicæ veritatis prædicator electus et Turonum pontifex ordinatus cum cæteris participibus suis et regni cœlestis cohæredibus in Gallias adventavit.

LECTIO IV. Qui, juxta sui nominis interpretationem, spiritualibus armis accinctus, indutus loricam fidei, justitiæ, et galeam salutis, sed et scutum fidei anteponens gladio spiritus, quod est verbum Dei, viriliter pugnaturus, vexillum crucis vivificæ mœnibus Turonicæ civitatis invexit.

LECTIO V. Quæ urbs, metropolis regni, inter civitates insignis nobilium numerositate pollebat et innumerabili plebium frequentabatur accessu. Quippe quæ erat fluviorum jucunditate mirabilis, nemorum amœnitate laudabilis, vineis uberrima, salubris aere, fecunda terris, et quasi quidam paradisus voluptatis, omnibus exuberabat divitiis et deliciis affluebat.

LECTIO VI. Sed quia plerumque exuberantia temporalium rerum dissolutionem corporum et cordium operatur, populus ille diversis fœdatus sceleribus per tramitem mortis incedens, quasi equus indomitus, freno timoris excusso, ad suæ damnationis barathrum totus ferebatur in præceps.

LECTIO VII. Ad hanc igitur urbem pius athleta Domini Gatianus accedens, et evaginato sanctæ prædicationis gladio, piæ conversationis et incomparabilis vitæ dextera in exercitum diaboli consurgit intrepidus, et de ipsis draconis faucibus conatur eripere quos pio Christi collegio valeat sociare.

Lectio viii. Augebatur quotidie fidelium multitudo et christiani nominis odor suavissimus longe lateque spirabat, ita quod magna lætitia idola destruebant quæ paulo in ante cum summa veneratione coluerant. Lugebat portio confusa diaboli et se dolebat exclusam illa idololatriæ nefanda iniquitas, unde quamplures contra beatum virum excitabantur seditiones et prælia, quod pius Dominus fieri permittebat ut miles ejus superviveret in bello, donec, triumphato sæculo, feliciter ad victoriam perveniret.

Lectio ix. Cujus transitum divina clementia hoc legitur ordine decorasse. Dum, quadam die, vir sanctus longo jam pressus senio, toto jaceret corpore fatigatus, repente sopor tenuis se per ejus membra diffudit. Apparensque ei Dominus Jesus Christus in illa forma qua eum in terris cognoverat, excitavit eum et sacrosancto sui corporis viatico beatum ejus transitum præmuniens, ipsum dulciter consolatus est dicens : Ne timeas, care mi, statim in cœlesti gloria cum tuis cohæredibus et paradisi civibus eris coronandus. His dictis, divinum responsum comes ægritudo secuta est, et, ingravescente morbi molestia, septima die reddidit beatam animam et, ut prædiximus, in pace quievit (1).

(1) Le dernier bréviaire imprimé de Saint-Martin (1748) contient trois leçons (2e nocturne). Elles sont extraites de cette légende; mais elles ne renferment pas les mots *in illa forma qua eum* etc... Quelques modifications sans aucune importance ont été introduites dans la rédaction.

Dans le manuscrit no 150 (fol. 368), au 2 mai, fête de la Translation de saint Gatien, les neuf leçons sont formées des leçons vii, viii et ix de la légende *Catholica mater*. — Dans le bréviaire no 151 (fol. 351), au 2 mai, les leçons sont empruntées aux leçons vii et viii de la même légende.

# XV.

## BREVIARIUM SECUNDUM USUM ECCLESIÆ TURONENSIS.

I. Breviarium scriptum per manum P. de Lelaco presb., et completum secundum usum et consuetudinem Ecclesiæ B. Mauritii. Turonibus, die Veneris post Ascensionem Domini, anno ejusdem *M CCC XLIII*, *2 vol. Biblioth. municip. de Tours, n°s 144-145 (ancien 253, 221-222, 4 B — 5 B).* — II *et* III. *Bibl. nationale, Ms. du* XV*e siècle n° 1032; et Bibl. municip. de Tours, Ms. du* XV*e siècle (1412). n° 146 (ancien 259)*, (1). — *L'office de S. Gatien, comme il est facile de le voir, a été emprunté presque* textuellement *à la légende* Liquet dilectissimi.

XVIII *decemb. et* II *maii*, SANCTI GATIANI. *(fol. 20 du n° 145, et fol. 270 du n° 146.)*

LECTIO I. Hic itaque Gatianus, evangelista noster ac primus pontifex Turonorum, de septuaginta duobus discipulis Domini, prout diximus, unus a primis fere annis secutus est Christum, et quem carne velatum juvenem miracula facientem videre meruit et Dei Filium esse credidit.

LECTIO II. Cœnæ enim Dominicæ conviva participavit, pedes ipsius Dominus abluit et detersit. Apparitioni cui Thomas defuit, beatus Gatianus non defuit; sed semper cum apostolis fuit cum Dominus eos de scripturis doceret et sensum ut eas intelligerent aperiret.

LECTIO III. Cum eduxisset discipulos Dominus foras Bethaniam (2), et benediceret eis, memoratus vir Gatianus cum aliis discipulis meruit a Domino benedici et cum ipsis perstitit quotidie laudans Deum et benedicens Dominum quousque, die decimo

(1) Au folio 316, un peu avant la fin du manuscrit n° 146, on lit : « Explicit anno Domini M° CCCC^mo XII° quo miserabilis dissensio fuit inter duces Aurel. et Burgundiæ. »

(2) Dans un des manuscrits, par suite de l'inattention impardonnable ou de l'ignorance du copiste, on lit *foras beatum Thomam* au lieu de *foras Bethaniam*.

Ascensionis Christi ad Patrem, Spiritum sanctum supervenientem vidit, ac cum aliis edoctus omnibus linguis, invincibilis resurrectionis Christi extitit testis.

Lectio iv. Utrique etiam in paucis panibus et pisciculis miraculo, et edentibus turbis, peracto affuit, et millibus ad plenum refectis, cum cæteris fragmentorum reliquias collegit.

Lectio v. Fuit autem doctrina præclarus atque parentum generositate clarissimus. Cum ergo magnis possessionibus ditaretur, divitiisque affluentibus, plerique mortalium sunt in retributiones et scandalum, noluit cor apponere, sed manum mittens ad fortia, domos, parentes et propria, veri Abrahæ imitator, dereliquit ut pater multarum gentium esse mereretur.

Lectio vi. Obliviscitur igitur populum suum et domum patris sui ut adhæreret Deo. Tandem, Domino disponente, urbi Turonicæ destinatur pontifex, et injunctum sibi suscipit onus cum licentia et benedictione beati apostoli Petri recedens.

Lectio vii. Replebatur autem tota provincia fama ejus, quia plurimis virtutibus et miraculis coruscabat. Cæcis visum reddebat, surdis autem auditum præbebat, dæmonem obsessis corporibus effugabat, aliaque mira et stupenda, divina operante gratia, in populo faciebat.

Lectio viii. Attoniti igitur pagani miraculorum gloria festinabant ad eum plurimi, quorum maxima pars de pauperibus erat. Pauperes enim erant qui Christo credebant; nam pauperes elegit Deus in hoc mundo, divites in fide et hæredes regni cœlestis.

Lectio ix. Vita tua, o Gatiane sanctissime, lex vitæ et disciplinæ, et tua mors porta vitæ; memoria tua dulcedo suavitatis et gratiæ; præsentia tua corona gloriæ in manu Dei tui : fac de cordibus nostris virtutum splendoribus tenebras vitiorum fugere, ut nos in extremo judicio vero lumine illuminati inveniamur cum sanctis in parte dextera coronandi, præstante Domino nostro Jesu Christo qui cum Patre et Spiritu sancto regnat in æternum. Amen.

*Prosa.* Dona, decus prælatorum..

L'invitatoire, les antiennes et les répons sont exactement conformes à ceux du Ms. 212. Il en est de même des antiennes des deux Vêpres et de Laudes. L'oraison est celle du missel n° 192 : Deus, qui beatum Gatianum primum pontificem Turonicis concessisti, ejusque gloriosis meritis amissa tribuis invenire, concede propitius, ut gratiam tuam quam pro peccatis nostris amisimus, ejus meritis et precibus recuperare et æterna præmia consequi valeamus. Per.

XVIII *decemb*. SANCTI GATIANI (fol. 187 du Ms. n° 146).

LECTIO I. Quadam autem die, dum beatus Gatianus Turonensis archiepiscopus, longo jam fessus senio, toto corpore jaceret fatigatus, repente sopor tenuis se per ejus membra diffudit. Apparensque ei Dominus Jesus Christus in illa forma qua eum in terris cognoverat, excitavit eum et sacrosancto corporis sui viatico ejus exitum præmuniens, ipsum dulciter consolatus est dicens.,... præstolatur. (Comme les trois premières leçons du manuscrit 149.)

Les trois leçons suivantes sont empruntées aux leçons IV, V, VI, VII, et VIII du même manuscrit.

LECTIO V. Beato autem Martino, more solito, benedictionem sibi tribui postulante, tunc repente de locello in quo requiescebat gloriosi gleba pontificis Gatiani, vox hujuscemodi facta est : Mihi obsecro etiam ut benedicas. O civium cœlestium veneranda societas! O caritas indissolubilis ! O prædicanda ubique magnalia Redemptoris ! Miles jam emeritus coronatus in cœlis, adhuc in agone positum cœlestis gloriæ cohæredem alloquitur, et quem divino lumine perlustratus prædestinatum jam noverat, hujus deserti adhuc itinere fatigatum dulci verbo refovet et solatur.

LECTIO VI. Postulat sibi benedictionem præberi, divina jam benedictione præventus; et cœlesti sublimatus in gloria non dedignatur honorare adhuc in mortali vita detentum, quem jam in verbo (Dei) noverat gloria et honore secum in proximo coronandum.

LECTIO VII. Verum cum vox defuncto procedit ex corpore, post mortem vivere se demonstrat, et futuræ resurrectionis quædam

nobis ostendit præludia, ut et in utroque sancto completum videatur oraculum, quod per psalmistam olim fuerat peroratum : *Auditui meo dabis gaudium et lætitiam, et exultabunt ossa humiliata.* Implevit gaudium et lætitia cor Martini, cum vocem exultationis audivit ex ossibus Gatiani. Gregorius Turonensis simile factum refert de beato Martino, quod apud Arthonam Arvernensem ad tumulum cujusdam religiosæ ibi quiescentis, quæ Vitalina vocabatur, veniens, salutationem dedit ; et illa ut sibi dignaretur benedicere flagitavit, et expleta oratione vir beatus : Dic, ait, sanctissima virgo, an jam Domini præsentiam meruisti ? Quæ ait : Restitit mihi una causa quæ facilis in sæculo videbatur. Sexta enim feria aquis ablui caput. Recedens autem beatus confessor, ait : Væ nobis, cum quotidie fallax sæculum peccare persuadet !

Les deux dernières leçons sont empruntées à la leçon IX de la légende *Catholica mater.*

## XVI.

### BREVIARIUM SECUNDUM USUM ECCLESIÆ METROPOLITANÆ TURONENSIS.

BRÉVIAIRE DE BERTRAND BRIÇONNET.

*(Bibl. municip. de Tours, Ms. du XVe siècle, 2 vol., nos 147-148, ancien 256, ancien 227-6B et 7B, fol. 54.)*

XVIII *decemb.* SANCTI GATIANI, ARCHIEPISCOPI TURONENSIS.
Annuale.

LECTIO I. Beatissimus Gatianus a præsule sedis apostolicæ veritatis prædicator electus, Turonorum specialis pontifex ordinatus est. Qui, juxta sui nominis interpretationem, spiritualibus armis accinctus, indutus loricam justitiæ et galeam salutis, sed et scutum fidei anteponens gladio spiritus, quod est verbum Dei, viriliter

pugnaturus, vexillum crucis vivificæ mœnibus Turonicæ civitatis invexit.

Lectio ii. Evaginato igitur prædicationis gladio, et elevata piæ conversationis et incomparabilis vitæ dextera, in exercitum diaboli consurgit intrepidus, et de ipsis draconis faucibus conatur eripere quos pio Christi collegio valeat sociare. Contra, diabolus quosdam ad risum commovet, alios excitat ad furorem. Trahitur, distrahitur Gatianus, et a rudi populo nunc explorator provinciæ, nunc sacrorum manifestus asseritur violator.

Lectio iii. Quidam tamen, licet pauci, considerantes viri prudentiam, constantiam, patientiam, corde compuncti ingemiscebant. Adhærebant piis Patris vestigiis et suæ salutis veritatem edocti, unda salutiferi baptismatis tingebantur. Augebatur quotidie fidelium multitudo, destruebantur idola, quæ paulo ante cum summa veneratione colebantur.

Lectio iv. Venerabilis ergo antistes divino fretus auxilio et credentium populorum caterva vallatus, in pago Turonico novas fabricavit ecclesias quas ad octonarium numerum perduxit, unde ab illarum ecclesiarum septima et octava villæ in quibus constructæ fuerunt Septenarii et Octonarii nomen usque in præsens sortitæ sunt.

Lectio v. Ibi vero personis ecclesiasticis ordinatis, ipse prædicationi et orationi sollicitus incumbebat. Divini verbi potentiæ sociabantur miracula, et quos prædicationis novitas deterrebat, hos miraculorum auctoritas reddebat attonitos, rudesque et informes animos in admirationem vertebat. Curam gerebat omnium, insistebat vigiliis et orationibus incumbebat, corpus attenuabat jejuniis, ut jam martyr non solum voluntate sed opere, gloria non careret martyrii.

Lectio vi. Quinquaginta ergo annis in tali certamine constitutus, per desertum hujus vitæ præsentis populum sibi commissum de Ægypto infidelitatis eductum, velut alter Moyses, ad terram promissionis deducens, post multa certamina, post multos (1) labores,

(1) *Var.* Post multa certamina, *exantlatosque* labores. (Brév. de 1612).

gregem sibi creditum summo Pastori commendans in exultatione et jubilo, annum celebraturus jubilæum qui in lege quinquagesimus habebatur, plenus dierum in senectute bona quievit in Christo, pro brevi hujus vitæ corruptibilis spatió immortalis palmæ bravium assecutus.

Lectio vii. Cujus transitum divina clementia hoc legitur ordine decorasse. Dum, quadam die vir beatus, longo jam pressus senio, toto jaceret corpore fatigatus, repente sopor tenuis se per ejus membra diffudit. Apparensque ei Dominus Jesus Christus in illa forma qua eum in terris cognoverat, excitavit eum et sacrosancto sui corporis viatico beatum ejus transitum præmuniens, ipsum dulciter consolatus est dicens : Ne timeas, care meus, statim in cœlesti gloria cum tuis cohæredibus et paradisi civibus coronandus.

Lectio viii. Te enim expectat (1) patria cœlestis, adventum tuum jucunda sanctorum societas præstolatur. His dictis, divinum responsum comes ægritudo secuta est et, ingravescente morbi molestia, septima die reddidit beatam animam et, ut prædiximus, in pace quievit.

Lectio ix. Migravit autem a sæculo gloriosus confessor et pontifex Gatianus xv kalendas januarii, sepultusque est non longe ab urbe in cœmeterio pauperum, in ecclesia beatæ Mariæ semper Virginis, quæ postmodum a fidelibus, ut asseritur, populis, pro tanto thesauro ibidem recondito Dives nomen accepit.

Cette légende fut reproduite intégralement dans le premier bréviaire imprimé, *Breviarium insignis Ecclesiæ Metropolitanæ Turonensis, in honore beatissimi Mauricii sociorumque ejus martyrum*, apud Martin Siffleau, 1546; dans le bréviaire de la collégiale de Loches, en 1536, et dans celui de Marmoutier, en 1535. Une seule modification fut introduite dans ce dernier bréviaire qui ne renferme que huit leçons : La viii^e et dernière leçon commence à ces mots : *His dictis, divinum responsum*, etc..... Les répons qui manquent au bréviaire de Marmoutier, sont conformes, dans les bréviaires de Tours, au Ms. 212.

(1) *Var. Eveni,* expectat te patria (Brév. de 1546).

2 maii, *Translatio B. Gatiani.* Tres lect. Annuale.—Les leçons du jour et de l'octave sont empruntées aux trois dernières leçons de la légende *Catholica mater.*

19 octobris. *Revelatio beati Gatiani* in ecclesia Turonensi (fol. 263). (Fit festum quatuor candelabrorum).

LECTIO I. Beati Gatiani primi Turonorum episcopi et apostoli, gloriosus transitus XV kalendas januarii annotatus, solemnitatem dominicæ Nativitatis septem diebus congrua maturitate prævenit, ut emeritus Christi servus, sabbato quiescentium interim degustato, ad octavam generalis resurrectionis de primo ad secundum adventum Domini beatificandus stola in duplici perveniret.

Les huit autres leçons sont empruntées à la leçon VIII de la légende *Catholica mater.*

## XVII.

### DE SANCTO GATIANO PROSA (1).

Sancti Gatiani laudes
Intonant Christiani.
Iste primo Turonenses
Altissimo fideles
Reconciliavit peccatores.

Præsul fuit castitatis,
Et doctor veritatis,
Nunc in cœlestibus
Regnat vivus.

Restaurat perdita
Hunc poscenti in via.
Gaudet et regnat in cœlis
Et gloriam videt resurgentis.

Adorant fideles
Corpus ejus et vestes.
Cum Christo parvus revera.
Perrexit iste in Galilæa.

Gatiane, tu nos audi,
Qui primus prædicasti
Turonorum turbæ fallaci.

Precibus cujus concede
Paradisum, Christe,
Et victor nobis rex miserere.
Alleluia.

(1) La même prose se retrouve dans un missel *insignis Ecclesiæ Turonensis*, imprimé chez Jean Richard, en 1532.

### ALTERA PROSA.

Lætabunda, Sion, gaude,
Gatiani digna laude
Recolens præconia.

Turonis, Deo ducente,
Venit, Christi tota mente
Secutus vestigia.

Archipræsul Turonensis
Errantes in via mortis
Docet vitæ præmia.

Quasi stella matutina
Nube carens vespertina
Fulget in Ecclesia.

Turba credit, fides crescit,
Error cedit, et clarescit
Lumen sancti Spiritus.

Miles certans, jubilæum
Annum implens sic ad Deum
Evolat emeritus.

Ut mulier gratulatur
Dragma data, sic lætatur
Vovens cum fiducia.

Rem amissam nec fraudatur,
Sed pro certo restauratur,
Gatiani gratia.

Ab omnibus hic laudari
Debet atque venerari
Summa reverentia.

Nobis, pastor Gatiane,
Post vesperam lætum mane
Impetres in gloria.
Amen.

*Missel de la Cathédrale, n° 188 (ancien 248), fol.* VIII^xx III *et* V, XV^e siècle.

## XVIII.

*Un lectionnaire de l'Église de Tours, du* XV^e *siècle, coté* 156 (*ancien* 197, *ancien* 817-131 A), *renferme six légendes relatives à saint Gatien : 1° au folio* 39, *la grande légende* Liquet dilectissimi, *pour la fête du 18 décembre ; — 2° au folio* 45, *la légende* Catholica mater, *à la suite de la précédente ; — 3° au folio* 59, *office du 2 mai, Translation de saint Gatien, leçons tirées de la légende* Catholica mater, *comme pour la fête suivante ; — 4° au folio* 23, *office du* 19 *octobre, Révélation de saint Gatien ; — 5° au folio* 61, *une légende des miracles de saint Gatien, pour l'octave du 2 mai ; — 6° au folio* 64, *une autre légende* Catholica mater, *modifiée. — Nous publions ces deux dernières pièces, dont la première présente un certain intérêt historique.*

### Octave de la Translation de saint Gatien, 9 mai (fol. 61).

*Sequitur de miraculis beati Gatiani.*

LECTIO I. Postquam beatissimus Martinus, tertius Turonensis archiepiscopus, sanctum corpus beatissimi Gatiani, primi Turonensis archiepiscopi, de loco in quo sepultum fuerat, ut in sua legenda scriptum est, ad ecclesiam Turonensem, Deo disponente, transtulit, et in capsa in qua nunc est, ad honorem Dei et Ecclesiæ

venerabiliter collocavit, ipsius sacri corporis virtutes claris virtutum signis demonstravit Altissimus, et ecclesiam ipsius sacri corporis thesauro ditatam innumeris miraculis decoravit. Dignum quippe erat et est rationi congruum, ut is quem Dominus noster Jesus Christus in domesticum et familiarem digne elegit, digne in memoriam sit hominum et familiariter eum visitet Oriens ex alto. Legitur enim quod beatissimus Gatianus a puerilibus annis familiariter adhæsit Domino nostro Jesu Christo, et eum quem humanitatis nostræ carne velatum miracula facientem videre meruit, Dei Filium et Salvatorem nostrum esse credidit. Ad illud enim miraculum quando Dominus noster Jesus Christus quinque millia hominum ex quinque panibus et duobus piscibus satiavit, beatus Gatianus præsens fuit, et tanquam servitor in sportis fragmenta quæ superfuerunt recollegit. In cœna quam Dominus noster Jesus Christus transiturus de hoc mundo ad Patrem [cum] discipulis celebravit, participavit beatus Gatianus, eique Dominus, ut aliis discipulis, pedes abluit et detersit. Post Resurrectionem, cum Dominus, absente beato Thoma, discipulis apparuit, et eis sensum ut intelligerent Scripturas aperuit, adfuit beatus Gatianus, et ab apostolis, cum eis laudans et benedicens Deum, non discessit. Dum ascendit Christus ad Patrem, beatum Gatianum ut alios discipulos benedixit, et dum complerentur dies Pentecostes, super eum et super alios discipulos Spiritus sanctus descendit; et dono et gratia Spiritus sancti confirmatus, omnes linguas edoctus, reddebat testimonium Resurrectionis Jesu Christi; perseveravitque cum apostolis, donec ipsis euntibus in mundum universum prædicare Evangelium omni creaturæ, beatus Petrus apostolus ipsum in sacerdotem et in episcopum ordinavit, et ad partes Turonicas prædicare Evangelium et docere, Deo disponente, destinavit. Cum igitur Dominus noster Jesus Christus humanitatis nostræ carne velatus eidem in humanis agenti tantam gratiam infuderit et familiaritatem ostendit, firma intentione tenendum est, quod quadam familiaritate et prærogativæ dono gratiæ ecclesiam suam visitet, et ejusdem beatissimi confessoris suffragia devote poscentibus in hac valle miseriæ subveniat, et nisi peccata præpediant æternæ beatitudinis præmia largiatur. Gaudeat igitur ecclesia quæ meruit tanti sacri corporis illustrari præsentia; gaudeat tellus, gaudeant telluris incolæ qui tam sanctum archipræsulem ad collocandum fundamenta fidei catholicæ

meruerunt, et in cœlis habere patronum. Legitur enim quod secundum merita plebis, Ecclesiæ princeps datur. Licet ad recitandum ejus miracula et virtutes ingeniolum meum et facundia mea non suppetant, quia tamen per miracula quibus Dominus noster Jesus Christus sanctos suos mirificare consuevit, Ecclesiæ fides nutritur, spes erigitur, caritas solidatur, non ab re videtur illa quæ propitia divinitas in diebus nostris per beatissimi Gatiani merita operata est ad laudem Dei et ejusdem beatissimi confessoris, stylo memoriæ commendare.

Lectio ii. Fervente Anglorum cupiditate ad regnum Franciæ subjugandum, contigit quod quidam comes cum magna Anglorum armatorum multitudine ad partes Aquitaniæ descendit. Qui per patriam absque resistentia discurrentes, tandem civitatem Pictaviensem occuparunt, homines captivarunt, et acceperunt spolia multa. Turonenses autem ex aliquorum relatione seducti, quod illi hostes deliberaverant continuo ad civitatem Turonensem venire, cernentes eorum civitatem muris et fossatis non vallatam, et quod ipsi inermes erant et adhuc guerram non noverant, multi cum rebus suis pretiosis ad partes alias secesserunt, civitate divitibus et notabilibus personis vacua remanente; personæ ecclesiæ, verentes ne dicti hostes, si civitatem occuparent, sanctum corpus et reliquias beatissimi Gatiani raperent, et ejus capsam auro et argento et lapidibus pretiosis coopertam spoliarent, capsam hujusmodi in qua sanctum corpus reconditum erat et est, desuper quatuor columnis æreis ad majus altare erectam, prout de alio sancto corpore factum fuisse audierant, inde transferre et a loco suo removere tentaverunt. Verum licet cum multitudine hominum et cum subtili ingenio diligentiam super hoc apponerent, capsam illam non potuerunt inde movere, tanto ei, ut creditur, Dei et beatissimi Gatiani, qui ecclesiæ et civitatis semper protector fuit et est, virtute operante solidatam invenerunt, quod nullo, ut videbatur eis, ingenio posset inde transferri. Et quia aliquantulum in proposito transferendi illam plus debito perstiterunt, contigit quod unus canonicus qui in illo proposito plus cæteris persistebat, de quadam scala in qua pro coadjuvando alios ascenderat, repente ab alto ad terram cecidit, qui ex casu graviter confractus fuisset, nisi gloriosi sancti fuisset protectione munitus; cujus suffultus præsidio, licet antiquus esset et corpore gravis, tamen ex casu nullam sensit in corpore læsionem.

Lectio iii. Eo tempore quo princeps Walliæ, regis Angliæ primogenitus, cum magno exercitu Anglorum et Vasconum per regnum Franciæ equitavit, post magnum patriæ circuitum descendit ad partes Turonicas, explorari faciens qualiter civitatem suæ subjugaret dictioni. Tunc temporis villa Turonica muris et fossatis omnino carebat, et ob metum potentiæ dicti principis et exercitus sui, se una cum pretiosis rebus suis recollegerant cives in fortalicio civitatis quod ad tuitionem ecclesiæ cathedralis et personarum, decanus qui erat pro tempore et canonici ecclesiæ fortificari et reparari fecerant et profundis fossatis circum circa vallari. Villa inferior habitatoribus vacuata erat, et ad fortalicium superius se retraxerant cives. Verebantur totam villam in qua nulla erat resistentia, per potentiam dicti principis et exercitus sui protinus occupari, seu incendio concremari, prout accidisset, nisi Deus omnipotens, per intercessionem beatorum Gatiani et Martini, quorum gloriosis et sanctis corporibus tota Turonia splendet, de remedio providisset. Contigit enim quod dum apud Montem Laudatum per triduum mansisset idem princeps, ipse mille armatos et quingentos sagittarios ordinavit ut ad villam Turonensem accederent, et eam occuparent, et si principi expediens esset, eam tenerent, alioquin deprædarent, homines captivos ducerent, ac villam cremarent incendio. Verum Altissimus, per intercessionem beatissimorum Gatiani et Martini, quorum tamque fortissimorum athletarum Turonica civitas defensa est præsidio, tanta tempestate temporis, pluvia et vento caliginosis, ipsos armatos taliter obcæcavit, quod videre non poterant, nec super equos ascendere. Ad quod iter ex præcepto dicti principis se bis, ter et pluries properarunt, volentes dicti principis parere præcepto. Sed quia adversus voluntatem Dei nulla potentia, nulla ars, nullum ingenium valet, totiens quotiens se ad dictum iter præparabant, validiori tempestate, vento et pluvia concutiebantur, adeo quod ipsos oportebat, vellent nollent, desistere ab incœpto. Quod cernens ille princeps, formidine tentus et perterritus, censuit divinum esse miraculum et Dei potentiam sibi obstare, et per merita beatorum Gatiani et Martini dictam civitatem adversus ejus potentiam protegi ; habita deliberatione ordinavit ne aliquis contra dictam civitatem aliquid attentaret. Dictus vero princeps, dum de meritis dictorum sanctorum postmodum aliquid audiebat, pluribus fide dignis audientibus, pluries hujusmodi miraculum re-

citavit, dicens per merita sanctorum Gatiani et Martini dictam civitatem adversus ejus potentiam fuisse tunc miraculose defensam.

LECTIO IV. Quod autem beatissimus Gatianus, non solum perditorum restaurator, sed conservator et protector sit, nonnulla de multis miracula quæ nostris temporibus acciderunt, recitabo. Vigente Anglorum ferocitate, in Britannia contigit quod Anglici hostes domum cujusdam plebeii intraverunt, bladum ipsius deprædare volentes. Videns autem ille plebeius bladum suum proximum esse perditioni et rapinæ, ad Deum et beatum Gatianum, quem pro bonorum suorum conservatione in memoria habere et quæstoribus beati Gatiani singulis annis unum bucellum bladi ad opus ecclesiæ fabricæ dare consueverat, confestim in sua mente devote recurrit, dicens : Heu! non habeo unde vivere, et uxorem et parvulos infantes sustinere, nisi de isto modico blado; beate Gatiane, bladum meum tibi recommendo, et supplico ut in protectione tua illud conservare digneris. Beatissimus vero Gatianus protinus sibi affuit præsidio, taliter quod illi hostes bladum illud in saccis positum non potuerunt inde movere. Qui diminuentes pondera, ut levius inde transferrent, licet apertis oculis non videbant, et licet tangerent, ad tactum non sentiebant; qui perterriti non immerito recedentes, nihil inde transferre potuerunt.

LECTIO V. Eo tempore contigit quod dicti Anglici patriam discurrentes, tectum cujusdam agricolæ pauperis intraverunt, ut boves et animalia ipsius deprædarent. Videns hostes dictus agricola, licet ipsi hostes ipsum absconditum non viderent, se et dicta animalia sua Deo et beato Gatiano devotissime commendavit. Deus autem per intercessionem beati Gatiani dictum agricolam et ejus animalia ab hujus captione et præda miro præsidio liberavit; nam licet posse suum facerent dicti hostes, dicta animalia de tecto non potuerunt educere, sicque remanentes confusi dicta animalia dimiserunt. Et egressi domum, ad capiendum fratrem ipsius agricolæ quem oculis videbant, continuo cucurrerunt. Qui videns se in captivitatis periculo constitutum, beato Gatiano se devovit, ut ipsum protegere dignaretur. Deus vero per intercessionem beati Gatiani ipsum taliter protexit, quod ipse, non materiali clypeo protectus aut galea, ipsorum hostium cuneos penetravit et per medium illorum transiens evasit. Illi duo fratres, non immemores hujus gratiæ, ec-

clesiam Turonicam postmodum visitarunt, Dei laudantes clementiam, qui per intercessionem beati Gatiani ipsos a tanto sibi imminente periculo liberavit.

Lectio VI. Regnante Karolo, filio regis Joannis, illustri Francorum rege, cum plures societates innumerabilium prædonum Anglorum, Vasconum et de aliis nationibus perversorum, Dei et sanctæ ecclesiæ et societatis humanæ immemores, se ad delendum regimen patriæ congregassent, vi armata patriam plenam tenentes absque resistentia, non parcentes ulli ordini, sexui vel ætati, post plura mala ab eis perpetrata, Castrum Gonterii et oppidum de Faya occupassent, anno Domini millesimo CCC$^{mo}$ LXVIII$^{o}$, contigit quod quidam Turonensis incola ab illis hostibus captus fuit, et ad dictum oppidum de Faya ductus et in prisione detentus; et tandem quia unde se redimeret ad votum hostium non habebat, in quadam fovea profunda per quadrum duris et grossis lapidibus cementata, in profundo aliquantulum lata et stricta desuper ad modum putei, fuit in profundiora detrusus, et ad cooperiendum os illius foveæ fuit apposita quædam cuva vinaria ponderosa. Qui captivus humano solatio et de sua liberatione diffidens, ad Deum et beatum Gatianum cujus ecclesiam frequentare consueverat, cum lacrymis et ingenti devotione convertit oculos suæ mentis, orans Deum ut per intercessionem beati Gatiani qui perditorum restaurator est, ipsum captivum qui se perditum esse temporaliter æstimabat, de ipsa fovea eripere et libertati donare dignaretur.

Lectio VII. Erat tunc vigilia festi beati Gatiani, quod per octo dies ante festum Natalis Domini celebrari consuevit, licet captivus ille, qui per undecim septimanas in prisione et continua mentis anxietate fuerat, mensem, septimanam et diem penitus ignoraret. Deus vero per intercessionem beati Gatiani confestim subsidium præbuit captivo, qui Dei et beati Gatiani fretus auxilio, repente murum dictæ foveæ, ac si plana terra graderetur elevatus, de profundo ad superius sine difficultate ascendit. Et amota inde cuva quæ os dictæ foveæ tegebat, protinus exivit. Erat autem in domo circum circa foveam illam hostis ille qui illum prisionarium in fovea illa posuerat, et plures alii hostes in lectis de nocte jacentes, qui dormientes seu perterriti dicto captivo nullum obstaculum præbuerunt. Et veniens ille captivus ad quamdam fenestram dictæ domus

grossis pallis in profundo fixis obstructam, hujusmodi pallos ac si essent modicæ virgulæ amovit, divino, ut firmiter credendum est, sibi adsistente auxilio, cum alias dictam foveam taliter exire, cuvam inde movere ac pallos quibus dicta fenestra obstructa erat eripere, captivus ille sua virtute non potuisset per naturam. Qui per dictam fenestram exiens ac per vicos dicti oppidi transitum faciens absque ullo impedimento, ad domum suam Turonis accessit sanus et incolumis, sicut Deo per intercessionem beati Gatiani placuit, pristinæ restitutus libertati.

Lectio viii. Eo tempore, dum hostes et prædones illi cum magno exercitu per patriam equitarent quasi furibundi, eo quod dominus papa Urbanus quintus, regimini sacrosanctæ et universalis Ecclesiæ tunc præsidens, ipsos perversos Dei et sanctæ Ecclesiæ et societatis humanæ inimicos anathematizaverat, et mandaverat ipsos sanctæ Ecclesiæ et fidelium omnino carere suffragiis; contigit quod hostes illi filium cujusdam pauperis mercatoris de Burgolio, qui super jumentum sex pannos venales ad mercatum deferebat, ceperunt, jumentumque et pannos occuparunt in prædam. Quod audiens pater, qui præter jumentum et pannos substantiam aliam non habebat, maxima anxietate percussus, ad Deum et beatum Gatianum devota mente recurrit, et filium, pannos et jumentum Dei et beati Gatiani protectioni devotissime commendavit. Qua prece effusa, Deus omnipotens per intercessionem beati Gatiani propitius et misericors affuit precibus pauperis, qui sine mora filium et jumentum dictis pannis oneratum, postquam per triduum fuerant in potestate hostium, restituit absque ulla diminutione dicto patri. Filius vero interrogatus a patre qualiter hostium manus potuerat evadere, respondit se nescire, nisi quod repente et ex inopinato se invenit, sicut Deo placuit, liberatus; quod magno miraculo adscribendum est, cum hostes illi anathematizati, nudi, solum armis tecti, vestibus et hominum suffragiis omnino carentes, pannos hujusmodi inter se illico divisissent, nisi pauper ille mercator dicta bona sua in Dei et beati Gatiani protectione commendasset; qui de gratia a Deo per intercessionem beati Gatiani sibi facta non immemor, ad ecclesiam Turonensem se cum jumento et pannis illis pro gratiarum actione et facti publica insinuatione præsentavit.

Lectio ix. Dum ergo beatissimum Gatianum tam propitium adjutorem et familiarem apud Deum intercessorem habemus, cur

ad agendum ejus memoriam et ad visitandum devote ejus sanctam ecclesiam tardi sumus? Non enim dubium est, quia prout res nostras conservare et amissas nobis restaurare potest, ita nos ne labamur et ne a via rectitudinis declinemus, in hac valle miseriæ protegere, et animas nostras fluctuantes, si devote recurramus ad ipsum, et spirituali naufragio ejus pio interventu liberare, et ad portum salutis optatum dirigere potest. Recurramus ergo devote ad ipsum gloriosissimum confessorem et patronum nostrum, ut in sua protectione positi ejusque intercessione suffulti, vitam æternam adipisci mereamur, Quod ipse nobis præstare dignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

(Fol. 64). De Sancto Gatiano.

Lectio i. Catholica mater Ecclesia longe lateque per orbem terrarum diffusa, sanctorum vitas præcedentium Patrum proponere et actus ipsorum ad memoriam posterorum describere non desistit, ut animos auditorum ad virtuosas operationes accendat, et cum pro laborum exercitiis coronas adquisitas audierint, jam certi de spe retributionis ardentiores fiant ad tolerandas mundi molestias et perversorum pressuras. Ipsi vero sancti Patres per sua clara exempla quasi radiantia sidera firmamentum Ecclesiæ illuminant et exornant, lucetque lux eorum coram hominibus, unde glorificatur Deus. Inter hæc sidera beatus Domini discipulus Gatianus, (cujus) debitum exequimur solemnitatis obsequium, quasi aurora surgentis lucis claruit et quasi stella matutina in medio nebulæ lucem gloriosus enituit, primitias quod sanctæ prædicationis Turonicis gentibus pius obtulit, et exortum solem justitiæ primitus nuntiavit. Piam divinis visionibus obedientiam exhibuit, et cum cæteris discipulis cœnæ dominicæ convivium participavit. Postquam vero Dominus noster Jesus Christus carneam formam mirabili potentia super cœlos evexit, post adventum etiam sancti Spiritus, iste inter alios Domini nostri discipulos a beato Petro, principe apostolorum, qui vicem Christi inter eos præcipue gerere videbatur, specialiter evocatus est, et ad prædicandum Evangelium, prout Dominus ante eisdem discipulis jusserat, destinatus et pontificali sublimatus honore. Hic itaque urbi Turonicæ specialis præsul præficitur, ut occidentalis ille populus, qui antea tenebatur

in cultura dæmonum, per ipsius prædicationem sacræ fidei susciperet documentum.

Lectio ii. Igitur onus injunctum sibi suscipit vir beatus, suumque ministerium impleturus gaudens recedit. Et circum circa Dominum prædicando Galliæ partes ingrediens, toto nisu juxta magistri sui præceptum, properat prænotato populo divini verbi semina ministrare. Post longa vero viarum discrimina tandem ad urbem metropolim Turonis, Domino ducente, pervenit, ut pater multarum gentium fieri mereretur. Venit, inquam, sicut agnus ad lupos, sed gladio verbi Dei accinctus, et scuto fidei roboratus, invincibili quoque Spiritus sancti armatura munitus, vexillum salutiferæ crucis mœnibus Turonicæ civitatis imponens, ipsius urbis atque gentium mores investigare conatur. Erat autem tunc ipsa civitas ex loci positione satis inclyta insignis, ac bonis temporalibus non minimum referta, quippe quæ fluviorum Kari atque Ligeris utrinque vallata decursibus, nemoribus obsita copiosis, pomiferarum arborum fructibus opulenta, agris fertilibus et vineis exuberabat, et multiplici deliciarum affluentia lætabatur. Proinde cives et incolæ et divisus illius civitatis populus, quibus forte exuberans fecunditas rerum extiterat occasio vitiorum, flumina idolorum simulacra adorabant, et per mortis æternæ semitam incedentes, templa deorum profana colebant, idolis sacrificia immolabant, honorque creatoris famulabatur creaturæ potius quam creatori, qui est benedictus in sæcula. Ad hanc beatus Christi famulus urbem constanter accedens, se ad arma orationis convertit, et regem exercituum Deum omnipotentem plena fide et integra caritate voto humili deprecatur, ut præfatum sibi commissum populum diabolica fraude deceptum et errorum tenebris involutum ad veræ lucis claritatem et ad catholicæ fidei cultum erigere et revocare dignetur. Itaque precibus instat et invigilat sollicitus qualiter tantam sibi commissam filiorum multitudinem valeat de altitudine ventris inferi mirum in modum educere et per uterum matris Ecclesiæ postmodum in cœlestem parturire progeniem et in novam producere creaturam.

Lectio iii. Aggreditur propterea nova bella pius Domini prœliator, et cum gladio verbi divini contra exercitum diaboli pugnaturus assurgens, disserendo scilicet evangelicam veritatem quam a vero doctore Christo didicerat, ad agnitionem fidei suos auditores cona-

tur attrahere, nunc sermone docendo, nunc rebus, nunc illos de pio religionis opere commonens, nunc alios de vera Christi incarnatione informans, sic eos ad sequenda Christi vestigia invitando, omnes in regnum Dei festinat inducere, nec cessat in plebe verba veritatis fructu fidei redundantia seminare. Sic ergo sanctis sanctarum virtutum floribus adornatus, populum sibi creditum introducere satagebat in terram fidelibus repromissam, contra omnes insidias diaboli resistens viriliter, quidquid ipsi diabolo paulatim surripere poterat, decenter Christi corpori per impressionem sacræ fidei sociabat. Nec de adipiscenda victoria desperabat, quia in illius auxilio nitebatur et gratia, qui cuncta suæ potestatis imperio concludit, et omnia circumquaque sua virtute constringit. Sed contra diabolus, adversator fidei et sanctitatis justitiæ impugnator, videns se tanto decoris sui cultu privari, magnam adversus Christi militem exarsit in iram, et novo homini nova servans consilia, quosdam ad rixas excitat, alios commovet ad derisum. Justi etenim simplicitas deridetur, sancti presbyteri pietati detrahitur, et a pluribus purissima ejus conversatio conculcatur. Quidam vero ex illis, pauci tamen, prudentiam sancti præsulis attendentes, considerantes patientiam, fidei quoque constantiam, et verborum eloquentiam admirantes, corde compuncti ingemiscebant interius, et eorum anima calore verbi divini succensa liquescebat. Jam enim mentibus eorum inhæserat suaviter operans gratia Salvatoris, et paulatim formabantur in Christo, gustatoque Spiritu desipiebat eis carnalis gentilitas, et odore cœlestium florum infuso abominabantur idolorum immunditiam et eorum culturam. Pii patris vestigiis adhærentes, salutis suæ veritatem edocti, unda salutifera baptismatis tingebantur.

Lectio iv. Adunabantur autem eorum plurimi quasi in unum, et se jugo Christi suavissimo supponentes, rejecto vetustæ gentilitatis errore, vocationis æternæ fieri et esse participes lætabantur. Augebatur quotidie fidelium multitudo voce sancti sermonis imbuta, atque suavi miraculorum dulcedine delinita; sed et odor nominis christiani longe lateque diffusus spirabat, ex cujus odoris fragrantia abstracti et illecti populi concurrebant, empla deorum cum magna lætitia destruentes, idolorum statuas confringebant, quas cum maxima veneratione paulo ante coluerant. Venerabilis enim antistes gratias referebat omnes Salvatori, ex eo maxime

quod populus sibi creditus in Christo quotidie formabatur. Divino itaque fretus auxilio et fidelium populorum caterva vallatus, in suburbio ex pago Turonico novas ecclesias usque ad octonarium numerum fabricavit, et suo pontificali ministerio consecravit. Ibique personis ecclesiasticis ordinatis, vir beatus mysterio solemnitatis diei dominici in locis ubi facultas illius temporis ministrabat, mente pura devotissime celebrabat, ubi conveniebant Christicolæ et noviter ad fidem conversi, qui, monitis ejus imbuti, sacræ devotionis munus Domino exercituum offerebant. Quibus etiam pia sollicitudine verba salutis annuntiabat, regnum Dei evangelizabat, et fidei sacræ regulam exponebat. Verus siquidem verbi discipulus qui verbo docebat, prius piis operibus adimplebat, ut vocem sancti sermonis ,vox piæ præcurreret actionis. Tanquam vere missus a patre luminum, vere ubique de vero lumine ferebat testimonium; et dum radios cœlestis doctrinæ tam verbo quam opere prædicabat, solem justitiæ quasi in mediis tenebris splendescere faciebat. Suos per provinciam discipulos destinabat, per quorum doctrinam et prædicationem tota occidentalis plaga sacræ fidei rivulos paulatim accipiebat, episcopos et presbyteros ordinabat, et eis ubique ordinationem necessariam relinquebat.

Lectio v. Per beatum enim pontificem innumeras Christus operabatur virtutes; nam cæcis visum reddebat, claudis gressum restituebat, dæmones ex obsessis corporibus effugabat, cunctosque languidos divina operante virtute sanabat. Cum autem nonnulli ad eum convenirent pro adipiscenda salute corporum, illuminati verbo fidei cum salute redibant animarum; attoniti siquidem miraculorum fulgore et prædicationis novitate pagani, inspirati tamen luce fidei, festinabant ad præsulem, et cultum idolatriæ relinquentes salutiferi baptismatis unda regenerabantur ab eo. Propterea invidus hostis diabolus dolens sibi deperire quod Deo assidua conversatione stabat acquiri, ad hoc suæ partis auctores specialiter inflammavit, ut Christi militem qui creatorem omnium Deum solum adorari docebat, pœnalibus tormentis afficerent, et diris suppliciis cruciarent. Unde quamplures adversus Dei famulum excitabantur seditiones, conspirationes et rixæ; nam potentes civitatis odio corripientes hominem, ei contumelias multas et injurias sæpius irrogabant. Quod pius Dominus caput omnium bonorum Christus fieri permittebat, ut miles ejus interim in mundi exerceretur ad-

versis, et semper in bello viveret, donec triumphato sæculo ad palmam gloriæ perveniret. Verum is qui se omnino in Dei obsequium mancipaverat, vehementer dolebat, et quantum beatus poterat, excusationis umbram eis ostendere nitebatur. Et quia propter eorum duritiam persuadere eis fidem non poterat, ad nota præsidia recurrebat, et sanctis precibus Deum assidue pro eis exorabat, terrendo dæmones et corruptores animarum fugando.

LECTIO VI. Interea confessor Christi a civibus accusatur in multis, et tandem cum denuntiaretur eidem ut a nominis Christi prædicatione sileret, aut si pœnitere vellet, inducias postularet, subridens ait : De objectis quæ crimina dicitis non oportet me multa narrare, quia Christum evangelizare non est criminis, sed gloriæ. Absit enim ut veritate quam a Domino meo Jesu Christo et apostolis ejus semel inveni, per apostasiæ reatum disgrediar. Ipse autem Christus Verbum est et sapientia Dei Patris, quem prophetæ prædicaverunt nasci de virgine Salvatorem. Proinde quantum in me est a prædicatione nominis ejus non quiescam, donec consummem cursum ministerii quod suscepi. Ego enim Christianæ religionis sum cultor, atque unici veri Dei permanentis in sæcula famulus sum et testis. Audientes hoc idolorum cultores dicebant : Nisi expulsus fuerit iste, gens tota nostra peribit. Vulgata est enim per provinciam fama ejus, et jam innumerus eum sequitur populus, pro eo quod in nomine Dei sui sanare perhibetur infirmos. Respondebant autem quidam ex eis dicentes : Et qui nocet, si sanat infirmos ? Semper quidem necessaria est salus corporis. Nullum nempe sanare posset, nisi magna Dei virtus esset cum illo. Cives autem suæ augentes malitiæ incrementum, viro Dei iterum aiebant : Tollatur iste de medio, ne nos et dii nostri cum civitate et populo pereamus. Christi vero miles, cui semper divinum aderat præsidium, quanto adversum se oppugnantium seditiones acriores sentiebat, tanto robustior effectus ad spiritualem pugnam se contra eorum nequitias præparabat, credens se tanto in futuro esse feliciorem, quanto fortiores persecutiones pia longanimitate vincere posset. Invincibili enim constantia adversa omnia sustinebat, dicens : Qui pie cum Christo vivere volunt, persecutiones patientur, nam per multas tribulationes oportet nos ad regnum pervenire cœlorum. Quanto enim fortior erit pugna, tanto gloriosior et corona. His igitur et hujuscemodi

ornatus virtutibus, præco fidei Gatianus, juxta documentum apostoli, suum implens ministerium, opus evangelistæ faciens, doctrinam Christi in omnibus exornabat. Cui tantam Dominus gratiam contulit, ut ad prædicationem ipsius infidelis populus tandem converteretur ad fidem.

Lectio vii. Cum autem apostolico sacerdoti, qui præ sudore multorum certaminum, pro continuatione vigiliarum sanctarum in tantum certaverat, ut jam martyr Christi, non solum voluntate sed opere, gloria martyrii carere non deberet, sui advenisset sacerdotii annus quinquagesimus ; post tam longa laborum certamina victorem hostis antiqui militem suum volens Dominus præmio cœlestis gloriæ præmiare, anno, sicut dictum est, quinquagesimo episcopatus sui permisit eum corporis ægritudine fatigari. Et ingravescente, sicut ipsi Deo placuit, morbi molestia, ac die appropinquante ultimo sibi jam divinitus revelato; apparens ei Dominus Jesus Christus in illa forma qua eum in terris cognoverat, ejusque exitum sacri sui corporis viatico præmuniens ad summæ securitatis solatium, dixit ei : Accipe hoc, care meus ; ne timeas, mecum mox in æterna gloria coronande; expectat te cœlestis patria et sanctorum meorum societas tuum prestolatur adventum. Tunc videntibus discipulis, sursum prospiciens vir beatus, spiritum cœlo reddidit, atque ejus sancta anima carnis exuta velamine, immortalitatis stolam accipiens, in pace quievit. Illi siquidem annus quinquagesimus ille verus extitit jubilæus, quem in eodem numero annum remissionis appellans, quemque in eodem redire ad familiam et ad possessionem suam lex divina præcepit. Dum vero post septem septimanas annorum ex quo constitutum fuerat super familiam Domini sui, vocante eum Christo, egrediens de ergastulo corporis sui tanquam repatrians ab exilio hujus mundi, admixtus angelicis choris, hæreditatem assecutus æternam libertatis, possidens terram quam mansuetis et mitibus Veritas repromisit. Cujus gloriosus transitus quinto decimo kalendas januarii annotatus, solemnitatem dominicæ Nativitatis septem diebus congrua maturitate prævenit, ut emeritus Christi servus, sabbato quiescentium interim degustato, ad octavam generalis resurrectionis de primo ad secundum adventum Domini beatificandus stola duplici perveniret.

LECTIO VIII. Sacrum autem corpus ejus exanime, discipuli ac multitudo divina fidelium. de tanto funere mœsta, sed alacris de concessa cœlitus gloria, prope urbem in cœmeterio quod ad opus Christianorum acquisierat, et benedicendo sanctificaverat, devotissime sepelierunt. Postmodum vero fideles populi ecclesiam in beatissimæ Dei genitricis laudem superædificantes, ipsam pro tanto ibi thesauro recondito Divitem vocaverunt; quæ usque hodie perseverans ecclesia sanctæ Mariæ Divitis nuncupatur. Post longa autem tempora, post multorum etiam annorum lapsa curricula, beatus Lidorius de civibus ortus urbis illius, vir valde religiosus et sanctus, secundus in ecclesia episcopus ordinatur. Post cujus felicem obitum beatus Martinus cujus virtutes ab universa Ecclesia memorantur, tertius est ibidem episcopus ordinatus. Hic quoque Martinus corpus hujus beatissimi præsulis Gatiani de loco in quo diu latuerat, divina sibi revelante clementia, ad matrem quam tunc regebat ecclesiam, cum summa transtulit reverentia, et in locello in quo usque in præsens quiescit, Domino annuente, reposuit. Capsulam vero ipsam in qua sacra recondidit ossa, suo cingulo circumcinxit sigillo proprio consignatam, quod usque hodie in Dei nomine perseverat. Hunc locum prædictus Christi confessor Martinus, quandiu in hac vita permansit, miro affectu amoris ac devotionis consueverat frequentare, et quotiens ab itinere rediret, ibi quasi gratias persolvens diutius exorare. Quadam vero die, cum ad locum prædictum orandi causa devotus accederet, post effusas ibidem preces humiles, benedictionem sibi tribui postulans, ait : Benedic, inquit, mihi, vir Dei Gatiane. Tunc repente e loco illo in quo requiescebat gloriosi gleba pontificis, vox ad ipsum delapsa auditur, dicens : Te enim obsecro ut mihi, serve Domini, benedicas. Admirati autem qui aderant, dicebant illum habitare tunc in Martinum, qui quondam Lazarum ex monumento vocavit, magnum super tali colloquio sanctorum meritis et virtutibus testimonium perhibentes. O cœlestium civium veneranda societas! O indissolubilis caritas! O prædicanda ubique magna pietas Redemptoris, qui sanctos suos corporali præsentia separatos, sed jam mutua caritate conjunctos, spirituali visione colloquentes lætos facit atque jucundos. Alter enim jam exutus corpore, cum Christo regnans, mundum relinquerat; alter enimvero corpore mundum, sed cœlum meritis possidebat, dum tam grata et humili

collocutione sese invicem confundebant. Miles namque jam emeritus, coronatus in cœlis, adhuc in agone positum cœlestis gloriæ cohæredem alloquitur, benedictionem sibi præberi postulans, divina jam benedictione præventus. Et cœlesti sublimatus in gloria, non dedignatur honorare adhuc mortali vita detentum, quem in verbo Dei prædestinatum jam noverat gloria et honore secum in proximo coronandum.

Lectio ix. Verum cum vox ex defuncto procedit corpore, post mortem vivere se demonstrat, et futuræ resurrectionis quædam nobis ostendit prænuntiata gaudia; atque in utroque sancto completum esse videtur illud oraculum quod per prophetam David olim fuerat peroratum : Auditui meo dabis gaudium lætitiæ, cor Martini, cum vocem exultationis audivit ex membris et ossibus Gatiani. Talibus enim columnis fulciebatur mater ecclesia Turonensis, tantis jam pontificibus urbs metropolis præfulgebat. Sic itaque Gatianus, procurante Martino, sepultus in urbe, desideratam habuit sepulturam. Noluit enim ipsam sua viduare præsentia mortuus, cui primus a Deo nuntius fuerat destinatus, et per apostolorum principem specialis pontifex ordinatus. O per omnia laudabilis civitas, cunctarum rerum mutabilium felicitate felicior, in qua tales divitiæ, talia sanctorum pignora conservantur! Benedictus ergo Dominus Deus noster, qui hujus gloriosi pontificis ministerio visitavit plebem suam, et nunc et quotidie coruscantibus miraculorum radiis consolari non desinit civitatem. Tanta enim super eum est divinæ dispensatio pietatis, quod si quisque de rebus suis quidquam perdiderit, quamvis de ejus inventione nulla spes haberi posse ulterius videatur, et hoc beatissimo confessori cum pia cordis confidentia recommendare studuerit, id absconditum, revelante sibi divina clementia, virtute mirabili producit in lucem, et qui prius tristis amiserat, amissum lætus inveniet, et recuperabit illud cum gaudio ob meritum confessoris. Unde ad ipsum specialiter spectare videtur illud quod in libro Job scriptum reperitur : Omne pretiosum vidit oculus ejus, profunda quoque fluviorum scrutatus est, et abscondita producit in lucem. Hæc incongrue comparari potest lucernæ per quam illa mulier evangelica perditam drachmam cum gaudio inventam recipit, suasque vicinas convocat dicens eis : Congratulamini mihi, quia inveni drachmam meam quam perdideram. O felix igitur gemma lucens in tenebris, signorum radiis

illuminans Ecclesiam et lætificans civitatem! O singulare meritum nostri sancti! O magnum sanctitatis ejus miraculum, cujus precibus et obtentu occultorum vestigia quasi divinitus revelantur! O quam celsum atque laudabilem legis novæ præconem, quam utique virtuosum fidei catholicæ propugnatorem, qui mundi hujus congressus principem, barbaras gentes et gentilium errores ad scientiæ lumen fideique portum deduxit, demum innumerabilem adquirens pôpuli multitudinem, eam vitæ sociavit æternæ! Tibi igitur, o piissime Pater, sanctissime Gatiane, præco veritatis supremæ, animas nostras adhuc corruptibilis corporis nostri pondere prægravatas, devotis mentibus commendamus, suppliciter deprecantes ut apud Dominum Jesum Christum, cujus dilectus dilector factus es specialis, intercedere et exorare digneris, quatenus tuo propitiatus interventu idem Dominus sic sensus et corda nostra ab omni vitiorum labe detergat, sicque virtuosas in nobis operationes augeat, quibus nos famuli tui a peccatis purgati, et divinæ claritatis luce illuminati, cum peccatoribus non perdamur, sed gaudio lætitiæ exultantes inveniamur, cum beatorum spirituum agminibus in parte dextera collocandi, stolam jucunditatis et coronam pulchritudinis cum eis feliciter percepturi ad laudem, gloriam et honorem Domini nostri Jesu Christi, cui cum Patre et Spiritu sancto est omnis honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

## XIX.

### BREVIARIUM TURONENSE

REVERENDISSIMI IN CHRISTO PATRIS ET D. D. FRANCISCI DE LA GUESLE,

*archiepiscopi Turonensis, jussu et authoritate, cum consensu capituli, instar Romani digestum ac recognitum.* AUGUSTÆ TURONUM, apud *Mich.* SIFFLEAU, *1612.*

18 *decemb.* SANCTI GATIANI, PRIMI ARCHIEPISCOPI TURONENSIS. *Ex veteri Breviario desumptæ lectiones.*

LECTIO IV. *Incipit* : Beatissimus Gatianus a præsule sedis Apostolicæ.....

*Explicit :* Augebatur quotidie fidelium multitudo, destruebantur idola quæ antea colebantur.

(Cette leçon renferme les trois premières du **Ms.** n° 147-148; voyez p. 606).

LECTIO V. *Incipit:* Venerabilis igitur antistes divino fretus auxilio, et credentium populorum caterva vallatus, in pago Turonico novas fabricavit ecclesias, quas ad octonarium numerum usque perduxit. Ibi vero viris ecclesiasticis ordinatis, etc... (*Le reste comme au Ms.* 147-148, *leçons* v$^{e}$ *et* vi$^{e}$. Voyez pp. 607, 608.

*Explicit :* Palmæ bravium assecutus.

LECTIO VI. Cujus transitum divina clementia hoc legitur ordine decorasse. Dum quadam die vir beatus, longo jam pressus senio, toto jaceret corpore fatigatus, repente sopor tenuis se per ejus membra diffudit. Apparensque ei Jesus Christus (1) excitavit eum et sacrosancto sui corporis viatico beatum ejus exitum præmuniens, ipsum dulciter consolatus est dicens : Ne timeas, care meus, statim in cœlésti gloria cum tuis cohæredibus et paradisi civibus coronandus. Etenim te expectat patria cœlestis, adventum tuum jucunda sanctorum societas præstolatur. His dictis, divinum responsum comes ægritudo secuta est, et ingravescente morbi molestia, septima die reddidit beatam animam. Migravit autem a sæculo gloriosus pontifex decimo quinto kalendarum januarii, sepultusque est non longe ab urbe, in cœmeterio pauperum, in ecclesia beatæ Mariæ quæ postmodum a fidelibus, ut asseritur, populis, pro tanto thesauro ibidem recondito Dives nomen accepit.

Les répons ont été empruntés au Ms. n° 212 (voyez p. 576-589), sauf les modifications importantes que nous avons signalées (p. 355) dans le 1$^{er}$ et le 4$^{e}$ répons. Le 7$^{e}$ a été complétement omis. Nous nous contenterons de reproduire ceux qui ont subi quelques changements :

1$^{er}$ *Répons :* ℟ Gloriosus Dei confessor Gatianus, Jesu Christi discipulus, a primis fere annis secutus est Dominum et *ejus disciplinæ sanctæ* particeps esse meruit, atque non modicum Turonorum populum ad veram divini cultus religionem perduxit. ℣ Quem Petrus (2) disponente Domino primum pontificem Turonicis destinavit.

(1) On ne voit plus, dans cette légende, les expressions que nous avons souvent signalées : *In illa forma qua eum in terris cognoverat.*

(2) Le mot *Apostolus* a disparu.

4e *Répons :* ℟ Hic est Gatianus qui Christum secutus *miracula divinitus facere meruit*, quem Salvatorem et Dei Filium esse credidit, et ipsum solum adorari debere publice Turonicis prædicavit. ℣ Ecce autem cor ejus fiduciam habens in Domino.

Nous ne reproduisons pas les leçons de la fête *de la Révélation de saint Gatien*, 19 octobre. Elles sont extraites de saint Grégoire et de la VIIIe leçon de la légende *Liquet dilectissimi.*

## XX.

### OFFICIA PROPRIA SANCTORUM DIŒCESIS TURONENSIS

*Illustrissimi ac Reverendissimi D. D. Michaelis Amelot, archiepiscopi Turon. jussu edita, et breviarium Romanum recitantium usui accommodata, Turonis, apud viduam Jacobi Poinsot, 1679; in-18 de 254 pages.*

La légende de saint Gatien est conforme à celle du bréviaire de Monseigneur de la Guesle; on y retrouve les mêmes modifications; les hymnes seules ont été réformées, mais dans un sens nullement favorable aux nouvelles traditions.

HYMNE DES Ires VÊPRES.

Christo salutis vindici
Regique regum maximo
Turonis alma debitum
Gens laudis hymnum concine.

Cujus sequens vestigia
Vir Gatianus inclytus
Carnis repressit spicula
Mundique fastus horruit.

Infusa cui lux cœlitus
Mentem replebat affatim
Castisque flamma jugiter
Ardebat in præcordiis.

Hinc præsul insignis fide
Cultus removit impios
Sparsoque verbi semine
Fructus salutis prætulit.

O qui per hujus sæculi
Gregem tueris devia,
Nos ad superna postmodum
Duc, Gatiane, pascua.

Æterna Patri gloria,
Christoque Patris Filio;
Te, nexus amborum, pari
Cultu colamus Spiritum.
Amen.

HYMNE DES LAUDES.

Aurora noctem dimovet
Lucemque terris invehit
Quæ Gatiani laudibus
Partem rependit annuam.

Illustre præ Christo genus,
Nihil putans natalium,
Terrena sprevit gaudia,
Spirans superna jugiter.

Primus Turonis pontifex
Greges reduxit devios
Christique caulis additos
Sacris refecit pascuis.

Firmatur hinc credentium
Signis, fides, hinc sanctitas
Tanti probata præsulis
Crebris micat virtutibus.

Quisquis reposcit perdita
Huic, Gatiane, subvenis.
Peccando quam dimisimus
Nobis repone gratiam.

Hoc unus et trinus Deus
Concedat almo cum Patre
Almus Parentis Filius,
Concedat almus Spiritus.
Amen.

FIN.

# TABLE



## PREMIÈRE PARTIE

## LES ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS
### D'APRÈS SAINT GRÉGOIRE

---

## DEUXIÈME PARTIE

# LES ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS

### D'APRÈS LA TRADITION HISTORIQUE

---

## TROISIÈME PARTIE

# LES ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS

### D'APRÈS LA LÉGENDE

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

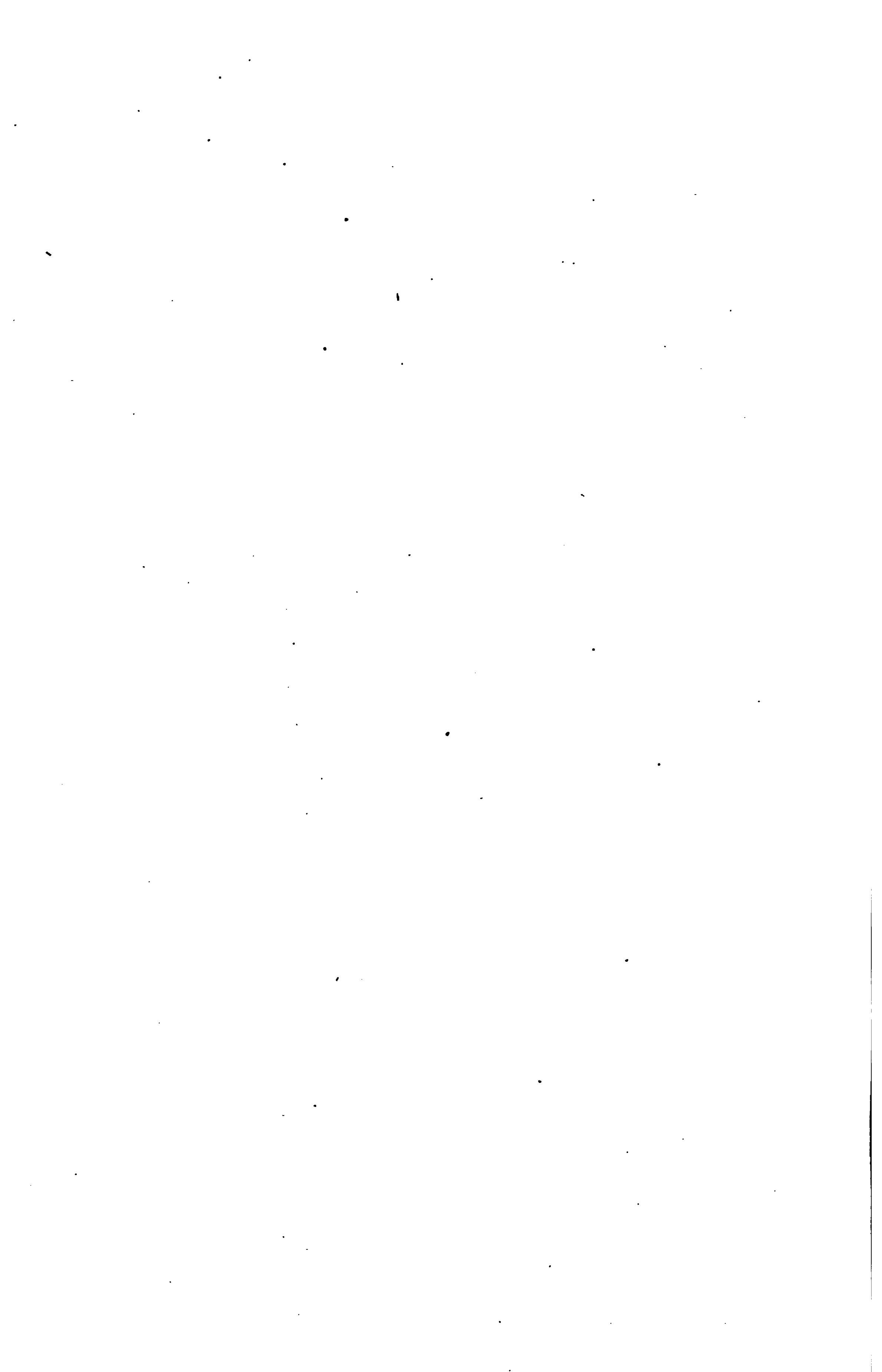


Tours, imprimerie Ladevèze, rue Chaude, 4.



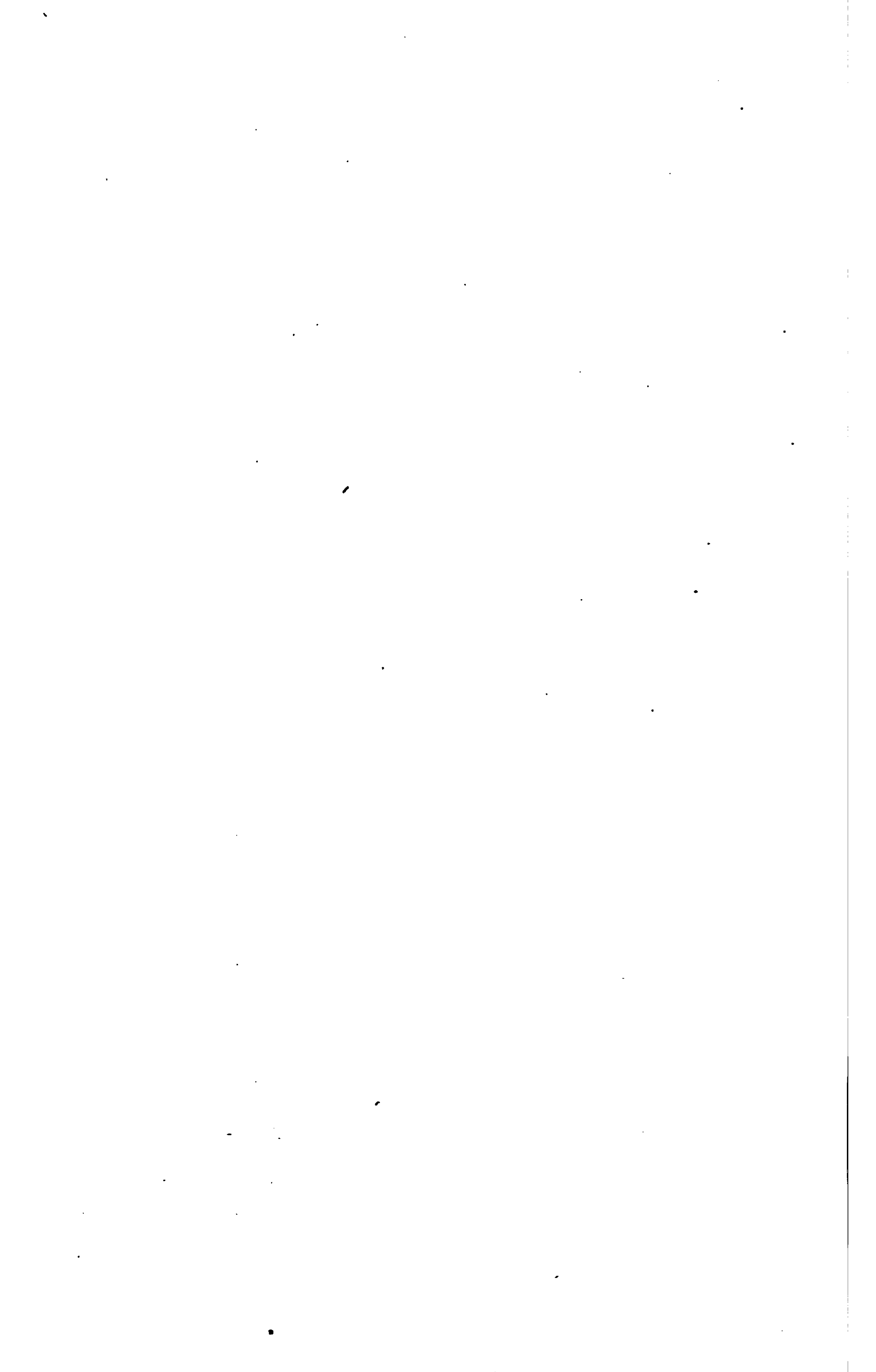
# SAINT GATIEN

## PREMIER ÉVÊQUE DE TOURS



# SAINT GATIEN

**PREMIER ÉVÊQUE DE TOURS**



# SAINT GATIEN

## PREMIER ÉVÊQUE DE TOURS

# ÉPOQUE DE SA MISSION

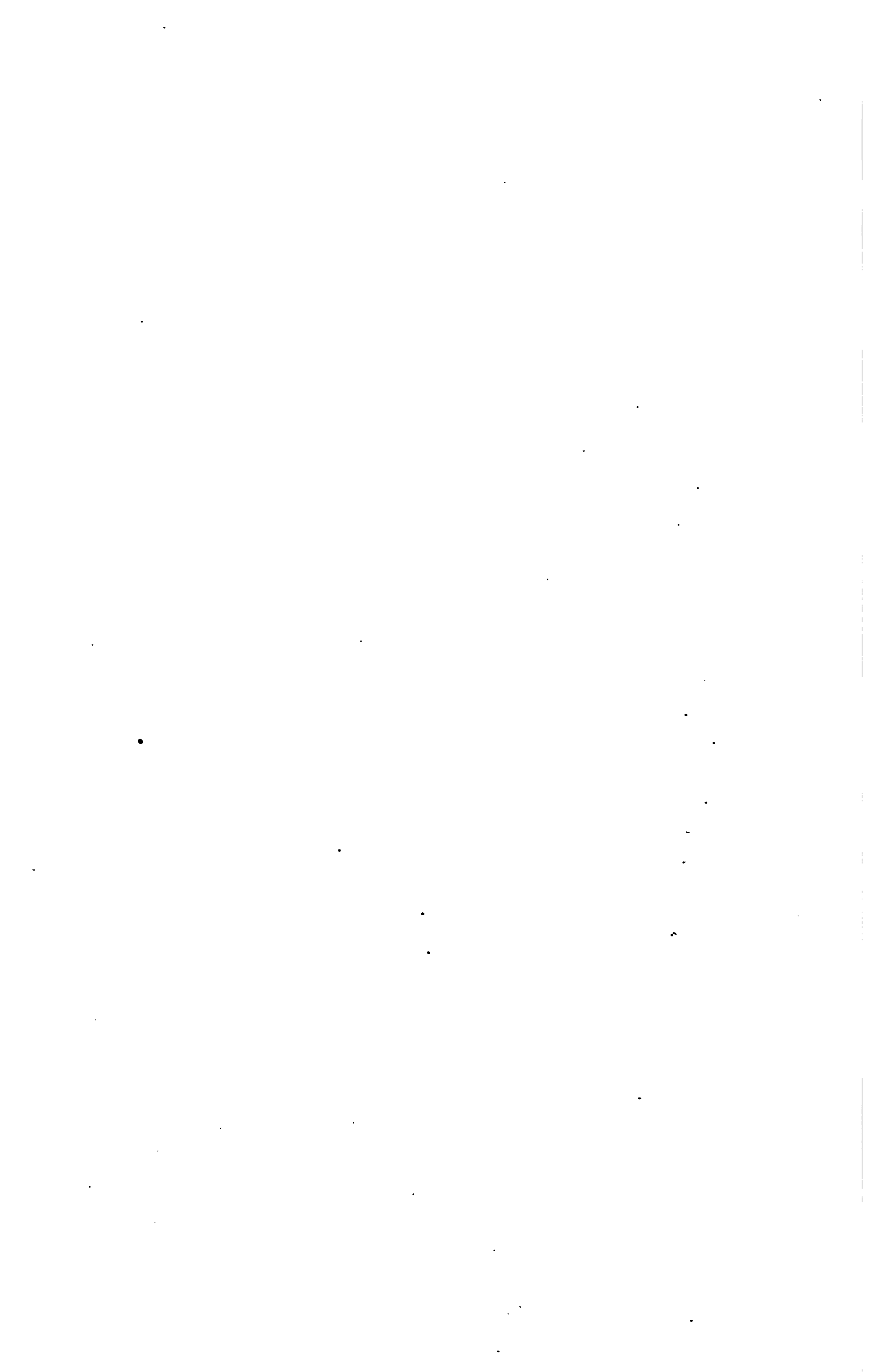
## DANS LES GAULES

PAR

L.-F. JÉHAN (DE SAINT-CLAVIEN).

---

> Gatianus... quem Petrus, disponente Domino, primum pontificem Turonicis destinavit.
>
> L'ÉGLISE MÉTROPOL. DE TOURS, *office de saint Gatien.*



# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

## SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

DU 30 NOVEMBRE 1870

*Présidence de M. Grandmaison.*

---

M. Jéhan, de Saint-Clavien, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Saint Gatien, premier évêque de Tours ; époque de sa mission dans les Gaules.* Ce travail est divisé en trois parties :

Dans la première, M. Jéhan établit que, jusqu'au XVII[e] siècle, la croyance universelle était que trois missions chrétiennes avaient eu lieu en Gaule durant le I[er] siècle : celle de saint Lazare ; celle de saint Pierre, où saint Gatien figure comme ayant apporté l'Evangile dans notre contrée ; enfin celle de saint Denis. Cette croyance s'appuyait sur l'autorité d'une foule d'historiens des plus impartiaux et des plus graves, attestant la rapidité avec laquelle le christianisme s'était répandu dans le monde, et avait dû se répandre particulièrement dans la Gaule, en raison de la facilité de son accès et de ses continuels rapports avec Rome. La Gaule avait été nécessairement évangélisée dès le I[er] siècle ; comment ne

l'aurait-elle été qu'au IIIe quand l'Espagne et la Bretagne insulaire l'étaient avant cette époque?

Dans la seconde partie de son mémoire, M. Jéhan dit que, si la tradition générale ne laisse aucun doute sur l'évangélisation de la Gaule au Ier siècle, les traditions locales ne sont pas moins affirmatives sur ce point historique, comme on peut s'en convaincre par ce que l'histoire nous apprend des missions de saint Trophime, à Arles, de saint Paul, à Narbonne, de saint Martial, à Limoges, de saint Denis, à Paris. Saint Grégoire place, il est vrai, au IIIe siècle seulement, la mission de saint Gatien dans nos contrées, mais M. Jéhan n'accepte pas l'assertion de l'évêque de Tours. Selon lui, saint Grégoire de Tours, malgré son incontestable mérite d'historien, manquait de critique; ses ouvrages fourmillent d'erreurs évidentes sur des faits incontestables, et ce qu'il a dit de notre premier évêque en est une irrécusable. Toutes les preuves se réunissent, en effet, pour présenter comme une tradition vraiment historique la tradition sur l'origine apostolique de l'Eglise de Tours, et l'opinion de Grégoire de Tours ne saurait suffire pour la renverser.

Dans sa troisième partie, M. Jéhan développe cette idée, que le plus sûr élément d'interprétation des textes de Grégoire de Tours, au sujet de la mission de saint Gatien, doit se trouver dans les traditions liturgiques de l'Eglise de Tours, acceptées et constatées par tant et de si graves personnages. Il examine donc à ce point de vue la question dont il s'est proposé l'examen, il croit que l'on ne peut s'empêcher, en présence des preuves qu'il énumère, de faire remonter la mission de saint Gatien au Ier siècle de notre ère et conclut

en ces termes : « Devant cette liturgie et cette tradition si hautement attestées, devant cette assemblée vénérable et imposante qui l'a transmise avec une si ferme assurance, nous n'hésitons pas à nous rendre et nous n'avons pas besoin d'un grand effort pour nous ranger à ce qui fut la croyance uniforme et constante pendant toute la durée du moyen âge, non-seulement de l'antique et illustre église métropolitaine de Tours, mais de toutes les églises de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. »

L'assemblée, qui a écouté avec attention le savant mémoire de M. Jéhan, en ordonne l'insertion dans ses annales.

*Le secrétaire-général,*

LADEVÈZE.

# SAINT GATIEN

## PREMIER ÉVÊQUE DE TOURS

## ÉPOQUE DE SA MISSION DANS LES GAULES

---

# PREMIÈRE PARTIE

## ÉVANGÉLISATION DES GAULES AU PREMIER SIÈCLE.

> La prédication du royaume de Dieu ne s'effectua point par un progrès lent, mais elle parcourut toute la terre avec une prompte et infatigable activité (1).
>
> (Saint HILAIRE de Poitiers, sur le Ps. CXLVII).
>
> C'est vous, Seigneur, qui excitâtes saint Pierre et ses successeurs à nous envoyer, dès les premiers temps, les évêques qui ont fondé nos Églises.
>
> (BOSSUET, Disc. sur l'*Unité de l'Église*, prononcé devant l'Assemblée du Clergé de 1682).

Le dix-neuvième siècle, héritier de la science matérialiste du dix-huitième, s'ouvrit, pour la foi religieuse, sous les plus déplorables auspices. Bientôt, aux guerres désastreuses de l'Empire, succéda une longue période de paix non moins fu-

(1) Prædicationis regni Dei non fuit lenta properatio, sed in omnem terram indefessa mobilitate et celeri transcurrit.

Saint Hilaire était Gaulois d'origine et appartenait à l'une des plus nobles et des plus anciennes familles de la cité de Pictavium, dans l'Aquitaine seconde. C'est l'Athanase de l'Occident, « le docteur illustre des Églises, » comme l'appelait saint Augustin, « le Rhône de l'éloquence latine, » dit saint Jérôme. Il monta sur le siége épiscopal de Poitiers en 353.

neste par l'influence d'une littérature amollissante et sensuelle. Il y faut joindre, particulièrement sous le second empire, une invasion des doctrines rationnalistes allemandes, véritable fléau dont un trop grand nombre, parmi nous, ont été les victimes.

Cependant, contre ces puissants dissolvants qui ont porté de si graves atteintes au progrès de la civilisation religieuse et morale dans les sociétés contemporaines, d'éloquents défenseurs des idées spiritualistes n'ont pas tardé à protester et à réagir. En France surtout, nous voyons, en ce moment, dans toutes les branches des connaissances humaines, l'orgueil de la fausse science, réfréné par des savants qui ont déclaré l'alliance de la science et de la foi, et qui travaillent à faire triompher le spiritualisme sur les ruines de la science sceptique et athée du siècle dernier. Ils ont dignement vengé l'Église et ses institutions, et démontré qu'il n'y a de salut pour la société, ébranlée jusque dans ses fondements, que dans le Christianisme, première loi des nations civilisées.

C'est donc un spectacle propre à rassurer les esprits, trop justement alarmés, de voir la foi, si abaissée qu'elle était parmi nous, se relever, s'étendre et faire de nombreuses conquêtes. Et parmi les moyens dont la Providence s'est servie pour amener ce retour des hommes du siècle aux croyances religieuses, nous devons le faire remarquer, la *Vie des Saints*, autrefois si délaissée, est un des éléments divins, devenu un objet de sérieuse attention et qui produit les plus heureux fruits.

« La tradition rompue s'est renouée d'elle-même, et l'élan de cette piété envers les amis de Dieu, porte les fidèles à désirer de les connaître tels qu'ils ont été avec la simplicité de leur vie, l'héroïsme de leurs vertus, l'éclat de leurs prodiges, le surnaturel de leur mission. Depuis vingt ans la science historique les venge des humiliations qu'une fausse critique

leur avait infligées (1)... Qui eût osé annoncer il y a trente ans qu'au milieu des bouleversements de l'Europe, l'œuvre des Bollandistes, après un demi-siècle d'interruption, reprendrait glorieusement son cours (2). »

Parmi les promoteurs de ce mouvement remarquable de régénération, qui se serait attendu à voir l'Allemagne et l'Angleterre aux premiers rangs? Ce n'est pas seulement par des mains catholiques, mais c'est surtout par des mains protestantes que nous avons vu renaître et s'épanouir cette fleur de salut, l'Hagiographie, si chère à nos pères et si propre à ranimer chez leurs descendants cette piété franche, inspirée et nourrie par l'exemple des saints, qui les rendit si forts et si fidèles (3).

L'Allemagne fut la première qui s'affranchit des traditions historiques du protestantisme et du jansénisme. Qui ne connaît aujourd'hui les ouvrages publiés depuis 1840 en Allemagne et dont la plupart ont été aussitôt traduits en français? Citer, pour l'Allemagne, les Jean de Müller, les Raumer, les Leo Glock, les Voigt, les Hurter (4), les Ranke, les Mœhler, les Stolberg, etc.; pour l'Angleterre, les Oakeley, les Dalgairns,

(1) « Le XVII^e siècle avait légué à son successeur un système de critique pour les *Actes* des Saints que celui-ci n'eut qu'à appliquer par les mains de Voltaire aux divines Écritures, pour entraîner les générations dans le doute et l'incrédulité. Launoy et Tillemont, bientôt suivis de Baillet, leur disciple, disposèrent les esprits à cette antipathie pour le merveilleux. » *Actes des Martyrs*, p. 2 du t. I, ouvrage publié par les RR. PP. Bénédictins de Solesmes.

(2) *Les Bollandistes* etc., par Carnandet et Fèvre, p. 170. Napoléon, dont le génie puissant ne perdit pas une seule grande ruine et devina tant d'œuvres nouvelles, pensa le premier aux *Actes des Saints*. Dès l'an IV de l'ère républicaine (1800-1801) il décréta une enquête et ordonna qu'on fît des démarches auprès des religieux, derniers débris de l'association bollandienne. *Voy.* CAMUS, *Voyage dans les Départ. réunis*, t. II, p. 88. — REIFFENBERG. *Chron. de Phil.* Mouskès. p. XXIX, LIV, etc.

(3) *Préface des Actes des Martyrs*, par D. Guéranger.

(4) Voir la note I à la fin du volume.

les Lingard, etc., c'est rappeler les noms les plus illustres, c'est citer les plus savants docteurs des plus célèbres universités de l'Europe, lesquels ont donné dans leurs écrits le dernier mot de l'histoire et protesté de toute la hauteur de leur génie contre l'abaissement du dix-huitième siècle et ses partialités hostiles et systématiques.

D'autres travaux de réhabilitation ont été entrepris pour d'autres branches de l'Hagiographie, telles, par exemple, que les recherches sur les origines chrétiennes de nos Eglises; questions de chrononologie ou de date, qui ont jeté, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, les savants dans des polémiques interminables. Eh bien! ces questions aussi, tant agitées, ont trouvé leur solution dans notre siècle investigateur, érudit et critique (1).

Parmi les questions d'Hagiographie générale, l'époque de l'évangélisation des Gaules est une des plus intéressantes. Voici ce qui paraît établi à cet égard par la critique historique contemporaine.

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, ce fut en France une croyance universelle et constante que trois missions avaient eu lieu au I<sup>er</sup> siècle dans les Gaules.

Première mission :

S. Lazare, premier évêque de Marseille :
S. Maximin, premier évêque d'Aix;
Ste Marie-Madeleine, } Sœurs de Lazare.
Ste Marthe, }

La France tout entière a tressailli, au ressouvenir de ses antiques et chères traditions, en lisant l'histoire de l'a-

(1) Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, nous voyons les Pearson, les Mosheim, les Havercamp et les Lardner réagir, au sein du protestantisme, contre les lamentables tendances de l'école de Launoy et d'Élies Dupin.

postolat de sainte Magdeleine en Provence (1), et en assistant à la solennité de réhabilitation de la Sainte-Baume.

S. Louis, au retour de sa première croisade (1254), accomplit à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume, un pèlerinage qui est ainsi raconté dans sa vie par le sire de Joinville : « Après ces « chouses, le roi repartit d'Yères et s'envint à la cité d'Aix « en Prouvence, pour l'onneur de la benoite Magdaleine, « qui gisoit à une petite journée près, et fusmes au lieu de « Basmes, en une roche moult hault, là où l'on disait que la « sainte Magdaleine avait vesqu en hermitage longue espace « de temps. »

Deuxième mission, dite de S. Pierre :

S. Trophime, à Arles;
S. Martial, à Limoges;
S. Austremoine, à Clermont;
S. Paul, à Narbonne;
S. Saturnin, à Toulouse;
S. Gatien, à Tours;
S. Valère, à Trèves;

Troisième mission, S. Denis et ses compagnons :

S. Denys, à Lutèce (Parisii);
S. Rieul, à Senlis;
S. Julien, au Mans;
S. Lucien, à Beauvais;
S. Saintin, à Meaux;
S. Taurin, à Évreux, etc.

S. Denis et ses compagnons auraient été envoyés par S. Clément, d'abord vicaire de S. Pierre, puis pape après S. Lin (67-76).

(1) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Magdeleine en Provence,* par M. l'abbé Faillon; — *Sainte Marie-Magdeleine,* par le R. P. Lacordaire; — L'abbé Darras, *Hist. gén. de l'Église,* t. V.

Avant de présenter les preuves de l'évangélisation des Gaules dès le temps des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats, il importe que nous donnions d'abord les preuves générales de la prédication de l'Evangile, dans tout l'univers connu des Romains, dès le premier et le second siècle.

La prise de possession du monde par le Verbe divin eut le double caractère de l'instantanéité et de l'universalité. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui ce que c'était qu'un Apôtre qui avait vu le Sauveur ressuscité, et dont l'âme avait été embrasée, au Cénacle, du feu sacré de l'Esprit-Saint (1). Et puis les Apôtres ne devaient-ils pas être tout pénétrés du souvenir des paroles du divin Maître, ces paroles qui ne peuvent appartenir, dans la constitution et l'évolution du monde moral et religieux, qu'à celui qui, lors de la création du monde matériel, lança les planètes sur la tangente de leur orbite et prononça le *fiat lux*, au commencement des choses.

Recueillons ces paroles qu'on ne relit jamais sans que l'âme en ressente une commotion profonde :

« Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la « terre.

« Allez donc, enseignez toutes les nations... Voilà que je « suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des « siècles (2). »

(1) Dans ce vent violent et impétueux qui s'entendit comme venant du ciel (*Actes des Apôtres*, II. 2), pendant que les Apôtres étaient réunis dans le Cénacle, les interprètes voient un signe de la rapidité avec laquelle les paroles de la vie éternelle devaient se répandre dans toute la terre.

(2) S. Mathieu, *Évang.*, chap. xxviii. — Cette dernière parole montre que la mission des apôtres et la promesse que Jésus-Christ leur fait d'être avec eux s'étendent à tous ceux qui devaient leur succéder légitimement dans les fonctions de l'apostolat. On ne peut, dans l'appréciation de ces missions apostoliques, négliger l'élément surnaturel ; on ne ferait ainsi que de l'histoire humaine et le côté divin serait comme non avenu ; un tel procédé ne serait pas seulement incomplet mais encore radicalement faux. La propagation de l'Evangile dans le monde est un fait miraculeux.

« Allez dans tout l'univers, prêchez l'Evangile à toute « créature. »

« Eux, partirent et prêchèrent partout, le Seigneur agissant « avec eux et confirmant sa parole par les miracles dont elle « était accompagnée (1). »

« Jésus leur ouvrit alors l'intelligence, afin qu'ils enten- « dissent les Ecritures.

« Puis il leur dit : Il fallait, selon qu'il est écrit, que le « Christ souffrît et qu'il ressucitât d'entre les morts le troi- « sième jour.

« Et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémis- « sion des péchés à toutes les nations, commençant par Jéru- « salem.

« Or, vous êtes les témoins de ces choses (2).

« Et moi je vais vous envoyer le don promis de mon Père; « cependant demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez « revêtus de la force d'en haut (3). »

Tel est l'élément surnaturel et divin dont on n'a pas peut-être suffisamment tenu compte dans la question de l'apostolat primitif et de la rapide diffusion de l'Evangile dans l'empire romain au premier siècle. « Voilà que je suis avec vous tous les jours... » La propagation de l'Evangile dans tout l'univers, après vingt ou trente ans de prédication, s'est accomplie par « LA FORCE D'EN HAUT, » dont les Apôtres avaient été « REVÊTUS... »

« Ce ne sont point les sages, dit Bossuet, ce ne sont point les nobles, ce ne sont point les puissants, qui ont fait un si grand miracle... Les Apôtres et leurs disciples, le rebut du

(1) S. MARC, *Evang.*, chap. XVI.

(2) « Être témoin de la révolution de la doctrine, de la vie, de la mort de J.-C., c'est à quoi je réduis tout ce que l'homme devait faire de sa part pour l'établissement de la religion; mais qu'aurait-ce été que de simples paroles, un simple témoignage, si Dieu n'avait fait tout le reste? » D'AGUESSEAU, *Réflexion sur Jésus-Christ*, CCCII.

(3) S. LUC, *Évang.*, c. XXIV.

monde, et le néant même, à les regarder par les yeux humains, ont prévalu à tous les empereurs et à tout l'empire (1). »

Après les Evangélistes, écoutez l'Apôtre des Gentils : « Je rends grâces d'abord à mon Dieu, pour vous tous, par Jésus-Christ, de ce que votre foi est annoncée dans le monde entier (2). »

« (L'Evangile) vous est parvenu comme à toute la terre où il croît et fructifie (3). »

Nous voyons ici pleinement s'accomplir cette étonnante parole : « quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » Jésus vivant a fait peu de conversions, Jésus mort, à la parole de ses Apôtres, ébranle tout l'univers. Impossible de contester le fait de leur apostolat et le fait de ses succès. On sait ce que c'est que la conversion d'un homme et combien coûte la simple persévérance d'un chrétien. En présence du dévouement des Apôtres et des fruits de ce dévouement,

(1) *Disc. sur l'histoire universelle,* IIe part., §. XI. — « Aux jours de « Claude-Auguste (l'an 42), la miséricordieuse providence de Dieu dirigea « contre Rome, devenue la corruptrice du genre humain, le plus fort, le plus « grand, le prince des Apôtres, Pierre, qui, comme un valeureux conducteur « de la milice divine, s'en vient de l'Orient apporter le précieux trésor de la « lumière intellectuelle à ceux qui habitaient vers le couchant. » (EUSÈBE, *hist. ecclés.* l. II.)

L'auteur de la *Némésis,* le poëte Barthélemy, a peint en traits pleins de verve la prise de possession de Rome par S. Pierre :

.... Cette Rome avait un empereur puissant,
Qui, dans ses doux loisirs, jouait avec du sang;
Et des soldats si forts, que, d'un seul coup de lance,
A l'univers mutin ils imposaient silence.
Eh bien ! comme l'épi sous la main du faucheur,
Tout Rome s'écroula quand parut ce pêcheur;
Les dieux prirent la fuite; un évêque sans glaive
S'installa sur la place où SAINT-PIERRE s'élève;
Et ce fut un mystère à donner des frissons,
A briser notre corps et notre âme....

(1) Epître aux Romains, I, 8.
(2) Ep. aux Colossiens, I, 6.

on ne peut dire qu'une chose : « Ici éclate la vertu de la croix ! »

Les chrétiens de l'époque primitive, pour la plupart au moins, n'avaient embrassé la nouvelle religion que dans un âge avancé, souvent après une longue lutte intérieure, presque toujours après de rudes sacrifices; mais par cela même, la vérité leur était d'autant plus précieuse qu'ils l'avaient achetée plus cher, et c'était dans cette proportion qu'ils mesuraient le devoir de la répandre. Aussi chaque fidèle remplissait autour de lui une sorte d'apostolat. Le père, devenu croyant, prêchait l'Evangile à sa famille, l'esclave à son maître, le soldat à ses compagnons d'armes, l'ami à son ami. La ferme conviction, l'inébranlable foi, l'exaltation généreuse avec laquelle se faisait cette prédication toute naturelle, manquait rarement son effet sur les âmes non prévenues, et triomphait souvent des plus opiniâtres résistances. « La plupart de ces disciples apostoliques, dit Eusèbe, dans « le cœur desquels l'amour divin avait allumé un extraordi- « naire amour de la sagesse, distribuaient d'abord tout leur « bien aux pauvres pour accomplir le commandement du « Sauveur; ensuite ils allaient dans les pays éloignés prêcher « Jésus-Christ à ceux qui n'avaient point encore entendu « parler de la doctrine chrétienne; puis, après avoir posé « les fondements de la foi dans ces contrées, après avoir « établi des pasteurs pour le soin des fidèles, ils se ren- « daient chez d'autres peuples. Aidés de la grâce et de l'as- « sistance divine, ils opéraient aussi beaucoup de miracles, « de sorte que des foules entières, qui les entendaient pour « la première fois, ouvraient aussitôt leur cœur à l'adoration « du vrai Dieu (1). »

(1) Où en serions-nous aujourd'hui si le cœur des premiers Chrétiens eût été aussi glacé que le nôtre, s'il n'eût été pris de cette immense pitié, de cet inépuisable amour qui leur défendit de désespérer du monde, au milieu duquel Dieu les avait placés pour être *le sel de la terre* (Matth., v, 13)? Chacun alors se sentait comptable sans mesure du don qu'il avait reçu. Fût-il libre

La divine impulsion est donnée, suivons le mouvement et produisons de nouveaux textes, attestant cette universelle irradiation de la lumière évangélique dès les premiers siècles. Après les écrits des Apôtres, interrogeons les Pères et les écrivains ecclésiastiques; les auteurs païens eux-mêmes nous fourniront des témoignages.

Saint Hermas (92) : « Toutes les nations qui sont sous le ciel ont entendu et ont cru et c'est au seul nom du Fils de Dieu qu'elles ont été appelées (1). »

Saint Ignace (68), disciple de saint Pierre : « Un seul baptême et une seule église que les saints Apôtres ont fondés dans le sang du Christ d'une extrémité de la terre à l'autre extrémité (2). »

On se rappelle le vers de L. Racine :

> « Ils ne font que de naître et remplissent le monde. »
>
> *La Religion*, chant IV.

Sénéque le philosophe (il se donna la mort l'an 68) : dans le traité qu'il avait écrit contre les *superstitions*, il dit en parlant des Juifs : « Les coutumes de cette nation impie ont pris un si grand accroissement qu'elles sont déjà reçues partout le monde et les vaincus donnent la loi aux vainqueurs (3). »

La religion Juive n'avait pas pris, du temps de Néron, un si grand accroissement qu'on ait pu dire qu'elle était déjà reçue par tout le monde, ni que la nation Juive triomphât des lois des Romains, puisque ceux-ci lui ont toujours permis le libre exercice de la religion. Tout ce que dit ici Sénèque

ou esclave, connu ou inconnu, tout homme était l'objet d'un dévouement sans bornes pour ces cœurs que la charité du Christ remplissait. Qu'on lise les Actes des Apôtres et leurs Epîtres, on apprendra avec quelle immense activité s'exerçait l'apostolat dans ces premiers jours..... Voyez l'*Histoire de sainte Cécile* par D. Guéranger.

(1) Dans le livre du *Pasteur*, l. III, similitude IX. On croit que Hermas était disciple de S. Paul.

(2) *Epist. ad Philadelph.* c. IV.

(3) Dans S. Augustin, *De la Cité de Dieu*, l. VI, c. XI.

ne peut s'appliquer avec vérité qu'aux chrétiens que notre philosophe aura confondus avec les Juifs ainsi que plusieurs autres païens (1).

Au deuxième siècle, les auteurs se multiplient.

Pline le Jeune (mort en 115): « La contagion de cette superstition chrétienne a infesté non-seulement les villes, mais les bourgs et les campagnes. » Il se plaint « qu'elle mette en péril une multitude de tout âge, de tout sexe et de toute condition... que les victimes ne trouvaient plus d'acheteurs (2). »

Chateaubriand fait observer que l'évangéliste S. Jean venait à peine de mourir.

S. Justin (140): « Il n'y a pas une seule race de mortels, Grecs ou barbares, de quelques noms qu'on puisse les appeler, soit parmi les peuplades Scythes qui habitent leurs chars errants, soit parmi les tribus nomades qui n'ont point de demeure fixe, soit parmi les peuples pasteurs qui vivent sous la tente, au sein desquelles on n'élève des prières et des actions de grâces, au nom de Jésus crucifié (3). »

(1) C'est aussi l'opinion de Bullet.

(2) Lib. x *Epist.*, xcvii, etc. Les vastes et riches contrées du Pont et de la Bithynie que gouvernait Pline, avaient été converties par S. Pierre. V. S. Léon *Sermo in natali apostol. Petri et Pauli.* Ce pontife, à qui tous les siècles chrétiens venus après lui ont unanimement décerné le titre de GRAND, et qui l'a mérité par ses talents comme par ses vertus, s'exprime ainsi en parlant de la venue de saint Pierre à Rome : « Lorsque les douze Apôtres, après avoir « reçu par le Saint-Esprit le don de parler toutes les langues, partagèrent « entre eux l'univers pour aller partout établir l'Évangile ; saint Pierre, « comme le chef du collège apostolique, fut destiné à la capitale de l'empire « romain, afin que la lumière de la vérité qui commençait à briller pour le « salut de toutes les nations se répandît plus aisément de la capitale dans « toutes les parties du monde, y avait-il alors sous le ciel une nation qui « n'eût un de ses citoyens à Rome? Et quel peuple pouvait ignorer ce que « Rome avait appris? » etc. S. Léon-le-Grand fut élu pape en 440. Son pontificat embarrasse étrangement ceux qui rapportent la grande autorité des papes aux fausses décrétales.

(3) *Dial. cum Tryphone.* Patrol. grec., vi. Il dit ailleurs : « Les Apôtres n'étaient que douze, et pourtant aujourd'hui toutes les nations de la terre,

Les *Constitutions apostoliques :* « La bonne odeur de la connaissance de l'Évangile a été agréable à toutes les nations (1) »

S. Méliton : « Aujourd'hui la parole de la vérité a retenti à la fois sur tous les points du monde ; partout on a prêché qu'il n'y a qu'un seul Dieu véritable ; sa lumière a brillé a tous les yeux. » *Apolog.* adressée à Marc-Aurèle (172).

Sérapion, évêque d'Antioche : Il parle de « la fraternité dans le Christ, qui est répandue par tout l'univers (2). »

Hégésippe (de l'an 100 à l'an 180) : « Dès son aurore, le Christianisme pénétra parmi toutes les tribus de la race humaine ; aucune nation de l'empire romain ne reste étrangère à son culte (3). »

Bardesanes (hérétique sectateur de Valentin) : « Que dirons-nous de la Secte des chrétiens que l'on trouve dans toutes les contrées du globe, même dans toutes les cités (4). »

S. Irénée (de 120 à 140) : « Il n'y a, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'une seule et même foi dans tout l'univers (5). »

Clément d'Alexandrie (1re partie du IIe siècle) : « La parole de notre Maître n'est pas restée dans la seule Judée, comme la philosophie en Grèce, mais elle s'est répandue par toute la terre, chez toutes les nations, dans toutes les villes et les villages, grecs ou barbares, convertissant et des familles entières et des individus isolés (6). »

toutes les races d'hommes ont entendu la bonne nouvelle du Verbe de Dieu. Leur voix a retenti d'un pôle à l'autre, leur parole a converti au Christ des multitudes d'adorateurs sous tous les cieux et tous les climats. La doctrine des Apôtres, partout promulguée, fait maintenant la gloire spirituelle de l'univers. » *Apolog.* I, c. 39-42.

(1) *Patrol. gr.* t. I, avec la Dissertation de Simon de Magistris, savant orientaliste, né en Corse en 1728.

(2) *Epist. ad Coricum* (apud Euseb., l. V, c. XVIII.)

(3) Lib. II, *De Excidio Hierosolym.* Nous savons que cet ouvrage a été attribué à un autre Hégésippe qui vivait un siècle et demi plus tard. Notre citation n'en serait pas moins valable.

(4) *De fato Dialog.* ad Antoninum imper.

(5) *Advertus Hæres.*, c. IV.

(6) *Stromat.*, l. VI.

Le troisième siècle nous offre:

Origène : « Par toute la terre, dans toute la Grèce et chez toutes les autres nations, il est immense et incalculable le nombre de ceux qui ayant abandonné les lois de leur pays, ainsi que leurs fausses divinités, se sont rangés à l'observance de la loi de Moïse et au culte du Christ (1). « « Il est étonnant que, dans un si court espace de temps, la religion ait pu s'étendre au milieu des supplices, des tortures et de la mort (2). »

S. Cyprien : « L'Eglise du Seigneur, versant sa lumière, en propagea les rayons par tout l'univers... » Il la compare aussi « à un arbre dont les rameaux couvrent la terre entière (3). »

Tertullien : « Nous sommes d'hier et déjà nous remplissons tout ce qui vous appartient, vos cités, vos îles, vos châteaux forts, vos municipes, vos conseils, les camps eux-mêmes, les tribus, les décuries, le palais, le Sénat, le forum ; vos temples seuls nous vous les abandonnons (4). »

S. Cyprien dit à Demetrius, grand ennemi des Chrétiens : « Admirez notre patience, de ce qu'un peuple si prodigieux ne songe pas seulement à se venger de votre injuste violence. » (BOSSUET, V[e] *avertiss.* 16.)

Au quatrième siècle, les passages des auteurs ecclésiastiques, favorables à notre thèse, se présentent de plus en plus nombreux. Ce sont des historiens, des philosophes, des poëtes, des controversistes, des orateurs, des théologiens. Rien de plus affirmatif que leurs textes.

(1) *De principiis,* l. IV, c. I.
(2) *In Cels.* l. I.
(3) *De auctoritate Eccles.*
(4) *Apologet.,* c. XXXVII. — Nous pourrions citer l'Épître apocryphe, qui sert de préface aux *Clémentines*. Elle fut interpolée par les hérétiques du III[e] siècle; son autorité dogmatique est donc nulle. « Mais, au point de vue de l'histoire, dit M. l'abbé Darras, elle constate la tradition des missions dirigées par S. Clément dans les Gaules, en même temps qu'elle atteste ce que nous disons de l'organisation hiérarchique à cette époque. » *Hist. de l'Église,* t. VI, p. 389.

Eusèbe de Césarée : « De même que les rayons du soleil, aussitôt qu'ils paraissent, remplissent tout l'horizon, ainsi, par un effet de la puissance et de la protection céleste, la parole de Dieu, le Verbe du salut porte à la fois sa splendeur à l'univers tout entier (1). »

S. Basile compare la propagation de l'Evangile à la rapidité de l'éclair (2).

Lactance dit qu'après vingt-cinq ans de prédication, les disciples du Sauveur avaient jeté les fondements de l'Eglise dans toutes les provinces et les cités (3).

S. Jérôme ne pense pas qu'il y ait encore quelque nation qui ignore le nom du Christ (4).

Terminons cette série de témoignages par celui du grand évêque de Poitiers, S. Hilaire : « La prédication du royaume de Dieu, dit-il, ne s'effectua point par un progrès lent, mais elle parcourut toute la terre avec une prompte et infatigable activité (5). »

Treize siècles après, Bossuet écrira dans son *Disc. sur l'Hist. universelle :* « La promptitude inouïe avec laquelle se fit ce grand changement est un miracle visible. »

Devant des autorités si imposantes, si irrécusables, si diverses d'origine, comment admettre que la Gaule, cette contrée si romaine, si facilement accessible, si liée à tous les intérêts de la métropole, ait pu être oubliée ou dédaignée par les Apôtres ou par leurs disciples immédiats, lorsque nous voyons ces envoyés du divin Maître pénétrer dans les contrées les plus barbares de l'Afrique et de l'Asie, à travers les diffi-

(1) *Histoire* etc., l. II, c. 3.

(2) *Enarr. in Isaïa,* c. VII.

(3) *De morte persecut.,* c. II.

(4) Comment. sur le chap. XXIV de S. Matthieu. S. Jérôme nous donne la liste de cinquante six écrivains qui parurent dans les trois premiers siècles. — Consultez S. Jean Chrysostome, *in Matthæum,* ch. XXIV.

(5) Sur le Psaume CXLVII. Voir l'épigraphe en tête de cette première partie.

cultés de toutes sortes qui jamais n'arrêtèrent leur ardent prosélytisme (1).

On a objecté la conquête encore récente de la Gaule au Ier siècle, la difficulté des communications, etc.

Qui donc ignore aujourd'hui avec quelle facilité les peuples de l'antiquité se livraient à de longues et pénibles marches et entreprenaient les plus lointains voyages? Les soldats romains se rendaient d'une extrémité à l'autre de l'empire et passaient des rivages du Danube et du Rhin à ceux de l'Euphrate et du Nil, et des montagnes de la Calédonie à la chaîne de l'Atlas. Ce n'était pas seulement l'Italie qui était sillonnée de routes magnifiques; de grandes *voies* militaires ou stratégiques allaient aboutir aux extrêmes confins de l'empire, et c'était, dans tous les pays conquis, le premier ouvrage que l'on entreprenait. C'est en effet un des signes de la puissance et de la richesse des nations. On comptait plus de 600 de nos lieues de voies pavées par les Romains dans la Sicile; 1,100 lieues dans les îles Britanniques, 4,250 lieues en Asie, 4,674 lieues en Afrique...

Pour ce qui concerne les Gaules à cet égard, nous citerons une découverte récente, faite en Normandie qui, comme on sait, appartenait à la IIe Lyonnaise. Les Romains ne se contentaient pas d'ouvrir des routes, d'établir des chaussées, des pavés, des ponts, ils mesuraient les distances à parcourir et ils constataient ces distances par des bornes ou colonnes sur lesquelles figuraient les noms des princes qui les avaient établies. Une de ces pierres ou colonnes *milliaires* a été retrouvée dans le département du Calvados, sur l'empla-

(1) « Il ne faut point douter que le zèle qui transportait les Apôtres et leurs « disciples jusqu'aux Indes, n'en ait amené plusieurs dans la Gaule, qui « était si voisine de l'Italie, SI FACILEMENT ACCESSIBLE, SI POLIE par l'étude « des belles lettres, et si souvent visitée par les empereurs. » *Etat de la Religion dans les Gaules* jusqu'au règne de Clovis, dans l'*Abrégé Chronologique de l'Histoire de France* par Mézeray, Historiographe de France.

cement même qu'elle avait occupé. Voici l'inscription qu'elle porte :

TI. CLAUDIVS. DRVSI FILIVS
CAES. AVGVSTVS.
GERMANICVS PONTIFEX
MAXIMVS TRIBVNICIA
POTESTATE V
IMP. XI. P. P. COS. III,
DESIGNATVS IIII
M. P, V.

*Tibère Claude, fils de Drusus, César Auguste, Germanique, souverain pontife, jouissant de la puissance tribunitienne pour la cinquième fois, empereur pour la onzième, père de la patrie, consul pour la troisième fois, désigné pour la quatrième. Cinq mille pas.*

Ces *cinq mille pas* ou 7 kilomètres environ désignent la ville de Bayeux avec la direction de la route sur Bac-du-Port, au bord de l'Orne, commune de Benouville.

Ainsi une route fut établie, partant de Bayeux et conduisant au bord de l'Orne, dès la cinquième année du règne de Claude, indiquée sur le monument. Cette année correspond à l'an 46 de notre ère, puisque ce prince monta sur le trône des Césars le 26 janvier de l'an 41. Ce milliaire a donc près de dix-neuf siècles. C'est le plus ancien monument écrit de la puissance romaine qui soit parvenu jusqu'à nous. Il nous atteste que la ville de Bayeux était la capitale de la contrée dès ces premiers temps, puisqu'elle servait de centre pour compter les distances. Il nous fait connaître de plus un fait important que nous tenons surtout à constater, c'est que, avant l'an 50 de l'ère chrétienne, il existait des routes avec des colonnes itinéraires jusqu'aux extrémités les plus reculées des Gaules (1).

(1) *Mém. de la Société des antiq. de Normandie,* XXVIII[e] vol., 1[re] liv. — Les routes stratégiques, construites par les Romains dans les Gaules, re-

Mais insistons en reproduisant de nouveaux textes qui ne permettent pas le doute sur l'introduction du Christianisme dans les Gaules avant le troisième siècle.

Voici des points extrêmes de l'empire romain, l'Espagne, la Bretagne insulaire, où des missionnaires apostoliques portèrent la foi dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Peut-on supposer, contrairement aux usages de ces temps primitifs, qu'ils aient traversé la Gaule sans lui annoncer la doctrine du salut, sans y laisser un certain nombre de leurs disciples ?

L'Espagne, dès le second siècle, était, suivant l'affirmation de Tertullien, « tout entière soumise à Jésus-Christ (1). »

S. Cyprien adresse au clergé d'Espagne une lettre qui nous fait connaître une *très-ancienne organisation religieuse* dans cette contrée, évêchés, cimetières chrétiens, réunions conciliaires, etc.

S. Jérôme nous dit que « les Apôtres prêchèrent l'Évangile depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie et l'Espagne, s'emparant ainsi, dans un court espace de temps, de la puissance même de Rome (2). »

Dans Didyme d'Alexandrie, nous lisons que « les Apôtres allèrent l'un aux Indes, un autre en Espagne, un autre en Illyrie, etc. (3). »

Théodoret (*Exposit.* II. Epist. ad Timoth.) et Isidore de Séville expriment le même sentiment.

C'est ici le lieu de rappeler la découverte faite dans les ruines de Marcussia, province de Burgos, d'une inscription

montent aux premiers temps de la conquête. Agrippa, gendre d'Auguste et gouverneur de la Gaule, passe pour avoir fait construire les quatre premières grandes routes qui parcourent dans tous les sens cette vaste contrée. *Voy.* TAILLIARD, *Mémoires* lus à la Sorbonne 1868 ; — BERGIER, etc.

(1) Hispaniarum omnes termini... Christo subditi.

(2) Apostoli de Hierusalem usque ad Illyricum et Hispanias etc. In cap. XLII Isaïæ.

(3) In cap. XXXIV Isaïæ.

qui félicite Néron (1) « d'avoir purgé la contrée des voleurs et de ceux qui prêchaient au genre humain une superstition nouvelle », le Christianisme sans doute (2).

C'est une tradition universellement admise en Espagne que le Christianisme y fut connu et pratiqué du temps même des Apôtres ; et c'est aussi un point d'histoire ecclésiastique aujourd'hui démontré que saint Paul lui-même fit le voyage d'Espagne pour y prêcher l'Évangile. En embrassant cette opinion, on se range au sentiment de plusieurs Pères grecs et latins et d'un grand nombre de Martyrologes et de savants historiens. Pour ne point fatiguer le lecteur de trop de détails, nous nous bornerons à citer les noms des principaux Pères. Ce sont saint Clément, un des coadjuteurs de saint Paul dans son apostolat (*Epist. ad Corinth.*), saint Hippolyte de Porto, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Épiphane, saint Jean Chrysostome, saint Sophrone de Jérusalem, saint Jérôme, saint Grégoire-le-Grand, saint Anselme, saint Thomas, etc. (3).

S'il est avéré que saint Paul a visité l'Espagne, il ne sera plus permis de croire qu'il ait négligé la Gaule, et s'il existe chez nous des traditions locales qui signalent la présence de saint Paul à Arles, où il laissa saint Trophime, à Narbonne, où il laissa Sergius Paulus, on ne devra point s'étonner qu'il ait annoncé la foi dans la Provence (4), et qu'il ait donné

(1) Primus Romæ christianos suppliciis et mortibus affecit, ac per *omnes provincias* pari persecutione excruciari imperavit. *Voy.* Orose, l. vii, c. vii; — Maceda, etc.

(2) Neroni Claudio, Cæsari Augusto pontifici maximo, ob provinciam latronibus et his qui novam generi humano superstitionem inculcabant purgatam.

Cette inscription, reproduite par Gruter, est citée par Baronius, Maceda et les Bollandistes. Son authenticité a été savamment discutée par Walch, professeur à l'Université d'Iéna.

(3) On trouvera les textes dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. iv ; dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, vᵉ sér., t. v.; et dans M. l'abbé Corblet, *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules*.

(4) « Il catéchisa lui-même dans la Provence », dit Chateaubriand, *Études hist.*, 1ʳᵉ part. *de Jules César à Decius*.

mission à plusieurs de ses compagnons de continuer l'œuvre qu'il avait commencée. Il y a tout lieu de penser que c'est à cette époque que furent envoyés dans les Gaules les sept évêques dont la tradition a conservé les noms et qu'elle ne sépare jamais. Saint Trophime, disciple de saint Paul, aurait été le chef de cette mission.

L'évangélisation de la Bretagne insulaire, dès le deuxième siècle au plus tard, nous conduit aux mêmes conclusions relativement à l'évangélisation de la Gaule. Laissons de côté, si l'on veut, l'histoire de Pomponia Græcina, femme d'Aulus Plantius, proconsul en Bretagne, sous l'empire de Claude « accusée, dit Tacite, d'avoir embrassé une superstition bizarre et étrangère, » que Baronius, Tillemont, le chevalier de Rossi, etc., croient être la religion chrétienne; omettons également le récit de Bède qui nous apprend que, dès le milieu du second siècle, Lucius, roi des Bretons, écrivit au pape Eleuthère pour lui demander des missionnaires (1); il suffira de rappeler les textes de Tertullien qui « soumet au Christ, chez les Bretons, des lieux jusque-là inaccessibles aux Romains (2); » ceux d'Origène (3), de saint Hilaire qui dit que les Apôtres ont fondé des Eglises dans toutes les parties de l'univers et jusque dans les îles de l'Océan, *etiam in Oceani insulis* (4); d'Eusèbe de Césarée qui s'exprime ainsi dans son livre de la *Démonstration évangélique*: « Je ne consentirai jamais à ne voir qu'un fait humain dans la prédication que les Apôtres font à tout l'univers du nom de Jésus, des miracles de sa vie qu'ils publient dans les villes et dans les

(1) L'ambassade de Lucius (Leven-Maur, *Grande-Lumière,* dans les antiques légendes) est mentionnée dans le *Liber pontificalis*. Cf. Rowland, *Mona antiqua*, 142; — Usserius, *antiq. Britann.;* — Alban-Butler; — Schelstrate. *Dissert. de Patriarch.*

(2) Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita fuisse. *Ad Scapul.,* c. vii.

(3) *Homel.* vi in Luc. et *Homel.* iv.

(4) *Tract. in Psalm.* xiv, n° 13.

campagnes, envahissant l'empire romain, et la cité reine de toutes les autres cités; parcourant les royaumes des Perses et des Arméniens, les contrées des Parthes, pénétrant chez les Scythes, et jusqu'aux confins de l'univers, dans les regions de l'Inde, traversant l'Océan, et abordant jusqu'*à ces îles* qu'on appelle *Britanniques* (1). »

Le plus ancien auteur de la Grande-Bretagne, dont on ait conservé quelques écrits, saint Gildas (493), fait briller, dès le règne de Tibère, les rayons de la religion du Christ sur son île glacée pour la réchauffer de leur flamme (2), suivant ses expressions.

Ne serait-il pas de la dernière invraisemblance de prétendre que la religion chrétienne n'a été prêchée dans les Gaules qu'au troisième siècle, quand nous voyons l'Espagne et l'Angleterre parcourues par des ouvriers apostoliques dès le premier ou le second siècle de l'ère chrétienne?

Mais nous avons des témoignages positifs, explicites, directs, irrécusables, qui démontrent que la Gaule ne demeura point étrangère au grand mouvement qui renouvelait le monde dans la doctrine et la vertu du Christ. Écoutez les paroles catégoriques de Tertullien :

« Les rameaux de la race des Gétules, dit-il, les nombreux pays habités par les Maures, toutes les contrées des Espagnes, *les diverses nations des Gaules* (*diversæ Galliarum nationes*), la Bretagne, etc., adorent le crucifié (3). »

(1) *Démonst. évang.* l. III, c. V.

(2) De excidio Britanniæ. « Nec litem moveant (negotiosa ingenia) de diffusione evangelicæ lucis apud Britannos, ad quos legiones integræ ex Syria, ubi passionis Dominicæ et apostolorum actuum, ac certaminum pars magna fuerant sub Tiberio, à Caïo Catigula, à Claudio, à Nerone transvehebantur. » — BLANQUINI, *Patrol. lat.*, t. CXXVII.

(3) *Adversus Judæos*, c. VII. Et ce qui n'importe pas moins que l'éloignement des lieux où la mission était parvenue, c'est le *nombre* des chrétiens qui se rencontraient dans ces différents pays, et que Tertullien nous donne à connaître par ces expressions : « Quoique étant si multipliés que dans presque toutes les villes nous formons le plus grand nombre, nous passons notre temps modestement et en silence. » (*Ad Scap.* c. III.)

Nous devons remarquer l'expression dont Tertullien se sert : *Galliarum diversæ nationes;* ne désigne-t-il pas clairement ici les quatre grandes régions administratives et politiques de la Gaule : la Narbonnaise, la Lyonnaise, la Belgique et l'Aquitaine? Ainsi, ce n'est pas la Provence ou quelques cités seulement, c'est toute la Gaule qui a embrassé la loi du Christ.

L'hérétique Bardesanes, cité plus haut, loue *la pureté du mariage chez les chrétiens*, *quelque soit le pays qu'ils habitent*, *la Parthie*, *la Bactriane ou la Gaule* (1).

Vers l'an 170, saint Irénée, successeur de saint Pothin sur le siége de Lyon, au milieu même des Gaules, écrivait les paroles suivantes pour montrer l'unité de la foi dans les Églises de tous les pays : « Au milieu de la diversité des idiomes qui se partagent le monde, la tradition chrétienne a conservé son unité. Les Eglises qui ont été fondées en Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition différentes de celles qui existent chez les Ibères, *de celles qui existent chez les Celtes*, de celles qui existent en Egypte, etc. (2). »

Que l'on n'objecte pas ici que César, dans ses *Commentaires*, désigne seule, sous le nom de *Celtique*, la province de Lyon ; les Grecs appelaient *Celtique* toute la Gaule. Saint Irénée d'ailleurs aurait commis une grave inexactitude, en parlant au pluriel des Eglises de la Celtique — *hæ quæ in Celtis* — s'il n'y avait eu alors dans la Gaule que l'Eglise de Lyon dont il était évêque.

Dans la discussion soulevée sous le pontificat du pape saint Victor I^er^, relativement au jour où l'on devait célébrer la fête de Pâques, nous voyons saint Irénée écrire une *lettre* au nom de *ses frères*, *les évêques des Gaules*, *dont il présidait la réunion*, etc. (1).

(1) Dans Baronius ad ann. 175, et le P. Van Hecke, t. VII, oct.

(2) *Contra Hæres.* l. I c. XV.

(1) Eusébe, *Hist. ecclesiast.* , l. V, c. XXIV.

Le P. Sirmond a formellement reconnu et consigné dans la préface de son grand ouvrage, les *Conciles des Gaules*, « qu'il y eut, dans les Gaules, des conciles antérieurs au siècle de Constantin. Deux, en particulier, se tinrent à Lyon, sous l'épiscopat de saint Irénée. Le premier, qui condamna les hérésies de Valentin et de Marcion, se composa, suivant la tradition, de *douze évêques* : *treize* assistèrent au second, qui décréta, contre les quartodécimans, que la fête de Pâques devait être célébrée le dimanche (1). » Il y avait donc, au temps de saint Irénée, c'est-à-dire dès l'an 188, au moins treize évêques dans les Gaules. Aussi Tillemont nous dit-il lui-même que « la piété et la science de saint Irénée donna sans doute une nouvelle vigueur à l'Eglise des Gaules. On voit qu'il assembla des conciles ; ce qui donne tout lieu de croire qu'il y avait des évêques établis en plusieurs lieux. On le peut confirmer encore par ce que ce saint dit lui-même qu'il y avait alors des Eglises fondées dans la Germanie et parmi les Celtes (2). »

Qu'ajouter à l'évidence de pareils témoignages?

Les textes que nous ont fournis, en faveur de l'apostolat de nos Eglises, les illustres témoins, les graves auteurs que nous venons de citer, sont d'une authenticité à l'abri de tout soupçon.

(1) *Concil. antiq. Galliæ*. Præfatio. — Le pape S. Anicet nous fourni un témoignage non moins formel dans une épître qu'il écrit l'an 150 aux Églises des Gaules en réponse à une consultation que les évêques de cette province lui avaient adressée : « Frères, leur disait-il, veillez dans toutes les églises de vos régions, à ce que les clercs se montrent, comme ils le doivent, le modèle des laïques, par l'exemple de la vertu, la régularité de la vie, la pureté des mœurs et la gravité de la conduite etc. » *Corpus juris canonici academicum. Decret.,* distinct. 23. — Nous avons aussi la lettre de S. Callixte, pape, *aux évêques des Gaules,* l'an 222 de notre ère ; il est prouvé aujourd'hui que cette lettre est parfaitement authentique. La découverte des *Philosophumena* qui le constate a une fois de plus donné un coup mortel à l'orgueilleuse critique du XVII[e] siècle. V. l'*Hist. gén. de l'Église,* par M. l'abbé Darras, t. VI, p. 610.

(2) *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.,* t. IV, p. 443.

Terminons cette série de témoignages par un document qui est un des plus remarquables et des plus intéressants qui soit dû au découvertes de l'érudition moderne. Il est extrait d'un manuscrit syriaque du VI^e ou du VII^e siècle, rapporté, en 1839, du monastère de Scété (1), à Londres, par deux savants anglais, puis traduit et publié en 1846 :

« Rome et toute l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et « la Gaule, avec les autres contrées voisines, virent s'étendre « sur elles la main sacerdotale des Apôtres, sous la direction « de Simon Céphas, qui, en quittant Antioche, alla instruire « et diriger l'Eglise qu'il édifia à Rome et chez les peuples « voisins (2). »

C'est ainsi que la science réparatrice de notre époque retrouve, sur la poussière d'un manuscrit oriental, les titres, oubliés ou méconnus, de nos gloires de l'Occident.

(1) Désert de l'Égypte inférieure, à l'Ouest du Delta, près des Monts Nitria. Beaucoup d'ermites s'y retirèrent dans les premiers siècles du Christianisme.

(2) « Accepit manum sacerdotalem apostolorum Romæ civitas et tota Italia atque Hispania, ac Britannia, et Gallia, etc. » ANGELO MAÏ, *Script. Vet.*, t. X, Patrol. græc. t. XXIV. Le Cardinal Maï avait déjà publié cet antique monument, d'après un manuscrit Syriaque du XIII^e siècle, conservé au Vatican. « Ma joie est grande, disait l'illustre Cardinal, de voir un texte Syriaque du VI^e siècle prêter son appui au manuscrit du XIII^e. »

# DEUXIÈME PARTIE

## ORIGINES DES ÉGLISES DE FRANCE
## DE L'AUTORITÉ DE SAINT GRÉGOIRE DE TOURS
## ACTES DE SAINT SATURNIN

> Je sais que généralement parlant, l'autorité dont jouit Grégoire de Tours, comme historien, est assez faible, parce que, à beaucoup de vertus et à une érudition peu commune dans son siècle, il a joint un défaut de critique, qui l'a fait admettre et rapporter, sur le témoignage d'autrui, des faits incertains, et faux.
>
> DIESSBACH (1).

On n'en saurait donc douter, la Gaule a été évangélisée dès le premier siècle, et le principe générateur qui mettait en circulation, dans le monde, la vie surnaturelle, apportée par le Verbe, lui fut communiqué non moins abondamment qu'au reste de l'univers.

Mais s'il en fut ainsi, dira-t-on, l'histoire, la tradition générale, les traditions locales, ont dû conserver les noms de ces premiers prédicateurs de la foi dans nos contrées. C'est en effet ce qu'il s'agit maintenant de démontrer.

(1) Savant Jésuite Allemand, professeur de philosophie à Olmutz, à Brunn, à Prague, à Vienne, auteur de plusieurs ouvrages estimés, mort en 1792.

En 450, dix-sept évêques de la province d'Arles, réunis en concile, adressaient au pape saint Léon, une lettre synodale dans laquelle ils exposaient les titres et les priviléges de leur métropole, attaqués par l'Église de Vienne : « C'est un fait « de notoriété publique, dans toutes les provinces des Gaules, « disent-ils, et qui n'est point ignoré par l'auguste et sainte « Église romaine (*Sacrosanctæ Ecclesiæ romanæ*) que, la pre- « mière, sur le sol gaulois, la cité d'Arles a eu l'honneur « de recevoir dans ses murs le prêtre saint Trophime, *en- « voyé par le bienheureux apôtre Pierre* ; et que, de là, le « don de la foi et de la religion de Jésus-Christ s'est répandu « peu à peu sur les autres contrées des Gaules. Suivant en « cela les antiques traditions, les prédécesseurs de votre Béa- « titude ont confirmé, par la promulgation de leurs décrets, « les priviléges transmis à l'Église d'Arles par une ancienne « institution. Les archives du siége apostolique ont sans « doute conservé ces décrets. Vos prédécesseurs étaient « persuadés qu'en raison et en droit, de même que l'auguste « et sainte Église de Rome tient du bienheureux Pierre, « prince des Apôtres, le principat qu'elle exerce sur toutes « les Églises du monde, ainsi, dans les Gaules, l'Eglise « d'Arles qui a eu l'insigne faveur de recevoir le prêtre « saint Trophime, envoyé par les *Apôtres*, peut revendi- « quer le privilége d'ordonner les évêques. Elle exerce « ce privilége selon les règles de la religion la plus « scrupuleuse (1). »

On ne peut ici prétendre que, par saint Pierre, il faut entendre le Saint-Siége ; ce serait prêter une absurdité aux Pères du Concile. En effet, quel est leur but ? n'est-ce pas de baser les priviléges de l'Eglise d'Arles sur l'antiquité de sa fondation ? Ils l'établissent en rappelant que saint Trophime

(2) Omnibus etenim regionibus Gallicanis notum est, sed nec sacrosanctæ Ecclesiæ romanæ habetur incognitum, quod, prima inter Gallias, etc. (S. Léon. Epist. LXV, *Patrol. latina,* t. LIV.)

avait reçu sa mission de l'Apôtre saint Pierre, *missum a beatissimo Petro apostolo*. Si ces paroles avaient dû se prendre figurément et comme désignant seulement le Saint-Siége, une telle preuve eût été dérisoire et n'aurait rien prouvé du tout de ce que les Pères du Concile se proposaient d'établir.

Cette antiquité de l'Eglise d'Arles, déjà le pape Zozime l'avait reconnue en 417. « On ne doit, disait-il, sous aucun prétexte, déroger à l'antique privilége de la ville métropolitaine d'Arles. C'est à elle la première que fut envoyé, de ce siége, le grand pontife Trophime, et, *de cette source, les ruisseaux de la foi se répandirent pour arroser toutes les Gaules* (1). » (Voir SIRMOND, *Conc. antiq. Galliæ*, t. I.)

Le petit Martyrologe romain (740), les Martyrologes de saint Adon, archevêque de Vienne (859), et d'Usuard (875) reproduisent ces paroles célèbres (2),

Pour glorifier les saints, son éternelle gloire et les nobles fruits de sa fécondité, l'Eglise a établi les offices de sa liturgie. Dans ces offices, sa piété incomparable a prodigué tout ce que la pensée a de plus élevé, le sentiment de plus pur, la poésie de plus sublime et la piété de plus délicat. Proses, hymnes, séquences, belles maximes des deux Testaments, elle a dispensé toute cette matière sainte avec une effusion charmante et un art consommé. C'est là que l'Eglise célèbre ses saints

(1) On le voit, l'apostolat ne cesse pas de s'exercer dans les Gaules depuis S. Trophime, au temps de S. Paul, c'est-à-dire depuis le milieu du Ier siècle. Et l'on se croirait suffisamment fondé sur Grégoire de Tours pour prétendre qu'en 250 les grandes métropoles des Gaules, Arles, Narbonne, Toulouse, Limoges, Clermont, Tours, Paris et Trèves, c'est-à-dire les 5/6e des Gaules n'avaient pas encore entendu parler du Christ!...

(2) « Parmi les disciples de Jésus-Christ que Pierre envoya dans les con-« trées de l'Occident qu'il ne pouvait visiter lui-même, se trouvait S. Tro-« phime, évêque d'Arles, alors métropole de la province de Vienne. » RABAN-MAUR, achevêque de Mayence, disciple d'Alcuin (776), *Vie de sainte Madeleine*, c. XXXVII. — Nous aurons l'occasion plus loin de citer de nouveaux documents.

et nous retrace le tableau de leur vie, ce vivant commentaire de l'Evangile. Toujours l'Eglise a fait lire, dans ses offices publics, sous une forme ou sous une autre, les *Actes* des saints. On les lisait dans les catacombes ; on les retrouve aujourd'hui dans les légendes du bréviaire. C'est là que sont consignées et se transmettent ces traditions de nos Eglises des Gaules, qui constituent toute l'histoire de leur origine. Nous lisons dans le bréviaire actuel du diocèse d'Aix, dont Arles fait aujourd'hui partie : « ... Paulus iter in Hispaniam suscepit, Arelatem pertransiens, Trophimum primum Pastorem Arelatensibus dedit. »

L'Eglise de Narbonne eut, pour fondateur l'évêque Paul, le même que le proconsul Sergius Paulus, converti par l'Apôtre saint Paul. C'est ce qui est affirmé par le petit Martyrologe romain dès le milieu du VIII[e] siècle, et par les Martyrologes du vénérable Bède, du célèbre archevêque de Vienne, saint Adon, et par ceux d'Usuard et de Notker, moine de Saint-Gall, au IX[e] siècle (1). On lit dans la légende de l'ancien Bréviaire de Narbonne : « Paulus, primus Narbonensis « episcopus... ipsorum Apostolorum fuit discipulus, et a beato « Paulo apostolo in Hispaniam pergenti, Narbonæ ad prædi- « candum... etc. »

Saint Martial est proclamé comme envoyé à Limoges au premier siècle par une longue chaîne de témoignages que nous fournissent les écrivains ecclésiastiques de tous les siècles à partir du sixième jusqu'à nos jours. M. l'abbé Arbellot les a recueillis dans une savante *Dissertation* sur l'apostolat de saint Martial. Son ouvrage est universellement connu et justement apprécié. Nous nous bornerons à reproduire ici les beaux vers que Fortunat, évêque de Poitiers, contemporain de Grégoire de Tours, composa, en 570, en l'honneur de l'Apôtre de l'Aquitaine :

(1) Les historiens Fleury et le P. Longueval, quoique partisans de l'époque de Grégoire de Tours, inclinent pour placer Paul de Narbonne au I[er] siècle.

« Voici les Actes très-véridiques de Martial. Rome et la
« Gaule vous honorent, ô vénérable père, au second rang
« après Pierre, comme plus jeune que lui, et son inférieur en
« dignité, et simultanément avec Pierre, comme son égal
« dans la prérogative de l'apostolat. La tribu de Benjamin
« vous vit naître d'un sang illustre ; la ville de Limoges con-
« serve maintenant votre corps sacré (1). »

L'Eglise de Limoges célèbre la fête de son premier évêque comme celle d'un Apôtre, et cela avec l'autorisation spéciale du Saint-Siége. On lit dans l'office :

« Martialis, ut antiqua et constans fert traditio insignis
« Ecclesiæ Lemovicensis et totius ferè Aquitaniæ, unus
« fuit ex septuaginta duobus discipulis Christi, consan-
« guineus Petri apostoli et Protomartyris Stephani...

Signalons à l'observation du lecteur un fait considérable. Dans l'intervalle de l'an 1023 à 1031, deux assemblées de princes et de prélats, l'une à Paris (1023), présidée par le roi Robert-le-Pieux; l'autre à Poitiers (1024), présidée par Guillaume IV, duc d'Aquitaine; et trois conciles provinciaux, deux à Limoges (1028-1031), et un à Bourges (1031), se réunirent successivement pour éclaircir la question de savoir s'il fallait donner à saint Martial le titre d'Apôtre, ou seulement celui de confesseur. Si jamais l'opinion de saint Grégoire de Tours pût se développer sur un théâtre illustre, ce fut dans ces réunions solennelles où rois et peuples attendaient avec anxiété une solution sur des matières si controversées. Chose remarquable pourtant ! il ne vint à la pensée d'aucun des évêques qui sié-

(1) Martialis resonant hic veracissima gesta.
. . . . . . . . . . . . . . .
Tellus te Romana.... te Gallica tellus
Post Petrum, etc.
(*Patrol. lat.*, t. LXXXVIII.)

M. Salvan (*Hist. de l'Église de Toulouse*) ne doute pas de l'authenticité de ces vers découverts à Florence vers la fin du siècle dernier. Voir M. l'abbé ARBELLOT, *Dissertation* citée.

geaient dans ces assemblées ; d'aucun des clercs, qui apportaient à la discussion les lumières de leur critique et de leur érudition ; d'aucun des princes qui assistaient à ce grand débat, d'invoquer le fameux passage du XXVIII^e chapitre de l'*Histoire des Francs*, qui eut terminé d'un seul coup toute la controverse. Tout le monde, au contraire, convenait que saint Martial avait été envoyé par l'Apôtre saint Pierre dans les Gaules (1). A huit cents ans d'intervalle, Pie IX a parlé comme Jean XIX en 1031, et a déclaré saint Martial comme devant être honoré du titre et du culte d'Apôtre.

Saint Denis, premier évêque de Lutèce ou des *Parisii*, est-il le membre de l'Aréopage, converti par saint Paul? L'Eglise romaine, dans son Bréviaire et son Martyrologe, répond oui avec toute la tradition de la France et avec celle de Paris en particulier. On a voulu contester l'authenticité des *Œuvres* de saint Denis, mais, comme l'a dit un illustre écrivain qui a porté le flambeau d'une critique décisive dans cette question, « il ne suffit pas de quelques sophismes acerbes et d'un peu de bel esprit, pour se dispenser d'un examen approfondi, ou pour rendre un jugement sans appel (2). » On trou-

(1) « Ce fait si formellement attaqué depuis que l'esprit de la prétendue réforme avait envahi nos écrivains jansénistes, n'est plus discutable depuis 1864 surtout, lorsque le Saint-Siége, qui l'avait toujours tenu pour certain dans l'office du saint, rendit à cet égard un nouveau décret affirmatif, conforme à celui donné par le pape Jean XIX. Cette décision avait été préparée par les doctes travaux de savants ecclésiastiques, tels que MM. Faillon, de Saint-Sulpice, Arbellot, curé de Rochechouart, et de beaucoup d'autres auxquels vinrent se mêler parmi les laïques des hommes de toute compétence, dont les études sérieuses sont devenues des autorités et que des académiciens haut placés, comme M. Paulin Pâris, n'ont combattus que pour revenir enfin de bonne foi à leur sentiment. » L'abbé AUBER. *Hist. de l'Église et de la province de Poitiers* dans le XXX^e vol. des *Mém.* de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, p. 455. — Voir *Patrologie lat.* vol. CXLI et l'ouvrage de M. Arbellot, p. 35-49.

(2) M. l'abbé DARBOY, depuis arch. de Paris, *Introduc. aux œuvres de saint Denis l'aréop.* p. 2.

vera cité, dans des ouvrages spéciaux, un grand nombre de monuments anciens et authentiques qui établissent que saint Denis a été envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément, vers l'an 90 de l'ère chrétienne. Tous les siècles l'ont cru, avant comme après saint Grégoire de Tours, jusqu'à Launoy. Un siècle environ avant Grégoire de Tours, Thierri IV, dit de *Chelles* (*Calensis*), roi de Neustrie, publiait un diplôme dans lequel on lit :

« Theudericus, rex Francorum, vir inluster. Oportet, etc., « pro cujus amore et desiderium inter citerus gloriosus trium- « phus martyrum beatus Dionisius cum sociis suis Rustico et « Eleotherio, qui primi post apostolos sub ordinatione beati « Clementi, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum pro- « vinciam advenerunt; ibique prædicantes..... meruerunt « palmam martyriæ, etc. (1). »

Oui, saint Denis, premier évêque de Paris, est le même que l'Aréopagite ; la même tradition, les mêmes témoignages nous l'attestent. (2).

(1) *De re diplomatica,* p. 488. — « Quod a me petis, mi Lanseli, de utroque circa Areopagitam Dionysium problemate quid sentiam,... si judicium meum tantum quæris, perinde id me accipere, ac si aperto claroque sole quæras noctemne anne diem esse putem. » Duval, docteur de Sorbonne, homme grave et pieux autant que savant distingué ; *Patrol. græc.,* t. IV, col. 933. Parlant des objections et de l'autorité de S. Grégoire de Tours, M. l'abbé Duval ajoute : « Hæc, inquam, omnia tam exigui ponderis sunt, ut præ unius dormitantis aliquando, quod vel bono, id est quantumvis sagaci et attento, Homero accidat, Gregorii Turonensis dicto (pace tanti viri dixerim) qui ad Decii tempora Dionysium nostrum refert, nihil debeant æstimari... *Id. Ibid.*

(2) « Aucun monument ancien n'a confirmé l'assertion de S. Grégoire de Tours. » L'abbé Gainet, *Hist. de l'ancien et du nouv. Testament,* t. V, p. 145. — « Si Severi et Gregorii auctoritatem excipias, nihil est quod opponi possit (missioni sancti Dionysii in Galliam à Clemente). Nam omnes fere scriptores et passiva Dionysii Acta consentire videntur. » BOSQUET, pars Iª *Hist. eccles. gallic.* p. 49.

Nous renvoyons aux ouvrages, pleins d'une saine érudition et de la plus judicieuse critique, de MM. les abbés Darras, Davin, Freppel, etc. Un des

Nous pouvons présenter une démonstration analogue et non moins péremptoire pour chacun des évêques, regardés comme les fondateurs des premières églises des Gaules et envoyés au premier siècle. Le lecteur attentif, qui aura lu quelques-uns des ouvrages publiés sur les origines de nos Eglises, n'aura pas manqué de remarquer qu'au milieu de ces séries de témoignages, émanés des sources les plus pures de l'antiquité ecclésiastique, il n'en apparait aucun en faveur de l'opiuion de saint Grégoire de Tours. Si son témoignage unique avait eu la valeur que lui supposent les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises, tant d'auteurs, qui avaient son ouvrage entre leurs mains, qui étaient mieux placés que nous pour apprécier sa véritable portée chronologique, au moins ceux qui vécurent à peine un siècle après lui, auraient certainement profité de sa découverte pour en enrichir leurs ouvrages. On n'aurait pas attendu, dix ou onze siècles, qu'un Launoy fût venu apprendre au monde qu'une parole de saint Grégoire de Tours suffit pour renverser les traditions les plus constantes, les plus solidement établies et les plus universellement adoptées (1).

C'est ici le lieu de recueillir et d'examiner cette opinion du célèbre évêque qui occupa le siége de Tours depuis l'an 577 jusqu'en 595, époque de sa mort. Il est auteur d'une histoire

membres les plus distingués de la *Soc. des Antiq. de Picardie,* M. Ch. Salmon, publie en ce moment plusieurs articles dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* contre le livre de M. l'abbé Bernard, intitulé : *Les Origines de l'Église de Paris;* M. Bernard ne tient pas devant la science et la logique de son adversaire et n'a point à se féliciter d'avoir essayé de renouveler parmi nous une opinion sans fondement.

(1) « Voici le raisonnement que nous établissons : Une tradition particulière qui se dit remonter au siècle apostolique, à laquelle on ne connaît pas de contradictions sérieuses dans les premiers temps, qui s'est infiltrées dans les breviaires et dans toute la liturgie, si haut qu'on puisse remonter, cette tradition *vaut titre.* Or, la tentative du XVIe siècle, en sens contraire, est suspecte dans ses motifs et erronée dans ses argumentations; elle est nulle. » L'abbé GAINET, *op. cit.*

civile et religieuse des Francs, en dix livres, sous le titre d'*Historia Francorum*. C'est dans cet ouvrage et dans quelques autres écrits hagiographiques, que Grégoire de Tours reproduit diverses traditions sur les premiers évêques des Eglises de la Gaule.

Notre historien admet l'envoi simultané des sept missionnaires dont nous avons donné les noms, et puise cette tradition, suivant toute vraisemblance, dans la légende de saint Ursin. Ce qui le prouve, c'est que Grégoire de Tours, après avoir, dans le chapitre XXVIII de son *Histoire*, parlé de la mission des sept évêques, en ne donnant des détails que sur le martyre de saint Saturnin, consacre le chapitre suivant tout entier à raconter la mission du fondateur de l'Église de Bourges, qu'il ne considère toutefois que comme un prédicateur de second ordre et un disciple des sept évêques. De plus; les détails qu'il donne, dans le chapitre XXIX, sur le premier évêque de Bourges, sont évidemment empruntés à la légende de saint Ursin, dont ils retracent les faits principaux et dont ils reproduisent textuellement quelques locutions trop recherchées pour être venues naturellement à l'esprit de deux auteurs étrangers l'un à l'autre (1). Voir plus loin la III[e] partie.

Puisque nous allons rappeler le fameux texte de Grégoire de Tours et le soumettre à la critique éclairée de toutes les lumières de l'érudition comtemporaine, il nous paraît convenable d'abord de fixer notre jugement sur la valeur et l'autorité de saint Grégoire de Tours lui-même comme historien.

Recueillons d'abord les témoignages d'un certain nombre d'auteurs appartenant à divers siècles et à divers pays.

Dès le IX[e] siècle, deux cents ans environ après Grégoire de

(1) L'abbé ARBELLOT, *Diss. sur l'Apostol.* de S. Martial. p. 11; — l'abbé FAILLON, *Mon. inéd.*, t. II, col. 407.

Tours, Hilduin, le célèbre abbé de Saint-Denis, portait déjà sur cet historien, chroniqueur et hagiographe, un jugement que la postérité a confirmé. « Au reste, disait Hilduin, il faut « pardonner à la simplicité de ce saint homme, qui, ayant cru « bien des choses autrement que la vérité le voulait, les a « mises en écrit, non pour tromper le lecteur, mais en toute « honnêteté et touté sincérité (1). »

On voit qu'au IXe siècle la critique avait déjà parfaitement apprécié les écrits de Grégoire de Tours, et qu'elle ne les *surfaisait* pas plus alors qu'on ne le ferait aujourd'hui.

Après avoir enlevé à Grégoire de Tours, pour les ramener au premier siècle, la plupart des sept évêques, fondateurs de nos Eglises, que l'historien des Francs place au troisième siècle, Baronius formule en ces termes l'idée qu'il avait des écrits et de la solidité des connaissances de saint Grégoire : « Il faut, « dit-il, passer cela, comme plusieurs autres choses, à la sim- « plicité de cet auteur, qui en a admis avec tant de facilité un « si grand nombre (2). »

L'historien Fleury reconnaît que « le moindre défaut des écrits de Grégoire de Tours, est le style; on n'y trouve, ajoute-t-il, ni choix de matières, ni arrangement. C'est confusément l'histoire ecclésiastique et la temporelle : ce sont la plupart de petits faits de nulle importance, et il en relève souvent des circonstances basses et indigne d'une histoire sérieuse. Il paraît crédule jusqu'à l'excès (3). »

Un autre de ses partisans, Elies Dupin, ne s'exprime pas avec moins de franchise : Il était crédule et simple sur le fait des miracles, et débitait hardiment des histoires incertaines ou fabuleuses (4).

(1) *Voy.* SURIUS, 9 oct.

(2) Sed hæc sicut alia plura etc. *Ann. eccl.,* t. II. Il dit ailleurs : « Miror admodum hominem in his quæ suis temporibus facta sunt errasse. » *Ad not. in Martyrol. Rom.* 13 april.

(3) *Disc. sur l'hist. eccl.* de 600 à 1100.

(4) *Bibl. des auteurs eccl.,* t. V.

« Je ne puis dissimuler, écrivait Dom Liron, au dernier siècle, que rien ne m'a fait plus de peine dans l'examen de cette question (celle de l'origine de nos Eglises) que de voir nos adversaires appuyer particulièrement leur sentiment sur le témoignage de Grégoire de Tours; car il me semble que c'est à peu près comme si l'on voulait élever un grand édifice sur une poignée de sable.

« En effet (sans rien dire de nous-même), M. de Tillemont reconnaît que Grégoire de Tours n'est pas un auteur fort assuré ; qu'il semble ne s'accorder jamais avec lui-même (1) ; qu'il n'a suivi aucune autorité pour joindre ensemble la mission des sept évêques (2); qu'il n'est pas exact dans ses expressions, ni juste dans ses idées...

« Après cela, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'on ait fondé, sur le témoignage d'un tel auteur, ce qu'il y a de plus grand et de plus important dans l'histoire ecclésiastique des Gaules ?

« Si saint Grégoire s'est trompé lourdement dans des choses faciles, moins anciennes, où il ne manquait pas de mémoires à l'aide desquels il pouvait éviter l'erreur, on ne doit pas être surpris s'il y est tombé lorsque, dépourvu de tout secours, il a parlé sans examen d'un fait aussi difficile qu'est l'origine de nos Eglises, et aussi éloigné de son temps : il résulte de tout cela qu'il est contre la prudence de suivre saint Grégoire de Tours dans cette question (3). »

(1) Il y a dans Tillemont *pas toujours* et non *jamais*.

(2) Nous avons vu que Grégoire de Tours avait pris la mission des sept évêques dans la *légende de saint Ursin*. Nous le prouverons plus loin. *Voy.* IIIe partie. Mais c'est là une interprétation de notre part. Quant à Grégoire de Tours, il fait parfaitement supposer qu'il prend le nom des sept évêques dans les *Actes* de saint Saturnin où ils ne se sont jamais rencontrés.

(3) *Singularités histor.*, t. IV, p. 81 etc. — On sait que Grégoire de Tours fait envoyer saint Eutrope à Saintes au Ier siècle par saint Clément. Bosquet fait à ce sujet cette réflexion : « Si modo Clementis nomen Glossema non est, unum ex his quibus hi Gregorii libri aspersi sunt. » *Hist. eccles. gall.*, parte Ia. Ainsi les livres de Grégoire de Tours, au jugement de Bosquet, sont émaillés, sont mélangés de *gloses* » dans la mauvaise acception du mot.

Ecoutons Tillemont lui-même : « Il nous suffit de remarquer que comme on ne doit point abuser de l'aveu modeste et sincère que fait Grégoire de Tours touchant la simplicité et la bassesse de son style, etc., il ne faut pas aussi se laisser surprendre, faute de précaution, à sa crédulité ou à la facilité qu'il avait de recevoir et de débiter des histoires incertaines sans souvent les vérifier, ou sans en faire toujours le discernement nécessaire (1). »

Dès le XVII[e] siècle la critique s'était exercée sur les écrits de Grégoire de Tours et déjà il passait pour *un auteur plein de fables et de rêveries* : *habetur pro inepto fabellarum et somniorum auctore*. Ce sont les paroles dont se sert un professeur doyen de l'Université de Toulouse, Antonius Dadinus Altesserra (2) lequel entreprit de le justifier et de le venger (3).

La critique contemporaine est unanime pour reconnaître que les divers ouvrages de Grégoire de Tours fourmillent d'erreurs et de récits controuvés. M. Guizot dit en parlant de son *Histoire des Francs:* « Il n'y a aucun art de composition, aucun ordre, l'ordre chronologique même, que Grégoire promet de suivre, y est sans cesse méconnu ou interverti. C'est simplement l'ouvrage d'un homme qui a recueilli tout ce qu'il a entendu dire, tout ce qui s'est passé de son temps, les traditions et les événements de tout genre et les a tant bien que mal enchâssés dans une seule narration (4). » Il dit ailleurs, en parlant de la même *Histoire* : « Au milieu d'un déluge de fables absurdes, la morale éclate avec un grand empire... (5). »

(1) TILLEMONT, *Mémoires sur l'hist. ecclés.* etc., t. IV.

(2) Dadin de Hauteserre.

(3) Voy D. RUINART, en tête de l'édit. qu'il a donnée de Grégoire de Tours.

(4) *Histoire de la Civilis. en France,* t. II, 18[e] leçon.

(5) *Id. Ibid.* 17[e] leçon. — Victor Leclerc, dans le XXI[e] vol. de l'*Histoire littéraire de la France,* porte aussi ce jugement sur le père de notre histoire : « On pourrait dire des écrits de Grégoire de Tours : *Omnia fabulam redolent.* »

En Allemagne on a porté le même jugement qu'en France sur Grégoire de Tours. «... Quæ cum ita sint, magna profecto « in Gregorio legendo cautio adhibenda est, quem et opi- « nionibus interdum ita obcæcatum et partium studio eo « ductum esse videmus, ut res gestas adeo aliter ac accidisse « sciret narraverit. Illud igitur primum semper quærendum « est atque omni cura indagandum, qua causa commotus « aut hominem laudaverit aut rem exposuerit, unde vero « concludendum quæ fides ejus verbis debeatur (1). »

Nous savons bien qu'on pourrait nous opposer une longue liste de citations d'auteurs tout favorables à notre vieil historien, citations recueillies et imprimées par D. Ruinart en tête de son édition de saint Grégoire de Tours (2). Ce sont des généralités qui ne tiennent pas devant la critique de détails et une étude un peu sérieuse des écrits du célèbre chroniqueur. Du reste, pour montrer que les *Jugements* que nous avons produits ne sont que trop fondés, nous allons analyser les trente premiers chapitres du livre Ier de l'*Histoire des Francs*. Grégoire de Tours y traite principalement d'histoire sacrée et ecclésiastique. Si donc il devait être bien renseigné, c'était surtout en ces matières. Que le lecteur apprécie.

(1) Nous prenons cette citation dans un travail approfondi sur Grégoire de Tours, publié à Breslau par le savant Kries. Voyez *De Gregorii turonensis episcopi vita et scriptis*, p. 77, et *passim*.

L'ouvrage de M. Lecoy de la Marche, *De l'autorité de Grégoire de Tours*, est aussi une excellente étude critique de notre vieil historien.

(2) « Dom Ruinart vivait dans un siècle ou la fausse critique se donnait les plus grands airs, et il n'eut pas osé affronter la réputation d'homme crédule. » Les RR. PP. Bénédictins de Solesmes, *Actes des Martyrs*, t. I, Préface. — Dom Ruinart, dans sa préface aux *Œuvres* de Grégoire de Tours, fait les aveux suivants sur l'auteur qu'il édite : « Unum et plus æquo credulus fuit, in iis scilicet credendis quæ ab antiquis scripta inveniebat, aut certo acceperat ex vetustis traditionibus.... Apocrypha secutus est.... falsis usus est monumentis fateor etc. »

Prologue du Livre I. — Saint Grégoire, parlant du jugement dernier, cite ce texte : « *De die autem illa et hora*, etc. (Marc, xiii, 32), c'est-à-dire : « Or, ce jour ou cette heure, nul ne les sait etc. » Et voulant combattre les hérétiques qui disent que le Père est plus grand que le Fils, puisque le Fils ignore ce jour-là, il s'écrie : « Qu'ils sachent donc que ce Fils, c'est le peuple chrétien. » Et il démontre sa thèse au moyen d'une preuve qui a son mérite comme curiosité, mais qui a été universellement rejetée.

Chapitre V. — Chus, fils de Cham et petit-fils de Noé, « faisait accroire aux hommes qu'il avait la puissance d'attirer les étoiles et le feu du ciel... (1). Il s'en alla parmi les Perses, qui l'appelèrent Zoroastre (2). »

Chapitre VI. — Il cite Orose dans les écrits duquel on ne trouve rien de ce qu'il lui fait dire ici.

Chapitre VII. — « Sulpice Sévère rapporte dans sa *Chronique* ou *Histoire sacrée* que le sacrifice d'Abraham fut offert sur le mont Calvaire, où Jésus-Christ fut crucifié. » — « Cependant, dit D. Ruinart, je n'y lis pas qu'Isaac ait été conduit par son père sur le mont Calvaire pour être immolé. » (*Note* C.)

Chapitre X. — Parlant du passage de la mer Rouge : « Pour ce qui nous concerne, dit-il, nous avons eu soin de n'écrire ici que ce que nous avons appris de gens dignes de foi, qui ont été sur les lieux. Et certes ceux-là disent que les ornières que firent les roues des chariots y sont encore,

(1) « Mais à quels hommes, sinon à ses frères ou à ses cousins germains, puisqu'il n'y avait point d'hommes sur la terre que ceux qui étaient sortis des enfants de Noé ? » Labbé de Marolles.

(2) « Chus va trouver les Perses, et les Perses l'appellent Zoroastre !... ce que Grégoire de Tours en dit ici est singulier. » L'abbé de Marolles. — A quoi sert-il à notre historien d'avoir la Bible entre les mains et des lumières naturelles pour l'éclairer? Comment a-t-il pu croire un instant à l'existence des *Perses* au temps de Chus ?... La dispersion des peuples n'eut lieu que 270 ans après le déluge, et Zoroastre ne parut en Perse qu'au vi[e] siècle avant Jésus-Christ.

et qu'elles se peuvent encore discerner avec de bons yeux au fond de la mer. Que si une tourmente couvre tant soit peu ces ornières, elle n'est pas plutôt appaisée, que, par une Providence divine, elles se réparent aussitôt, et se retablissent comme elles étaient auparavant (1). »

Nous lisons encore dans ce chapitre que « le Nil, descendant de l'orient vers l'occident, tire du côté de la mer Rouge (2). »

Chapitre XVI. — « Tout ce chapitre n'est qu'un tissu d'erreurs (3), » empruntées à la *Chronique* d'Eusèbe.

Chapitre XVII. — « Il résulte très-clairement de nos recherches que c'est à la dix-neuvième année de son règne (d'Auguste) qu'il faut rapporter la fondation de Lyon, ville des Gaules, qui, plus tard illustrée par le sang des martyrs, a reçu le titre de *très-noble*. » — « Hadrien de Valois fait remarquer, dans sa *Notice des Gaules*, que les deux circonstances rapportées ici par Grégoire de Tours sont également fausses : 1° Selon le témoignage de Dion Cassius, Lyon aurait été fondée par Lucius Plancus ; 2° Lyon n'aurait pas reçu le titre de *très-noble* à cause du grand nombre de ses martyrs, mais à cause de sa splendeur et de la puissance de sa colonie. » D. Ruinart, *note*.

Chapitre XIX. — « Le Christ est livré par un de ses disciples, iniquement condamné par les pontifes, insulté par les Juifs, crucifié avec des malfaiteurs, et son corps, privé de vie, est gardé par des soldats. Ces choses étant accomplies, des

(1) « L'auteur dit ceci sur la foi d'autrui, et comme il était certainement de créance facile, il n'en disconvient pas, quoiqu'il y ait peu d'apparence. » L'abbé de Marolles.

(2) « Le Nil, dit l'abbé de Marolles, coule proprement du midi vers le septentrion, et ne se va point décharger dans la mer Rouge, mais dans la Méditerranée. » L'abbé de Marolles ne fait pas remarquer toute la bizarrerie de la phrase de Grégoire de Tours. Si le Nil coule de l'orient vers l'occident, la mer Rouge étant justement à l'orient de l'Afrique, le fleuve loin de tirer vers la mer Rouge, s'en écarte.

(3) Guadet et Tarane, traducteurs de Grég. de T., *Note*.

ténèbres couvrirent tout le monde... » Il semble que Grégoire de Tours ne pouvait ignorer ce qu'on lit au chapitre XV, 33, 34, etc., de l'Évangile de saint Marc : « La sixième heure du « jour venue, les ténèbres se répandirent sur toute la terre « jusqu'à la neuvième heure, et à la neuvième heure, Jésus « jeta un grand cri, etc. »

CHAPITRE XX. — « Joseph (d'Arimathie), qui avait enseveli Notre-Seigneur avec des parfums dans le monument, fut arrêté et renfermé dans une petite cellule où il fut gardé par les princes mêmes des sacrificateurs, qui exercèrent plus de sévérité contre lui (comme le témoignent les *Actes* de Pilate; lesquels furent envoyés à Tibère) qu'ils n'avaient fait contre le Seigneur même, qui ne fut gardé que par des soldats, au lieu que Joseph le fut par les sacrificateurs eux-mêmes. Toutefois, quand Notre-Seigneur ressuscita, les soldats épouvantés par la vision de l'ange, ne le trouvèrent point dans le sépulcre. Les parois de la petite chambre dans laquelle Joseph était détenu, s'étant trouvées suspendues en l'air pendant la nuit, Joseph en fut délivré par un ange, et les parois furent ensuite rétablies en leur lieu. Et comme les pontifes adressaient des reproches amers aux gardes et qu'ils leur demandaient instamment le saint corps, les soldats leur dirent : « Rendez-nous Joseph que vous gardiez si soigneuse« ment, et nous vous rendrons le Christ que l'on avait confié « à notre garde. Mais, pour dire vrai, ni vous ne sauriez « nous rendre le serviteur de Dieu, ni nous ne pouvons non « plus maintenant vous redonner le Fils de Dieu. » Alors les pontifes se trouvèrent confus, et les soldats, par cette excuse, se délivrèrent de leur importunité. »

Voilà ce que Grégoire de Tours met à la place du récit évangélique dans son *Histoire ecclésiastique*. « Saint Grégoire rapporte ce fait, dit D. Ruinart, d'après l'Évangile apocryphe de Nicodème (1) et d'après quelque autre auteur de même

(1) *V.* FABRICIUS, *Codex Apocryphorum*, t. Iᵉʳ, p. 265. *Nicodemi Evangelium.*

poids. Les *Gestes* de Pilate, relégués par le pape Gélase Ier dans le catalogue des livres apocryphes, ne méritent pas plus de confiance. »

Quand l'Évangile est ainsi traité, on peut s'attendre à d'autres négligences historiques. Pour vérifier et se rectifier, Grégoire de Tours n'avait qu'à ouvrir l'Évangile.

Chapitre XXI. — Dans ce chapitre, Grégoire de Tours dit que saint Jacques le *Juste*, frère du Seigneur, était fils de Joseph, époux de la sainte Vierge... Mais la mère de ce Jacques est louée dans l'Évangile ; elle a vécu *même* après notre Seigneur ; donc, selon notre historien, ou saint Joseph l'avait *répudiée*, ou il a eu deux femmes à la fois. Quelles histoires !

Chapitre XXII. — De la captivité de Jérusalem à la désolation du Temple, après Jésus-Christ, Grégoire de Tours compte 668 ans !... que fait-il des soixante-dix semaines de Daniel ?...

Chapitre XXIII. — « Beaucoup pensent, dit-il, que Pilate était Manichéen, » se fondant à tort sur ce qui est dit dans le verset 1 du chapitre xiii de saint Luc. Or, l'hérésiarque Manès ou Manichée, est né, selon la *Chronique* d'Eusèbe, l'an 240 après Jésus-Christ. Grégoire de Tours ne consulte pas plus Eusèbe que la Bible ou l'Évangile.

C'est dans ce même chapitre qu'il confond Hérode Ascalonite avec Hérode Agrippa. S'il eut suivi Eusèbe, il n'eût pas commis cette erreur. *Voy*. Eusèbe, *Hist. lib*. V, cap. xxiv.

Chapitre XXIV. — Il fait brûler le temple de Jérusalem pendant que Vaspasien commandait l'armée romaine. On sait que c'est sous Titus, son fils, que cet incendie eut lieu. — Il embrasse la singulière idée que l'Apôtre saint Jean n'est pas mort, erreur réfutée par Tertullien et la plupart des Pères.

Chapitre XXVI. — Saint Justin, le philosophe, souffrit le martyre non sous Antonin, mais sous Marc-Aurèle.

Chapitre XXVII. — Dans ce chapitre, quarante-huit mar-

tyrs de Lyon meurent, au nombre desquels est Vectius Epagatus, mais *après* saint Irénée, martyrisé en 205. Cependant Grégoire de Tours nous dit lui-même qu'ils ont été martyrisés avec saint Pothin ou Fotin, premier évêque de Lyon (179). Dans le quarante-neuvième chapitre du 1er livre de la *Gloire des Martyrs*, il promet de dire les noms des XLVIII martyrs, et il n'en nomme que XLV, mais il a soin de marquer *Fotinus episcopus* parmi ces martyrs.

Chapitre XXVIII. — « Sous l'empereur Dèce de nombreuses guerres s'élevèrent contre le nom des chrétiens ; il y eut un tel massacre de fidèles qu'on ne saurait les compter. Sixte, évêque de l'Eglise romaine, Laurent, son archidiacre, et Hippolyte, souffrirent le martyre pour la confession du nom de Jésus-Christ. Valentinien et Novatien, hérésiarques fameux, cédant aux suggestions de l'homme ennemi, propagent leurs erreurs contre notre foi. Sous le règne de ce prince, sept évêques furent envoyés pour prêcher la foi dans les Gaules, comme l'atteste l'histoire de la *Passion du saint martyr Saturnin*. Il y est dit, en effet, que « sous le consulat de Dèce « et de Gratus, la ville de Toulouse reçut son premier évê« que, saint Saturnin. » Voici donc ceux qui furent envoyés : à Tours, l'évêque Gatien ; à Arles, l'évêque Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul ; à Toulouse, l'évêque Saturnin ; à Paris, l'évêque Denys ; aux Arvernes, l'évêque Austremoine ; à Limoges, l'évêque Martial (1). »

Il y a ici à peu près autant d'erreurs que de propositions. Sixte II ne fut élevé au souverain pontificat qu'en 257 et ne fut martyrisé, avec son diacre saint Laurent, que pendant la huitième persécution générale, sous l'empereur Valérien. Malgré la notoriété qui s'était attachée au martyr de saint Laurent, qui s'est conservée pendant toute la période du moyen âge, et que la liturgie romaine a consacrée par une

(1) *Historia Francorum* etc.

solennité toute particulière, saint Grégoire de Tours s'est complètement mépris sur sa véritable date (1).

Aucun saint du nom d'Hyppolyte n'a été martyrisé sous Dèce. Du moins on ne l'a pu démontrer jusqu'ici. (2).

Nous avons ici la preuve démonstrative que Grégoire de Tours fait succéder Dèce à Antonin-le-Pieux, ce qui place Dèce non pas en 250 mais en 162, Antonin étant mort en 161. Au chapitre XXVI de l'*Histoire des Francs*, il nous dit : « Sous l'empire d'Antonin se leva l'hérésie insensée des Mar« cionites et des Valentiniens. » Puis au chapitre XXVIII, nous lisons : « Ce fut alors (c'est-à-dire sous Dèce) que Valen« tinien et Novatien, hérésiarques fameux, cédant aux sug« gessions de l'ennemi, propagèrent leurs erreurs contre la « foi. » Or, si Valentinien ou plutôt Valentin, a prêché sa doctrine sous Antonin-le-Pieux, en 141, il n'a pu la propager sous Dèce qui n'est venu que *cent-dix* ans après. Et, en effet, suivant saint Irénée (3) et Eusèbe de Césarée, l'hérétique Valentin vécut jusqu'au temps d'Anicet (4), pape en 157, c'est-à-dire 113 ans avant Dèce. » La corrélation de ces deux passages, dit l'abbé Darras, est évidente, et prouve également l'erreur et la bonne foi de saint Grégoire de Tours ; son erreur : elle est suffisamment constatée par une lacune de près de cent ans écoulés dans l'intervalle du règne d'Antonin-le-Pieux (161) à celui de Dèce (250) ;... sa bonne foi : elle est avérée, puisque saint Grégoire de Tours fait prospérer sous Dèce (250) un hérésiarque qui, d'après lui, avait commencé à dogmatiser sous Antonin (141). S'il eut soupçonné la distance qui sépara réellement ces deux règnes, il eut parfaite-

(1) *Voy.* S. CYPRIEN. *Epistol. ad Successum ;* — S. AUGUSTIN., l. *contra epistol. Gaudentii*, c. XXIII.

(2) Voir nos *Légendes vengées* etc.

(3) *Contra Valentinianos*, l. I, c. V, et l. II, c. IV.

(4) *Chron.*, Valentinus hæreticus agnoscitur, et permanet usque ad Anicetum...

ment compris l'impossibilité de son hérésiarque plus que centenaire (1). »

Continuons de signaler les erreurs de Grégoire de Tours :

« Du temps de Dèce, dit-il, sept personnages, ordonnés « évêques, furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, « comme le rapporte l'histoire de saint Saturnin. » Suivant la remarque de D. Ruinart lui-même, la légende de saint Saturnin ne dit rien de semblable et ne parle absolument que de saint Saturnin. Grégoire de Tours s'appuie donc sur une citation fausse. A cette interpolation il en ajoute une autre qui n'a pas plus de fondement, c'est une prière étrange qu'il met dans la bouche de saint Saturnin, conduit au martyre, et qui contient une espèce de malédiction contre les habitants de Toulouse; il demande à Dieu qu'ils n'aient jamais aucun évêque de leur propre pays (2). Citation inexacte, détails apocryphes, et par conséquent témoignage récusable et inadmissible (3).

Ce n'est pas tout, Grégoire de Tours est en contradiction avec lui-même et son livre *de la Gloire des Martyrs* réfute son *Histoire des Francs.* En effet, au chapitre XI de ce livre, il nous dit que « saint Saturnin fut ordonné par les disciples des Apôtres: *Saturninus vero martyr, ut fertur, ab apostolorum discipulis ordinatus...* » Aussi D. Ruinart, éditeur des *œuvres* de Grégoire de Tours, fait-il cette remarque :...

(1) DARRAS, *Saint Denys l'aréopagite,* p. 42.

(2) L'abbé LATOU, *Vie de S. Saturnin,* p. 150. — Verum Tolosates episcopos se populares suos posterioribus sæculis habuisse ferunt. BOSQUET, t. III, p. 129.

(3) Le P. Halloix dit après avoir cité ces textes du Ier livre de l'*Histoire des Francs :* « Qui locus totus vitiosus est. » (*Patrol. gr.* t. IV, col. 878.) Et plus loin : « Respondeo hanc auctoritatem (*Capitis XXVIII Greg.*) sua sponte corruere, continet enim aperte et evidenter res falsas. » Et il le prouve. Voyez aussi le P. Lansel, même vol. de la Patrologie de Migne. L'abbé Jager dit que « la chronologie de Grégoire de Tours se trouve en contradiction avec tous les monuments historiques de l'antiquité. » *Hist. de l'Église catholique,* t. Ier, p. 2.

« Itaque Gregorius videtur mutasse sententiam et quod in primo historiæ libro dixerat emendare voluisse in libro *de Gloria Confessorum* (1) ; » On peut ajouter: et dans les *livres de la Gloire des Martyrs*. Nous retrouvons, en effet, toute la tradition du premier siècle dans les écrits de Grégoire de Tours. Tillemont reconnaît lui-même qu'une semblable tradition existait avant l'historien des Francs (2) et que le pieux hagiographe l'avait suivie dans ses derniers ouvrages.

Que saint Saturnin appartienne au Ier siècle et qu'il ait été envoyé par saint Pierre, c'est ce qui est démontré d'abord par la tradition de l'Église de Toulouse, constatée par les monuments liturgiques. Ne pouvant nous étendre sur ce sujet, nous nous bornerons à citer les *antiennes* et les *répons* du premier nocturne de l'office de saint Saturnin et le commencement du second; ils datent au moins du XIe siècle, car M. Latou nous apprend qu'on les trouve dans un manuscrit de cette époque, à la bibliothèque Richelieu.

Il existe un document liturgique, cité par Mabillon, qui place la mission de saint Saturnin au temps de saint Pierre; c'est l'antique liturgie gallicane en usage avant Charlemagne (3). Voyez aussi les anciens bréviaires de Limoges, d'Auch, d'Amiens et de Pampelune.

Parmi les documents autres que les monuments liturgiques qui font remonter saint Saturnin au Ier siècle, nous mentionnerons ceux fournis par Raban-Maur (VIIIe siècle), Vie de

(1) « Quis non videat eum (Gregorium) priorem de missione S. Saturnini opinionem ejurasse »? DENYS DE SAINTE-MARTHE, *Gallia Christiana*, t. II, p. 4. — On sait que l'*Histoire des Francs* a été écrite avant la *Gloire des Confesseurs* et la *Gloire des Martyrs*, opuscules hagiographiques dans lesquels Grégoire de Tours admet la tradition du Ier siècle. Dom Ruinart dit lui-même que le *livre de la Gloire des Confesseurs* a été reconnu le dernier de tous les ouvrages de Grégoire de Tours, « Quem omnium ultimum recognovit. » C'est une véritable retractation.

(2) *Mémoires* etc., l. I.

(3) *De liturgia gallic.*, p. 219.

*Sainte Marie-Madeleine*; saint Priest (VIIe siècle), Actes de *Saint Austremoine*. Bosquet, évêque de Montpellier et Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, citent d'anciens actes de saint Saturnin qui le disent envoyé par saint Pierre (1).

Nous n'oublierons pas le manuscrit de la bibliothèque Casanata, du monastère de la Minerve de Rome, du Ve au VIIe siècle, qui établit que saint Saturnin fut disciple des Apôtres eux-mêmes; ni enfin les *Actes* de saint Saturnin de la Bibliothèque Ricardi, à Florence, découverts par Maceda, où il est dit formellement que « sous l'empereur Claude (successeur de « Caïus Caligula, prédécesseur de Néron), la ville de Tou- « louse a reçu la prédication de saint Saturnin. » Ce manuscrit, peint au XIe siècle, remonte à la fin du IVe. Il constitue un document d'une très-grande valeur aux yeux des critiques contemporains, des Bénédictins de Solesmes et des Bollandistes de Bruxelles (2).

Nous devons ajouter que l'on a trouvé dans la même ville de Florence deux autres manuscrits, contenant également les Actes de saint Saturnin. Ces deux dernières *Vies* du saint semblent un extrait des deux précédentes; elles n'en diffèrent que par la date de la mission de saint Saturnin, qui est désignée par ces expressions : *Ab apostolorum discipulis ordinatus est sanctus Saturninus*. C'est mot à mot la phrase dont s'est servi Grégoire de Tours dans le chapitre XLVIII du l. Ier de la *Gloire des Martyrs*.

(1) BOSQUET, *Hist. eccles. gall.* l. I; — *Acta SS. Junii*, t. V. — Quelques-uns des Actes anciens de S. Saturnin, cités par Bosquet, mentionnent Eauze comme métropole de la Novempopulanie. Or, au XVIIe siècle, il y avait déjà plus de neuf cents ans qu'Eauze avait été détruite.

(2) Cette date du règne de Claude concorde bien avec le monument d'*Arles* qui ne donne pas d'autre date à l'arrivée de S. Trophime; avec celui de la *Vie* de sainte Madeleine, par Raban-Maur, laquelle rapporte cet événement à la quatorzième année après l'Ascension du Sauveur, ce qui revient à l'an 48 de l'ère chrétienne ou à la septième de l'empire de Claude, et enfin avec celui des *Actes* de S. Ursin qui disent les sept évêques envoyés par les saints Apôtres, *a sanctis Apostolis*. FAILLON, *Mon. inéd.* t. II, p. 423.

Nous sommes donc parfaitement autorisés à répéter avec l'auteur de la *Vie de saint Saturnin*, les paroles suivantes que la tradition est en droit de nous adresser : « Enfants de l'Église « de Toulouse, *je possède*, et ma possession jusqu'au siècle « dernier est incontestée. Pour me rejeter, il faudrait avoir « l'évidence de mon erreur. Or, après quinze cents ans de « possession, cette évidence, vous ne l'aurez jamais ! Gardez « donc les antiques traditions de vos pères... *Tenete traditio-* « *nes quas didicistis* (1). »

Mais nous voulons entrer plus intimement dans l'examen des Actes mêmes de saint Saturnin. Voici le n°. II du § I de ces Actes, édition de D. Ruinart :

« Tempore illo quo post corporeum Salvatoris Domini nostri « Jesu Christi adventum, exortus in tenebris sol justitiæ, « splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, « postquam sensim et gradatim in omnem terram Evangelio- « rum sonus exivit, parique progressu in regionibus nostris « apostolorum prædicatio coruscavit : cum raræ in aliquibus « civitatibus ecclesiæ paucorum Christianorum devotione « consurgerent ; sed nihilominus crebra miserabili errore « gentilium nidoribus fetidis in omnibus locis templa fuma- « rent ; ante annos L, sicut actis publicis, id est, Decio et Grato « consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum et « summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere « cœperat sacerdotem. »

On remarquera que ce début : « Tempore illo quo, etc. », c'est-à-dire : « Au temps où, après l'incarnation du Sauveur, « le soleil de justice, se levant au milieu des ténèbres, com- « mençait à illuminer des splendeurs de la foi les contrées de « l'occident », semble bien mieux se rapporter au premier siècle qu'au troisième. Ensuite on ne peut admettre que la foi n'avait pas encore été prêchée à Toulouse et qu'elle était peu répandue dans l'univers, deux assertions qui sont certai-

(1) M. l'abbé Latou, *Vie de S. Saturnin*, p. 99.

nement fausses, s'il s'agit du troisième siècle. Non, ces paroles ne peuvent avoir de sens pour l'an 250. Rome était trop près du midi de la Gaule pour que la religion chrétienne ait été 30 ou 40 ans *connue* à Rome avant de *commencer à illuminer des splendeurs de la foi les contrées de l'Occident.* Une aussi grande révolution ne met pas un si long temps pour franchir une aussi faible distance (1). Voir la première partie de ce *Mémoire.*

Ce passage das Actes de saint Saturnin n'a pas toujours été bien compris. Il faut lire *parique processu* et non pas *tardo processu*, ce qui aurait un sens tout contraire à l'intention de l'auteur. En effet, puisqu'il vient de dire que : « Sol ipse justitiæ splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, quia sensim et gradatim in omnem terram sonus evangeliorum exivit, » il a dû dire *parique processu in regionibus nostris apostolorum prædicatio coruscavit*, pour montrer que cela s'est fait peu à peu mais sans interruption, comme la lumière du soleil se communique et se présente successivement à la terre toujours *d'un même pas...*

Tillemont croit que l'auteur de ces Actes était disciple de saint Exupère au vᵉ siècle. D. Ruinart soutient qu'il a vécu l'an 300. Le P. Ménard (2), le P. Alexandre et plusieurs autres savants regardent les *Actes* de saint Saturnin comme l'œuvre d'un imposteur (3). D. Ruinart affirme que celui qui a écrit la *Vie* de saint Saturnin n'est pas l'auteur de l'histoire de la translation de son corps. Par conséquent, en disant : *ante annos quinquaginta*, etc., ou ces paroles sont *supposées* ou elles sont d'un *imposteur.* Évidemment, il ne peut avoir vécu 50 ans après la mort de saint Saturnin et avoir vécu au vᵉ siècle. Or, si comme le pensent Tillemont, Baillet, de Marca, c'est le même auteur qui a écrit et la Vie et la translation, il

(1) Voy. S. Jean Chrysostome, homélie 76 *in Matth.*

(2) *Diatrib. de Unico Dionysio,* p. 56.

(3) Natal. Alexander, sæculo iᵉ, t. ii, *Dissert.* xv.

vivait certainement au v[e] siècle, et c'est nécessairement un *imposteur*. Mais D. Ruinart a peut-être raison, ces Actes sont l'œuvre de deux auteurs, l'un du III[e], l'autre du v[e] siècle. Pour résoudre, selon la critique, ce point en litige, voyons les manuscrits. D. Ruinart nous dit avoir consulté huit manuscrits des Actes de saint Saturnin, tous conformes à la citation faite par saint Grégoire (1). Or, il est certain aujourd'hui que le plus grand nombre des manuscrits ne contient pas la fameuse phrase : « Ante annos L, sicut actis publicis, etc. » On y lit : « Ante annos plures » ou : « Ante annos satis plurimos. » Bosquet cite des Actes qui disent : saint Saturnin *disciple de saint Jean*, et qui le disent *envoyé en Gaule par saint Pierre* (ex antiquis Actis) ; d'autres Actes le disent envoyé « ad gentes cum Petro sub Claudio principe. » Mais ici Bosquet fait remarquer que ces derniers Actes avaient été retouchés, car, dit-il, *primitivement* ils portaient : « Maximiano et Diocletiano principibus. » Toutefois Bosquet affirme que les manuscrits qui nous disent que saint Saturnin a été envoyé en Gaule par saint Pierre sont très-anciens, puisqu'ils parlent de la ville d'*Eauze*, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, comme métropole de la Novempopulanie. Or, il y avait plus de onze cents ans au XVII[e] siècle que cette ville était détruite et que le siége est à Auch. On ne connaît qu'un seul manuscrit des Actes de saint Saturnin qui semble réellement indiquer que l'histoire de la *translation* de son corps n'est pas de la main de l'auteur de la Vie du saint ; les autres manuscrits montrent un *seul et même auteur ;* c'est donc un imposteur (2).

(1) Moins pourtant la mention des sept évêques nommés par S. Grégoire et la prière bizarre qu'il prête à S. Saturnin contre les habitants de Toulouse. Et puis comment huit ou dix manuscrits formant autant de copies d'un même manuscrit, peuvent-ils fournir huit ou dix témoignages, comme le prétendent certains critiques, uniquement parce que ces copies ont été faites dans des temps différents ?

(2) Pour montrer quelques autres variantes, dans les leçons de ces Actes

Ainsi s'infirment mutuellement tous ces textes; leur différente rédaction ne permet pas de les prendre comme point d'appui, ni comme base à une opinion que l'on voudrait faire prévaloir comme rapportant au IIIe siècle l'origine de nos Églises. Quant au texte que Grégoire de Tours aurait lui-même adopté, voici le coup de grâce que lui a porté la critique de nos jours. D. Ruinart s'est d'abord exercé sur ce texte qu'il essaie de restaurer, mais ses explications achèvent de le compromettre et de le ruiner au lieu de le réhabiliter.

« Ante annos L, sicut actis publicis (*b*), id est, Decio et
« Grato (*c*) consulibus, sicut fideli recordatione retinetur,
« primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Satur-
« ninum habere cœperat sacerdotem. »

(*b*) Supplendum fortassis *continetur*. Plures codices habent, *ante annos satis plurimos*. In aliis, *ante annos plures*. Codicis fossatensis antiquissimi sectionem retinuimus, in quo hæc verba, *ante annos* L, nitidè exarata sunt. Hæc ista sequebantur *subtis plurimis*; supra quæ hæc verba, *sicut actis publicis*, primaria, aut certè æquali manu inserta sunt.

(*c*) Codex I German. *Sub Decio et Germanico*. Conch. verò, *sub Decio Germanico et Grato*. — *Actes des Martyrs* par D. Ruinart.

Inutile de faire remarquer tout ce qu'il y a d'embarrassé, d'incertain, d'arbitraire, de mauvais goût dans ces quelques lignes vraiment disparates au milieu des Actes de saint Saturnin, écrits, comme on sait, dans un latin clair et élégant.

Eh bien! on a montré : 1° à l'aide du manuscrit Saint-Germain-Latin 487 de la bibliothèque nationale, que les mots

fameux, notons ce que nous lisons dans un bréviaire de Limoges (XVe siècle), page 257 : « Ante annos plurimos, id est Decio et Gaïo Coss. etc. » Dans deux manuscrits cités par D. Ruinart, au lieu des mots : « Decio et Grato Coss. » On lit dans l'un: « Decio et Germanico, » et dans l'autre: « Decio, Germanico et Grato. »

en italique de la phrase suivante : « Ante annos [*L, sicut actis publicis*] sont une interpolation, au lieu des mots : *Ante annos satis plurimos* ou *plures*, qui se trouvent dans *tous* les manuscrits ; 2° à l'aide de la *petite légende de saint Saturnin* (1), on a montré que la phrase célèbre : « Id est, Decio et Grato consulibus, sicut fideli *relatione* (sic) retinetur, » est une date fautive, qui est le résultat d'une interpolation antérieure à Grégoire de Tours. Cet historien s'est appuyé sur une des trois légendes anciennes de saint Saturnin, mais sur une seule (2), dans laquelle a été insérée la fausse date « Decio et Grato consulibus. » A cette unique légende, interpolée, on en oppose plusieurs autres non moins anciennes, non moins authentiques ; à cette unique légende on oppose d'autres documents, d'autres monuments d'une valeur incontestée ; et voilà pourquoi nous sommes en droit de dire que la tradition sur l'origine apostolique de nos Églises est une tradition vraiment historique, qui doit être conservée par la critique moderne, de même qu'elle a été crue et acceptée dans toute la durée du moyen âge (3).

(1) Découverte à Florence dans la Bibliothèque Laurentienne, légende plus ancienne que Grégoire de Tours, puisque c'est là qu'il a puisé ce détail « ab Apostolorum discipulis ordinatus. »

(2) « Par une singulière contradiction, nos adversaires nous reprochent d'invoquer l'autorité chronologique des légendes, et c'est sur une légende, sur une seule, que repose tout leur système !... » L'abbé CORBLET, *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules*, p. 52.

(3) L'abbé ARBELLOT, *observations critiques* etc. p. 45. — M. l'abbé Corblet voit aussi une interpolation dans ces mots [*L, sicut actis publicis*]. « Plusieurs manuscrits, dit-il, offrent cette variante *Decio et Germanico;* d'autres ne contiennent pas de noms propres, mais seulement *ante annos satis plurimos* ou *ante annos plures*. Pourquoi cette barbare répétition de *sicut?* Pourquoi invoquer la tradition pour un fait qui est attesté par des actes publics? Le mot *id est* indique une addition explicative, une note marginale qui s'est glissée postérieurement dans le texte. La leçon primitive devait porter simplement *ante plures annos*. Cette indication était suffisante du vivant de l'auteur; plus tard elle devint trop vague, et on voulut mentionner en marge une date plus précise. Un copiste aura introduit les noms de Dèce et de Gratus, tandis qu'un autre mieux renseigné, a inséré le nom de Claude. » *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules*, p. 52.



# TROISIÈME PARTIE

## ORIGINES DE L'ÉGLISE DE TOURS
## MISSION DE SAINT GATIEN AU PREMIER SIÈCLE
## PREUVES HISTORIQUES ET LITURGIQUES

> On doit toujours juger favorablement des choses, lorsqu'elles sont soutenues d'une longue possession, comme l'ordonnent les lois civiles et canoniques.
>
> MABILLON, *Diplomatique*, c. x.

On ne manque pas de nous objecter et de faire valoir le texte du xxxiᵉ chapitre, du livre xᵉ de l'*Histoire des Francs*, où Grégoire de Tours fixe la date de l'apostolat de saint Gatien « à la première année du règne de Dèce (1). » Nous ne voyons là qu'un rappel du texte interpolé et contradictoire du chapitre xxviii du livre Iᵉʳ. Toutes les difficultés que nous avons présentées et discutées, reviennent ici dans toute leur force. Que vaut cette affirmation dénuée de toute preuve, de toute critique? Mais voici des textes, puisés dans Grégoire de Tours lui-même, qui anéantissent celui du xxxiᵉ chapitre du livre xᵉ que nous venons de citer.

(1) Anno imperii Decii primo, a Romanæ sedis papa transmissus est.

Notre historien n'a-t-il pas dit, à la fin de ce même x[e] livre, parlant de son Eglise d'une manière toute spéciale : « Bien « que, dans ce que nous venons d'écrire touchant les évêques « de Tours, nous ayons noté le nombre de leurs années, ce- « pendant nous n'avons point suivi l'ordre chronologique et « nous n'avons point calculé d'après cet ordre, parce que « nous n'avons pu retrouver exactement les intervalles qui se « sont écoulés entre les différentes consécrations. »

Rien n'est plus complétement vérifié que cet aveu par les contradictions de l'auteur, comme on pourra s'en convaincre en relisant les chapitres xiv, xxvi et xxxix du livre ii de l'*Histoire des Francs*, le chapitre xvii du livre iii et le chapitre xxxi du livre x.

« Quand on compare ce chapitre (le chapitre xvii du « livre iii) avec le dernier du livre ii et la fin du livre x, « dans lequel Grégoire énumère tous les évêques de Tours, « on voit combien il s'accorde peu avec lui-même, soit pour « assigner l'époque de l'épiscopat de ses prédécesseurs, soit pour « déterminer l'ordre de leur succession. Ce chapitre se trouve « cependant dans tous les manuscrits (1). »

Si Grégoire de Tours s'est mépris si étrangement au sujet d'évêques bien plus rapprochés de lui, qu'y a-t-il d'étonnant qu'il se soit trompé ou qu'il ait été trompé au sujet du premier des évêques de Tours ? S'il avait des diptyques, des documents particuliers à son Église, à quoi lui ont-ils servi ? Nulle part il ne les invoque, jamais il ne les cite. Relativement à cette date de la mission de saint Gatien, ici il nous dit que : « Nous connaissons *par la tradition* (FAMA FERENTE) « qu'il a été envoyé par les pontifes romains (2). » Là c'est

(1) « Cæterum hoc capite cum capite ultimo etc. » Dom RUINART, note K, *Hist. Franc.*, l. III, c. XVII. — Dom MARTÈNE, *Hist. manuscrite de Marmoutier*, t. I. — Nous renvoyons au curieux *Tableau* des contradictions de saint Grégoire de Tours relativement aux évêques, ses prédécesseurs, publié dans le BULLETIN *de la Société des Antiquaires de Picardie*, N° I (1870), par M. Ch. SALMON.

(2) *De Gloria Confessor.*, c. IV.

dans un document étranger à son Eglise qu'il prétend trouver cette date, document qu'il accepte sans hésitation, sans contrôle, sans aucune critique, et il est prouvé que ce document n'a jamais parlé de saint Gatien (1). Ailleurs il affirme que « saint Saturnin, martyr, a été, suivant la tradition, *ordonné par les disciples des Apôtres* et envoyé à Toulouse (2). Il en faut bien convenir, saint Grégoire n'étant pas contemporain de saint Gatien, ne peut rien connaître de sa mission que par la tradition. Eh bien ! si la tradition de l'Église de Tours où il écrit et celle de l'Église d'Auvergne qu'il connait, sont conformes à celle de ces prétendus *Actes* (de saint Saturnin) pourquoi ne les cite-t-il pas ? Et pourquoi avoir recours à une preuve si éloignée et si peu solide, pendant qu'il en a en main de si fortes et de si parfaitement convenables ? Avouons-le, il n'y a, sur cette date, dans Grégoire de Tours, que contradiction et confusion de toutes sortes.

Plusieurs partisans de Grégoire de Tours l'abandonnent sur la date de Dèce, indiquée par lui, pour fixer la mission des sept évêques. « On peut croire, dit Tillemont, qu'ils avaient été envoyés durant la paix dont l'Église jouit sous Philippe. » « Il ne faut pas s'arrêter absolument au règne de Dèce, dit-il encore, pour y mettre la venue des évêques, car la persécution qu'il excita contre l'Église, dès le commencement de 250 au moins, n'était pas bien propre pour envoyer en France une mission de cette nature. Saint Fabien n'en eut pas beaucoup le loisir en 250, puisqu'il fut martyrisé le 20 de janvier (3). »

« Il est probable, dit le Père Longueval, que ces missionnaires furent envoyés quelques années plus tôt, pendant la paix de l'Église et sous le règne de Philippe (4). »

(1) *Hist. des F.*, l. I, c. XXVIII.
(2) *De gloria Martyrum*, l. I, c. XLVIII.
(3) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés., t. IV, p. 448 et 711.
(4) Hist. de l'Église Gallic., an 250.

Bosquet pense aussi que « ces sept évêques furent envoyés dans les Gaules, non pas ensemble ni dans le même temps, mais à diverses reprises (1). »

Voilà comment ces graves historiens interprètent les textes de Grégoire de Tours... Qu'en pense le lecteur (2)?

Les rédacteurs du nouveau *Propre* du diocèse de Tours reconnaissent eux-mêmes que saint Grégoire n'était pas certain de l'époque précise de l'apostolat de saint Gatien, puisqu'ils ont jugé à propos de le faire arriver sous Philippe : « Obtinente « imperium Philippo... dilatandæ religionis studio inflam- « matus, summus Pontifex Fabianus viros elegit apos- « tolicos, etc. » (*Prop. Turon. in festo sancti Gatiani*, ad Matut. *lectio* IV.)

Grégoire de Tours nomme deux fois l'empereur Dèce et nulle part Saint Fabien ni l'empereur Philippe : s'écarter en cela de son opinion, c'est certainement porter le plus rude coup à son autorité.

On insiste cependant et l'on se retranche derrière cette adjuration étrange qu'on lit dans ce chapitre XXXI du X[e] livre de l'*Histoire des Francs* : « Conjuro omnes sacerdotes Domini, qui « post me humilem Ecclesiam Turonicam sunt recturi, per « adventum Domini nostri Jesu-Christi, ac terribilem reis « omnibus judicii diem, si nunquam confusi de ipso judicio

(1) Hist. eccl. Gall., l. III, c. 21. — Voyez *Monum. inéd.* par l'abbé Faillon, t. II. — Bosquet nous dit au livre I[er] de son *Hist. de l'Église gall :* « Cæterum Gregorius Turonensis non sub Decio missos episcopos, sed jam antea missos, cum sub illo passi sunt MANIFESTE PROBAT EX ACTIS SATURNINI. Quæ, cum consulibus Decio et Grato notata sint, ad ipsum martyrium, non ad missionem referri debent. »

(2) « Si l'assertion de saint Grégoire de Tours avait eu quelque vraisemblance, si elle eût pris sa source dans les vraies traditions du pays, elle aurait été reproduite au moyen âge par tous ses successeurs, par les hagiographes de cette époque : bien loin de là, elle est contredite partout, dans nos livres liturgiques et jusque dans les belles verrières du chœur de notre Église métropolitaine. » M. l'abbé ROLLAND, *Saint Grégoire et les Origines de l'Église de Tours*, p. 40. — *Les Légendes vengées*, etc., p. 4 et 5.

« discedentes cum diabolo condemnandi estis, ut nunquam « libros hos abolere faciatis... omnia vobiscum integra illi« bataque permaneant, sicut a nobis relicta sunt. »

Vous le voyez, nous dit-on, Grégoire de Tours défend de rien changer à ses ouvrages; donc il n'a écrit qu'après avoir épuisé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour ne transmettre à la postérité que ce qu'il croyait la vérité, particulièrement sur l'Apôtre de la Touraine, saint Gatien... Il défend de rien changer à ses ouvrages; donc il connaissait la vérité et cette vérité, il nous la donne certainement au xxxie chapitre du livre x de son Histoire, dernier chapitre écrit la dernière année de sa vie...

— Saint Grégoire connaissait la vérité... — Mais c'est la question. Ses œuvres contiennent, c'est un fait incontestable, d'innombrables erreurs.

— Il nous donne certainement la vérité... — Encore une fois c'est la question. Qu'il soit de bonne foi, soit. Mais qu'il ne se trompe pas ou qu'il ne soit pas trompé, c'est ce qu'il n'est permis à personne d'affirmer devant l'évidence des faits qui démontrent le contraire.

— Il défend de rien changer... — Cette prohibition est-elle bien réellement de lui? On en peut douter pour plusieurs raisons: 1° Elle ne se trouve pas dans plusieurs anciens manuscrits; 2° Elle fait peu d'honneur à la science et à l'intelligence de saint Grégoire. Car, si vous admettez qu'elle soit le fait de cet historien, elle tombe sur tous ses ouvrages. Or, dans ses ouvrages, tels que nous les avons, il y a tant de récits, ou apocryphes, ou fabuleux, ou superstitieux, ou indignes d'une plume comme la sienne, que s'il ne souffre pas qu'on les mette de côté, vous êtes obligé de dire de deux choses l'une, ou qu'il se trompe grossièrement et de la meilleure foi du monde, malgré sa science et sa piété, ou que, chez lui, une crédulité enfantine et superstitieuse ne le cédait en rien à son intelligence et à ses connaissances... Loin donc de vous prévaloir de ces lignes si peu dignes d'un aussi célèbre écrivain, entre-

prenez de prouver solidement, irrésistiblement, qu'elles ne sont pas de lui et vous l'aurez grandi dans notre estime (1).

Passons à des interprétations d'un autre genre.

Il s'est trouvé des auteurs qui, comme de Marca, etc., ont reconnu que le texte de saint Grégoire est en défaut pour saint Trophime, saint Martial, saint Denis, saint Paul et saint Saturnin, mais qui trouvent « téméraire de disputer contre Grégoire de ce qui regarde sa propre Église (2). »

Launoy se hâte de prendre acte de cet aveu, de De Marca, et il raille son adversaire de ce que, tandis que le Mans, Paris, Bourges, Limoges, etc., ont reçu la foi au Iᵉʳ siècle, il admet que Tours, qui n'est qu'à vingt lieues du Mans, n'aurait été évangélisé que plus d'un siècle et demi plus tard.

Le chanoine Ouvrard fait aussi d'assez piquantes réflexions

(1) On dit que cette adjuration si solennelle de Grégoire de Tours à la fin de son xᵉ livre de l'*Histoire des Francs*, faisait une profonde impression sur l'esprit du vénérable Cardinal Morlot... En vérité, on reste stupéfait devant une telle absence de critique de la part d'un esprit aussi éminent. S'il avait lu seulement un peu attentivement le Iᵉʳ l. de l'*Hist des F.*, il aurait été frappé, comme tout le monde, des erreurs qui fourmillent à chaque page de cet auteur étrange dans lequel M. Guizot, qui l'a traduit, trouve *un déluge de fables absurdes*. Et Grégoire de Tours menace des feux de l'enfer celui qui osera rien changer à ses écrits !... Non, nous ne saurions croire que ce dernier chapitre du xᵉ liv. de l'*Hist. des Francs* soit de Grégoire de Tours. Voy. nos *Légendes vengées*, etc., et la NOTE II *(Troisième partie)*, à la fin du volume.

(2) « Quod autem attinet ad Gatianum, » etc., *Acta SS.*, 30 *junii*. Dans l'hypothèse de De Marca, pendant six siècles et plus, tous les archevêques de Tours auraient été *téméraires;* tout le chapitre, tout le clergé de cette grande métropole, auraient été *téméraires;* les écrivains si nombreux, opposés à saint Grégoire, auraient été et sont tous *téméraires !...* On ne saurait blesser plus profondément le sens humain.

Ce qu'il y a de très-singulier c'est qu'on ne trouve point *téméraire* de disputer contre une grande Église comme celle de Tours de ce qui regarde sa tradition, tradition que cette Église est chargée de conserver et de défendre et sur laquelle elle a seule le droit de prononcer de concert avec le souverain Pontife.

à ce sujet : « Quelques savants, dit-il, se laissant emporter à tout vent, se sont déterminés au hasard à suivre tantôt un sentiment, tantôt un autre, jusqu'à admettre des contradictions et des incongruités, supposant qu'une ville au milieu du royaume avait reçu l'Evangile deux cents ans avant toutes ses voisines; choisissant ceux qu'il leur plaisait des sept évêques nommés par Grégoire de Tours, pour faire venir les uns du temps des Apôtres et les autres au temps de Decius; bornant tellement la charité de ces premiers évêques et de leurs successeurs, qu'ils se contenaient deux cents ans durant dans les bornes de leurs diocèses, sans annoncer l'Évangile à leurs voisins, qu'ils laissaient dans l'idolâtrie; soummettant dans la suite des temps les successeurs d'un évêque aussi ancien que la religion, à un métropolitain plus nouveau de deux cents ans, contre les prérogatives des siéges apostoliques. On ne doit pas mettre en ce rang le martyrologe romain, puisqu'il n'a fait que se conformer au sentiment des auteurs qu'il prenait pour témoins de la tradition des différentes Églises. Ainsi il fait envoyer saint Julien au Mans par saint Pierre, et saint Gatien à Tours, par saint Fabien, c'est-à-dire deux cents ans après; saint Paul à Narbonne et saint Trophime à Arles, par l'Apôtre saint Paul, et saint Saturnin à Toulouse du temps de Decius (1). »

(1) Voir la suite dans le livre de l'auteur aux pages 118, 119, etc. Dans ce livre d'Ouvrard *brillent une critique et une érudition remarquables*, disent MM. Bourassé et Manceau dans leur ouvrage sur les *Verrières de l'Église métropolitaine de Tours*. A la page 110 du Catalogue de la Bibliothèque de la sainte Église métropolitaine de Tours, Guillaume Jouan, grand archidiacre et Victor Davane, chanoine de la même Église, publient en tête de l'énumération de ses œuvres cette appréciation parfaitement motivée sur René Ouvrard :

« OUVRARDI, cognomento *Renati*, Caïnone in Turonia oriundi, ecclesiæ « Turonensis canonici. Floruit circa finem sæculi superioris, multarum disci- « plinarum laude conspicuus; fuit enim poeta, mathematicus, symphoniar- « cha, Theologus, controversista, rerum ecclesiasticarum studiosissimus, ut « patet ex sequenti ipsius operum catalogo... » Voilà ce que pensaient d'Ou-

« Voici peut-être, dit De Marca, ce qui a été l'occasion du peu de soin que Grégoire de Tours a apporté dans la recherche des commencements des autres Églises. Voyant que les origines de ses deux chères Églises de Tours et d'Auvergne ne pouvaient être élevées au rang des cinq autres qui remontaient au Ier siècle, il aima mieux faire descendre les origines, pourtant inébranlables, de ces cinq Églises, jusqu'à l'époque où furent fondées celles de Tours et de Clermont, que de laisser seules ces deux dernières au IIIe siècle. » (*Acta SS.* 30 junii. )

Une semblable manière d'interpréter Grégoire de Tours est une injure pour l'illustre évêque et ne saurait être admise.

Au XVIe siècle, un religieux de Marmoutier, F.-G. Robiet, adressait un travail au cardinal de Loraine, archevêque de Reims, premier *Per* de France et abbé de *Mairemoustier*. On y lit ce qui suit :

« .... (Saint Grégoire de T.) ne descrit pas certeinement la distance et intervalle qui fut entre eux (1), ce qu'assez apertement il confesse ignorer au XXXIe chap. du l. X de *l'Hist. des F.*, disant :

« *Licet in superioribus de episcopis Turonicis scripserimus annotantes annos eorum*, etc .. Chose qui faict que sois esbahy comment entelle assurance il avait auparavant prononcé qu'il n'y avait que 37 ans de cessation d'épiscopat entre saint Gatien et saint Lidoire (2). »

En effet, un passage de Sulpice Sévère, antérieur de près

vrard, en 1706, les hommes les plus compétents du chapitre de l'Église Métropolitaine de Tours ; et ils avaient entre les mains toutes les œuvres imprimées et inédites de ce savant chanoine. Nous tenions à venger la mémoire de cet habile défenseur de nos traditions liturgiques que quelques adversaires de nos légendes ont vainement cherché à compromettre dans l'opinion.

(1) Entre saint Gatien et saint Lidoire.

(2) *Biblioth. mun.* de Tours, Ms. A 681, p. 158, avec ce titre : *De l'origine et antiquité de l'abbaye de Mairemoustier.*

de deux siècles à Grégoire de Tours, autorise à croire qu'il y a eu, de saint Gatien à saint Martin, plusieurs évêques qui n'ont pas été mentionnés par Grégoire de Tours. Sulpice Sévère raconte que, non loin du monastère de saint Martin (1), un autel avait été dressé par les évêques, ses prédécesseurs, *altare a superioribus episcopis constitutum*, sur le tombeau d'un voleur que le peuple honorait comme un martyr. Or, de Dèce 250 à saint Martin 371, il n'y a guère plus d'un siècle, et saint Gatien n'était mort que depuis 70 ans. Ne répugne-t-il pas de supposer que les vieillards n'aient pas connu ce martyr dont la mort dut frapper les gens du pays et surtout les évêques antérieurs à saint Martin, c'est-à-dire saint Gatien et saint Lidoire, les seuls évêques qui, suivant Grégoire de Tours, auraient érigé cet autel? Puisque les *anciens des prêtres ni les clercs ne peuvent dire à saint Martin le nom du prétendu saint ni l'époque de son martyre*, n'en faut-il pas conclure que le monument remontait à une époque assez reculée et bien au-delà de celle de Saint-Gatien, s'il était venu en 250 et qu'il fût mort l'an 300 ? Dom Ruinart croit qu'il y a lieu d'admettre (2) des évêques intermédiaires entre saint Gatien et saint Martin.

Le P. Longueval partage cet avis dans son *Histoire de l'Église gallicane* (t. II, an. 371) : « Ce trait d'histoire, dit-il, peut servir à montrer qu'on était alors persuadé qu'il y avait eu des martyrs en ces cantons avant la persécution de Dèce, et par conséquent qu'il y avait eu des chrétiens à Tours avant l'arrivée de saint Gatien. Car, si l'on eût supposé que ce prétendu martyr avait souffert depuis la mission de cet Apôtre de la Touraine, il eût été difficile qu'on s'y fût trompé. »

(1) On croit que c'est au lieu nommé depuis *Saint-Barthélemy*.

(2) « Plures Gatianum inter ac Martinum admittendos esse episcopos innuit Sulpitius Severus in libro de Vita sancti Martini, cap. 8, ubi agens de altari cujusdam pseudomartyris, quod Martinus evertit, illud a *superioribus episcopis constitutum* fuisse dicit. Quod cum sancto Gatiano primo episcopo imputare nefas sit, alii præter sanctum Litorium intermedii videntur admittendi. »

« Cet endroit de Sulpice Sévère, dit aussi D. Gervaise, paraît suffisant pour autoriser le sentiment de ceux qui croient que l'Évangile a été porté dans les Gaules bien avant l'empire de Dèce, et qu'il y a eu d'autres évêques à Tours, avant saint Martin, que saint Gatien et saint Lidoire. » (*Vie de saint Martin*, p. 94.)

Voici une nouvelle difficulté fondée sur un texte du XLIII^e ch. du l. I^er de l'*H. des F.* : « Que si l'on demande pourquoi, « de la mort de l'évêque Gatien jusqu'à saint Martin, il n'y a « eu qu'un seul évêque de Tours, c'est-à-dire Litorius, on saura « que, par l'opposition des païens, la ville de Tours fut long- « temps privée de la bénédiction sacerdotale. En ce temps- « là ceux qui étaient chrétiens célébraient le divin office « secrètement dans d'obscures retraites; car, si les païens « venaient à les découvrir, ils les battaient de verges ou les « frappaient du glaive. »

Grégoire, de Tours, voulant donner la raison de la grande vacance du siége de saint Gatien, affirme qu'il y avait alors à Tours de cruelles persécutions qui ont duré 37 ans!... Ces persécutions ne peuvent coïncider avec l'époque du règne du grand Constantin, pas plus qu'elles ne peuvent se concilier avec ce que nous apprennent les historiens du temps, et en particulier Sozomène (1), sur la liberté donnée à l'Église par Constance Chlore et Constantin. Pendant que Constantin veille à ce que toutes les Églises soient pourvues d'évêques, que lui-même vient dans les Gaules plusieurs fois (2), et

(1) Ecclesiæ vero quæ erant in ea imperii parte quæ Constantino parebat, in summa lætitia vitam egerunt, creveruntque in dies magis magisque tam benevoli tamque pacis et concordiæ studiosi beneficiis ornatæ. etc. *Hist.* lib. I, c. VI.

(2) La *persécution à Tours* était particulièrement *impossible* pendant un si long temps, attendu que Constantin avait fixé sa résidence à Orléans, et que les chrétiens, pendant ce temps, pouvaient facilement recourir à lui contre les païens et partout se choisir un évêque pour les protéger plus efficacement.

montre toujours et partout une profonde et active sollicitude pour les intérêts de la foi, comment expliquer que la ville de Tours soit seule soustraite à la vigilance impériale, et que, seule, pendant que toutes les Églises jouissent d'une paix glorieuse, elle soit réduite à ne pouvoir se donner un évêque, à cause des persécutions dont elle est l'objet ? Seule elle eût été réduite à *célébrer secrètement l'office divin dans d'obscures retraites !*... Et cela pendant trente-sept ans, sous le règne d'empereurs qu'Eusèbe et tous les historiens nous représentent comme très-favorables au Christianisme. On pourrait concevoir, même à cette époque, une persécution locale de quelques mois, d'une année ; mais une persécution prolongée pendant les vingt-cinq ans du règne de Constantin, et qui eut été aussi terrible que nous la dépeint saint Grégoire, sans qu'aucune trace d'un fait si extraordinaire fût arrivée jusqu'à nous, cela ne paraît nullement vraisemblable, et nous ne pouvons l'admettre (1).

On s'étonne que saint Pierre et saint Clément aient envoyé des missionnaires dans des cités alors obscures et sans importance, comme Lutèce, Limoges, Saintes, etc., tandis qu'ils semblent avoir oublié des cités bien plus considérables, évangélisées plus tard. On peut répondre que le centre d'action de l'Apôtre était abandonné à son choix, déterminé sans doute par des circonstances dont sa sagesse était le seul juge.

On ajoute qu'il est singulier que la Gaule Belgique ait été évangélisée au Ier siècle, tandis que Lyon, par exemple, Vienne, etc., n'auraient reçu les lumières de la foi que vers l'an 160. Nous répondons qu'il n'est nullement prouvé que saint Pothin ait été le fondateur de l'Église de Lyon. Nous lisons dans les *Acta sincera*, p. 52, parlant de S. Pothin : « Qui episcopatum Lugdunensis Ecclesiæ administrabat. » (Dom Ruinart.) Quant à Vienne, elle fait remonter son

(1) *Dissertation sur l'époque de l'Apostolat de saint Gatien*, par M. l'abbé Rolland. Tours, 1869.

origine jusqu'à S. Crescent, disciple de S. Paul. On veut gratifier de Gallo-Grecque l'Église de Lyon qui est essentiellement latine par son origine et sa constitution. En effet elle n'a pu être fondée que par l'autorité de S. Pierre ou de ses successeurs.

On insiste et l'on nous lance une dernière objection, que quelques personnes ne sont pas loin de regarder comme un triomphe. Nous sommes, dit-on, dans l'impuissance de faire connaître la liste et les noms des successeurs des évêques fondateurs de nos Églises au Ier siècle.

La réponse est facile : les Églises des Gaules se trouvent dans une situation commune à toutes les autres Églises du monde catholique, qui sont également dans l'impuissance de fournir des diptyques épiscopaux du premier au troisième siècles. Ces preuves négatives sont sans valeur devant les arguments positifs que nous produisons. Ces lacunes ou interruptions de siéges, nous n'éprouvons aucune difficulté à les expliquer, ainsi qu'on va s'en convaincre.

D'abord à Narbonne, à Chartres, à Metz, à Reims, etc., les listes épiscopales du Ier au IIIe siècle sont à peu près complètes. Vingt-cinq évêques, rangés au nombre des saints, se sont succédé dans l'Église de Trèves, depuis sa fondation jusqu'en l'an 314. Qu'on n'oublie pas qu'une seule exception avérée suffit pour renverser l'hypothèse de nos adversaires.

Ces interruptions ne sont pas particulières aux Églises des Gaules, nous en trouvons de semblables pour des siéges d'Italie et d'Orient, fondés au Ier siècle. L'auteur des *Origines chrétiennes de la Gaule* (1) ne trouve à Corinthe que six noms d'évêques pour les trois premiers siècles ; à Ephèse, trois noms, pour les deux premiers ; à Philippes, huit noms jusqu'au XIIe siècle ; à Athènes, quinze noms jusqu'au XIIe ; à Aquilée, cinq noms jusqu'à la paix de Constantin ; à Marsi,

(1) M. l'abbé RICHARD; son livre a été publié contre Tillemont, MM. Dufour, Tailliar, Salmon, Obanos, etc.

trois noms jusqu'au VIe siècle ; à Ravène, treize noms jusqu'au XVe siècle ; à Spolette, neuf noms jusqu'en 350 ; Lucques, trois noms jusqu'à Constatin (1). Nous trouvons au contraire, à Jérusalem, à Alexandrie, à Antioche, etc., jusqu'à trente-cinq et quarante évêques pour l'ère des persécutions (2). Ces différences s'expliquent par le peu de soin qu'on apporta à la rédaction des premiers catalogues, par la destruction des monuments primitifs, par les persécutions ou interruptions des successions épiscopales... Ce qui explique en ces matières l'Orient et l'Italie, explique les Gaules et l'Espagne.

Au moyen âge, nous voyons à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux, à Toulon, à Aire, etc., de longues lacunes dans les catalogues épiscopaux. Dans d'autres cités, on remarque des interruptions au IXe siècle ; on les explique par les invasions des Normands.

Comme on l'a très-bien dit, ce n'est point dans les temps de persécution qu'on songe à créer des archives. On sait que ce n'est que vers le VIIIe siècle qu'on inséra dans les diptyques les noms des évêques. En l'absence de documents on a dû commettre des oublis inévitables. Le nom du fondateur s'est conservé, mais combien de ses successeurs dont la mémoire ne s'est pas perpétuée? Comment d'ailleurs pourrait-on exiger pour les successions de nos évêques une intégralité qu'on se garderait bien de réclamer dans l'ordre civil ou militaire ?

« Que diraient nos adversaires si, leur ayant demandé la liste des gouverneurs romains des provinces des Gaules, de César à Constantin, et n'ayant pu l'obtenir, pour cause, nous venions gravement leur soutenir que les Gaules n'ont pas eu de gouverneur pendant cet espace de temps (3). »

(1) *Italia sacra* etc., par Ughelli.

(2) Voy. l'*Oriens christianus,* par le P. Le Quien, des Frères-Prêcheurs.

(3) *Recherches,* etc., p. 202, par M. Salmon, de la *Soc. des antiq. de Picardie.*

Ainsi ce ne sont pas seulement des documents de l'histoire ecclésiastique dont nous déplorons la perte, mais encore les documents historiques de l'administration civile. « Devrait-on en conclure que Rome délaissa, deux ou trois siècles durant, sans direction, les gouvernements de la Gaule ? Les noms de ses proconsuls presque tous oubliés doivent-ils faire croire à autant d'interrègnes qu'on trouve d'intervalles muets entre eux et ceux dont l'existence, tout aussi inconnue, n'est pas moins supposable ? Loin de le penser, nous apporterons des preuves du contraire en des monuments épigraphiques dont rien n'est capable d'amoindrir l'authenticité. » (1).

On conçoit que les déchirements réitérés causés aux diocèses par les incessantes alarmes qu'apportaient des édits de proscriptions et les guerres intérieures, aient jeté le désordre dans leurs archives, bouleversé leurs traditions et réduit à néant tous les écrits où l'histoire eût trouvé ses documents et ses preuves. C'est à ces grandes catastrophes que nous devons attribuer la nuit condensée pour nous autour de ces siècles, dont la gloire n'est égale qu'à leurs malheurs. De telles causes ont tellement effacé les titres ecclésiastiques, qu'à peine pourra-t-on plus tard retenir, pendant une période de cinquante ans, les noms de nos premiers évêques, isolés de la plupart des faits qui signalèrent leur vie... Quel historien n'est pas obligé de compter avec de pareilles déceptions ? Longtemps encore, et souvent au moment où nous chercherons des faits et des preuves, le jour disparaîtra et il faudra se souvenir, pour expliquer le mutisme absolu de l'histoire, que d'innombrables trésors de science et de critique se sont perdus sous les décombres de nos cités, incendiés avec eux par des barbares de tous les temps, aux invasions subites et inexorables (2).

(1) M. l'abbé Auber, *Hist. de l'Église et de la province de Poitiers*, dans les *Mémoires des antiq. de l'Ouest*, t. XXX.

(2) Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Église catholique*, t. X, litre 51ᵉ, p. 484, 2ᵉ édit.

Il est encore une objection que nous avons entendu faire par quelques personnes. — Saint Grégoire de Tours, dit-on, devait avoir des diptyques, des titres de fondations de bénéfices, des pièces de procédures, des archives, des documents divers qui concernaient son Eglise et les traditions de cette Eglise. Il est impossible d'admettre qu'il ait ignoré après vingt ans d'épiscopat, quelles étaient les traditions de l'Eglise de Tours...

— A cela nous répondons qu'une intègre et loyale critique ne nous permet pas de nous écarter du texte de l'auteur dont nous avons à apprécier les opinions. Or, il ne nous dit pas un mot de ce que pense ou ne pense pas son Eglise sur saint Gatien, son fondateur. Nous ne pouvons donc nous livrer à cet égard à des suppositions, à des interprétations arbitraires qui seraient absolument sans valeur au point de vue de l'histoire. — Il n'a pu, dites-vous, ignorer après vingt ans d'épiscopat quelles étaient les traditions de son Eglise sur saint Gatien. — Rien de plus évident, mais de même que dans le Ier livre de son *Histoire des Francs*, au lieu du récit seul véritable de la résurrection de Notre-Seigneur, qu'il savait être dans les Evangiles, il nous donne un récit apocryphe et ridicule qu'il puise dans le faux Evangile de Nicodème; de même aussi Grégoire de Tours a bien pu prendre une légende apocryphe de saint Saturnin qui place celui-ci au troisième siècle et y rapporter les six autres évêques, venus avec lui dans les Gaules, quoique ce récit ne concordât pas avec la croyance traditionnelle de son Eglise. On ne voit pas qu'il ait dû être plus scrupuleux sur ce dernier fait que sur le premier... — C'est étrange, direz-vous, bizarre, inexplicable... — Nous en convenons, mais qu'y faire? Rappelons-nous le jugement qu'ont porté de Grégoire de Tours ses partisans mêmes et des critiques qui étaient loin d'être des adversaires hostiles. Tillemont nous recommande de prendre garde « à la facilité qu'il avait de rece- « voir et de débiter des histoires incertaines, sans souvent les

« vérifier, ou sans en faire le discernement nécessaire (1). » Victor Leclerc nous dit en parlant des écrits de saint Grégoire de Tours : « *Omnia fabulam redolent*. L'allemand Kries nous avertit *d'apporter une grande précaution dans la lecture de Grégoire de Tours*, *que nous voyons*, dit-il, *tellement aveuglé par ses opinions et par l'entraînement des partis*, *qu'il raconte les choses tout autrement qu'il sait qu'elles sont arrivées*. Mais c'est trop nous répéter. Voyez plus haut.

Après avoir montré l'inanité de l'hypothèse qui place l'arrivée de saint Gatien dans les Gaules au IIIe siècle et répondu aux objections qu'on nous oppose, nous allons passer aux documents qui démontrent l'apostolicité de l'Eglise de Tours ou la mission de saint Gatien au Ier siècle.

Les Actes de saint Ursin, premier évêque de Bourges, sont le plus ancien monument dans lequel il soit fait mention de saint Gatien, premier évêque de Tours, comme envoyé dans les Gaules avec sept autres évêques dont nous avons déjà donné les noms. Les meilleurs critiques font remonter ces *Actes* au Ve siècle ou au commencement du VIe ; ils sont par conséquent antérieurs à saint Grégoire de Tours des écrits duquel l'auteur de ces *Actes* n'a pu avoir connaissance. Ce qui le prouve c'est que cet auteur y expose avec beaucoup plus de détails que ne l'a fait Grégoire de Tours le peu de circonstances qu'il rapporte de la *Vie* du premier évêque de Bourges. Cependant il en a passé sous silence deux des plus importantes signalées par saint Grégoire : la *première*, que Leocadius était de la famille de Vectius Epagathus, martyrisé à Lyon avec saint Pothin ; la *seconde*, que le corps de saint Ursin fut retrouvé au VIe siècle en vertu d'une *révélation* et *honoré alors*

(1) *Mémoires* sur l'histoire ecclésiast. t. IV. — Du reste, ce qui coupe court à toute objection et constitue une réponse péremptoire et définitive, c'est que Grégoire de Tours se contredit ou se rétracte, comme on voudra, sur la question des origines de nos Églises et sur celles de sa propre Église en particulier. Une fois ce point de critique constaté et obtenu, son autorité dans le débat est nulle et sans valeur.

d'un culte public. Jamais l'auteur des Actes de saint Ursin n'aurait omis ces circonstances s'il avait eu connaissance des écrits de saint Grégoire. Or, comme il y a une identité parfaite, quant au fond, entre le contenu des *Actes* de saint Ursin et ce qu'on lit du même saint dans Grégoire de Tours, il est très-naturel de conclure que saint Grégoire les avait sous les yeux en écrivant son *Histoire* et son livre de la *Gloire des Confesseurs*.

Voici donc le texte remarquable que nous nous croyons autorisés à produire en faveur des sept évêques envoyés de Rome avec saint Ursin par les saints Apôtres, *ab urbe Roma, à sanctis apostolis*, c'est-à-dire par saint Pierre et par saint Paul, au Ier siècle.

« Sanctissimus igitur ac de septuaginta Domini Jesu Christi
« discipulis Ursinus Biturigæ urbis primus fuit episcopus, qui
« a sanctis apostolis ab urbe Roma, cum pretiosissimo proto-
« martyris Christi Stephani sanguine, comitibusque, qui sunt
« sanctus Dionysius Parisiacensis, sanctus Saturninus Tho-
« losensis, Trophimus Arelatensis, Paulus Narbonensis.......
« Austremonius Arvernensis, et SANCTUS VATIANUS EPISCO-
« PUS, evangelii semina sparsurus Galliis directus fuisset,
« Bituricensium fines ingressus est (1). »

Dans le texte que nous venons de citer, après *Paulus Narbonensis*, on voit une place laissée en blanc ; c'est à cette place que se trouvait le nom de saint Martial, premier évêque de Limoges ; il a été raturé sans doute au XIe siècle, lorsqu'on le fit sortir du rang des prédicateurs ordinaires en lui décernant le titre d'Apôtre.

Nous venons de citer, non plus de l'histoire authentique et signée d'un nom d'auteur, mais nous sommes au cinquième

(1) Nous croyons que le V, dans Vatianus, rappelle le W primitif des langues du Nord, lettre gutturale qui depuis est devenue le G des langues romanes modernes, comme William, devenu Guillaume, Walter, devenu Galter, Galterius, Gaultier, etc.

siècle, en plein cycle des légendes, et ce que nous venons de citer est une légende. Qu'est-ce qu'une légende ? « Nous appelons sujets légendaires ceux qui ont été transmis par la tradition, et qui, de nos jours, ne peuvent être prouvés par des monuments contemporains, soit que ces monuments aient péri, soit qu'ils n'aient jamais existé, et que les faits n'aient été consignés par écrit que longtemps après leur accomplissement.

« Les sujets légendaires ne sont donc pas aussi certains que les sujets historiques ; mais sont-ils faux, ou devons-nous les rejeter? Certes nous sommes loin de le penser. Nous savons que plusieurs faits légendaires, considérés pendant quelque temps comme apocryphes et indignes de foi, sont passés au rang des faits historiques par la découverte inespérée de documents antiques... Faut-il donc tout admettre dans les légendes telles que le moyen âge nous les a transmises? Non, il faut les interpréter et les comprendre... Les légendes pieuses du moyen âge ne sont pas des fables, et quand même on découvrirait des erreurs qui se seraient glissées au sein de la vérité, elles présenteraient en cela uniquement la condition de toutes les choses humaines (1). »

Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de résumer ici les principes sur lesquels reposent les investigations de la nature de celles qui nous occupent en ce moment, et de rappeler les règles critiques qui servent de guide dans la recherche et l'appréciation des témoignages traditionnels.

(1) *Les Verrières du chœur de l'Église métropolitaine de Tours*, par MM. Bourassé et Manceau, chanoines de Tours, etc. 1849. — « Les légendes religieuses sont un des liens qui nous rattachent au passé. A elles seules elles forment une bonne partie de la littérature du moyen âge; elles ne sont qu'une forme spéciale de la tradition elle-même, et, partant, toutes les fois que, par de solides documents, elles se trouvent démontrées authentiques, elles ont toute la force, toute la valeur de la tradition. A elles donc, comme à la tradition, nous devons reconnaître une grande probabilité et même une certitude morale historique. » M. l'abbé Faugère, *introduction* à son beau livre sur l'*Apostolicité de l'Église du Velay*.

Lorsque les témoignages historiques ou contemporains font défaut, on peut, avec un certain degré de certitude, arriver à la connaissance de faits antérieurs dont la mémoire s'est conservée par la tradition ou transmission orale de siècle en siècle ou d'une génération à la génération suivante.

En matière de critique, on ne peut exiger que les preuves écrites de la tradition remontent au temps même où l'événement a eu lieu ; autrement ce ne serait plus de la tradition mais de l'histoire proprement dite.

Ce qui donne un grand poids à une tradition, c'est l'éclat et la publicité des faits qu'elle annonce, sa constance et son ancienneté, la diversité des temps et des lieux qui la signalent, le nombre des auteurs d'une foi éprouvée qui sont produits comme témoins.

S'il existe une série de témoignages anciens qui établissent qu'une tradition a été reconnue pendant une suite de siècles, quoiqu'on n'en trouve pas le commencement, on n'en sera pas moins fondé à en admettre l'existence dans les siècles antérieurs qui n'en fournissent pas de traces. C'est le cas d'appliquer l'adage : En fait de tradition *possession vaut titre.*

L'*argument négatif*, fondé sur le silence des anciens écrivains, ne peut former une objection contre la possession d'un fait traditionnel admis depuis plusieurs siècles sans contestation. Une telle tradition ne peut être rejetée que sur des témoignages historiques qui la combattent formellement ou qui démontrent qu'elle est récente et supposée.

Une tradition a d'autant plus de valeur qu'elle est plus en harmonie avec l'enseignement général de l'histoire, et elle a d'autant moins de force qu'elle y semble plus opposée.

Quand il y a divergence, on doit préférer celle des traditions qui est la plus ancienne, et qui est enseignée d'une manière constante, à celle qui serait relativement récente, et qui ne reposerait que sur un témoignage isolé.

Tous les critiques admettent que, quand bien même il se trouverait dans un écrivain, dans un récit historique, dans

une légende rédigée d'après la tradition, quelque fait suspect de supposition, ou invraisemblable, ou même dont la fausseté serait démontrée, ce ne serait pas une raison de rejeter tout le reste. Que deviendrait la science du passé s'il était permis de ne tenir aucun compte du témoignage d'un écrivain dont la probité est d'ailleurs incontestable, par cela seul qu'il s'est mépris quelquefois ou qu'on rencontre dans ses écrits quelques traces d'inexactitude?

La vraie critique consiste à dégager la vérité des nuages qui la couvrent, en dépouillant le fait principal des détails exagérés, invraisemblables ou inexacts. « Les esprits, vraiment juste, dit le savant académicien Fréret, ne se croient point en droit de rejeter les traditions pour *le gros des faits* (1), et « la tâche de la critique, dit Baronius, consiste à séparer « avec soin ce qui est précieux de ce qui est vil, ce qui est « sacré de ce qui est profane; il faut, après avoir rejeté ce « qui est inadmissible, établir ce qui est sincère et digne de « foi (2). »

Une tradition qui est la même chez divers peuples n'est pas une erreur ou un mensonge : C'est une vérité transmise de vive voix (3).

On comprend l'importance de ces principes; il est indispensable de les connaître et de les appliquer toutes les fois qu'on aborde quelques recherches, ou qu'on se livre à quelques études sur les traditions, les légendes et l'hagiographie du moyen âge. Nous renvoyons aux auteurs qui ont traité spécialement des *Règles de la Critique*, comme Mabillon, D D. Toustain et Tassin, le P. Honoré de Sainte-Marie, etc.

Nous passons au second document qui mentionne S. Gatien Ce document appartient à l'Église d'Arles. Il fait partie d'un recueil manuscrit peint au XI^e siècle, mais composé princi-

(1) *Mémoires* de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. V, p. 153.

(2) *In his laborandum erit*, etc. *Martyrol. Rom.*, 23 sept.

(3) Tertull. *De Præscript.*, c. 28.

palement de lettres qui remontent au pape Zozime, au commencement du v[e] siècle, et se terminent par celles du pape Grégoire-le-Grand, qui florissait à la fin du vi[e] siècle. Il n'y a par conséquent aucun motif d'assigner à ce document d'autre date que celle du recueil dont il fait partie. Et comme il est placé immédiatement après les lettres du pape Pélage à Sapaudus, mort en 586 et celles de S. Grégoire-le-Grand, c'est avec raison que la critique fixe pour date à ce monument la fin du vi[e] siècle. Voici ce précieux document :

Titre peint en vermillon :

« Des sept personnages envoyés par saint Pierre dans les « Gaules pour y prêcher la foi. — Au temps de Néron. »

Puis vient la teneur de cette pièce :

« Sous (l'empire de) Claudius (Néron), l'apôtre saint Pierre « envoya dans les Gaules, pour prêcher la foi de la Trinité « aux Gentils, quelques disciples auxquels il assigna des villes « particulières : ce furent Trophime, Paul, Martial, Austre- « moine, Gatien, (*Gracianus*), Saturnin, Valère, et plusieurs « autres que le bienheureux Apôtre leur avait destinés pour « compagnons (1). »

Dans ce document, on remarquera saint Valère, premier évêque de Trèves, à la place de saint Denis, premier évêque de Paris, que nous avons trouvé dans la légende de saint Ursin. Le monument d'Arles contient la vraie tradition; saint Denis fut envoyé par saint Clément. C'est une tradition « quæ ab antiquis patribus usque ad nos inflexibiliter ducta « est, » disent les évêques de France, réunis en concile, à Paris, l'an 824. Déjà, au temps de saint Grégoire de Tours, le poëte Fortunat, évêque de Poitiers, avait chanté dans une

(1) Des critiques lisent *Claudii* au lieu de *Neronis* qu'ils regardent comme une erreur de copiste. On pourrait faire observer que Néron portait le prénom de *Claudius*. « Tiberius Claudius Nero, fils de Tibère Claude Néron » etc. *Histoire du Monde* t. I, l. III, ch. vi, p. 335, par MM. de Riancey.

hymne la mission de saint Denis dans les Gaules au Ier siècle, envoyé par saint Clément :

> Clemente Roma præsule,
> Ab urbe missus adfuit,
> Verbi superni seminis
> Ut fructus esset Galliæ (1).
>
> *Patrol.*, t. LXXXVIII.

Le document d'Arles a été découvert dans un cartulaire conservé dans cette Église depuis le VIe siècle, ainsi que nous l'avons démontré. On l'a qualifié de *monument national ;* il affirme en effet les *origines* de nos grandes Églises métropolitaines pour les 5/6e des Gaules. Repeint au XIe siècle, il atteste de nouveau à cette époque la croyance universelle à la mission des sept évêques, envoyés dans nos contrées par saint Pierre, et ne permet pas de supposer qu'au XIe siècle aucune de nos anciennes Églises eût admis jusque-là l'opinion de saint Grégoire de Tours.

Nous avons vu que rien n'est plus ruineux dans les textes de Grégoire de Tours que l'hypothèse que l'on voudrait établir sur ces textes pour démontrer la mission des sept évêques dans les Gaules au troisième siècle. C'est ce qu'on avait compris au moyen âge, où nous ne trouvons, avant le XVIIe siècle, aucune église qui ait changé sa tradition pour embrasser l'opinion de l'historien des Francs. Quand il composa ses livres, sans doute toutes les Églises de France étaient fondées depuis longtemps, et leurs traditions remontaient certainement plus haut que Dèce et que Gratus. Ces traditions partant du premier siècle, il n'est pas difficile de les retrouver dans notre ancien chroniqueur, ainsi qu'on va s'en convaincre.

Voici d'abord l'histoire de saint Ursin, proclamé *disciple des Apôtres* au livre de la *Gloire des Confesseurs,* chap. LXXX,

(1) Voir MABILLON, t. I *Veter. Anaclet.*, p. 64; — PASCHASE-RADBERT et HINCMAR, arch. de Reims.

après avoir été mentionné dans l'*Histoire des Francs,* l. Ier, ch. XXIX, comme *un des disciples des sept évêques*, venus sous Dèce. Laissons parler un habile critique :

« Grégoire de Tours, dit-t-il, nous présente celui qui prê-
« cha le premier la foi à Bourges (saint Ursin) comme
« *disciple des sept missionnaires* envoyés sous l'empereur
« Dèce (1), et il déclare dans un autre endroit ce même saint
« Ursin ordonné, lui aussi, par les *disciples des Apôtres* (2).
« On m'objectera peut-être, après Ruinart, que la dénomi-
« nation de *disciputi Apostolorum* ne doit pas être prise à la
« lettre, et qu'il faut entendre par là tous ceux qui profes-
« sent la foi disséminée par les Apôtres ; mais Grégoire de
« Tours lui-même, avec beaucoup d'autres, semble voir dans
« cette qualité un caractère spécial et distinctif, applicable
« seulement à quelques-uns des saints dont il raconte la vie.
« Pourquoi, ensuite, ne pas prendre un mot avec son sens
« propre et naturel, avant de lui chercher une acception
« figurée et élastique ? Le savant bénédictin prétend aussi
« que le chroniqueur, aux deux endroits où il parle de l'évê-
« que de Bourges, a pu avoir en vue deux personnages diffé-
« rents : dans le *de Gloria Confessorum*, saint Ursin, qui
« aurait été ordonné en effet par les disciples des Apôtres,
« et dans l'*Histoire des Francs* un second évêque postérieur,
« probablement Sénicien (3). — Mais comment ce second
« évêque aurait-il trouvé un *pays neuf*, *sans croyants*, *sans*
« *maisons pour l'exercice du culte* (4), si son prédécesseur
« avait déjà *constitué* et *gouverné* l'Eglise de Bourges (5) ?
« Selon Ruinart, le chroniqueur nous apprend lui-même que
« la foi s'était éteinte depuis la mort du premier évêque.

(1) *Hist.* I, 29.
(2) *De Glor. Confessorum,* chap. 80.
(3) Préface, n° 61.
(4) *Hist.* I, 29.
(5) *Glor. Confessorum,* chap. 80.

« — Cette explication n'a que deux torts : 1° elle indique « entre les deux évêques supposés un intervalle assez considérable pour faire remonter le premier au temps des *disciples « des Apôtres*, ce qui détruit l'objection touchant l'improbabilité du sens propre de *discipuli Apostolorum ;* 2° elle « prête à Grégoire (méprise qui m'a étonné) une chose qu'il « n'a point dite. Voici le passage auquel Ruinart fait allu- « sion; il m'a fallu, pour le reconnaître, y regarder à deux « fois : « Saint Ursin étant mort fut déposé dans le lieu de « sépulture ordinaire, car ce peuple ne savait pas encore « tout le respect que méritent les pontifes du Seigneur. Il « arriva que plus tard ce terrain fut planté de vignes, et « qu'on oublia le premier pontife de la ville, jusqu'aux « temps où Probien monta sur le siége épiscopal... » Saint « Ursin apparut alors à un abbé du lieu et lui découvrit « l'endroit où reposait son corps (1). — Évidemment il n'est « point question ici de l'extinction de la foi chrétienne, qui « aurait duré, à ce compte, *jusqu'en* 550, année où Probien « succéda à Désidérat, évêque de Bourges. Il s'agit donc « bien du même personnage dans les deux textes de Grégoire « de Tours, et l'on nierait difficilement que la contradiction « existe (2). »

(1) *Ibid.*, chap. 80.

(2) *De l'autorité de saint Grégoire de Tours*, p. 34, par Lecoy de La Marche, ancien élève de l'École des Chartes.

Un problème historique à résoudre : dans le livre de *la Gloire des Confesseurs*, chap. LXXX, Grégoire de Tours fait ordonner saint Ursin, premier évêque de Bourges, par les *disciples des Apôtres*, et dans le XXIX$^e$ chap. du I$^{er}$ l. de l'*Histoire des F.*, il nous dit que les premiers chrétiens de Bourges, voulant se procurer une belle Église, s'adressèrent à un certain Leocadius, descendant de Vettius Epagathus, martyrisé à Lyon avec S. Pothin vers l'an 177; comment des chrétiens, convertis par S. Ursin, *ordonné par les disciples des Apôtres*, certainement avant la mort de Vettius Epagathus, ont-ils pu s'adresser à un des descendants de ce martyr pour en obtenir un local et s'en faire une Église? Voir M. Faillon, *Monum. inéd.*, t. II.

La légende de saint Ursin, le monument d'Arles et Grégoire de Tours ne séparent point la mission des sept évêques et les placent à la même époque. Or, il est démontré que saint Trophime, par exemple, premier évêque d'Arles, était disciple de saint Paul, donc saint Gatien, venu avec saint Trophime, suivant Grégoire de Tours, appartient, comme lui, au premier siècle.

Si l'on peut prouver, dit Hugues Menard, que la vérité de cette narration des sept évêques chancelle à l'égard d'un seul, elle ne mérite plus aucune confiance par rapport aux autres, puisque l'erreur qu'on y découvrira ne s'attachera pas à une circonstance accessoire, mais à la substance du récit (1).

Nous devons l'affirmer hautement, au temps de saint Grégoire, on croyait à Tours et ailleurs, que saint Gatien était compagnon des six autres prédicateurs, Trophime, Paul, etc.; on croyait à la mission simultanée de ces évêques. Ce point d'histoire est incontestable (2). Il n'est pas moins incontestable que ces sept hommes apostoliques ont toujours, dans l'antiquité, été regardés comme les *premiers* prédicateurs de la foi dans les diverses contrées qu'ils ont évangélisées. C'est de toute certitude pour Tours, selon la *Vie* de saint Gatien, déclarée *antiquissima* et *verissima* (3) par le chanoine Maan et par toute la tradition. C'est ce qui est dit en propres termes au chapitre xxxi du l. X de l'*Hist. des Francs* et au chap. iv

(1) De unico Dionysio, etc.

(2) Grégoire de Tours n'a pas inventé cette simultanéité de la mission de ces hommes apostoliques. Et cependant, quoi qu'il en dise, elle ne s'est jamais trouvée écrite dans les *Actes* de saint Saturnin. Il l'a donc nécessairement puisée ailleurs, et ce ne peut être que dans la tradition, ou dans la légende de saint Gatien, ou dans la légende de saint Ursin, etc., ou dans ces trois sources qui étaient à sa portée; car, on n'en peut douter, il a eu entre les mains non-seulement la légende de saint Gatien, mais aussi celle de saint Ursin aussi bien qu'une légende de saint Saturnin.

(3) Cette *vie* se trouve encore dans deux manuscrits de la Bibliothèque publique de Tours.

de la *Gloire des Confesseurs* où on lit ; « Gatien, *premier* évêque de Tours, selon la tradition. »

Grégoire de Tours nous le dit aussi expressément de saint Austremoine : « Per sanctum enim Stremonium qui et ipse à « Romanis episcopis cum Gatiano beatissimo et reliquis quos « memoravimus, est directus, *primum* Arverna civitas *verbum* « salutis accepit, eoque prædicante salutare mundi Redemp- « toremque omnium Christum Dei filium credere cœpit. » Rien n'est plus formel que ces paroles. Et, aux yeux d'une saine critique, Grégoire pensait de même touchant saint Saturnin, saint Martial, saint Denis, saint Paul de Narbonne et saint Trophime d'Arles. Donc, à ses yeux, tous ces prédicateurs étaient réellement les premiers qui ont annoncé la foi catholique dans ces contrées diverses (1). Cette conclusion demeurera à jamais irréfutable. Cette mission n'est pas, pour Grégoire de Tours, une mission *seconde*, comme on nous le dit, mais bien la première mission faite dans la Provence, dans la Narbonnaise, dans l'Aquitaine, dans la Touraine, dans la Séquanie et particulièrement aussi dans l'Auvergne, c'est-à-dire dans les 5/6e des Gaules.

Toujours selon Grégoire de Tours, au chapitre XXVIIIe du Ier l. de l'*Hist. des F.*, parmi ces sept évêques, il faut compter

(1) Toutes les preuves directes ou indirectes qui prouvent l'évangélisation des Gaules dès le Ier siècle, militent en faveur de la mission, aux temps apostoliques, des saints évêques Trophime, Gatien, Martial, etc.; ce qui fait que nous osons hardiment et selon toutes les règles de la plus saine critique, présenter au public, comme preuves excellentes à l'appui de la mission de saint Gatien avant l'an 250, les nombreux témoignages qui nous assurent que la foi a été non-seulement prêchée dans les Gaules dès le Ier siècle, mais aussi tous ceux qui nous la montrent prêchée en Espagne et dans la Grande-Bretagne longtemps avant l'époque fixée dans un texte fautif de Grégoire de Tours, texte surabondamment réfuté par Grégoire lui-même. « Le fameux « passage de Grégoire de Tours, dit M. Paulin Pâris, se refute et de lui- « même et par ce que le même historien dit ailleurs. » Lettre à M. l'abbé Frugères, dans l'ouvrage intitulé : *L'apostolicité de l'Église du Velay,* p. 106.

Saint Saturnin, qui, au chapitre XLVIII du l. Ier de la *Gloire des Martyrs*, doit être regardé comme *ordonné par les disciples des Apôtres* : Saturninus vero martyr, ut fertur, ab apostolorum discipulis ordinatus... » On est déjà porté à conclure que les évêques sont tous des missionnaires du Ier siècle, même aux yeux de Grégoire de Tours; mais cette preuve, réunie à la première, c'est-à-dire, à ce que nous dit Grégoire, que ces sept hommes apostoliques sont les *premiers* qui ont annoncé la foi dans les différentes contrées auxquelles ils ont été envoyés, et à ce que nous en disent les traditions respectives de ces grandes Églises, ces deux preuves, disons-nous, combinées, démontrent qu'il s'agit de la première introduction du Christianisme dans les Gaules.

C'est, du reste, ce que nous assure la *Vie* de saint Ursin, antérieure à saint Grégoire.

C'est ce que nous indique clairement l'ancienne *Vie* de saint Gatien, antérieure aussi à saint Grégoire.

C'est ce que prouve la plus ancienne *Vie* de saint Martial, antérieure à saint Grégoire.

C'est ce que montrent très-évidemment les anciens *Actes* de saint Denis, que l'on croit à peu près contemporains de Grégoire de Tours. Suivant M. l'abbé Darras, il sremonteraient à 460.

C'est ce qu'affirment les dix-neuf évêques d'Arles plus d'un siècle avant Grégoire de Tours, en ce qui regarde saint Trophime et par conséquent tous les autres, selon saint Grégoire lui-même.

C'est ce que nous dit saint Fortunat pour saint Martial et saint Denis et par conséquent pour les cinq autres.

C'est ce que prouvent les plus anciens *Actes* de saint Saturnin.

C'est aussi ce qu'indiquent les évêques Eufrone, Prætextat, Germain, Félix, Domitien, Victorius et Domnol, dans leur lettre à sainte Radegonde : « Itaque cum ipso catholicæ reli- « gionis ex ortu cœpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei

« primordia prædicare », etc. Car ils parlent de la première prédication de la foi faite dans les Gaules ; par conséquent, ils parlent nécessairement des premiers prédicateurs de cette foi dans les Gaules ; et ces premiers prédicateurs ne sont et ne peuvent être autres que ceux qui sont proclamés tels par les plus anciennes Églises fondées par eux.

C'est surtout ce que nous indique Grégoire de Tours par la fin du chap. XLIII du Ier l. de l'*Hist. des F.*, où, voulant donner la raison de la grande vacance du siége de saint Gatien, il affirme qu'il y avait alors à Tours de cruelles *persécutions* qui ont duré 37 ans !... Ces persécutions ne peuvent, nous l'avons vu plus haut, coïncider avec l'époque du règne du grand Constantin.

Nous trouvons, au moyen âge, des auteurs devenus célèbres qui ont recueilli la tradition de saint Gatien au Ier siècle. Nous allons reproduire ces précieux documents ; ils sont d'un grand poids et ne permettent pas de supposer que l'hypothèse de Grégoire de Tours ait jamais prévalu en France ni dans aucune autre contrée du monde catholique avant le XVIIe siècle. Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux pour la discussion critique de ces textes que nous n'admettons ici nous-même qu'après le plus sévère examen.

Au VIIe siècle, saint Priest (Prejectus), évêque de Clermont, mort en 674, écrivit la légende de saint Austremoine, premier évêque de la province d'Auvergne, c'est ce que reconnaissent plusieurs écrivains parmi lesquels nous citerons le cardinal Baronius et Tillemont (1). Cette légende avait été publiée par le P. Labbe d'après un manuscrit de Lérins. Récemment M. l'abbé Arbellot l'a découverte parmi les manuscrits de la Bibliothèque Richelieu sous le n° 5,365. Il a démontré qu'elle avait été composée au VIIe siècle par saint Priest. Après avoir parlé magnifiquement des saints person-

(1) BARONIUS *Martyrol. Rom.*, 1er nov. — TILLEMONT t. IV, p. 473.

nages envoyés en mission par saint Pierre, cette légende énumère les principaux parmi lesquels elle nomme saint Gatien : « Quorum videlicet illustrium virorum, qui singulis « orbibus fuerant delegendi, hæc fuere nomina : Turonis di- « rigitur Gratianus Arelato Trophimus, Narbonæ Paulus, To- « losæ Saturninus, Lemovicas Marcialis, Arvernicam inter eos « Monarchiam Austremonius inclytus vir post Dominum « suscepit regendam. »

« Pour démontrer, dit M. l'abbé Faillon, l'authenticité d'un ouvrage, il n'est pas nécessaire de produire le manuscrit autographe de l'auteur, puisque autrement on ne pourrait prouver celle d'aucun ouvrage de l'antiquité sacrée ou profane. « On n'a plus à présent les autographes des Livres sacrés, « disent les savants auteurs du *Nouveau Traité de Diplomati-* « *que;* on n'a plus ceux des Versions authentiques ; on n'a « plus ceux des ouvrages des Saints Pères ; on n'a plus ceux « des historiens et des auteurs profanes (1). » Il suffit donc de produire des copies non suspectes ; et celle de la *Vie de sainte Madeleine*, attribuée à Raban-Maur, est très-certainement de ce genre. Au jugement des Paléographes d'Oxford qui l'ont examinée, elle a été peinte depuis environ cinq cents ans, et cette ancienneté est suffisante, de l'aveu de tous les critiques. Nous n'hésitons donc point à citer comme très-authentique cette *Vie de sainte Madeleine*, de Raban-Maur, dans laquelle nous lisons que « saint Pierre devant « quitter l'Orient et aller à Rome, désigna, aux régions de « l'Occident qu'il ne pouvait visiter, des prédicateurs évan- « géliques et des plus anciens disciples de Jésus-Christ. »

Raban-Maur nomme ces saints personnages parmi lesquels saint Gatien est désigné de la manière que nous allons expliquer. Citons d'abord le passage :

« Hirenæus Lugdunum, metropolim Lugdunensis tertiæ ;

(1) Tom. I, p. 228.

Sabinus et Potentianus senonas Metropolim Lugdunensis quartæ... »

Il est évident que Lyon n'était pas la métropole de la troisième Lyonnaise, mais de la première ; la métropole de la troisième Lyonnaise, c'était Tours. Une distraction occasionnée par la répétition du mot *metropolim* aura donné lieu à cette erreur, qu'il faut rectifier en ajoutant après le premier « Lugdunensis » les mots : *primæ*, *Gatianus Turonem*, *Metropolim Lugdunensis*, suivis du *tertiæ*, et traduire ainsi : « Irénée fut envoyé à Lyon, métropole de la première Lyonnaise ; Gatien à Tours, métropole de la troisième Lyonnaise, etc. »

Ce témoignage de Raban-Maur qui avait habité Tours et avait été disciple d'Alcuin, a une grande valeur. Nous ne sommes qu'à deux cents ans de Grégoire de Tours ; si la tradition pour la date de la mission de saint Gatien au IIIe siècle avait été celle de l'Église de Tours avant saint Grégoire, la confirmation de l'authenticité de cette tradition par les écrits de l'illustre évêque du VIe siècle n'aurait pas peu contribué à l'y maintenir, et il semble impossible d'admettre que, dans cet intervalle de deux siècles, une tradition dont on n'aurait pas entendu parler jusque-là, et qui n'aurait eu aucune raison d'être en présence d'une autre tradition bien autrement autorisée, eût pu s'introduire et s'établir de manière à être reproduite publiquement et sans aucune contestation dans les œuvres des plus célèbres écrivains et des plus hauts dignitaires ecclésiastiques du siècle de Charlemagne (1).

(1) « Raban-Maur, écrivant au commencement du IXe siècle, les *Vies* de sainte Marie Madeleine et de sainte Marthe avec les documents les plus authentiques qu'il put se procurer, parle avec assez d'étendue des rapports qui existèrent entre sainte Marthe et saint Trophime ; il dit positivement que ce saint évêque toucha le sol de la Gaule la quatorzième année après l'Ascension du Sauveur. Cette année se trouve être la septième du règne de Claude et nous avons vu par le monument du VIe siècle de l'Église d'Arles, que cette mission se rapportait effectivement au règne de cet empereur. C'est ainsi que

C'est au même siècle, sous le règne de Charles-le-Chauve et à l'époque des envahissements des Normands, que les reliques de saint Gatien, ainsi qu'il est consigné dans le *Propre* actuel de Tours, furent envoyées à Béthune, puis au monastère de Saint-Waast. L'*authentique* qui fut déposé sur les reliques de saint Gatien portait que ce saint Pontife était un des 72 disciples, ainsi que nous le ferons voir un peu plus loin.

Au x[e] siècle, Letalde, moine de Saint Mesmin (Orléanais), donne à la théorie grégorienne un coup mortel. Il avoue luimême qu'*il va contre la tradition de son temps.* Il y a, autour de lui, cette tradition qui dit, malgré saint Grégoire, que saint Julien a été envoyé par saint Clément: « Quod vero si Julianus dicitur à B. Clemente destinatus... » Letalde fait venir ensemble Pothin, Trophime, Gatien, Julien, etc. (1). « Nous ne trouvons pas, dit Tillemont, de raison suffisante pour rejeter l'époque de Letalde, mais il faut avouer que nous n'en voyons pas non plus de bien fortes pour l'établir (2). »

« L'effort tenté par Letalde, dit le chanoine René Ouvrard, pareil à celui qu'on fait aujourd'hui (xvii[e] siècle) pour changer les anciennes légendes, montre qu'on était demeuré dans

deux documents écrits dans des lieux bien éloignés et à des époques différentes, s'accordent pour nous donner la date précise d'un événement d'un si haut intérêt pour l'histoire chrétienne de la Gaule. » D. Piolin, Introd. à l'*Hist. de l'Église du Mans.*

(1) « Ad collocandum igitur in Galliis novæ fidei fundamentum ad erigen- « dum rudis adhuc ecclesiæ statum... Lugdunensibus Photinum, Arelatensi- « bus Trophimum, etc., etc... »

(2) *Mémoires* etc., t. IV, p. 729. — Arbellot, p. 49, 53, 56, 64 de sa *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial.* — Bosquet, *Hist. eccl. gallic.* — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans.*

..... « Respondeo Letaldum contra totius Ecclesiæ gallicanæ consensum tunc pugnasse: nec illam epocham ex alio hausisse fonte, quam ex Gregorio Turonensi, ut ex illius vitæ lectione constat: unde non multum ejus auctoritati tribuendum. » Noel Alexandre, t. III, p. 176.

l'ancienne croyance, nonobstant le passage du XXVIII[e] chapitre du livre I[er] de l'*Histoire des Francs*, qu'il citait comme on fait aujourd'hui et en vertu duquel il entreprit de faire une autre légende de saint Julien du Mans, d'où il ôta les noms de saint Pierre et de saint Clément, sans néanmoins y en substituer d'autres. » (DÉFENSE, etc.).

Au XI[e] siècle, Yves, évêque de Chartres, qui connaissait sans doute parfaitement la tradition des Eglises voisines de la sienne, fait envoyer saint Gatien de Tours par saint Clément, qui fut longtemps vicaire de saint Pierre avant d'être son successeur.... « Iste est Clemens papa sapientissimus, qui « magnificos in Gallias ad collocandum destinavit dominicæ « fidei fundamentum... Narbonæ Paulum, Turonis Gratianum, « Cenomanis Julianum, et alios plures, etc. (1). »

Au XII[e] siècle, *la Grande Chronique de Tours*, manuscrit écrit par un moine de Saint-Martin, nous dit que saint Gatien a été envoyé par saint Clément chez les Turones, puis elle ajoute impartialement qu'il est venu à Tours sous l'empereur Dèce, suivant l'auteur de l'*Histoire des Francs*.

« Anno Domitiani, Cletus... Clementem habuit successorem qui plures doctores Ecclesiæ in diversas partes misit, scilicet... Paulum Narbonæ, Dionysium Areopagitam Parisiis et Gatianum Turonis; sed, sicut refert Gregorius Turonensis, sanctus Gatianus missus est Turonis anno Decii imperatoris. » Pas un mot de critique.

La *Grande Chronique* nous donne l'occasion de citer un savant et loyal archéologue de Tours, M. André Salmon. « Malgré toutes les qualités de cette *Chronique*, dit-il, nous « ne pouvons trop recommander à nos lecteurs de discuter « ces dates avec une grande sévérité, et nous ne disconvenons « pas que, pour les temps anciens, presque toutes les fois « que nous avons pu les éclaircir au moyen des auteurs ori-

(1) *Chronicon*, etc., p. 38.

« ginaux ou des documents contemporains, nous avons trouvé
« notre historien en défaut.

« Le premier fait mentionné par notre chroniqueur, la mis-
« sion de saint Gatien en Touraine par le pape Clément sous
« le règne de Domitien, soulève la grave question si contro-
« versée de l'origine des Églises de France, c'est un des
« témoignages, mais non le plus ancien et le plus considé-
« rable, en faveur de la mission de saint Gatien aux temps
« apostoliques (1). »

Toutes ces *Chroniques* de Tours et autres documents sem-
blables, dépourvus de critique, n'ajoutent rien et ne peuvent
rien ajouter aux non-valeurs de Grégoire de Tours.

Au XIII[e] siècle, nous trouvons un personnage considérable
qui mérita par ses vertus d'occuper les plus hautes dignités
dans l'Église et dans l'Etat; nous voulons parler de Philippe
Berruyer, né à Tours en 1190. Après avoir refusé l'Arche-
vêché de Tours, il fut contraint d'accepter le siége d'Orléans
et plus tard l'Archevêché de Bourges, où il mourut en 1261,
en odeur de sainteté.

« Il y a de très-beaux actes dans la vie de ce prélat.
Hugues de la Tour, évêque de Clermont, s'était si mal con-
duit envers lui, que le pape voulait déposer ce suffragant
rebelle. Philippe lui demanda à genoux le pardon d'un
ennemi; et le pape témoignant sa surprise: « J'imite,
dit-il, mon patron saint Étienne, qui priait pour ses persécu-
teurs (2). »

Ce saint et illustre prélat composa, peu de temps avant sa
mort, une *Vie* de saint Gatien. Malheureusement il ne nous en
reste plus qu'une analyse dans un missel du XVII[e] siècle
(Bibliothèque municipale de Tours). On ne mettra pas en
doute que le grand archevêque ne connût la tradition de
l'Eglise où il était né et dont il avait été archidiacre. Or, il

(1) *Recueil des Chroniques de Touraine,* Préface, p. XXIV.

(2) V. LECLERC, *Hist. littéraire de la France,* t. XXI.

dit que saint Gatien a vu et connu Notre-Seigneur, qu'il naquit en Galilée et qu'il fut envoyé à Tours par saint Pierre.

Au xv[e] siècle, nous avons la bulle du pape Eugène IV, adressée à l'Eglise de Tours, pour accorder des indulgences à ceux qui visiteront l'église cathédrale le jour de la translation des reliques de saint Gatien, et qui aideront par leurs aumônes à la reconstruction du clocher qui, atteint par la foudre, était tombé avec une partie du vaisseau, l'an 1425. Voici le passage de cette bulle qui concerne saint Gatien :

« Eugenius, Episcopus, servus servorum Dei, ad futuram « rei memoriam... Cum itaque, sicut accepimus, major pars « navis Ecclesiæ Turonensis, quæ inter alias metropolitanas « Ecclesias regni Franciæ solemnis existebat, et pristinis « temporibus pro illius ministris servitoribus et personnis « opulentissime dotata fuerat, cujusque ædificia ad laudem « Dei ejusque Genitricis Virginis Mariæ honorem ac REVE-« RENTIAM SANCTORUM GATIANI, UNIUS EX SEPTUAGINTA « DUOBUS SALVATORIS NOSTRI DISCIPULIS; Lidorii et Martini, « aliorumque dictæ præsulum, etc. »

Voilà un document officiel d'une grande importance qui confirme pleinement la tradition de l'Eglise de Tours, au xv[e] siècle : Saint Gatien était honoré comme l'un des soixante-douze disciples déjà envoyés par Notre-Seigneur pour prêcher et qui ont dû, après l'Ascension, continuer à exercer la mission divine qu'ils en avaient reçue. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'ayant été choisis et formés par le Sauveur lui-même au ministère apostolique, ils aient continué à annoncer l'Évangile dans la *Judée*, dans la *Samarie* et *par toute* la terre (1)?

(1) Nous conseillons au lecteur de lire dans la *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial,* p. 110, par M. l'abbé Arbellot, quelques pages fort intéressantes sur les soixante-douze disciples. Selon S. Luc (x. 1) ces disciples étaient au nombre de soixante-douze ; le grec porte *ebdomêkonta,* (*Septuaginta*), soixante-dix, et tous les exemplaires sont d'accord. Ces septante disciples représentaient les soixante-dix vieillards choisis par Moïse

**Parmi les auteurs que nous offre le xvi^e^ siècle, nous ne citerons que Génébrard, archevêque d'Aix, « l'une des lumières de la Faculté de Paris et de toute l'Eglise de France, » dit Bossuet (1). Au livre deuxième de sa *Chronologie*, il place la mission de saint Gatien à l'an 66 de l'ère chrétienne.**

**xvii^e^ siècle (1602). — Suivant Doublet, dans son *Histoire Chronologique* de saint Denis, Guillaume Gazet, recteur de Sainte-Marie-Madeleine, à Arras, témoigne et déclare que « le « pape saint Clément a envoyé ès Gaules saint Denys l'Aréo- « pagite, accompagné des saincts Saturnin, Martial, Gatian « et de plusieurs autres, lesquels dispersant çà et là, il députa « à Tours saint Gatien. »**

La même année (1602) Philippe de Taverel, abbé du monastère de Saint-Waast, où avaient été transportées les reliques de saint Gatien, ouvrit le reliquaire qui renfermait le corps de saint Gatien, et y trouva l'écrit suivant:

« *Beatus Gatianus*, etc.

C'est-à-dire : « Le bienheureux Gatien fut un des LXXII disciples ; il vint de la ville de Rome dans la cité de Tours, dont il fut le premier évêque ; il se rendit célèbre par un grand nombre de miracles. Son corps reposa à

« *Beatus Gatianus fuit* « *unus de discipulis* LXXII « *qui ab urbe Roma civitate* « *Turonensi primus directus* « *Episcopus claruit multis mi-* « *raculis ; cujus corpus jacuit* « *in ecclesia beatæ Mariæ in* « *dicta civitate , annis* 540, « *usque ad sanctum Marti-*

et remplis de l'Esprit de Dieu pour l'aider dans son ministère. Les noms des septante disciples ne sont point dans l'Évangile. Eusèbe et S. Epiphane désignent comme en ayant fait partie saint Matthias; Joseph Barsabas, surnommé le Juste; Sosthène, compagnon de S. Paul : S. Marc et S. Luc; les sept premiers diacres : Étienne, Philippe, Procore, Parmenas, Nicanor, Timon et Nicolas d'Antioche; ensuite Andronique et Junius, parents de S. Paul; Jude, surnommé Barsabas; Silas; Simon, surnommé le Noir; Luce de Cyrène; Manaham; Monson, qui est qualifié ancien disciple; Ananie, qui baptisa S. Paul; et Jean dont parle Papias. — Voir la note III à la fin du volume.

(1) *Explication de l'Apocalypse.* Préface xi.

Tours, dans l'église de la bienheureuse Vierge Marie, pendant 540 ans (1), jusqu'à saint Martin, qui en fit la translation dans l'église cathédrale. De là, il fut transporté dans le monastère de Saint-Pierre, situé en Poitou, dans la ville de Maillezais. Puis, deux moines du même monastère le transportèrent, l'an 1004, d'abord dans un bourg appelé Bussières, ensuite dans le prieuré de Saint-Priest, situé dans la ville de Béthune.

« L'an 1151, le saint corps fut transporté à Gorra, qui est une dépendance de l'église de Saint-Waast. Enfin la guerre ayant éclaté entre les rois de France et d'Angleterre, le corps de saint Gatien fut transporté, l'an 1546, dans l'église de Saint-Waast d'Arras; la tête du saint et quelques ossements, furent recueillis dans un vase d'argent doré, l'an du Seigneur 1550. »

« *num, qui illud in cathedralem ecclesiam transtulit.* « *Unde etiam transportatum* « *postea in monasterium* « *sancti Petri situm in territorio Pictaviensi in civitate* « *Malensi* (Gallice Maillezais). « *Postea duo monachi ejusdem* « *cœnobii præfatum corpus* « *an.* 1004 *primum in pagum* « *qui Bosseria* (Bussières) *dicitur, deinde in prioratum* « *sancti Præjecti, situm in villa Bethuniœ transtulerunt.* « *Denique, anno* 1151, *in præposituram de Gorra ecclesiæ* « *almi Patris Wedasti subjecta dictum corpus deportatum est. Tandem ob bellum inter reges Franciæ et* « *Angliæ exortum anno* 1546 « *translatum fuit corpus prædictum in ecclesiam beati* « *Wedasti Atrebatensis, et* « *ipsius caput cum aliquot* « *ossibus in vase argenteo deaurato reconditum, anno* « *Domini* 1550 (2). »

(1) Il doit y avoir ici quelque erreur dans les chiffres. Saint Martin est mort vers 400.

(2) Ceci est un extrait de l'HIEROGAZOPHILACIUM BELGICUM ou *Trésor des saintes Reliques de la Belgique,* par Arnold Raysse, belge de Douai et chanoine de l'Église de Saint-Pierre, dans la même ville. — Douai, Gérard Pinchon, 1638. — Nous devons cette précieuse communication à l'obligeance de M. Ch. Salmon, de la *Soc. des antiq. de Picardie.*

Le *Propre* actuel de l'Eglise de Tours, à la fête de la Translation de saint Gatien, leçon VI[e], mentionne le voyage de ses reliques à Béthune, au temps de l'invasion des Normands, sur les bords de la Loire, puis au monastère de Saint-Vaast. Le *Propre* ajoute que le corps de saint Gatien resta à Arras « donec « sedatis tumultibus, Normanisque ad fidem conversis, Atre- « batensibus relicta sacri corporis parte, propriæ Ecclesiæ « tandem restitutum est. » Or, ce sont ces dernières reliques que nous possédons aujourd'hui à Tours depuis l'an 1827. Car le corps de saint Gatien, que l'on avait à Tours, a été brulé par les protestants, comme il est dit dans le *Propre* à la leçon V[e].

Les Normands dont il est question à la VI[e] leçon du Propre, ont commencé leurs incursions sous Charles-le-Chauve (1). C'est sous la conduite de leur chef Hasting qu'ils vinrent mettre le siége devant la ville de Tours ; mais la ville ne fut pas prise, grâce à la protection de saint Martin. Quelques années plus tard, toujours sous le règne de Charles-le-Chauve, les Normands, recommençant leurs guerres cruelles, s'emparèrent de la ville du Mans. Ils allaient revenir et mettre le siége devant Tours. C'est alors que les Tourangeaux enlevèrent les reliques de saint Martin pour les mettre en sûreté, d'abord à Orléans, ensuite à Saint-Benoist-sur-Loire, de là à Chablis, où elles se trouvaient encore l'an 877, comme il est évident d'après une patente de Charles-le-Chauve.

C'est, on n'en peut douter, à la même époque que les reliques de saint Gatien furent transportées à Béthune, ensuite à Saint-Waast près d'Arras (2). Or, sur les reliques de saint

(1) Charles le Chauve a été fait empereur à Rome le jour de Noël de l'an 875, mais il était roi de France dès 840.

Sur cette invasion des Normands, voir Henri Martin, *Histoire de France,* t. II, p. 411.

(2) « Les Religieux de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras prétendent que le « corps de saint Gatien est tout entier dans leur Église et disent qu'ils l'ex- « posent encore tous les ans à la vénération des peuples le jour de sa fête

Gatien, demeurées dans ce monastère, l'*authentique* portait en toutes lettres qu'il était UN DES SOIXANTE-DOUZE DISCIPLES de Notre-Seigneur. On ne parviendra jamais à faire croire que, dans le pays, les moines se soient entendus avec les Tourangeaux pour *s'abuser mutuellement* sur l'époque de la mission de saint Gatien. L'*authentique* qui existait à Arras au XVIe siècle était donc celui qui AVAIT ÉTÉ DÉPOSÉ DANS LA CHÂSSE DU SAINT SOUS LE RÈGNE DE CHARLES LE CHAUVE. Il me semble que nous avons là, datant du IXe siècle, et à la distance seulement de deux siècles de Grégoire de Tours, une excellente preuve de la tradition de notre Église qui place son fondateur au Ier siècle.

On nous a fait observer que l'on nous objecterait peut-être la date de 1550, époque à laquelle remontait seulement l'*authentique* trouvé dans le reliquaire de saint Gatien par Philippe de Taverel, en 1602. Nous soutenons que l'*authentique* placé dans la châsse de saint Gatien en 1550, n'a pu être qu'une reproduction scrupuleuse de l'*authentique* trouvé alors dans le reliquaire de saint Gatien, sauf, bien entendu, quelques circonstances concernant le transport des reliques de telle localité dans telle autre, ou l'enlèvement de quelque partie du saint corps, circonstances tout accessoires : mais la partie de l'*authentique*, mentionnant le nom du saint, ses qualités de Ier évêque de Tours et de disciple de Notre-Seigneur, remonte certainement à l'*authentique* qui fut placé sur les reliques lorsqu'elles furent transportées dans le Nord sous Charles

« avec un buste d'argent où ils prétendent qu'est son chef alléguant pour « preuve leur ancienne tradition qui porte que le corps de saint Gatien fut « apporté en Artois il y a environ 600 ans par ceux de Tours pour éviter les « courses des Normands, adjoutons qu'il fut mis en dépost dans l'Église de « la prévosté de Gosse, au village de Rivizy près Béthune, membre dépen- « dant de leur abbaye et qu'il y demeura jusqu'au règne de François Ier que « les Religieux de cette abbaye le transférèrent à Arras. » Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, *Collection d'Anjou et Touraine*. T. IX, de la page 2 à la page 4.

le Chauve. Jusqu'à preuve positive du contraire, personne ne croira qu'on ait pu ajouter frauduleusement à l'*authentique*, placé sous Charles le Chauve, le titre dès lors apocryphe de disciple de Notre-Seigneur. Par qui une pareille fraude aurait-elle pu s'introduire? Par les Tourangeaux? Les religieux du Nord dépositaires des reliques n'auraient pas manqué de réclamer contre l'usurpation d'un titre jusque-là inouï dans l'histoire de saint Gatien. Par les moines de Saint-Waast? Quel intérêt avaient ceux-ci à se rendre coupables de cette fraude contre laquelle la conscience des Tourangeaux aurait certainement protesté?

Pour la suite des documents historiques à partir du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, nous nous bornerons à citer le nom des auteurs et le titre de leurs ouvrages.

XVIIe siècle. — André du SAUSSAY, évêque de Toul, *Martyrologe gallican.*

Claude ROBERT, *Gallia Christiana.*

Jacques DOUBLET, *Hist. chron. de l'abb. de S.-Denis.*

Olivier CHERREAU, *Hist. des Illustrissimes Archevêques de Tours.*

Le P. BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE.

René OUVRARD, *Défense de l'Ancienne Tradition des Églises de France*, ouvrage « où brillent une critique et une érudition remarquables, » suivant MM. Bourrassé et Manceau, *Histoire des Verrières* de la cathéd. de Tours.

Antoine et François PAGI, cordeliers.

*Annales de Touraine*, mss. de la Bibl. de Tours.

Mgr l'évêque d'Agathopolis, *Antiquités de Saint-Martin de Tours ou Défense*, etc.

XVIII^e siècle. — François PAGI, *Breviarum Historico-Chronologico-criticum*, etc. Son texte est très-important contre Grégoire de Tours.

D. LIRON, Bén. de Saint-Maur, *Singularités historiques.*

Bénédictins de Saint-Maur, *Art de vérifier les dates.*

XIX^e siècle — M. DESNOYERS, membre du Comité des travaux historiques des sociétés savantes, avouait dans la *Revue des Soc. savantes des départements*, 4^e série, t. III (Février 1866), que « la doctrine de l'établissement de la « foi dans les Gaules aux temps apostoli-« ques, tend de plus en plus à être l'o-« pinion dominante dans le clergé fran-« çais. »

Nous connaissons plus de quatre-vingts ouvrages recommandables par la science et le talent de leurs auteurs, qui tous soutiennent l'apostolicité des Églises de France parmi lesquelles a toujours figuré jusqu'en 1785 l'antique et vénérable Église métropolitaine de Tours.

Quant aux documents liturgiques, nous croyons convenable de laisser la parole, sur cette matière, à un membre distingué du clergé de Tours et notre collègue à la société archéologique. Il a publié avec la haute approbation de Mgr l'archevêque de Tours, un travail qui a reçu l'assentiment et le suffrage de tous les écrivains qui se sont occupés de ces sortes de questions. Voici ce qu'il publie sur la tradition liturgique de notre Église :

« Tous les livres liturgiques de l'Église métropolitaine de Tours, depuis le XIII^e siècle jusqu'en 1784, affirment unanimement que saint Gatien fut envoyé à Tours par l'apôtre saint Pierre. *A Petro ordinatus est... Quem Petrus apostolus, disponente Domino, primum Pontificem Turonicis destinavit...*

*Tandem, disponente Domino, urbi Turonicæ destinatur pontifex (B. Gatianus), et injunctum sibi suscipit onus, cum licentiâ et benedictione beati apostoli Petri recedens...,* etc., etc. Quelques-unes de ces légendes disent que saint Gatien *a vu Notre-Seigneur* et même qu'il fut *l'un des soixante-douze disciples.*

« Voilà le faitde la tradition de l'Église de Tours. Nos évêques n'ont jamais accepté, dans leur liturgie, le texte de saint Grégoire. Quel argument contre la tradition Grégorienne, qu'on nous présente comme *constante* et *uniforme !*

« En 1583, la province de Tours, réunie en concile, s'occupa de la reformation du Bréviaire. Il fut décrété qu'on ramènerait les légendes à la vérité de l'histoire, *ad historiæ veritatem reformari.* Conformément à ces ordonnances, Mgr de la Guesle fit imprimer, en 1612, un nouveau bréviaire et supprima quelques passages de la légende de saint Gatien, qui ne lui parurent pas conformes à l'histoire. Ainsi les phrases suivantes disparurent : *Cænæ Dominicæ particeps esse meruit, — In illa forma qua eum in terris cognoverat; — Hic est Gatianus qui Christum juvenem miracula facientem videre meruit.* Elles furent remplacées par celles-ci. *Disciplinæ Dominicæ particeps esse meruit; — Hic est Gatianus qui, Christum secutus, miracula divinitus facere meruit.* Mais on laissa — on a bien soin de le taire — ces autres phrases : *A Petro ordinatus est; — Quem Petrus, disponente Domino, primum pontificem Turonicis destinavit.*

« Nous accepterions très-volontiers cet office de saint Gatien. Mais la question n'est pas là. Mgr de la Guesle ramenant la légende de saint Gatien à la vérité historique, *ad historiæ veritatem*, a-t-il embrassé l'opinion de saint Grégoire? C'était le cas ou jamais. Eh bien ! non, mille fois non, il ne l'a pas fait. Est-ce que cela n'est pas significatif? Pendant six siècles, les archevêques de Tours, le chapitre, le clergé tout entier, ont récité une légende opposée au texte de saint Grégoire! Comment expliquer cela ? Est-ce donc que pendant six siècles

notre Église n'a compté que des évêques ignorants, ou disposés à accepter légèrement une opinion, par le seul motif qu'elle flattait l'amour-propre du pays? On ne sortira pas de ce dilemme : ou ils étaient assez ignorants et assez légers pour fausser l'histoire au profit de leur vanité, et alors nous devons les abandonner, ou ils étaient recommandables par leur science, leur piété et leur caractère, — ce qui est incontestable, — et alors il faudra convenir qu'ils n'ont pas agi sans des motifs *graves* et *sérieux*. Il faudra reconnaître qu'ils ont pensé que le texte de saint Grégoire pouvait être discuté et qu'ils pouvaient, sans *témérité*, s'écarter de son sentiment, pour garder les traditions qu'ils avaient reçues de leurs prédécesseurs (1).

« Le chapitre de Saint-Martin, nous l'affirmons également, n'a jamais adopté le sentiment de saint Grégoire dans ses livres liturgiques. De plus, les Églises des Gaules répètent, avec la liturgie tourangelle, que le *B. Gatien fut ordonné par le B. Pierre, prince des Apôtres*... L'unanimité de toutes ces Églises constitue un fait de la plus haute importance...

« Nos pères ignoraient-ils donc le texte de saint Grégoire? Qui oserait le dire? Encore une fois, pourquoi ne l'ont-ils pas suivi (2)? »

(1) Mgr Amelot, prélat également recommandable par sa vertu et par sa science, publie, en plein XVII[e] siècle, un Bréviaire en tête duquel on lit ces lignes qui témoignent hautement de la conviction du digne évêque qui les a tracées :

« Nous n'avons extrait que d'auteurs approuvés les *Actes* et les *Passions* « des saints, ou bien nous avons suivi la tradition ancienne et certaine de « l'Église de Rome surtout et la Nôtre, et cette autorité est d'un plus grand « poids pour nous que celle des écrivains les plus renommés. Qui oserait, « en effet, déroger à la foi des livres liturgiques, sous le prétexte qu'ils ne « portent le nom d'aucun auteur ?... »

La légende de saint Gatien triomphe malgré les Launoy, les Tillemont, les Baillet, les Dupin, etc., qui s'efforcent de bannir le merveilleux de l'hagiographie. (*a*)

(2) M. l'abbé Rolland, *op. cit.*

(*a*) Cette note n'est pas de M. l'abbé Rolland.

Non, nos pères n'ignoraient point le texte de saint Grégoire de Tours, mais quand il est venu au VIᵉ siècle, l'Église de Tours était déjà en possession de sa tradition au Iᵉʳ siècle. Au milieu de ce labyrinthe de textes apocryphes, interpolés, contradictoires, où s'égarait notre chroniqueur sans choix et sans critique, l'Église de Tours avait un fil pour se guider, c'était sa tradition elle-même qu'elle retrouvait d'ailleurs à peu près tout entière dans les textes de notre auteur, interprétés par elle comme nous les interprétons nous-même encore aujourd'hui. Nous en produirons, en terminant, une nouvelle et incontestable preuve.

Dans un bréviaire manuscrit de la Bibliothèque municipale de Tours, n° 224, qui remonte au commencement du XIVᵉ siècle, ou fin du XIIIᵉ, on trouve, dans la IIᵉ leçon, un abrégé de l'histoire des sept évêques qui accompagnèrent saint Gatien dans les Gaules. Saint Ursin y est mentionné comme ayant été un de leurs disciples et le *premier* prédicateur envoyé à Bourges pour *annoncer aux peuples le Christ, sauveur de tous.* « Ex illorum discipulis fuit beatus « Ursinus, qui primus civitatem Bituricam aggressus, sa- « lutare omnium Christum Dominum populis nunciavit. »

Or, d'après le chapitre LXXX de la *Gloire des Confesseurs*, saint Ursin *fut ordonné évêque par les disciples des Apôtres*; donc les sept évêques, dont il fut le disciple, appartiennent comme lui au Iᵉʳ siècle (1).

Conclusion : il n'y a pas d'autre clef pour l'interprétation des textes de saint Grégoire que la tradition liturgique de l'Église même de Tours. Devant cette liturgie, six fois sécu-

(1) Nous prions le lecteur de se rappeler ce que nous avons déjà fait observer plus haut que, selon Ruinart lui-même, le livre *de la Gloire des Confesseurs* de Grégoire de Tours, a été reconnu le dernier de tous ses ouvrages, « *quem omnium ultimum recognovit.* » C'est donc une contradiction formelle avec ce qu'il avait avancé au chap. XXVIII du l. Iᵉʳ de l'*Hist. des F.*, suivant l'interprétation de l'Église de Tours elle-même au XIIIᵉ siècle.

laire, d'une grande Église, d'une grande institution catholique toujours vivante, composée d'hommes d'élite qui ne meurent que pour se renouveler, évêques, chanoines, clergé de divers ordres, tous recommandables par leur mérite et leur vertu, par l'élévation de leur esprit et de leurs sentiments; devant cette assemblée d'hommes graves qui ont vieilli dans l'étude des auteurs ecclésiastiques, qui savent apparemment quelque chose de l'histoire de leur Église et des autres Eglises de France, quelque chose aussi des traditions répandues autour d'eux, qui ont lu sans doute au moins une fois en leur vie les *étrangetés* de saint Grégoire de Tours avec cette indulgence qui faisait dire à Hilduin, dès le IXe siècle : « Il faut pardonner à la simplicité de ce saint homme qui, « ayant cru bien des choses autrement que la vérité le voulait, « les a mises en écrit sans mauvaise intention (dans *Surius*, 9 octobre, paroles déjà citées plus haut); » devant cette liturgie, disons-nous, et cette tradition si hautement attestée, devant une assemblée aussi vénérable et aussi imposante qui la transmet avec une si ferme assurance, nous n'hésitons pas à nous rendre et nous n'avons pas besoin de faire un grand effort pour nous ranger à ce qui fut la croyance *uniforme* et *constante*, pendant toute la durée du moyen âge, non-seulement de l'antique et illustre Eglise métropolitaine de Tours, mais de toutes les Eglises de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne (voir la *note* IV, à la fin du volume).

---

Le *Mémoire* qui précède a eu pour objet de présenter dans toute leur clarté et leurs forces originelles, les traditions, les arguments, les textes, sur lesquels, repose, comme sur un fondement de granit, la grande thèse de l'apostolicité de nos Églises. Pour atteindre notre but, nous n'avons point éprouvé le besoin de recourir à des frais d'imagination extraordinaires, à des tours de force d'une critique transcendantale;

il nous a suffi de laisser parler les faits et les siècles avec leurs monuments ; à ceux-ci seuls, en effet, il appartient de prononcer dans ces belles questions qui sont de l'histoire véritable et ne doivent jamais dégénérer en romanesques élucubrations. Pour éviter ces dangers, nous avions devant nous de grands modèles dans les Faillon, les D. Piolin, les Arbellot, les Freppel, les Darras, les Corblet, les Salmon, et tant d'autres éminents critiques et profonds érudits, auxquels les saints fondateurs de nos Eglises doivent leur éclatant et définitif triomphe. — Voir la note V à la fin du volume.

---

# NOTES ADDITIONNELLES

## NOTE I<sup>re</sup> (*Première partie*, p. 647).

L'Eglise est un fait social : à l'histoire appartient son dogme, son culte, sa discipline ; la science historique, la tradition des Pères, telle est sa garantie, l'arme unique avec laquelle elle repousse glorieusement toutes les attaques de ses nombreux et implacables ennemis. L'Eglise cesse d'être ce qu'elle est, si on l'isole de l'histoire, parce que son principe vital est tout entier dans les témoignages des siècles passés. Voilà pourquoi la réforme n'a pas cessé un moment de mettre la plus grande insistance à rompre la chaîne traditionnelle, à fausser la science des faits, à troubler la source pure dont elle émane. Consultez tout ce que le protestantisme a produit d'écrits historiques depuis trois siècles, et partout vous verrez l'influence du haineux mensonge apparaître sous les formes les plus révoltantes ; ce que la réforme a fait le philosophisme l'a continué avec non moins d'acharnement, et l'un et l'autre n'ont que trop réussi dans leurs infâmes projets.

Après avoir servi trop longtemps au triomphe du schisme et de l'erreur ; après avoir renié son origine céleste, son institution divine, la science historique revient à servir la cause de la vérité, de l'Eglise, de la Société. Et, chose admirable ! c'est là où le mensonge a trouvé ses plus chauds partisans,

ses apôtres les plus audacieux; c'est là qu'elle va chercher aussi les hommes destinés à ouvrir l'ère nouvelle de la renaissance, appelés à cette seconde préparation évangélique, dont le résultat sera de réunir les tribus dispersées d'Israël dans le même bercail, sous la même houlette du pasteur invisible et de son représentant visible sur la terre. C'est l'Allemagne protestante que le Très-Haut a chargée du soin de restituer à l'histoire sa pureté primitive. Déjà l'historien de la Suisse, l'illustre Jean de Müller, avait commencé à rendre à l'Eglise catholique justice sur bien des points, et à signaler le retour progressif vers des idées plus saines, plus équitables; et à ce titre l'histoire lui doit beaucoup, quoique lui-même n'ait pas su toujours s'élever au-dessus des préjugés de secte dans lesquels il avait été nourri. Planck de Gœttingue, Raumer, dans son *Histoire des Hohenstaufen;* Heeren, dans son *Essai sur l'influence des Croisades;* Voigt, dans son *Histoire de Grégoire VII;* Léo, dans son *Histoire d'Italie* et dans son *Histoire des Pays-Bas;* Buchholtz, dans la *Vie de l'empereur Ferdinand Ier;* Menzel, dans son *Histoire moderne des États d'Allemagne;* Neander, Ullmann, Bartholdy et quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, sont entrés plus ou moins dans cette voie de justice et de vérité. Mais, de tous ces écrivains, nul n'a su s'élever à la même hauteur que Frédéric Hurter, dans son beau travail sur Innocent III et son époque. Quoique revêtu de la première charge ecclésiastique dans la ville de Schaffhouse, Hurter ne s'est pas laissé aveugler par l'esprit de parti si ordinaire aux hommes de la réforme : son histoire n'est pas le commentaire obligé d'une maxime ou d'une théorie ; elle est le simple produit d'une étude consciencieuse de la vie et des ouvrages de son héros, Innocent III. C'est le plus bel hommage qui ait été rendu peut-être à la vérité catholique par un écrivain protestant; c'est dans les temps modernes, un fait unique dans son genre qui vient d'être mis sous les yeux du monde chrétien; sans craindre de paraître exagérer, on peut dire que, par une

éclatante et noble satisfaction expiatoire, Hurter a réconcilié l'histoire avec la vérité.

Que l'on se représente, en effet, tout ce qu'il a fallu à un de nos frères séparés, de grandeur d'âme, pour comprendre, dans sa pensée la plus large et la plus intime, la puissance pontificale, précisément celle de toutes les institutions catholiques contre laquelle, jusqu'à ce jour, avaient été dirigées les attaques les plus violentes et les plus nombreuses. Quand, malgré ce puissant obstacle, on voit Hurter mettre tout en œuvre pour avoir la conscience distincte du pontificat suprême, et pour le saisir dans sa réalisation individuelle la plus complète; alors on est forcé non-seulement d'admirer en lui le grand et docte historien, mais de le proclamer encore le créateur d'une nouvelle méthode, ou tout au moins le restaurateur de la science historique presqu'oubliée jusqu'à lui. Ce qui donne au livre de Hurter une autorité, une valeur morale immense, c'est la position même de l'auteur, la diversité de communion. La vie d'un pape tel que Innocent III, écrite par un protestant loyal, n'est-ce pas une pierre d'achoppement pour nos frères séparés ? N'est-ce pas une chose fort extraordinaire aux yeux des catholiques eux-mêmes (1) ?...

(1) Hurter a employé vingt années à recueillir et à ordonner les matériaux d'un ouvrage qui, nous ne saurions trop le répéter, est le plus beau trophée que la vérité historique ait jamais peut-être érigé à la puissance pontificale des successeurs de saint Pierre. Quoique protestant, l'auteur a su comprendre la primauté du siége apostolique telle qu'elle est comprise par l'Église catholique elle-même. « Refuter une foule d'opinions erronées, de jugements « faux, d'assertions trompeuses sur le pontificat en général pendant le moyen « âge, et sur Innocent III en particulier, voilà le premier objet de mon « livre... »

NOTE II. (*IIIe Partie, page* 702.)

Ce n'est pas seulement le texte du XXVIIIe chapitre du liv. Ier de l'*Histoire des Francs* qui échappe aux partisans des Actes de saint Saturnin pour la mission des sept évêques primitifs des Gaules, mais encore celui du XXXIe chapitre du livre Xe de la même histoire, qui n'est du reste, comme nous l'avons fait remarquer, qu'un rappel du texte du Ier livre, qu'il soit authentique ou qu'il soit interpolé.

On observe d'abord que dans ce chapitre XXXI du livre X, Grégoire de Tours introduit une innovation à laquelle il n'a eu recours dans aucun autre de ses livres, c'est la division d'un chapitre par *numéros*, innovation qu'il n'explique ni ne justifie.

Mais ce n'est pas la seule anomalie qui frappe dès le point de départ.

Lorsqu'on passe du chapitre XXX au chapitre XXXI du Xe liv. de l'*Histoire des Francs*, on ne peut s'empêcher de remarquer ce qu'il y a de disparate entre la fin du premier de ses chapitres et le commencement du suivant.

Fin du chap. XXX...... « Le foin fut détruit par les pluies « et les innondations ; il y eut peu de blé, mais les vignes « produisirent avec abondance. Le fruit du chêne se forma, « mais ne vint pas à maturité. »

Commencement du chap XXXIe. « Touchant les évêques de « Tours, bien qu'il me semble en avoir écrit quelque chose, « cependant je désire en indiquer ici l'ordre et le nombre, à « partir du temps où, pour la première fois, un prédicateur « de la religion chrétienne arriva dans cette ville. »

Il est impossible de ne pas être choqué d'une transition aussi brusque et aussi heurtée, et l'on s'arrête naturellement à la supposition d'une interpolation.

Qu'on veuille bien réfléchir à l'ensemble des circonstances

que nous allons grouper, qui portent à admettre une telle interpolation, et l'on ne tardera pas à se convaincre qu'il y a tout lieu de croire que ce n'est pas Grégoire de Tours qui a écrit le XXXIe chapitre du livre Ier de l'*Histoire des Francs*.

Développons nos preuves.

Saint Grégoire a été sacré évêque de Tours l'an 573 ; or, s'il est l'auteur de l'*Épilogue*, c'est l'an 593 qu'il l'aurait écrit. Voici en effet ce qu'on y lit : « Nous avons achevé d'écrire ces livres la 21me année de notre consécration. »

Il est manifeste que le Xe livre de l'*Histoire des Francs* n'est pas terminé. Rien absolument ne demande qu'il se termine par le chapitre XXX. Certains faits qui devraient y être relatés et qui n'y sont pas, démontrent suffisamment que Grégoire n'a pas achevé ce travail. Pourquoi, en effet, saint Grégoire aurait-il terminé son *Histoire* en 591 ? Pourquoi ne l'a-t-il pas continuée jusqu'à la mort du roi Gontran l'an 593 ? Car, enfin, Grégoire a survécu à Gontran ? Dans *les Miracles de Saint Martin* (liv. IV, 37), il dit : « Tempore autem quo post « obitum gloriosissimi regis Guntramni.... » Grégoire aimait Gontran ; il l'estimait comme un saint faisant des miracles (*Histoire des Francs*, liv. IX., chap. XXI) et il reconnaissait ces prodiges comme vrais. Pourquoi n'a-t-il pas terminé ce livre comme il en a terminé plusieurs autres (voyez fin des livres II, III, IV, VI de l'*Histoire des Francs*), en rappelant la mort d'un roi, d'un roi surtout comme Gontran ? Pourquoi, encore une fois, ne composant son *Épilogue* que la vingt-et-unième année de son épiscopat, et après la mort de Gontran, arrivée le 28 mars 593, n'a-t-il rien dit de cet événement grave dans son histoire ? La seule réponse qu'on puisse sérieusement donner à cette question, c'est que Grégoire a été empêché de terminer son ouvrage, mais comme le chapitre XXXVII du livre IV de *la Gloire des Martyrs*, a été composé avant l'*Épilogue*, puisqu'il y est indiqué, et que ce chapitre parle de la mort de Gontran, il suit tout naturellement que c'est l'an 593 et après la mort de Gontran que le chapitre

XXXVII, ci-dessus indiqué a été écrit, et que c'est la même année, ou la suivante que l'*Épilogue* l'aurait été aussi : ce que nous ne pouvons admettre. Car, à part que Grégoire, dans son livre X de l'*Histoire des Francs*, ne dit pas un mot pour indiquer qu'il a terminé son œuvre et qu'il cesse d'écrire, ou qu'il se réjouit d'avoir mené son œuvre à bonne fin ; à part qu'il ne conduit pas son histoire jusqu'au moment où il aurait écrit l'*Épilogue*, à part cela, disons-nous, l'*Epilogue lui-même n'a aucune liaison* avec ce qui précède. Donc ce n'est pas de propos délibéré que Grégoire a laissé son œuvre inachevée. Ruinart semble avoir été si frappé de cette raison qu'il pense (*Préface*, § 84) que Grégoire, empêché de continuer son histoire pour cause de maladie, s'est hâté d'y ajouter l'*Epilogue* un peu avant sa mort.

Que ce soit *pour cette raison ou pour une autre*, il est certain que le livre X de l'*Histoire des Francs* est inachevé, et qu'il n'est pas le dernier livre écrit par Grégoire de Tours. Il est certain, par conséquent, que l'Épilogue qui cite le IV[e] livre des *Miracles* de saint Martin n'était pas exigé, *comme complément* des œuvres de saint Grégoire. Nous allons plus loin, nous disons que Grégoire ne l'a pas écrit. Pour cela nous invoquons le témoignage des manuscrits.

1° Les plus anciens manuscrits, en effet, ne contiennent même pas le X[e] livre, ou ne contiennent pas la dernière partie de ce livre. Par exemple le manuscrit de Corbie, pas plus que celui de Beauvais, n'a le X[e] livre, (Ruinart, § 122, Préf.). Dans le *Codex cameracen....*, les livres de VI à X sont écrits en caractères plus modernes, et le X[e] lui-même ne va que jusqu'au XVI[e] chapitre. Dans quelques-uns mêmes des manuscrits les plus modernes on chercherait en vain le XXXI[e] chap. de ce livre X; par exemple dans le codex « Alexandri VIII, » il n'est pas plus indiqué que dans le manuscrit de Royaumont. (Ruinart, § 124, Préf.). Au n° 84 de sa *Préface*, Ruinart dit aussi que le X[e] liv. manque dans le manuscrit de la bibliothèque du cardinal Ottoboni.

2° L'esprit n'est-il pas *péniblement affecté*, quand on connaît l'œuvre de Grégoire, et qu'on lit cette adjuration : « Con-« juro omnes sacerdotes, etc. » Ah ! ce n'est pas saint Grégoire de Tours, mais un imposteur qui a écrit ces lignes ; ou plutôt elles sont de quelque érudit qui, pour veiller à la conservation des œuvres de saint Grégoire et trouvant que, *dans les plus anciens manuscrits*, *manquaient certains chapitres*, a ainsi voulu avertir de ne point se permettre ces altérations de l'œuvre qu'il aimait.

3° Dans l'Épilogue sont énumérés *sept livres des miracles*... Et Grégoire en énumère *huit* dans le prologue de la *Gloire des Confesseurs*, dans lequel il dit : « Septimum (librum) de Feli-« ciosorum vita, octavum hunc scribimus de *miraculis Confes-« sorum*. » Or, comme la préface des *Confesseurs* énumère *tous les livres* de Grégoire sur les miracles, il faut s'en tenir à ce qu'il dit.

4° Le livre que Grégoire de Tours dit expressément qu'il faut appeler *De vita Patrum* (1) est indiqué, dans l'Epilogue, sous le titre *De vitis Patrum*. Donc l'auteur de l'Epilogue n'est pas Grégoire de Tours.

5° Ce qui suit est d'une très-haute gravité.

Dans l'Epilogue, Grégoire de Tours ne suivrait pas l'ordre de succession des évêques qu'il a indiqués dans son histoire ; donc ce n'est pas lui qui a écrit cet Epilogue.

6° De plus ces paroles : « Sicut à nobis relicta sunt... quod « si te sacerdos... hos autem libros in anno vicesimo primo « ordinationis nostræ perscripsimus... » ne sont pas de Grégoire ; car, 1° elles manquent dans le Codex *Colbert*, bien qu'il soit entier (c'est celui qu'on dit de la bibliothèque Thuan ou Saint-Michel) ; item dans le codex *cluniacen*... et elles n'ont été ajoutées dans celui de la Bibliothèque de la reine Christine qu'au XVIe siècle (c'est le n° 556) ; — 2° dans l'Epilogue,

(1) Prologue de la vie des Pères : « Unde manifestum est melius dici *Vitam Patrum* quam Vitas. »

Grégoire abandonnerait sa chronologie la plus habituelle; il ne compterait plus par les années des rois d'Austrasie (l'Auvergne au temps de Grégoire, était sous la domination de ces princes, et Grégoire était attaché de cœur à cette branche royale), et du reste, l'Epilogue compte depuis la mort de saint Martin, à la vingt-et-unième année de l'épiscopat de Grégoire, 168 ans, et ailleurs Grégoire en compte 197; 3° la dernière partie de l'Epilogue est en désacord avec la première.

Dans la première partie, il est dit qu'on entreprend l'Épilogue pour faire connaître l'ordre de succession des évêques, et aussi afin d'indiquer le *nombre des années* pendant lesquelles chaque évêque a occupé le siége épiscopal de Tours, depuis le moment où pour la *première fois* un prédicateur y a *annoncé la foi*. Or, non-seulement cette supputation a été omise, mais on indique avec *adresse*, comme cause de cette omission, cette raison : « Nous n'avons pas suivi ni compté les dates, parce que nous n'avons pu retrouver *exactement les intervalles* écoulés entre les diverses ordinations épiscopales; quia intervalla ordinationum *integre* non potuimus reperire. » Remarquons qu'en alléguant cette raison, on use évidemment d'artifice; car, quand même on ne tiendrait absolument aucun compte des *intervalles* des ordinations des évêques de Tours, pourvu qu'on s'en tienne à l'ordre de succession suivi par l'anonyme dans l'Épilogue et qu'on admette la durée qu'il indique à l'Épiscopat de chaque évêque, on trouverait, de la *mort* de saint Martin à la *vingt et unième* année de Grégoire de Tours, 198 ans et même plus, tandis que dans la dernière partie de l'Épilogue, on n'en met que 168; de sorte que si on voulait tenir compte des intervalles qui ont eu lieu entre les différentes consécrations épiscopales, la différence entre la première partie de l'Épilogue et la deuxième serait plus sensible encore.

Donc Grégoire de Tours n'est pas l'auteur de ce xxxi° chap. du X° livre de l'*Hist. des F.* Comme on le dit, il ne se serait pas

contredit aussi grossièrement dans le même chapitre (à dix lignes de distance).

Enfin, et ceci est très-grave, il est dit à la fin de l'Épilogue que la trente et unième année du règne de Gontran coïncide avec la dix-neuvième année du règne de Childebert et avec la vingt et unième année de l'épiscopat de Grégoire de Tours; mais notre historien a dit lui-même ailleurs (Hist. des F., l. X, c. 24) que la seizième année du règne du roi Childebert coïncide avec la trentième année du règne de Gontran. Comment la trente et unième année du règne de Gontran pourrait-elle coïncider avec la dix-neuvième de Childebert? C'est impossible... Voici qui est plus fort : à la dix-neuvième année du règne de Childebert, qui est l'an 594, Gontran ne vivait plus... Et, qu'on le sache bien, on n'explique rien du tout en disant qu'il faut modifier une date, mettre, par exemple, la trente-troisième année du règne de Gontran, au lieu de la trente et unième. D. Ruinart ne gagne rien à nous dire qu'il est à présumer qu'Odon a lu le XXXIe chap. du Xe livre ; car Odon est du Xe siècle, et Ruinart lui-même nous indique un manuscrit, non pas de Grégoire de Tours, mais un manuscrit isolé, qui est, dit-il, le trente et unième chapitre du Xe livre, plus les évêques (1) qui ont siégé sur le trône épiscopal de Tours depuis Grégoire jusqu'à Landran (2). Ce manuscrit, dit Ruinart, est du IXe siècle. Nous l'acceptons volontiers pour tel, mais l'existence séparée de ce manuscrit est un indice de plus que cet Épilogue qu'il contient n'est pas l'œuvre de Grégoire, mais bien de l'auteur de ce codex qui, dans la suite, aura été regardé comme une copie d'une *œuvre* de Grégoire de Tours.

(1) En omettant toutefois les quatre premiers successeurs de Grégoire et dérangeant l'ordre de succession des autres.

(2) Il contient aussi le passage de saint Grégoire sur la mort de saint Martin, mais sous ce titre : « Sermo Domini Gregorii episcopi de transitu sancti Martini.

La critique s'oppose donc à ce qu'on s'appuie sur cet Épilogue comme étant de Grégoire. A voir l'estime qu'en font les partisans de l'hypothèse, *Dèce* et *Gratus*, on est tenté de croire qu'ils ignorent le peu d'autorité du document qu'ils nous opposent avec tant de complaisance.

Nous pouvons ajouter que dans cet Épilogue l'auteur anonyme : 1° fixe, *irrévocablement et sans hésitation*, à la première année de Dèce l'arrivée de saint Gatien dans les Gaules, tandis qu'au livre I, c. 28, saint Grégoire place ce fait sous *Dèce et Gratus, consuls*, après avoir raconté le martyr des Saints Xiste et Laurent; ce qui donne à penser qu'il ne savait guère à quelle année de l'empire de Dèce *correspondait le consulat.* Car, bien qu'il ne se montre pas fort instruit sur l'article des Papes, il devait l'être plus encore que sur celui des Consuls. Pour ne pas se tromper, il n'avait qu'à consulter Eusèbe traduit par saint Jérôme (1).

Donc, en bonne critique, l'auteur de l'Épilogue n'est pas l'auteur du chapitre XXVIII[e] du livre I[er] de l'*Hist. des F.*, ou il avait fait bien du progrès, tout à coup, et peu de temps avant sa mort.

2° Grégoire, au même chapitre, dit : « Pour Gatien, Tro-« phime, Austremoine, Paul et Martial, ils vécurent dans « une grande sainteté; après avoir acquis des peuples entiers « à l'Église et de tous côtés étendu la foi du Christ, ils sor-« tirent de ce monde. »

Quant à l'auteur de l'Épilogue, il montre saint Gatien convertissant *quelques païens;* il le retient « dans les cryptes et « dans les lieux cachés... avec le peu de chrétiens convertis..., « et il mena, dit-on, à Tours cette même vie pendant 50 ans. »

Oh ! non, cet auteur n'est pas Grégoire de Tours.

(1) Eusèbe, dans son *Histoire,* indique le martyre de saint Fabien sous Dèce; mais pour saint Sixte, il ne le place point sous Dèce dans son Histoire, bien que dans sa *Chronique,* où il se trouve, il soit déplacé par erreur ou par une faute de copiste.

3° Dans son histoire, saint Grégoire ne sait qu'une chose sur saint Lidoire, c'est qu'il a été, selon lui, le seul évêque entre saint Gatien et saint Martin ; mais il ne sait pas du tout à quelle époque il a été ordonné, ni quand il est mort, ni combien de temps il a tenu le siége de saint Gatien... Si Grégoire avait su tout cela, il l'aurait certainement dit, car il ne manque pas de le faire pour tous ses prédécesseurs, à compter de saint Martin inclusivement jusqu'à lui-même. Or, l'auteur de l'Épilogue n'ignore rien de tout cela ; il fixe les jours, le règne de l'Empereur, etc., et la durée de l'épiscopat... Il fait de saint Lidoire le contemporain de saint Martin...

Non, non, cet anonyme n'est pas Grégoire de Tours ; car Grégoire n'aurait pas attendu la dernière année de sa vie pour écrire ce qu'il savait de saint Lidoire, lui qui en avait déjà dit un mot dans son Histoire, mais seulement à la fin du Ier livre. Il n'en a rien écrit dans le livre de la *gloire des Confesseurs*, lui qui collectionne en ce genre tout ce qu'il sait et même ce qu'il a entendu dire de plus curieusement *légendaire*...

Nous pensons donc que ces considérations réunies forment une masse compacte de preuves qui portent très-fortement à croire que Grégoire de Tours n'est pas l'auteur du xxxie chapitre du Xe livre de l'*Histoire des Francs*.

Nous concluons donc avec un éminent critique allemand par ces paroles que nous lui empruntons : « Nos sive morbo « sive ipsa morte sive aliqua re prohibitus est, quominus « plura capita vel fortasse librum undecimum adderet, Gre« gorium imperfectam Historiam reliquisse, vehementer cen« semus ; epilogum vero omnino ab eo scriptum non esse ut « statuamus... » Suit une démonstration qu'on trouvera dans l'auteur. Le Docteur Kries, dans son livre *De Gregorii Turonensis Episcopi Vita et Scriptis*, p. 95. Hirt. Breslaw.

## Note III (*Troisième partie* p. 731).

Nous lisons dans saint Grégoire de Nysse, homélie sur saint Etienne (1):

« Hinc (de la mort de saint Etienne) enim in orbem terrarum apostoli currere cœperunt. Ita magnum illud Ecclesiæ instrumentum Paulus ira minisque à Diabolo armatus adversus ipsum armatorem tela vertit, ex omni eum exterminans orbe terrarum, ut nullum relinqueret locum fidei Christi inaccessum. Hinc Ægyptii, Syri, Parthi et Mesopotamitæ, Itali et Galli (2) Illyrii, Macedones Christum agnoscunt, et omnes undique gentes sermo percurrens ad fidem adducit. »

Aussi Baronius pense-t-il que plus de 15,000 hommes sortirent de Jérusalem pour fuire la persécution suscitée par l'enfer contre l'Eglise naissante.

---

## Note IV (*Troisième partie*, p. 740).

Des réflexions tout à fait analogues ont été présentées par un éminent critique du siècle dernier : « On ne peut, dit-il, sans faire tort à l'érudition et au zèle de nos ancêtres, présumer qu'ils ont donné cours à de pieuses traditions sans avoir sérieusement examiné la source et les canaux. Il n'est pas permis de s'imaginer qu'ils se sont laissé entraîner par des bruits populaires sans connaissance de cause. Nous devons croire qu'ils ont pesé leurs démarches suivant les règles de la

(1) Patrol. grec., t. XLVI, édit. Migne, col. 707.

(2) *Italoi kai Galatai* ... Plutarque donne ce dernier nom aux Gaulois qui prirent Rome et qu'il fait descendre des Celtes.

prudence et de l'Eglise, et que si quelques-uns par négligence, simplicité ou ignorance, ont manqué à ce devoir, ce que nous admettons facilement, il ne nous est pas permis pour cela de rejeter, sous ce prétexte et sans preuves convaincantes, ce que nos pères nous ont transmis par une longue tradition.

« Nous croyons qu'il est plus raisonnable de croire que nos ancêtres étaient assez instruits des précautions ordonnées par les canons, et souvent indiquées par l'Eglise... ainsi que de la conduite de leurs prédécesseurs, pour ne rien laisser introduire de faux dans les livres liturgiques et dans le culte rendu aux saints. Mais s'il ne l'ont pas ignoré, comme on ne peut en douter, on ne peut non plus rejeter aujourd'hui le dépôt qu'ils nous ont confié. N'est-il pas très-vraisemblable qu'ils n'ont rien négligé pour n'être pas surpris et pour ne pas tromper la piété des fidèles?... Ainsi la présomption est en faveur de l'Eglise et des Prélats; et il y a bien de l'apparence qu'ils n'ont fait aucune démarche, sans avoir bien examiné toutes choses. » Le P. Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur les Règles de la critique*, etc., T. Ier, *Dissert.* III et T. II., p. 121.

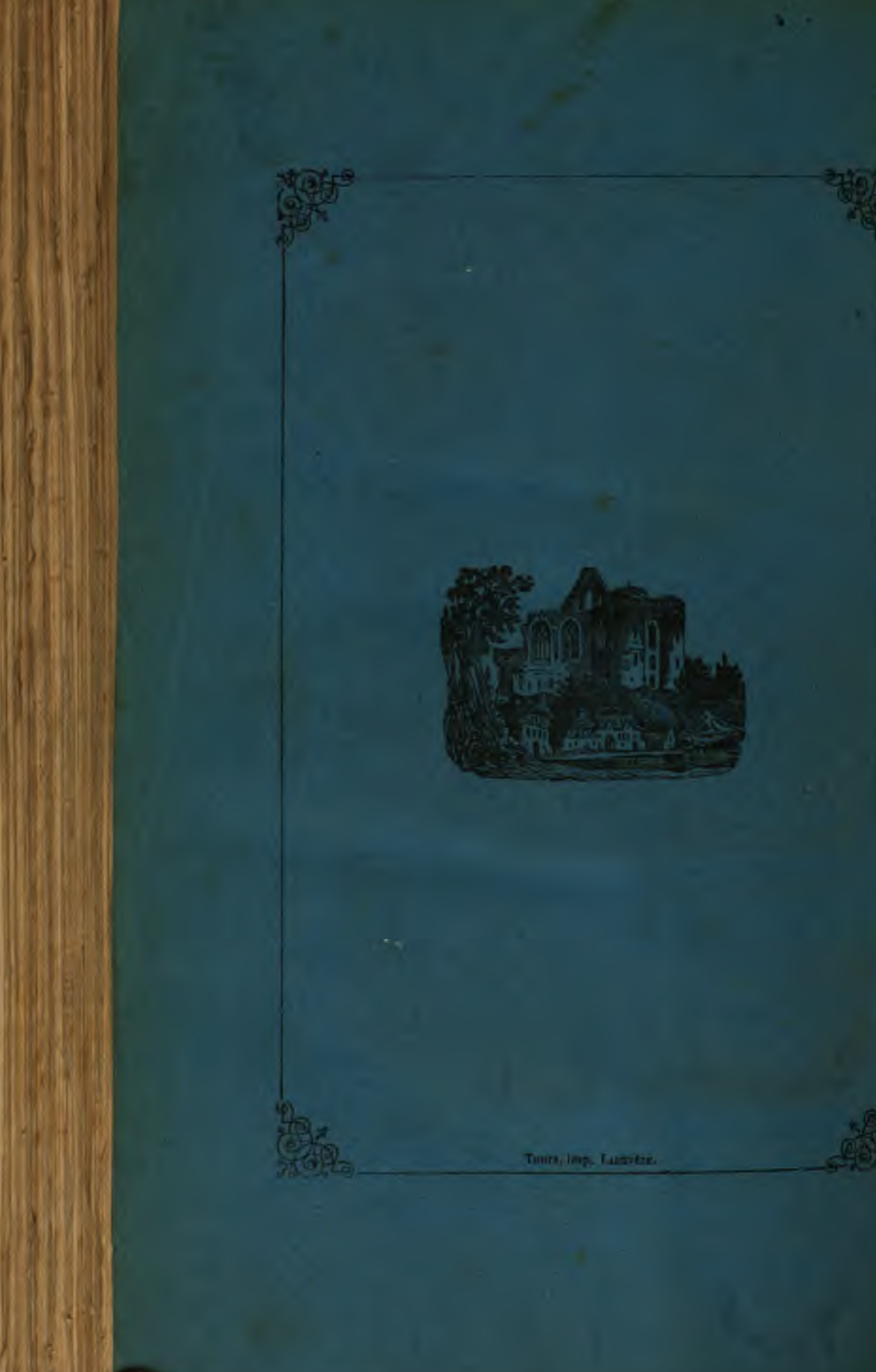
Nous croyons que cette note renferme une réponse péremptoire à certaines observations un peu légèrement avancées par un membre de l'Institut, M. Wackenaër, dans sa *Vie de La Fontaine*, contre les légendes du moyen âge. « Au moyen âge, dit-il, naquit le goût pour les contes et les récits propres à émouvoir l'imagination, et à tromper l'ennui d'une longue et solitaire oisiveté. D'abord, ces récits prirent la teinte dévote et mystique de ces temps; on falsifia toutes les annales des siècles passés, pour les accommoder à la croyance religieuse; on chargea l'histoire des martyrs de la religion chrétienne de circonstances miraculeuses, afin d'émouvoir davantage l'imagination des lecteurs, et les tristes et sombres légendes des saints furent les premières productions de la littérature de tous les peuples modernes de l'Europe. » (*Vie de La Fontaine*, l. II, p. 123, Paris 1834). Nous croyons, avec le Père Honoré

de Sainte-Marie, que nous venons de citer, qu'il est plus raisonnable de croire que nos ancêtres étaient assez instruits des précautions ordonnées par les canons, et souvent indiquées par l'Eglise... ainsi que de la conduite de leurs prédécesseurs, pour ne rien laisser introduire de faux dans les livres liturgiques et dans le culte rendu aux saints. Malheureusement les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises, en accusant celles-ci d'avoir falsifié leurs annales, favorisent les dispositions déjà si hostiles des rationnalistes et des incrédules de notre temps, qui rejettent le surnaturel et le miraculeux dans l'histoire de l'Eglise et dans la vie de nos saints, sa gloire et sa couronne.

---

## NOTE V (*III<sup></sup>e partie page 741*).

« De nos jours, dit un des plus éloquents défenseurs de la tradition de nos Eglises, tous les grands travaux d'érudition ecclésiastique enregistrent sans hésitation la date du Ier siècle, comme la véritable époque de nos origines chrétiennes ; et l'on pourrait presque assigner le terme assez rapproché où il ne restera plus un seul partisan du système suranné de Launoy. La France est le seul pays catholique qui l'ait adopté ; l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, y furent complètement étrangères ; il n'est pas douteux que le mouvement hérétique du protestantisme et du calvinisme n'ait aidé singulièrement à accréditer une opinion qui s'attaquait aux traditions immémoriales les plus anciennement admises dans l'Eglise catholique. Si l'on avait pu errer unanimement sur des faits d'histoire pendant un si long cours de siècles, les mêmes erreurs pouvaient se rencontrer dans les croyances dogmatiques. Les sarcasmes de Launoy furent donc accueillis


Tours, imp. Ladevèze.